UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

REVUE CANADIENNE

NOUVELLE SERIE

VOLUME XIX

1917

JANVIER — JUIN

Digitized by the Internet Archive
in 2008 with funding from
Microsoft Corporation

http://www.archive.org/details/revuecanadienne72montuoft

REVUE CANADIENNE

NOUVELLE SÉRIE

VOLUME XIX

1917

144820
10/1/18

LA CIE DE PUBLICATION DE LA REVUE CANADIENNE
MONTRÉAL, Canada

AP
21
R34
v.72

Le devoir du catholique instruit

DISCOURS DU PERE MARION, DES DOMINICAINS,

A la fête patronale de l'Université Laval, dans la cathédrale de Montréal, le 8 décembre 1916

LE jour de l'Immaculée Conception — 8 décembre — c'est, chaque année, la fête patronale de notre Université Laval de Montréal. Le Père Marion, prieur des dominicains de Notre-Dame-de-Grâce, a donné, en l'an 1916, le sermon de circonstance. Nous avons la bonne fortune de pouvoir, ce dont nous sommes redevable à la bienveillance du prédicateur lui-même, en donner le texte à nos lecteurs. Le distingué fils de saint Dominique a traité du devoir du catholique instruit. Comme dans tout discours, il y a nécessairement, dans celui-ci, des parties transitoires, toutes de circonstance, qui ne tendent qu'à préparer immédiatement les *auditeurs* à mieux saisir l'enchaînement des démonstrations qu'on leur donne, et qui risquent toujours d'être pour des *lecteurs* des longueurs ou des répétitions, si utiles et bien venues soient-elles dans le discours parlé. Nous allons nous permettre de les condenser, ces parties, et nous ne reproduirons ici que la " substantifique moëlle " de ce beau sermon.

Le prédicateur débute, comme pour expliquer sa présence en chaire, par établir un ingénieux rapprochement entre le fils de saint Dominique et l'élève d'une université catholique, qui, tous les deux, cherchent la vérité et aiment la sainte

Vierge. Il continue en montrant que cette fête de la parfaite pureté de Marie convient magnifiquement comme fête patronale à ce foyer de vérité qu'est l'Université, puisqu'un coeur pur dispose aux clartés immatérielles et puisque d'autre part c'est Marie qui a donné la vérité au monde en lui donnant Jésus, le Verbe qui s'est appelé la vérité — *ego sum veritas.*

Le Père Marion raconte ensuite un trait de la vie récente des tranchées de France, montrant un jeune séminariste de 22 ans, que sa force morale et sa grandeur d'âme créent soudain, dans une circonstance poignante, le chef de ses camarades et qui les mène au succès, et le révérend Père poursuit (E.-J. A.) :

" Et en admirant ce que peuvent une poignée d'hommes sous la direction d'un chef, je pense à vous, mes jeunes amis, qui, dans la grande bataille de la vie publique et sociale, serez les chefs de demain. Dans cinq ans, vous serez tous dispersés dans les villes et les villages de notre pays. Vos études vous auront placés infailliblement à la tête de notre peuple. Vous serez la classe dirigeante. Car l'humanité se divisera toujours en deux groupes : " En haut, ceux qui travaillent de la tête... et qui établissent et dirigent ces courants d'idées qu'on nomme l'opinion. En bas, ceux qui travaillent des mains... et qui suivent ces courants et subissent l'influence des esprits cultivés." (Père Sertillanges). Oui, vous serez des chefs, et votre empire sera immense, votre responsabilité souverainement grave. Vous tiendrez dans vos mains les destinées de notre pays. Notre peuple se tournera vers vous et semblera vous dire, lui aussi : " A présent, tu peux nous mener où tu voudras, c'est toi qui es le maître. "

"Or, je viens vous demander, mes frères, de mener toujours notre peuple vers la vérité. Je ne dis pas vers la fortune, ni vers le pouvoir, mais vers la vérité littéraire, historique ou

scientifique, surtout vers cette vérité qui embrasse toutes les autres,qui leur sert de règle et de fondement et qui s'appelle la vérité religieuse. Sachez-le bien,la génération qui monte a plus besoin de Dieu que de progrès matériels. Et les hommes de profession rendront un plus grand service à leur pays par la diffusion de l'idée religieuse que par l'exercice de leur art. Qu'est-ce à dire? Voulons-nous amoindrir les professions libérales? Non, nous voulons, au contraire, leur donner leur plein épanouissement. Car nous avons cette conviction, en nous fondant sur l'expérience des siècles, que la religion, loin de nuire aux études humaines, les éclaire, les guide et les conduit aux plus hauts sommets. Nous avons cette conviction qu'en étant de bons chrétiens,vous n'en serez que de meilleurs médecins,de meilleurs avocats, de meilleurs architectes et de meilleurs ingénieurs. Mais en donnant à notre peuple les lumières et l'assistance qu'il attend de vos connaissances professionnelles, ne négligez jamais, vous qui serez la classe dirigeante, de lui donner les lumières et les forces impulsives de notre religion. Pourquoi cela ? Parce qu'un peuple n'est fort que quand il est honnête et quand il est uni. Or, dites, mes frères, si la religion ne reste pas le meilleur, j'allais dire le seul principe d'honnêteté et d'unité ?

" La philosophie du XVIIIe siècle a pensé le contraire et s'est évertuée à séparer la morale de la religion. Elle a caressé le rêve de fonder la vertu sur la science, comme si la science ne différait pas totalement de la vertu, comme si une âme de savant ne pouvait pas être vile et misérable. D'autres ont voulu la fonder sur la solidarité et la concurrence, comme si la solidarité et la concurrence n'avaient pas besoin d'être elles-mêmes moralisées. Toutes ces tentatives ont misérablement échoué. Et Brunetière, ce critique si éclairé, qui, lui-même, avait donné dans ces erreurs avant de s'engager sur les chemins de la croyance, analysant tous ces systèmes à la lu-

mière des principes et des faits, ne pouvait s'empêcher de les qualifier cruellement de " plaisanteries ". Pour lui, comme pour Auguste Comte dont il utilise le positivisme, pas de morale sans religion. Comment et pourquoi l'homme serait-il, en effet, vertueux sans la religion? Il n'en a pas la force et il faudrait qu'il le fut sans motif, et quelquefois malgré les motifs les plus pressants de ne l'être pas; car ses instincts et ses intérêts l'attirent en bas et non pas en haut. Comment et pourquoi être vertueux, s'il n'y a rien, pas de législateur, pas de sanction, pas de Dieu pour dire: " Je suis ton maître, je te vois, je te jugerai?" Comme a dit Bossuet dans son grand langage: " Terrible pensée que de ne rien voir sur sa tête ! De là naissent des vices inconnus, des monstres d'avarices, des raffinements de volupté, des délicatesses d'orgueil qui n'ont pas de nom! " Cela suffit, mes frères, pour conclure avec Diderot, cet impie qu'on n'accusera pas, certes, de bigoterie: "Nous sommes forcés de l'avouer, il n'y a pas de morale qui vaille celle de la religion. " Et c'est pourquoi, je vous demande, à vous qui serez des chefs, d'être des apôtres de la religion, afin que notre peuple soit honnête et fort.

" Afin, aussi, qu'il soit uni, car l'union fait la force. — Et je ne sache pas non plus d'union qui vaille celle de la religion. Elle met de l'unité dans les intelligences, en tranchant les problèmes les plus angoissants sur nos origines et nos destinées, en faisant luire un idéal incomparable de justice, de charité et de pureté. Elle met de l'unité dans les volontés en montrant la même fin à atteindre, les mêmes devoirs à accomplir, et surtout en donnant la force de les accomplir. Quelle précision de doctrine l'on trouve au contact des croyances religieuses ! Quelles nobles inspirations ! Quel goût élevé de l'art ! Et surtout, quelles forces de dévouement et de charité! Les sacrifices les plus coûteux, on les fera, poussé par l'exemple d'un Dieu crucifié. Les haines les plus mor-

telles, on les pacifiera, on les transformera en saintes amitiés, en souvenir de celui qui a pardonné à ses bourreaux et qui veut que nous nous aimions comme des frères.

"Et quel contraste avec l'unité que peuvent donner la science ou la politique humaine ! La politique, n'est-ce pas plutôt la division introduite en permanence dans un royaume ? N'est-ce pas plutôt la lutte des groupes les uns contre les autres, se disputant, sous le couvert du patriotisme, les places, les honneurs et le pouvoir? Et quand la politique réussit à grouper tout un peuple, n'est-ce pas souvent pour attaquer des voisins, ou pour opprimer des faibles, ou pour écraser des minorités? Cette chose plus noble qu'on nomme la science est-elle vraiment plus heureuse? On a vu des peuples nourris, saturés presque exclusivement de science humaine. A quel résultat est-on arrivé ? On a stimulé, excité les convoitises, on a jeté au sein de ces masses des germes de corruption, de révolte et de mort, on les a livrées au mauvais génie des révolutions, en multipliant les causes de haine et de conflits, tandis que les siècles chrétiens ont trouvé, eux, dans la foi, le secret de leur force, de leur grandeur et de leur bonheur. Et cette faillite de la science a éclairé des esprits et les a ramenés vers notre foi. — Aimant passionnément leur pays, des hommes comme Brunetière et Bourget ont trouvé dans la " valeur sociale du catholicisme " des raisons de croire.

" Partout où la religion est vivace, écrit l'un d'eux, les moeurs se relèvent, partout où elle languit, elles s'abaissent. Je vous prie de le déclarer expressément: on démoralise la France en lui arrachant la foi, en la déchristianisant on l'assassine! Il n'y a pas de sauvegarde sociale hors les vérités du décalogue. Ce fut la conviction de Le Play, ce fut celle de Taine, c'est la mienne. " Et j'ajouterai que cela commence à être la conviction de plusieurs de ceux qui dirigent la France. La guerre a fait ouvrir des yeux qui semblaient obs-

tinément fermés. L'on entendait dernièrement le président de la Chambre des députés prononcer, en pleine réunion plénière des cinq académies, ces paroles surprenantes dans sa bouche : " Qui méprise les forces religieuses s'expose en politique à d'étranges mécomptes. " Il reconnaît donc, cet homme, qu'il faut compter avec les forces religieuses. Finira-t-on par comprendre qu'elles sont les seules capables de garder la vie d'un peuple et de lui assurer tous les triomphes et toutes les grandeurs ?

" Ceux que leur profession ou leurs études mettent à la tête de notre pays devraient toujours s'en souvenir. Au lieu d'ignorer, d'amoindrir ou même de combattre ces forces, ils devraient les renforcer et les soutenir. C'est ainsi qu'ils deviendront les vrais bienfaiteurs de leur patrie. La classe dirigeante a cette belle mission. Son influence sur le peuple lui impose cette tâche et lui décerne cet honneur.

* * *

" Mais comment ferez-vous pénétrer dans les masses ces croyances religieuses ? Comment serez-vous des apôtres de la religion ?

" Les laïcs instruits ne sont ni des missionnaires, ni des prêcheurs. On ne leur demande donc pas des sermons. Avouez d'ailleurs que les sermons sont peu de chose pour répandre la foi, quand on n'aperçoit pas dans la parole et la vie de celui qui les prononce la lumière et la grâce de Dieu. Vous serez des hommes de profession et peut-être des professeurs, des journalistes, des hommes de lettres et des hommes publics. Est-il possible que dans tous ces états de vie vous ne rencontriez pas la religion, ses dogmes et sa morale ? Saint Paul a dit de Dieu " *in ipso sumus et movemur,* en lui nous avons l'être et le mouvement ". Toute notre vie, privée et publique, est donc

sous l'étreinte de Dieu. Impossible d'échapper à son joug doux et suave. Eh bien ! mes frères, je voudrais que l'on pût vous appliquer ce bel éloge qu'on faisait à un académicien, le jour de sa réception : " Vous êtes chrétien, monsieur, partout, toujours, avant tout. C'est votre honneur, votre mérite et le trait caractéristique de votre vie. "

" Oui, soyez chrétiens, d'abord dans votre enseignement. C'est une noble mission que d'instruire, et remplie de responsabilités. Tel maître, tel disciple ! Celui-ci, en effet, garde toujours l'empreinte des leçons de ses professeurs. C'est de plus, de nos jours, une mission difficile. Car les idées fausses ont envahi les sciences et les arts. L'erreur sait se glisser partout et revêtir les charmes de la vérité et de la beauté. Vous qui occuperez une chaire, prenez donc garde de déposer dans l'esprit de votre disciple une idée fausse ou un principe erroné. Le pape saint Pie V déclarait préférer " tout un siècle de péchés mortels à un faux principe ". Rappelez-vous qu'il y a, par exemple, dans la théologie un modernisme, dénoncé par l'Eglise, qui détruit toute tradition et toute autorité ; — qu'il y a dans l'exégèse et l'histoire un rationalisme qui rejette non-seulement les faits surnaturels, mais la possibilité même du surnaturel ; — qu'il y a dans le droit un gallicanisme et un libéralisme, qui dépouillent l'Eglise de ses privilèges les plus sacrés et l'asservissent à l'Etat ; — qu'il y a dans la médecine un matérialisme, qui ne tient plus compte de l'âme ; — qu'il y a dans la littérature et dans l'art un réalisme, qui n'aboutit qu'à la grossièreté et à l'obscénité, où, sous prétexte de n'admirer que la perfection de la forme et de représenter la vie réelle, on étale les plus sales pourritures, on outrage les plus légitimes pudeurs. Brunetière classait impitoyablement ces oeuvres littéraires dans un rang inférieur. " On n'écrit, disait-il, que pour dire de belles et bonnes choses. " Pour lui, pas de cette théorie de l'art pour l'art, d'a-

près laquelle la littérature consiste uniquement à mouler des phrases et à rechercher la sonorité et le coloris des expressions, encore moins de ce réalisme qui ne fait que décrire les bassesses physiques et morales. La littérature et également la peinture et la sculpture doivent être avant tout morales. Soyez donc chrétiens dans votre enseignement. Le mal à redouter — souvenez-vous en — est le mal des esprits. Si vous voulez faire oeuvre qui dure et frapper des coups qui portent, vous penserez avant tout aux doctrines.

" Soyez chrétiens dans vos écrits. Car l'écrivain occupe aussi une chaire d'où ses enseignements se répandent, par le livre ou le journal, jusqu'au sein des foyers et auprès des âmes simples et crédules. La puissance de la presse et du livre ne se démontre plus. Elle façonne à son gré l'âme des peuples.

"Soyez chrétiens dans vos discours. Le discours a moins de durée que l'article, mais il a plus d'éclat et se prête mieux aux vifs sentiments. Il exprime parfaitement la sincérité et les convictions. Il secoue la torpeur et opère les brusques changements d'opinion. Notre peuple ne se lasse pas d'entendre des discours. Il a besoin que ses hommes publics laïcs — pas rien que les prêtres ! — proclament la grandeur de la religion, non pas, sans doute, à tout propos et hors de propos, non pas pour capter les suffrages populaires ou pour mieux faire passer ensuite un projet impie, mais parce que l'honneur de Dieu et l'intérêt des âmes l'exigent. En Europe, où la lutte religieuse est plus acerbe, les laïcs se sont habitués à confesser publiquement leur foi avec une hardiesse qui étonne notre pudeur et provoque notre admiration. D'illustres convertis ont aussi écrit de magnifiques pages d'apologétique en exposant leur retour à la foi et les motifs de leur croyance. Chez nous, ce besoin se fait moins sentir. Mais parfois, comme il ferait bon entendre nos hommes de profession déclarer fièrement, en présence, par exemple, d'une assemblée protestante

ou de certains esprits forts, leur attachement à la foi catholique ! Soyez, pour cela, chrétiens dans vos conversations intimes, avec le groupe d'amis qui vous entourent. Loin de vous amuser à railler la foi et la piété, loin de sourire lâchement aux boutades sacrilèges que vous condamnez, respectez et faites respecter votre foi, raffermissez-la dans les coeurs troublés, soyez-en partout les hérauts et les défenseurs.

" Soyez chrétiens enfin et surtout dans votre vie! Rendre témoignage à la foi par sa parole, c'est quelque chose; mais lui rendre témoignage par sa conduite, c'est beaucoup et infiniment plus. " Je ne crois que des témoins qui ont versé leur sang ", disait Pascal. — Ne vous étonnez donc pas si le peuple ne croit que ceux qui ont le courage de pratiquer ce qu'ils prêchent. Vous voulez être des apôtres de la religion, faites de la religion la règle de votre vie. C'est ainsi que s'y est pris Jésus-Christ, quand il voulut trouver des disciples.

"Il ne s'est pas contenté de dire : " Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il se renonce, qu'il prenne sa croix de chaque jour et me suive. " Mais il a pris lui-même une croix, l'a portée jusqu'au calvaire, et là, une fois élevé de terre, il a tout attiré à lui. C'est ainsi encore qu'il s'y est pris pour implanter dans un monde impur la belle vertu de la chasteté. Il n'a pas compté sur sa prédication. Oh, non! Il s'en est même désintéressé dans son enseignement jusqu'à dire : " Qui peut comprendre, comprenne. " Mais il l'a prêchée, cette vertu, en action... et en se servant de sa sainte mère, la Vierge Marie. C'est elle, en effet, qui, la première, eut l'honneur de donner au monde l'exemple d'une chasteté parfaite. Dès avant la venue de son fils, elle s'était vouée à la virginité. Plutôt renoncer à l'honneur de la maternité divine que de renoncer à son voeu !—Et le monde,frappé par cet exemple éclatant, s'est épris pour une vertu qu'il n'avait jamais comprise, et des foules, aussitôt, se sont engagées, à la suite de la Vierge Marie, dans la voie austère de la virginité. "

Après avoir ainsi montré aux jeunes universitaires pourquoi et comment ils doivent être chrétiens dans leur enseignement futur, dans leurs écrits et dans leurs discours, et surtout dans leur propre vie, le prédicateur termine en faisant voir que, sur les champs de bataille, c'est toujours l'exemple qui entraîne. Il évoque l'élégant souvenir d'un jeune saint-cyrien allant à la mort... ou plutôt à la victoire, ganté de blanc, et il conclut fort justement :

" Quand notre peuple verra la classe dirigeante professer, en parole et en action, la foi chrétienne; quand il verra ses chefs passer dans la vie les mains blanches et le front haut... il s'attachera plus fermement encore aux vérités religieuses qui font sa force et sa grandeur. "

On ne saurait mieux définir, en un raccourci aussi juste que significatif, le devoir du catholique instruit. (E.-J. A.)

Précurseurs d'histoire [1]

IL faut réclamer pour les anciens tabellions le mérite, inconscient peut-être, mais réel, d'offrir à nos écrivains modernes les sources les plus abondantes et les plus sûres de l'histoire de notre pays.

Ne parlons pas des relations historiques dont les auteurs pouvaient être notaires, telles que la relation du siège de Québec en 1759, écrite au jour le jour par Jean-Claude Panet et publiée en 1875 par la *Société littéraire et historique de Québec,* ou celle de l'invasion américaine en 1775, écrite par Jean-Baptiste Badeaux, au cours des opérations de l'armée, et publiée en 1873 par l'abbé Verreau. Ce sont là des récits qui font partie de la trame de notre histoire tout comme les *Relations* des Jésuites. Parlons plutôt des actes prosaïques rédigés par les tabellions de la Nouvelle-France. L'abondance des renseignements sur les personnes et les choses, la précision des détails, la naïveté même du style, surtout l'absolue vérité des faits, que comportent les actes notariaux, permettent encore aujourd'hui de reconstituer à leur aide des événements qui seraient autrement restés dans l'oubli, ou qui sont dénaturés par la partialité. A bon droit donc on peut désigner les notaires comme des " précurseurs d'histoire ". Même les romanciers et les poètes ont parfois compulsé avec profit leurs grimoires, ce qui faisait dire à Gustave Flaubert: " Remuez les cendres d'un notaire et vous y découvrirez les débris d'un poète. "

---

[1] Conférence prononcée à la Faculté des arts de l'université Laval, Montréal, le 22 novembre 1916.

* * *

Parmi les écrivains canadiens qui ont puisé le plus consciencieusement à cette source inépuisable de notre histoire, il faut citer Joseph-Edmond Roy, ancien président de la *Société royale.* Il écrivait, dans son *Histoire du notariat au Canada* : " Que de tableaux naïfs, que de scènes de genre à crayonner avec le testament du gouverneur Boucher, avec les dernières volontés de Mésy, les contrats d'engagements passés par les premiers colons de Montréal, les actes de foi et hommage, les aveux et dénombrements des censitaires de Québec ! Comme la vie patriarcale et placide de nos ancêtres est bien tracée, surtout dans les actes de compromis et dans ces nombreuses transactions des premiers temps... ! C'est à ces sources vives que l'écrivain devra aller puiser, s'il veut reconstituer les mille et un côtés de la vie d'intérieur de nos ancêtres. Romanciers ou nouvellistes ne pourront jamais donner à leurs oeuvres la couleur locale s'ils ne connaissent à fond ces vieux documents... Aves les seules données d'un inventaire, l'écrivain peut tailler les costumes de l'époque et dessiner tout un intérieur de maison canadienne d'il y a deux siècles. "

Signalons, en marge de cette appréciation, le rôle paternel des notaires s'efforçant de faire régner le bon accord entre les familles, et nous saisirons encore mieux l'étendue des services qu'ils ont rendus à la colonie. Le notaire a toujours été parmi nous un homme de loi conciliateur, écrit Benjamin Sulte dans son *Histoire des Canadiens français.* Ses actes écrits avaient valeur légale, mais il rédigeait moins en vue du présent que de l'avenir. Dans son bureau, les parties plaidaient avant que de coucher sur le papier les conditions de l'arrangement. Un notaire au fait de sa profession sup-

prime dix avocats. Le notaire, c'est l'accord; l'avocat retourne les arguments et en tire un *casus belli*. L'un fait la paix, l'autre est pour la guerre. Celui-ci désire que l'on s'embrasse, celui-là vous met les armes à la main. Louis XIV n'a jamais voulu permettre aux avocats de s'introduire dans la Nouvelle-France. [2]

Aussi le notaire hypocrite, infidèle ou rapace, que certains romanciers modernes ont mis à la mode pour servir de repoussoir à leurs grands premiers rôles, n'est-il ici qu'une rare exception. L'on s'étonne à bon droit que, dans un roman du terroir publié récemment, l'auteur ait peint le modeste notaire du village sous un jour hideux, sans nécessité pour l'intrigue de son récit, comme il a prêté inutilement à son jeune médecin des sentiments incompatibles avec le dévouement

---

[2] De même qu'une famille de bonne noblesse se glorifie de dater ses parchemins des croisades, toute institution qui se respecte cherche à retrouver son origine dans le berceau de l'humanité. Ne remontons pas au déluge, suivant l'expression consacrée, bien que Noé ait, à la vérité, rempli les fonctions d'un notaire en dressant l'inventaire des animaux qu'il fit entrer dans l'arche pour en conserver l'espèce. (*)

Le premier acte écrit dont les livres sacrés fassent mention paraîtra sans doute d'un heureux augure à une partie notable de cet auditoire ;

(*) Cet acte antique n'a jamais existé comme document écrit, puisque l'écriture était inconnue à cette époque. Il se serait tout au plus composé de symboles, puisque, même au temps de Jacob, c'est par ce moyen qu'on établissait les conventions. Les livres sacrés nous apprennent que Laban et Jacob élèvent un monceau de pierres en témoignage de leur alliance et le nomment Galaad, c'est-à-dire le " monceau du témoin ". Plus tard encore, lorsque Booz achète le champ de son parent Elimelech, celui-ci enlève son soulier et le remet à l'acheteur pour indiquer qu'il se départ de son bien, suivant la coutume suivie dans Israël. L'invention de l'écriture alphabétique est attribuée à Cécrops, fondateur d'Athènes, et, d'après Diodore, c'est aux Babyloniens que revient le mérite d'avoir appliqué l'écriture à la confection des actes privés. On a trouvé dans les ruines de Babylone un grand nombre de tablettes d'argile couvertes de ces signes antiques.

qu'on remarque habituellement chez les membres de cette profession.

* * *

Lors de la fondation de la Nouvelle-France, le notariat existait en France — tel qu'on le trouve encore aujourd'hui. Néanmoins, Champlain n'amena pas de notaires avec lui. Le besoin ne s'en faisait pas encore sentir à l'origine de son établissement. Aussi est-ce par convention verbale qu'il fit à Louis Hébert la première concession de terrain. Lui-même voulut arpenter et livrer cette concession qui fut érigée en fief noble par le vice-roi Ventadour en 1626. C'est de la même manière que le chirurgien Adrien Duchesne acquiert et cède plus tard, en 1646, au pilote Abraham Martin, les fameuses plaines sur lesquelles devaient se jouer, un siècle plus tard, les destinées du Canada.

---

c'est le contrat de mariage de Tobie avec Sarah, fille de Raguel. Le prophète ne va pas jusqu'à dire si la coutume galante qui permettait aux anciens tabellions d'embrasser la mariée remonte à cette époque éloignée.

Les Hébreux, les Assyriens, les Egyptiens et les Grecs connurent donc l'écriture et dressèrent des contrats. Mais le rôle du scribe chargé de rédiger et de conserver ces documents leur était encore inconnu. On en trouve cependant la trace au temps de la captivité de Babylone. Jérémie achète alors le champ de Hanaméel et en rédige lui-même le contrat, qui est signé par des témoins et remis à Baruch pour être conservé dans un vase de terre. Aristote indique aux Grecs la nécessité de l'institution du notariat. Mais il appartenait aux Romains de créer cette fonction. Ils la confièrent aux esclaves qu'ils avaient ramenés de leurs expéditions dans les pays d'une civilisation plus développée.

Ces fonctions prirent insensiblement une importance grandissante. En conséquence, les esclaves furent bientôt affranchis et ils se divisèrent en diverses catégories. Les deux principales furent celle des *notarii*, ainsi désignés parce qu'ils prenaient en abréviation les *notes* ou brouillons des actes à préparer, et celle des *tabularii* ou *tabelliones* qui les transcrivaient ensuite sur des tablettes appelées *tabulae*. Lors de la conquête romaine, ces institutions pénétrèrent dans la Gaule à la suite des conquérants.

De même qu'en France les secrétaires des seigneurs, gardiens de leurs sceaux, s'étaient arrogé graduellement les fonctions de notaires, ainsi les greffiers ou secrétaires des gouverneurs du Canada commencèrent par rédiger les actes de concession de terres, puis s'intitulèrent " commis au greffe et tabellionage ", puis " tabellions ", et finalement " notaires du roi ".

Jaloux de son autorité comme le roi de France son maître, Champlain administre lui-même les affaires de la colonie jusqu'en 1621. Forcé alors par la volonté du roi, il appelle auprès de lui comme assesseurs les hommes les plus importants de la colonie. Louis Hébert devient procureur du roi, Gilbert Courseron lieutenant du prévôt, et Jean Nicolas gref-

---

Bientôt les fonctions de " notaires " et de " tabellions " se complétèrent par celles de " garde-notes " et de " garde-scels ". Ces deux dernières fonctions furent créées parce que les pièces signées par les parties étaient remises, de consentement mutuel, entre les mains d'un officier chargé de les conserver et ne devenaient exécutoires que par l'apposition du sceau. Mais, parce que les contractants étaient pour la plupart illettrés, parce que même les gentilshommes considéraient la connaissance de l'écriture comme dérogatoire à leur dignité, le consentement se manifestait par l'apposition des sceaux des parties. Comme les vassaux n'en possédaient pas, ils se rendaient chez le secrétaire du seigneur qui avait la garde de son sceau pour l'y faire apposer à leurs conventions, afin de les rendre obligatoires. A cette époque où l'épée d'un gentilhomme était la loi suprême, la carrière des armes était à peu près la seule qui fût tenue en honneur. Aussi l'on voit souvent les actes du moyen-âge contenir la mention que " les parties ont déclaré ne savoir signer, vu leur qualité de gentilshommes ".

Charlemagne décréta l'organisation du notariat moderne dans ses *capitulaires* de l'année 803. Son oeuvre périclita dans les mains débiles de ses successeurs jusqu'à ce que saint Louis la reprit en établissant 60 notaires en la prévoté de Paris (1270), afin de régulariser les nombreuses mutations de propriétés causées par les hécatombes des Croisades. Il appartenait à Philippe-le-Bel de compléter cette oeuvre par une ordonnance du mois de mars 1302. Finalement, les diverses fonctions de " notaire ", " tabellion ", " garde-notes " et " garde-scels " furent réunies en la même personne par un édit de Henri IV en 1597.

fier de la juridiction. Le greffier remplissait les fonctions de notaire pour dresser les actes de concession de terrains et les titres ultérieurs qui s'en suivaient. Il est donc admissible que Jean Nicolas soit le premier qui ait rempli les attributions de notaire dans la Nouvelle-France. L'incendie de 1640 a malheureusement détruit presque tous les papiers de cette époque et nulle trace de ses actes n'a pu être retrouvée. Sans une mention fortuite du récollet Sagard Théodat, dans un document de 1621, on ignorerait même son existence.

Ce pionnier du notariat eut pour successeur le greffier De la Ville qui eut l'honneur d'apposer sa signature au testament du fondateur de la Nouvelle-France en 1635. La compagnie des Cent Associés avait reçu par son acte d'établissement, en 1627, le privilège de nommer les officiers de justice dans la Nouvelle-France. Comme elle n'avait pas encore institué de notaire pour la colonie, et comme le greffier ne remplissait cette fonction que par tolérance, sans nomination officielle, le testament de Champlain, signé pourtant en présence de sept témoins, suivant l'usage des pays de droit romain, fut annulé pour défaut de forme par le Parlement de Paris, à cause de la poursuite de Madame Hersaut, cousine du testateur.

Cependant, Robert Giffard avait obtenu l'octroi de la seigneurie de Beauport dès 1634. Comme les seigneurs avaient le droit de nommer des notaires qui pouvaient instrumenter dans les bornes de la seigneurie, il donna l'autorisation au maçon Guion, qui semble avoir été l'homme de lettres de la localité, de dresser, entre deux coups de truelle, des concessions de terrains et autres actes notariés. C'est ainsi que le plus ancien contrat de mariage canadien qui nous soit parvenu, celui de Robert Drouin avec Anne Cloutier, signé à Beauport le 16 juillet 1636, fut dressé par un maçon. Il n'y a pas à douter que ce mariage ait été étayé sur des bases solides.

* * *

A cette époque, les transactions n'étaient pas nombreuses, et les honoraires étaient minimes. Aussi les notaires, tout " royaux " ou " seigneuriaux " qu'ils étaient, se voyaient-ils obligés de recourir à d'autres fonctions pour assurer leur subsistance. L'on voit, en 1637, Jean de Lespinasse jeter au vent la plume d'oie, qu'il n'avait d'ailleurs tenue qu'à la signature de trois actes, pour exercer le métier d'arquebusier. Ce métier devait être autrement lucratif à une époque où l'on vivait continuellement sous les armes. Plus tard, François Genaple, sieur de Bellefonds, fut à la fois notaire, menuisier, et geôlier par surcroît. Michel Filion avait un bac sur la rivière Saint-Charles et exerçait le métier de passeur entre deux paraphes. Gloria et Chamballon vendaient des épices. Duquet chantait au lutrin. Et Guillaume Couture, colon et menuisier, cumulait en outre les fonctions d'interprète, de notaire et de juge. Le cumul était d'ailleurs à la mode. Villeray, premier conseiller du roi au Conseil souverain, tenait boucherie dans sa maison et faisait débiter la viande par son fils cadet, tandis que madame la conseillère tenait la caisse.

Nous trouvons même un acteur dramatique dans la personne du notaire Martial Piraube qui dressait, en 1639, l'inventaire des biens de Guillaume Hébert, et, en 1640, les actes de prise de possession du terrain de l'Hôtel-Dieu et de celui des Ursulines. Les *Relations* des Jésuites nous rapportent qu'à l'occasion du premier anniversaire de la naissance du dauphin, qui fut plus tard Louis XIV, M. de Montmagny fit exécuter à Québec une tragi-comédie. L'on y représentait l'âme d'un infidèle poursuivie par deux démons qui finissaient par la précipiter dans les flammes de l'enfer. Le sieur Martial Piraube, qui conduisait cette représentation, personni-

fiait Belzébuth et fit une forte impression, paraît-il, sur l'esprit des sauvages.

Signalons enfin, parmi les " cumulards ", Guillaume Audouart. Il fut le notaire le plus important de cette époque, puisqu'il a laissé 1067 actes au greffe de Québec. Etabli d'abord aux Trois-Rivières en 1648, il vient succéder à Laurent Bermen à Québec en 1649, et remplit à la fois les fonctions de notaire, juge de seigneurie, substitut du procureur du roi, secrétaire du conseil et des gouverneurs, rédacteur et dépositaire en un mot de tous les documents officiels de la colonie. Il comprit le danger que couraient les greffes de ses prédécesseurs, dispersés dans diverses maisons de la ville et sans gardiens attitrés, réunit dans son étude les minutes de Lespinasse, de Guitet, de de Tronquet, de Piraube, de Lecoustre, de Bancheron, de Durand, de Bermen, d'Aubert, de Rouer, de Godet et de Vachon, les classa et les conserva soigneusement pour la postérité. Nous lui sommes donc redevables de la transmission de documents précieux pour l'histoire et qui auraient couru grand risque de se perdre sans sa prévoyance éclairée. Cependant, les *Relations* des Jésuites et même le *Dictionnaire généalogique* de Tanguay ignorent complètement son existence. La mauvaise fortune a semblé s'attacher à ses pas. La petite propriété,qu'il avait réussi à acheter après quinze ans de labeur, fut vendue par ses créanciers. L'indigence et l'oubli furent les seuls tributs que lui offrit la patrie reconnaissante !

* * *

Audouart avait d'abord accroché ses panonceaux aux Trois-Rivières. Cette bourgade eut en effet son gouvernement propre avec ses juges, greffiers et notaires, peu de temps

après Québec. Le premier tabellion de cette ville dont les actes nous soient parvenus fut le caporal chirurgien André Crohine. Il y dressa l'inventaire des biens du fameux découvreur Jean Nicolet, noyé en se rendant de Québec aux Trois-Rivières le 29 octobre 1642.

Les objets qui servent à notre usage journalier et les livres que nous lisons attestent nos goûts et nos occupations, mieux que les descriptions les plus minutieuses. L'inventaire des biens de Jean Nicolet, qui nous peint sur le vif le genre de vie de nos ancêtres, constitue à ce titre un précieux document.

INVENTAIRE DES BIENS MEUBLES appartenant à defunct Jean Nicolet, vivant commis général de messieurs de la Compagnie au fort des Trois-Rivières trouvés dans son logis déclarés par François Marguery et Joseph de Beaume commis, faict suivant le commandement de Monsieur des Rochers, capitaine du dit fort par André Crohine, caporal et chirurgien et de Jean de Lespinière aussy caporal, tous lesquels meubles ci-dessous ont été munis ou tenus livrés au logis du dit feu Nicollet à la charge du dict François Marguery. Lequel s'en est chargé et a promis les représenter toute fois et quant réquisition en sera fait le douzième jour du mois de Novembre mil six cent quarante deux.

Premièrement : Deux chaises de bois de mérisier. Ung lict de plume. Ung oreiller de plume. Une paillasse. Une table pliante de bois de mérisier. Deux bancs pour s'asseoir. Une petite casse de bois avecq deux paire de bas dont il y en a un de chanvre. Deux serpes. Une scye à main. Une grande vrille. Ung fuzy basque. Une petite fontaine de cuivre rouge avecq ung plat du même cuivre. Deux creusets et une pelle à feu le tout de fer. Une paire de pincettes et une grande tenaille. Une crémaillère et ung gril. Un rechault de cuivre. Une broche à routir. Ung petit chandelier de cuivre. Ung estocade avec la poignée d'argent. Ung pot d'estain. Ung vinaigrier d'estin. Ung ..... pour courir à la mer fait de bois des Indes. Deux caves garnies de leurs flacons. Douze bouteilles vides couvertes d'ozier. Ung barillet de fayance. Deux compas l'un de cuivre et l'autre de fer. Une pierre à razouaire. Une paire de lunette de

multiplication. Une mouchette de fer. Quatre miroirs ardants. Une bouette à petun de fer blanc. Une petite corne à mettre de la poudre. Deux livres de petit plom faint. Une champlure rompue. Ung petit mortier de fonte garny de son pillon. Ung tapy de table façon de Rouan. Deux barry de poudre dont yl en a esté osté. Ung petit barillet ou il y a ung peu de poudre à mousquet. Ung jeu de jettons.

MEMOIRE DES LIVRES TROUVES DANS SON CABINET

Premièrement : Ung livre intitulé l'inventaire des sciences. La descouverte des portugais aux Indes orientales. Le recueil des gazettes de l'année 1634. L'art de naviguer. Le recueil des gazettes de l'année 1635. Ung livre pour tirer de l'épée. Les métamorphoses d'Ovide mises en vers. Une relation de la Nouvelle-France de l'année 1637. Le tableau des passions vivantes. L'histoire de Sainte Ursulle. Les méditations sur la vie de Jésus-Christ. Le secrétaire de la cour. L'orloge de dévotion. L'adresse pour vivre selon Dieu. Les éléments de logique. Les saincts devoirs de la vie dévote. L'histoire de Portugal. Ung petit livre couveret de satin intitulé le rituel de la messe. La vye du Sauveur du monde. Deux livres de musique. L'histoire des Indes Occidentales. Ung petit estuit ou il y manque ung poincon. Ung petit paire de scizaux. Deux oreillers dont il y en a un garni de tapisserie. Quatre ymages représentant les quatre scènes de la nature. Ung tableau de la Vierge. Quatre guartes de géographie. Deux canifs. Une casse de secrétaire d'ivoire. Ung pot une chopine deux demi onces et ung demiart d'estain. Deux quartes environ de seize pots dans lesquels il y a de l'eau de vye.

Le dict inventaire faict en présence des dites parties ci-dessus lesquelles ont signé.

Comme Guillaume Audouart, Antoine Adhémar, qui fut plus tard l'un des notaires les plus importants de Montréal, avait aussi commencé l'exercice de sa profession au bourg trifluvien. C'est un titre de gloire fort appréciable, pour la ville de Pierre Boucher, que d'avoir fourni à ses grandes soeurs leurs principaux tabellions. Mais elle pouvait essaimer sans s'affaiblir. Elle a donné à la profession une longue suite de

notaires, dont les états de service méritent la reconnaissance de la patrie.

Parmi eux figure Séverin Ameau, qui succéda à La Boujonnière en 1652 et consigna dans son greffe, pendant un demi siècle, toutes sortes de renseignements précieux pour l'histoire de sa ville et de ses habitants. La chronique de 1673 nous fournit, à l'occasion d'un vol commis au préjudice de ce brave tabellion, un exemple typique de la manière dont s'administrait la justice à cette époque. Le récit en a été repris par J.-E. Roy, dans son *Histoire du notariat.*

Les nommés Louis Martin, serrurier de sa profession, Jean Hardouin, Louis Brice, Nicolas Barabé et Jean Arcout dit Lajeunesse, étant entrés nuitamment dans la maison de Séverin Ameau, à l'aide d'une fausse clef que Louis Martin leur avait fournie y dérobèrent du vin, de l'eau de vie, de l'anguille et du tabac. Arrêtés et convaincus du méfait, la justice de Trois-Rivières condamna Louis Martin à être conduit aux quatre coins de la ville pour y être battu de verges et marqué à l'épaule gauche d'une fleur de lys. Hardouin et Brice furent destinés à être simplement battus de verges, Barabé à assister à l'exécution et Arcout à 50 livres d'amende. Tous ensemble devaient restituer à Ameau douze livres et cinq sols. Quant à Ameau dont la cave avait été pillée, il fut condamné à payer la moitié des frais de justice. Ameau, naturellement, en appela de cette sentence bizarre au Conseil Souverain qui lui donna gain de cause avec tous les honneurs de la guerre. Martin et Hardouin furent exposés à la porte de l'église paroissiale de Trois-Rivières, un jour de fête ou dimanche, à l'issue de la grand'messe, nu-tête, les bras liés derrière le dos. Martin avait pendues au cou des clefs et bouteilles avec un écriteau, sur l'estomac et sur le dos, sur lequel était écrit: Voleur de vin, eau de vie, et anguille et bailleur de fausse clefs. Hardouin avait des bouteilles aussi pendues au cou avec un écriteau, sur le dos et l'estomac, sur lequel était écrit: Voleur de vin, eau de vie et anguille. Brice assistait à cette fête, nu-tête, sans être lié, ayant des bouteilles attachées au cou. Ameau reçut cinquante livres d'indemnité.

On voit par cette anecdote que le brave tabellion avait une cave assez garnie. Il convient de dire à sa décharge que très souvent les services professionnels se payaient en nature. Il n'est pas rare de voir, en marge des actes notariés de cette époque, l'indication bizarre de leur paiement par "deux peaux de loutre, une douzaine d'anguilles ou une chopine d'eau-de-vie". Nos experts en comptabilité se trouveraient en face d'un grave problème, s'ils avaient aujourd'hui à faire l'apurement des anciens livres de comptes où figuraient, à titre de monnaie, tous les animaux de la création et les produits de consommation journalière.

(À SUIVRE)

Victor MORIN, notaire,
professeur à l'Université Laval.

L'abbé Jacques Odelin ou Audelin dit Jolibois [1]

(5 AOUT 1789-9 JUIN 1841)

JACQUES ODELIN, le futur curé de Saint-Hilaire, fut l'unique membre de la *troisième* génération des Odelin (branche canadienne). Son père, Jacques Odelin, né le 14 mars 1755, épousa en 1788 Marie-Angèle ou Angélique Lavigne dont il n'eut que ce fils. Il était lui-même le troisième enfant (*deuxième* génération) de François Odelin dit Jolibois (*première* génération), qui avait épousé à Québec, le 19 avril 1751, Dorothée Toupin. Ce François Odelin, grand'père du futur curé, était fils de François-Joseph Odelin et de Thérèse Lecouturier, de Saint-Remi, diocèse d'Amiens, en Picardie. [2]

---

[1] Notice historique rédigée à la demande de Mgr Odelin, vicaire général de Paris et parent de l'abbé Jacques Odelin.

[2] D'après Mgr Tanguay, voici quel serait le tableau généalogique :

FRANCE.—*ODELIN*, François-Joseph et *Lecouturier*, Thérèse (de S.-Rémi, diocèse d'Amiens, Picardie).

CANADA.—I François dit Jolibois et *Toupin*, Dorothée, (baptisée en 1720) (mariés à Québec, 19 avril 1751).

II.

Dorothée, baptisée 13 juin 1752, inhumée le 19 sept. 1755.	Joseph François, bapt. et inhumé 15 mai 1754.	Jacques et *Lavigne* M.-Angélique bap. 14 mars 1755, mariés en 1788.	Marie Madeleine bapt. 8 juin, inh. 11 août 1759.

III. Jacques
(baptisé 5 août 1789; ordonné 4 février 1816; inhumé 8 juin 1841).

(*Dictionnaire généalogique*, V. VI, p. 166).

Jacques, l'abbé, naquit à Saint-Constant, comté de Laprairie, au diocèse actuel de Montréal, le 5 août 1789. La présence de son père, signalée à Saint-Antoine-de-Tilly, au diocèse actuel de Québec, le 26 novembre 1766, explique comment l'abbé fut plus tard employé dans la ville même de Québec. Sa naissance à Saint-Constant nous fait comprendre pourquoi il suivit, à Montréal, le cours d'études du collège de Saint-Raphaël. Il y faisait, en 1802, la classe d'éléments français, en 1806, la classe de méthode ou quatrième, et y terminait ses études en 1811.

Il partagea le temps de sa cléricature entre le collège de Nicolet et l'école latine (collège) de Saint-Hyacinthe. Après avoir exercé les fonctions de régent dans le premier de 1811 à 1814, il devint professeur dans la seconde en 1814-15. Pendant l'exercice de ces fonctions, il reçut tous les ordres de Mgr Plessis, évêque de Québec: dans l'église paroissiale de Montréal, la tonsure (17 septembre 1811) ; dans l'église Saint-Jean-Baptiste de Nicolet, les ordres moindres (31 janvier 1813), le sous-diaconat (15 août 1813), le diaconat (24 septembre 1814). L'auteur de l'*Histoire du séminaire de Saint-Hyacinthe* le désigne comme professeur dans cette dernière maison en 1813-1814. Il y a là évidemment une inexactitude. Il ajoute ces remarques sur le caractère de l'abbé: " Il était doué d'une forte intelligence et d'une aptitude spéciale pour les questions philosophiques... M. Girouard écrit plusieurs fois à Mgr

---

Ajoutons à ce tableau ces autres notes du même auteur:

" *Odelin* ou Audelin dit Jolibois (Jacques), né à Saint-Constant le 5 août 1789, fils de Jacques Odelin et de Marie-Angèle Lavigne; ordonné le 4 février 1816; vicaire à Saint-Laurent de Montréal; 1817, chapelain de l'Hôpital-Général de Québec et desservant de Notre-Dame de Foye; 1819, curé de Saint-Grégoire; 1821, du Saint-Esprit; 1831, de Saint-Hilaire où il décède le 8 juin 1841, à l'âge de 51 ans 10 mois. "

(*Répertoire du clergé canadien*, p. 179).

Plessis au sujet du séminariste Odelin dont la conduite lui causait des inquiétudes. Il note ses allures plutôt libres et ses rapports trop fréquents avec les militaires. " [3] C'est le 4 février 1816 seulement quee l'abbé Odelin reçut du même prélat, dans l'église cathédrale de Québec, l'ordre sacré de la prêtrise.

A partir de ce moment, la vie de l'abbé Odelin se partage en deux périodes bien distinctes, séparées par une retraite de quatre années et demie pendant lesquelles l'abbé ne remplit aucune fonction officielle.

La première période comprend onze années (17 février 1816—15 février 1827). Vicaire d'abord à Sainte-Marguerite-de-Blairfindie (17 février 1816), l'abbé devenait, sept mois plus tard (18 septembre 1816), vicaire à Saint-Laurent, dans l'île de Montréal. Huit mois après, il était nommé desservant (15 avril 1817) de la même paroisse dont le curé, l'abbé Cazeneuve, venait de mourir.

Cinq mois après, jour pour jour (15 septembre 1817), l'évêque de Québec l'appelait auprès de lui et lui confiait la chapellenie des Soeurs de l'Hôpital-Général de cette ville. Presque en même temps (22 septembre 1817), il le chargeait de desservir à la fois les succursales de Notre-Dame-des-Anges et de Sainte-Foye.

Pendant qu'il s'acquittait de cette triple fonction, Mgr Panet, administrateur de Québec, le désigna comme curé de Saint- Grégoire, alors du district des Trois-Rivières, aujourd'hui du diocèse de Nicolet. L'abbé Odelin y exerça le saint ministère depuis le 8 octobre 1819 jusqu'au 17 septembre 1821. A cette date, on lui confia la cure de Saint-Esprit, dans le comté actuel de Montcalm et le diocèse de Joliette.

---

[3] Mgr C.-P. Choquette: *Histoire du séminaire de S.-Hyacinthe*, v. I, p. 162.

L'abbé Odelin y faisait pacifiquement ses fonctions curiales depuis cinq ans lorsqu'un événement assez mystérieux vint désorganiser sa vie et marquer une scission dans sa carrière. Selon l'historiographe du diocèse de S.-Hyacinthe, il se sentit torturé par des scrupules de conscience. Dans cette conjoncture oublia-t-il de se confier à Mgr Lartigue, évêque de Telmesse et administrateur du district de Montréal ? Ou bien, s'il s'ouvrit de ses embarras spirituels, refusa-t-il de se plier aux conseils de l'évêque et de passer outre ces difficultés ? On ne le voit pas bien. L'historiographe mentionne d'abord le fait que le curé demanda sa démission (novembre 1826), que celle-ci lui fut refusée pour le moment et que, "bon gré mal gré, il lui fallut céder devant l'autorité ". Il semblerait, d'après ces dires, que le curé avait reçu ordre de rester au poste, mais que de nouvelles instances de sa part auraient fini par aigrir l'évêque contre lui. Pour cette raison ou pour une autre que nous ne pouvons découvrir, trois mois plus tard (15 février 1827) ses pouvoirs curiaux lui furent retranchés. Il demeura sans emploi durant quatre années plus sept mois et demi.

Que devint-il pendant cette période de retraite forcée ? Une lettre de Mgr Lartigue à Mgr Panet (15 avril 1828) nous apprend que l'abbé Odelin " est toujours dans son ancienne paroisse du S.-Esprit, vivant en son particulier ". On signale en 1829 un court séjour qu'il fit à Détroit. Une lettre de Mgr Lartigue à Mgr Panet (16 août 1830) annonce que M. Bélanger, curé de Béloeil, au diocèse actuel de S.-Hyacinthe, sollicite la faveur de garder chez lui ce confrère en détresse. La permission lui fut volontiers accordée par Mgr l'évêque de Telmesse.

Voilà donc l'abbé Odelin installé dans sa nouvelle retraite de Béloeil. D'après l'historiographe que nous suivons, l'ex-curé s'y appliquait, avec beaucoup d'édification, à la prati-

que des vertus sacerdotales. Il transcrit deux extraits de lettres qui se rapportent à cette époque de la carrière du curé retraité. La première (19 décembre 1830) est adressée à Mgr Lartigue par M. Robitaille, curé de Sainte-Marie-de-Monnoir, au diocèse actuel de S.-Hyacinthe : " M. Odelin continue de me voir... M. Bélanger en est édifié... Il (l'abbé Odelin) est *strict* (exact) à observer son règlement. Si Votre Grandeur lui accordait quelque grâce dans ce saint temps (Noël et premier de l'an) et qu'il pût rendre quelques services à son bienfaiteur M. Bélanger, et peut-être à moi aussi pour certains moments, cela ne ferait qu'édifier les gens de l'endroit qui, au commencement, le croyaient malade; maintenant qu'ils voient en lui une bonne conduite, ils s'informent. A Ste-Marie il n'est point connu, de sorte qu'il pourrait rendre service dans les deux endroits, si la chose est possible... ". Dans la deuxième lettre (4 mai 1831), M. Bélanger écrivait à son tour au même Mgr Lartigue : " Si Votre Grandeur voulait jeter un regard favorable sur le pauvre malheureux qui demeure avec moi, je puis certifier que sa ferveur ne s'est point ralentie depuis le premier instant où il est entré chez moi, et je suis assuré que Votre Grandeur n'aura jamais à me reprocher l'avance que je fais pour lui aujourd'hui. "

Peut-on conclure, de ces deux lettres assez énigmatiques, que la carrière de l'abbé Odelin, avant son séjour à Beloeil, depuis août 1830, avait été entachée de fautes graves telles que l'indiscipline ouverte ? Il est difficile de pousser les conclusions jusque-là. Il suffit que l'ex-curé ait été alors en disgrâce auprès de son évêque, qu'il ait vécu en " pauvre malheureux " et qu'il se soit efforcé, par une conduite exemplaire, de reconquérir la faveur épiscopale.

Il y réussit. Mgr Lartigue rendit ses bonnes grâces au curé en retraite, et, sur les instances de Mgr Panet, le nomma (27 septembre 1831) premier curé résident de S.-Hilaire, en

face de Beloeil, dans le comté actuel de Rouville et le diocèse de S.-Hyacinthe. Cette nomination, que les habitants de l'endroit réclamaient à cor et à cris, fut ratifiée par l'évêque de Québec, le 6 octobre suivant. La réintégration de l'abbé Odelin dans les fonctions curiales, par son assignation au poste de S.-Hilaire, marque la seconde partie de sa carrière (27 septembre 1831—9 juin 1841) qui dura un peu moins de dix années et s'y écoula tout entière.

L'abbé Odelin prit possession de son nouveau poste le 9 octobre 1831, le dimanche, en vertu d'une lettre pastorale de Mgr Panet, portant la date du 4 octobre précédent. Pendant son administration, il eut énormément à souffrir de la part de ses paroissiens. Ceux-ci refusaient de continuer la construction de l'église,de faire au presbytère les réparations requises, de payer la dîme, de procéder à l'érection du cimetière. D'autre part, deux événements malheureux diminuèrent le nombre de ses paroissiens. Le choléra d'abord, du 9 avril au 20 octobre 1832, enleva 27 adultes; il fit 11 autres victimes, du 10 août au 16 octobre 1834. Ensuite, pendant les troubles de 1837, le curé eut un de ses paroissiens tué et deux autres faits prisonniers (lettre de M. Odelin à Mgr Lartigue, 6 décembre 1837). Enfin, à deux reprises (fin de janvier et fin de juillet 1833), le curé eut à craindre que Mgr Signay, le nouvel évêque de Québec, ne lui imposât un fardeau trop lourd pour ses épaules en lui confiant la paroisse de S. Jean-Baptiste-de-Rouville par mode de permutation avec le curé du lieu. A la demande du seigneur de Rouville, le changement n'eut pas lieu. Ajoutons que le pasteur dut surveiller jusqu'en 1839 la reconstruction de l'église, écroulée en 1836.

C'est au cours de son administration, qualifiée de "sage" par l'historiographe, que le curé de S.-Hilaire vit sa paroisse passer, avec tout le district de Montréal, sous la juridiction immédiate de Mgr Lartigue, devenu premier évêque du nou-

veau diocèse de Montréal. Il semble qu'en 1838, sur l'ordre du successeur Mgr Bourget, il dut la quitter momentanément, vu que les habitants refusaient d'assurer à leur curé une habitation convenable.

Plusieurs faits se rattachent au séjour que fit l'abbé Odelin à S.-Hilaire. Du 8 au 10 juillet 1834, Mgr Lartigue y fit sa troisième visite pastorale et y confirma 173 enfants. Cette même année, en vertu d'un mandement de Mgr Signay (14 novembre 1833), on y célébra le jubilé pour l'avènement du pape Grégoire XVI. Le 15 février 1838, le curé obtenait de Mgr Lartigue l'institution dans la paroisse de la confrérie du Sacré-Coeur de Jésus et la permission de célébrer le jour de la fête par une messe solennelle et un sermon de circonstance. Le concours eut lieu cette année-là le *mardi gras,* 27 février. La pratique s'en est continuée depuis. La Propagation de la Foi y fut aussi établie, en avril 1838, à la suite d'un rescrit de Grégoire XVI (7 janvier 1838) et d'un mandement spécial de Mgr Lartigue (18 avril 1838).

Le 28 novembre 1834, l'abbé Odelin baptisait David Halde, le deuxième enfant de la paroisse qui se soit consacré au service de l'Eglise. Le 27 décembre 1835, il recevait une double abjuration et conférait un double baptême sous condition : à Jean Shephard, âgé de 30 ans, et à Eulalie Sara Cowling, âgée elle aussi de 30 ans, tous deux du comté de Lincolnshire, Angleterre. Il procéda à deux mariages dans la famille du seigneur J.-B.-René Hertel de Rouville: celui de Charlotte-Marie-Anne qui épousa le docteur J.-B. Brousseau, de Belœil (25 février 1840) ; celui de Henriette-Louise, soeur de Charlotte, qui épousa le négociant Louis-Isaac Rochebrune Larocque, de Rigaud (23 février 1841).

C'est encore à cette période de la vie de l'abbé Odelin que se rapporte un événement d'une importance assez significative. Aux exercices publics qui eurent lieu au collège de S.-

Hyacinthe les 12, 13 et 14 août 1833, les élèves de philosophie, répudiant les théories de Descartes jusqu'alors enseignées, discutèrent, devant une foule de spectateurs, le système de Lamennais concernant le sens commun considéré comme la règle suprême de la vérité. L'abbé Odelin prit parti dans le débat contre les autorités du collège. Il intervint comme argumentateur au cours même de la soutenance, selon que c'était alors l'usage. Il prolongea ensuite sa protestation dans la presse. L'historiographe du diocèse fait allusion, dans les termes suivants, à la participation de l'abbé Odelin : " C'était un vrai philosophe chrétien. Le premier en Canada, il soupçonna et mit à nu le poison subtil caché dans les écrits du trop fameux Lamennais : témoin la polémique qu'il engagea et soutint victorieusement, à ce sujet, avec les savants professeurs de philosophie et d'histoire du collège de S.-Hyacinthe, à l'occasion des examens publics de cette maison en 1833. " Le numéro de la *Minerve* (V. VII, lundi 19 août 1833, N. 54) qui raconte la séance ne mentionne aucun incident de ce genre. Les numéros subséquents, bien qu'ils contiennent plusieurs mises au point dues à la plume de M. Prince, ne signalent pas une seule fois le nom de l'abbé Odelin. Cela n'empêche pas, ainsi qu'on le verra dans une note [1], que l'abbé Odelin l'emporta hautement.

---

[1] L'*Histoire du séminaire de S.-Hyacinthe* (2nde partie, p. 35), due à la plume de Mgr Raymond, raconte ainsi l'incident des exercices : " Aux examens de 1833, le professeur de philosophie fit soutenir par ses élèves des thèses sur divers points de cette science, l'une entre autres en faveur du système de M. de Bonald sur l'origine des idées et une autre en faveur du système de l'abbé de Lamennais sur le fondement de la certitude. On avait plutôt l'intention de faire connaître ces doctrines que celle de les présenter comme des vérités absolues hors de toute contestation. C'était un essai de l'opinion publique que l'on voulait faire. Les élèves étaient préparés à répondre à certaines objections mises entre les mains des interrogateurs. Parmi ceux-ci était M. Odelin, curé de S.-Hilaire. Il présenta alors une difficulté à laquelle l'étudiant en philosophie n'avait pu s'attendre. Le professeur le fit remarquer et dit quelques mots pour répon-

Cette victoire intellectuelle et les autres consolations que recueillit le curé de S.-Hilaire pendant les dix années de son administration ne l'empêchèrent pas d'avoir beaucoup à souffrir. L'historiographe rappelle l'apathie des paroissiens et leur refus d'exécuter leurs promesses, l'abandon où ils laissaient leur établissement religieux, l'effondrement de l'église, les menaces répétées de l'évêque au sujet de la suppression ou du moins de la permutation du curé. Il y ajoute les peines morales et physiques que celui-ci avait dû subir pendant son inaction de près de cinq années et la solitude où il vécut pendant ses dix années d'administration curiale à S.-Hilaire.

Toutes ces influences contribuèrent à la déperdition d'une santé naturellement assez précaire, bien qu'elle fût robuste en apparence. Jusqu'au printemps de 1841, aucun symptôme ne faisait prévoir une fin prochaine; l'abbé exerçait encore le

---

dre à l'objection. M. Odelin répliqua. Alors Mgr Lartigue, qui présidait la séance, déclara que la discussion était hors de propos dans cette circonstance. L'incident fut clos pour le moment, mais il devait avoir des suites. "

Ces suites, le même document (pp. 35-39) les relate en ces termes : " Quelque temps après, on vit paraître dans l'*Ami du peuple*, journal qui se publiait à Montréal, une correspondance signée " Dionel " qui attaquait l'enseignement philosophique du collège de S.-Hyacinthe. Il ne fut pas difficile de reconnaître dans cette signature l'anagramme de M. Odelin, curé de S.-Hilaire. M. Prince répondit dans un article caustique, mais sans toucher au fond de la question. M. Odelin, sous son vrai nom, entama une discussion dans les formes. La polémique s'engagea, MM. Joseph Larocque et Raymond la soutenant pour le collège. — M. Odelin... soutint la discussion qui fut longue, n'ayant aucun auteur dont il pût s'aider. Il portait de rudes coups aux défenseurs des systèmes de MM. de Bonald et de Lamennais. Cependant, comme il n'avait pas leurs ouvrages entre les mains, quelquefois ses objections portaient à faux, ce que ses adversaires ne manquaient pas de relever, et ils prenaient d'ailleurs leur revanche en attaquant les principes cartésiens qu'ils croyaient trouver dans la doctrine du curé de S.-Hilaire. Assez souvent, comme il arrive dans les discussions philosophiques, on ne s'entendait pas sur les termes; il fallait des explications qui prolongeaient la polémique. — Les messieurs du collège publiaient sous diverses signatures qui n'étaient point

ministère le 29 mai. Tout à coup il fut enlevé à la suite d'une très courte maladie et rendit son âme à Dieu le 9 juin 1841, à l'âge de 51 ans 10 mois et 4 jours. C'était le mercredi, veille de la Fête-Dieu. L'acte de sépulture, rédigé le 11 juin par le grand-vicaire Demers de S.-Denis-sur-Richelieu et contresigné par une vingtaine de prêtres présents, mentionne la mort comme remontant " à l'avant-veille ". Il permet de corriger Mgr Tanguay qui l'assigne au 8 juin. Il contient d'autre part une erreur évidente en ce qu'il attribue au curé défunt 52 ans au lieu de 51.

Le cadavre du curé fut déposé, le 11 juin, après les funérailles, sous le coin de l'autel, côté de l'évangile, dans l'église de S.-Hilaire. Le 6 octobre suivant, Mgr de Forbin-Janson, évêque de Nancy et de Toul, érigeait le chemin de la croix sur la montagne de S.-Hilaire. Il y bénissait aussi, le 3 novembre, une croix monumentale.

---

celles de noms propres; on crut qu'ils avaient des auxiliaires de côté et d'autre. Ceci embarrassait M. Odelin, qui pensait avoir affaire à plusieurs adversaires. " Ici l'anecdotier raconte une méprise amusante et une charmante plaisanterie, puis il continue: " La discussion avait été transportée de l'*Ami du peuple* à l'*Echo du pays*, journal qui se publiait à S.-Charles, rivière Richelieu (Pour l'explication de ce transport voir Mgr Choquette: *Histoire*, etc., V. I, p. 154) : elle dura six à sept mois, vu que les articles de part et d'autre ne se succédaient pas toujours à des intervalles rapprochés. Le public s'y intéressait beaucoup, et la défaveur n'était pas à l'égard du collège. — On avait à peine cessé la controverse que parut l'encyclique (*Mirari vos*) de Grégoire XVI, qui la décida. — Une nouvelle encyclique du pape condamna les *Paroles d'un croyant* et en même temps improuva fortement le système philosophique de l'abbé de Lamennais... Aussitôt qu'au collège on eut connaissance de l'encyclique du 21 juin 1834, le directeur, M. Prince, publia dans les journaux une adhésion complète au document pontifical. Depuis, des rapports tout à fait bienveillants se sont établis entre les prêtres du collège et M. Odelin. Celui-ci venait de temps à autre les visiter et leur exprimer avec sincérité de l'estime et de l'amitié: sentiments qu'eux-mêmes aussi éprouvaient à son égard. "

Mgr Choquette, dans son *Histoire du séminaire de S.-Hyacinthe* (V. I, pp. 162-163), a résumé à la fois la polémique et l'incident.

Le portrait de l'abbé Odelin, par lequel l'historiographe termine ses notes, est des plus simples. Nous le reproduisons en entier: " Au physique, Messire Odelin n'avait rien de remarquable: au contraire! Petit de taille, trapu, voûté, la figure labourée de variole, rien en lui ne prévenait en sa faveur au premier abord. Il n'avait pas le don de la parole : en chaire c'était pitié, dit-on, de l'entendre faire une simple annonce au prône. — Mais, sous des dehors quasi repoussants, cet homme, si dépourvu des grâces extérieures de la nature, cachait une intelligence hors ligne, développée par de solides études, cultivées, depuis, avec soin. Cependant, quelques vieux bouquins composaient toute sa bibliothèque. Tout son arsenal littéraire, à lui, logeait dans sa tête. C'était pourtant un vrai philosophe chrétien, etc." Le portrait s'achève sur le souvenir de la joute qu'occasionna le système de Lamennais aux examens de 1833, joute à laquelle nous avons fait allusion plus haut.

Emile CHARTIER,
Professeur à l'Université Laval.

Civilisation latine et kultur germanique

EN temps de guerre plus qu'en aucun autre nous devons nous défier des généralisations, nous défier surtout de ces oppositions tranchées qui mettent d'un côté toute la barbarie et de l'autre toute la civilisation. La véritable source de la barbarie est une source morale. C'est l'égoïsme, c'est la cupidité, c'est la rage de domination, qui nous pousse sans cesse à nous hausser au-dessus de nos semblables, à vouloir non seulement exploiter à notre profit leurs bras et leurs muscles,mais encore à vouloir leur imposer notre manière de voir,de penser, de parler,comme si nous possédions le monopole de la puissance, de la sagesse et de la vérité. Or, ces passions se trouvent chez tous les hommes, quelle que soit leur origine, à quelque nationalité qu'ils appartiennent. Elles se sont manifestées chez tous les peuples d'une façon plus ou moins éclatante. Ce sont elles qui poussèrent les Romains à unifier le monde sous leur joug, tout comme elles avaient déjà poussé un Alexandre à la même tentative.

Ceci posé, il n'en reste pas moins qu'on rencontre chez les peuples répandus à la surface de la planète des conceptions et des constructions sociales assez diverses pour qu'on puisse légitimement les opposer comme des formes de vie plus ou moins divergentes.

C'est ainsi, pour nous borner à l'Europe et à la race blanche, que nous pouvons opposer à la civilisation des peuples germaniques celle des peuples issus du tronc gréco-romain ou greffés sur lui.

Nous sommes de ces derniers, et la civilisation dont nous nous réclamons, que nous défendons aujourd'hui au prix de

tant de sang, nous continuons à l'appeler gréco-romaine. C'est dire que pour en connaître les traits caractéristiques et les premiers linéaments, il faut nous transporter en Grèce avant de nous arrêter à Rome.

Certes, quand, remontant à quelques trois ou quatre siècles avant notre ère, nous pénétrons dans la vie sociale de ces petites cités, qui couvraient le maigre sol de l'Attique ; quand nous y entendons un orateur, comme Demosthène, gourmander sans répit ses concitoyens sur leur imprévoyance, sur leur amour du plaisir bruyant, sur leur manie de parlotte stérile, sur leur empressement à s'enquérir des événements du jour et leur insouciance à surveiller la façon dont les affaires publiques étaient menées, nous sommes fortement tentés de mépriser ces éternels bavards, indisciplinés et envieux, incapables, semble-t-il, de s'unir pour une action énergique même en face d'un péril national.

Pourtant c'est dans ces cités turbulentes que naissaient les arts et ce que nous avons si bien appelé les *humanités*. C'est là qu'on cultivait ce goût, cette mesure, cette harmonie des facultés, qui rendent l'homme plus homme et l'approchent d'aussi près que possible de la perfection de sa nature, au point qu'aujourd'hui encore nous ne trouvons pas de meilleur éloge à faire d'un artiste ou d'un écrivain, que de l'appeler un athénien et de faire ressortir l'atticisme de son style. C'est dans ces cités turbulentes que s'élaborait un des quatre grands siècles qui honorent le plus l'histoire de notre race.

Et ce n'est pas seulement dans le domaine des arts et des lettres que les Grecs prenaient le pas sur leurs semblables. C'est encore dans le domaine politique et social. En dépit de leurs écarts de parole, de pensée et même de conduite, ils avaient sur l'organisation d'une cité et d'un état quelques principes, qui seuls, garantissent le bonheur et la moralité

d'un peuple, qui seuls, dirai-je, font que la vie en société vaut la peine d'être vécue. Ils n'ignoraient pas que dans tout groupement humain, pour maintenir l'ordre et la cohésion, une autorité est indispensable. Mais cette autorité ils ne la plaçaient pas dans la volonté d'un homme éphémère et faillible comme le reste de ses semblables. Ils la plaçaient dans les lois—lois justes, qui reproduisaient d'aussi près que possible la loi éternelle gravée au fond de la raison et qui dominaient aussi bien les gouvernants transitoires délégués à l'administration de la chose publique que les plus humbles citoyens. Ils voulaient bien mourir pour leur patrie,mais parce que la loi et la raison, non pas un maître, leur demandaient ce sacrifice. On connaît la parole du héros des Thermopyles : "Passant, va dire à Lacédémone que nous sommes morts ici pour obéir à ses lois ".

De l'autre côté de cette mer ionienne, sur les rives de laquelle ils avaient organisé leur cité " mère de la justice et de la loi [1] ", les Grecs savaient bien qu'il avait existé longtemps avant eux, et qu'il existait encore, des peuples puissants, renommés par la sagesse de leurs mages, le génie de leurs savants, le nombre de leurs vaisseaux, la prospérité de leur commerce, les magnificences de leurs villes, Suse, Ecbatane, Ninive, Babylone. Et cependant, ces peuples, ils n'hésitaient pas à les qualifier de *barbares*, non parce que, à leurs yeux, ils étaient des sauvages et des ignorants, mais parce qu'ils se courbaient, eux, aveuglément, sous le bon vouloir et le caprice d'un mortel, parce que, sans discuter ses ordres, ils allaient, aûtomatiquement, se ranger dans ses armées, pour exécuter quelque besogne qu'il lui plût de leur imposer. Oui, aux regards des Grecs, les Perses, dociles instruments de leur grand roi, les Egyptiens, dociles instruments de leur Pharaon, n'é-

---

[1] Bérard : *L'Eternelle Allemagne*, p. 40..

taient que des *barbares*. Et quand un jour ces *barbares*, en horde indéfinies, se présentèrent à la frontière pour l'écraser sous le poids du nombre et la masse de leurs engins de mort, toute la petite nation grecque se leva comme un seul homme, tous ses enfants se trouvèrent résolus à mourir plutôt que de devenir les esclaves de la savante et lourde organisation asiatique.

Et s'il n'est guère dans l'histoire de noms plus glorieux que ceux des Thermopyles, de Marathon, de Salamine et de Platée, c'est parce que sur ces différents champs de bataille ce fut vraiment la civilisation qui lutta contre la barbarie scientifique; ce fut vraiment la liberté politique et morale, telle qu'elle convient à la dignité de l'être raisonnable, qui triompha d'une servitude en opposition criante avec l'égalité fondamentale des hommes entre eux. [2]

Il est vrai, l'héroïque pays, qui avait produit le miracle grec en refoulant de l'Europe le grand roi d'Asie et ses orgueilleux satrapes, devait, quelques trois cents ans plus tard, n'être plus qu'une modeste province d'un empire bien plus vaste que celui des Perses et constitué sur des bases autrement solides. Mais on sait que dans sa défaite même la Grèce

---

[2] " Entre Européens et Germains d'aujourd'hui, c'est la même rencontre qu'entre Hellènes et Asiatiques du Ve siècle avant notre ère. Pour les hommes du 25ème ou du 30ème siècle futurs, l'histoire se partagera en quatre grandes périodes: Temps primitifs jusqu'à Marathon; Temps anciens, de Léonidas à l'invasion des Barbares; Temps modernes, des Barbares à Albert Ier; Temps nouveaux depuis la fuite du roi des rois germaniques. Nous sommes à l'un de ces carrefours de l'histoire, où se rencontrent et se coupent les routes venues du plus lointain passé. " (V. Bérard: *L'Eternelle Allemagne*, p. 40). — On se rappelle qu'en pleine Chambre des communes, M. Asquith n'hésita pas à affirmer que l'héroïsme des Belges prendra place dans les fastes de l'humanité reconnaissante au même rang que l'héroïsme des Athéniens et des Spartiates. Quelque audacieuses que paraissent de telles affirmations, elles sont loin d'être un simple artifice oratoire; la suite de ce travail montrera qu'elles ne font que traduire une réalité profonde.

trouva une superbe revanche. Celui qui l'avait domptée par la force des armes fut à son tour subjugué par la politesse, les arts et les lettres qui avaient fleuri sur les bords de l'Eurotas et aux pieds du Parthénon. Dans Rome, l'universelle victorieuse, il n'y eut bientôt plus un seul patricien, plus un sénateur, plus un consul qui n'estimât son éducation inachevée, s'il n'avait fait son voyage à Athènes et ne s'était familiarisé avec l'idiome d'Homère et de Platon. Il n'y eut plus un orateur, plus un poète, plus un historien, qui ne se fît gloire d'intercaler au milieu des périodes encore un peu lourdes de la langue latine les vers alertes d'un Sophocle ou d'un Euripide. Au contact de cette prose et de cette poésie, également mélodieuses, la langue dure et rocailleuse d'un Ennius s'adoucit. Elle devint dans les discours et traités d'un Cicéron, dans les poèmes d'un Virgile et d'un Horace, une langue pleine d'harmonie et d'élégance sans rien perdre de sa majestueuse sonorité. Elle devait rester la véritable langue universelle en devenant la langue de l'Eglise.

Avec la langue et la littérature, les idées sociales et politiques des Grecs pénétrèrent nécessairement la mentalité romaine. Absorbée par la puissance colossale, qui venait d'unifier sous la même souveraineté tous les peuples qui bordaient le lac méditerranéen, la civilisation des Hellènes survécut à la disparition de leur autonomie nationale. Ce fut même alors qu'elle acquit le plus d'influence et put dégager toute la vertu bienfaisante qu'elle contenait. Par les Romains, qu'elle avait imprégnés, elle fut transmise à tous les peuples qui vivaient dans l'intérieur des frontières de l'immense empire qu'avaient constitué les Scipion et les César. Elle servit ainsi à faire l'éducation de la meilleure portion de l'humanité.

* * *

Même avant cette fusion bienfaisante du génie hellène et du génie latin, résultat de la conquête, les conceptions politiques des Romains ne différaient pas des conceptions des Grecs comme en différaient celles des peuples asiatiques. Certes, les compatriotes des Brutus et des Cincinnatus étaient d'autres hommes que les concitoyens d'un Alcibiade ou même d'un Périclès. Ils étaient autrement disciplinés, ils avaient une autre notion de l'ordre et du commandement dans l'Etat, ils avaient une autre suite dans les desseins et une autre vigueur dans l'exécution. Il n'y avait pas grande similitude entre les tumultueux bavardages de l'agora athénien et les austères délibérations de ce sénat romain qu'on eut pris pour une assemblée de rois.

Cependant, tout comme les Grecs, les Romains redoutaient et haïssaient les tyrans. Ils n'hésitaient pas à frapper de la peine capitale quiconque tentait d'accaparer le pouvoir dans le but de le faire servir au succès de visées et d'ambitions personnelles.

Il est vrai, au-dessus des citoyens et des intérêts privés, ils avaient dressé une souveraine idéale, très forte et très exigeante, cette *respublica,* qu'ils regardaient " comme un être constant et éternel, au sein duquel les générations d'individus venaient passer l'une après l'autre... comme un pouvoir supérieur, une autorité maîtresse, à laquelle les individus devaient une obéissance sans limite... comme une sorte de monarque insaisissable, invisible, omnipotent toutefois et absolu, à la surveillance duquel rien ne pouvait échapper, ni la religion, ni la vie privée, ni la morale ". (F. de Coulanges: *Histoire des Institutions,* I, p. 147.). — Mais à côté des exigences strictes de la *respublica* ou de l'*état,* ils avaient eu soin de définir avec précision et dans le détail les exigences propres et les droits réservés des citoyens. Sans doute ils avaient dû

charger des êtres en chair et en os de représenter ce monarque insaisissable aux yeux de ses sujets et de leur rendre son autorité tangible. Ils avaient dû, en d'autres termes, revêtir des hommes de la puissance publique. Mais pour que ceux-ci fussent impuissants à abuser de leur dignité, à substituer leur bon plaisir aux préceptes censément toujours justes et raisonnables de l'invisible souveraine, ils étaient remplacés chaque année. Et ce n'était pas dans les consuls que la *respublica* s'incarnait, c'était dans le sénat et le peuple romain. Tout comme Sparte et Athènes, Rome n'était, elle aussi, qu'une république. [3] *Salus populi suprema lex,* ce n'était pas là la devise d'un tyran.

Dans la suite, il est vrai, le sénat et le peuple romain, sans abdiquer complètement, devaient se dessaisir de l'*imperium,* qui résidait en eux, pour le transporter sur les épaules d'un

---

[3] Comme on le voit, le vocable *respublica* n'avait pas le sens que porte sa traduction française *république.* Le mot *république* chez nous sonne mal à beaucoup d'oreilles; il a été exalté et prôné par tant de vauriens, il a servi à couvrir tant d'abus et de violences, que nous l'identifions presque avec gâchis, désordre, incohérence, et concessions toujours renouvelées aux avidités les moins justifiables de la plèbe, voire de l'émeute. Mais nous n'affirmons pas que le régime républicain soit un régime nécessairement mauvais. Nous accordons volontiers que la célèbre trilogie qu'il prend pour devise *liberté, égalité, fraternité,* se rapproche davantage de l'idéal humain et chrétien que la non moins célèbre formule de l'absolutisme l'*Etat c'est moi.* Nous trouvons légitime que le peuple soit appelé à choisir ses mandataires et à contrôler dans une certaine mesure l'administration de la chose publique, surtout la distribution des impôts. Encore faudrait-il qu'il contrôlât vraiment quelque chose ! Encore faudrait-il que le suffrage universel ne fût pas le mensonge universel et ne servit pas à autorisr les plus honteux tripotages d'argent et de consciences! Nous ne nions pas que le partage du pouvoir en exécutif, législatif et judiciaire, ne soit une excellente invention. Encore faudrait-il qu'il soit respecté! Encore faudrait-il qu'un tyran unique ne fût pas remplacé par un tyran collectif, d'autant plus dangereux qu'il est à l'abri de tout châtiment parce que les responsabilités sont dispersées sur un trop grand nombre de têtes. — Inutile d'ajouter que ces réflexions s'appliquent également aux monarchies constitutionnelles, qui ne sont que des républiques avec une sorte de président héréditaire.

prince, et cette innovation n'indiquait que trop la décadence des moeurs de la vieille Rome.

Toutefois, malgré l'idée de despotisme que nous rappelle le simple nom de César, la création du principat d'Auguste ne marquait pas une révolution aussi profonde que nous serions peut-être tentés de nous l'imaginer. La *respublica* restait la vraie souveraine. Et il fut bien entendu que le nouveau chef de l'Etat ne serait qu'un magistrat suprême au service de ses concitoyens, dont aucun droit n'était aboli. Tous ses actes administratifs d'ailleurs ne valaient qu'autant qu'ils étaient ratifiés par un *senatus-consulte.* Sans doute vint un jour où le sénat ne fit guère plus que sanctionner les pires abus de la force et où la garde prétorienne fut trop souvent la véritable maîtresse de Rome. Cependant ces révolutions de palais ne bouleversaient pas la notion de l'Etat romain qui, " même aux jours de l'empire le plus absolu, fut toujours un code, autant qu'un pouvoir, une constitution juridique autant et plus même qu'une force militaire. L'empire demeurait le règne du droit souverain, tel que l'édictait la conscience commune, que l'interprétait le sens commun, que l'élucidait et le définissait toujours mieux la raison commune ". (v. Bérard, ibid., p. 26). [4]

---

[4] Nous sommes habitués à rgarder l'empire romain comme un des types les plus accomplis du gouvernement despotique. C'est ce qu'il fut trop souvent. Cependant, par sa constitution, il aurait dû être une monarchie tempérée. " En face du prince, il restait assez de forces vives pour le contraindre à s'observer. Ces magistrats qu'il n'avait pas tous nommés et qui l'aidaient à gouverner l'empire, ce sénat, dont l'autorité était plus vieille que la sienne, cette opinion publique, perspicace et railleuse, ces traditions, ces usages, ces souvenirs d'un passé glorieux qui commandaient le respect par leur antiquité, pouvaient servir de limites et de frein à son pouvoir envahissant et en modérer les excès. Malheureusement ces limites n'avaient rien de fixe... Si le pouvoir de l'empereur n'était pas tout-à-fait illimité, il était au moins mal limité. De là vint tout le mal... Obligés de conserver des institutions qui n'étaient plus que

Précisément, parce que Rome ne prétendait établir que la souveraineté du droit, ne faire régner que les dictames de la conscience commune; parce qu'elle ne demandait que l'égalité devant une loi écrite, qui n'était elle-même que la traduction positive des ordres de la raison, faculté propre aux hommes de tout climat, de toute tribu, de toute langue, elle pouvait loyalement offrir sa constitution à chacun des adversaires qu'elle avait soumis par la force. Somme toute, elle les invitait à adopter un statut social, qui les grandissait à leurs propres yeux, qui leur assurait sécurité et bien-être tout en leur laissant le degré de liberté compatible avec la sauvegarde de l'ordre public et de la cohésion impériale. Les peuples vaincus, une fois apaisées les premières rancunes issues de la défaite, comprirent les avantages qu'il y avait pour eux à s'assimiler à leurs nouveaux maîtres, à devenir les participants et les bénéficiaires de cette vaste communauté qui embrassait le monde méditerranéen. Bien vite, ils furent fiers de s'appeler *fratres consanguineique populi romani*—les frères et les cousins du peuple romain.

De son côté Rome eût à coeur de leur prouver que les

---

des semblants de liberté, les princes craignaient pourtant qu'on ne finit par les prendre au sérieux; ils n'avaient pas cette assurance tranquille que donne au monarque le sentiment de ses droits dans un Etat bien réglé... De là ces alternatives de violence et d'hypocrisie qui se remarquent dans leur conduite... Ce pouvoir souverain, qui n'était pas sûr de lui-même et qui s'effrayait de tout, devenait inévitablement cruel, car il n'y a rien qui rende féroce comme la peur. " (G. Boissier : *L'opposition sous les Césars*, p. 63-64).—Ajoutons que les princes s'attachèrent le peuple en lui fournissant du pain et des jeux. Quant au sénat, ils le terrorisèrent. Celui-ci " ne relevait la tête qu'une fois l'empereur mort: il renversait ses statues, il condamnait sa mémoire pour se venger de la longue servitude qu'il avait soufferte... Mais sous le nouveau prince il recommençait à trembler et à servir. " (G. Boissier). Malgré tout, ce n'était pas " la pleine servitude " et le régime impérial différait sensiblement de ces gouvernements asiatiques qui ne connaissaient d'autres lois que les caprices d'un maître.

bienfaits de l'empire n'étaient pas un appât décevant. Par ses routes et ses ponts, dont les vestiges excitent encore notre admiration au plus haut point, elle supprima les obstacles que forêts et fleuves offraient aux échanges et partant à la prospérité d'une multitude de centres habités.

" Elle couvrit ses provinces de villas et de cités, d'exploitations rurales et de marchés urbains. En Espagne, en Gaule, en Afrique, au Levant, le sol avait été transformé par la villa, dont les équipes défrichaient, asséchaient, épierraient, drainaient le sol pour l'extension continue du fond et des revenus pacifiques. En même temps, espagnole, gauloise, africaine, levantine ou italienne, l'humanité romaine était transformée par les centres de culture civile qu'étaient les cités et leur prétoire. " [5]

Comme le note M. Bérard, Rome savait bien que les jeux de la guerre deviennent bientôt odieux au travailleur des terres civilisées que la bèche et la charrue ont transformées et où une heure de bataille ruine le travail de longues années. En éduquant la terre, elle éduquait les esprits, elle les gagnait à l'unanimité de la paix romaine. Aussi, voyez ! Durant quatre siècles à peine quelques lointains échos de guerre vite assourdis d'ailleurs retentirent sur ces immenses espaces qui couvraient l'Espagne, la Gaule, l'Italie, le Levant balkanique, l'Anatolie, l'Egypte et toute l'Afrique du nord. " L'empire fut la paix;

---

[5] " Cent ou cent cinquante ans après la conquête de César, la Gaule était entrée dans la civilisation méditerranéenne. Le travail des légions et des colons romains avait porté ses fruits: les trouées des voies romaines, la plantation du vignoble sur les pentes et l'assèchement des bas-fonds pour la culture extensive des céréales avaient policé la forêt gauloise. Le Gaulois était devenu un adepte des humanitées gréco-latines et un citoyen de la *respublica*. Routes et ponts romains avaient fait l'unité et l'union où régnaient jadis la diversité et les discordes: dans la route et le pont, on peut dire qu'a tenu toute l'oeuvre de Rome. " (Bérard).

la paix romaine devint un idéal et une habitude pour les deux tiers de l'humanité blanche, qu'abritaient les légions et les défenses du seuil romain. " (Bérard).

Et certes ce n'était pas une paix armée et presque aussi écrasante que la guerre, comme celle dont jouissait l'Europe avant le cataclysme de 1914. A combien peu de frais Rome défendait son seuil et assurait ses frontières contre la barbarie toujours menaçante. Fustel de Coulanges (cité par M. Bérard) a dressé le bilan des charges militaires que l'empire imposait à ses citoyens: " Les armées de l'empire se composaient d'environ 30 légions, comprenant chacune de 5 à 6,000 soldats. En y ajoutant les corps auxiliaires, ainsi que les cohortes prétoriennes et urbaines, on peut estimer que l'empire comptait environ 400,000 soldats. Ce chiffre suffisait à un Etat dix fois plus étendu que la France actuelle. C'était un soldat pour 300 habitants. Les soldats servaient vingt ans en moyenne; il suffisait d'un enrôlement annuel d'environ 30,000 conscrits pour tout l'empire. La Gaule n'étant pas même un sixième de l'empire, c'est tout au plus 5 ou 6,000 conscrits que Rome lui demandait chaque année. Faites la somme: durant les quatre cents ans de la paix romaine, la Gaule n'eut à fournir que la moitié des 4 millions d'hommes que l'empire allemand vient d'obliger la France à mettre en ligne pour la seule campagne de 1914-1915. "

M. TAMISIER, s. j.

(À SUIVRE)

Louis Juchereau de Saint-Denys

LOUIS JUCHEREAU de Saint-Denys est un homme qui a joué dans notre histoire un rôle important et qui est à peine connu de nos historiens. Les écrivains de la Louisiane et du Mexique ont beaucoup parlé de sa carrière aventureuse. Mais tous ont erré à son sujet. Les uns l'ont confondu avec son frère Charles Juchereau de Saint-Denys. Les autres en ont fait à tort un Français de la vieille France. C'était un Canadien, et bien qu'il ait vécu presque toute sa vie à la Louisiane et au Mexique, nous avons le droit de le réclamer comme une de nos gloires nationales.

Né à Québec le 17 septembre 1676, il était fils de Nicolas Juchereau de Saint-Denys, seigneur de Beauport, qui fut anobli pour sa belle conduite au siège de Québec en 1690, et petit-fils de Jean Juchereau de Maur qui, avec Robert Giffard, amena dans la Nouvelle-France cette admirable immigration percheronne qui fut si utile au pays.

Louis Juchereau de Saint-Denys passa fort jeune en Louisiane. Dans son second voyage au Mississipi, à bord de la *Renommée,* en 1699-1700, d'Iberville se fit accompagner par Louis Juchereau de Saint-Denys en qualité d'*officier bleu.* (1) Ayant débarqué à l'embouchure du fleuve Saint-Louis, tandis que les premiers colons s'installaient sur les bords de ce fleuve, Juchereau de Saint-Denys en remonta le cours, parcourut les pays environnants, s'aboucha avec les naturels dont il apprit l'idiome, et se concilia à tel point leurs sympathies, par

(1) Un *officier bleu,* en termes de marine, est un officier qu'un capitaine de vaisseau crée à son bord, pour y servir, faute d'officier-major.

son intelligence,sa bravoure,sa justice,son énergie et sa loyauté,qu'ils le reconnurent pour un de leurs grands chefs. Charlevoix nous dit à ce propos: " La Louisiane, lorsque M. d'Iberville en partit au mois d'avril de l'année 1700, n'avait d'habitations françaises que celles de quelques indiens établis aux Illinois, un fort assez près de l'embouchure du Mississipi, lequel ne subsista que jusqu'en 1705, et un autre au Biloxi sur le bord de la mer. M. de Sauvole commandait dans ce dernier, qui était le quartier général. D'Iberville avait confié la garde du premier à M. de Bienville, son frère, et au sieur Juchereau de Saint-Denys, oncle de sa femme, lequel était fort aimé des sauvages et parlait assez bien la langue de plusieurs nations. " (²)

M. de Lamothe-Cadillac,qui était gouverneur-général de la Louisiane, voulant établir des relations de commerce avec le Mexique,fit choix de Juchereau de Saint-Denys pour commander l'expédition qu'il y envoyait par terre. Il lui donna pour dix mille francs de marchandises et convint avec lui qu'il les laisserait en dépôt chez les Natchitoches. M. de Saint-Denys avait fait alliance avec ce peuple en 1701, et quelques-uns de ces sauvages étaient venus depuis quelques années s'établir sur le Mississipi, près de Calapissas.

Juchereau de Saint-Denys partit de l'île Dauphine le 23 août 1714. Arrivé au village des Natchitoches, situé dans une île de la Rivière-Rouge, à quarante lieues de son embouchure dans le Mississipi, il y bâtit quelques maisons pour des Français qu'il avait dessein d'y laisser. Il leur distribua ensuite des outils propres à cultiver la terre et des grains pour l'ensemencer. Puis, accompagné de douze Français et de quelques sauvages il prit sa route à l'ouest. Après vingt jours de

---

(²) *Histoire et description générale de la Nouvelle-France*, tome second, page 412.

marche, il arriva chez les Assanaïs, où il renouvela la prise de possession faite par de la Salle en 1684. Il prit dans ce village vingt-cinq sauvages pour l'accompagner à la mission de Saint-Jean-Baptiste, à deux lieues à l'ouest de la Rivière-du-Nord et à cent vingt six lieues des Assinaïs.

Le gouverneur de cette mission espagnole, le capitaine don Remon Sanche de Navarro, donna avis au duc de Linarès, vice-roi du Mexique, de l'arrivée de Juchereau de Saint-Denys. Le vice-roi ordonna au gouverneur d'envoyer l'officier canadien à Mexico, où il arriva le 5 juin 1715. Le vice-roi, après avoir regardé ses lettres de créance, le fit jeter en prison. Il y resta plus de trois mois. Heureusement pour lui, quelques Français qui étaient au Mexique au service des Espagnols et qui connaissaient bien D'Iberville, dont Juchereau de Saint-Denys était l'oncle du côté de sa femme ([3]), parlèrent en sa faveur au vice-roi. Celui-ci, le faisant venir une seconde fois, l'engagea à servir le roi d'Espagne, en lui offrant une compagnie de cavalerie. Juchereau de Saint-Denys lui répliqua qu'il avait fait serment de fidélité au roi de France et qu'il ne quitterait son service qu'avec la vie. On avait déjà rapporté au vice-roi que, pendant le temps qu'il avait demeuré à la Rivière-du-Nord, Juchereau de Saint-Denys avait fait la cour à la fille du capitaine don Remon Sanche de Navarro. Le vice-roi lui dit, pour le déterminer, qu'il était plus de la moitié naturalisé espagnol, puisqu'il devait à son retour se marier à dona Emmanuelle, la fille aînée de don Remon Sanche de Navarro. " Je ne vous cèlerai pas, Monseigneur, repartit Juchereau de Saint-Denys, que j'aime dona Emmanuelle, puisqu'on l'a dit à Votre Excellence, mais je ne me suis jamais flatté de mériter de l'épouser. " Le

([3]) D'Iberville avait épousé Marie-Thérèse de la Combe Pocatière, dont la mère, Marie-Anne Juchereau de Saint-Denys, était la soeur du père de Louis Juchereau de Saint-Denys.

vice-roi lui assura qu'il pouvait compter que, s'il acceptait l'offre qu'il lui faisait d'une compagnie de cavalerie au service du roi d'Espagne, don Remon serait ravi de lui accorder sa fille en mariage. Puis il le remit en liberté. Juchereau de Saint-Denys resta encore quelque temps à Mexico.

Lorsqu'il fut sur le point de partir, le vice-roi lui fit cadeau d'une bourse bien remplie et d'un très beau cheval bai de son écurie, puis il lui proposa, en s'en retournant, de conduire neuf missionnaires aux nations Adayes, Ayches, Nacocodochy, Inay et Nadaco. Le jeune Canadien se chargea avec plaisir de cette mission et partit de Mexico avec les prêtres le 26 octobre de la même année. Après s'être acquitté de cet office, il séjourna plusieurs mois dans les villes et bourgs de Saint-Louis de Potosi, Saint-Louis de La-Paz, Charcas, Saltille, Bocade-Leon. Puis, il se dirigea vers la mission Saint-Jean-Baptiste, à la Rivière-du-Nord, où il fut l'hôte du gouverneur don Remon Sanche de Navarro. Juchereau de Saint-Denys était depuis une semaine environ chez don Remon, lorsqu'arriva un événement qui eut une curieuse influence sur sa destinée. Laissons la parole à Pénicaut, qui a écrit une fort curieuse relation de son séjour à la Louisiane. (4)

" Quatre villages de sauvages, qui étaient de la domination de l'Espagne, prirent résolution d'abandonner leurs habitudes et de s'en aller chercher à s'établir hors du territoire des Espagnols. Ils chargèrent tout ce qu'ils avaient de leurs meilleurs effets et de leurs grains sur leurs bestiaux, et se mirent en marche pour s'en aller du côté des Cadodaquioux, qui sont à près de cent lieues de là. — Le senor don Remon en fut tout aussitôt averti, et il en était fort chagrin, étant en

(4) Pénicaut fait erreur quand il donne à la femme de Juchereau le nom de Dona Maria de Vilesca. Ses nom et prénoms, ainsi que nous l'avons constaté nous-même sur des documents authentiques, étaient Emmanuelle Sanche de Navarro.

partie cause de cette défection, pour avoir donné trop de liberté à ses cavaliers, qui étaient toujours chez les sauvages, à les piller et à les chagriner sans qu'ils osassent se défendre. Don Remon ne savait comment s'y prendre pour arrêter ce départ, attendu que personne n'osait aller trouver les indiens, parce que leurs quatre villages réunis formaient plus de mille hommes armés d'arcs et de flèches. De Saint-Denys, voyant son embarras, lui offrit, s'il voulait lui permettre d'y aller seul, de faire en sorte de les faire revenir. Don Remon, l'embrassant, lui répondit qu'il n'osait pas l'exposer ainsi, parce que deux nations de ces villages, les plus méchants sauvages qu'on pût trouver,ne manqueraient pas de le poignarder. Mais de Saint-Denys ne s'embarrassa pas de cela. Il monta à cheval suivi de Jalot, son valet de chambre, et alla vers eux. Il attacha un mouchoir au bout d'une baguette, qu'il leur montra de loin en signe de paix, et, en les abordant, il leur parla en espagnol, langue qu'ils entendaient bien, leur disant de revenir et qu'on leur accorderait tout ce qu'ils voudraient, et il leur promit de la part du capitaine don Remon qu'on ne les inquiéterait plus dorénavant. Puis il leur remontra que hors des terres d'Espagne ils seraient exposés à être tous les jours en guerre avec les Assinaïs ou les Cadodaquioux, qui font mourir cruellement tous ceux qu'ils prennent. Il ajoutait que l'on ferait défendre à tous les soldats de mettre jamais le pied dans leur village pour aller les inquiéter sur peine de la vie, et qu'ils n'avaient qu'à le suivre,qu'ils entendraient eux-mêmes faire cette défense tout haut aux soldats. Suivant le conseil de M. de Saint-Denys, don Remon fit assembler tous ses cavaliers et fit publier un ban tout haut en présence des chefs des sauvages, par lequel il était défendu aux cavaliers d'aller dorénavant chez les sauvages les piller ni les chagriner en aucune manière, sous peine de la vie, et ensuite il exhorta ceux-ci à s'en retourner à leurs villages, qu'ils n'ont jamais quittés depuis.

" Ce petit service, que de Saint-Denys avait rendu au capitaine don Remon, avança fort son mariage avec la senora dona Emmanuelle, sa fille. Il se fit, deux mois après, dans l'église du village, qui est desservie par sept pères cordeliers espagnols. Quand les articles du mariage furent signés de part et d'autre, don Remon alla à Caouil pour y acheter des habits de noces. De Saint-Denys y envoya avec lui Jalot pour y faire pareillement plusieurs emplettes qu'il rapporta au bout d'un mois quand il revint avec le senor don Remon. Six ou huit jours après leur retour, le mariage se fit avec pompe. De Saint-Denys avait donné à chacun des cavaliers espagnols trois piastres, une cocarde d'un ruban jaune pour mettre à leur chapeau. Il fit présent à sa femme d'un assez beau diamant qu'il avait apporté de France. La noce dura trois jours, pendant lesquels les soldats espagnols firent bombance et les décharges de leur mousqueterie ne furent pas ménagées. "

Juchereau de Saint-Denys, après son mariage, resta encore huit mois dans la maison de son beau-père, au bout desquels il partit avec le frère de ce dernier, don Juan de Navarro, pour aller chez les Assinaïs. De là, il se rendit auprès de Lamothe-Cadillac pour lui rendre compte de son voyage. Le 25 août 1716, il était de retour à Mobile, après une absence de trois années.

Quelques semaines après son retour, il proposa aux sieurs Graveline, de Léry, de La Fresnière, Beaulieu et Derbanne de s'associer avec lui pour aller faire le commerce avec les Espagnols de la Rivière-du-Nord. Ils achetèrent pour 43,200 livres de marchandises et partirent de Mobile le 10 octobre 1716. Le 25 novembre suivant, ils arrivèrent aux Natchitoches. De Saint-Denys prit seul les devants avec les deux tiers des marchandises. Le 24 décembre, il était rendu aux Assinaïs, où il trouva les Espagnols. Le 6 avril 1717, il était parvenu au Presidio du nord. Là, ses marchandises furent saisies par les

Espagnols. Il se rendit alors à Mexico pour se les faire remettre. Après bien des démarches, il put les obtenir et il les vendit un bon prix. Enfin le 24 mars 1719, il était de retour à l'île Dauphine. Cette fois, son voyage avait duré deux ans et cinq mois.

Le 1er juillet 1720, Juchereau était nommé commandant de la Rivière-aux-Cannes par la Compagnie des Indes. ([5]) L'année suivante, le 31 mars, la Compagnie des Indes, en récompense de son zèle et de ses talents, lui accordait une gratification de cinq pour cent sur le bénéfice de la vente des marchandises. ([6]) Le 2 décembre 1721, son commandement était étendu aux Nassonites. ([7])

Jusque-là, Juchereau de Saint-Denys avait agi en qualité de volontaire, sans paie ni rang. En 1722, le roi de France lui accorda le brevet de capitaine d'une compagnie et de gouverneur du fort des Natchitoches. C'est là que sa femme et ses enfants vinrent le rejoindre.

Le 31 mai 1740, Louis Juchereau de Saint-Denys, gouverneur du fort des Natchitoches, comparaissait devant Mtre Henry, notaire royal, domicilié à la Nouvelle-Orléans, province de la Louisiane, et donnait à ses nièces, Madeleine-Thérèse de l'Estringant de Saint-Martin et Marie-Anne Josette de l'Estringant de Saint-Martin, épouse de Aubert de la Chesnaye, un terrain qui lui appartenait à Beauport. Nous avons sous les yeux la lettre qu'il écrivait à madame Aubert de la Chesnaye en lui faisant ce don. Elle est intéressante de tous les points de vue :

([5]) Pierre Margry, *Mémoires et documents pour servir à l'histoire des origines françaises des pays d'outre-mer*. Volume VI, page 220. La Rivière-aux-Cannes porte aujourd'hui le nom de Red River ou Rivière-Rouge.

([6]) Idem, page 222.

([7]) Ibidem, page 224.

" Aux Natchitoches, le 3 avril 1741.

"Madame et très chère nièce,

" J'ai reçu votre lettre en date du 12 may 1739 par l'occasion de M. Rouville. Vous en auriez eu la réponse dans la même année si la malheureuse guerre des Tchicachas ne fut point survenue, qui m'a empêché de trouver occasion pour le Canada, parce qu'il a fallu que j'aye moi-même descendu à la Nouvelle-Orléans, pour faire dresser la donation que vous me demandez, dans toutes les formes nécessaires afin que vous n'en receviez aucun trouble, et comme je ne pus descendre qu'au mois de juin, le convoi des Illinois se trouva parti, ce qui m'a obligé de différer jusqu'à présent.

" C'est par l'occasion des chers pères jésuites que je vous écris la présente, parce qu'ils m'ont promis de vous la faire tenir en toute sûreté.

" Je ne saurais vous exprimer le plaisir que j'ai eu en recevant votre lettre d'apprendre de vos nouvelles et de M. votre mari, qui me seront toujours très chères; mais en même temps je n'ai pas laissé de ressentir vivement le délabrement d'une famille que j'ai toujours chéri et que je chérirai toute ma vie; mais enfin Dieu dispose toujours de tout comme il lui plaît et c'est à nous à nous conformer à sa sainte volonté. Vous pouvez savoir que nous avons été douze enfans, frères et soeurs, et cependant je me trouve aujourd'hui le seul des souches, âgé de 67 ans. J'avais toujours eu espérance de revoir mon cher pays et ma chère famille, mais la découverte du Mexique m'en a empêché. J'ai jeté les yeux sur une demoiselle de ce pays-là, avec laquelle je me suis marié. Je n'ai point regardé cette action-là comme une folie, puisque depuis mon mariage j'ai toujours vécu très content avec elle. Nous avons eu sept enfants. Dieu a disposé de deux, et il nous en reste cinq, qui sont deux garçons et trois filles. Quoique nous

soyons dépourvus des biens de la fortune, Dieu ne nous abandonne pas et nous vivons tout doucement. Je n'ai pas pu avoir la consolation de voir un seul de mes parents dans ces pays-ci. Je me trouve hors d'état par mon âge d'espérer d'en revoir jamais. Après tout je ne puis conseiller à aucun d'eux d'y venir, car je puis vous assurer que c'est un indigne pays. Heureux celui qui en peut sortir, plus heureux celui qui en est dehors, et infiniment plus heureux celui qui n'y est jamais venu ! Quelqu'âgé que je sois, je souhaiterais de tout mon coeur en être dehors !

" Je vous dirai pour nouvelle que nous avons trois escadres sur ces mers-ci, et qu'on croit la guerre déclarée avec les Anglais : une des trois est composée de 21 vaisseaux de ligne et commandée en chef par le marquis d'Antin et le marquis de LaRoche Alard, la 2ème est de 10 vaisseaux commandée par M. de Gabares, et la 3ème de 8 vaisseaux commandée par M. de Roquefeuille. Il y a aussi une escadre de 17 vaisseaux espagnols qui se doivent joindre à eux. Je ne doute point qu'un d'Auteuil ne soit dans cette dernière, car il est chef d'escadre au service du roi d'Espagne et fort estimé. Vous apprendrez sans doute par les vaisseaux de France la mort de madame de Bethune qui mourut l'an passé. Vous apprendrez également la mort de notre saint père, le pape, celle de Monseigneur notre évêque de Québec, celle de l'empereur et celle du grand Turc. Vous ferez part de ces nouvelles à ma nièce Saint-Martin.

" Votre tante et tous vos cousins et cousines vous embrassent de tout leur coeur, aussi bien que M. Aubert et vos chers enfants, ce que je fais avec la plus sincère affection ainsi qu'à vous,

" Ma très chère nièce,

" Votre très humble et très obéissant serviteur et très affectionné oncle, SAINT-DENYS. "

Louis Juchereau de Saint-Denys resta jusqu'à sa mort gouverneur du fort de Natchitoches.

"Il aurait mérité, dit M. Lepage du Pratz, d'être gouverneur de toute la colonie; il était aussi prudent dans sa manière de gouverner qu'il était bon officier; il a su toute sa vie se faire aimer et respecter tant des Français que des naturels! Ces derniers lui étaient si attachés que rien ne leur coûtait, du moment qu'il était question de son service. Ces peuples n'ont rien de plus cher que leur liberté et préfèrent la mort à l'esclavage et même à la domination d'aucun souverain, quelque douce qu'elle puisse être. Cependant vingt ou vingt-cinq nations avaient trouvé en la personne de M. de Saint-Denys un charme si puissant, qu'oubliant qu'elles étaient nées libres et s'étaient données à lui volontairement, chefs et peuple, elles voulurent toutes l'avoir pour leur grand chef, en sorte qu'au moindre signe il aurait pu se mettre à la tête de trente mille hommes tirés de ces nations, qui, de leur propre mouvement,s'étaient soumises à ses ordres. Il n'eût pas été besoin qu'il eût été les trouver lui-même pour les faire venir. Il eût suffi que M. de Saint-Denys traçât sur le papier une jambe bien formée et des figures hiéroglyphiques qui eussent désigné la guerre. La jambe bien formée le désignait lui-même parce qu'ils le nommaient *le chef à la grosse jambe.* Pour désigner la guerre, on fait la figure d'un casse-tête. Pour marquer le temps auquel on a besoin de secours, on désigne les mois par des lunes, et les jours par des I de cette sorte; si l'on est pressé d'avoir du secours, on marque seulement autant d'I qu'il faut de jours pour faire la route. On désigne la nation qu'on veut attaquer par la figure qui lui est propre. Le nombre de guerriers ne se marque point, les chefs des nations envoient leurs guerriers. On sait ce que chaque nation peut en fournir. Ainsi on fait savoir son intention à autant de chefs qu'il est nécessaire pour compléter le nombre

d'hommes que l'on souhaite. Les flèches désignent aussi la guerre mais seulement pour la déclarer: ce sont alors deux flèches en sautoir écrasé.

" Lorsque M. de Saint-Denys est mort, tous ces peuples l'ont pleuré et regretté comme de bons enfants pleureraient leur père. Mais ce qui doit encore surprendre dans le changement de sentiment de ces peuples en faveur de M. de Saint-Denys, c'est que la plupart de ces nations sont sur les terres des Espagnols et qu'ils auraient dû plutôt s'attacher à eux qu'aux Français. Les qualités personnelles de M. de Saint-Denys l'avaient emporté sur toute sorte de considérations et telle est la force de la vertu qu'elle se fait respecter par tous les hommes, quoique peu la pratiquent. " (8)

Un autre historien estimé de la Louisiane, M. Charles Gayarré, va encore plus loin que Lepage de Pratz :

" On ne saurait, dit-il, se refuser à payer un tribut d'admiration à Saint-Denys. Cet homme remarquable a droit à une des premières places parmi les fondateurs de la colonie de la Louisiane. C'était une âme de chevalier dans un corps de fer. Aucune entreprise ne paraissait impossible à son audace. Aucun revers ne pouvait ébranler sa persévérance. Certes, il ne fallait pas être un homme ordinaire pour oser, à cette époque, aller deux fois de la Mobile à Mexico par terre, et en revenir par la même route, au travers de tant de dangers et d'obstacles sans nombre! " (9)

Louis Juchereau de Saint-Denys mourut à Natchitoches,

---

(8) *Histoire de la Louisiane*, édition de 1758, volume 1er, pages 8 et seq.

(9) *Histoire de la Louisiane*, volume Ier, page 164.

le 11 juin 1744, et fut inhumé le lendemain dans l'église paroissiale Saint-François. ([10])

Madame de Saint-Denys survécut près de quatorze ans à son mari. Elle mourut à Natchitoches, le 16 avril 1758, et fut inhumée le même jour dans l'église Saint-François. ([11])

Du mariage de Louis-Juchereau de Saint-Denys et de Emmanuelle Sanche de Navarro naquirent sept enfants. Ses deux fils Louis-Charles et Pierre-Antoine servirent dans les troupes de la marine en qualité d'officiers. Ils ne laissèrent pas de postérité. Des descendants de sa fille, Marie des Douleurs-Simone, mariée à Césaire de Blanc,commandant du fort royal de Saint-Jean-Baptiste, poste de Natchitoches, vivent encore en Louisiane.

Pierre-Georges ROY.

([10]) M. l'abbé A. Andries, curé de la cathédrale de Natchitoches et vicaire-général du diocèse du même nom, a été assez bon de nous communiquer une copie de l'acte de sépulture de Louis Juchereau de Saint-Denys: " L'an sept cent quarante-quatre le 12 juin, je soussigné prêtre capucin, missionnaire apostolique, curé de la paroisse de Saint-François, fort de Jean-Baptiste, aux Natchitoches, ai inhumé dans notr église paroissiale muni de tous les sacrements de la Sainte Eglise le corps de Mr. Louis Jucherot de Saint-Denis, âgé de soixante-et-dix ans, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, commandant du fort de Saint-Jean-Baptiste, mort le onze du même mois et année. En foi de quoi nous avons signé, Fr. Barnabé capucin, miss. apostolique, curé des Natchitoches, Juan Leone, fr. Fran. X. Balleso. "

Mgr Tanguay (*Dictionnaire généalogique*, volume 5, page 30) a confondu Louis Juchereau de Saint-Denys avec son neveu Joseph-Charles Juchereau de Saint-Denys. Les historiens américains qui ont eu à parler de la carrière aventureuse de Louis-Juchereau de Saint-Denys se sont trompé sur son compte. L'un d'eux même, M. Benjamin D. French (*Louisiana Historical Collections*, nouvelle série, page 84), le fait revenir à Montréal en 1726 et mourir dans cette ville.

([11]) " L'an mil sept cent cinquante huit, le seize avril, je soussigné ai inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de madame de Saint-Denys. Fr. Valentin, curé. "

A travers les faits et les oeuvres

Un mois mouvementé. — La guerre. — *Statu quo* sur le front occidental. Ecrasement de la Roumanie. — Contre-coup politique. — La crise ministérielle anglaise. — L'attitude de M. Lloyd George. — Une tentative de reconstruction. — Divergences de vues. — Démission du cabinet Asquith. — M. Bonar Law décline le poste de premier-ministre. — M. Lloyd George est appelé par le roi. — Son gouvernement. — Une évolution politique. — Innovations étonnantes. — Discours de M. Lloyd George. — En France. — Discussions orageuses. — Un nouveau ministère Briand. — Changements dans le haut commandement militaire. — L'esprit parlementaire. — La paix allemande. — Note aux puissances. — Attitude des Alliés. — Intervention de M. Wilson.

NOUS ne pouvons nous plaindre que le mois qui s'achève ait été stérile en événements. Les changements à vue et les incidents à sensation s'y sont multipliés.

Dans le domaine militaire les défaites de la Roumanie se sont accentuées en désastres. Les armées allemandes, bulgares, et turques, ont continué leur mouvement de pénétration et de concentration. Elles ont capturé Bucarest, capitale du royaume roumain, et fait un grand nombre de prisonniers. Elles ont conquis un territoire fertile en blé et riche en dépôts d'huile minérale. Pour une raison ou pour une autre — la principale doit être le manque de munitions et d'artillerie lourde — les Russes n'ont pu secourir assez puissamment leurs alliés. Et la Roumanie subit en ce moment le sort de la Belgique et de la Serbie. Depuis une couple de jours, cependant les armées russo-roumaines semblent opposer aux envahisseurs une défensive victorieuse. Et nulle part elles n'ont été enveloppées.

En Grèce, l'attitude du roi Constantin est devenue plus ouvertement hostile aux Alliés. Un combat sanglant a eu lieu à Athènes entre les troupes grecques et des détachements français et anglais. Cependant, malgré ces conflits à main armée, l'état de guerre entre le royaume de Grèce et les Alliés n'est pas encore proclamé, et il semble que Constantin hésite à se lancer dans cette aventure hasardeuse.

Sur le front occidental, c'est le *statu quo* dans l'ensemble des opérations. Les Alliés restent en possession des gains qu'ils ont faits au cours de leur belle campagne sur la Somme. Mais ils n'ont pas, en ces derniers temps, obtenu en Picardie de succès très accentués. Toutefois, dans la région de Verdun, les Français ont encore remporté une brillante victoire sur les Allemands; ils leur ont infligé de lourdes pertes, leur ont fait 11,000 prisonniers, leur ont pris une grande quantité de canons, et leur ont enlevé de haute lutte plusieurs positions importantes.

En somme, l'année 1916 a été glorieuse pour les Alliés de l'Entente. Les Russes ont triomphé en Galicie, en Volhynie et en Bukovine. Les Français se sont immortalisés à Verdun, et les prodiges de valeur militaire qu'ils y ont accomplis leur ont conquis l'admiration enthousiaste de l'univers entier. En Picardie, l'offensive anglo-française a été marquée par une série de victoires. Et pendant tout l'été les armées alliées ont battu à répétition les Allemands et les ont chassés de toute une zône de positions stratégiques, fortifiées puissamment. Malheureusement l'écrasement de la Roumanie est venu gâter l'effet de cette campagne, et assombrir pour les Alliés les derniers mois de cette année 1916.

* * *

Cet écrasement a sans doute aussi contribué pour beau-

coup aux crises ministérielles qui se sont produites en Angleterre et en France.

La session du Parlement britannique qui vient de se clore a été extraordinairement mouvementée. En ces derniers temps les attaques d'une partie de la presse anglaise contre le ministère de M. Asquith étaient devenues plus vives. On lui reprochait de ne pas conduire la guerre avec assez de vigueur. Et dans les chambres le nombre des mécontents s'accroissait. Enfin au sein même du ministère les divergences s'accentuaient. Au commencement de décembre il devint manifeste que la cohésion du cabinet laissait à désirer. Deux éléments s'y dessinaient. D'un côté celui de M. Asquith, de l'autre celui de M. Lloyd George. Ce dernier insistait pour que la direction de la guerre fut confiée uniquement à un comité ou à un conseil restreint de cinq membres au plus. M. Asquith, peu enthousiaste de l'idée, avait fini par y accéder. Mais la difficulté s'aggrava lorsque M. Lloyd George émit l'opinion que le premier ministre ne devait pas faire partie de ce conseil, vu la tâche suffisamment lourde qui lui incombait de diriger les affaires générales du gouvernement et les débats parlementaires. On annonça d'abord la démission de M. Lloyd George et de M. Bonar Law. Puis on donna le démenti à cette rumeur. Cependant la réalité de la crise ne faisait plus doute pour personne. Le 3 décembre, la déclaration suivante fut faite officiellement: " Le premier ministre, en vue d'assurer une conduite plus efficace de la guerre, a décidé de recommander au roi une reconstruction du gouvernement ". On crut alors que M. Asquith avait, une fois de plus, sauvé la situation. Mais cette expression d'opinion était prématurée. Evidemment le premier ministre rencontra des obstacles insurmontables, car, le 5 décembre, la crise se précipitait, et M. Asquith donnait sa démission, qui entraînait celle de tout le cabinet. La composition du conseil de guerre

limité avait été sans doute la pierre d'achoppement qui faisait échouer la reconstruction ministérielle. M. Lloyd George refusait probablement d'entrer dans la combinaison nouvelle à moins que ses vues ne fussent acceptées; et, M. Bonar Law se solidarisant avec le ministre de la guerre, il devenait impossible à M. Asquith de constituer un gouvernement viable.

Le chef reconnu du parti libéral renonçant à la tâche de former le cabinet, le roi se conforma aux usages constitutionnels et appela le chef de l'autre grand parti anglais, M. Bonar Law, leader des unionistes. Mais celui-ci, après quelques pourparlers, déclina l'honneur, et désigna à Sa Majesté M. Lloyd George. Le roi appela alors ce dernier, qui accepta la mission ardue dont il se voyait chargé. La soudaineté de la crise et la rapidité avec laquelle les incidents se sont succédé, ont dérouté les observateurs politiques. Le 5 décembre l'*Evening Star* de Londres publiait ces lignes: " La crise politique est terminée en tant qu'il s'agit de la mise à l'épreuve de la force de MM. Asquith et Lloyd George. Il ne se produira pas de démission et il n'y aura pas de remaniement ministériel. L'échec de la cabale provient de ce que le parti ouvrier a refusé d'appuyer le projet du ministre de la guerre, et le projet est allé à l'eau ". Quelques heures plus tard, M. Asquith n'était plus premier ministre et M. Lloyd George devenait son successeur !

Ce dernier a fait preuve d'une extraordinaire énergie et d'une rare intrépidité politique. Rompant en visière à tous les précédents, il a réussi à former en deux ou trois jours un ministère qui ne ressemble à aucun de ceux que l'on a vus se succéder depuis un siècle. En voici la composition: premier ministre, M. David Lloyd George; lord président du Conseil et leader du gouvernement à la chambre haute, lord Curzon ; chancelier de l'échiquier, M. Bonar Law, qui agira aussi com-

me leader de la chambre des communes; ministres sans portefeuille lord Milner et M. Arthur Henderson. Ces cinq ministres formeront le conseil de guerre. Les autres membres du gouvernement sont : sir Robert Bannatyne Finlay, lord chancelier; A.-J. Balfour, secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères; sir George Cave, secrétaire d'Etat pour l'intérieur; M. Walter Hume Long, secrétaire d'Etat pour les colonies; lord Derby, secrétaire d'Etat pour la guerre ; M. Austen Chamberlain, secrétaire d'Etat pour les Indes; le baron Rhonada, président du bureau du gouvernement local; sir Albert Stanley, président du bureau de commerce; sir Edward Carson, premier lord de l'amirauté; M. John Hodge, ministre du travail; M. Christopher Addison, ministre des munitions; lord Robert Cecil, ministre du blocus; le baron Devenport, contrôleur des mines ; sir John Paton Macley, contrôleur de la navigation; M. Rowland Prothero, président du bureau d'agriculture; M. Herbert A. Fisher, président du bureau de l'éducation; sir Alfred M. Movd, premier commissaire des travaux; sir Frederick Cowley, chancelier du duché de Lancastre; M. Albert Illingworth, maître général des postes; M. George N. Barnes, ministre des pensions; sir Frederic Smith, procureur général; M. Gordon Hewart, solliciteur-général; M. M. Munro, secrétaire d'Etat pour l'Ecosse; M. Thomas D. Morrison, solliciteur général pour l'Ecosse ; M. James A. Clyde, lord avocat; lord Wimborne, lord-lieutenant d'Irlande; M. Henry Duke, secrétaire d'Etat pour l'Irlande; M. Ignatius O'Brien, lord chancelier d'Irlande.

Ce qui caractérise le nouveau gouvernement, c'est la quantité de ministres nouveaux, dont plusieurs sont des spécialistes. Du point de vue parlementaire, il constitue une véritable révolution. Ce n'est ni un gouvernement libéral, ni un gouvernement conservateur-unioniste, ni un gouvernement de coalition, dans ce sens que les deux grands partis britan-

niques se soient unis pour le former. C'est un ministère composé d'individualités choisies dans tous les groupes et dans toutes les opinions, et réunies pour l'exécution d'un programme unique : gagner la guerre. Les chefs du parti libéral, M. Asquith, sir Edward Grey, M. McKenna, M. Runciman, lord Crewe, sont restés à l'écart et seront à la tête d'une sorte d'opposition non agressive. D'après les dépêches, le nouveau gouvernement compterait douze libéraux, quinze unionistes, trois ouvriers, et trois ministres qui n'appartiennent à aucun parti.

Un correspondant télégraphique fait observer que M. Lloyd George a assumé un pouvoir et une responsabilité énormes. " Un point important de cette nouvelle organisation, dit-il, c'est qu'un pouvoir beaucoup plus étendu est concentré dans les mains du premier ministre, tel que la constitution anglaise n'en avait pas connu jusqu'ici. M. Lloyd-George n'a pas hésité à se placer lui-même dans une position ressemblant de très près à la dictature, chose qu'il n'avait pas voulu accorder à son prédécesseur. Le conseil de guerre tiendra des séances quotidiennes, dirigeant la conduite de la guerre, et M. Lloyd George, lord Milner et M. Henderson, n'ayant pas de portefeuilles, pourront consacrer tout leur temps au conseil de guerre. L'administration des finances et la direction des forces gouvernementales à la chambre des communes absorbera la plus grande partie du temps de M. Bonar Law. A cause de ses fonctions de chef du gouvernement à la chambre des lords, lord Curzon devra souvent s'absenter du conseil de guerre. De sorte que la direction de la guerre sera surtout confiée à M. Lloyd George, à lord Milner et à M. Henderson."

Une autre innovation extraordinaire du cabinet Lloyd George, c'est que le premier ministre, bien qu'il siège dans la chambre des communes, ne sera pas le leader de cette chambre. Jusqu'ici quand le chef du gouvernement était membre

de la chambre des lords, il choisissait le principal membre du ministère, après lui, pour diriger la chambre des communes. Dans le cabinet de lord Salisbury, M. Balfour était le leader des communes; dans le cabinet de lord Rosebery, sir William Vernon Harcourt, était le leader de la même chambre. Mais voici que dans le cabinet Lloyd George, M. Lloyd George siégeant dans la chambre des communes, ce sera cependant M. Bonar Law qui sera le leader de cette chambre. Nous croyons que cela est sans précédent. La raison évidente en est que le premier ministre veut consacrer toute son énergie aux travaux du conseil de guerre.

C'est tout de même un étonnant spectacle que de voir l'ancien petit avocat gallois, radical avancé au début de sa carrière, ennemi de l'aristocratie, de la chambre des lords, de tout ce qui était conservateur, devenir, par le jeu des événements et la force des circonstances, l'allié du parti unioniste et le chef de plusieurs des lords les plus éminents. En effet, quand on examine la situation politique et la composition du ministère, on constate que le cabinet Lloyd George sera surtout appuyé par la masse du parti unioniste et par ceux qui ont été les plus vigoureux champions de la chambre des lords. Le chancelier de l'échiquier et le leader du gouvernement à la chambre des communes est M. Bonar Law, le chef du parti unioniste. Le président du conseil est lord Curzon, un des esprits dirigeants de la majorité tory à la chambre des lords. M. Balfour, l'ancien premier ministre unioniste, est ministre des affaires étrangères, et ceci est l'une des surprises du gouvernement nouveau. M. Austen Chamberlain, le fils et l'héritier politique du grand protagoniste de la guerre du Transvaal et de l'expansion impérialiste, est secrétaire d'Etat pour les Indes. M. Walter Hume Long, dont il fut question naguère pour la direction du parti unioniste, est secrétaire d'Etat pour les colonies. Enfin dans le conseil de guerre de cinq mem-

bres, siégent à côté de M. Lloyd George et de M. Henderson, qui représente le parti ouvrier, lord Milner, l'ancien proconsul sud-africain — attaqué violemment jadis par M. Lloyd George, — lord Curzon et M. Bonar Law, le chef du parti unioniste. Si l'on eût dit, il y a cinq ans seulement, à des Anglais un peu au courant de la politique qu'un tel ministère était une chose possible, ils eussent répondu par un éclat de rire. Mais depuis lors il y a eu la guerre; et l'effroyable cataclysme qui a fondu sur l'Europe, entre autres résultats, aura eu celui de bouleverser la politique et les partis anglais.

Une indisposition de M. Lloyd George l'a empêché de se présenter devant la chambre des communes avant le 20 décembre. Il a prononcé ce jour-là le discours que tout le monde attendait avec d'autant plus d'impatience que, dans l'intervalle, il s'était produit un fait capital, la déclaration du chancelier allemand au sujet de la paix. Nous aurons à parler plus loin de ce grave incident. Dans la partie de son discours consacrée à la situation politique anglaise, le premier ministre a exposé les motifs de son attitude : " Je veux éviter, a-t-il dit, toute allusion qui puisse prêter matière à discussion et soulever de l'irritation. J'ai exposé dans des lettres mon attitude à l'égard de l'ancienne administration et les raisons de ma démission, mais une controverse sur des faits du passé ne servirait de rien pour l'avenir. La chambre a pu se rendre compte que les fonctions de premier ministre et de chef du gouvernement à la chambre sont distinctes. Cela provient de ce que la tâche de chef du gouvernement au Parlement n'est pas une sinécure, même en temps de guerre, et que le cumul de ces deux charges est trop écrasant pour un seul homme. La nouvelle administration diffère de toutes les précédentes d'abord par la concentration des pouvoirs exécutifs en quelques mains, ensuite par le choix de ministres motivés plutôt par leurs qualités d'hommes d'affaires et d'administrateurs que

par leur expérience parlementaire, et en troisième lieu par une part de collaboration plus généreuse accordée à l'élément ouvrier. Nous nous sommes rendu compte de l'impossibilité de faire la guerre sans l'appui entier de la classe ouvrière. Le fait que l'organisation du nouveau cabinet se distingue de celle de l'ancien n'implique pas une critique envers la vieille forme de gouvernement. Ce rouage administratif bon pour la paix ne l'est pas pour la guerre, et un ministère de vingt-trois membres était un peu embarrassant pour la conduite des hostilités. Les Alliés ont subi désastre sur désastre à cause de leur lenteur à prendre des décisions. On ne peut faire la guerre avec un sanhédrin. Voilà la raison de la constitution du cabinet actuel. Certains ministres parent aux attaques du dehors, tandis que le conseil de guerre essaie d'accomplir sa tâche à l'intérieur. Mais, comme autrefois, chaque ministre est responsable de l'administration et le gouvernement reste soumis au contrôle parlementaire qui doit rester l'autorité suprême, parce que le Parlement représente la nation. "

Le premier ministre a fait ensuite une revue du programme à accomplir. Il a parlé successivement du problème des transports, de celui de l'alimentation, de la mobilisation des ressources nationales, des sacrifices que tous doivent faire : " Chacun, a-t-il dit, doit comprendre qu'il est de son devoir d'augmenter le fonds auquel tout le monde puise. Par ce moyen seulement, la nation pourra remporter la victoire que nous attendons tous. Cela exige des sacrifices. Parlez au soldat qui a été témoin des horreurs des combats de la Somme. Il a beaucoup souffert, il a beaucoup risqué, tandis que vous vivez dans le confort et en sécurité chez vous. Que la nation offre en holocauste son confort, son luxe, sur l'autel consacré par les sacrifices des soldats. Décrétons pendant la guerre le carême national. La nation s'en portera mieux, moralement et physiquement, elle en sera anoblie. Ce qui

fait la grandeur d'une nation ce n'est pas ce qu'elle gagne, mais ce qu'elle donne ".

M. Lloyd George a aussi abordé la question irlandaise. Et il a déclaré qu'il mettrait tout en oeuvre pour la faire aboutir à une solution favorable. Il a aussi annoncé la réunion prochaine d'une conférence impériale où seront convoqués les premiers ministres coloniaux. Quant à la guerre, il a fait un tableau ni optimiste ni pessimiste de la situation. Il a rappelé qu'il faut aux Alliés l'unité de but et l'unité d'action. L'unité de but, ils l'ont; l'unité d'action, ils ne l'ont pas eue suffisamment jusqu'ici, et ils devront l'avoir davantage désormais. En terminant, le premer ministre a exprimé toute l'estime qu'il professe pour son ancien chef, M. Asquith. Il regrette d'avoir eu à se séparer de lui. Mais durant la guerre, a-t-il déclaré, les sentiments d'amitié et les liens de parti doivent céder devant des considérations plus hautes.

Prenant la parole à son tour, M. Asquith a félicité M. Lloyd George de son accession au poste de chef du gouvernement. Il s'est défendu de vouloir jouer le rôle de chef d'opposition. Il a repoussé l'accusation de faiblesse portée contre l'ancien ministère.

Nous parlerons plus loin de la partie du débat qui a eu trait à la déclaration du chancelier allemand.

* * *

Presque en même temps que l'Angleterre, la France a eu, elle aussi, sa crise ministérielle. En ces dernières semaines, plusieurs groupes de la chambre avaient, à diverses reprises, manifesté du mécontentement et de la défiance. Ils provoquèrent la tenue d'une série de séances secrètes qui ont fini par déterminer des modifications considérables dans la composition du gouvernement et la direction militaire. Une

séance publique orageuse a eu lieu. La chambre y a adopté une résolution par laquelle on demandait une réorganisation du haut commandement et une réduction du nombre d'hommes chargés, dans les sphères gouvernementales, de la conduite générale de la guerre. Une vingtaine d'ordres du jour furent proposés. M. Briand déclara qu'il acceptait le quatrième, celui qui proclamait la nécessité d'une réorganisation du haut commandement et contenait une expression de confiance au ministère. La demande de priorité en faveur de cet ordre du jour a donné au cabinet une majorité de deux cent soixante dix-huit voix. Pour donner suite au désir de la chambre, M. Briand a entrepris immédiatement de constituer un gouvernement nouveau. Tous les ministres et les sous-secrétaires d'Etat lui ont donné leur démission, et, après quelques pourparlers, il a formé l'administration suivante : premier ministre et ministre des affaires étrangères, Aristide Briand; ministre des finances, Alexandre Ribot; ministre de la guerre, le général Lyautey; ministre de la marine, le vice-amiral Lacaze; ministre de la fabrication nationale des munitions et des transports, Albert Thomas; ces cinq ministres formeront le conseil de la défense nationale. Les autres membres de l'administration seront les suivants : ministre de l'instruction publique, Paul Painlevé; ministre de l'intérieur, Louis Malvy; ministre du commerce et de l'agriculture, Etienne Clémentel; ministre des vivres et du travail, Gaston Doumergue ; ministre de la justice et des travaux publics, René Viviani. Huit sous-secrétaires d'Etat sont aussi adjoints au ministère: MM. Loucheur, pour les munitions; Claveille, pour les transports; Godard, pour les services sanitaires; Nail, pour la marine marchande; Roden, pour l'agriculture et le commerce; Breton, pour les inventions destinées à la défense nationale; Dalimier, pour les beaux arts; Denys Cochin, pour les affaires étrangères, les questions de blocus.

Aussitôt après la constitution du cabinet, le général Joffre a été nommé conseiller expert du gouvernement, pour les affaires militaires, avec séance au conseil, et le général Nivelle a été nommé général en chef des armées du nord et du nord-est.

Cette évolution et ces changements à vue nous inspirent, avouons-le franchement, une certaine perplexité. A distance il est difficile de les apprécier et de les juger en connaissance de cause. Mais instinctivement cette ingérence victoreuse de l'esprit et des menées parlementaires dans la direction de la guerre nous met en défiance. Il y a longtemps que nous manifestons ce sentiment aux lecteurs de la *Revue canadienne*. Et ce n'est pas sans satisfaction que nous avons vu un correspondant français de l'*Action catholique* l'exprimer, lui aussi, dans une lettre récente. Parlant des malheureux événements de Roumanie, il écrit: " Toutefois, l'angoisse subsiste, et elle a une certaine part dans le besoin qu'ont éprouvé les parlementaires de tenir une nouvelle série de séances secrètes, où ils se proposent de demander des comptes au gouvernement sur la direction de la guerre, de discuter les causes des difficultés survenues en Roumanie, d'aller même jusqu'à réclamer la réorganisation du haut commandement. Mais ce recours aux discussions à l'heure où c'est d'action surtout qu'il devrait s'agir ne fait-il pas toucher du doigt le vice organique dont nous souffrons, et qui demeure entièrement imputable à nos institutions politiques ?" Nous le répétons pour la vingtième fois peut-être: le parlementarisme, surtout en temps de guerre, est une détestable chose.

Nous sommes convaincu que telle doit être la pensée intime de M. Briand. Dès le premier contact du nouveau ministère avec la chambre, il s'est vu en butte aux attaques de plusieurs députés et il a dû mettre l'assemblée en garde contre l'incohérence et l'irréflexion. Quelques jours plus tard, il lui

a fallu recommencer la même discussion au sénat. Tout cela ne sert guère les intérêts de la France.

Un des actes les plus louables du nouveau ministère a été le décret relatif à la prohibition totale du commerce des liqueurs fortes. C'est là une véritable mesure de salut national.

* * *

Nous avons mentionné tout à l'heure les graves déclarations faites par le chancelier allemand, devant le Reichstag, relativement à la possibilité d'une paix prochaine. Voici comment elles se sont produites. A une séance spéciale de cette assemblée, M. de Bethmann-Holweg a prononcé un discours dans lequel il a commencé par faire un examen de la situation militaire, exaltant les victoires des armées teutonnes en Roumanie et proclamant que l'Allemagne est triomphante. Après cette entrée en matière, il a ajouté que sa force et ses succès n'empêchent pas le gouvernement impérial d'avoir le sentiment de sa responsabilité envers Dieu, envers la nation et envers l'humanité. L'Allemagne a déjà fait savoir qu'elle était prête à conclure la paix. Voici maintenant un autre pas dans la même direction. " Avec un profond sentiment moral et religieux de son devoir envers son peuple, et de plus envers l'humanité, le kaiser considère que le moment est venu de faire des démarches officielles relatives à la paix. " Conséquemment, il a fait transmettre à tous les pays ennemis, par l'intermédiaire des Etats-Unis et des autres puissances neutres, une note dans laquelle il propose des pourparlers de paix.

La note ainsi annoncée par le chancelier allemand est dans le même ton que son discours. Elle exalte la force invincible des puissances du Centre. Elle déclare que " ce fut

pour la défense de leur existence et la liberté de leur développement national que celles-ci ont dû prendre les armes ". Elle ajoute que, " conscients de leur force militaire et économique et prêts, si c'est nécessaire, à poursuivre jusqu'au bout la lutte qu'on leur a imposée, mais mûs en même temps par le désir de mettre fin aux horreurs de la guerre, les quatre pays alliés (Allemagne, Autriche, Bulgarie et Turquie) proposent l'ouverture de pourparlers de paix ; ils sont convaincus que les propositions qu'ils formuleront et qui tendent à assurer l'existence, l'honneur et le développement de leurs peuples sont de nature à servir de base au rétablissement d'une paix permanente ".

Il est incontestable que ce discours et cette note constituent un événement d'une importance capitale. Mais on doit regretter d'y retrouver toute l'arrogance et toute l'inconscience qui ont caractérisé le gouvernement de l'Allemagne depuis le début de la guerre. Relevons simplement cette affirmation : " Ce fut pour la défense de leur existence et la liberté de leur développement national que les quatre puissances alliées ont dû prendre les armes ". C'est trop d'audace ! Qui donc menaçait " l'existence " de l'Allemagne et la " liberté de son développement ", le 1er août 1914 ? Qui donc lui a " imposé la lutte " ? La Russie, la France, et l'Angleterre, c'est de la plus incontestable évidence, ne demandaient qu'à rester en paix. C'est l'Allemagne qui a provoqué, c'est l'Allemagne qui a attaqué, c'est l'Allemagne qui a déchaîné la tempête. Si elle veut sincèrement la paix, pourquoi la propose-t-elle en proférant le plus impudent des mensonges ?

La réponse à l'invite allemande, formulée de cette manière, n'a pas tardé. C'est la France, par la bouche de M. Briand, qui a parlé la première. Au cours de la séance où il a présenté à la chambre son ministère reconstitué, il a lancé

au chancelier allemand cette riposte : " J'ai le droit en premier lieu de dire pour la centième fois à nos ennemis : " Le sang est sur vos mains et non sur les nôtres. " Ce n'est pas que je doute de la clairvoyance de mon pays, mais en face de ces tentatives pour répandre les dissensions chez les Alliés, je m'écris : " La république française ne fera pas moins que la Convention ".

Quelques jours après, dans le débat dont nous avons parlé plus haut, M. Lloyd George s'est occupé également des déclarations allemandes. Notons d'abord dans ses paroles une observation très juste. " Pour le présent, a-t-il dit, il n'y a pas de réelles propositions de paix devant nous. On ne saurait prudemment écouter les vagues propositions de l'Allemagne sans connaître ses intentions. " Le premier ministre britannique a ajouté : " Tous les excès, tous les outrages, tous les crimes commis sur terre et sur mer par les Allemands ne peuvent être palliés par quelques phrases vagues sur l'humanité. " Et enfin : " Pour qu'il n'y ait pas de malentendu, quand il s'agit de la vie ou de la mort de millions d'êtres, je dis : " Nous exigeons une restitution complète, des réparations complètes et des garanties suffisantes. "

Il nous semble que le discours du premier ministre d'Angleterre n'a pas été exactement interprété par un grand nombre de journaux. Il ne constitue pas une fin absolue de non-recevoir. Le *Manchester Guardian* fait très bien observer à ce propos : " Le premier ministre Lloyd-George n'a pas absolument refusé de parler de paix, comme le prétendent quelques-uns de ses partisans de la presse plus ou moins convaincus. Il est vrai qu'il a insisté sur l'impossibilité d'accepter la proposition allemande telle quelle. En ceci, il a été bien secondé par M. Asquith et sera approuvé par le pays. Le chancelier allemand doit être plus modeste et plus explicite avant de s'attendre à une réponse favorable à son invitation. Mais le

danger réel dans la situation créée par son offre, c'est que les Alliés, ce pays en particulier, pourraient être amenés à un refus brusque non seulement de l'invitation présente, mais de toute proposition à discuter la paix. Lloyd George a évité ce danger. "

* * *

Pendant que l'on discutait la note allemande et les réponses oratoires des ministres de France et d'Angleterre, un nouvel incident considérable est venu ajouter à l'effervescence des opinions. Nous voulons parler de la note du président Wilson. Elle est adressée à tous les ambassadeurs américains dans les pays belligérants, avec instruction de la communiquer immédiatement aux gouvernements auprès de qui ils sont accrédités. Voici le passage capital de ce document diplomatique : " Le Président suggère que l'on cherche prochainement une occasion de faire faire à toutes les nations actuellement en guerre un aveu de leurs vues respectives, quant aux termes sur lesquels on pourrait terminer la guerre et prendre des arrangements satisfaisants comme garantie contre le renouvellement de la guerre ou d'un autre conflit semblable à l'avenir, en rendant possible la comparaison franche de ces vues. Il est indifférent quant aux moyens à prendre pour y arriver. Il serait heureux lui-même de servir, ou même de prendre l'initiative dans ce but de toute manière qui paraîtrait acceptable, mais il ne désire pas déterminer les méthodes ou les moyens. Une manière lui sera aussi acceptable qu'une autre, pourvu que le grand objet en vue soit atteint. "

Cette intervention du gouvernement des Etats-Unis est un fait dont on ne saurait méconnaître l'importance. Elle a été assez peu favorablement accueillie chez les nations alliées, adversaires de l'Allemagne. Il faut admettre que la note de

M. Wilson est maladroitement rédigée. Une phrase entre autres est absolument malencontreuse. Elle semble mettre tous les belligérants sur le même pied et reconnaître qu'ils désirent tous, avec la même sincérité, rendre intangibles "les droits et privilèges des peuples faibles et des petits Etats ". Eu égard au sort douloureux de la Belgique, ce passage aurait pu être avantageusement supprimé.

Au moment où nous écrivons, aucune réponse diplomatique officielle n'a encore été faite à la note du chancelier allemand ni à celle du président Wilson.

* * *

Et maintenant nous disons à nos fidèles lecteurs : A l'année prochaine ! Que sera-t-elle, cette année 1917, qui s'avance à grands pas vers nous ? Souhaitons qu'elle apporte au monde la paix dans la justice et la restauration du droit.

Thomas CHAPAIS.

Québec, 26 décembre 1916.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

NOTRE FOI, par le Père Compaing, de la Compagnie de Jésus. 1 vol. in-18 jésus, 209 pages. Prix: 2 fr. 75; *franco* 3 fr. — Librairie Gabriel Beauchesne, rue de Rennes, 117, Paris (6e).

Livre vécu, vraiment actuel où la question fondamentale et parfois si embrouillée de la religion est mise à la portée de tous, croyants et incroyants. La foi catholique y est montrée rationnelle, cohérente, lumineuse pour les esprits les plus cultivés comme pour les plus simples, accessible, douce, réconfortante pour tous les coeurs droits. Il s'adresse donc à tous ceux qu'intéressent les questions d'ordre moral, psychologues, philosophes, théologiens, éducateurs, parents soucieux d'élever leurs enfants à la hauteur de tous les devoirs. En rapprochant les unes des autres les données traditionnelles, l'auteur les éclaire d'un jour saisissant.

* * *

LA BIBLE DU PAYSAN, par Prosper Gérald, prêtre du diocèse de Limoges. 1 vol. in-8 couronne (XV-372 pages. Prix: 3 fr. 50; *franco* 3 fr. 50. — Librairie Gabriel Beauchesne, rue de Rennes, 117, Paris (6e).

Le peuple juif fut un peuple essentiellement agricole. C'est donc une très heureuse idée que d'avoir glané dans la Bible tout ce qui peut instruire et édifier les habitants de nos campagnes.

Encouragé par le succès de l'*Evangile du paysan*, l'abbé Prosper Gérald a entrepris cette oeuvre.

Le champ était immense et la tâche parfois délicate. Il a fallu faire une sélection dans les pages du Saint Livre et puiser, pour les commentaires, à des sources sûres. L'auteur a su choisir avec bonheur et se documenter avec conscience. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter les yeux sur la table des matières et de parcourir l'un des trente-et-un chapitres de son livre.

Partout, la grâce et la simplicité du style donnent du charme à la clarté des expositions et à la variété des récits.

Les prêtres, nous en sommes sûrs, seront reconnaissants à leur confrère de ce travail où il y a pour eux tant à prendre pour les instructions et pour les catéchismes.

LA VIE PARFAITE EN RELIGION. Pensées et conseils, par le R. P. Bouchage, rédemptoriste. 1 vol. in-8, de XII-632 pages compactes. Prix: 6 fr. — Librairie Gabriel Beauchesne, éditeur, 117, rue de Rennes, Paris (6e).

Très connu par ses succès oratoires, le R. P. Bouchage s'est fait depuis longtemps une spécialité de l'ascétisme dont il a donné les principes et les applications dans une foule d'ouvrages fort estimés: *La pratique des vertus, Introduction à la vie sacerdotale, Retraite sacerdotale...*

Il vient de publier un magnifique volume qui semble résumer tous ses ouvrages précédents, ou, du moins, contient une doctrine plus profonde et en quelque sorte plus complète: *La vié parfaite en religion.* Ecrit visiblement pour les religieux, ce livre convient cependant aux âmes pieuses, disséminées dans le monde et privées des secours de la vie commune et régulière. Le style en est clair, malgré sa concision, chaud, suggestif, parfaitement en rapport avec le sous-titre de l'ouvrage: *Pensées et conseils.*

L'âme désireuse de son avancement dans la vertu trouve dans ces pages si attrayantes, et néanmoins d'un intérêt si pratique, tout l'ascétisme des vrais maîtres, dont le P. Bouchage semble s'être fait dans notre siècle le vulgarisateur expérimenté et l'apôtre plein de charme et d'onction.

Comme l'*Imitation*, qu'il rappelle à plus d'un endroit — nous osons le dire — ce livre éclairera les âmes élevées, sans déronter celles qui n'ont encore de la vraie et solide spiritualité qu'une idée vague ou incomplète.

Dans une lettre élogieuse qu'il a adressée à l'auteur le 20 novembre dernier, Mgr Castellan, archevêque de Chambéry, lui dit: " Votre *Vie parfaite en religion*, mon cher et vénéré père, sort du commun. Merci de me l'avoir fait connaître. J'en ferai ma méditation. La doctrine m'y paraît sûre, abondante, pratique... " Des paroles si autorisées disent ce qu'est l'ouvrage annoncé. Le lecteur pourra en apprécier la justesse, en savourant ces pages si animées et en suivant cette âme qui s'élève progressivement à la sainteté par les trois étapes de la mystique du moyen-âge. Le succès de ce nouvel ouvrage montrera le souci que tant d'âmes prennent de leur perfection spirituelle et contribuera, nous l'espérons, à la diffusion dans le monde et la charité divine.

A TRAVERS LES CHAMPS DE BATAILLE: MORTS ET IMMORTELS. Consolations à ceux qui pleurent, par l'abbé Paul Delbant. 1 vol. in-12 de XXIII-186 pages. Prix: 2 fr. — Grangers Frères, Librairie Notre-Dame, Montréal.

C'est le problème de la mort au point de vue catholique remis sous nos yeux, avec tous ses aspects consolants et glorieux. Tout dans la nature semble mourir. Nous mourons nous-mêmes. Chaque instant qui passe est un pas vers le trépas. Mais la mort, ce n'est pas une fin, un terme d'aboutissement. C'est une entrée dans la vie, une porte sur l'immortalité, un renouveau dans la gloire.

Les champs de bataille rappellent ces leçons, fortifient ces croyances qui rendent plus facile le sacrifice de la vie présente et plus estimables les moyens que Dieu nous donne d'assurer le bonheur de la vie immortelle de l'au-delà. Ce livre est bien écrit et tout imprégné de l'atmosphère de feu et de sang où l'Europe se débat.

* * *

L'AME EXISTE. I. L'âme est spirituelle, par Henry de Pully. In-8 couronne, 108 pages. Prix: 1 fr. 25; *franco* 1 fr. 40. — Librairie Gabriel Beauchesne, rue de Rennes, 117, Paris (6e).

L'auteur du présent ouvrage a déjà rappelé, dans un opuscule bref, aux intelligences troublées et chancelantes la première des grandes vérités génératrices de *paix*, de *force*, de *joie* intimes: *Dieu existe*. Les apparences sanglantes et lugubres de ce monde matériel ne sont que le rideau plus ou moins épais derrière lequel se trouve l'être infini, tout-puissant, très sage et très bon, source et terme de l'humaine vie !

Aujourd'hui, l'auteur redit aux esprits hantés par le triste spectre de la mort, et par les visions horribles des modernes champs de bataille, l'autre vérité fondamentale qui illumine les tombeaux et les transfigure: l'*âme existe*. Le corps n'est qu'une prison passagère où l'on gémit et où l'on souffre. La prison brisée et détruite, notre être véritable s'en échappe et passe à une vie définitive et pleinement heureuse. L'*adieu* n'est donc qu'un *au revoir* résigné et patient. On se retrouvera un jour, *bientôt !*

* * *

La Vie du Père Lacombe

LE DERNIER CHAPITRE [1]

AU lendemain de ses noces de diamant sacerdotales, il semblait bien que le vieux missionnaire, touchant le terme de sa vie, avait mérité de toutes façons de s'accorder quelque repos. Les noces d'or, et à plus forte raison les noces de diamant, on l'a remarqué plus d'une fois, si belles et si rayonnantes qu'elles paraissent, font toujours penser aux feux d'un soleil couchant. C'est beau un soleil couchant, mais il faut qu'il se couche ! Toutefois, il y a cette différence à noter que le soleil qui se couche ce soir se lèvera de-

[1] Le Père Lacombe, le vieux missionnaire de l'ouest, vient de mourir et sa *vie* est déjà écrite. Voici comment la chose s'explique. Retiré dans son *Home* de Midnapore, le bon vieillard, en ces dernières années, ne pouvait plus que prier et penser à son éternité, quand ses supérieurs lui demandèrent de rédiger ses *mémoires !* On lui donna un secrétaire dans la personne d'une Soeur de la Providence. Et celle-ci, sous la dictée du vénérable religieux presque nonagénaire, travailla pendant près de trois ans à écrire ce livre qui paraît ces jours-ci (15 janvier 1917). Nous avons eu l'avantage de voir les bonnes feuilles de ce volume, aussi intéressant qu'instructif, et l'idée nous est venue de l'annoncer à nos lecteurs en publiant, avec l'autorisation de l'auteur, le dernier chapître — le 28ème — de cette *Vie du Père Lacombe.* Il est daté, ce dernier chapître, du 8 décembre 1916, et le Père Lacombe est mort le 12 décembre. Depuis, on y a ajouté quelques lignes, à ce chapitre, pour raconter la mort et les funérailles, mais très succinctement. Nous donnons ici le chapître tel qu'il s'écrivait à cette date du 8 décembre. Nous avons confiance qu'il inspirera à tous nos lecteurs, le désir de se procurer le livre lui-même, en vente chez les Soeurs de la Providence à Montréal (149, rue Fullum). Il se vend au profit de l'hospice de Midnapore. Comme il a déjà été dit dans les journaux, le bon Père Lacombe, qui a quêté toute sa vie pour les sauvages et les pauvres, a trouvé ce moyen de quêter même après sa mort ! Mais, cette fois, bien sûr, c'est sa dernière quête. — E.-J. A.

main, tandis que le vieillard, lui, s'il se couche, ne se relève plus pour cette vie.

Eh ! bien, le Père Lacombe, tout rayonnant qu'il fut — et il l'était, nous l'avons vu — au soir de ses noces de diamant, ne pensait pas encore à se coucher pour toujours. Il lui restait une oeuvre à parfaire : son *Home* de Midnapore. Après avoir tout fait, pendant soixante ans, pour ses sauvages et ses métis, il avait voulu faire quelque chose pour les pauvres et les malheureux de sa race. " Je leur bâtirai un *Home,* s'était-il dit, et j'irai vivre et mourir avec eux. " J'ai toujours vécu pauvre, aurait-il pu ajouter, il me convient de mourir au milieu des pauvres.

On a vu au chapitre précédent comment le *Home* était né, comment M. Burns avait donné le terrain, comment les Soeurs de la Providence de Montréal avaient accepté la charge du soin des vieillards et des orphelins, comment enfin la délicate humilité du principal donateur, M. Burns, l'avait fait s'incliner devant le mérite du vieux missionnaire pour que l'hospice portât le nom de *Lacombe Home,* ce à quoi Mgr Legal avait acquiescé de grand coeur.

De fait, le *Lacombe Home* avait déjà son personnel installé provisoirement dans le voisinage depuis le 24 juin 1909. Mais il restait bien des travaux à effectuer pour que la construction proprement dite fût achevée et prête à recevoir les Soeurs et les pauvres. Le Père Lacombe s'en occupait activement. Du matin au soir, raconte la chronique, on le voyait appuyé sur son bâton, s'en aller, d'un ouvrier à l'autre, les encourageant et les stimulant par quelques bonnes paroles. " Ne perdez pas de temps, mes enfants, leur disait-il, les pauvres attendent à la porte. Et puis, Dieu va bientôt m'appeler à lui, cela presse. " — " Continuez, Père, à venir nous voir et nous parler, reprenaient ces bons ouvriers. Vous nous faites du bien, car votre présence met de l'entrain dans le chantier."

Belle et féconde pensée, qu'on nous permette de le souligner, pour ce vieillard de plus de quatre-vingts ans, que celle de fonder ainsi avant de mourir, et pour y mourir lui-même, un hospice pour les vieux et les petits, ces blessés de la vie à qui souvent l'existence est si dure ! Elle n'étonne pas, sans doute, chez le Père Lacombe. Elle est plutôt comme la résultante et la pensée maîtresse de toute sa longue vie d'oeuvres et de sacrifices.

Mais il fallait encore et toujours de l'argent. " Je compte sur le secours d'en haut, disait le Père à ses amis. C'est peut-être téméraire ce que j'ai entrepris. Mais Dieu sait bien, quand on travaille pour lui, ouvrir en temps opportun les coeurs et les bourses. " Une fois encore, en mars 1910, nous le retrouvons en tournée de quêtes dans la province de Québec.

Le Père Lacombe, quand il parlait pour ses sauvages, ses métis ou ses pauvres, trouvait tout naturellement des accents émouvants. A peine avait-il commencé son discours que, d'ordinaire, des larmes jaillissaient de ses yeux. Aux riches, il disait: " Dieu vous a donné des talents et de la fortune. C'est un grand bienfait. Mais ces richesses ne sont pas pour vous tout seuls. Il faut faire la charité. Donnez, donnez, pour les oeuvres, pour les pauvres, pour les vieillards, pour les orphelins. Donnez, donnez, vous prêtez à Dieu. Donnez, donnez, l'aumône n'appauvrit pas. Donnez, donnez, Dieu ne se laisse jamais vaincre en générosité ! " Aux pauvres eux-mêmes il demandait aussi leur obole, rappelant que c'est l'intention que Dieu voit et récompense. Puis à ceux qu'il assistait il recommandait constamment la reconnaissance et la prière à Dieu pour tous leurs bienfaiteurs.

Sa tournée dans l'est du Canada fut, comme toujours, fructueuse. Les dons affluèrent: dons en argent, dons en nature, dons en approvisionnements, dons en matériaux de construction, dons en gratuité de transport, etc., etc.

Revenu vers son cher *Home,* le Père Lacombe continua de surveiller et de presser les travaux qui furent bientôt terminés. Le 9 novembre 1910, Mgr Legal, alors encore évêque de Saint-Albert, procédait à la bénédiction solennelle du *Lacombe Home.* Six mois après, l'institution abritait déjà plus de cinquante vieillards et orphelins des deux sexes. De quatre qu'il était au début, le nombre des Soeurs était monté à huit. Le bon Père Lestanc, celui que le Père Lacombe appelait son " vieil associé ", était venu se joindre au personnel de Midnapore, où il faisait fonction tout ensemble de chapelain de l'hospice et de curé de la paroisse. Tout marchait bien. L'oeuvre du *Home* était en bonne voie !

" *Deo gratias !* Que Dieu en soit béni, répétait souvent le vieux missionnaire. Que je suis heureux et content ! Cet asile de la misère et du malheur est enfin debout et assuré de vivre! Le plus beau rêve de ma vie est exécuté ! *Deo gratias !* Que Dieu en soit béni ! Quand je regarde autour de moi et que je vois tous ces malheureux, si bien traités, aux mains des bonnes Soeurs, comme l'apôtre, j'abonde et je surabonde de joie au milieu de mes tribulations. Dieu est bien bon de m'accorder ce bonheur avant de m'appeler à lui. "

A 85 ans — c'est-à-dire en 1912 — l'inlassable vieillard reprit la route de l'est. " Il me reste assez de force, disait-il, pour aller une dernière fois voir mes bons et généreux amis de Montréal et des environs. Je leur dois un dernier merci avant de mourir, pour tant de charités et de bontés que j'ai reçues d'eux. " Il vint donc sur les bords du Saint-Laurent. Partout il fut reçu avec affection, par Mgr Bruchési à Montréal, par Mgr Archambeault, à Joliette, au cher collège de l'Assomption, son *Alma Mater,* à la maison-mère de la Providence à Montréal, à Saint-Sulpice, sa paroisse natale, où il alla prier sur la tombe des siens. Cette fois encore, il quêta. Et comment pouvait-on lui refuser ? On savait bien que ce

qu'il demandait, ou même ce qu'il " prenait ", sans autre avis, ce n'était jamais pour lui, mais pour les pauvres du bon Dieu.

Cinq ans auparavant, en 1907, pour le quatre-vingtième anniversaire de naissance du Père Lacombe, Mgr l'archevêque Bruchési, continuant la tradition des Bourget et des Fabre, ses prédécesseurs, avait reçu à sa table le vieux missionnaire avec ses amis du Pacifique-Canadien et de la haute finance. " Amenez avec vous, mon Père, qui vous voudrez, avait dit l'archevêque, vos hôtes seront mes hôtes. " Ils vinrent une dizaine, avec, à leur tête, sir Thomas Shaughnessy (aujourd'hui lord Shaughnessy). Mgr Bruchési fit un beau petit discours, auquel le Père répondit en pleurant. Sir Thomas parla aussi et rendit un bel hommage aux mérites du missionnaire. Ce fut charmant, nous le tenons d'un témoin oculaire. Or, qu'on nous pardonne ce détail inédit, bien minime, mais qui en dit long sur l'*art* du Père Lacombe. Sir Thomas avait apporté une boîte de cigares pour l'occasion et il la remit au Père Lacombe, pensant que celui-ci l'utiliserait le soir même. Mais le Père l'emporta intacte, par distraction sans doute, ou par accoutumance de tout "prendre" pour ses missions et ses pauvres! Personne ne lui en voulut et Monseigneur moins que personne. [2]

En 1912, Mgr Bruchési reçut encore avec beaucoup d'égards le vétéran des missionnaires de l'ouest, et il lui promit d'aller bientôt visiter son hospice de Midnapore.

Les dons que le Père rapportait de l'est, ceux qu'on lui

---

[2] Le Père Lacombe avait, parait-il, un autre motif d'être discret ce soir-là. On verra plus loin, dans ce même chapitre, que sir Thomas avait l'habitude, tous les ans, à l'anniversaire de son vieil ami — le 28 février— de lui donner autant de piastres en or que le père comptait d'années. En cette année 1907, il y avait, dans la fameuse boîte de cigares, quatre-vingt piastres en or. Cela modifie peut-être quelque peu l'interprétation que donne ici l'auteur du chapitre. Mais le détail méritait d'être connu.

E.-J. A.

faisait sur place et aux alentours, les huit mille dollars que le gouvernement provincial d'Edmonton lui octroya en 1911, et tant d'autres " présents ", recueillis à droite et à gauche, assuraient la vie, toujours difficile au début, d'une oeuvre comme celle du *Home*. C'est plus de cent pauvres maintenant qu'il hébergeait.

Le Père Lacombe revenait dans sa solitude en 1912 pour, affirmait-il, n'en plus sortir. " Désormais, disait-il, mon seul souci sera de prier Dieu et de me préparer à la mort. Je n'ai qu'un pas à faire pour me rendre à la chapelle. Tous les matins, je pourrai dire la messe pour mes chers vieillards, pour mes petits orphelins et pour mes bonnes religieuses. Voyez, il ne me manque plus rien ! "

C'est peut-être le lieu de donner ici au lecteur une idée de ce bel édifice qu'est le *Lacombe Home* et du site enchanteur qu'il occupe à neuf milles au sud de Calgary. C'est une élégante maison en briques, de quatre étages, de cent pieds de long et de cinquante de large, qui se trouve comme perchée au haut d'une colline d'où le regard porte très loin. D'un côté, le plateau se coupe brusquement, tombant en falaise abrupte, et forme une sorte de rempart naturel qui semble protéger tout le domaine. Au pied de ce rempart à pic, coule en zigzags, sur un lit rocailleux, un joli ruisseau, le *Fish Creek* — l'orgueil du Père Lacombe ! — dont les eaux se ramassent, par endroits, en de petits bassins, où les industrieux castors construisent, sans se lasser, des chaussées curieuses à voir. Sur tout le parcours, des arbres et des arbrisseaux de toutes sortes enlacent leurs branches et leur verdure pour donner à ces bords charmants une ombre bienfaisante. Par-dessus le tout, vos regards s'en vont au loin, de champ de blé en champ de blé et de colline en colline, se reposer jusque sur le versant des célèbres Montagnes Rocheuses. De l'autre côté, l'hospice des pauvres domine le coquet et minuscule village de Midna-

pore, sis à quelques arpents: une quinzaine d'habitations, deux chapelles, l'une catholique, l'autre protestante, puis une petite gare du Canadien-Pacifique, placée là sans doute pour accommoder la dernière demeure du vieil ami que fut toujours pour la puissante compagnie, le Père Lacombe. C'est un panorama grandiose ! C'est un site enchanteur ! Le *Home* du Père Lacombe, il aime à le répéter lui-même, c'est un véritable Eden !

Mais sur la terre, depuis que nos premiers parents ont été chassés du véritable Eden, il n'est pas d'endroit, si plaisant soit-il, où la souffrance et les deuils n'aient pas accès et ne se succèdent pas.

Le 4 mai 1912, le Père Lacombe avait la douleur de perdre son ami de quarante ans, son " vieil associé ", le Père Lestanc, que la mort venait soudain lui ravir. Il en éprouva un grand chagrin. " Mon vieil ami m'a quitté, disait-il, bientôt ce sera mon tour. " Et pourtant, Dieu le voulant ainsi, le Père Lacombe, pour l'édification de tous ceux qui l'entourent, encore après quatre ans continue de vivre.

Et la Providence, ajoutons-le, n'est pas sans lui avoir ménagé, dans sa retraite de choix, des consolations qui sont douces à son coeur. Telles furent par exemple, la visite que lui fit le primat de Galicie, Mgr Szeptycki, à la suite du congrès eucharistique de 1910, puis celle de Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, en 1912, et enfin, le passage dans l'ouest, en 1913, de sir Thomas Shaughnessy.

Mgr Szeptycki, archevêque ruthène de Lemberg — qui vient de mourir, prisonnier des Russes et victime de la grande guerre, au moment où nous transcrivons ces lignes (novembre 1916) — était venu au grand congrès eucharistique international de Montréal. Il profita de son passage en Amérique pour visiter ses compatriotes de l'ouest, et un jour, le Père Lacombe apprit qu'il était à Edmonton. Il alla le

voir et l'invita à visiter le *Home* naissant. L'archevêque ruthène se rendit volontiers à cette invitation. Ce fut une grande joie pour le vieux missionnaire. Par deux fois, il était allé en Autriche, on l'a vu dans les chapitres précédents, dans l'intérêt des missions ruthènes au Canada. Il y avait connu l'illustre archevêque et le tenait en haute estime. " Monseigneur, lui dit-il, en le recevant à Midnapore, Dieu a exaucé l'un de mes voeux les plus chers. Il a eu pitié de nos pauvres Galiciens, en vous envoyant les visiter. Votre passage au milieu d'eux, vos bonnes paroles, vos encouragements, tout cela va les aider puissamment à persévérer dans notre commune foi et dans les pratiques de notre commune religion. " Et, en effet, il est hors de doute que la visite du savant prélat de leur rite a dû être pour ces pauvres gens une grâce de Dieu et un réel stimulant au bien. Or jamais rien ne pouvait davantage réjouir le coeur du vieil apôtre de l'ouest.

En 1912, Mgr Bruchési, se trouvant en voyage dans l'ouest canadien, pensa à remplir la promesse qu'il avait faite au Père Lacombe de visiter, lui aussi, son *Home,* et le 2 octobre, il était en route pour Midnapore. On imagine le contentement du vieux missionnaire en apprenant cette nouvelle. Il organisa sur le champ une petite réception avec son personnel de l'hospice. Les chroniques racontent que, soudain redevenu jeune, il se donnait toutes sortes de mouvements et ne tenait plus en place. Il allait parmi ses enfants, regardant vers la route où devait paraître la voiture de Monseigneur, demandant sans cesse : " Le voyez-vous venir? Le voyez-vous venir?" Enfin trois automobiles parurent, s'approchèrent rapidement, et, souriant, l'archevêque de Montréal descendit à Midnapore, à la porte du *Lacombe Home.*

Ce fut une scène inoubliable. Depuis les jours lointains où le grand Mgr Bourget le bénissait à son premier départ pour l'ouest, le Père Lacombe, qui est né dans l'ancienne pa-

roisse de Saint-Sulpice et a étudié au collège de l'Assomption dans le diocèse de Montréal, avait toujours, nous l'avons constaté bien des fois, gardé les meilleures relations avec les pasteurs de l'Eglise de Ville-Marie. Dans ses nombreuses courses et tournées de quêtes, il avait été par eux accueilli en fils privilégié. Quel bonheur pour lui de pouvoir, chez lui, dans son *Home,* recevoir celui dont il avait été l'hôte si souvent, le successeur de son bienfaiteur Mgr Bourget et de son bon ami Mgr Fabre ! Ce fut, on le pense bien, les larmes aux yeux qu'il se jeta aux pieds du sympathique Mgr Bruchési.

" Vous voyez, Père Lacombe, que je vous aime, lui dit Monseigneur, puisque, de si loin, je suis venu vers vous. Je vous avais promis de venir voir votre *Home* et la belle colline que vous m'avez tant vantée... Elle est bien belle, en effet, plus belle encore et plus pittoresque, laissez-moi vous le dire pour votre consolation, que je ne l'avais pensé. Vous ne pouviez mieux choisir que cet endroit idéal, pour y bâtir votre maison des pauvres, ce chef-d'oeuvre de vos vieux jours. Je vous en félicite de tout mon coeur. " — " Monseigneur, c'est ici ma dernière retraite, répondit le vieux missionnaire. C'est ici que je mourrai au milieu de mes vieillards et de mes orphelins. Dieu est bien bon pour moi. Tous se montrent dignes des bienfaits qu'ils reçoivent et me comblent de consolations. Nos chères Soeurs de la Providence ont pour nos pauvres et pour moi toutes les bontés, toutes les attentions possibles. Je ne crains qu'une chose, c'est d'être trop gâté et trop heureux dans mon *Home.* " — " Mon cher père, reprit l'archevêque, ne craignez rien. C'est le bon Dieu qui permet cela. Il aime parfois récompenser, dès ici-bas, ses meilleurs serviteurs. Le contentement qu'il vous donne, ce n'est qu'un avant-goût des joies qu'il vous réserve au ciel. " Et la conversation continua sur ce ton.

Mais nous nous reprocherions d'insister davantage. Nos

lecteurs ont déjà compris combien cette visite du distingué prélat de la plus grande ville du Canada. fut agréable et consolante pour le coeur sensible et aimant du bon Père Lacombe.

A quelque temps de là, à la mi-novembre 1912, le vénérable missionnaire allait rencontrer à Calgary un autre de ses puissants amis, sir Thomas Shaughnessy. Depuis nombre d'années, le président du Canadien-Pacifique, qui connaît bien son *Father Lacombe* et sait ce qui lui fait plaisir, a l'habitude au 28 février — date de naissance du Père — de lui faire un petit cadeau : autant de dollars qu'il compte d'années! Cette fois, il devança la date, et il remit lui-même à son vieil ami, en pièces d'or, pour le 28 février 1913, *quatre-vingt-six* piastres. Le père les compta, ces pièces d'or, se les passant d'une main dans l'autre, et il dit, souriant : " Le compte y est, c'est bien cela, quatre-vingt-six ans ! J'aurai tout à l'heure quatre-vingt-six ans ! Je commence à vous coûter cher, mon bon ami. Mais j'achève, sans doute. Verrai-je encore une autre année? " Sir Thomas affirma, paraît-il, qu'il était tout disposé à payer longtemps encore.

Une autre fois, c'était en 1913, quelques-uns de ses bons amis de Calgary, voyant que le Père Lacombe commençait à marcher assez péniblement, lui firent cadeau d'une voiture automobile. " Père, lui dirent-ils, nous tenons à vous rendre plus faciles vos voyages à Calgary. C'est trop loin pour vous maintenant de venir prendre le train. Désormais, vous aurez votre voiture à votre porte! " — " Qu'ils sont donc bons et généreux, ces gens de Calgary ! répétait le vieux missionnaire. Me voilà à présent comme un prince, avec une auto et un chauffeur! Ah! ce que je suis loin de mon traîneau et de mes chiens du temps passé ! "

Le premier voyage que le Père Lacombe fit avec son auto fut pour aller prêcher à l'église de Sainte-Marie de Calgary, et, comme de juste, y faire une petite quête ! Si les modes de

voyager changent, lui, le vieux pionnier, il ne change pas. Il l'a dit bien souvent, mendiant il a vécu et mendiant il mourra, mais, ne l'oublions pas, c'est pour les pauvres du bon Dieu.

Au mois de mars 1913, une dernière épreuve était réservée au Père Lacombe. On a vu quels liens puissants l'attachaient à l'Eglise de Saint-Albert et au vénéré successeur de Mgr Grandin, Mgr Legal, qui l'avait fait son vicaire général. La Providence voulut qu'il fût séparé de l'une et de l'autre. Le diocèse, en effet, cette année-là, fut divisé et une nouvelle province ecclésiastique fut créée. Mgr Legal fut promu archevêque d'Edmonton et Mgr McNally devint le premier évêque de Calgary. Certes, le Père Lacombe n'avait garde de ne pas être heureux des progrès de l'Eglise dans l'ouest. Mais, si profitable que fût cette décision de Rome pour le bien général, elle n'en imposait pas moins au vieux missionnaire un sacrifice qui coûtait à son coeur. " Si l'obéissance se commande, a dit le digne successeur de Mgr Langevin, Mgr Béliveau, dans une circonstance semblable, la joie ne se commande pas! " Et c'est vrai. " C'est un grand honneur et un grand bonheur pour notre congrégation, disait le Père Lacombe, que cette promotion de Mgr Legal, à un siège archiépiscopal. Mais si le nouvel archevêque doit transporter son siège à Edmonton, que va devenir mon cher Saint-Albert, où dort de son dernier sommeil le saint et vénéré Mgr Grandin ?... Qu'importe, ajoutait-il aussitôt, comme le bon Dieu voudra, c'est mon mot d'ordre ! "

Comme le bon Dieu voudra! Ce fut bien là, en effet, toute sa vie, le mot d'ordre, la devise ou le motto du Père Lacombe. Il n'a pas vu peut-être le succès complet couronner tous ses efforts. Mais mieux que personne, ce bon religieux a toujours compris que c'est l'action, l'effort, et non pas la réussite et le succès, que Dieu veut et demande. D'ailleurs, il est certain, le lecteur qui aura parcouru les pages de ce livre en

est, croyons-nous, convaincu, que l'activité du vétéran des missionnaires de l'ouest a été le plus souvent heureuse et féconde. Ses frères par le sang et par la foi n'en sont pas au reste les seuls convaincus. A l'occasion de son quatre-vingt-neuvième anniversaire de naissance, un journal anglais et protestant, le *Calgary Herald,* publiait une note sur notre héros qui, on va le voir, est bien expressive et bien significative: " A ceux d'entre nous qui sont familiers avec l'histoire de l'ouest, c'est une source de plaisir de pouvoir dire que lorsque le Père Lacombe,ce pionnier des missions catholiques romaines des grandes plaines, sera appelé au repos éternel, il laissera derrière lui, dans la splendide maison de Midnapore, bâtie par ses efforts et ceux de ses dévouées collaboratrices, un monument tangible de la dernière oeuvre de sa laborieuse carrière, de sa vie si bien remplie. — Le Père Lacombe, pour ne parler que de notre nord-ouest canadien, est assurément l'une des plus merveilleuses figures de notre époque. Peu savent peut-être qu'il vint en ce pays en 1849, avant que la plupart d'entre nous ne fussent nés. — Il se fit non seulement prédicateur de sa foi, il consacra aussi sa vie à soulager les maux physiques de ses ouailles, tant indiens que blancs. Il fut le premier curé de la paroisse Sainte-Marie de Winnipeg, comme aussi de celle de Sainte-Marie de Calgary, où il prêcha la foi avec le plus grand zèle. — Prêtre de grands talents, il eût pu s'élever à un poste important dans son Eglise, mais il préféra se donner aux humbles, aux parias, aux pauvres ainsi qu'aux colons solitaires de la prairie. Nous ne croyons pas nous tromper en disant qu'il prépara la voie à l'Eglise catholique en ce pays. — Ce ne sera pas long, maintenant, avant que la mort nous enlève le Père Lacombe que la vieillesse courbe sous le poids des années. Dans les paroles qu'il adressait dernièrement à ceux qui célébraient son quatre-vingt-neuvième anniversaire de naissance,il disait que c'était probablement la dernière fois

qu'il leur parlait. Entouré des fidèles religieuses qui prennent soin de ses protégés, il coule heureux ses derniers jours, dans cette maison, la dernière qu'il édifia, et où tous, catholiques et protestants, sont reçus avec la même charité... "

S'il a ainsi, dans l'ensemble, admirablement réussi dans les oeuvres de Dieu, c'est que, comme il arrive toujours, Dieu lui-même avait pour les travaux de l'apostolat merveilleusement doué le Père Lacombe. De taille moyenne, ni trop grand ni trop petit, de figure énergique, avec ses traits accentués et son oeil si clair et si vif, il possédait une vitalité et une vigueur physique vraiment peu communes. La discipline de la vie religieuse, en perfectionnant sa force de volonté native, lui avait donné une vigueur morale qui était peut-être plus surprenante encore que sa vigueur physique. On peut dire qu'au moral comme au physique, c'était un athlète qui en imposait à tous. De foi profonde et de piété très vive, il a vécu parmi les humbles et s'est donné à eux tout entier. Les honneurs, quand ils sont venus vers lui, ne l'ont pas fait dévier de la voie droite, pas plus que ne l'avaient fait les privations et les sacrifices. Esprit fin et perspicace, intelligent par conséquent, coeur délicat et aimant, ce qui veut dire sensible à l'excès, ce prêtre pur et chaste autant que dévoué et charitable, qui était né avec le goût du beau et qui a dû partager les habitudes de vie des hommes les plus simples et les plus frustes, laissera dans l'histoire le souvenir de l'apôtre inlassable, du plus entraînant des conquérants d'âmes. Le grand secret de sa puissance d'action, ce fut sans doute sa tendresse de coeur. Les sauvages l'avaient saisi, quand ils le nommaient l'*homme au bon coeur* (*arsous-kitsi-parpi*), ou encore l'*homme à la grande âme* (*kamiyo-atchakwê*).

Le soir est venu, la longue carrière s'achève, le soleil descend à l'horizon, la vie va s'éteindre. La vieillesse, et même l'extrême vieillesse, a amené avec elle son cortège d'infirmi-

tés : l'oreille s'est durcie, l'oeil s'est affaibli, les jambes refusent de marcher vite et loin... Il ne reste plus au vieil apôtre des Cris et des Pieds-Noirs qu'à prier et à attendre. Eh! bien, précisément, dans son *Home* de Midnapore, il attend et il prie ! Mais il prie et il attend avec confiance et sérénité, parce qu'il a cru en Dieu et qu'il l'a servi. Il sait, selon le mot du poète, que le Seigneur lui sera un " juge tendre et doux " :

> Seigneur, j'ai fini la longue journée
> Que, dans votre amour, vous m'aviez donnée,
> Pour monter à vous...
> Juge tendre et doux. (André Bessan.)

Avec saint Paul, au soir de sa vie, qui fut, comme celle du *Vieillard* de Mgr Baunard, une *vie montante,* le Père Lacombe aurait droit de s'écrier : " J'ai combattu le bon combat, j'ai gardé ma foi, j'ai consommé ma course... Seigneur, me voici ! " Et le Seigneur l'accueillera.

C'est sur ce voeu, très cher à notre coeur, que nous déposons la plume. Nous ne saurions trouver un meilleur point final.

* * *

Montréal, 8 décembre 1916.

Précurseurs d'histoire [1]

(SUITE ET FIN)

PENDANT que Québec et Trois-Rivières se développaient, Montréal n'était pas encore né. C'est le 18 mai 1642 que Paul Chomedey de Maisonneuve, accompagné de MM. de Montmagny et Du Puyseau, du Père Vimont, de Mademoiselle Mance, de Madame de la Peltrie, de colons ouvriers et soldats, aborda à l'endroit où se trouve aujourd'hui l'immeuble de la douane. De même que Champlain avait organisé ses services administratifs longtemps après la fondation de Québec, ce n'est que six ans plus tard que le besoin d'un notaire se fit sentir à Montréal.

Le premier acte notarié qu'on ait trouvé dans les archives de notre palais de justice est daté du 4 janvier 1648. C'est une concession de terre de 40 arpents faite par M. de Maisonneuve à Pierre Gadoys, avec acceptation passée devant Jean de Saint-Père. L'érudit conservateur de nos archives, M. E.-Z. Massicotte, attribue à ce dernier la gloire d'avoir été le premier notaire de Montréal. Il exerça cette profession, en même temps que l'art du charpentier, jusqu'à sa mort tragique aux mains des Iroquois en 1657.

M. Dollier de Casson, supérieur de Saint-Sulpice, et la Soeur Marguerite Bourgeoys, fondatrice de la Congrégation de Notre-Dame, nous ont transmis à son sujet une curieuse légende qui trouve naturellement sa place ici :

Jean de St. Père avait une chevelure luxuriante qui excitait la convoitise des guerriers indiens. Pendant qu'il travaillait à la construction de la maison de son beau-père, Nicolas Godé, à la Pointe S.-Charles, ils le

[1] Conférence prononcée à la Faculté des arts de l'Université Laval, Montréal, le 22 novembre 1916.

massacrèrent et emportèrent sa tête dans leur bourgade. Voilà que cette tête se mit à leur faire, dans leur propre langue, des reproches constants sur leurs cruautés inutiles, et à prophétiser la destruction de leur nation. Epouvantés d'entendre cette voix lugubre la nuit et le jour, ils jetèrent au loin la tête dont ils avaient enlevé la chevelure. Mais, quelque part qu'ils missent cette dépouille, la même voix ne cessait de leur faire entendre ses reproches et sa prophétie.

Lambert Closse, le fameux défenseur de Montréal contre les Iroquois, qui devait succomber lui aussi dans une rencontre avec eux en 1662, fut collègue de Jean de Saint-Père, et signa 35 actes, alternativement ou concurremment avec lui. Il est évident néanmoins qu'il préférait le métier des armes. La plupart des actes signés par lui sont rédigés par M. de Maisonneuve, qui apportait un soin personnel à ses services administratifs. Aussi la réputation du major Closse et de ses faits d'armes, sans oublier ceux de sa chienne Pilote qui figure à ses côtés sur le monument de la Place d'Armes, nous est mieux connue que celle du tabellion.

Il faut s'incliner devant le fonctionnaire le plus important de cette époque lointaine. Bénigne Basset fut désigné pour succéder à Jean de St. Père en 1657, à l'âge de 18 ans. Il exerça noblement son ministère pendant 42 ans, donnant la consécration officielle aux principaux actes de la colonie, prenant part à l'édification de l'humble bourgade de Ville-Marie et offrant à ses concitoyens l'exemple de toutes les vertus publiques et privées. C'est lui qui reçut le dépôt du testament de Jeanne Mance, l'inventaire des biens de Dollard des Ormeaux et de ses glorieux compagnons, les concessions de Longueuil et de Lavaltrie, en un mot les actes les plus importants de cette époque. Il fit aussi de l'arpentage et dressa les procès-verbaux des premières rues de la ville. [2] Il rédigea et

[2] M. L.-R. de Lorimier a publié à ce sujet, dans le *Devoir* du 14 mars 1914, une fantaisie littéraire. Il y retrace, en une forme agréable, les

transmit ainsi à ses descendants quantité de papiers précieux qui nous permettent aujourd'hui de soulever le voile sur plusieurs points cachés de notre histoire.

Maître Basset avait obtenu de M. de Maisonneuve, le 25 août 1662, la concession d'un emplacement sur la rue S.-Joseph, la future rue S.-Sulpice. Son humble demeure semblait blottie à l'ombre de l'église paroissiale, qui occupait alors le milieu de la rue Notre-Dame. Elle se trouvait au coin nord-est de l'église actuelle, en face du terrain de l'Hôtel-Dieu,

---

scènes qui ont pu accompagner cet acte important, et les raisons qui ont fait donner aux anciennes rues de notre ville les noms que nous connaissons. La rue Saint-Paul fut appelée ainsi en mémoire de Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, la rue Saint-Jacques, en l'honneur de messire Jacques Olier, fondateur de Saint-Sulpice, la côte Saint-Lambert, en l'honneur du major Lambert Closse. Tout en évoquant ces souvenirs historiques, il nous décrit comme suit l'intérieur de l'étude du tabellion :

" L'unique pièce de l'habitation tient lieu tout à la fois de chambre à coucher, de cuisine et d'étude.

" Le plafond est de bois, traversé de lourdes solives jaunies, et les murs sont de pierres brutes blanchies à la chaux.

" Quant à l'épais autant que rugueux plancher, il est couvert de *catalogues* proprettes, tissées par dame Basset elle-même, sur le métier qui est là enveloppé d'ombres, dans un coin, à côté du haut lit à colonnettes tordues en spirales.

" Sur un grand pupitre où le notaire rédige ses grimoires, deux chandelles en leurs bougeoirs de fer marient aux clartés joyeuses du foyer leurs lumières. Près des chandelles, un petit plat de cuivre, rempli de poudre, dont le tabellion se sert pour dessécher l'encre de sa belle ronde, et un gros encrier d'étain, dans lequel plonge une longue plume d'oie. Puis, ça et là, épars, un grattoir, d'autres plumes, des livres, et un étui de cuir, contenant du parchemin.

" Adossée à un pan de muraille se dresse une solide armoire de bois de chêne, encerclée de bandes de fer battu, garnie de larges gonds ouvrés de même métal qui ornent le panneau de front. Justement, le notaire vient de l'ouvrir, pour déposer sans doute un papier précieux, peut-être une de ses minutes.

" On peut alors apercevoir le dos de gros volumes, et en approchant y lire *Sénéchaussée de l'Ile de Montréal.* C'est le registre de la Cour de justice dont maître Basset est le greffier.

" Puis d'autres énormes tomes reliés en peau de veau ou de mouton : *Coutume de Paris*, *Coutume d'Orléans*, *Vexin françois*, *Traité des armoi-*

qui comprend aujourd'hui les immeubles des rues S.-Sulpice, de Bresoles, LeRoyer et S.-Paul. Lorsque les bonnes religieuses transportèrent leur hôpital au site actuel de l'avenue des Pins, elles restèrent fidèles au souvenir du modeste tabellion leur voisin et donnèrent son nom à la petite rue qui se trouve aujourd'hui, comme autrefois maître Basset, en face de leur établissement.

M. William MacLennan, notaire et littérateur de cette ville, que l'Institut Fraser a honoré d'un buste en bronze dans sa bibliothèque, a publié, en 1890, dans la revue *le Canada français,* une exquise appréciation de cet humble fonctionnaire, en disant :

Sa vie fut une vie de patience et de labeurs continus, commencée dès l'enfance, et qui s'est interrompue seulement quelques jours avant sa mort. Il eut comme compensation l'aide et l'affection d'une femme aimante et dévouée, le respect et l'estime de ses concitoyens et la satisfaction que donne le devoir bien rempli. Il n'acquit ni la richesse, ni la renommée —

---

ries et du blason, Répertoire des actes du tabellionnage de l'île de Montréal...

" Un long coffre de bois muni d'un dossier, qui fait office de siège pendant le jour, et s'ouvre le soir pour servir de lit, est là aussi, longeant le mur.

" Au bout de ce *banc-lit*, près d'une fenêtre, où la bise et le froid ont dessiné sur les carreaux de blanches arabesques, un rouet sommeille, et une quenouille de filasse de lin y appuie sa tête blonde, comme assoupie à ses côtés. En face de la fenêtre, c'est la cheminée, où danse la flamme. A la droite, un bahut, à la gauche, un pétrin...

" Sur les murailles, un crucifix, des estampes, reproduisant les traits de Louis XIV et de Colbert, son ministre, avec une petite tapisserie, aux armes du roy-soleil, d'après Lebrun. Là aussi, une copie en gravure du tableau de la *Vierge à la grappe* de Mignard, et une autre représentant la *Cène* du Poussin. Puis au-dessus de son grand pupitre le tabellion a placé, dans un cadre de bois noir, un parchemin, signé *Jean Talon, intendant*, sa commission de notaire royal sans doute.

" Enfin, de chaque côté de l'huis de la maison, un mousquet et une arquebuse... "

Ce tableau d'intérieur modeste ne nous peint-il pas, aussi fidèlement qu'on peut se l'imaginer, la vie simple et laborieuse de nos ancêtres ?

pas même une place dans notre jeune histoire — et cependant sa carrière fut belle. Il laissa à ses enfants un nom sans tache et à sa profession les traditions précieuses de l'honneur et de l'intégrité. Son succès est d'autant plus admirable qu'il l'a dû à ses simples efforts personnels, sans faire l'ombre d'un tort à ceux qui furent moins heureux dans leurs tentatives, et sans rien devoir aux chances aveugles du hasard et de la destinée. Dès le début, il montra beaucoup de confiance en lui-même, car, malgré la modicité de son revenu, il osa escompter l'avenir en demandant la main de Jeanne de Vauvilliers, comme lui née à Paris, et dont l'éducation convenait à la sienne. Sa demande fut agréée. Le choix avait été heureux, car la jeune épouse, compagne fidèle et vaillante, fut le bon ange de son foyer et sut adoucir surtout les premières aspérités de sa laborieuse carrière... Il était fort attaché à sa femme; leurs sept enfants, garçons et filles, grandirent sous le toit paternel; et, sauf la perte d'un enfant mort en naissant, rien ne paraît avoir obscurci leur bonheur domestique. Aucun des garçons ne fut tenté par l'esprit d'aventures qui prévalait à cette époque. Etait-ce hérédité ou simplement pacifique disposition d'esprit, favorisée par leur vie paisible et calme dans cette demeure où les sons de la cloche sainte troublaient seuls le silence et où les odeurs d'encensoir se glissaient avec les brises de l'été ? Toujours est-il qu'ils menèrent ensemble une douce vie d'intérieur, sans se laisser entraîner par le besoin d'émotion et la passion des voyages qui s'emparait alors de presque toute la jeunesse du pays.... Un seul des enfants s'est marié, la deuxième des filles qui s'appelait Jeanne. Elle partagea certainement les idées de ses frères à l'endroit des aventures, car elle ne se risqua sur la mer incertaine du mariage qu'après avoir atteint l'âge expérimenté de soixante et un ans.

Antoine Adhémar, qui avait commencé l'exercice de sa profession de notaire aux Trois-Rivières, vint s'établir à Montréal en 1684 et exerça jusqu'à sa mort en 1714. Alors il fut remplacé par son fils Jean-Baptiste Adhémar, qui tint la plume à son tour pendant 40 ans. Les greffes de ces deux notaires couvrent donc à Montréal une période de 70 ans et contiennent les actes les plus intéressants de notre jeune histoire. Parmi leurs contemporains, Pierre Raimbault, marchand ébéniste, exerça la charge de notaire de 1697 à 1727.

Nommé alors procureur du roi, puis lieutenant-général à Montréal, il abandonna l'exercice de sa profession, après avoir dressé environ 3,500 actes. Michel LePailleur, qui exerça de 1703 à 1733, a fourni un greffe de 4,775 actes. Il remplissait en même temps les fonctions de geôlier et d'huissier audiencier.

* * *

Les notaires de cette époque, à titre d'hommes de loi et de citoyens marquants de la colonie, étaient souvent appelés à prendre part à l'administration de la justice comme assesseurs. Les noms d'Adhémar, de Raimbault et de Le Pailleur se trouvent unis à ceux des juges dans un des procès les plus cruels dont le récit figure aux archives de la colonie. L'esclavage existait alors au Canada. Plusieurs familles possédaient des esclaves nègres, dont les moeurs n'étaient pas toujours des plus policées. Mademoiselle Francheville avait une esclave du nom d'Angélique. Celle-ci fut accusée d'avoir incendié la maison de sa maîtresse, pour se venger d'elle, et d'avoir brûlé par là une partie de la ville, dans la nuit du 10 au 11 avril 1734. Convaincue de culpabilité devant le conseiller du roi, Pierre Raimbault, assisté des quatre notaires Adhémar, Chaumont, de Chevremont et LePailleur, à titre d'assesseurs, elle fut condamnée " à faire amende honorable en chemise, la corde au cou, tenant dans sa main droite une torche ardente du poids de deux livres, devant la porte principale de l'église paroissiale de la ville, où elle sera conduite dans un tombereau servant à enlever les immondices, ayant un écriteau devant et derrière avec le mot " incendiaire "; et là, nu-tête, à genoux, déclarera qu'elle a méchamment mis le feu dont elle se repent, et en demandera pardon au roi; sera son poing coupé sur un poteau planté au-devant de la dite église, après quoi elle sera menée dans le même tombereau à la place

publique pour être attachée à un poteau avec une chaîne de fer et brûlée vive; son corps réduit en cendres et icelles jetées au vent, ses biens confisqués au roi. ". Les quatre assesseurs rendaient chacun leur sentence, qu'ils rédigeaient séparément, et l'on trouve au greffe de Montréal les pièces originales de ces terribles condamnations. Il y eut appel au Conseil souverain de Québec, qui confirma la sentence avec la variante qu'au lieu d'être brûlée vive, la coupable " serait pendue et étranglée jusqu'à ce que mort s'en suive, et, sur le parcours de l'église, à la place publique, on la ferait passer devant les ruines des maisons incendiées ".

Cette sentence barbare paraîtra digne des temps primitifs. Il faut se rappeler l'époque. Les moyens de combattre l'incendie étaient si rudimentaires que l'on n'appréhendait rien tant qu'une conflagration. Dans le cas qui nous occupe, la coupable étant une esclave, on n'était pas enclin à garder de ménagements, et on voulait inspirer la terreur à ceux qui auraient pu être tentés de suivre son exemple.

* * *

Il serait fastidieux d'énumérer les noms des notaires qui nous ont conservé, sous la domination française, les éléments de l'histoire de notre pays. Nous n'avons encore parlé que de ceux des villes. On ne saurait passer sous silence les braves tabellions ambulants qui allaient exercer leur ministère de villages en bourgades, tout comme les missionnaires, à certaines dates périodiques.

Philippe Aubert de Gaspé nous rappelle ce souvenir dans le passage suivant de son ouvrage *les Anciens Canadiens* :

Un jour qu'Arché, pendant ses fréquentes visites chez les d'Haberville, se promenait avec Jules devant le manoir, il vit venir un vieillard à

pied, passablement mis, portant un sac de loup-marin sur ses épaules.

— Quel est cet homme? fit-il.

— Ah! dit Jules, c'est notre ami M. D... portant son étude sur son dos.

— Comment? son étude! dit Arché.

— Certainement, il est notaire ambulant! Il parcourt tous les trois mois certaines localités, passant de nouveaux actes, et expédiant des copies de ses minutes qu'il porte toujours avec lui, pour n'être pas pris au dépourvu. C'est un excellent et très-aimable homme, français de naissance et plein d'esprit. Il commença par faire, à son arrivée au Canada, un petit commerce d'images peu profitable; et puis, se rappelant qu'il avait étudié jadis pendant deux ans chez un clerc d'avoué en France, il se présenta bravement devant les juges, passa un examen si non brillant, du moins assez solide pour sa nouvelle patrie, et s'en retourna triomphant chez lui avec une commission de notaire dans sa poche. Je t'assure que tout le monde s'accommode très-bien de ses actes rédigés avec la plus scrupuleuse honnêteté; ce qui supplée à une diction plus pure, mais souvent entachée de mauvaise foi, de certains notaires plus érudits.

• • •

La profession de notaire n'était pas des plus lucratives. Par surcroît, il leur fallait accepter en nature le paiement de leurs honoraires. Cela les obligeait à faire un peu le métier de commerçants pour se procurer à leur tour, par voie d'échange, les choses nécessaires à la vie. On peut se faire une idée de leur vie modeste, en consultant le tarif des notaires royaux promulgué par l'édit royal du 12 mai 1678. On comptait alors par *livres, sols* et *deniers;* la livre valait vingt sols, soit seize sous et deux tiers de notre monnaie actuelle ; une piastre représente donc six livres. C'est un reste de cet archaïsme qui nous fait encore désigner la pièce de *vingt-cinq sous* sous le nom de *trente sous.* Quant au denier, il ne valait qu'un douzième de sol. Il ne faut donc pas confondre ces désignations de monnaie avec les livres, chelins et deniers de la domination anglaise, qui ont une valeur trente fois plus grande.

Un acte d'obligation et une quittance d'une créance de moins de vingt livres étaient cotés au tarif de cinq sols ; un marché d'apprentissage à une livre ; une vacation de trois heures à un inventaire se payait trois livres, soit environ cinquante sous de notre monnaie ; les copies ou expéditions d'actes étaient fixées au chiffre de six sols par rôle. A raison de ces honoraires de famine, les notaires étaient parfois tentés de grossir la note en délayant leur écriture. Un arrêt, rendu en l'année 1700, rappelle à Antoine Adhémar qu'il doit mettre dans ses actes vingt-deux lignes de chacune quinze syllabes à la page, tandis qu'il n'y met d'ordinaire que douze lignes, dont plusieurs ne contiennent que cinq ou six syllabes. Il reçoit l'ordre de s'amender et de suivre les règlements sous peine d'interdiction.

Si les honoraires des notaires étaient peu élevés, il en était de même du coût des choses nécessaires à la vie. Nous devons à l'obligeance de M. O.-M. Lapalice, archiviste de la fabrique de Notre-Dame, la communication des valeurs que les marguilliers attribuaient, dans leurs comptes de fin d'année, aux choses de toute nature qu'ils recevaient en paiement de la dîme. Une paire de sabots était cotée à 15 sols, une hache à 25 sols, un fusil 15 ou 20 livres, suivant sa longueur, l'eau-de-vie 15 sols la chopine, le pain 2 sols la livre, et la grosse toile du pays 20 sols l'aune, le castor de 7 à 12 livres la livre, suivant sa qualité, la loutre 4 livres la livre. Un tanneur préparait une peau de castor ou de loutre pour une livre. Le bois était censé n'avoir aucune valeur ; on donnait 30 sols à un bûcheron pour couper une corde de bois, et cette corde de bois ne se vendait guère plus que 30 sols. Les terres se concédaient moyennant une censive annuelle de trois deniers (¼ de sol) par arpent, et les emplacements de ville cinq sols par arpent. Le notaire Basset tenait les comptes de la fabri-

que et faisait l'inventaire du magasin de l'église pour un honoraire fixe de 18 livres par année.

L'argent monnayé était d'ailleurs si rare qu'on en fabriqua même, sous le cachet du gouverneur, avec des cartes à jouer. C'est pour cette raison qu'on procédait surtout par voie d'échange dans les règlements de comptes. Même les amendes judiciaires se payaient parfois en nature. En 1666, Jacques de la Porte, qui avait grossièrement insulté maître Basset, fut condamné à lui faire des excuses publiques, à passer 24 heures en prison, à payer au fisc une amende de 6 livres, et au plaignant une autre amende d'une chopine d'eau-de-vie de la valeur de 20 sous.

* * *

Lors de la conquête anglaise, on put craindre un moment la disparition des lois et coutumes françaises implantées au pays depuis cent cinquante ans. Les fonctionnaires et les troupes retournèrent en France. Les colons restèrent fidèles au sol défriché par leurs pères. Les prêtres, les seigneurs, les médecins et les notaires ne voulurent pas se séparer de ce peuple vaillant. Ils travaillèrent avec lui à préparer la survivance de l'âme française dans leur patrie d'élection. Des quarante-trois notaires qui étaient en exercice dans la colonie, au moment de la conquête, quatre seulement retournèrent en France.

Le régime militaire, si redouté de prime abord, traita ses nouveaux administrés avec douceur et justice. Malgré les réclamations de quelques énergumènes, le gouverneur Murray comprit si bien la mentalité des Canadiens et les besoins de la colonie qu'il dispensa les notaires de prêter le serment du *test*, afin qu'ils pussent remplir leurs fonctions officielles.

Carleton continua l'oeuvre de Murray et prit en mains la cause des Canadiens, en dépit de l'hostilité du procureur-

général Masères. Il confirma les charges des notaires par une commission générale qui portait leurs noms à l'endos. Il couronna son oeuvre bienfaisante en faisant adopter à Londres, en 1774, l'*Acte de Québec* qui garantissait aux catholiques le libre exercice de leurs droits.

Survint alors la révolution américaine, qui chassa la puissance anglaise des Etats-Unis et mit en grand danger sa nouvelle conquête. Toute la région de Montréal tomba au pouvoir des troupes américaines. Ce ne fut qu'à la faveur d'un déguisement que Carleton put atteindre Québec et maintenir le drapeau britannique sur ce dernier rempart, avec l'aide des Canadiens français, contre les assauts de Montgomery et d'Arnold.

La prise de Montréal par les Américains donna lieu à l'émission d'un document unique dans notre histoire. Une commission de notaire, signée le 31 décembre 1776, par un général américain, David Wooster, qui s'intitulait gouverneur de cette ville, fut accordée à Valentin Jautard. Cet avocat français de Philadelphie avait suivi les troupes américaines, avec l'imprimeur Mesplets, pour convertir les Canadiens français à la cause des révoltés. Cette distinction ne porta pas bonheur à Jautard. Son hostilité contre les autorités anglaises se manifesta par la publication d'une pièce satirique intitulée *Tant pis tant mieux,* et il fut emprisonné par le gouverneur Haldimand sous prétexte de haute trahison.

Si les Canadiens avaient trouvé de la bienveillance chez les deux premiers gouverneurs du nouveau régime, ils eurent à lutter contre les agressions des fonctionnaires. Ceux-ci et les autres parasites du pouvoir prétendaient s'établir ici en pays conquis et traiter en esclaves les neuf dixièmes de la population. Il y avait heureusement chez la race opprimée des hommes d'énergie et de ressources. Ils prirent en mains la défense de nos droits et conduisirent la lutte pendant plus

d'un demi-siècle jusqu'à la conquête de nos libertés politiques.

Au premier rang parmi ceux-là brille le notaire Joseph Papineau. Ses efforts incessants pendant dix ans nous obtinrent l'*Acte constitutionnel* de 1791, et l'on peut le regarder à bon droit comme le père de notre régime actuel. Secondé plus tard par son fils Louis-Joseph Papineau, et par cette pléiade de patriotes que formèrent les Bédard, les Viger, les Morin, et tant d'autres, il conquit une à une les libertés dont nous jouissons aujourd'hui. Le juge Vallières pouvait dire avec raison, lors d'un banquet qui lui fut offert à Québec en 1827, " qu'assis dans le sénat canadien, il y déploya la fermeté de Caton, la probité d'Aristide et l'éloquence de Démosthène ".

* * *

Nous ne sommes plus ici dans la période des " précurseurs de l'histoire ". Nous sommes au milieu de ceux dont les actions publiques ont fait véritablement l'histoire de notre pays. Les noms des ardents patriotes qui se sont dévoués jusqu'au martyre à la conservation de " nos institutions, de notre langue et de nos lois " sont connus. Mentionnons du moins, dans ce rapide exposé du rôle joué par les notaires au Canada, les noms de Louis Bourdages, " l'adversaire le plus redoutable et le plus terrible de ces gouverneurs despotiques dont le programme était l'anglification de la race française " [3] ; de Jean-Joseph Girouard, patriote de 1837, qui se livrait aux autorités pour partager le sort de ses compagnons d'armes ; de de Lorimier, Cardinal et Decoigne, qui expièrent sur le gibet le crime d'avoir aimé leur pays ; de Lanctôt, de Huot, de Pacaud, de Hénault, de Lacoste, de Tétu et d'autres, modestes soldats de la cause nationale. Devant eux nos fronts doivent

---

[3] Conférence au *Club national* de Montréal, en 1886, par Arthur-A. Bruneau, aujourd'hui juge.

s'incliner, parce qu'au jour du danger, ils se sont courageusement jetés à la conquête de nos libertés.

De si nobles exploits et les faits et gestes de l'histoire la plus pure restaient ensevelis dans des paperasses ignorées et couraient risque de sombrer dans l'oubli. Un homme entreprit d'élever à sa patrie un monument digne de son passé glorieux, et ce fut encore un notaire, François-Xavier Garneau, auteur de *l'Histoire du Canada.* On rapporte qu'au cours d'une discussion dans l'étude de son patron, un clerc de nationalité étrangère avait lancé aux Canadiens le reproche de " n'avoir même pas d'histoire ". Garneau aurait relevé le défi et déclaré que, si personne n'avait encore écrit le récit des hauts faits de nos ancêtres, il serait l'artisan de cette oeuvre nationale, même s'il fallait y consacrer sa vie !

On connaît les résultats de cette promesse. Le jeune historien se livra aux recherches les plus pénibles. Comme un statuaire dégage d'un bloc informe le chef-d'oeuvre vivifié par son génie, il tira, du chaos des pièces officielles, des mémoires, des archives et des documents de toute nature, l'histoire qui nous rend fiers de notre race. Elle nous permet de dire, qu'au Canada, comme en France, à l'époque des Croisades, la narration des actes de nos ancêtres pourrait avoir pour titre : *Gesta Dei per Francos.*

* * *

Si les figures évoquées au cours de cette causerie ne brillent pas d'un aussi vif éclat que celles des héros de notre épopée, accordons du moins à ces modestes artisans du devoir une part de notre reconnaissance comme aux " précurseurs de l'histoire au Canada ".

Victor MORIN, notaire,

Professeur à l'Université Laval.

Civilisation latine et kultur germanique

(SUITE ET FIN)

L'ETAT romain ne mérite pourtant pas une admiration sans réserve. Il restait un pouvoir païen, et une plaie horrible le déshonorait, celle de l'esclavage. S'il accordait l'égalité à tous ses citoyens, il ne supprimait pas le fossé qui séparait l'esclave de l'homme libre : un esclave grec ou gaulois ne pouvait jamais devenir l'égal que de l'esclave latin. Dans cette société d'Athènes et de Rome,qu'on nous représente si polie, si artiste, si lettrée, au-dessus du règne de la loi, expression de l'ordre essentiel des choses, il y avait hélas ! le règne de l'égoïsme féroce. Quelques-uns y vivaient leur vie, comme on dit aujourd'hui,une vie pleine, exubérante ; mais des milliers de leurs semblables n'y jouissaient pas même des droits les plus élémentaires de la personne humaine, étaient ravalés au rang des bêtes de somme sans autre destinée que de nourrir l'oisiveté de maîtres durs et impitoyables. Comme l'a si bien traduit un poète de ce temps-là, le genre humain ne vivait que pour un petit nombre —*Paucis vivit humanum genus.*

A ce petit nombre les vastes domaines, les immenses exploitations agricoles, les somptueuses villas, les festins à la Lucullus, les orgies à la Messaline ! Au grand nombre les fardeaux les plus pesants, les besognes les plus avilissantes, l'ergastule pour demeure et les quatre traverses d'une potence pour châtiment de la moindre peccadille ! L'opulent patricien de Rome pouvait bien venir au théâtre applaudir la belle maxime humanitaire de Térence : *Homo sum et nil humani a me alienum puto,* je suis homme et j'estime que rien ne m'est

étranger de ce qui est humain ! Mais en entrant chez lui, il n'en ordonnait pas moins la crucifixion de l'esclave qui, par maladresse, avait brisé quelque porcelaine ou émis quelque doute sur le génie de son maître. [1]

Ah ! c'est que les meilleurs des païens, s'ils savaient reconnaître, approuver et même traduire en phrases harmonieuses les préceptes de leur droite raison, se sentaient complètement désarmés quand il s'agissait de réprimer les exigences de l'orgueil et de la sensualité, non seulement chez les autres, mais encore chez eux-mêmes. Telle était en particulier la profondeur et l'universalité du mal de l'esclavage que les sages d'Athènes et de Rome avaient renoncé à le flétrir même en paroles. Non, ni Athènes, ni Rome n'avaient su fonder un véritable régime de liberté, d'égalité et de fraternité, parce qu'ils n'avaient pas découvert le moyen de triompher de leur égoïsme.

Un autre désordre de l'Etat romain, c'est que son absolutisme s'étendait aussi bien sur les âmes que sur les corps. César était à la fois chef temporel et chef spirituel. Incarnant la divinité de Rome, il était en outre Dieu, et l'on parlait couramment de ses attributs divins, de son éternité, de son invincibilité, de son omnipotence, etc. Il est vrai, étant donné que les esprits étaient tout imprégnés d'idées polythéistes, ce culte rendu à un homme, représentant la maîtresse du monde, n'apparaissait pas aussi monstrueux qu'il nous apparaît aujourd'hui. Et quant à l'accaparement des fonc-

---

[1] " Dans le festin de Trimalcion, Pétrone nous fait assister à un banquet. Le maître du logis, pour divertir ses convives, leur fait lire le journal de gestion d'un de ses immenses domaines ; et là, à côté du battage des grains et de la vente des boeufs, parmi les menus événements d'une exploitation agricole, voici la mention que nous trouvons introduite avec une froide sérénité : Hier, l'esclave Mithridate a été mis en croix pour avoir mal parlé du génie de notre maître." (Mgr d'Hulst : *Conférences de Notre-Dame*, carême de 1896, p. 8.).

tions les plus hautes de la religion par le souverain temporel, il n'avait pas alors de grands inconvénients. Le paganisme n'était pas une vraie religion. Assemblage de superstitions et de rites bizarres, il éloignait de Dieu plutôt qu'il ne lui unissait ses créatures; par là même il n'était d'aucune utilité au perfectionnement moral des hommes; trop souvent en plus il les dégradait. C'est encore dans les lois de l'Etat qu'on trouvait une certaine sauvegarde pour la morale publique. Rien d'étonnant donc qu'à Rome personne ne songeât à former une société religieuse entièrement distincte de la société civile.

Mais voici que dans un coin de l'une des plus obscures provinces du colossal empire, en Galilée, un homme, puissant en parole et en oeuvres, y a songé; voici qu'ayant réuni autour de sa personne une douzaine de pêcheurs du lac de Tibériade, il les a envoyés, comme Dieu son Père l'avait envoyé lui-même, à toutes les nations et à toutes les capitales avec plein pouvoir d'organiser d'après les grandes lignes qu'il leur a tracées le royaume des fils de Dieu dispersés sur la terre, royaume spirituel et qui n'est pas de ce monde, mais qui n'en doit pas moins subsister dans ce monde avec ses lois, ses chefs propres et son gouvernement autonome.

Pour remplir leur mission plus sûrement et plus rapidement, en se rendant maîtres de la terre, les apôtres du réformateur galiléen s'en viennent à Rome. C'est là qu'ils ont résolu d'établir le siège central de leur empire à eux, qui doit être encore plus universel que celui des Césars. Ils sont dociles, autant que n'importe quel citoyen, aux édits du prince et aux lois de la ville éternelle. Mais il est une liberté qu'ils réclament, ou plutôt qu'ils s'arrogent hardiment, celle de grouper les partisans qu'ils gagnent à leur doctrine et de leur imposer, en dehors de l'ingérence de l'autorité césarienne, toute direction, tout enseignement, toute loi, toute sanction même,

qu'ils jugent les plus aptes à rendre à Dieu ce qu'il s'est réservé exclusivement, c'est-à-dire les âmes immortelles de ses créatures raisonnables. Ils entreprennent donc tout d'abord de les arracher au tyran, qui les a soustraites à leur vrai propriétaire, à ce paganisme honteux, dont César est le pontife suprême. C'est pourquoi ils refusent obstinément d'offrir même un grain d'encens aux dieux nationaux, qui ne font que détourner les hommages dûs au créateur de toute chose; ils réprouvent, comme une dégradante aberration et un criminel outrage à ce même créateur, le culte rendu à la divinité de l'Etat incarnée en son chef.

Quelque vraie et bien justifiée qu'elle fût, c'était là une audacieuse nouveauté, et qui n'allait à rien moins qu'à disloquer la puissance romaine, créant un Etat dans l'Etat, comme on dira plus tard, y introduisant deux sortes de lois et deux sortes d'autorités suprêmes. César ne devait pas consentir de bonne grâce à cette diminution de ses privilèges. Contre les nouveaux-venus, qui n'allaient à rien moins qu'à lui enlever sa suprématie sur les esprits de ses sujets, et qui réussissaient, avec une inquiétante rapidité, à se recruter des adhérents, il se défendit énergiquement. Pour supprimer l'étrange *rébellion,* qu'on disait avoir un Dieu-homme pour instigateur, il usa du fer, du feu, de la dent des bêtes fauves. Nous savons que tout fut inutile. Et au bout de trois cents ans de cette lutte disproportionnée entre le colosse romain et quelques individus, dont le principal mérite consistait à savoir mourir dans d'atroces supplices plutôt que de désobéir à Dieu et d'agir contre leur conscience, la révolution était achevée : l'Etat romain était bel et bien dissocié en pouvoir spirituel et pouvoir temporel, en pouvoir du pontife, vicaire de Dieu, et en pouvoir de César, gagné lui-même d'ailleurs à cette nouvelle conception de l'empire. Du fait qu'il fut si longtemps oppresseur des consciences chrétiennes, l'Etat a

perdu quelque peu de son prestige à nos yeux. Il en a perdu aussi du fait que les légistes sous nos rois et nos laïcisateurs à outrance dans nos démocraties modernes se sont efforcés de le ressusciter avec son absolutisme et sa suprématie intolérante, continuant ainsi sur le terrain légal la lutte entre le christianisme et le paganisme, qui rougit de tant de sang chrétien les sables du Colisée et des autres amphithéâtres des grandes villes de l'empire. Dans nos esprits de catholiques, César personnifiant la puissance civile est devenu plus ou moins l'ennemi, contre les empiètements duquel il faut perpétuellement se mettre en garde.

* * *

Cependant, ne soyons pas plus sévères que les chefs de l'Eglise elle-même; rappelons-nous l'attitude qu'ils prirent à l'égard de l'empire romain, dès le quatrième siècle. Celui-ci une fois gagné au culte du vrai Dieu par la conversion de Constantin, papes et évêques semblèrent oublier les longues persécutions dont leurs prédécesseurs dans la foi avaient été victimes de sa part. Et n'allons pas croire que cet oubli généreux provenait de la sorte d'ivresse qu'un aussi prodigieux événement leur avait causé. Il avait un motif autrement profond. Papes et évêques comprenaient que pour rétablir sur terre le règne de Dieu, si radicalement détruit par des siècles d'idolâtrie, pour ramener le monde à une juste notion de la dignité humaine, si abominablement méconnue par l'esclavage, trois cents ans de luttes sanglantes n'avaient pas été trop. L'enjeu était proportionné aux sacrifices. Maintenant que le triomphe était acquis, que les droits de Dieu et de l'homme étaient reconnus (au moins en principe), et que le christianisme n'avait plus à faire sa trouée à travers les cadavres de ses adhérents pour avoir sa place au soleil, on découvrait des

relations merveilleuses entre l'institution des Césars et celle du Christ.

Aux hérauts de la bonne nouvelle, aux messagers de la fraternité et de l'égalité de tous les hommes, aux prédicateurs du sermon de la montagne, il fallait des routes et des ponts, perçant les forêts, aplanissant les montagnes, solidifiant en quelque sorte les fleuves et les rivières, il fallait une ou deux langues universellement connues, il fallait la cessation des guerres, semeuses de haines, et une paix durable, génératrice d'accords féconds entre peuples, il fallait un cadre administratif fort et souple, dans lequel les pasteurs du bercail chrétien n'auraient qu'à s'installer à côté des fonctionnaires civils pour avoir toute facilité de paître, guider et défendre leurs brebis et leurs agneaux. Tous ces secours Rome les fournissait. Qui donc aurait douté que l'empire romain ne fût l'armature providentielle destinée à recevoir la religion du Christ ?

Aussi quand cette armature commença à céder sous les coups des barbares, de grands et saints pontifes, comme Ambroise de Milan, furent frappés d'épouvante : ils crurent à la fin du monde. Ce n'était pas la fin du monde, mais c'était bien la fin d'un monde, d'un monde prodigieux, qui avait, nous l'avons vu, assuré quatre cents ans de paix à une très grande portion de l'humanité, et qui croulait hélas ! moins pour n'avoir pas su résister aux envahisseurs de ses frontières que pour n'avoir pas su se défendre contre les morsures de ces microbes invisibles, cachés au plus intime de notre nature, qui s'appellent égoïsme, orgueil, luxure, en d'autres termes, les sept péchés capitaux, fruits des trois concupiscences ; morsures qui finissent toujours par avoir raison des constructions humaines, quelque hautes et apparemment solides qu'elles soient, morsures dont l'Eglise elle-même a terriblement souffert au cours de ses deux mille ans d'existence, sous les-

quelles pourtant seule elle est sûre de ne pas succomber, grâce au spécifique divin qui la protège.

Mais précisément au-dessus du colosse tombé et déchiqueté par une nuée de vautours, l'Eglise subsistait. Se rappelant qu'elle avait été instituée pour tous les hommes, de quelque race ou nationalité qu'ils fussent, sachant d'ailleurs qu'un Germain pouvait tout aussi bien qu'un Athénien ou un Romain être l'objet des miséricordes divines, bénéficier de la rédemption du Christ et devenir un membre de l'Eglise triomphante, celle qu'on a si justement appelée l'*éternelle recommenceuse* se tourna, sans maugréer, vers les farouches guerriers que ne cessaient de lui déverser les forêts d'Outre-Rhin.

Pour les dégrossir, elle compta tout d'abord sur les moyens surnaturels qui lui étaient propres et qu'elle avait reçus de son céleste fondateur, seuls capables du reste d'atteindre et de porter le remède jusqu'à la source de la barbarie, c'est-à-dire jusqu'à la corruption innée de notre nature. Mais elle ne méconnut nullement la vertu civilisatrice des institutions de la vieille Rome. Elle l'utilisa même dans une large mesure pour mener à bien la tâche ingrate, qui lui incombait, de métamorphoser en êtres sociables, " en animaux politiques ", suivant l'expression d'Aristote, les rudes enfants de la forêt germanique. Elle s'efforça de les courber sous la souveraineté du droit, de les unir par un lien juridique, de les grouper par communautés, où on leur enseignait à mettre l'intérêt commun, la *respublica,* au-dessus de l'intérêt local, privé, individuel. Elle les invita à renoncer à leur vie aventurière de brigands et de coureurs de bois, à placer leur idéal ailleurs que dans la construction de donjons et de châteaux forts, à chercher le plein épanouissement de leur vie dans des groupements urbains et policés sous la suprême autorité d'une loi reconnue par tous—toutes choses qui venaient bien de la cité grecque par l'intermédiaire de Rome. Le bel édifice social

qu'avaient élevé les Césars ne cessa de hanter l'esprit des pontifes, de Grégoire le Grand à Léon III; et c'est bien pour le relever que ce dernier, en la fête de Noël de l'an 800, sacra Charlemagne empereur d'Occident. Seulement le nouvel empire était bâti en terre chrétienne et par les mains du vicaire du Christ ; c'est pourquoi il s'appela : *le très saint empire romain,* ayant à sa tête " ces deux moitiés de Dieu, le pape et l'empereur ". (V. Hugo.)

Un siècle et demi plus tard, il acquérait un qualificatif de plus; il s'appelait le *très saint empire romain germanique.* Mais on peut dire qu'en devenant germanique, il cessa d'être romain. L'empereur allemand ne ressembla presque en rien au César latin. Il ne fut jamais le magistrat suprême d'une vaste collectivité humaine, consciente d'elle-même, et unie par de communes lois. Quoique son sacre en fît le chef temporel de toute la chrétienté, sa suzeraineté ne fut admise ni en France, ni en Angleterre. En Allemagne même il ne fut vraiment maître que dans sa petite principauté de famille. Ce n'était pas une nation qu'il abritait sous sa couronne impériale. C'était toute une bande de barons, comtes, marquis,ducs, margraves, dont quelques-uns rivalisaient avantageusement avec lui en puissance matérielle et en prestige militaire, qu'il devait par conséquent gagner à sa cause, sous peine de n'être plus qu'un roitelet désarmé. Le pouvoir de l'empereur était mesuré au nombre de grands seigneurs qu'il avait su se recruter comme partisans et vassaux. [2]

---

[2] L'empereur, comme tel, avait charge des intérêts de toute la chrétienté. C'est ce qu'expriment clairement les questions que l'archevêque du Mayence lui posait au jour du couronnement : " Votre Majesté veut-elle maintenir la sainte foi catholique et apostolique, et la fortifier par des oeuvres justes ? — Votre Majesté veut-elle protéger l'Eglise et ses serviteurs?... — Votre Majesté veut-elle prêter au pape et à la sainte Eglise romaine l'obéissance, la fidélité et le respect qui lui sont dus? " (Cf. Jansen: *L'Allemagne et la Réforme*, I, p. 409).

C'est le pape, somme toute, qui maintenait quelque unité parmi les tribus germaniques en les courbant sous le sceptre d'un de leurs chefs, qu'il leur désignait par la consécration impériale comme l'élu du Christ pour seconder son vicaire dans le gouvernement de la chrétienté et la propagation de l'Evangile. [3]

Les choses allèrent passablement tant que le pape et l'empereur restèrent d'accord. Mais lorsque celui-ci se mit à ex-

---

Mais, comme le note M. Bérard, l'union sur la même tête du *regnum* et de l'*imperium* établissait un dangereux cumul. L'empereur devait servir à la fois les intérêts d'une ou plusieurs nations et ceux de toute la chrétienté. Problème complexe qu'en Germanie on ne sut jamais résoudre d'une manière satisfaisante.

[3] Si l'on en croit les écrivains qui ont pénétré le plus avant dans l'histoire de cette époque, Charlemagne ne voulait pas être couronné par le pape. Cette cérémonie cadrait mal avec l'idée qu'il se faisait de sa mission. Il se regardait comme le champion de la chrétienté et le vrai chef de l'Eglise, ou plutôt la tête du royaume de Dieu, dont ses armes ne cessaient d'étendre les frontières. Il aurait voulu ressusciter David et Salomon, être tout ensemble prêtre et roi. Son idéal c'était la théocratie d'Israël et non l'empire romain. C'est pourquoi il commença par refuser la couronne impériale lui venant de la main du pape ; il ne désirait la tenir que de lui-même. En la lui imposant, Léon III fit céder l'idée germanique devant l'idée romaine. Sous prétexte d'être plus antipaïenne, l'idée germanique du royaume de Dieu, telle qu'elle s'était incarnée dans Charlemagne, n'était pas catholique. Elle oubliait la séparation des deux pouvoirs prononcée par le Christ, elle tendait à créer une sorte de césarisme religieux, qui a hanté l'esprit de tous les grands despotes, depuis Constance et Pierre le Grand jusqu'à Napoléon et Guillaume II Hohenzollern. Ne nous laissons pas illusionner, en parlant continuellement de la grâce de Dieu, de l'inspiration et du secours de Dieu, ces gens-là ne cherchent qu'à faire Dieu complice de leur orgueil et parfois de leur barbarie. L'inspiration et l'assistance divine ont été assurées à un homme, mais c'est au successeur du batelier Pierre, non au successeur de César Auguste ou de Charlemagne. Du reste, comme l'a noté F. de Coulanges, " Commander au nom de Dieu, vouloir régner par lui et pour lui quand on n'est qu'un homme, c'est s'envelopper d'un réseau d'inextricables difficultés. Compliquer la gestion des intérêts humains par les théories surhumaines, c'est rendre le gouvernement presque impossible. Les Carlovingiens furent écrasés par la haute idée qu'ils se firent de leur pouvoir. ".

ploiter honteusement l'Eglise, à l'asservir en trafiquant des mîtres et des crosses, précisément pour se faire des pontifes grands-seigneurs autant de soutiens de son trône, tout changea de face. Le pape ayant dû se dresser contre le César germanique, le seul principe qui donnait quelque cohésion aux peuplades allemandes croula : ce n'est pas seulement un homme que les foudres apostoliques finirent par renverser, ce fut l'empire lui-même.

Devenu électif, le titre impérial fut mis à l'encan, peut-on dire. Plus que jamais pour l'obtenir il fallut s'abaisser devant les princes et les grands seigneurs teutons, qui en disposaient; plus que jamais celui qui réussissait à l'obtenir devint impuissant à réprimer l'anarchie féodale.

Nous ne nions pas que l'intervention de la papauté, en sa qualité de mandataire de Dieu et de son Christ, n'ait eu de bons effets. Parmi toutes ces tribus à l'esprit particulariste d'outre-Rhin, elle assura une certaine unité en leur apprenant à voir dans un chef suprême un représentant de Dieu, un élu du vicaire de Jésus-Christ, chargé d'une mission sainte, qui n'était inférieure qu'à celle du pape lui-même. Mais elle ne favorisa pas la formation d'une conscience nationale, que les coutumes féodales au reste contrecarraient peut-être au point de la rendre impossible.

Mais ce représentant de Dieu et cet élu du vicaire de Jésus-Christ n'était souvent qu'un vulgaire ambitieux, qui ne supportait pas aisément la tutelle pontificale.

La pensée que la source de son autorité était à Rome l'agaçait. Ne pouvant changer cet état des choses, sous peine de perdre droit à l'obéissance de ses sujets, il s'efforça du moins d'établir sa suprématie dans le centre de la chrétienté, et de choisir ses papes, comme il choisissait ses évêques.

De là ces incursions perpétuelles en Italie; de là ces dé-

mêlés sans fin entre l'empereur, Rome et les républiques italiennes.

Il est indubitable que dans cette Germanie envieuse et particulariste, une certaine animosité naquit de cette constante immixtion du successeur de Pierre en ses affaires politiques, immixtion que nécessitait pourtant le caractère sacré de l'empire. N'a-t-on pas dit que depuis Canossa la haine du pape sommeille au coeur de tout bon allemand ? C'est de quoi l'on ne peut guère douter, quand on voit avec quelle facilité un Luther réussit à la réveiller et à faire passer aux yeux de ses compatriotes le pape pour l'antéchrist et Rome pour une nouvelle Babylone.

* * *

Selon la juste remarque de M. Bérard, ce fut la royauté française qui, sans avoir le titre de l'*imperium,* sut en acquérir tous les bénéfices et en accomplir tous les devoirs. " Chef de la Croisade, fils de saint Louis et évêque extérieur en son royaume, le Capétien, tout en restant le fidèle serviteur de la nation française, apparut néanmoins à toute la chrétienté d'Occident comme le défenseur de la foi, de la morale et de l'Eglise chrétienne. Et rien ne servit les intérêts de la nation et de la dynastie tout ensemble---et ceux de l'humanité par surcroît — autant que le rôle très chrétien de notre royauté, fille de saint Louis. " (*L'Eternelle Allemagne,* p. 126).

Tandis que la croisade allemande s'exerçant surtout contre les païens du nord et de l'est, dans les Marches, était menée moins par l'empereur que par les margraves, dont elle augmentait singulièrement la puissance foraine, et ne faisait qu'introduire au sein du germanisme des tribus sauvages et des moeurs barbares — la croisade franco-latine était conduite contre les musulmans; elle mettait la chrétienté occi-

dentale en contact avec les deux civilisations arabe et byzantine. " Après d'inutiles, mais généreux exploits, la chevalerie latine devait revenir de Terre-Sainte plus chevaleresque, plus courtoise, plus capable d'héroïsme désintéressé et de rêves anoblissants. " (V. Bérard).

Cependant à force de patience et d'habileté, le souverain de l'Ile de France, aidé de ses légistes, finissait par dompter tous ces ducs et comtes qui se prétendaient ses égaux bien plus que ses vassaux; il mettait la main sur ces groupements bourgeois, qu'on appelait des communes, et qui, pour s'être affranchis plus ou moins complètement de la tutelle oppressive de leurs seigneurs, n'en étaient guère plus prospères, faute de cohésion entre eux. Ainsi le roi très chrétien constituait l'unité de sa nation, il fondait ce royaume de France qui devait, sous Louis XIV, réaliser pleinement la notion de l'Etat, tel que les anciens et Rome en particulier l'avaient conçu.

Malheureusement, il était allé à l'autre extrême. A l'incohérence féodale et communale il avait fait succéder l'absolutisme du prince omnipotent et quasi divin; il avait fait revivre le césarisme de la décadence romaine. L'humiliation des seigneurs féodaux et l'unification du pays n'avaient guère servi qu'à l'exaltation d'un homme, entouré de flatteurs, ivre de sa propre gloire et persuadé que son bon plaisir remplaçait la loi et les prophètes.

Un tel désordre était gros d'une révolution. Elle vint à la fin du dix-huitième siècle, accompagnée des brutalités que l'on sait. Il est exact pourtant que de 1789 datent la plupart de nos états nationaux, composés de citoyens et non plus seulement de sujets, où la véritable souveraine est la loi, non la volonté d'un maître.

Mais il ne s'agit pas de venir nous prôner les immortels principes de 89, comme un nouvel Evangile.

Nous l'avons vu, de tels principes, en ce qu'ils ont de bon,

sont aussi anciens que la raison humaine, puisqu'ils ne sont que la traduction de ses préceptes les plus élémentaires : ils ont été appliqués non sans succès par les constructeurs de la cité grecque et de l'état romain ; ils ont servi de base à cette civilisation gréco-romaine qui, dans le plan de la Providence, devait être le véhicule du christianisme, et dont nous sommes devenus les héritiers, grâce à la constante préoccupation des papes et des évêques de ne pas la laisser complètement disparaître sous les violences de la féodalité.

Depuis cent ans, depuis la dernière faillite de l'absolutisme incarné dans le César corse, les peuples latins ou latinisés, formés à l'école de Rome et de l'Eglise, n'ont plus qu'un souci : concilier l'autorité de l'Etat avec les légitimes libertés des individus.

Cette conciliation, ils ont cru la trouver dans le régime parlementaire, qu'ils ont emprunté à la Grande-Bretagne, qui en jouissait depuis de longues années et semblait en avoir tiré d'importants avantages. Eux n'en sont qu'à demi-satisfaits, et non sans motif. Que la cause en soit dans un vice originel ou dans un fonctionnement maladroit, le parlementarisme n'a guère réussi qu'à affaiblir l'autorité de l'Etat et la défense nationale, sans supprimer la tyrannie, pas même celle des consciences. Du discrédit du parlementarisme les socialistes voudraient profiter pour nous mener vers une forme de gouvernement en apparence plus démocratique mais qui en réalité ne serait que le pire des despotismes.

D'autres plus raisonnables proposent d'amender le régime actuel par le retour à une royauté héréditaire qui assurerait plus de continuité dans la politique, surtout dans la politique étrangère.

Il ne m'appartient pas de dire quelle forme de gouvernement nous réserve un avenir peut-être prochain. Mais il m'est bien permis de déplorer la tendance à peu près universelle des

hommes d'Etat moderne à laisser l'Eglise complètement hors de leurs conseils et de leurs plans administratifs. Outre que, par une telle attitude, ils se montrent d'une ingratitude notoire, ils se privent de la plus grande force civilisatrice qui ait jamais existé. Quoiqu'ils fassent, quelques lois humanitaires qu'ils promulguent, nos gouvernants auront à se débattre contre les éléments désorganisateurs et perturbateurs de toute société qui s'agitent au fond de la nature corrompue des fils d'Adam. Pour comprimer de tels éléments, nul n'a eu encore le secret comme l'Eglise. Persécuter l'Eglise, la piller, la ligotter, ou seulement la tenir à l'écart, ce n'est donc pas seulement une injustice et une impiété, c'est une singulière maladresse, du point de vue politique et social. C'est se rendre à tout jamais impossible la réalisation de la fameuse devise : liberté, égalité, fraternité, devise que des jacobins ou des républicains athées peuvent bien inscrire sur les murs des monuments publics, mais qu'ils ne peuvent faire pénétrer dans les coeurs sans y diminuer les exigences de l'égoïsme orgueilleux et sensuel. Or sur ce dernier point leur impuissance est radicale. C'est grâce à cette impuissance que les Grecs et les Romains ne construisirent qu'une société imparfaite. C'est à la même impuissance que nos sécularisateurs présomptueux devront d'échouer dans leurs efforts, par ailleurs peut-être généreux, de nous faire une humanité plus pacifiste et moins barbare, que celle des nations qui, aujourd'hui, s'entr'égorgent sous nos yeux, avec une férocité inconnue aux fauves des temps préhistoriques.

M. TAMISIER, s. j.

Les hommes d'Eglise et la guerre

SOUS ce titre, profitant des communications que nous adressent nos estimés et dévoués collaborateurs, MM. Desgranges et Thellier de Poncheville, nous voulons simplement citer à nos lecteurs deux belles pages, aussi réconfortantes et édifiantes que pleines de dignes et généreux sentiments. Depuis que nos distingués amis sont retenus davantage par l'exercice du saint ministère au fort même de la bataille—au front! — notamment dans ce qu'on a appelé la fournaise de Verdun et plus tard dans les charges héroïques de la Somme, leurs communiqués se font naturellement plus rares. Ils ne nous oublient pas cependant. Et nous, non plus, nous ne cessons pas de penser à eux, de prier avec eux, d'espérer comme eux.

Aumôniers du front, brancardiers ou infirmiers, ces prêtres de France, dont nos amis nous parlent souvent, sont bien admirables vraiment! Ce qu'ils font au juste, l'histoire le racontera un jour plus en détails sans doute. Mais déjà nous en savons quelque chose. Ils sont des prêcheurs de vaillance et des semeurs d'espérance. Les deux pages que nous allons lire l'établissent parfaitement.

La première de ces pages, que nous envoie M. l'abbé Desgranges, est de M. Georges Goyau, et elle a paru du reste, dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er décembre 1916. Aucun historien ne paraît mieux désigné, semble-t-il, pour écrire un jour l'histoire définitive de l'Eglise de France pendant la guerre. En attendant qu'il le fasse, voici comment il parle de l'oeuvre de bons Samaritains qu'accomplis-

sent les prêtres brancardiers, infirmiers ou aumôniers, sur les champs de batailles.

" Lorsqu'on porte la mort en même temps qu'on l'affronte, le péril grise, parfois, plus qu'il n'effraie; et peut-être faut-il un surcroît d'énergie pour s'exposer au danger, passivement, dans la besogne de brancardier. Mais pour exceller en cette besogne, le sacerdoce chrétien n'a qu'à se souvenir qu'une parabole évangélique a flétri pour les siècles ce prêtre de l'ancienne loi qui, voyant un blessé sur le bord d'une route, passa son chemin, et que la compassion du bon laïque de Samarie fut proposée par le Christ comme un exemple. C'est sous la grêle des projectiles que les Samaritains du XXe siècle doivent chercher et soigner la détresse grandissante des blessés.

" Ils y vont de bon coeur. " Toutes mes affaires sont en règle, écrivait le Père Gouy, mariste, tué, il y a quelques semaines — mes affaires matérielles comme mes affaires de conscience. Maintenant, en avant! Que pourrais-je craindre? " Il transporte un lieutenant blessé : une balle le terrasse. A lui et à ses pareils les obus semblent dire : " Fuis, ou tu vas mourir. " Halte-là! riposte Mgr Lobbedey, évêque d'Arras, qui s'y connaît en héroïsme, votre conscience vous dit: " Reste, même s'il faut mourir ! " et les lignes dans lesquelles il glorifie les malheureux mutilés du champ de bataille comme des " images plus frappantes du Christ ", et leurs plaies comme étant ses plaies, et leurs douleurs comme étant sa douleur, invoquent pour ces mutilations, pour ces plaies et pour cette douleur, toute la tendresse des prêtres, moins encore au nom de leurs devoirs d'infirmiers qu'au nom de leur conscience sacerdotale.

" Etre au front, courir tous les risques, les chercher même pour trouver les âmes, et dans ce cadre tumultueux, voir se

multiplier avec une richesse inouïe, sans cesse renaissante, les occasions d'agir en prêtre, se mettre à quatre pattes s'il le faut, pour aller confesser là-bas, dans la plaine ensanglantée, le blessé qui se meurt, voilà le partage de l'aumônier.

" Frédéric Bouvier, jésuite, connu du monde savant pour l'organisation des Semaines internationales d'éthnologie religieuse, est tué à Vermandovillers en assistant des blessés ; Albert Perrot, jésuite, arrive de Chine, au moment de la mobilisation, pour secourir sur les champs de bataille les âmes de France, et mourir lui-même parmi tant de mourants; Yves-Marie Gauthier, jésuite, aumônier militaire, décoré, cité quatre fois à l'ordre, brave un tir de barrage à Fleury sous Verdun et y succombe; le philologue Roiron, jésuite encore, s'expose au même péril à Saint-Hilaire-le-Grand, et recueille la mort; Frank de Contagnet, jésuite, revenu de Césarée en Cappadoce pour être l'un des aumôniers de notre expédition d'Orient, est tué à Gallipoli, à l'attaque des tranchées.

"Ne croyons pas que dans l'attaque l'aumônier joue forcément un rôle passif et qu'il soit simplement un spectateur qui bénit : son geste d'absolution, qui renouvelle la vie au fond des âmes, excite à braver la mort. Témoin cette admirable citation, du 7 mars 1916, qui commémore tout ensemble l'impulsion donnée par un prêtre et l'un de nos plus brillants succès de l'Argonne : "Le régiment, sous les ordres de son vaillant chef le colonel Macker, a marché à l'attaque comme à la manoeuvre, malgré le feu violent de l'artillerie ennemie. Les vagues successives se sont inclinées devant le représentant de Dieu, l'aumônier divisionnaire de Chabrol, dont la main dessinait, sous la mitraille, le signe de la rédemption et de la victoire. Le bois des Corbeaux a été enlevé d'un merveilleux élan. "

" Je connaissais et j'aimais cet abbé de Chabrol, qui pour l'Eglise avait fui le monde et qui, pour le service paroissial, avait fui le mirage flatteur des prélatures romaines. Il se dé-

vouait, corps et âme, aux humbles populations de l'Auvergne, trouvant dans l'élévation de son rang et dans sa dignité de prêtre deux raisons décisives de se faire leur serviteur. Il partit comme aumônier dès le début de la guerre. Il vit les boucheries de Lorraine et celles de la Somme et celles de la Belgique. Il fut cinq mois à coucher dans l'herbe, mais cette vie-là lui paraissait "bien attachante", car on assiste, écrivait-il, à des retours admirables. Il n'était pas encore content de lui, pourtant. " Je voudrais rendre plus de services à mes hommes, je voudrais surtout faire aimer le bon Dieu davantage, mais pour une oeuvre pareille il faudrait être saint et je suis loin de l'être. " C'est le propre de la sainteté de s'ignorer. Elle n'existe qu'en s'accusant de ce qui la limite, et ne peut se complaire qu'en Dieu, vers qui la mort la fait monter... Trois citations, et la décoration de la Légion d'honneur, furent pour l'abbé de Chabrol des étapes de gloire — d'une gloire pour lui trop humaine, et finalement il trouva la mort qu'il ne cherchait ni ne fuyait.

" Entre deux offensives, entre deux menaces de mort, l'aumônier, dans les cantonnements de l'arrière, connaît parfois d'intimes joies sacerdotales. Je n'en ai trouvé nulle part un écho plus splendide que dans une page où l'abbé Thellier de Poncheville raconte la visite qu'il fit un jour à une compagnie du génie qui, depuis trois mois, n'avait pas vu de prêtre. "Les sapeurs rient à pleines gorges au seuil d'un logis qui s'intitule *Les increyables*... J'entre dans une ancienne écurie de mulets transformée en salle à manger: l'âne de Bethléem se retrouverait ici dans son étable. Mes pénitents, groupés à l'extérieur, s'approchent de moi l'un après l'autre. " Où c'est que ça se tient? " me crie l'un d'eux en entrant. Je les guide par la main jusqu'au milieu de la pièce, où nous pouvons nous redresser tant bien que mal sous les chemises qui sèchent, pen-

dues au fil de fer du plafond. La séance du confessionnal est terminée. La porte s'ouvre toute grande cette fois, une douzaine de soldats s'avancent. Nous retrouvons l'émotion des premiers chrétiens, lorsqu'ils se retiraient dans leurs cachettes souterraines pour la fraction du pain. La porte est close. Dehors, les camarades jouent aux cartes dans leurs cagnas. Sur la table encore graisseuse, où ils ont mangé tantôt, une toile de tente se déplie, propre comme une nappe. Le souvenir d'Emmaüs s'évoque de lui-même à notre pensée. " Entrez dans notre pauvre abri, Seigneur, et restez avec nous, car il fait sombre sur la route où sont engagés nos pas. " La terre est trop humide pour que nos genoux s'inclinent. Le maître acceptera que ses disciples le reçoivent debout. Sur mon petit corporal je dépose la custode. En silence nous adorons. J'invite les communiants à s'asseoir sur les bancs de bois plantés de chaque côté. Immobiles, la figure toute grave, les bras croisés, le regard tendu vers le trésor divin, ils m'écoutent. Je leur parle de Notre-Seigneur, je parle d'eux à Notre-Seigneur. Ils redisent lentement mes invocations. Un nouveau silence : chacun prie à sa manière. Puis, je leur distribue mes hosties, allant de l'un à l'autre, autour de la table, ainsi que Jésus dut le faire à la Cène. Emu autant qu'eux-mêmes, je respecte le recueillement profond des visages et des âmes. Peu après, des mots me reviennent aux lèvres, une prière à haute voix qui exprime les pensées de tous. Nous confions à Dieu nos vies, nos familles, nos camarades, la France. Au dehors, de jolies étoiles semblent briller d'allégresse. "

" Et l'allégresse de l'aumônier — conclut M. Goyau — répondait à celle des étoiles. "

Ces prêcheurs de vaillance, avons-nous écrit, sont aussi des semeurs de vaillance. Le même abbé Thellier de Poncheville, que cite M. Goyau, qui vient comme l'on sait d'être fait chevalier de la Légion d'honneur, et que nous aurons la joie d'entendre à Montréal lors du prochain carême, publiait récemment sous la rubrique *Aux héros de Verdun* l'un de ces discours où il s'entend si bien à relever et à maintenir le moral de ses hommes. Il y chante avec sa coutumière éloquence la victoire prochaine. Ah ! certes, nous savons bien, et il sait mieux que nous, qu'elle coûtera encore de la peine et du sang, la future victoire ! La guerre ne paraît pas finie, ni près de finir. Qu'importe, là n'est pas la question. Il s'agit de savoir comment un aumônier de France prêche l'espérance à ses poilus. Qui n'admirerait la sérénité, un peu confiante peut-être, mais si réconfortante, avec laquelle notre éloquent ami parle de la veille et du lendemain de la victoire?

" Les temps sont proches. De toutes parts, les symptômes s'en multiplient. Les heures décisives apparaissent. Depuis que les hostilités sont ouvertes, il y eut tant d'heures sans intérêt, sans beauté ! Heures grises, heures mortes, d'une monotonie lassante, vouées à une inaction qui vous désespérait. Il y en eut d'autres tragiques, pesantes d'angoisse. Il y en eut de glorieuses, toutes frémissantes d'espoir. Mais aucune ne fut aussi grave et ne s'annonçait aussi radieuse que l'heure qui arrive et dont les minutes pathétiques portent en elles l'annonce de notre apothéose... Heureux ceux qui auront vécu ces journées solennelles, moment culminant des temps modernes ! Heureux ceux qui vivront à leur lendemain, sur ces chaudes cîmes de la chaîne des âges d'où le regard contemple des perspectives qui miroitent au loin. Après les jours de ténèbres, voici que se lèvent les jours éblouissants. Déjà l'horizon s'ensoleille de leur splendeur.

" Cette clarté nouvelle monte lentement, comme l'aube dont les promesses ne trompent pas. Au-dessus de nos drapeaux et de nos plaines, la victoire s'apprête à déployer ses ailes étincelantes sous un firmament redevenu d'azur. Les voiles de mort et les vapeurs de sang se dissipent. Elles ne sont plus devant nos yeux, cette humiliation et cette menace dont notre frontière de l'est demeura quarante ans assombrie. L'injustice de l'Allemand a perdu sa force. Son règne arrogant s'écroule, son épée gît en morceaux, en morceaux la barrière menteuse qui usurpait nos provinces annexées... La terre et l'âme de la France sont libres! Libres! Sentez-vous cette ivresse? Ah! Contenons l'enthousiasme de nos coeurs; leurs battements trop vifs nous feraient mal. On en verra parmi nous mourir de l'excès de leur joie, comme d'autres sont morts, aux tristes moments, de l'excès de leurs maux. Libres! Nos contrées envahies dégagées du joug étouffant. Nos prisonniers rendus au sol et aux baisers de la patrie. L'infinie multitude des mobilisés sortant de la tranchée, quittant leurs vêtements de guerre et revenant s'asseoir, pour ne plus s'éloigner cette fois, à la table familiale où le bonheur de se revoir, en cette soirée unique, suffira à faire oublier les angoisses de la longue absence...

" Alors, l'allégresse rentre dans les foyers. La jeune tendresse d'antan se ravive dans les âmes vieillies. La maison repeuplée vibre des rires d'enfants. Tout paraît beau, en ce rendez-vous béni. Tout devient facile, après de telles souffrances! Il demeure des vides douloureux, des absents qu'on pleure toujours. Mais, si les yeux sont encore gonflés de larmes, les fronts se relèvent avec fierté. Les familles éprouvées sont fières de leurs morts par qui ont été sauvés les vivants. Elles cessent d'être en deuil,sachant que c'est grâce à elles que la patrie est en fête. Le sang de leurs héros n'a donc pas été vain! De tout coeur, chacun se remet à sa besogne coutumière.

Le besoin stimule l'énergie. La confiance rétablie dans les affaires facilite la mise en oeuvre de toutes nos ressources nationales que la victoire a prodigieusement accrues. Las d'avoir tant besogné pour détruire, les bras se reposent dans le bon labeur qui gagne le pain de l'humanité. Les cités s'animent au bruit aimé du travail producteur. Le battement des moteurs fait bourdonner l'usine où l'activité utile a repris son essor. Au seuil des fermes mûrissent les moissons dorées. Même les régions dévastées refont leur prospérité ancienne dans un esprit d'entr'aide mutuelle que les malheurs communs ont développé. C'est la renaissance générale de la vie des ruines, l'éclosion des fleurs sur les tombes. Au sortir de l'hiver sanglant, c'est, dans une douceur de printemps, un recommencement de la France.

"La France! Nous l'aimerons alors, comme elle n'aura jamais été aimée. Nous aurons trop souffert de ses périls pour ne pas la chérir toujours avec passion et la vouloir de jour en jour plus belle, comme une mère qui devient plus chère quand on a cru la perdre et qu'à force de soins on l'a sauvée. Lorsque nos armes tomberont de nos mains, nous ne déposerons pas pour si peu notre ardeur de patriotes. Soldats redevenus des citoyens, décidés à achever notre oeuvre et à délivrer notre pays de tout mal, nous continuerons de le servir comme nous le servons dans la tranchée, avec le même souci de son bien. De nos dévouements associés, nous en ferons une grande nation, forte et redoutable à l'ennemi,douce à ceux qui l'aiment, généreuse à ses propres fils. Elle ne marchandera pas sa récompense à ce peuple des prolétaires qui, n'ayant rien en propre à défendre, n'a pas marchandé, pour elle, le don de son sang. Elle voudra que chaque travailleur honnête puisse vivre dans l'aisance, chaque famille trouver un toit pour loger ses petits. Nulle misère n'y sera sans secours, nul vieillard sans abri, nulle conscience exposée à une mesure sectaire. Même sépa-

rés par des divergences de doctrines et des conflits de classe, nous maintiendrons une atmosphère cordiale dans la grande maison commune. A tous la rude campagne aura apporté l'accablement des mêmes maux : à tous la paix donnera la garantie de leurs droits et leur part de bien. Dans l'émulation courtoise des partis, mieux conscients de notre patrimoine commun d'idées, nous collaborerons les uns et les autres au progrès des idées de justice, de bonté, de liberté, dont l'Evangile a illuminé notre conscience française et qui, par nous, rayonneront d'un nouvel éclat sur le monde pour en chasser les dernières fumées de la bataille et de la barbarie.

" La France se retournera vers les nations affectueusement groupées autour d'elle, avec un appel sincère au progrès de la civilisation chrétienne. Elle prêchera d'exemple. Noble dans ses pensées, saine de moeurs, droite dans ses paroles, ardente aux initiatives désintéressées, sentinelle vigilante du droit, inspiratrice de fraternité, elle se montrera si digne de la confiance de tous que sa victoire sera acclamée comme un bienfait général pour l'humanté. Quand nous donnerons ce spectacle à la terre et au ciel, nos morts ne regretteront pas leur sacrifice. Les survivants de la guerre n'en sentiront plus au coeur l'amertume. Ceux-là seuls garderont le poids de la tristesse dans leur conscience qui, au cours de nos années de douleur et de gloire, n'auront rien fait, rien donné, rien souffert, pour conquérir à leur pays cet honneur et cette félicité !"

Et voilà comment les prêtres de France savent être des semeurs d'espérance et en même temps des prêcheurs de vaillance. E.-J. A.

Dissemblances anglo-françaises

II — DANS L'EMPLOI DES CAPITALES

A. — LE NOM

En français, on met une MINUSCULE :

1o A la première lettre des jours de la semaine et des mois de l'année: *le lundi* 26 *octobre* 1916.

2o Aux mots *est, ouest,* dans la désignation des rues, et, en général, au nom des points cardinaux : 38, rue S.-Catherine ouest; 7, rue Notre-Dame est ; le nord, le sud, l'est et l'ouest.

3o Aux mots *rue, chemin, avenue, boulevard, place, côte,* etc.: 2, rue Laurier; 3, chemin S.-Catherine; 4, avenue Laval; 5, boulevard S.-Laurent ; 8, place S.-Louis ; 9, côte S.-Lambert.

En anglais, on met une MAJUSCULE :

1o A la première lettre des jours de la semaine et des mois de l'année : *On Monday, October* 26, 1916.

2o Aux mots *East, West,* dans la désignation des rues, et, en général, au nom des points cardinaux: 38, Ste. Catherine East; 7, Notre Dame East; the North, the South, the East, the West.

Les journaux anglais commencent à diminuer la multiplication arbitraire de ces majuscules.

3o Aux mots *Street, Road, Avenue, Boulevard, Place, Hill,* etc.: 2, Laurier Street; 3, Ste. Catherine Road; 4, Laval Avenue; 5, St. Lawrence Boulevard; 8, Place St. Louis; 9, St. Lambert Hill. Il existe cependant une tendance à employer la minuscule dans ces divers cas.

4o Aux mots *rivière, lac, baie, golfe, mer* : la rivière Richelieu, la baie des Chaleurs, le lac Ontario, le golfe S.-Laurent, la mer Rouge.

4o Aux mots *River, Lake, Bay, Gulf, Sea*: Richelieu River, Chaleurs Bay, Lake Ontario, Gulf of St. Lawrence, Red Sea. Comme dans le cas précédent, on commence à employer la minuscule.

5o A un nom commun désignant un édifice, une institution, suivi d'un nom propre: *l'université McGill, l'académie Querbes, le collège du Mont-Saint-Louis.*

5o A un nom commun désignant un édifice, une institution, accompagné d'un nom propre: *McGill University, Querbes Academy, Mont St. Louis College.*

6o Aux noms des diverses religions, sectes, partis politiques, etc.: *le catholicisme, le protestantisme, le mahométisme, le libéralisme, le nationalisme,* etc.

6o Aux noms des diverses religions, sectes, partis politiques, etc.: *Catholicism, Protestantism, Mahometism, Liberalism, Nationalism.*

7o Les titres précédant les noms propres ne prennent pas la majuscule: J'ai vu Sa Sainteté le pape Pie X, S. E. le cardinal Gibbons, monseigneur l'archevêque de Toronto,le roi d'Angleterre, le kaiser Guillaume, le président Poincaré, le czar de Russie, le duc de Devonshire, lord Beaconsfield, l'honorable Blondin, M. le sénateur Dandurand, sir Lomer Gouin, lady Leblanc, M. le juge Demers, frère Edouard, soeur Anastasie.

Il en est de même des titres mis en apposition: Georges, roi d'Angleterre; Mgr Béliveau, archevêque de S.-Boniface; Poin-

7o Les titres précédant les noms propres prennent la majuscule : I saw His Holiness Pope Pius the Tenth, His Eminence Cardinal Gibbons, His Grace the Archbishop of Toronto, the King of England, Kaiser William, President Poincaré, the Czar of Russia, the Duke of Devonshire, Lord Beaconsfield, Honourable Blondin, Senator Dandurand, Sir Lomer Gouin, Lady Leblanc, Mr. Justice Demers, Brother Edouard, Sister Anastasie.

Les titres mis en apposition prenaient jadis la majuscule, mais aujourd'hui on favorise

caré, président de la France ; M. X..., ministre du revenu de l'intérieur.

Les mots monseigneur, monsieur, madame, mademoiselle, si on ne les abrège pas par Mgr, M. Mme, Mlle, prennent la minuscule : S. G. monseigneur Dubois ; Oui, monsieur ; Non, madame, etc.

plutôt la minuscule : Mgr Béliveau, archbishop of St. Boniface ; Poincaré, president of France ; Hon. Mr. X..., minister of inland revenue.

8o Les titres corporatifs ne prennent la majuscule qu'au premier nom : Le Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec.

8o Les titres corporatifs prennent la majuscule à tous les mots importants : College of Physicians and Surgeons of the Province of Quebec.

9o Les titres d'ouvrages prennent la majuscule au premier mot important : la *Revue légale*, la *Science et la vie, Idiotismes et proverbes français.*

9o Les titres d'ouvrages prennent la majuscule à tous les mots importants : *Legal Review, Science and Life, French Idioms and Proverbs.*

B. — L'ARTICLE

En français on met une MINUSCULE :

1o A l'article du nom d'un journal, d'une revue, d'un jeu, du titre d'un livre, et à l'adjectif qui qualifie ce même nom : le *Bien public,* le *Parler français,* jouer à la *crosse,* les *Rapaillages.* Sur la couverure du volume, ou en tête du journal, on met cependant la majuscule à l'article et à l'adjectif : Le Bien Public, la Revue Canadienne. La Revue hebdomadaire ne suit cependant pas cette règle.

En anglais, on met une MAJUSCULE :

1o A l'article du nom d'un journal, d'une revue, d'un jeu, du titre d'un livre et à l'adjectif qui qualifie le même nom, quand, dans un texte anglais, on en fait mention en langue française : " *Le Bien Public* ", " *La Revue Canadienne* ", *to play Lacrosse.*

2o A l'article qui précède les noms de localité: *l'Acadie, l'Assomption, les Eboulements, les Ecureuils, la Présentation, la Trappe.*

2o A l'article qui précède les noms de localité : *L'Acadie, L'Assomption, Les Eboulements Les Ecureuils, La Présentation, La Trappe.*

C. — L'ADJECTIF

En français, on met une MINUSCULE :

1o Aux adjectifs dérivés des noms propres: *la langue française, la religion catholique, la terre canadienne, la guerre européenne.*

2o Aux partisans politiques: les conservateurs, les nationalistes, les libéraux.

3o Aux adjectifs désignant les noms d'ordres monastiques, de congrégations religieuses : un père franciscain, une soeur carmélite.

4o A l'adjectif *limitée* dans les titres corporatifs : Dupuis frères limitée.

5o A l'adjectif, dans les expressions suivantes :

Le Conseil privé
La Cour suprême
Le gouvernement fédéral
Son Altesse royale
Le Gouverneur général
Le procureur général

En anglais, on met une MAJUSCULE :

1o Aux adjectifs dérivés des noms propres : *French language, Catholic religion, Canadian land, European war.*

2o Aux partisans politiques : the Conservatives, the Nationalists, the Liberals.

3o Aux adjectifs désignant les noms d'ordres monastiques, de congrégations religieuses : a Franciscan Father, a Carmelite Sister.

4o A l'adjectif *Limited* dans les titres corporatifs: Dominion Canners Limited.

5o A l'adjectif, dans les expressions suivantes :

The Privy Council
The Supreme Court
The Federal Government
His Royal Highness
The General Governor
The Attorney General

Un Canadien français	A French-Canadian
L'Ecole technique	The Technical School
L'Assemblée législative	The Legislative Assembly
Le Conseil législatif	The Legislative Council

On dit plutôt :

La banque Provinciale	The Provincial Bank
La banque Nationale	The National Bank
L'école Normale	The Normal School

Etienne BLANCHARD, p. s. s.

331 est, Sainte-Catherine, Montréal.

A travers les faits et les oeuvres

La guerre. — Peu de faits saillants. — Vigoureuse défensive russo-roumaine. — Activité diplomatique. — Une série de documents importants. — La réponse des Alliés à la note allemande. — Les responsabilités. — Ce que serait la paix allemande. — La réponse des Alliés à la note américaine. — Quel est leur objet. — Un memorandum complémentaire de M. Balfour. — L'Allemagne et les neutres. — Conférence des gouvernements alliés à Rome. — Le nouvel emprunt anglais. — Discours de Lloyd George au *Guildhall*. — L'attitude du pape. — Un discours à sensation du président des Etats-Unis. — Au Canada.

DE part et d'autre, il y a eu peu de faits saillants dans les opérations militaires du mois qui s'achève. Les Allemands, les Bulgares et les Turcs ont fait quelque progrès dans la partie septentrionale de la Roumanie, et ont poussé leur avance jusqu'à la ligne de la rivière Sereth. Mais à ce moment la défensive des Russes et des Roumains est devenue plus vigoureuse. Ces derniers ont même fait subir aux ennemis de sérieux échecs. Et on n'entend plus parler de la campagne, bruyamment annoncée naguère, de Von Mackensen, qui devait le conduire, à travers la Bessarabie subjuguée, jusqu'à Odessa. Du côté de Riga, les Russes ont esquissé plusieurs mouvements dont les généraux du kaiser sont alarmés. Sur le front occidental, les rigueurs de la saison ont rendu les opérations moins actives. Cependant les Français et les Anglais ont remporté des succès appréciables. Sur la frontière austro-italienne, en ces

derniers temps, les armées en présence ont semblé piétiner sur place.

* * *

Si les événements militaires considérables ont fait défaut durant les dernières semaines, en revanche les événements diplomatiques se sont multipliés. Mentionnons d'abord la réponse des Alliés à la note allemande, pseudo-pacifique, qui leur avait été communiquée par l'intermédiaire du gouvernement des Etats-Unis. Cette réponse est admirablement rédigée. Comme on pouvait s'y attendre, elle contredit en premier lieu deux affirmations effrontées de la note, par lesquelles les empires du centre prétendaient rejeter sur les Alliés la responsabilité de la guerre et se proclamaient victorieux. Les gouvernements alliés protestent qu'ils ne peuvent admettre une affirmation doublement inexacte et qui suffit à rendre stérile toute tentative de négociation. "Les nations alliées ont soutenu pendant trente mois une guerre qu'elles ont tout fait pour éviter. Elles ont prouvé par leurs actes leur attachement à la paix. Cet attachement est aussi fort aujourd'hui qu'il l'était en 1914. Mais ce n'est pas sur la parole de l'Allemagne, à la suite de la violation des engagements pris par ce pays, que la paix brisée par elle peut être basée. Une simple proposition d'ouverture de négociations, sans énoncé de conditions, n'est pas une offre de paix. Le fait de lancer un semblant de proposition, sans la moindre substance ni précision, semblerait moins une offre de paix, de la part du gouvernement allemand, qu'une manoeuvre de guerre. Cette proposition est basée sur une interprétation, volontairement fausse, de la nature de la lutte dans le passé, dans le présent et dans l'avenir. "

La réponse des Alliés fait une brève revue des faits, des dates et des chiffres qui établissent que la guerre a été dési-

rée, provoquée et déclarée par l'Allemagne et par l'Autriche. " A la conférence de La Haye, c'est un délégué allemand qui a refusé toutes les propositions de désarmement. En juillet 1914, c'est l'Autriche-Hongrie qui, après avoir adressé à la Serbie un ultimatum sans précédent, lui a déclaré la guerre, malgré la satisfaction qui lui avait été accordée. Les empires du centre ont ensuite repoussé toutes les tentatives par lesquelles les pays de l'Entente ont tenté de donner une solution pacifique à un conflit purement local. La Grande-Bretagne a proposé une conférence, la France une commission internationale; l'empereur de Russie a demandé à l'empereur d'Allemagne d'avoir recours à l'arbitrage, et la Russie et l'Autriche-Hongrie en étaient venues à une entente à la veille du conflit. Mais à aucun de ces efforts l'Allemagne n'a voulu donner réponse ni effet. "

Après avoir ainsi établi sur qui repose la responsabilité de la guerre, les Alliés font bonne justice de l'attitude triomphante prise audacieusement par les empires du centre. "En ce moment, disent-ils, ces prétendues offres de la part de l'Allemagne sont basées sur la " carte de la guerre " en Europe seulement, laquelle ne représente qu'une simple phase transitoire et superficielle de la situation et non pas les forces réelles des belligérants. Une paix conclue dans ces conditions serait toute à l'avantage des agresseurs qui, après s'être imaginés pouvoir atteindre leur objectif en deux mois, découvrent après deux ans qu'ils ne pourront jamais l'atteindre. "

Dans la note allemande, naturellement, pas un mot des attentats commis, ni des sanctions, des réparations et des garanties nécessaires. Comme le font observer les Alliés, ces ouvertures ne sont rien autre chose " qu'un effort calculé pour influer sur le cours futur de la guerre et y mettre fin en imposant une paix allemande ; elles voudraient justifier d'a-

vance aux yeux du monde une nouvelle série de crimes — guerre sous-marine, déportations, travail forcé, enrôlement forcé des habitants des territoires envahis contre leur propre pays et violations de neutralité. "

De la paix allemande les Alliés ne veulent pas. " Comprenant pleinement la gravité, mais aussi les exigences de l'heure présente, leurs gouvernements étroitement unis et dans un parfait accord avec leurs peuples refusent de prendre en considération une proposition vide et sans sincérité. "

La paix, la France, l'Angleterre, la Russie et leurs alliés la désirent plus sincèrement que l'Allemagne. Surtout, ils la désirent meilleure, basée sur le droit et la justice. "Une fois de plus, ils déclarent qu'aucune paix n'est possible aussi longtemps qu'ils n'auront pas obtenu la réparation de la violation de leurs droits et de leurs libertés, la reconnaissance du principe des nationalités et de la libre existence des petits Etats; aussi longtemps qu'ils n'auront pas amené un accord de nature à abolir, une fois pour toutes, les éléments qui ont constitué une menace perpétuelle pour les nations, et à donner la seule garantie efficace de la sécurité du monde dans l'avenir. "

La réponse des puissances alliées se termine par des considérations spéciales relatives à la Belgique, qui n'a pris les armes que pour défendre son indépendance et sa neutralité violées par l'Allemagne, et qui a droit à des réparations légitimes aussi bien qu'à des garanties et à des sauvegardes pour l'avenir.

Ce document diplomatique a fait une excellente impression auprès des Etats neutres. Il a été tel que pouvaient l'espérer tous ceux qui sont favorables à la cause soutenue par la France, l'Angleterre et la Russie.

Les Alliés ont fait un pas de plus, dans leur réponse à la note soumise à tous les belligérants par le président des

Etats-Unis. Cette pièce est de la plus haute importance. Comme la première, elle est rédigée d'une façon remarquable. Elle commence par rendre hommage à l'élévation des sentiments qui a inspiré la note américaine. Elle proteste que les Alliés ne luttent pas pour des intérêts égoïstes. Elle repousse, en termes mesurés, l'assimilation qu'a paru établir M. Wilson entre les motifs et l'objet des deux groupes de belligérants. Et enfin, elle répond très franchement à la demande du président, qui sollicitait une déclaration publique des conditions moyennant lesquelles la guerre pourrait être terminée. Ici, nous croyons nécessaire de citer au long et textuellement :

" Le président Wilson désire que les puissances belligérantes affirment les fins qu'elles cherchent à atteindre par la continuation de la guerre. Les Alliés n'ont aucune difficulté à répondre à ce désir. Leurs visées en cette guerre sont bien connues. Elles ont été formulées en maintes occasions par les chefs des différents gouvernements. Ces objectifs, ils ne les feront pas connaître en détail, ni toutes les compensations et indemnités équitables qu'ils réclament pour les dommages soufferts, avant l'heure des négociations.

" Mais le monde civilisé sait bien qu'ils comportent de toute nécessité et en premier lieu la restauration de la Belgique, de la Serbie et du Monténégro, avec les indemnités qui leur sont dues; l'évacuation des territoires envahis de la France, de la Russie et de la Roumanie, avec justes réparations; la réorganisation de l'Europe sous un régime stable et fondé sur le principe des nationalités, avec la pleine sécurité et liberté de développement économique possédées par toutes les nations, grandes ou petites, fondée aussi sur des conventions territoriales et internationales capables de garantir les frontières terrestres et maritimes contre toute agression injustifiée; la restitution des provinces ou territoires arrachés

dans le passé aux Alliés par la force ou contre la volonté de leurs populations ; la libération des Italiens, des Slaves, des Roumains, des Tchèques, des Slovaques, de la domination étrangère; l'affranchissement des populations sujettes à la sanglante tyrannie des Turcs; l'expulsion d'Europe de l'empire ottoman qui s'est montré radicalement opposé à la civilisation occidentale.

" Les intentions de Sa Majesté l'empereur de Russie à l'égard de la Pologne ont été clairement indiquées dans la proclamation qu'il vient d'adresser à ses armées.

" Il va sans dire que si les Alliés désirent libérer l'Europe de la convoitise brutale du militarisme prussien, il n'a jamais été dans leurs desseins, comme on l'a prétendu, d'assurer l'extermination des peuples allemands ni leur disparition comme nation. Ce qu'ils désirent surtout, c'est d'asseoir la paix sur les principes de la liberté et de la justice, sur la fidélité inviolable aux obligations internationales dont le gouvernement des Etats-Unis n'a jamais cessé de s'inspirer.

" Unis dans la poursuite de ce suprême objectif, les Alliés sont résolus, individuellement et collectivement, à agir avec toutes leurs forces, à consentir à tous les sacrifices, pour poursuivre jusqu'à la victoire un conflit dont dépendent, ils en sont convaincus, non seulement leur propre sécurité et leur propre prospérité, mais aussi l'avenir de la civilisation elle-même. "

Accompagnant la note collective des Alliés, une note particulière a été adressée au président des Etats-Unis par le gouvernement belge. Cette pièce est importante surtout en ce qu'elle insiste sur la malheureuse assimilation que nous avons déjà signalée. Voici en quels termes elle le fait : " Le président semble croire que les hommes d'Etat des deux camps opposés poursuivent les mêmes visées. L'exemple de la Belgique démontre malheureusement que cela n'est aucunement le

fait. La Belgique n'a jamais, comme les puissances du centre, aspiré à des conquêtes. La façon barbare dont le gouvernement allemand a traité et traite encore la nation belge ne permet pas de supposer que l'Allemagne va se préoccuper de garantir à l'avenir les droits des nations faibles, qu'elle n'a pas cessé de fouler aux pieds depuis que la guerre déchaînée par elle a commencé à désoler l'Europe. D'un autre côté, le gouvernement du roi a noté avec plaisir, et avec confiance, l'assurance que les Etats-Unis sont impatients de coopérer dans les mesures qui seront prises après la conclusion de la paix pour protéger et garantir les petites nations contre la violence et l'oppression. Avant l'ultimatum allemand, la Belgique n'aspirait qu'à vivre en bons termes avec tous ses voisins, elle a pratiqué, avec une loyauté scrupuleuse envers chacun d'eux, les devoirs imposés sur elle par sa neutralité. La Belgique a été récompensée par l'Allemagne de la confiance qu'elle avait mise en elle, par la violation de sa neutralité, et le chancelier de l'empire, en annonçant au Reichstag cette violation du droit et des traités, a été obligé de reconnaître l'iniquité d'un tel acte et prédit qu'il serait réparé. Mais les Allemands, après l'occupation du territoire belge, n'ont pas mieux observé les clauses de la loi internationale ou les stipulations de la convention de La Haye. Ils ont, par des impôts aussi lourds qu'arbitraires, épuisé les ressources du pays. Ils ont intentionnellement ruiné ses industries, détruit ses cités, mis à mort et emprisonné un grand nombre de ses citoyens. Même à présent, alors qu'ils proclament hautement leur désir de mettre fin aux horreurs de la guerre, ils augmentent les rigueurs de l'occupation en déportant comme des esclaves, les ouvriers belges par milliers. S'il est un pays qui a le droit de dire qu'il a pris les armes pour défendre son existence, c'est assurément la Belgique. Obligée de com-

battre ou de se soumettre à la honte, elle désire passionnément qu'une fin soit apportée aux souffrances sans précédent de sa population. Mais elle ne peut accepter qu'une paix qui lui promette, aussi bien qu'une réparation équitable, la sécurité et des garanties pour l'avenir. "

En même temps que la note collective des Alliés au gouvernement des Etats-Unis, le ministre des affaires étrangères britannique, M. Balfour, a fait parvenir à Washington une sorte de memorandum, qui en est comme le commentaire autorisé. On trouve dans ce document l'explication complète de la pensée des Alliés. On y voit pourquoi ils jugent impossible, pour le moment, d'atteindre une paix réelle et durable. Une telle paix ne peut plus dépendre uniquement des traités et des lois internationales, les leçons récentes de l'histoire l'ont démontré. " Aussi longtemps que l'Allemagne restera l'Allemagne qui, sans aucune ombre de justification, bouleversa et maltraita avec barbarie un pays qu'elle avait promis de défendre, aucun Etat ne peut regarder ses droits assurés s'il n'a pas une meilleure protection qu'un traité solennel. "

M. Balfour s'occupe au long de la question turque et s'efforce d'établir pourquoi il est désirable que la Turquie soit éliminée de l'Europe. Il parle aussi des modifications territoriales qui paraissent nécessaires pour que soit sauvegardée l'indépendance des petits Etats. Mais rien de tout cela ne pourrait assurer le maintien de la paix, si l'Allemagne réussissait à l'imposer dans les conditions actuelles. " Une telle paix, écrit le ministre des affaires étrangères britannique, représenterait le triomphe de toutes les forces qui rendent la guerre certaine et brutale. Ce serait avouer la futilité de toutes les méthodes sur lesquelles compte la civilisation pour éliminer les occasions de disputes internationales et mitiger leur férocité. L'Allemagne et l'Autriche ont rendu inévitable

la guerre actuelle en attaquant les droits d'un petit Etat, et elles ont obtenu leurs premiers triomphes en violant les traités qui garantissaient la neutralité d'un autre. Les petits Etats trouveront-ils en elles leur protection ou dans les traités signés par elles un rempart contre l'agression? Le terrorisme sur terre et sur mer aura démontré au contraire qu'il est leur instrument de victoire. Les vainqueurs y renonceront-ils sur la demande des neutres? Si les traités de paix ne sont que des chiffons de papier, de nouveaux traités nous aideront-ils ? Si la violation des principes fondamentaux du droit international est couronnée de succès, n'est-ce pas en vain que les nations liguées travaillent à améliorer leur code ? Seules les puissances qui les violent profiteront de leurs règles. Ce sont celles qui les observent qui souffriront.

"En conséquence, quoique le peuple de ce pays partage le désir de la paix éprouvé par le président, il ne croit pas que la paix puisse être durable si elle n'est basée sur le succès de la cause des Alliés. Car trois conditions sont nécessaires à une paix durable. La première, c'est que les causes actuelles de l'agitation internationale soient éliminées ou affaiblies autant que possible. La deuxième, c'est que les tentatives d'agression et les méthodes dénuées de scrupule des puissances centrales soient discréditées chez leur propre nation. La troisième, c'est que derrière la loi internationale, et derrière tous les traités destinés à prévenir et à limiter les hostilités, l'on établisse une sorte de sanction internationale qui donne à réfléchir à l'agresseur le plus hardi. Ces conditions peuvent être difficiles à remplir, mais nous croyons qu'elles concordent avec les idées du président et nous avons confiance qu'on ne saurait les réaliser même de façon imparfaite si la paix n'est conclue d'après les données indiquées dans la note commune, du moins en ce qui concerne l'Europe. C'est pourquoi l'Angleterre a fait, fait actuellement et est déterminée à faire

dans l'avenir, des sacrifices d'hommes et d'argent sans précédent dans son histoire. Elle porte ces lourds fardeaux non seulement pour remplir les obligations auxquelles elle s'est engagée par traité, pour obtenir le triomphe éclatant d'un groupe de nations sur un autre, elle les porte parce qu'elle croit fermement que de la victoire des Alliés dépendent les perspectives d'une civilisation paisible et de réformes internationales qui, les penseurs du nouveau et de l'ancien monde osent l'espérer, suivront la fin des présentes calamités. "

On a beaucoup remarqué dans ce memorandum de M. Balfour la partie où il parle des moyens de garantir la paix future, et où il signale " derrière la loi internationale et derrière tous les traités destinés à prévenir et à limiter les hostilités une sorte de sanction internationale qui donne à réfléchir à l'agresseur le plus hardi. " Ce passage, paraît-il, a plu beaucoup à Washington. On y a vu un pas vers la fédération universelle destinée à maintenir la paix, projet caressé par le président Wilson.

Ces divers documents diplomatiques ont produit une profonde impression sur l'opinion générale. La réponse des Alliés à la proposition allemande a été spécialement admirée, comme forme et comme fond. Elle a obtenu les éloges, peu prodigués, de ce difficultueux publiciste qui s'appelle Clémenceau. " Même les erreurs secondaires ont été évitées, écrit-il. Le nécessaire a été dit et bien dit, sans mots superflus. "

L'Allemagne a essayé d'atténuer l'effet de la note des Alliés par une communication adressée aux nations neutres. Elle s'efforce, dans cette pièce, de répondre aux imputations dont elle se prétend victime. Ce n'est, d'un bout à l'autre, qu'une maladroite tentative d'argument *ad hominem,* facilement réfutable. Mais sur le point capital, la responsabilité de la guerre, l'Allemagne semble se dérober. " Les puissances du centre, dit la note, n'ont aucune raison d'entrer dans

une discussion concernant l'origine de la guerre actuelle. " Elle en appelle à l'histoire. L'histoire dira que l'Allemagne, armée jusqu'aux dents, a imposé cette guerre effroyable à la France, à la Russie et à l'Angleterre, qui n'étaient pas prêtes à se battre et ont fait l'impossible pour éviter le conflit sanglant.

* * *

Durant le présent mois, les gouvernements des pays alliés ont eu une conférence à Rome. Les séances ont commencé le 6 janvier. M. Lloyd George, premier ministre de la Grande-Bretagne, M. Briand, premier ministre de France, M. Boselli, premier ministre d'Italie, des représentants de la Russie, de la Belgique et des autres pays engagés dans la lutte contre les empires du centre y ont pris part. La réunion a été très importante. Le sujet et le résultat des délibérations n'ont pas été rendus publics, mais on sait qu'il s'agissait entre autres choses d'assurer d'une manière encore plus parfaite la coordination des efforts communs. La discrétion des hommes d'Etat n'a pas empêché les commentaires de la presse. Suivant un journal de Paris, trois questions ont été à l'étude de la conférence : la question de la Grèce, au sujet de laquelle l'Italie avait fait jusqu'ici des réserves, la question des opérations du front macédonien, et la question d'une plus grande unité dans la direction de la guerre.

" Quant à la Grèce, dit le journal, l'Italie s'est rendue au point de vue des Alliés, après avoir obtenu les explications demandées. L'accord touchant les opérations en Macédoine est également complet, grâce surtout à la présence du général Sarrail (le commandant des troupes de l'Entente, en Macédoine) et du général Cadorna (le généralissime italien), et la Grande-Bretagne, la Russie, la France et l'Italie n'auront qu'une politique à l'égard de la Grèce et de l'effort nécessaire à tenter à Salonique. "

A son retour de Rome, M. Briand a donné une interview dans laquelle il a fait la déclaration suivante : " Tous les chefs des gouvernements alliés ont décidé de garder la plus grande réserve sur la nature et l'étendue des décisions prises à la conférence. Je puis dire, toutefois, que pendant les discussions nous avons constaté l'existence d'un complet accord entre les Alliés. Nous avons décidé d'accentuer encore davantage la coordination de nos efforts. Telle était la principale fin de la conférence, et nous l'avons réalisée. Quant à moi, je suis très satisfait du résultat de nos réunions, et après la conférence de Rome je suis plus que jamais profondément convaincu que nous obtiendrons la victoire finale. "

* * *

Quand on parle d'une conférence des chefs d'Etats à Rome, on ne peut s'empêcher de songer au pape, et à son attitude au milieu des événements actuels. Sans doute il n'avait pas de rôle à jouer dans ce conseil de belligérants. Mais que d'utiles conseils il eût pu faire entendre à quelques-uns des personnages qui y ont pris part! Au lendemain de la grande fête de Noël, dans son allocution habituelle aux membres du Sacré-Collège, Sa Sainteté a exprimé encore des voeux de paix, ajoutant que cette paix doit avoir pour corollaire la bonne volonté, suivant la parole qui a retenti au-dessus de la crèche du Rédempteur.

Cependant, malgré son grand désir de voir cesser l'effroyable conflit qui désole l'Europe et le monde, le Souverain-Pontife, c'est manifeste, ne croit pas pouvoir intervenir maintenant. Au sujet des échanges de notes qui ont eu lieu récemment, le cardinal Gasparri, secrétaire d'Etat, a expliqué comme suit l'attitude du Saint-Père : " Sa Sainteté approuve en principe et sans réserve toute initiative tendant à rétablir

la paix, vu qu'elle applique tous ses efforts à abréger la durée du conflit, mais elle est convaincue que toute tentative est vouée à un échec, si l'on n'obtient pas d'avance l'assentiment des deux coalitions ennemies à l'ouverture de pourparlers de paix. Conséquemment le pape a résolu de ne pas intervenir à moins que les deux groupes de belligérants ne sollicitent sa médiation, ses bons offices ou sa collaboration touchant un échange de vues destiné à servir de préliminaire à la discussion des conditions de paix. Sa décision, cela va sans dire, ne repose pas sur le fait qu'il se désintéresse de la question,mais au contraire sur la conviction que tenter de jouer le rôle de médiateur serait encore plus préjudiciable qu'inutile, si les gouvernements des pays belligérants n'en viennent spontanément à la conclusion que des négociations directes entre eux sont impossibles. "

* * *

Peu après la conférence de Rome, M. Lloyd George a prononcé à Londres son premier grand discours en dehors du Parlement, depuis qu'il occupe le poste de premier ministre. C'était dans une grande assemblée de financiers au *Guildhall,* où il s'agissait de lancer le projet d'un nouvel emprunt, 5 pour cent, à 95, avec échéance de 30 ans. M. Bonar Law, chancelier de l'échiquier, a expliqué le projet et fait un exposé très lucide. Le premier ministre l'a appuyé avec une vigueur et une verve qui ont soulevé les applaudissements. Il a fait entendre des paroles de confiance. " A mesure que le conflit se prolonge, a-t-il dit, et que les visées des Allemands deviennent plus manifestes, la conviction s'enfonce plus profondément dans l'esprit des peuples alliés qu'ils doivent remporter la victoire pour sauver l'Europe d'un despotisme innommable. C'est l'esprit qui a animé tous les représentants des puissances de l'Entente, à la conférence de Rome, la semaine

dernière. Ils sont persuadés que la victoire sera difficile, mais que la défaite est impossible. "

M. Lloyd George a ensuite fait vibrer la corde de l'amour-propre national en ajoutant: " Une chose me frappe et me frappe de plus en plus quand j'assiste à ces conférences et visite le continent, c'est la façon dont les peuples alliés comptent de plus en plus sur la Grande-Bretagne. Ils ont de plus en plus confiance dans sa force et dans ses ressources. La Grande-Bretagne est comme une haute tour dans une vallée. Elle devient de plus en plus l'espoir des opprimés et le désespoir des oppresseurs. "

Le premier ministre a parlé de l'armée et de la marine anglaises avec admiration. Il a dit qu'en 1917, les armées britanniques, devenues formidables, marcheront à la victoire si on leur donne l'appui qu'elles méritent. Cet appui, c'est le matériel de guerre. Les chèques souscrits à l'emprunt se transformeront en projectiles. Qu'on en lance jusque dans les retranchements de l'adversaire !

" Un emprunt fructueux, s'est écrié M. Lloyd George, signifie que les soldats anglais seront mieux équipés et les autres soldats alliés aussi. Or, je le dis pour la centième fois, c'est une guerre de matériel. C'est à cause de leur infériorité du point de vue du matériel que les braves troupes roumaines reculent devant les Allemands. J'ignore quelle sera la dette nationale après la guerre, mais je ferai une prédiction. La nation aura amassé des richesses plus grandes que la dette qu'elle aura contractée. Les ressources nationales se sont développées en tout sens. La nation s'est affermie, disciplinée, est devenue plus alerte. C'est une nation qui a pris " de l'exercice ". Partout on met de côté les vieilles méthodes dans le commerce et on installe dans les fabriques les machines les plus modernes. "

Le nouvel emprunt de guerre britannique obtient le plus grand succès.

* * *

Aux Etats-Unis, le président Wilson, continuant à s'inspirer des idées qui lui ont dicté sa note aux puissances belligérantes, est allé prononcer devant le sénat un discours qui a produit une grande sensation, et qui est vivement discuté, dans la presse de tous les pays. En voici un bref mais excellent résumé, que nous empruntons à une dépêche de Washington, publiée par le *Devoir* : " Une paix durable en Europe ne peut être une paix qui soit le fruit d'une victoire d'un côté ou de l'autre. Les garanties formulées ne doivent pas établir de distinction entre les grandes et les petites nations. La paix doit être suivie d'une entente entre nations destinée à épargner au monde le retour d'une pareille catastrophe. Les Etats-Unis doivent mettre en oeuvre leur autorité et leur puissance de concert avec les autres pays, pour garantir la paix et la justice. Des droits égaux doivent servir de fondement à la paix, les mers doivent être libres et les armements sur mer et sur terre doivent être limités. "

Certains passages de ce discours ont particulièrement provoqué les commentaires, entre autres celui où le président exprime l'opinion que la doctrine Monroe devrait s'appliquer au monde entier. " Je propose, dit-il, que les nations devraient adopter d'un commun accord la politique du président Monroe comme la doctrine de l'univers; qu'aucune nation ne cherche à étendre sa politique sur une autre nation ou peuple, mais que chaque peuple devrait être libre de déterminer sa propre politique, son propre moyen de développement, libre, aucunement menacé ou effrayé, les petits comme les grands. "

On a aussi beaucoup remarqué le passage où M. Wilson dénonce le système des alliances. Voici en quels termes il le fait : " Je propose que toutes les nations désormais évitent les

alliances embarrassantes qui les mettent dans un état de concurrence de pouvoir, qui les placent dans un filet d'intrigues et de rivalité et les troublent dans leurs propres affaires avec une influence néfaste. Il n'y a aucune alliance gênante dans une ligue des nations. Quand tous sont unis dans le même sens et avec le même but, tous agissent dans un intérêt commun et sont libres de vivre leur propre vie sous la garde d'une protection commune. "

Mais le passage le plus important est assurément celui où le président indique, comme la seule garantie solide d'une paix durable, l'organisation d'une force suprême internationale : " De simples accords, dit-il, ne rendront pas la paix durable. Il est absolument nécessaire de créer une puissance destinée à garantir la permanence du règlement, une puissance tellement supérieure qu'aucune nation actuellement belligérante, ou aucune coalition formée ou projetée, ou aucune alliance probable, puisse y résister ou y faire face. Si l'on doit rendre la paix durable, il faut que la force organisée et supérieure de l'humanité en soit la gardienne. " Ce que le président des Etats-Unis semble préconiser ici, c'est la création, après la guerre, d'une sorte de ligue amphictyonique de l'humanité.

Suivant nous, l'impression qui se dégage de ce discours si grave par sa nature, c'est que, tout en s'inspirant d'une très noble intention, il prête un peu le flanc au reproche d'idéologie qu'on lui a fait. L'objet est incontestablement très élevé, mais, dans la pratique, le système vaguement esquissé par M. Wilson serait-il réalisable ? On a fait observer que le discours du président américain et la note de M. Balfour, analysée par nous plus haut, ont des points de contact. Cela est vrai. Toutefois, l'accord dépasse-t-il une certaine similitude de termes, et est-il vraiment fondamental ? Il serait difficile de l'affirmer.

* * *

Au Canada, la session du parlement fédéral s'est ouverte le 18 janvier. Il a fallu d'abord que la chambre des communes procédât à l'élection d'un président, l'honorable M. Sévigny, ayant été nommé ministre à la place de l'honorable M. Casgrain, décédé dans les derniers jours de décembre. M. Rhodes, député de Cumberland, a été élu.

Le discours du trône traite surtout de la guerre et de la part effective que le Canada continue à y prendre. Il y est fait mention dans les termes suivants de la conférence importante à laquelle sont instamment conviés les premiers ministres coloniaux : " Le gouvernement du Royaume-Uni a invité les premiers ministres des Dominions à prendre part à une série de séances spéciales et continues du conseil de guerre (dont ils seront membres pour cette fin) en vue d'étudier des questions urgentes concernant la continuation de la guerre, les conditions auxquelles les nations alliées pourraient consentir à en voir la fin, et les problèmes qui demanderont alors une solution immédiate. Cette invitation a été acceptée au nom du Canada. " Le discours du trône annonce aussi officiellement que le gouvernement va proposer une nouvelle prolongation du terme parlementaire.

Nous avons signalé plus haut la mort de l'honorable T.-C. Casgrain. La disparition de ce ministre distingué est une perte pour le gouvernement et pour le pays. M. Casgrain était un homme de coeur et d'honneur. Son talent remarquable, fécondé par un incessant travail, lui avait acquis une place éminente au barreau et dans la politique. Il était ferme dans ses convictions, loyal dans sa conduite, fidèle dans ses amitiés. Et ses adversaires eux-mêmes étaient unanimes à proclamer son intégrité.

Sa mort soudaine a créé un vide dans la section québec-

quoise du ministère. L'honorable M. Sévigny a été appelé par sir Robert Borden à siéger dans le cabinet. Il a reçu le portefeuille du revenu de l'Intérieur. M. Patenaude, titulaire de ce ministère, est devenu secrétaire d'Etat, et M. Blondin, jusque-là secrétaire d'Etat, est devenu ministre des postes, en remplacement de M. Casgrain.

Le nouveau ministre, M. Sévigny, a dû subir une élection, suivant l'usage constitutionnel, et faire ratifier son acceptation d'un portefeuille par ses électeurs de Dorchester. M. Lucien Cannon, député provincial de ce comté, s'est démis pour lui faire la lutte. Mais M. Sévigny a été réélu par une forte majorité.

Il semble certain, à l'heure actuelle, que la session va être ajournée pour plusieurs semaines, au commencement de février, afin de permettre au premier ministre d'aller assister à la conférence de Londres.

Thomas CHAPAIS.

Québec, 29 janvier 1917.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

LE PRETRE SUR LE CHAMP DE BATAILLE, par le Père Archambault, s. j. 1 vol. de 275 pages. Prix : 50 sous, *franco* 55 sous.

Le Père Archambault, des jésuites, vient de publier sous ce titre : *En marge de la guerre — Le prêtre sur le champ de bataille, d'après des lettres de religieux français*, un livre de 275 pages, qui offre le plus vif intérêt. On y trouve, groupés en quelques chapîtres : le prêtre-soldat, le prêtre-officier, le prêtre-brancardier, le prêtre-infirmier, le prêtre-aumônier, les prêtres prisonniers, les prêtres blessés, les prêtres tombés au champ d'honneur, le tout fortifié d'un appendice sur l'aide des Canadiens français aux prêtres de France, d'une série de tableaux, de récits, d'études qui illustrent et résument l'action du prêtre français au cours de la grande guerre. — C'est un livre à la fois émouvant et édifiant. Il ne se vend que 50 sous (plus 5 sous pour les frais de port). On le trouve dans les principales librairies. — Par quantité : $4.20 la douzaine, $35.00 le cent, plus les frais de port. Adresser les commandes à l'auteur, le Père Archambault, s. j., Villa Saint-Martin, l'Abord-à-Plouffe, P. Q.

La *Revue canadienne*, en publiant cette note bibliographique, se plaît à offrir à l'inlassable et si distingué jésuite qu'est le Père Archambault ses félicitations et ses meilleurs voeux. L'ardent apôtre des *Retraites fermées* et l'écrivain si apprécié du *Devoir* est chez nous l'un des bons ouvriers de la plume. Il est jeune et son oeuvre est déjà riche. Que Dieu lui donne de travailler longtemps. Ce sera tout profit pour nous.

E.-J. A.

* * *

LA TRES HONOREE MERE MARIE-DE-SAINTE-HELENE, ancienne supérieure du Bon-Pasteur à Montréal. — 1838-1915. — Chez les Sourds-Muets, à Montréal, 1916.

Nous ne dirons qu'un mot du joli petit livre de 125 pages, qui raconte, si pieusement et si affectueusement, la vie d'une femme de bien, et qui rend hommage à l'une de nos plus estimées familles canadiennes-françaises, la famille Larivière. Mère Sainte-Hélène était la soeur de l'ho-

norable A.-A. Larivière, du Manitoba, aujourd'hui sénateur. Elle fut, pendant de longues années, l'âme des oeuvres si délicates et si méritoires devant Dieu et devant les hommes du Bon-Pasteur. Le regretté Mgr Racicot, qui fut le père et l'ami si dévoué du Bon-Pasteur de Montréal, avait en elle, comme en Mère Saint-Alphonse, de pieuse mémoire, une confiance parfaite. Toutes les âmes qui aiment la piété naturelle et se plaisent à se dévouer pour les autres trouveront dans le livre trop modeste, mais si vrai, qui nous raconte la vie de Mère Sainte-Hélène, un aliment substantiel et nourrissant. Nous nous permettons de conseiller la lecture de ces pages sereines et réconfortantes aux religieuses de tous nos couvents canadiens. Il n'en est pas une qui n'en retirera pas quelque profit. Les jeunes filles aussi, qui cherchent leur vocation, feraient oeuvre de sagesse en se procurant et en lisant cette vie de Mère Sainte-Hélène. Ce qu'il y a d'extraordinaire, c'est qu'elle semble, dans sa longue vie de dévouement, n'avoir rien fait d'extraordinaire. Et pourtant ! E.-J. A.

* * *

LAURIERS ET FEUILLES D'ERABLE. Recueil de poésies, par Albert Lozeau, 150 pages. — Imprimerie du *Devoir*, à Montréal, 1916.

Tout a été dit sur le charme et la grâce des beaux vers de Lozeau. Ce poète, car c'est un vrai poète, est sympathique et aimé de tout le monde. Je ne redirai pas ce que tous ont dit. Mais il y a une chose que je tiens à dire, en remerciant l'auteur de l'envoi de son nouveau volume. C'est que Lozeau ne rougit pas plus de sa foi que de sa race. Et parce qu'il est sincère et vrai toujours, même quand il racontait naguère, dans l'*Ame solitaire*, ses amours de jeune homme vraiment bien... amoureux, il trouve tout naturellement des mots et des vers étonnamment justes, et en même temps très simples, pour définir les plus grandes choses. Voyez, par exemple, comment, dans son nouveau volume, il dit superbement, en quatre vers, ce que c'est qu'un crucifix, et, en quatre autres, ce que c'est que l'action du pape :

Clair crucifix où meurt le Seigneur indulgent
Pour mériter le ciel aux pécheurs de ce monde,
Je te comprends ; je sais ce qu'il faut qu'on réponde
Au geste immensément ouvert des bras d'argent... (p. 103)

Et ailleurs, parlant du Saint-Père :

Son amour se répand sur tous comme un parfum.
Lorsqu'entre ses enfants souffle un esprit hostile,
Que le frère menace un frère ou le mutile,
Il pleure sur les deux et n'en rejette aucun... (p. 57)

Ce dernier vers me semble exprimer le plus admirablement et le plus simplement du monde l'*action* du Vicaire du Christ. C'est bien cela ce qu'il fait depuis bientôt vingt siècles, et en particulier notre grand Benoît XV dans l'horrible guerre :

Il pleure sur les deux et n'en rejette aucun !

Or des expressions comme celles-là ne se trouvent pas en cherchant Elles jaillissent de source, spontanément. J'aime Lozeau pour beaucoup de raisons, spécialement, ai-je dit, pour celle-ci, qu'il est chrétien et qu'il sent et laisse voir qu'il l'est. D'autres hélas ! chrétiens pourtant, je veux le croire, poètes ou prosateurs, orateurs ou conférenciers, ont comme un parti-pris de ne jamais le laisser paraître ! Erreur profonde ! Le Christ a affirmé qu'il rougirait, un jour, devant son père, de ceux qui auront rougi, à son sujet, devant les hommes. Mais je m'égare...

Lauriers, fleurs de lys et *feuilles d'érable* plaisent au lecteur canadien, c'est incontestable. Je n'insiste pas. Je remercie le poète, que j'ai connu enfant — avant que le mal cruel ne l'eût cloîtré dans une chambre — que j'ai revu plus tard, si calme et si serein dans la souffrance, d'avoir pensé à la *Revue* et à son rédacteur ordinaire. En vérité, en vérité, quand on en voit tant que la vie grise ou encore diminue, on est tenté de bénir Dieu d'avoir à souffrir ! Lozeau est une preuve vivante que la souffrance et le travail sont de vrais dons du ciel... avec le talent aussi, bien entendu ! E.-J. A.

* * *

LA LANGUE FRANÇAISE AU CANADA. Son état actuel. Etude canadienne, par Louvigny de Montigny, de la Société royale du Canada. Précédée d'un *Avant-propos* sur la question bilingue dans l'Ontario. 1 vol. de 240 pages. Prix: 75 sous l'exemplaire *franco*. — Chez l'auteur, 364, Chapel street, Ottawa.

Ceci n'est qu'un accusé de réception. Le livre de M. de Montigny, ainsi que l'auteur l'expose dans son avant-propos, a déjà fait parler de

lui, avant de naître. On en parlera encore, et dans la *Revue canadienne* tout probablement. Car ce livre, s'il mérite l'attention, appelle aussi des réserves. D'ailleurs, M. de Montigny dit trop nettement aux autres ce qu'il pense d'eux pour qu'on ait scrupule à lui dire ce qu'on pense de lui. On ne saurait nier que son étude est très sérieuse, à son point de vue très documentée, très crâne aussi et courageuse. Mais elle paraîtra à plusieurs outrancière, hautaine, cassante. C'est curieux comme souvent il arrive que ceux qui reprochent aux autres le plus vertement leur intransigeance, vraie ou prétendue, ne se défendent pas eux-mêmes d'un parti-pris caractéristique. Mais, pour cette fois, ne chicanons pas M. de Montigny. Nous croyons à sa sincérité, nous reconnaissons qu'il sait sa langue, même qu'il en affectionne les mots les plus neufs et les plus étranges, nous admirons son beau talent, nous aimons son ardeur au travail, qui ne s'est jamais démentie, et puis il est de la *Société royale !...*

E.-J. A.

* * *

CINQUANTE-SIX ANS DE VIE LITTERAIRE. *Benjamin Sulte et son oeuvre*, par Gérard Malchelosse, édité par le *Pays laurentien.* — Montréal 1916.

C'est une plaquette de 78 pages qui nous raconte la vie et les oeuvres, ou mieux la nomenclature des oeuvres, de M. Benjamin Sulte, le Canadien français, qui, sans doute, a le plus produit. Pensez donc, il a commencé à vingt ans, et il en a soixante-seize ! Par conséquent, voilà cinquante-six ans qu'il écrit. " Il a commencé à écrire, a dit M. L.-O. David, comme l'oiseau commence à chanter, sans l'avoir appris, par intuition, sans effort, naturellement... " A vrai dire, il y parait un peu. M. Benjamin Sulte, qui a honoré plus d'une fois la *Revue canadienne* de sa prose toujours riche de renseignements et de faits précis, n'a jamais beaucoup sacrifié au culte de la forme. Mais par son talent naturel, par son goût pour l'histoire, par son travail constant, il ne s'en est pas moins créé, et depuis longtemps, une place importante dans notre modeste monde des lettres canadiennes. C'est une heureuse idée qu'on a eue de dresser ainsi le bilan de ses oeuvres. Les chercheurs se réjouiront à bon droit de l'aubaine. M. Casimir Hébert, l'ami des livres, qui est aussi l'ami de tout le monde, a écrit une préface pour la compilation de son collègue M. Gérard Malchelosse. En homme pratique, il la termine par un conseil qui est ici à sa place: " Je me permettrai d'avertir ceux qui pensent le contraire,

dit-il, que les livres sont d'ordinaire faits pour être vendus et je leur rappellerai que tout auteur, à moins d'être un prince ou un millionnaire — ce qui se rencontre rarement dans ce pays — ne peut en même temps distribuer son édition et payer son imprimeur... " Voilà, vous êtes au courant maintenant. Or je vous promets que, si vous êtes un chercheur surtout, vous vous intéresserez à compulser *Cinquante-six ans de vie littéraire.* Suivant le conseil qu'on vous donne, achetez-le donc et payez-le! — Chez l'auteur, 200, rue Fullum. E.-J. A.

* * *

ETINCELLES DE FOI ET D'AMOUR ou Quarante préparations et actions de grâces pour la communion, par le Père De Nadaillac, de la compagnie de Jésus. 5e édition revue et augmentée de 6 nouvelles préparations. 1 vol. in-32 jésus. 356 pages. Prix: 1 fr. 50; *franco* 1 fr. 65. — *Le même*, rellure toile grenat, coins arrondis 2 fr. 50; *franco* 2 fr. 75. — Librairie Gabriel Beauchesne, rue de Rennes, 117, Paris (6e).

Ces 40 préparations et actions de grâces pour la communion rendront les plus grands services aux personnes pieuses qui se désolent souvent de leur aridité avant et après la communion. Elles les aideront à s'épancher devant le Dieu de l'Eucharistie et à converser avec lui dans la simplicité de leur foi et l'ardeur de leur amour. La pure doctrine de l'Evangile, de l'Imitation et des Exercices de saint Ignace en forment le fond substantiel

* * *

SAINT-MARTIN ET LES DESTINEES DE LA FRANCE. 1 vol. broché 3 fr.; demi-reliure, dos cuir ancien orné, tête dorée 6 fr. — Gabriel Beauchesne, libraire-éditeur, 117, rue de Rennes, Paris. (6e).

Ce petit livre est d'un bout à l'autre un vibrant et très actuel *sursum corda*, un éloquent appel à la fierté reconnaissante pour les glorieux destins que, par l'apostolat de saint Martin, Dieu a faits à la France, un persuasif plaidoyer en faveur de la confiance invincible contre le pessimisme démoralisant. Le volume, gracieusement illustré, reproduit toute la substance des discours patriotiques prononcés à la Cathédrale de Tours par le Père Aloys Pottier, les 10, 11, 12 et 13 novembre 1915, lors du triduum solennel célébré en l'honneur de saint Martin. Pour répondre à l'attente

des auditeurs, il fallait tnir compte des événements actuels et présenter l'histoire du Saint *en fonction* de l'histoire de la France, si l'on peut dire, de la France du passé dont il prépara le berceau, de la France d'aujourd'hui dont les destinées nationales et religieuses se jouent dans un drame sanglant, le plus poignant peut-être de tous ceux où elle s'est débattue depuis quatorze siècles.

Ce fut le constant du Père Pottier, dont les quatre discours, semés de traits frappants, riches d'images choisies, coupés de dialogues vivants, d'allure plus dramatique encore qu'oratoire, pourraient vraiment s'intituler: *le Mystère de saint Martin, Père de la Patrie française.*

On trouvera en appendice quelques documents et des développements utiles à l'intelligence des sujets proposés, mais trop étendus pour figurer dans les discours eux-mêmes. Ils complètent la belle leçon d'histoire religieuse et politique donnée par le Père Pottier dans cet excellent petit livre.

* * *

LA GUERRE EN PICARDIE, par l'abbé Charles Calippe. 1 vol. in-12 de 400 pages, orné de nombreuses illustrations hors texte. Prix: 3 fr. 50. — Montréal, Librairie Granger et librairie Notre-Dame.

Ce volume est le fruit d'une sérieuse enquête sur la première invasion et le retour offensif des Allemands en Picardie durant les terribles mois d'août, septembre, octobre 1914. L'auteur a longuement interrogé des témoins oculaires de jugement sûr et d'esprits rassis. Il reproduit, au milieu de récits captivants, des notes de guerre inédites d'une grande valeur documentaire. " Votre patience d'érudit s'allie à l'élégance du littérateur, lui écrit Mgr l'évêque d'Amiens dans la lettre qui sert de préface à ce livre. Sans vous permettre la fantaisie, vous ordonnez avec clarté, vous racontez avec charme tout ce que vous avez appris... La lecture de votre livre ne réclame aucun effort. Tout y arrive sans apprêt, mais à point. Vos sous-titres de chapitres piquent la curiosité, le texte la satisfait. " Il règne en effet d'un bout à l'autre de ce livre un grand souci d'exactitude et, une fois de plus, l'on y constate que la réalité, présentée simplement telle qu'elle est, abonde en situations tragiques que ne saurait jamais inventer l'imagination la plus fertile.

* * *

HISTOIRE ANECDOTIQUE DE LA GUERRE, par Franc-Nohain et Paul Delay. Volume 10: *Les Prisonniers allemands et les prisonniers français*. In-12. Prix: 0.60, *franco*, 0.70. — P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6e).

Les auteurs examinent la question des prisonniers, et s'appuient sur des documents que nos ennemis eux-mêmes ne sauraient contester: Principes posés par la Conférence de La Haye, comment se font les prisonniers, par la ruse, et par la force, interrogatoire des prisonniers, etc. Vient ensuite l'exposé — avec résultats à l'appui — des organisations et oeuvres diverses créées pour obtenir des renseignements sur les prisonniers, établir les moyens de correspondance, etc. Nous signalons tout particulièrement les pages où il est question des camps de prisonniers en Allemagne, du journal *General-Anzeiger* et de ses surprenantes imaginations servies, avec l'évidente intention de décourager. Les anecdotes abondent, puisées à des sources parfaitement sûres, et prennent, dès lors, la valeur d'un document.

* * *

L'HUMBLE VIERGE MARIE. *Elévations sur les mystères de sa vie*, par le P. Louis Perroy. 1 vol. in-12. Prix: 3 fr. 75. — P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6e).

Le P. Perroy nous déroule, comme il l'avait fait pour la Passion du Christ, toute l'existence humble, effacée, douloureuse et silencieuse de Marie. Ne s'en tenant qu'à ce que nous rapportent les Evangiles et la Tradition, l'auteur sait pourtant nous intéresser au point que ce que nous savions nous semble nouveau, et l'action se développe dans un décor si bien vu que nous suivons, sans pouvoir nous en détacher, l'*Humble Vierge Marie* depuis la première solitude du Temple jusqu'à la dernière, si suggestive, des années qui précédèrent sa mort.

* * *

Du Guesclin dans la poésie française[1]

LES formidables événements de la première partie de la guerre de Cent Ans, qui auraient dû inspirer un Dante ou un Juvénal, n'ont pas trouvé leur poète. Les émotions patriotiques de la fin du 14e siècle, l'histoire du dévouement des bourgeois de Calais, l'histoire du grand Ferré, c'est à un chroniqueur en prose, c'est à Froissart qu'il faut les demander.

Quel est le poète de ce roi Jean de Bohème, de ce pur chevalier qui, bien qu'aveugle, voulut prendre part à la bataille de Crécy, se fit enchaîner à ses compagnons d'armes pour pouvoir frapper encore quelques bons coups et mourut dans la mêlée ? Quel est le poète de notre roi Jean le Bon, si brave sur le champ de bataille, si grand dans la défaite, si cher à son peuple malgré ses fautes, si loyal enfin que, pour tenir la parole donnée par un de ses fils, il voulut aller mourir prisonnier en Angleterre ? Le poète de Jean de Bohème et de Jean le Bon, je dis le poète officiel et universellement respecté en son temps, c'est Guillaume de Machaut, un ménestrel égoïste, emphatique et langoureux, auquel les événements contemporains n'ont jamais inspiré une ligne émue et

[1] *Note de la rédaction.* — L'on sait avec quel succès M. le professeur Gautheron donne à l'Université Laval ses leçons de littérature française. M. le professeur a bien voulu, en notre faveur, détacher quelques pages de son travail. Celles que nous publions aujourd'hui, à propos de l'inspiration patriotique dans la poésie française, nous ramènent au temps de Du Guesclin. Elles sont bien intéressantes, nos lecteurs le constateront aisément. Nous aurons la joie d'en publier d'autres encore. Dès aujourd'hui, la rédaction de la *Revue canadienne* tient à remercier le sympathique professeur de sa collaboration. Plus que personne, il peut compter que chez nous il est chez lui.

qui, au milieu du deuil universel, ose se plaindre de n'avoir ni cheval, ni bijou, ni maîtresse, ni roman pour se divertir et se consoler, un grand rhétoriqueur plat et pédant qui, pour faire l'éloge de son malheureux roi Jean le Bon, ne trouve rien d'autre, ni de mieux, que de le comparer à tous les héros de l'histoire, depuis Judas Machabée jusqu'à Pompée, en passant par Gauvain, Arthur, Tristan et Lancelot. Cela serre le coeur de voir ce grand dadais, au milieu des calamités publiques de la guerre, de la peste, de la famine, ne trouver au bout de sa plume que des vers de mirliton comme ceux-ci :

> Tant en occit et dévora
> Que tous les jours, à grands monceaux,
> Trouvait-on dames, jouvenceaux,
> Jeunes, vieux et de toutes guises
> Gisant morts parmi les églises.

Détournons nos yeux de ces pauvretés et puisqu'enfin voici un poète qui se propose de nous chanter la vie du bon Breton qui délivra la France sous le roi Charles V, les exploits du noble Bertrand Du Guesclin, prêtons-lui l'oreille.

Chanter ? Hélas, non ! La poésie ne se chante plus : elle se récite. Le roi Charles V est un savant: il a de beaux manuscrits qu'il se fait lire; il est entouré de légistes, de traducteurs, de commentateurs. Mais tout cela revient à dire qu'il est entouré de prosateurs. Et en effet il est un roi de la prose. Et le bonhomme Cuvelier, bon et fidèle sujet du roi Charles V, lorsqu'il met en laborieux alexandrins la chronique du grand connétable, continue de parler le clair et froid langage de la prose si cher à son roi.

Il y avait dans l'histoire du petit gentilhomme breton qui mit sa loyale épée au service du roi de France tous les éléments d'une épopée véritable. Du Guesclin nous est venu du pays des fées, de Merlin et de l'enchanteresse Viviane, il a été un héros national profondément aimé du peuple comme il

l'aimait lui-même, il a conduit en Espagne une véritable croisade contre les mécréants. Nous aurions pu avoir une épopée de la France sauvée, une épopée de la Bretagne unie à la France, une épopée joyeuse, rêveuse, amoureuse, guerrière, aventureuse. Au lieu de cela, que nous a donné le bonhomme Cuvelier ? Je vous l'ai dit : il nous a donné la chronique rimée de Bertrand Du Guesclin.

Il a appliqué, avec le plus grand soin, tous les procédés de l'ancienne chanson de geste. Les invocations, les narrations, les descriptions rappellent Girart de Vienne et Aliscans. Les longs couplets monorimes, les redites font bien penser à l'épopée d'autrefois. La forme du début pourrait vous laisser croire qu'il est destiné à être chanté par un jongleur :

> Seigneurs, or écoutez : que Dieu le roi divin
> Vous veuille garder tous et donner bonne fin.

Mais ne vous en laissez pas imposer par ces apparences extérieures. Il manque à cette oeuvre, pour être épique, un élément essentiel : l'inspiration épique. L'auteur, je ne puis dire le poète, a le sens de la réalité et de la vérité ; il représente le monde avec ses misères, ses trivialités et ses bassesses ; mais il n'a pas d'idéal, pas d'imagination, pas de rêve. Ce n'est pas un artiste, ce n'est qu'un bon Français qui a aimé sa patrie et qui a aimé son héros.

Il n'a jamais parlé sans émotion

> De France le pays où tout honneur s'affine.

Comme Du Guesclin et à l'exemple de Du Guesclin, qui rappelait à ses hommes d'armes que les marchands, les clercs et les laboureurs n'étaient pas leurs ennemis, il s'est intéressé aux souffrances de ce qu'il appelle " la gent menue ", " le pauvre commun ".

Mais le principal et à vrai dire le seul intérêt de l'ouvrage est dans le caractère de Du Guesclin lui-même, tel que la tradition populaire l'avait transmis à l'auteur, qui n'a pas réussi à le gâter. Vous vous rappelez cet étonnant mélange de laideur physique et de bonté, de rudesse et de calcul, de fougue et de sagesse, d'audace et de ruse, de bonhomie et de méfiance. A toutes ces qualités qui font un habile capitaine, plutôt même qu'un chevalier, Du Guesclin joignait l'humeur vive, gaillarde, le style imagé, le franc parler, l'éloquence populaire qui entraîne les masses. Cuvelier a bien vu tout cela, un peu parce que tout le monde le voyait sans doute. Il nous a représenté son héros au naturel :

> Ne fut homme si laid de Rennes à Dinan :
> Camus était et noir, malotru et massant. [2]

Il nous a raconté l'enfance batailleuse et vagabonde de Bertrand, ses rixes avec des fils de laboureurs, le désespoir qu'éprouvait sa famille à le voir si laid et si hargneux :

> ils le haïssaient tant
> Que souvent en leur coeur, ils allaient désirant
> Qu'il fût mort ou noyé dedans une eau courant.

Son père désespéré de ses incartades, le fait mettre en prison : il s'évade et s'enfuit à Rennes, chez une de ses tantes, qui, par frayeur ou autrement, n'ose pas le mettre à la porte. La première fois qu'il apparaît dans un tournoi, il désarçonne les plus forts champions, et laisse respectueusement tomber sa lance devant le dernier qui se présente, en qui il vient de reconnaître son père. Quand l'idée lui prend d'aller guerroyer, comme il n'a pas d'équipement, il emprunte à sa mère, sans rien lui en dire, ses bijoux, avec le ferme dessein qu'il réalisera plus tard, de les lui restituer au centuple. Au demeurant,

---

[2] *Massant*, nous dirions aujourd'hui *massif*.

c'est un splendide mauvais sujet : il a toutes les qualités qu'il faut pour être admiré du peuple et des femmes.

Il le fut de la sienne d'abord, qui l'avait épousé, nous dit notre bonhomme, parce qu'elle avait lu dans les astres qu'il serait un vaillant chevalier,

> Et elle avait trouvé par droite astronomie
> Que Bertrand passerait fleur de chevalerie.

Il le fut de toutes les femmes de France, dont il n'est pas une qui n'eût filé pour payer sa rançon. Il le fut de la princesse de Galles, qui voulut payer une part de cette rançon et lui envoya dix mille livres d'or fin.

Il le fut de ses compagnons d'armes. C'était un grand diplomate et un manieur d'hommes. Cuvelier nous a décrit, avec assez de bonheur, les circonstances dans lesquelles il réussit à entraîner en Espagne les grandes compagnies. C'était des troupes d'aventuriers qui se louaient à qui les payait le mieux et qui vivaient sur le commun. Pour en débarrasser le royaume, il n'y avait qu'un moyen : se mettre à leur tête. C'est ce que fit Du Guesclin. Il vint se présenter à eux, comme l'un d'eux, et pour les mettre en confiance, s'accusa devant eux de tous les péchés qu'ils avaient commis :

> Dieu gard' les compagnons, dit-il, que je vois là.
> ...Je n'ai fait fort que mal, gens occire et tuer.
> ...Nous avons trop fait pis que ne font les larrons.
> Pour Dieu, avisons-nous : sur les païens allons.
> Je vous ferai tous riches si mon conseil croyons
> Et aurons paradis aussi quand nous mourrons.

Il n'y a pas un de ces sacripants qui ne fût assez bon chrétien, pour entendre ce langage. Ils le suivirent. Mais ils ne l'auraient peut-être pas suivi très longtemps, si leur chef n'eût été la générosité même. Du Guesclin eut toujours un fier mépris de l'argent, du sien d'abord, et aussi un peu de

celui des autres. Lorsqu'il passa devant Avignon, il envoya demander au pape, pour les gens de sa bizarre croisade, l'absolution et deux cent mille livres. Le Saint-Père aurait bien voulu transiger et n'accorder que la première partie de la requête. Mais Bertrand ne voulut rien entendre: il fallut payer.

Nous ne suivrons point le bonhomme Cuvelier dans la narration des innombrables exploits de son héros. On y trouve des scènes curieuses, savoureuses, émouvantes même. Du Guesclin est très beau en présence du prince de Galles, lorsque fixant lui-même, à une somme inouïe, le prix de sa rançon, il étonne son vainqueur par le hautain sentiment de sa propre valeur. Et l'on ne peut s'empêcher d'être ému par la scène des adieux de Du Guesclin à ses compagnons d'armes :

> Et priez tous pour moi, car mon temps est allé
> Et soyez bonnes gens, ayez l'un l'autre aimé
> Et servez loyaument votre roi couronné.

Mais de notre émotion ou de notre admiration, ce n'est pas au versificateur que nous devons l'hommage, c'est au héros lui-même. Et le héros méritait mieux que la pauvre chronique dont je viens de vous parler.

Il y avait à la cour de Charles V, un homme qui aurait pu nous donner une grande image poétique de ce temps-là, s'il avait consenti à produire moins et à travailler moins vite. Je veux parler du champenois Eustache Deschamps, élève de Guillaume de Machaut, qui vécut de 1345 à 1405, et écrivit dans sa vie environ quatre vingt mille vers.

Il s'appelait Eustache: lui-même, s'était surnommé Deschamps, mais on le surnommait aussi Morel, à cause de sa physionomie. Il était noir comme un More, avait le sourcil hérissé, la bouche grande, les mâchoires fortes, la taille petite. C'est à bon droit qu'il se proclamait " roi de laidure ".

Chacun me dit : Tu es laid garnement.
Gros visage as, tu es noir et hâlé.

J'ai dit qu'il était champenois. De sa province, il avait apporté l'humeur gaillarde, la finesse narquoise et l'amour du bon vin. Etudiant le droit à Orléans, il y prolongea son séjour pendant près de dix ans, et vous vous doutez bien que ce ne fut point pour feuilleter le Digeste. L'amour était de la partie: cela se compliqua fort naturellement de querelles avec les bourgeois, de démêlés avec les gens de justice.

Enfin, lorsqu'il eût bien et dûment atteint sa trentième année, Eustache Deschamps crut que le moment était venu de se ranger. Il entra au service du roi Charles V, qui l'employa comme messager ou, suivant l'expression du temps, comme porteur de la boîte aux lettres. En cette qualité, Deschamps parcourut toute l'Europe occidentale: Italie, Allemagne, Hongrie, Pologne, tous les pays où le roi cherchait des alliances. Il garda un assez rude souvenir de ces courses aventureuses, par les mauvaises routes, à travers la pluie et le froid. Revenu en France, il se rappelle avec rancune les hôtelleries de Bohème et la cuisine allemande :

Poisson salé, chair de porc enfumée,
Piteux brouet aurez, douze en un plat...
...Et là serez servi à l'ordonnance
De votre hôte, non à votre plaisance,
Mais de tels mets, comme il plaira à lui.
Faire autrement n'est en votre puissance:
Mal fait manger à l'appétit d'autrui.

De ces voyages, il rapportait un peu de sagesse. La cour de Charles V acheva de le transformer: il y contracta le goût de la dissertation morale. Ce roi frugal, modéré, simple, savant, accomplissant les plus grandes choses, sans éclat ni bruit, devint l'idéal de ce coureur d'aventures assagi par la vie. Il le propose en modèle à tous les autres princes :

Combien fut-il humble et plein de douceur,
Dévot vers Dieu et doux à la maignie. [3]
Sage en ses faits, courtois et plein d'honneur,
Chacun devait aimer sa compagnie.

C'est là, en effet, que Deschamps passa la plus heureuse partie de son existence. Mais en 1380, Charles V suit dans la tombe son fidèle Du Guesclin. C'est le recommencement des malheurs de la France, et c'est le commencement de la misère du poète: elle durera trente-cinq ans.

Il eut la douleur de voir saccager, par des aventuriers anglais, sa petite maison de Vertus, près de Reims, qui avait été jusqu'ici le rendez-vous des bons buveurs, et où il se proclamait lui-même *le Prince des Fumeux*. Venez-y, dit-il,

Si vous voulez voir grande pauvreté,
Pays détruit et ville désertée,
Mur ruineux où écu a été,
Pauvre logis et gent déconfortée,
...Les Anglais ont partout le feu bouté. "

Sa vieillesse fut triste et travaillée des plus sombres pressentiments. D'ailleurs, elle s'écoula dans une obscurité profonde et l'on ne sait pas la date de sa mort. Il ne semble pas qu'il ait vécu jusqu'à la défaite d'Azincourt,mais il vit la folie du pauvre roi Charles VI et le royaume livré aux princes dissipateurs. Il assista aux préparatifs de cette croisade fastueuse, qui se termina par l'épouvantable massacre de Nicopolis, et il était à Paris, dans cette nuit de Noël 1396, où éclata la nouvelle du désastre. Pendant les douloureuses semaines qui suivirent, il fut témoin du deuil des veuves et des mères :

Je ne vois que tristesse et pleurs
Et obsèques soir et matin.

Jusqu'à sa mort, il ne devait plus voir autre chose.

---

[3] C'est-à-dire à la maisonnée.

On pourrait étudier en Eustache Deschamps, le théoricien de la poésie du temps, car il a écrit un *Art poétique,* un " art de dicter et de faire ballades et chants royaux ". Nous pourrions y apprendre qu'il ne conçoit la poésie que chantée et qu'il attache une suprême importance à l'harmonie du vers. En cela il est le successeur et le continuateur de Guillaume de Machaut. Mais il le surpasse infiniment par l'énergie, la verve, la portée morale et philosophique. Machaut avait donné les règles de la ballade et il en avait composé un grand nombre, mais presque toutes, absolument vides d'idées : le véritable créateur de la ballade, c'est Eustache Deschamps.

Non pas que les siennes soient parfaites : il a trop écrit et trop vite. Mais du moins, son oeuvre n'est pas d'un dilettante : elle est d'un homme et d'un homme d'action, elle est d'un moraliste, elle est d'un patriote. Presque tout entière elle se rapporte aux événements contemporains, et l'on peut dire que Deschamps fut pendant quarante années le poète officiel de la France et de la famille des Valois.

Son patriotisme revêt une forme nouvelle : c'est la haine nationale. On ne la trouvait pas dans le poème du Combat des Trente, et l'honnête Cuvelier, dans sa chronique rimée de Du Guesclin, ne dissimulait point son admiration pour le brave Chandos et le noble prince de Galles. C'est que la haine est un sentiment douloureux pour le Français. Nous n'arrivons que très lentement à haïr un autre peuple, et nous ne haïssons pas longtemps — pas toujours assez longtemps. Au moment où Eustache Deschamps commence à rimer, la mesure est comble. La haine de l'envahisseur éclate. Parfois même, elle prend une expression qui nous paraît d'un goût douteux. Il raille les Anglais sur leur accoutrement, leur corpulence, leur amour de la boxe et de la bière. Mais le plus souvent, ce sont des cris de colère ; il prêche la guerre à outrance, la guerre jusqu'au bout. Pas de paix, pas d'accord,

pas de trêve, tant qu'ils possèderont Brest, Cherbourg et Calais. Telle est son opinion et telle est, croit-il, celle du peuple de France.

Au mois d'août qu'on sème les froments,
Je vis bergers et bergères aux champs,
Qui tenaient là leurs parlements moult grands.

De quoi parlaient-ils ? — De la paix, qu'on s'efforçait de conclure avec l'ennemi d'alors. Tous auraient bien voulu la paix et quelques-uns maudissaient la guerre avec fureur.

Après parla par grand courroux Robin,
A Berthelot et lui dit: Tu te mens,
Car les Français et les Anglais enfin
Veulent la paix: il en est plus que temps.

Mais le choeur de ces braves rustres couvre la voix du pacifiste Robin. " S'ils veulent la paix, qu'ils s'en aillent. Il ne peut y avoir de paix avec un ennemi qui est chez nous. " Et le refrain de chaque strophe rappelle impitoyablement cette vérité élémentaire :

Paix n'aurez jà s'ils ne rendent Calais.

Dès que l'hiver est fini, dès que les beaux et longs jours sont revenus, notre poète veut que l'armée se mette en campagne :

Aux champs, aux champs ! sortez de la maison.
...Voici avril et la douce saison
Que l'on se doit ordonner pour la guerre
Et que l'on doit son ennemi requerre
Et la frontière tenir,
Tant qu'il ne puisse en vos marches venir.
Le temps est doux pour dormir en la plaine,
L'herbette vient pour chevaux soutenir,
Ainsi se doit gouverner capitaine.

Mais la guerre continentale ne suffira point sans doute pour chasser l'envahisseur. Et voilà pourquoi Deschamps approuve toutes les expéditions que l'on pourra tenter contre l'Angleterre : il est de ceux qui croient que, pour l'obliger à sortir de chez nous, il faut aller chez elle. " Passons la mer", dit-il. La vue des préparatifs que l'on fait dans le port de l'Ecluse et de la flotte qu'on y rassemble le remplit d'allégresse :

Puis passeront Gaulois le bras marin,
Le pauvre Anglet détruiront si par guerre,
Qu'adonc, diront tous passant ce chemin :
Au temps jadis était ci Angleterre.

Hélas ! le résultat ne devait point répondre à ses espérances. Au lieu d'une France libérée, il vit sa patrie dévastée, vaincue, humiliée, en proie aux factions, à la famine, à la misère. Alors, dans sa douleur, il crut l'entendre parler et gémir. Elle lui disait :

Je plains et pleur' le temps que j'ai perdu.
Vaillance, honneur, sens et chevalerie,
Adieu ! Hélas, que m'est-il advenu ?
Orgueil me suit, lâcheté, vilenie.
Je périrai ! Et c'est pourquoi je crie...

" Je périrai ! " Deschamps voudrait que cet appel fût entendu de tous ceux qui peuvent empêcher la patrie de périr. Il s'adresse d'abord à ceux qui, plus que tous autres, ont le devoir de la défendre, aux princes, aux gentilshommes. Mais leur oisiveté, leur désoeuvrement, leurs stupides plaisirs le découragent. Alors, sa voix se fait amère : ce n'est plus Tyrtée, c'est Juvénal qui parle. " Il s'agit d'une expédition, il s'agit d'une vraie guerre, leur crie-t-il, non point d'un carrousel ou d'une cavalcade sur le grand pont.

Vous qui êtes parés comme épousée,
Qui des grands faits si bien parler savez,
Et qui sur tous avez la renommée
D'être jolis, qui chantez et dansez...
...Voici l'honneur si quérir le voulez,
Vous n'êtes pas sur grand pont à Paris,

Si en bataille ou assaut vous trouvez,
Montrez vos coeurs plus que vos grands habits,
Car autrement seriez déshonorés ;
Vous n'êtes pas sur grand pont à Paris.

Mais sa voix n'était plus entendue. Alors il se retournait vers le passé qui avait été si beau et si plein de promesses. Il se rappelait son bon roi Charles le Sage et le preux chevalier Du Guesclin, et sa strophe finissait en un gémissement. :

Pleurez, pleurez, fleur de chevalerie.

Hé! gens d'armes, ayez, en remembrance
Votre père dont vous étiez enfant,
Le bon Bertrand qui tant eut de puissance,
Qui vous aimait si amoureusement.
Guesclin est mort. Priez dévotement
Qu'il puisse Paradis conquerre.
Qui deuil n'en fait et qui n'en prie, il erre
Car du monde est la lumière faillie ;
De tout honneur était la droite serre.
Pleurez, pleurez, fleur de chevalerie.

Trente ans après sa mort, le poète que nous venons d'étudier était si parfaitement oublié que, dans un catalogue poétique, où sont inscrits les noms de tous les rimailleurs du temps, le sien était omis. Et cet oubli complet, absolu, dura pendant plus de quatre cents ans, car c'est seulement en 1824 que fut donnée au public une première édition de ses oeuvres. Avouez qu'il méritait mieux.

René GAUTHERON,
Professeur de littérature française,
à l'Université Laval.

Un Séminaire de France

EN TEMPS DE GUERRE [1]

AVANT la Séparation — c'est déjà loin : dix ans ! tant de choses se sont passées depuis dix ans ! — le grand séminaire d'Angers était un des plus renommés de France, non seulement, comme il l'est resté, pour le grand nombre de vocations qui s'y abritent et l'aménité de caractère qui distingue ses hôtes, mais encore pour la perfection de son installation matérielle. Il occupait une ancienne abbaye de bénédictins, entourée de vastes jardins, restaurée sans parcimonie et adaptée à sa destination nouvelle par le gouvernement impérial, enrichie d'une belle chapelle gothique, achevée en 1870, et consacrée solennellement au cours des mémorables fêtes, par lesquelles le clergé angevin voulut célébrer le deux-centième anniversaire de l'union du séminaire diocésain avec la compagnie de Saint-Sulpice, l'an 1895...

... Dix ans plus tard survinrent la dénonciation du Concordat, la loi de Séparation des églises et de l'Etat, le rejet par Pie X des associations cultuelles, la confiscation par l'Etat des séminaires, des menses, des biens de fabrique et des fondations pieuses.

Directeurs et séminaristes abandonnèrent, sans récrimi-

[1] *Note de la rédaction.* — Notre estimé collaborateur et ancien directeur à la *Revue canadienne*, M. l'abbé Gouin, prêtre de Saint-Sulpice, a dû retourner en France, où l'appelaient des affaires urgentes. Il est maintenant professeur de philosophie au séminaire d'Angers, et aussi chargé d'assister dans les oeuvres paroissiales les confrères du clergé d'Angers, que la mobilisation a décimé, comme tant d'autres. M. l'abbé Gouin veut bien penser à nous, et il nous adresse ces belles pages si pleines pour nous de renseignements inédits et si débordantes de vie. Qu'il soit remercié et qu'il nous revienne souvent.

ner, leurs somptueux bâtiments. Faute d'un local suffisant pour les loger tous, ils se divisèrent en trois tronçons et cherchèrent asile, les aînés au couvent des dominicains récemment dispersés par la législation anticongréganiste, d'où ils émigrèrent chez les capucins, un autre groupe dans une abbaye de bénédictins également abandonnée des bords de la Loire, les plus jeunes dans une maison de campagne des environs d'Angers, mise par une pieuse famille à leur disposition. C'était une situation violente, remplie d'inconvénients que les catholiques angevins eurent à coeur de faire cesser.

Ils formèrent, sous l'inspiration de l'évêque, Mgr Rumeau, dont Montréal n'a pas oublié la persuasive éloquence, une société civile pour la construction d'un séminaire diocésain. Concours et souscriptions affluèrent. Bientôt, aux limites de la ville, sur les hauteurs qui bordent la rive droite de la Marne, commença de s'élever un vaste bâtiment, où la brique et la chaux remplaçaient la pierre de taille, mais élégant dans sa simplicité, aéré et commode.

Dans sa hâte d'en prendre possession, sans attendre l'achèvement des derniers travaux, le corps professoral s'y installa au début des vacances de 1914, le 31 juillet. Des rumeurs de guerre étaient dans l'air. Le surlendemain, le conflit éclatait, la mobilisation était proclamée. D'un bout à l'autre du territoire, tous les Français, en état de porter les armes, quittaient leurs familles et leurs tâches du temps de paix, pour se rendre au lieu et à l'heure marqués pour chacun par son livret militaire. Nulle défection : les *socios* les plus compromis dans l'agitation antimilitariste des années précédentes ne se faisaient remarquer que par un patriotisme particulièrement bruyant, et les *curés,* sans reconnaître le principe d'une loi attentatoire au caractère sacré de leur mission, renonçaient à revendiquer des immunités, certes légitimées par l'équivalence des services, mais que l'opinion n'eût pas comprises et que le pouvoir n'eût pas accordées.

Voilà comment, tout à la veille de se voir terminer et peupler, le beau séminaire neuf, où ne manquaient plus que l'éclairage et le chauffage, avec quelques portes, des planchers, des carrelages, des plâtres et des peintures, où quelques semaines à peine auraient amené une exubérante jeunesse, impatiente d'y trouver toutes les conditions de la formation cléricale, fut laissé inachevé et demeura plus d'à-moitié vide. Du jour au lendemain, les ouvriers disparurent, laissant sur le chantier outils et matériaux. Voilà déjà de cela trente mois et rien n'a été enlevé: les rails et les wagonnets qui servirent aux maçons encombrent toujours la cour d'entrée; des piles de carreaux pour le pavage de la chapelle se détériorent au grand air et dans l'humilidité des caves, de pleins sacs de ciment se durcissent et deviennent inutilisables. Les séminaristes interrompirent leurs vacances pour gagner la caserne et de là le champ de bataille, puisqu'ils étaient de la génération soumise aux lois militaires de 1905 et de 1913, astreints dès lors en temps de guerre au service armé, tandis que leurs aînés, enrôlés sous un autre régime, se trouvaient affectés aux services sanitaires, devenaient infirmiers ou brancardiers. Quelques-uns, de constitution frêle, se virent versés dans les services auxiliaires et furent employés dans les bureaux ou commis aux tâches humbles et variées que comportent l'entretien et le ravitaillement d'armées en campagne.

Le lendemain de la mobilisation, un représentant de l'autorité militaire s'empara du séminaire en vertu du droit de réquisition et l'annexa à la caserne d'artillerie voisine, devenue trop étroite pour les recrues qui affluaient. Tout de suite arrivèrent trois cents artlleurs et cent cinquante chevaux: on étendit de la paille, sur le sable de la cour pour les bêtes, sur le plancher des salles et des chambres pour les hommes, et on vint à bout de tout loger.

Ces hôtes demeurèrent cinq semaines, puis cédèrent la place à une ambulance anglaise. Après Charleroi, pendant la retraite sur la Marne, qui livrait provisoirement le nord de la France aux envahisseurs, le contingent anglais, débarqué aux premiers jours d'août et constamment renforcé depuis lors, avait dû transporter sa base de Boulogne et du Havre à Saint-Nazaire et à Nantes. Trouvant Angers sur le chemin qui allait du front à sa nouvelle base, il y installa des hôpitaux pour ses blessés. C'est ainsi que les Anglais entrèrent en possession du séminaire d'Angers et l'occupèrent trois mois. Ils surent s'y ménager un séjour confortable, mirent la dernière main aux installations électriques, aménagèrent un ascenseur dans la cage encore vide d'un escalier, transformèrent la chambre épiscopale en salle d'opérations, érigèrent sur la cour tentes et baraquements pour toutes les commodités. Chaque cellule reçut plusieurs malades; deux rangées de lits s'alignèrent le long des couloirs; toute une moitié d'étage fut attribuée aux *nurses*.

Bientôt, les victoires de la Marne et de l'Yser ayant libéré de larges portions du territoire et dressé la barrière infranchissable derrière laquelle l'armée alliée prépare en sécurité le complet triomphe, les Anglais reportèrent leurs bases vers le nord, évacuant la Bretagne et l'Anjou. Seuls demeurèrent une douzaine de pauvres *tommies* morts des suites de leurs blessures, que garde pieusement la vieille terre française arrosée de leur sang. Des accrocs aux plâtres tout frais, des inscriptions sur les boiseries, des taches sanglantes sur les murs blancs diront aux habitants du séminaire le passage et la vaillance de leurs prédécesseurs en *khaki*.

Les Anglais partis, les artilleurs revinrent. Mais comme ils n'occupaient que deux étages sur quatre, on songea qu'on pourrait ouvrir le séminaire. Restait-il donc des séminaristes? Peu : le cinquième ou le quart du nombre ordinaire, soit

une quarantaine; assez pour constituer une communauté. C'étaient, pour une bonne partie, des " philosophes " qui, appartenant aux classes 16 et 17, n'avaient pas encore été convoqués, auxquels se joignaient quelques " théologiens " écartés, au moins provisoirement, par les majors, pour constitution défectueuse. Le personnel enseignant, dont les membres avaient, pour la plupart, dépassé l'âge auquel on cesse d'être mobilisable, demeurait en nombre suffisant pour satisfaire aux exigences d'une maison réduite. Chassés du séminaire par l'invasion anglaise, ils n'avaient point accepté de demeurer inactifs, et ceux dont les forces l'avaient permis s'étaient donnés au ministère paroissial où le départ subit de presque tous les vicaires et de plusieurs curés avait entraîné une désorganisation complète.

Des vingt-huit vicaires que comptaient ensemble, avant la guerre, les onze paroisses de la ville d'Angers, il en reste exactement deux, et il n'est pas sûr qu'on en trouve dix dans les quatre-cent-dix-huit paroisses du diocèse. Pour combler les vides, des prêtres âgés ou malades, retirés du ministère, sont revenus à l'activité et ont repris les tâches de leur jeunesse ; de vieux curés privés de leur collaborateur habituel accomplissent double besogne; quelques-uns sont morts à la peine. De petites paroisses se sont vu enlever leur unique prêtre: pour y maintenir un minimum de vie religieuse, un prêtre des environs, souvent un professeur de collège — car les collèges ecclésiastiques continuent tous de fonctionner avec un personnel réduit de moitié, mais dont le dévouement double les forces — arrive le samedi soir à l'heure des confessions, célèbre les offices dominicaux, fait l'instruction et le catéchisme, visite les malades, procède, s'il y a lieu, aux enterrements et aux baptêmes, et repart dans les vingt-quatre heures.

On redoute beaucoup, malgré le zèle de ces bons ouvriers,

un ralentissement de vie religieuse qui, s'il se prolongeait, pourrait déshabituer des observances dominicales des populations jusque-là ferventes. Dans les villes ou près des villes, où se rencontrent des formations sanitaires de quelque importance, des prêtres mobilisés, infirmiers ou secrétaires, moyennant quelque bienveillance de la part des médecins-chefs, viennent à certaines heures renforcer le clergé paroissial. Mais c'est dans les campagnes qu'il devient difficile d'assurer partout une messe au moins chaque dimanche. Devant cette pénurie, de dignes sulpiciens habitués à la résidence n'ont pas hésité à quitter chaque semaine la communauté et à s'improviser vicaire ou curé d'une paroisse dégarnie. S'y rendre est un problème. Car, depuis la réduction du nombre de trains et la réquisition des chevaux de voiture, les moyens de transport sont rares. Qu'à cela ne tienne ! Ils feront, malgré leur âge mûr, loin des yeux indiscrets, quelques-uns, dit-on, dans le secret d'un vaste grenier, l'apprentissage de la bicyclette, et dès lors, chaque samedi soir, retroussant leur soutane avec toute la modestie possible, ils enfourcheront leur "bécane", machine d'occasion achetée pour le temps de la guerre, et pédaleront gravement vers un humble village, où les femmes et les vieillards qui, pendant l'absence des hommes mobilisés, assurent la culture des terres avec une si courageuse persévérance, attendent impatiemment le réconfort hebdomadaire de leur présence. C'est une journée fatigante après une semaine bien remplie. Bah ! au front, *ils* en voient bien d'autres !

Quand les messieurs du séminaire inaugurèrent ce laborieux apostolat, ils jouissaient des loisirs forcés que leur ménageait l'occupation anglaise, mais ils n'hésitèrent pas à le continuer quand, le séminaire rendu à sa destination primitive, ils y eurent repris leurs anciennes tâches, quelque peu alourdies par l'absence des trois collègues mobilisés dont ils

se partagèrent le fardeau. Ils étaient sept, mais l'un se trouvait exilé par son âge des fonctions actives: des autres, quatre avaient assumé la charge de paroisses rurales où ils se rendaient chaque dimanche; un cinquième n'était empêché de les imiter que par une santé fâcheuse; quant au supérieur, que sa grandeur attachait au rivage, il se dédommageait en allant occuper à la paroisse voisine, toute l'après-midi du samedi, le confessionnal d'un vicaire absent. Il fallait bien au reste qu'il demeurât quelqu'un au séminaire, la grande journée du dimanche, pour assurer les offices et les exercices de communauté. Il est vrai qu'à cette première rentrée au nouveau séminaire, la pauvre communauté ne dépassait guère la quarantaine.

Elle allait, aux rentrées suivantes, s'accroître de façon notable et se voir porter au-delà de soixante, par suite de l'arrivée de colonies venant du nord. Il y a là-bas, depuis deux ans, des diocèses partiellement envahis, des villes épiscopales occupées par l'ennemi, des clercs séparés de leur évêque et du séminaire diocésain, et contraints pour continuer leurs études de demander asile à une institution de l'arrière. Angers en a reçu une vingtaine de Lille et de Cambrai, avec un Alsacien surpris en France par la guerre et quatre Ecossais envoyés de ce côté-ci de la Manche chercher la formation ecclésiastique française.

La cohabitation dans le même bâtiment de séminaristes et d'artilleurs n'alla point sans quelques désagréments, au moins pour les premiers. Sans doute les domaines respectifs étaient soigneusement séparés. L'autorité militaire multipliait à l'adresse de ses subordonnés les recommandations sages, et les soldats modéraient de façon méritoire le bruit de leurs pas et le son de leurs voix. Malgré cette bonne volonté, les hôtes occasionnels du séminaire n'eurent point la pensée de s'exercer pendant leur séjour aux habitudes monastiques.

Ils furent à certains jours jusqu'à trois ou quatre cents. Ils se rendaient, le jour, à la caserne voisine et ne revenaient au séminaire que pour la nuit. Ils couchaient à l'étage supérieur qui leur était intégralement réservé, et, quand ils étaient trop, envahissaient les salles du bas. Comme ils ignoraient le grand silence et que la maison est sonore, le repos et le recueillement des autres étages furent quelquefois troublés. Dans les salles libres du rez-de-chaussée (premier étage), on avait établi un dépôt d'habillements confié à la garde de bons territoriaux. Il y est encore. Deux fois par jour, à l'heure des études ou des classes, la cour du séminaire retentit du vacarme d'un des pesants fourgons qui servent au transport des effets militaires, qu'on vient charger ou décharger sans hâte, mais non sans bruit. La communauté ne conservait à l'étage inférieur que la chapelle et le réfectoire qu'on avait divisé par une cloison mobile pour s'y tailler une salle d'exercices et de classe.

Dans le cours de l'année, on put reconquérir une partie des locaux, les occupants ayant émigré, les uns après les autres, dans la direction du front. Même les garde-magasins furent rappelés et invités à céder à des femmes le soin de plier, ravauder et empiler les vieux uniformes. Quand l'annonce en fut donnée au séminaire, ce fut un bel émoi : " Des femmes au séminaire ! "... Il fallut s'incliner devant la nécessité. L'autorité militaire y mit d'ailleurs de la complaisance et n'admit que des personnes d'âge respectable et de discrétion garantie. Elles gagnent leur salle de travail aux heures d'études. On ne les aperçoit guère. Que ne les entend-on aussi peu ! Mais il faut bien que les langues courent, tandis que courent les aiguilles.

Sans trop se laisser distraire par ces voisinages imprévus, la chétive communauté accomplit avec régularité les exercices quotidiens du séminaire. Le coutumier n'a subi

que le minimum de modifications imposé par les circonstances. N'exigeons pas par exemple qu'en temps de guerre, alors que toute la vie du pays se concentre sur le front où s'agitent ses destins, la porte du séminaire demeure impitoyablement fermée aux nouvelles de là-bas, et ne nous étonnons pas de trouver chaque jour le dernier communiqué affiché sous les cloîtres à côté de l'Ordo.

Le séminaire n'abrite plus qu'une portion, la moindre, de la communauté. Les autres, les plus nombreux, sont aux armées. Il y en a eu au moins une centaine de mobilisés au cours des deux premières années de guerre. *Vingt-trois,* le quart, sont tombés, et parmi eux les meilleurs. " Ne faut-il pas, disait un vieux supérieur, que les Allemands nous aient volé notre cahier de notes pour tuer ainsi, à coup sûr, tous nos premiers? " Ne devinait-elle pas plus juste cette brave lavandière qui ripostait à une compagne scandalisée de voir ainsi disparaître l'élite: " Pardi! quand j'lavions not' beau linge, j'prenions ti pas la plus belle eau? Bin, l'bon Dieu est quasiment en train d'nous laver à c'te heure. Il va pas prendre la plus vilaine eau! " C'est aussi la pensée qui inspirait l'un de ces héros, déjà marqué pour l'immolation: " S'il faut du sang de victimes un peu plus pures, écrivait-il, je donne le mien dans la plus grande simplicité. Ce sera ma première et ma dernière messe. Mais j'aurai fait mon rôle de victime et de prêtre. J'aurai suivi mon maître! "

A l'oeuvre de rachat concourt la souffrance des blessés. Ils sont nombreux aussi parmi les séminaristes-soldats. Moins éprouvés pourtant que les prêtres, leurs aînés, dont l'un, jeune professeur, a perdu les deux yeux dans une explosion d'obus, ils ont, Dieu merci! grâce à l'audace et à l'adresse des chirurgiens, conservé presque intacts les membres et les organes essentiels. Le plus endommagé s'en est tiré avec un raccourcissement de la jambe droite, à peu près corrigé par un

renforcement de la semelle correspondante. C'est le seul qui se soit trouvé dans l'impossibilité de retourner au front. Libéré du service, il a repris sa place au séminaire, et deux rubans aux couleurs vives, croix de guerre et médaille militaire, font le plus bel effet sur le noir de sa soutane.

Quand, la victoire gagnée, les séminaristes-soldats se retrouveront séminaristes tout court, sur le drap sombre du vêtement ecclésiastique s'épanouira une floraison des plus variées. Car, dans les fonctions les plus diverses, ils savent recueillir les plus flatteuses distinctions. Les citations et les croix de guerre, qui en sont l'accompagnement ordinaire, sont déjà en si grand nombre qu'on ne prend plus la peine de les compter; les médailles militaires, dont on est très avare, atteignent la demi-douzaine; il s'y joint une médaille russe et une médaille anglaise; les promotions se multiplient, transformant les clercs pacifiques d'hier en sous-officiers pleins d'entrain, voire même en officiers brillants. Oh! le souci d'avancement et de récompenses ne tourmente guère les braves enfants. S'ils arrivent aux premiers rangs, c'est que, se donnant ouvertement comme séminaristes, ils se sentent observés et tenus d'être toujours en tête. C'est aussi qu'ayant à coeur d'inaugurer parmi leurs camarades des tranchées d'apostolat dont ils feront un jour profession, ils voient dans les distinctions un moyen d'influence dont ils sauront user. Ils sont les auxiliaires les plus dévoués des aumôniers militaires débordés, remplissent auprès d'eux le rôle du catéchiste auprès du missionnaire, organisent et annoncent les solennités religieuses, gagnent et instruisent des catéchumènes, recrutent des associés au rosaire vivant, groupent autour d'eux des chrétiens d'élite et savent insuffler l'esprit d'apostolat qui les anime.

Pour suffire à la dépense d'activité qu'exige semblable vie, une alimentation surnaturelle intense est indispensable.

Le séminaire reste le grand pourvoyeur des exilés : il leur assure relations, prières, correspondances, et leur ménage de réconfortants séjours aux intervalles éloignés des permissions. Connus comme séminaristes et recommandés comme tels aux aumôniers des régiments, ils ont vite fait de découvrir dans leur voisinage d'autres séminaristes, des prêtres, également mobilisés, se rassemblent le plus qu'ils peuvent, se retrouvent aux heures libres, accomplissent en commun certains exercices, voire même de vraies retraites, se soutiennent aux jours sombres, s'encouragent à la persévérance et au progrès. De loin, maîtres et amis, demeurés au séminaire, écrivent fréquemment et maintiennent autour de leur âme l'atmosphère qui conserve et fait grandir les vocations. Une circulaire mensuelle, rédigée et polycopiée au séminaire, porte à chacun, avec les nouvelles des confrères dispersés, un programme spirituel et des conseils pratiques. Un secours plus efficace est la prière qui met en action la puissance de Dieu : on prie chaque jour au séminaire, et avec grande ferveur, pour les frères qui sont au danger ; on organise à leur profit la communion perpétuelle ; chacun leur abandonne, une fois par semaine, les mérites et les bonnes oeuvres de sa journée.

Des dispositions bienveillantes assurent à chaque poilu, environ tous les quatre mois, la douceur de toute une semaine passée à son foyer : c'est la bienheureuse *permission* si longtemps attendue, et si vite écoulée. Les séminaristes-soldats tiennent à en réserver quelques jours au séminaire, où leur âme parfois lasse, anémiée par un séjour prolongé dans un milieu de ferveur médiocre, ou abattue par l'apparente inutilité de tant d'efforts, a hâte de se refaire. Le train des permissionnaires arrive ordinairement de nuit : ils se glissent furtivement dans le séminaire endormi par une porte dérobée, dont on leur a dévoilé le secret, gagnent une chambre tenue constamment prête pour ces surprises... Le matin, à

l'oraison, puis à la messe, la communauté s'édifie de voir une capote bleue trouer la blanche rangée des surplis : c'est le poilu retour du front, soucieux de mettre à profit chacun des courts instants qu'il passe au séminaire... Dès que la récréation vient délier les langues, tous s'empressent et lui font fête. Que ces heures de fraternelle intimité sont douces, mais rapides! Au départ, malgré l'assurance qu'on affecte, l'émotion transparaît: se retrouvera-t-on jamais sur terre? On repart cependant plus vaillant: " Comme au plus fort des mêlées de là-bas, écrivait au terme d'une de ces visites — pour lui ce devait être la dernière — le sous-lieutenant abbé René Briant tombé à l'attaque de Champagne le 25 septembre 1915, je me suis redonné à Jésus, désirant vivre avec lui, en lui, et je repars joyeux, parce que je suis à un autre, parce que je suis à Jésus. J'accepte tout; je lève la tête, la tendant bien haut, malheureux de la sentir trop à mon corps par instants. Je repars, désirant prendre du plaisir ce qu'il en faut et du devoir tout ce que je peux... La vie, vraiment belle, vraiment joyeuse, c'est la vie qui n'est point à soi. "

Plusieurs emportent cependant un regret au fond de leur âme. Ils quittèrent le séminaire pour la défense du pays, à la veille de recevoir l'ordination qui fait les prêtres; ils souffrent de voir s'écarter d'eux l'idéal si proche autrefois. Prêtres, ils goûteraient le réconfort de la messe offerte au moins de loin en loin et la joie d'une action sur les âmes plus immédiate et plus profonde. En règle générale, leur voeu n'est pas réalisable: les conditions où il leur faudrait accomplir leur préparation et inaugurer leur ministère seraient peu favorables à une réception fervente et risqueraient d'engendrer, puis de perpétuer, dans l'exercice des fonctions saintes, des habitudes fâcheuses, que les circonstances du moment peuvent bien expliquer, mais qui ne sauraient se continuer sans dommage. Toute règle comporte pourtant

quelque exception. C'est pourquoi tel sous-diacre d'hier, soldat du génie, occupé depuis de longues semaines avec son bataillon à l'aménagement de tranchées, dans un secteur très exposé, et privé depuis ce temps, par l'effet d'une situation d'ailleurs exceptionnelle, de secours religieux, a reçu son appel aux ordres supérieurs, est entré en retraite le premier jour de sa permission et s'en est retourné au front, le lendemain de sa première messe, porter à ses compagnons de peine les prémices de son sacerdoce.

Ces visites, ces nouvelles, les récits qu'elles apportent, les visions qu'elles évoquent, et les espoirs qu'elles découvrent, tourmentent bien quelquefois les hôtes du séminaire dans leurs pieux exercices et leurs studieux labeurs. S'en étonner serait mal connaître cette jeunesse au coeur ardent et bien français. Mais s'ils sont tentés passagèrement d'envier à ceux du front l'action et le danger dont ils se croient privés, ils s'apaisent en réfléchissant qu'ayant toujours à leur portée la prière et le sacrifice, ils tiennent les instruments nécessaires et infailliblès de toute oeuvre qui sauve, que la fidélité aux devoirs du séminaire est le meilleur concours que réclament d'eux les poilus et que l'accomplissement parfait des devoirs obscurs du présent est l'indispensable préparation aux grands devoirs dont ils rêvent. Les leçons qui viennent du front enseignent d'abord le renoncement. Quelle autre conclusion tirer de lettres comme celles-ci ? : " L'attaque venait d'être ordonnée... Un soldat parlant à un ami lance d'une voix grave : " Frère, il faut mourir ! — J'ai appris ", répondit l'autre. Et chacun s'en alla. Que je suis content de me battre avec de tels hommes !... Kléber disait qu'être soldat, c'est marcher lorsqu'on est fatigué et qu'on a faim ; c'est, lorsqu'on vous dit: " Vous irez là et vous y mourrez ", dire oui, mais oui tout court, y aller... et mourir. La France aujourd'hui regorge de soldats semblables; leur sacrifice ne peut être vain. "

En attendant leur tour de participer aux grands sacrifices, les clercs du séminaire s'y disposent par la pratique des petits, dont l'occasion ne leur manque pas. Chaque semaine, les théologiens renoncent au congé et à la promenade traditionnelle, pour aller surveiller, promener, distraire et instruire des enfants de patronage ou de petits collégiens. Le dimanche, ils font les catéchismes dans toutes les paroisses. Dans la pénurie de prêtres où l'on se trouve, c'est leur dévouement qui assure d'un bout à l'autre de l'année, et plus activement encore au temps des vacances, la marche régulière des patronages et des catéchismes.

Un tiers de la communauté du séminaire, les plus jeunes, appartient au contingent touché par le prochain appel: la classe 18, ainsi nommée parce qu'en temps de paix elle aurait été incorporée en 1918. Mais, en temps de guerre, les jeunes classes sont convoquées bien avant le temps normal, à intervalles variables, suivant les nécessités militaires. Il faut, chaque fois, une loi spéciale votée par le Parlement. Dès que le projet en est déposé, avec quelle fièvre les futurs conscrits n'en suivent-ils pas les étapes, supputant les chances de succès, s'essayant à prévoir les dates de la révision et de l'incorporation ! Plusieurs, inquiets du développement médiocre de leur tour de poitrine, s'astreignent chaque jour, dans l'espoir de gagner quelques centimètres, à de longues séances de gymnastique en chambre. Aux récréations, autour de la cour, et les jours de promenade, autour du parterre de la maison de campagne, ils organisent des marches d'entraînement, des courses de longue haleine, en vue des épreuves physiques requises pour l'enrôlement dans certains corps d'élite ou l'admission aux premiers grades.

La fièvre redouble quand débutent les opérations des conseils de révision, commissions chargées de procéder à la visite médicale des conscrits et de les déclarer aptes ou inaptes au service, qui siègent successivement au chef-lieu de chaque

canton. Que d'inquiétudes ! " Ici, un tel a été pris. Là, un tel refusé. Vais-je être trouvé bon ? "... Le conseil est passé. On est déclaré bon. Les angoisses ne cessent pas. Le plus dur commence à peine. A quand la convocation maintenant ? Pour quelle arme ? quel régiment? quel dépôt?... Enfin, l'ordre arrive. On n'est plus guère incorporé dans son département. Il faut s'estimer heureux quand c'est dans sa région. Quelques jours sont donnés pour les préparatifs et les adieux. Puis on part bravement, refoulant son émotion, décidé à faire partout, quoiqu'il arrive, tout son devoir, emportant, dans sa poche, une lettre d'introduction pour le curé, l'aumônier militaire, ou le supérieur du séminaire si la chance vous désigne pour une ville épiscopale.

Angers, qui abrite de nombreux dépôts d'infanterie, d'artillerie, de génie, voit arriver parmi les conscrits qui s'y acheminent des séminaristes des diocèses les plus divers. Il y en eût l'an dernier, à certaine date, plus de vingt-cinq. Dès leur première sortie, ils arrivent au séminaire, quelque peu embarrassés dans leur nouvelle tenue de fantassins, artilleurs ou sapeurs. On les reçoit à bras ouverts. On leur donne à chacun une chambre. Le soir, aux heures de repos qui suivent les exercices, ils y viennent goûter quelques instants de recueillement, puis se dirigent vers la chapelle, avides de se retremper dans une fervente visite au Très Saint-Sacrement, entendent la lecture spirituelle, prennent part au souper commun, et rejoignent précipitamment la caserne pour l'appel du soir. La période d'instruction dure quelques mois. Un soir, on les voit arriver, mieux astiqués et plus émus: leur régiment part dans la nuit pour se rapprocher du front. Bon courage, chers enfants. Que Dieu vous garde !

La guerre, qui bouleverse tout, a comme on voit transformé notablement aussi les conditions traditionnelles dans lesquelles s'opérait la formation du clergé français. Qu'en sera-t-il pour l'avenir ? Les avis se partagent. Ecoutons les

docteurs *Tant pis* : " On ne détourne pas impunément les vocations des conditions et des milieux faits pour qu'elles y grandissent et s'y fortifient. La vie des camps ne remplace pas le séminaire sans dommage. Nos clercs ne sauraient y prolonger leur séjour sans y contracter des habitudes d'esprit et de vie, des libertés de langage et d'allures, peu compatibles avec la dignité ecclésiastique, qui ne s'en iront plus. Il faudra s'estimer heureux si, au retour au séminaire, on obtient d'eux l'indispensable minimum de régularité, d'assiduité aux exercices spirituels et d'application à l'étude. La formation écourtée dont on devra se contenter dans la hâte qu'on aura de combler les vides faits dans le clergé laissera subsister bien des lacunes."—"Non, répondent les docteurs *Tant mieux*. La vie des camps est une école de sacrifice, de courage, d'initiative et d'apostolat, qui complète heureusement l'oeuvre du séminaire. Il va sortir des tranchées un clergé d'élite,mûri par la souffrance vaillamment supportée, compatissant aux misères d'autrui, habile à trouver le chemin des coeurs, inaccessible aux calomnies, entouré d'un prestige incontesté, d'autant plus empressé de se retremper aux sources surnaturelles, et de se munir de science ecclésiastique, qu'il en aura cruellement senti l'absence et constaté personnellement la nécessité. "

Ces conclusions contradictoires s'autorisent l'une et l'autre de considérations justes. Elles n'ont que le tort d'être trop générales. La vérité se trouve, comme toujours, au milieu. Les prêtres de demain passent par une épreuve qui grandira les uns et mutilera les autres. On peut croire que les insuffisances de ceux-ci seront amplement rachetées par les mérites de ceux-là, et que les faiblesses que l'épreuve leur aura révélées rencontreront au séminaire un correctif approprié. Le bon Dieu laboure trop profondément le sol de France pour n'y point faire germer quelque splendide moisson !

Ed. GOUIN, p. s. s.

Nos avocats d'autrefois

A MONTRÉAL

(1er ARTICLE)

---

le juge J.-B. Archambault, de la cour de circuit, donnait l'autre soir (9 janvier 1917), à la Bibliothèque Saint-Sulpice, une conférence sur le barreau de Montréal. On avait annoncé qu'il traiterait de " nos avocats d'autrefois et d'aujourd'hui ". Mais en prenant la parole devant l'auditoire nombreux et distingué qui était venu l'entendre, le jeune et sympathique magistrat a tout de suite précisé qu'il parlerait surtout de " nos avocats d'autrefois ". " C'est le bibliothécaire, mon ami M. Fauteux, a-t-il expliqué aimablement, qui a " baptisé " ma conférence avant même qu'elle ne fût née. Naguère il donnait ainsi des titres aux articles que je lui portais pour le défunt *Rappel,* dont il était le rédacteur en chef. Il a continué !—Mais, a ajouté M. le juge, les avocats d'aujourd'hui peuvent attendre,nous allons nous contenter de parler des anciens. " Et ce fut une évocation des plus intéressantes et des plus étincelantes de nos avocats montréalais, d'il y a quarante, cinquante ou soixante ans.

Or, tout naturellement, à la *Revue canadienne,* nous avons estimé qu'après l'étude que nous publiions naguère, de M. le notaire Victor Morin, sur les " notaires d'autrefois " — les précurseurs d'histoire—celle de M. le juge Archambault, sur " nos avocats d'autrefois ", constituerait une belle suite et serait une aubaine pour nos lecteurs. Nous sommes donc allé frapper à la porte — en fait ce fut par téléphone — du magis-

trat-conférencier. Tout le monde sait que M. le juge Archambault est toujours prêt à rendre service. Nous étions tout confiant.

" Mais, voilà, nous fut-il répondu, c'est une causerie que j'ai faite, un peu sans cérémonie. J'ai bien là le manuscrit, Seulement souffrirait-il l'impression ? " — " Que votre modestie ne s'alarme pas, monsieur le juge, avons-nous repris, nous analyserons les passages qui s'adressaient plus directement à vos auditeurs et nous ne donnerons à nos lecteurs que les parties substantielles de votre travail — celles qui ont fait revivre, avec tant de charme et de piquant, les belles figures de notre barreau montréalais d'il y a un demi-siècle et d'après. " Et M. Archambault s'est laissé convaincre. Voilà comment nous avons en mains le précieux manuscrit, dont nous allons largement profiter, et nos lecteurs aussi.

* * *

D'abord où habitaient-ils nos avocats d'il y a cinquante ans ? Il faudrait, pour retrouver les immeubles où logeaient le plus grand nombre, reconstituer, telles qu'elles étaient alors, les *petites rues* Saint-Vincent, Saint-Gabriel et Saint-Jacques. J'ai feuilleté — disait M. le juge à ses auditeurs— les almanachs des adresses de 1860 à 1870. On y trouve que les bureaux de Cartier étaient au No 31, rue Saint-Vincent— c'est là que fut plus tard l'hôtel *Richelieu,* puis le club *Cartier,* et enfin aujourd'hui le journal *Le Devoir;* l'étude des Dorion, qui fut continué par les Geoffrion, était au No 7 de la même rue; au coin Saint-Vincent et Sainte-Thérèse, c'était le bureau des Loranger (Thomas-Jean-Jacques et Louis-Onésime et plus tard Joseph) ; au No 18, rue Sainte-Thérèse, logeait Roüer Roy; aux Nos 16 et 18, rue Saint-Vincent, c'était Joseph Duhamel; au No 26, rue Saint-Vincent encore, c'était

le bureau de Fabre (Hector), Lesage et Jetté (sir Louis) ; au No 43, rue SaintVincent également, c'était celui d'Olivier Auger; enfin au No 15, rue Saint-Vincent toujours, logeait, en 1868, Côme-Séraphin Cherrier. De toute évidence, cette rue Saint-Vincent était bien partagée. En passant à la rue Saint-Gabriel, on rencontrait l'étude de Doutre et Daoust, plus tard Doutre et Doutre; puis, au No 21, rue Saint-Gabriel encore, c'était le bureau de Moreau, Ouimet (Gédéon) et Morin (Siméon); un peu plus loin, coin Saint-Gabriel et Craig, c'était celui de Leblanc et Cassidy, continué plus tard par les Lacoste. Petite rue Saint-Jacques, vous trouviez,au No 10, l'étude de Chapleau (sir Adolphe), Rainville (le juge) et Prévost; au No 16, celle de Désiré Girouard; au No 17, le bureau de Trudel (le fondateur de l'*Etendard*) ; au No 41, celui des De Lorimier Tancrède et C.-C. (le juge) ; enfin, à l'endroit où se voit aujourd'hui l'immeuble Perrault, dans un renfoncement de la rue, il y avait une vieille maison, en pierre, de trois étages, dont le rez-de-chaussée et le premier étage étaient occupés par des bureaux, tandis que l'étage supérieur était divisé en chambres: c'est là que vivaient les avocats célibataires, et la chronique rapporte qu'on y faisait joyeuse vie! En outre, tous les avocats anglais de l'époque logeaient sur cette petite rue Saint-Jacques, depuis le Palais jusqu'à la Place d'Armes. Le bureau de Laflamme (Rodolphe) était au No 10, Place d'Armes.

Tous ces bureaux ou études des avocats montréalais d'il y a cinquante ans, exposait toujours le conférencier que nous analysons, étaient d'ailleurs meublés fort simplement. Dans une vaste salle d'entrée, une longue table, avec des chaises modestes, à l'usage des clercs; dans les autres pièces, des chaises, aussi sans style et sans valeur ; des tables à écrire, avec ou sans tiroirs, surmontées parfois de quelques casiers où reposaient des liasses de documents ; sur un pan de mur,

dans des rayons de bibliothèque à l'aspect fort imposant, sommeillaient des formules, et des documents, et des dossiers, et des statuts ou des gros livres. D'ordinaire, dans la salle d'entrée, se voyait, au milieu, une grosse fournaise, autour de laquelle, en hiver, se discutaient plus d'un cas à soumettre aux juges et, tout autant peut-être, plus d'un problème politique. Et c'était là à peu près tout l'ameublement.

Avant de nous faire pénétrer dans chacun de ces bureaux ou chacune de ces études, M. le conférencier ouvre une parenthèse, suivant son expression, pour faire un aveu et apporter une précision. Il s'agit, dit-il, entre nous, d'une causerie et rien que d'une causerie. Il ne prétend nullement, affirme-t-il, faire connaître parfaitement tous ceux dont il sera question, ni non plus parler de tous les avocats qui ont pratiqué à Montréal, à l'époque dont il s'agit. Simplement, ce qu'il a conservé dans sa mémoire des lectures d'autrefois, ce qu'il a trouvé dans les chroniques du temps, dans les vieux documents et livres, voilà ce dont il parlera sans apprêts, en causant. Il tient à noter qu'en tout cela il doit beaucoup à M. le sénateur L.-O. David, qui a toujours été un chercheur et un ami de l'histoire, et dont l'érudition n'est jamais en défaut. Il ajoute que, dans sa causerie, il ne sera pas question de la carrière politique des avocats dont il parlera, si ce n'est peut-être, au sujet de tel ou tel, pour ajouter à sa physionomie le trait particulier sans lequel elle ne serait plus ressemblante.

Le sujet étant ainsi bien délimité, le conférencier entreprend de parler des avocats civils et des avocats d'assises — qu'on appelle chez nous des criminalistes. Il entend les grouper selon leurs divers tempéraments, mais sans ordre de priorité ou de préférence.

Le premier groupe qu'il distingue, celui des avocats qui brillent par leur fermeté ou mieux par leur solidité, c'est le groupe de Lafontaine (sir Louis-Hippolyte), de Désiré Gi-

rouard (de la cour suprême) et de Lacoste (sir Alexandre). Lafontaine a eu sans doute plus de notoriété comme homme d'Etat que comme avocat et magistrat. Mais il paraît au conférencier qu'il est permis de dire, sans diminuer son rôle politique, que Lafontaine était par aptitude plutôt avocat et magistrat qu'homme politique, et surtout que politicien, ce qu'il n'était pas du tout. N'oublions pas qu'à 44 ans,sa carrière politique était finie et que, d'autre part, il fut l'un de nos premiers Canadiens français à illustrer la magistrature. Girouard et Lacoste, par tempérament, se rapprochent de Lafontaine. Leur caractéristique, c'est l'aptitude à bien comprendre les principes généraux de la loi. De là nait la sûreté de leur jugement, la plausibilité de leurs déductions. " Je m'imagine, dit le conférencier, que sir Alexandre, pour sa part, devait inspirer une belle confiance à ses clients. Ceux qui avec lui gagnaient leurs causes devaient trouver la chose toute naturelle, tandis que ceux qui la perdaient devaient estimer que c'était le juge qui avait tort. " Des avocats comme Lafontaine, Girouard ou Lacoste, continue le conférencier, ont une langue sobre, claire, nue d'ornements. Ils exposent les faits, développent les moyens, et c'est tout. Or, voilà ce qui fait le fond de l'éloquence judiciaire, la plaidoirie civile devant avoir comme qualités distinctives la clarté et la sobriété. Ce n'est pas,en effet, un discours qui s'adresse à la foule. Il n'y a,sur le banc, qu'un, que trois, tout au plus que cinq juges. Ce sont eux qu'il faut convaincre. Si vous les haranguez comme l'on fait d'une foule, vous tombez dans la grandiloquence. Or, le conférencier est sûr que sir Alexandre Lacoste, de même que Lafontaine et Girouard,ont toujours eu la conscience vierge de ce péché. Par contre, il estime que les hommes de ce tempérament, quand ils ont à s'adresser aux foules, manquent de chaleur, d'imagination et d'abondance du verbe. Ils mènent mieux les meneurs d'hommes que les foules; mais ce sont les

meneurs d'hommes qui mènent les foules. Voilà pourquoi, conclut M. le juge Archambault, l'action politique de Lafontaine fut si considérable, et voilà pourquoi aussi, sans beaucoup de notoriété peut-être, sir Alexandre a toujours été en fait si influent. Ces hommes-là, dit-il encore, avancent peu, mais ils reculent rarement.

Avant de passer au deuxième groupe, M. le conférencier fait une place à part, dans sa galerie, à sir Georges-Etienne Cartier. Je ne trouve personne, dit-il, à lui associer. En fermeté, il égale les plus fermes, et il a poussé la confiance en soi à son extrême limite. Ce fut la raison déterminante de ses succès à la barre et ailleurs. C'est sa note caractéristique, et elle n'appartient qu'à lui. Un jour, sir Richard Cartwright, effrayé de l'audace d'un de ses projets, s'exclamait: " Mais vous ne doutez donc jamais de rien? " — " Jamais, repartit Cartier, et je me trompe rarement! " Ce mot peint l'homme. Cartier, c'est l'action même. On peut lui appliquer ce que disait de son " Prince " le fameux Machiavel: "Chez lui, chose désirée, c'est chose voulue; chose voulue, c'est chose décidée; chose décidée, c'est chose faite; chose faite, c'est chose parfaite. " Par un prudent calcul, sir Georges s'était acquis l'aisance avant d'entrer dans la politique. Nerveux et violent, il est resté partout avocat, à la tribune politique comme ailleurs. Tous ses discours sont des plaidoiries. Il exposait les faits et les arguments, sans même prendre le soin de les ordonner. Il débutait *ex-abrupto* et finissait de même, sans péroraison. Ajoutons qu'il avait double mémoire du coeur: il n'oubliait jamais ses amis, ni non plus ses ennemis. C'est pourquoi s'il fut beaucoup aimé des uns, il fut pareillement haï des autres.

Dorion, les Doutre, Laflamme, Geoffrion, tels sont les personnages du second groupe, que M. le conférencier veut présenter à ses auditeurs. Arrêtons-nous avec lui devant chacune de ces grandes figures d'avocats.

Antoine-Aimé Dorion, qui fut comme Cartier un chef politique, avait le front haut, l'oeil grand et bien ouvert. Sa physionomie exprimait la gravité. Tous ses biographes notent sa rare distinction. L'étude à la tête de laquelle il se trouva quand Cherrier se fut retiré, était au tout premier rang parmi les bons bureaux de Montréal. C'est dire qu'elle avait une large et belle clientèle. D'ordinaire les causes civiles, où l'intérêt particulier domine, si elles ont quelque éclat au moment des débats, sont assez vite oubliées. Dorion plaida une affaire que l'on se rappelle encore: l'affaire Beaudet-Dunn. Il pratiquait alors depuis une dizaine d'années. Ce procès eut un grand retentissement. [1] Dorion plaidait pour les Beaudet

[1] Pour ne pas trop charger le texte de notre compte rendu, nous résumons dans cette note ce que M. le conférencier racontait du procès Beaudet-Dunn. A 7 ans, le jeune Oscar Dunn, petit-fils par sa mère de M. Beaudet, riche seigneur du Coteau-du-Lac, devenait orphelin de père et de mère. Le père était protestant, la mère catholique. Il avait été stipulé devant le curé catholique, et consigné aux registres de paroisse, que les enfants à naître de ce mariage, seraient élevés dans la religion catholique. En fait, il y en eut deux, Oscar et une fille, aujourd'hui Mme Dr Duckett, de Montréal. Le père mourut après la mère. Avant d'aller mourir aux Bermudes, M. Dunn passa quelques mois chez son père, à Sainte-Ursule, de Maskinongé, dans le district de Trois-Rivières. Il exprima le désir, au contraire de ce qui avait été stipulé, que son fils Oscar fût élève dans la confession protestante. Dès qu'il fût mort, la famille Dunn fit nommer le grand-père paternel tuteur. De son côté, la famille Beaudet faisait nommer le grand-père maternel à la même fonction. D'où deux tuteurs, l'un désigné par la juridiction de Trois-Rivières, l'autre, par la juridiction de Montréal. Le point en litige était donc de savoir à quel tribunal, de celui de Trois-Rivières ou de celui de Montréal, il appartenait de désigner la tutelle, c'est-à-dire, au fond, où était le dernier domicile de M. Dunn, le père d'Oscar. Comme conséquence, la question de l'éducation religieuse de l'enfant était en cause. Si les Dunn restaient maîtres d'Oscar, il serait protestant; si, au contraire, les Beaudet l'emportaient, il serait catholique. Dorion fit admettre par la cour d'appel que c'était bien dans le district de Montréal que le père d'Oscar avait eu son dernier domicile, et que, par conséquent, c'était à la famille Beaudet qu'il appartenait de désigner le tuteur. Le jeune Oscar Dunn fut donc élevé catholique. Son beau talent fit honneur à ceux qui l'avaient conservé à la religion de sa mère. Il fut l'un de nos plus brillants écrivains canadiens-français du temps. D'ailleurs il parlait aussi et écrivait parfaitement l'anglais.

contre les Dunn, et il gagna devant la cour d'appel de la province, présidée par sir Louis-Hippolyte Lafontaine. Vingt ans plus tard, ironie du sort! Oscar Dunn, écrivain de grand talent, combattait de toutes ses forces la pléiade rouge, dont Dorion était l'un des chefs les plus brillants. Mais il le faisait avec mesure et dignité et,à l'avènement de Dorion comme juge en chef de la cour d'appel, il traça de lui un portrait qui est resté. C'est un bel hommage à l'esprit de travail, à la science, à la probité et à l'énergie dont Dorion fit toujours preuve devant les tribunaux. [2]

Après Antoine-Aimé Dorion, les Doutre, Joseph et Gonzalve. "Joseph Doutre, expose M. le juge Archambault, a occupé une trop large place au barreau pour qu'il soit possible d'ignorer sa mémoire. Prononcer son nom, c'est rappeler le procès Guibord, qui fut son triomphe, mais qui a justement affligé la conscience catholique et reste, dans les annales judiciaires, la plus grosse menace contre la liberté religieuse. Doutre avait de la science légale; il y joignait de la culture.

---

[2] Voici exactement ce qu'Oscar Dunn écrivait de Dorion, au moment où celui-ci montait sur le banc des juges de la cour d'appel : " Il restera à M. Dorion d'avoir été considéré par le public comme un avocat de premier ordre. Formé à l'école de M. Cherrier, il a donné au barreau l'exemple de l'honnêteté et du travail, de la bonne éducation unie à la science du statut, du respect de soi-même et à la fois du dévouement aux clients. Chose singulière, et qui a été plusieurs fois remarquée par ses amis, M. Dorion qui, dans les discussions parlementaires, était souvent mou et indécis, se montrait d'une énergie puissante devant les tribunaux. Lorsqu'il s'était chargé d'un procès, on ne pouvait trop se fier à lui. Il ne cédait rien, il se défendait et attaquait son adversaire avec la même vigueur. La raison de cette différence est qu'au palais il se trouvait sur son véritable terrain. M. Dorion a toujours été essentiellement avocat, même en chambre, et s'il prend sa retraite dans la magistrature, c'est qu'il obéit à ses goûts et à ses aptitudes véritables. Il est plus fait pour interpréter les lois que pour mener un parti à la bataille. Juge-en-chef de la cour d'appel, il paraîtra chez lui tout d'abord, et il saura faire honneur à ses hautes fonctions. " M. le juge Archambault a ajouté qu'Oscar Dunn n'avait pas, en fait, trop auguré de la magistrature de Dorion, qui fut remarquable.

Il fut avocat et publiciste. Il avait employé les loisirs de sa jeunesse à écrire quelques petits romans oubliés. Il prit part à la fondation du *Pays* — pas le *Pays* d'aujourd'hui, le *Pays* aîné — et il collabora à tous les journaux libéraux de l'époque. Il était nettement radical, et pas un radical postiche, un radical authentique. De tempérament, il était violent à froid. Sa parole n'était pas abondante et manquait de chaleur. Sa figure portait un reflet de sa culture et exprimait sa qualité dominante : la franchise. Voici en quels termes Oscar Dunn lui en a rendu témoignage : " M. Doutre a une qualité qui, en dépit de ses idées, lui gagne une sorte de sympathie : il est franc et carré d'allures. En ce temps d'hypocrisie organisée, on est content de trouver un homme qui nous dit clairement ce qu'il pense ou ce qu'il veut ; on le condamne, mais on a au moins la satisfaction de le connaître. " Ses amis citent sa plaidoirie dans l'affaire Guibord comme une des meilleures de chez nous. Il a lu cette plaidoirie, et du fait que Doutre qui avait la maîtrise de sa pensée a cru devoir écrire et lire son argument, on peut juger de l'importance que l'on attachait à ce débat. M. Jetté, l'un des avocats de la défense, en agit de même. Joseph Doutre a prouvé sa sincérité par sa mort. Je le dis à son crédit. " [3]

" Gonzalve Doutre, le frère du précédent, a beaucoup moins de notoriété, continuait notre conférencier. Il exerçait peu au palais ; il en était empêché par la surdité. Buies le caricature ainsi : " Un érésypèle l'avait rendu sourd et lui avait retroussé les lèvres en imitation d'ophycléide. Il avait dans la tête un salmigondis impénétrable de choses touffues et accumulées, ce qui explique comment il a pu devenir l'auteur d'un code de procédure civile assez incompréhensible pour

[3] J'aurais aimé ici, de la part de M. le juge, une petite réserve. Aux yeux d'un catholique, Doutre est mort tristement. — E.-J. A.

être très estimé. " Cette méchante plaisanterie au sujet du *Code de procédure* de Doutre n'est pas méritée. Ce code avait de la valeur, il a aidé ceux qui s'en servaient à éviter bien des écueils. Gonzalve Doutre a aussi publié, en collaboration avec Edmond Lareau, une *Histoire du droit canadien* en deux volumes fort imposants. Il collaborait à la *Revue de droit international de Gand*, et il était membre de la *Société de législation de Paris.*

A Dorion et aux Doutre, M. Archambault avait ajouté, comme faisant partie du même groupe, Rodolphe Laflamme et C.-A. Geoffrion. Voici ce qu'il raconte de l'un et de l'autre.

" Rodolphe Laflamme avait cela de commun avec les Doutre et Dorion qu'il avait, comme eux, l'aptitude juridique et la science légale. Par les idées, il tenait entre Joseph Doutre et A.-A. Dorion, plus avancé que celui-ci, moins que celui-là. Il fut, lui aussi, l'un des avocats de Guibord. — Laflamme était magnifique dans ses goûts. Il aimait les chiens, les chevaux, le luxe, la vie telle que la vivent les Anglais riches, avec qui, du reste, il entretint toujours ses relations préférées. Ses débuts professionnels furent heureux. Il était laborieux et rempli de talents. Le succès couronna vite ses efforts. La clientèle anglaise afflua à son étude et eut sur son budget une influence bienfaisante. Avant l'audience, il faisait toujours une visite à la bibliothèque, soit pour rafraîchir, dans sa mémoire, une proposition légale qu'il avait à soutenir, soit pour vérifier un texte, peut-être par habitude. Le commencement de son argument était pénible. Il débutait d'une voix basse, lente. Sa pensée ne semblait pas encore éveillée. C'était lui rendre service que de l'interrompre. Alors sa parole s'animait et il déployait tous ses moyens. On dit que lorsque son adversaire s'en abstenait, il est tel juge, le juge Monk entre autres, qui ne manquait pas d'y suppléer. Au reste, il n'allait jamais jusqu'à la chaleur.

Ce n'était pas dans son tempérament. Il quitta son bureau pour la politique,fut député et ministre, fit des dettes et revint à sa profession. Laflamme me paraît avoir eu la foi professionnelle. J'en trouve la preuve dans le fait qu'il se servit de la loi pour lui-même, plus d'une fois, et, chose plus anormale encore, avec succès ! Une de ces causes est celle où il figure comme demandeur contre le journal le *Mail.* C'est une demande de dommages-intérêt pour outrages et diffamation. L'affaire fut instruite devant un jury et Laflamme obtint jugement pour dix mille dollars. "

"C.-A. Geoffrion a été d'abord de l'étude de Dorion ; il en a hérité, l'a continuée et augmentée. Par les idées il avait, avec ceux dont nous venons de parler, une affinité assez éloignée ; par le tempérament, il n'en avait pas du tout. Au demeurant,je ne lui trouve de ressemblance nulle part dans le barreau. Quand notre génération est arrivée à la vie professionnelle, Geoffrion était l'autorité incontestée. En dehors de la profession, il fut député et ministre. Mais la politique ne fut pas pour lui une carrière. Il resta avocat et ne fut guère autre chose. La caractéristique de Geoffrion, c'était l'exhubérance. Il était exhubérant au physique et au moral. Il l'était par l'esprit, il l'était pas le coeur. On aurait dit qu'il y avait en lui une surabondance de vie. Il était corpulent,haut de taille et en couleur. Sa voix avait du volume, même de la rudesse, et elle en avait uniformément : au palais, à son étude, et du palais à son étude. Sa pensée était toujours en éruption,elle était heurtée. Mais cette rudesse était tout extérieure. Il prodiguait ses conseils aux jeunes confrères, et était pour eux d'une généreuse bienveillance. [4] Geoffrion aimait sa profession. Il

[4] Un trait mettra en lumière ce côté bon garçon du caractère de Geoffrion. Un jeune confrère à ses débuts avait eu la bonne fortune d'agir comme procureur de la demande dans une contestation d'élection municipale. Une contestation d'élection municipale, pour un tout jeune avocat,

était peut-être l'un des rares professionnels pour qui l'argent n'était pas une fin mais un moyen. Pour les Buies de son temps — particulièrement pour le Buies authentique — il était une Providence ! Il leur prêtait de l'argent à fond perdu, leur endossait des billets et les payait — ce qui d'ailleurs ne le distingue guère des endosseurs de tous les temps! Un jour, le vrai Buies, Arthur Buies, entre à son bureau sur le coup de midi. Geoffrion n'avait pas vu le nomade chroniqueur depuis une couple d'années. Il se lève vivement et, sans proférer un bonjour, met la main à son gousset, en lui disant: " Combien te faut-il? " L'imperturbable visiteur répondit paisible: " Cinq piastres suffiront pour aujourd'hui." Et il palpa !

Après le groupe des Lafontaine, des Girouard et des La-

---

comprenez bien, c'est une aubaine! C'est une cause intéressante d'abord, et surtout une cause à laquelle beaucoup de monde s'intéresse! Ne voulant pas se hasarder seul, par défiance de son inexpérience, le jeune avocat s'assura les services de Geoffrion pour l'assister en qualité de conseil. L'action intentée, la contestation se lie sur une exception préliminaire à la forme. A cela rien que de naturel, l'exception à la forme, depuis l'élection de saint Yves au paradis, est un plaidoyer obligatoire en contestation d'élection. Le débutant avait préparé sa cause et en avait parlé à son conseil qui lui avait donné la confiance désirée. Il se présente à l'audience avec assurance, anticipant, sans aucun doute, un beau succès et une forte réclame devant la paroisse intéressée présente, sa paroisse natale. La cause se plaide et, malgré l'éloquence de la plaidoirie soigneusement préparée du talentueux débutant et toutes les ressources du conseil expérimenté, le débat préliminaire se vide par un jugement *instanter* renvoyant le contestant de sa demande avec tous les frais. C'était un désastre ! Pour en atténuer l'effet, Geoffrion usa d'une ressource suprême. Il dit à l'avocat déconfit : " Viens avec moi et amène ton client et tes témoins. " Il conduit la phalange dans un palais de Thémis connu sous le nom d'Hôtel Richelieu, leur fait servir une tournée, et, de sa voix forte, en mettant la main sur l'épaule du jeune confrère: " Ce qui est arrivé est malheureux, mais aussi c'est de ma faute, c'est rien que de ma faute; lui, le petit, il voulait faire ça comme l'a dit le juge, c'est moi qui l'en ai empêché, si je l'avais écouté il aurait gagné sa cause ! " Etait-ce pur mensonge? En tout cas, c'était bien généreux.

coste, et celui des Dorion, des Doutre, des Laflamme et des Geoffrion — entre lesquels il avait fait une place spéciale à Cartier—M. le juge Archambault aborde un troisième groupe, le groupe, dit-il, des hommes de douceur, de délicatesse, de culture et surtout de mesure. Il y place Cherrier, Cassidy, Loranger (L.-O.), De Lorimier (C.-C.), et Jetté, ce qui ne veut pas dire, semble-t-il, qu'il en exclue les autres, nous le verrons bien plus tard. Ceux-ci pourtant, il estime que ce sont par excellence des hommes cultivés, non pas des hommes aux idées moyennes, mais des hommes, il y insiste, qui ont de la mesure en tout. Leurs manières obligeantes et distinguées dénotent leur bonne éducation. Le labeur quotidien a fait le fond de leur vie. L'observance du devoir en a été la règle toujours suivie. Ils avaient du droit une connaissance approfondie. A chance égale, ils eussent eu tous le même succès. Mais voyons, avec notre conférencier toujours, ce qu'il faut penser de chacun d'eux.

" Côme-Séraphin Cherrier n'a guère eu d'autre ambition que celle d'être avocat. Il se présenta pourtant à la députation en 1834, et fut élu. Mais il a refusé la magistrature jusqu'à trois fois, et, la dernière fois, il s'agissait de la présidence de la cour d'appel. Il fut emprisonné en 1838 avec d'autres patriotes—il n'a jamais su pourquoi, et fut remis en liberté quelques jours plus tard à cause de son état de santé. Sa clientèle était considérable et variée. Il prit en 1838 la défense des gens de Saint-Benoît, accusés d'avoir coupé la queue et la crinière de plusieurs chevaux des bureaucrates. Il représenta plus tard, devant la cour seigneuriale les intérêts des seigneurs, ce qui, je présume, lui assura de meilleurs honoraires. C'était par excellence l'avocat courtois et poli. Il était, comme l'on sait, à la tête de l'étude Cherrier, Dorion et Dorion. L.-O. David cite de lui ce trait charmant. Alors qu'il venait un jour de quitter le bureau, vers les 5 heures de l'après-

midi suivant l'usage du temps, il s'arrête soudain, comme un homme qui a oublié quelque chose, revient au bureau et demande à son collègue: "Monsieur Dorion, vous ai-je dit bonsoir?"—"Mais oui, monsieur Cherrier."—"Bonsoir, monsieur Dorion. "

" Francis Cassidy était irlandais, mais irlandais de Saint-Jacques-l'Achigan, c'est-à-dire de langue française. En souvenir sans doute de sa mère-patrie, il avait les cheveux orbruni. Vif, souple, fin, d'esprit conciliant, il eut une clientèle lucrative. Il fut maire de Montréal, et député à l'Assemblée législative en 1871. Un mot de lui donne la note de son tempérament. M. Cauchon venait de terminer en chambre une violente philippique contre les exigences du Haut-Canada en proclamant que si Québec n'obtenait pas justice il faudrait briser le pacte de la confédération. " Ne brisons rien, reprit Cassidy, toujours calme; cherchons plutôt les moyens légaux de sortir de l'impasse où nous sommes. " Sur son lit de mort, on rapporte qu'il dit à son ami Joseph Duhamel: " Eh bien, mon cher Joe, nous avons fait, dans notre vie, beaucoup d'exceptions et beaucoup d'appels; mais voilà que je m'en vais dans un lieu où il n'y a que des jugements sans appel... c'est sérieux! "

" Louis-Onésime Loranger, qui a été député et ministre à Québec, a trouvé longtemps, devenu juge, un patriotique emploi des loisirs que lui laissait sa magistrature à la présidence et aux oeuvres de la société nationale Saint-Jean-Baptiste. Il donnait ainsi un bon exemple, qui n'est peut-être pas assez suivi par tous ceux qui le pourraient. Par la tournure et la finesse de son esprit autant que par sa physionomie, il rappelait les magistrats de France, tels que nous aimons à nous les représenter. Le vénérable juge a laissé à la présidence du tribunal, surtout aux jeunes qui eurent à plaider devant lui, de bien bons souvenirs. Sans qu'il y paraisse, particulièrement

aux yeux du client, il venait volontiers et adroitement au secours des débutants. Ce sont là des bontés qu'on n'oublie pas."

" C.-C. De Lorimier, est, lui aussi, monté sur le banc et il y a fait longtemps belle figure, aussi bien qu'à l'Université Laval, où il fut longtemps professeur de droit. Comme Cherrier, comme Cassidy et comme Loranger, c'est l'homme poli et courtois, aimable à tous et condescendant envers tous. Il me rappelle, par antithèse, le mot cruel qu'avait, paraît-il, mérité certain juge, dont je tairai le nom : " A travers les lignes de tous ses jugements on lisait le regret de ne pouvoir pas condamner les deux parties! " De Lorimier, lui, parait toujours malheureux de ne pouvoir faire gagner les deux. C'est la bienveillance en personne. Excellent travailleur, M. de Lorimier a publié la *Bibliothèque du code civil,* ouvrage en 21 volumes, qui rend encore de nombreux services aux confrères de la profession. Il s'est encore imposé le labeur de rédiger la *Revue de jurisprudence,* qui n'est pas moins utile. "

"Sir Louis Jetté est un homme de savoir, envers qui la fortune a vraiment été prodigue. Disons tout de suite que ses hautes qualités justifient amplement ses succès. Ils ne suffisent peut-être pas à les expliquer tous. Travailleur, lui aussi, courtois et condescendant, comme tous ceux dont nous venons de parler, il est arrivé jeune aux premiers honneurs et s'y est maintenu, j'ose dire, avec une " chance " qui ne s'est pas lassée. Très jeune, en 1872, il battit Cartier dans Montréal-Est. Cette victoire politique lui valut bientôt la magistrature, à laquelle il était d'ailleurs préparé. Ses amis politiques rentrèrent alors dans les froides régions de l'opposition et ils y restèrent vingt ans. M. Jetté, pendant ce temps-là, rendait des jugements et professait le droit à l'Université Laval. Quand les libéraux revinrent au pouvoir, ils le nommèrent lieutenant-gouverneur de Québec. Puis, quand son terme expira, ses amis étant encore au pouvoir, il se trouva que la pré-

sidence de la cour d'appel était vacante. Sir Louis y fut comme naturellement appelé. Depuis plusieurs années, il a pris sa retraite. Il en jouit pleinement. Et lui qui fut toujours de complexion délicate, il porte le plus allègrement du monde ses 81 ans. Comme professeur à la faculté de droit, tout autant que comme avocat et magistrat, M. Jetté a fourni une belle carrière. Ses cours étaient clairs, bien ordonnés et fort goûtés. Dans la célèbre affaire Guibord, il fut l'un des avocats de la fabrique de Notre-Dame. Sa plaidoirie fut remarquable. La *Gazette judiciaire* de Belgique en fit un fort bel éloge. [5]

Pour mieux souligner la bonne fortune qui a été le partage de sir Louis Jetté, M. le juge Archambault n'a pas craint de lui opposer l'exemple de la mauvaise fortune, si l'on peut dire, qui a assombri, en un sens au moins, sur son déclin, la carrière d'un autre avocat des plus distingués du barreau de Montréal,dont il a fait ainsi, discrètement, l'un des plus beaux éloges qui soient : sir Auguste-Réal Angers. " Il est du même âge que M. Jetté, a-t-il dit. Il a apporté dans sa carrière les mêmes qualités de science légale, de culture générale et de distinction. Il est passé, comme lui, du barreau à la magistrature et de la magistrature au poste de lieutenant-gouverneur. Mais là où sir Louis avait trouvé des vents favorables, sir Auguste a rencontré des vents contraires. Sénateur et ministre (en 1896), M. Angers, pour remplir un grand devoir, a accepté un grand risque. Il n'était pas homme à s'y dérober. Il a perdu

[5] Voici le texte de cet éloge : " M. Jetté nous paraît un avocat de haute valeur qui serait au premier rang dans tous les barreaux, où se plaident de grandes causes. Ses plaidoiries ont cela de remarquable que la langue en est excellente de clarté, de précision, d'appropriation parfaite des termes aux matières qu'on traite. Elles se distinguent par une sobriété d'ornements, qui convient aux discussions de droit, sans recherche aucune de l'antithèse, des cliquetis du mot, de la phrase. Voltaire écoutant la plaidoirie de M. Jetté, à Montréal, se trouverait moins dépaysé et plus à l'aise qu'à la cour d'appel de Paris ou à l'Assemblée législative de Versailles. "

la partie. Mais il a gardé son honneur et grandi son nom devant l'histoire. Ce fut pourtant la fin de sa carrière politique. Tandis que d'autres, qui n'ont pas rendu à l'Etat la dîme des services que M. Angers a rendus, en retirent leur subsistance sous forme de pension de retraite, lui,le noble octogénaire,est obligé de gagner par son labeur de chaque jour son pain quotidien. " Nous pouvons ajouter que ces paroles émues et si évidemment sincères du conférencier ont produit une très vive impression sur ses auditeurs. Elles le méritaient.

Enfin, M. le juge Archambault a voulu rapprocher de ce groupe d'avocats courtois et distingués le souvenir du regretté juge Beaudin. " Siméon Beaudin, disait-il donc, a sa place au milieu des pacifiques. Il fut l'héritier professionnel des Loranger. C'était l'homme d'un seul livre — *homo unius libri*— le code, mais ce livre n'avait pas de secrets pour lui. Il en était de même de la jurisprudence. Beaudin avait une capacité et une rapidité de travail dont je ne trouve pas d'exemple ailleurs. Il avait la plus nombreuse clientèle du barreau. Tous les jours de terme on le voyait à l'audience. Il n'était jamais en retard, et ses causes étaient toujours prêtes. Il avait la parole facile. Sa plaidoirie était simple et claire. Il ne s'animait que devant un obstacle imprévu ou une résistance inattendue. Tempérament timide, il avait peur des jugements dans ses causes. Il avait l'habitude, lorsqu'il allait les entendre, de prendre un siège tout au fond de la salle, le plus éloigné du tribunal. Il disait qu'à cette distance les coups portaient moins. A 8.30 heures du matin, il était à son bureau, dictait des procédures ou des mémoires, recevait des clients. Les abords de son bureau ressemblaient à ceux d'un confessionnal, la veille de Pâques, tant étaient nombreux les clients qui attendaient leur tour. Il partait de son bureau à 6 heures du soir et y revenait souvent pendant la veillée, et toujours pendant la matinée du dimanche. Mais il jouait une partie de *domino* le samedi après-midi. La bonté de Beau-

din n'avait pas de limites. Il trouvait le moyen d'obliger tout le monde de ses conseils, et de sa bourse s'il était nécessaire. On n'a pas mémoire qu'il ait refusé une souscription. Il n'est peut-être pas de confrères qui n'ait eu affaire ou recours à lui, et il n'en est pas à qui il n'ait rendu service d'une façon ou d'une autre. Il avait apporté dans la magistrature toutes ces qualités. Le travail excessif auquel il s'était astreint par devoir et par habitude épuisait sa santé à son insu. Sa mort soudaine a été pour le barreau un deuil sans précédent. "

* * *

Nos lecteurs constatent aisément que les auditeurs de la conférence dont nous faisons le compte rendu avaient de quoi s'intéresser. Pour un bon nombre, toutes ces figures d'avocats, qu'on évoquait devant eux, étaient des figures connues. D'autres allaient suivre: en marge de la profession, Dansereau, Buies, Fréchette, les deux Labelle, Lusignan, Fabre ; dans la profession même, Laurier, Laberge, Lanctôt ; puis, dans des portraits à part,et non plus par groupes,Thomas-J.-J. Loranger, Robidoux, Taillon, Johnson, Augé, et enfin, parmi les avocats d'assises ou les criminalistes, Morin, Cornellier et Chapleau. Et cette deuxième partie de la conférence ne serait pas moins intéressante que la première.

Nous nous arrêtons là, pour aujourd'hui, dans notre compte rendu. Nous continuerons dans une prochaine livraison de la *Revue*. Mais qu'il nous soit permis, dès à présent, de remercier M. le juge Archambault de nous avoir autorisé à compulser son manuscrit si plein de choses et si riche, on l'a vu. Rien ne saurait plaire davantage à nos lecteurs, nous en sommes sûr, qu'une semblable évocation de figures d'hommes illustres ou distingués, qui furent au premier plan dans la vie de notre ville et même de notre pays.

E.-J. A.

Le pêcheur à la ligne

AU CANADA

S'EST-ON assez moqué, en France, du pêcheur à la ligne! Au fait, on s'en moque encore couramment. Pour les gens ordinaires, cet individu, d'une espèce un peu différente de l'espèce humaine, est un être doué d'une intelligence élémentaire, qui trouve son bonheur à passer de longues heures, des journées entières, assis, dans une position inconfortable, sur les berges de la Seine, trempant distraitement dans l'eau un fil au bout d'une perche. Il ne pense pas! Il regarde d'un oeil indifférent le spectacle toujours si animé du fleuve, où bateaux-mouches, péniches, canots-automobiles s'empressent vers l'amont ou vers l'aval. Tout cela lui échappe. De temps en temps, sans cause, par habitude, il retire son fil de l'eau et le laisse retomber d'un geste las. Il a parfois un sursaut; il a cru, là, que son bouchon (car pour un pêcheur, à la ligne de Paris, il faut le bouchon indicateur) il a cru que son bouchon avait plongé, bien qu'il n'ait fait que suivre le clapotement ordinaire et doux de ces eaux paisibles, et que quelque chose avait taquiné son hameçon. Il tire vivement sa ligne. Fausse alerte! tout rentre dans le calme et la placidité de la pêche au goujou.

Que de fois je les ai vus, les pêcheurs à la ligne de la Seine! Que de fois je me suis appitoyé sur leur tristesse, tout en cherchant quelque vieillerie dans les étalages des marchands de bouquins des quais, où, par parenthèse, j'ai trouvé un jour trois ou quatre livres de classe d'un de mes anciens condisciples du collège de Montréal (*ex libris*...). Je les ai retrou-

vés, les pêcheurs, tout le long du fleuve, jusqu'à Rouen, et même un peu plus loin, toujours les mêmes, placides, avec un masque résigné, sachant d'avance que les goujous sont rares, défiants, et que ce n'est pas tous les jours qu'on peut en prendre de quoi faire une friture. En fait, je n'ai jamais vu l'un d'eux tirer un poisson de l'eau.

On comprend que, dans ces conditions, le pêcheur à la ligne ne se soit pas fait, en France, ou du moins à Paris, une réputation brillante.

Autre chose est du pêcheur à la ligne canadien. Chez nous, la pêche à la ligne est un sport, un grand sport, plus que cela, une science, un art !

Dans nos grand cours d'eau, dans nos lacs, il y a, en effet, autre chose que des goujous. Le pêcheur s'y trouve souvent aux prises avec un animal digne, par sa force et son habileté, de se mesurer avec un homme. Je laisse de côté le saumon, roi des poissons qui se prennent à la ligne, et qui est plutôt un poisson de mer, pour ne parler que de nos poissons d'eau douce, de ceux qu'on trouve, par exemple, dans un rayon de cinquante milles autour de Montréal.

Vous partez le matin, entre 7 et 10 heures, suivant le cas, soit dans un canot-automobile, soit dans un canot à rames. Il fait beau, tant mieux ! Ou le ciel est menaçant, tant pis ! Mais, si vous êtes un pêcheur convaincu, un ciel menaçant n'est pas pour vous faire manquer votre journée : un imperméable et un parapluie vous garantiront des averses. Dès que vous êtes arrivé à une ou deux centaines de pieds de la rive, vous mettez votre ligne à l'eau. Il y a, en effet, des *rodeurs,* achigans, dorés ou maskinongés, chercheurs d'aventures, qui viennent parfois fureter jusqu'à terre et qu'il est possible d'accrocher au passage. Si cela arrive, votre guide jette vivement l'ancre et vous avez la chance, un doré ou un achigan ne voyageant

presque jamais seul, d'amener en quelques minutes trois ou quatre belles pièces. Puis vous gagnez le large et votre guide, qui connaît les bons endroits, s'arrête en un point déterminé par des amers, le guide prononce *amès*. Il y a ici une batture, ou un trou, dans le fond du fleuve ou du lac, où le poisson a coutume de se rassembler. Il faut quelquefois attendre assez longtemps avant qu'il donne. Brusquement, vous sentez que quelque chose a touché votre hameçon. Si c'est un achigan, vous n'êtes pas longtemps dans le doute. Vous lui donnez juste le temps de happer l'hameçon et, par un léger mais ferme relèvement de votre perche, vous l'accrochez de votre mieux.

C'est alors que la lutte commence. Si le poisson est de taille, par exemple si c'est un achigan, de deux ou trois livres, vous ne l'aurez que par votre sangfroid et votre habileté. Votre adversaire va peut-être filer, avec une vitesse prodigieuse, vers l'amont, vers l'aval, d'un côté ou de l'autre. Donnez-lui de la corde jusqu'au moment où vous jugez qu'il s'essouffle. Alors, sans brusquerie, vous lui faites comprendre qu'il est captif, et, toujours en douceur, vous le ramenez vers vous. En arrivant, ainsi forcé, près de la surface de l'eau, il aperçoit votre embarcation : nouvelle course vers le large ! Laissez-le faire, et, un peu plus tard, recommencez votre manège. Après s'être bien débattu, il gagne le fond, puis, soudainement, il s'élance vers la surface, fait un bond en l'air, de trois ou quatre pieds, et, par des contorsions savantes, s'efforce de se dégager de l'hameçon. C'est alors que le pêcheur doit faire appel à toute sa science, et c'est dans la manière de déposer doucement son adversaire dans l'eau, sans lui laisser la chance d'un coup de queue libérateur, que doit s'exercer son doigté, car il y a un doigté du pêcheur à la ligne, comme il y a un doigté du pianiste et du violoniste.

Peu à peu, votre adversaire se fatigue. Il n'abandonne pas

encore la lutte, mais il faiblit et, bientôt, vous pouvez l'amener à bonne portée de l'épuisette du guide, et voilà une belle pièce prise, voilà de quoi vous vanter auprès de vos amis, quitte à faire de votre achigan de deux livres un animal de quatre livres, les pêcheurs à la ligne voyant généralement double quand il s'agit du nombre ou du poids de leurs prises.

Si c'est un maskinongé que vous avez accroché, disons qu'il soit d'une vingtaine de livres, la lutte reste à peu près la même, mais elle exige un effort plus grand et plus prolongé. Il vous faudra un travail de 25, 30 ou 40 minutes pour fatiguer votre adversaire et l'amener, sans défense, à l'épuisette.

Et, puis, dites-moi en quoi cela ressemble à l'occupation pacifique et endormante des pêcheurs de goujons de la Seine? Non, la pêche à la ligne, chez nous, quand on a affaire au saumon, au ouananiche du lac Saint-Jean, aux diverses variétés de truites des lacs laurentiens, à l'achigan, le plus vigoureux et le plus batailleur de nos poissons d'eau douce, ou au maskinongé, est réellement, comme je l'ai dit en commençant, un grand sport, une science et un art. Elle n'est pas à la portée de tout le monde et je connaîs de braves gens qui la pratiquent depuis des années et dont le moindre achigan du poids d'une livre (on en prend qui pèsent jusqu'à cinq ou six livres) se moque presqu'à tout coup. Ils n'ont pas pu acquérir le doigté.

Hélas! ce grand sport, nous en serons bientôt privés, si l'on continue à permettre, moyennant patente, l'emploi des engins de toutes sortes à l'aide desquels des pêcheurs ignorants, ou sans scrupule, détruisent peu à peu les habitants de nos rivières et de nos lacs. Il est extrêmement regrettable que le ministère des pêcheries n'exerce pas une surveillance plus efficace sur les agissements des gens qui vivent de la pêche, et dont un grand nombre, se passant du permis règlementaire,

détruisent, inconsciemment peut-être, une source de richesse si importante. Pourquoi traquer, comme on le fait, les pêcheurs à la ligne, qui ne causent en réalité aucun dommage, et laisser ces pirates appauvrir, en toute sécurité, nos rivières et nos lacs ?

J'ai parlé tout à l'heure des guides. Il y en a de diverses sortes, mais je n'en ai jamais rencontré un qui n'eut pas, la veille, fait une pêche miraculeuse. L'un d'eux, *Joe,* que je pratique depuis des années, a toujours été parfait pour moi. Mais quelques-uns de mes amis ont eu à s'en plaindre.

Les pêcheurs à la ligne, c'est un secret que je vous confie, ne sont pas généralement des prohibitionnistes et pour cause ! Vous comprenez, le grand air, l'excitation causée par la lutte avec un poisson récalcitrant, demandent de temps en temps un léger stimulant. Les guides sont très sensibles à toutes ces impressions et, si vous commettez la faute de ne pas vous munir de quoi calmer l'ébranlement inévitable de leurs nerfs —j'entends que, si, la première pièce prise, vous n'avez pas de quoi la *mouiller* — le poisson disparaît du lac ou du fleuve, et vous avez grande chance de n'en pas prendre d'autres. C'est, du moins ce que m'ont assuré quelques-uns de mes amis. Quant à moi, je n'ai jamais commis cette faute. Aussi ne suis-je presque jamais revenu bredouille.

On peut, cependant, pécher dans l'autre sens. Ainsi, je me souviens qu'un jour où l'achigan donnait bien, *Joe,* qui avait un peu trop souvent et trop copieusement fêté mes prouesses de la matinée, me joua, au cours de l'après-midi, un vilain tour. Je lui avais amené à bonne portée de son épuisette, et après un travail de quinze ou vingt minutes, un maskinongé d'une vingtaine de livres, une belle pièce à prendre, ma foi, avec une mince corde de soie et une perche pesant environ une demi-livre. Cela fût-il dû à l'émotion à lui causée

par la lutte dont il avait suivi les péripéties avec un intérêt palpitant? Je ne veux pas le savoir. Mais ce que je sais bien, c'est que *Joe* vint bêtement donner de son épuisette contre le nez de mon maskinongé, qui ne s'attarda pas à nous demander ce qui lui arrivait.

Conclusion : si vous êtes sportman et artiste, je vous recommande la pêche à la ligne; mais n'oubliez pas que, chez les guides, *l'esprit est prompt et la chair faible.*

Ernest MARCEAU,

principal de l'Ecole polytechnique.

Dissemblances anglo-françaises

III. — DANS LA CORRESPONDANCE

1o Les mots en vedette (Monsieur, Madame, Cher ami) doivent être renfoncés quelque peu et suivis d'une virgule :

Bien cher ami,

J'ai le plaisir, etc.

Remarquer qu'on ne met la majuscule qu'au premier mot en vedette : *Bien cher ami.*

2o Dans les dates rédigées comme celle-ci : *le lundi 6 novembre 1916,* les noms du jour de la semaine et du mois de l'année ne prennent pas de capitales et ne sont pas suivis d'une virgule.

3o Au commencement du procès-verbal d'une assemblée délibérante, on met :

Présidence de M. X...

1o Les mots en vedette : (Sir, Madam, Dear, Friend) se placent au commencement de la ligne et sont suivis de deux points. Le tiret tend à disparaître :

My Dear Friend :

I have the pleasure, etc.

Remarquer qu'on met la majuscule à tous les mots en vedette : *My Dear Friend.*

2o Dans les dates rédigées comme celle-ci : *Monday, November 6, 1916,* les noms du jour de la semaine et du mois de l'année prennent une capitale et sont suivis d'une virgule.

3o Au commencement du procès-verbal d'une assemblée délibérante, on met

Present: Mr. X..., President.

4o Dans les documents, les nombres ajoutés au nom d'un personnage se mettent en chiffres romains: *Benoît XV, Georges V.*

5o Le titre précède la signature :

Le président,
CHARLES DION

Le secrétaire,
LOUIS DUBUC

Le directeur,
LOUIS DUPONT

La supérieure,
Soeur ALEXANDRA

Le shérif,
L.-J. LEMIEUX

6o On met un trait d'union entre les prénoms ou les initiales : *Monsieur Paul-Louis Laflèche; Monsieur J.-E. Dupuis.*

7o Dans les lettres de civilité on n'abrège pas les titres *L'honorable, Monsieur, Madame,* etc. sur les enveloppes ni en tête d'une lettre : *L'honorable* Louis Blain, *Monsieur* Henri Duval, *Madame* Jean Lafrance.

8o Les mots père, fils, frère, aîné, cadet, jeune, etc., suivant un nom prennent la minuscule : Louis Duval *père,* Coquelin *cadet,* Jean Vautrin *jeune,* Dupuis *frères,* etc.

4o Dans les documents, les nombres ajoutés au nom d'un personnage se mettent en lettres: *Benedict the Fifteenth, George the Fifth.*

5o Le titre suit la signature :

CHARLES DION,
President.

LOUIS DUBUC,
Secretary.

LOUIS DUPONT,
Director.

Sister ALEXANDRA,
Superior.

L. J. LEMIEUX,
Sheriff.

6o On ne met pas de trait d'union entre les prénoms ou les initiales : *Mr. John James White; Mr. E. W. Tobin.*

7o On emploie les abréviations : Hon., Mr., Mrs.

8o Les mots Junior, Senior, Son, Brother prennent la majuscule: Louis Duval, *Senior;* Jean Vautrin, *Junior;* Callaghan and *Sons,* Dupuis and *Bros.* La capitale, dans ces cas, disparaît peu à peu.

9o On ne met pas de point après les abréviations contenant la dernière lettre du mot entier: Mme, Mlle, lt (lieutenant), bould, Mgr, No, etc.

9o On met un point après tous les mots abrégés : Mme., Mlle., lt., blvd., Mgr., No., etc.

10o Quelques abréviations :

a) *Charles* s'abrège *Ch.*

b) *Thomas* s'abrège *Th.*

c) *Comté de* s'abrège *Cté* ou *C. de.* Ex: *Cté* ou *C. de* Richelieu. Ce qui est préférable, c'est de mettre le nom du comté entre parenthèses : *S.-Victoire* (*Richelieu*).

d) Les abréviations *a. m.* (ante meridiem) et *p. m.* (post meridiem) prennent la minuscule.

e) On écrit : 10 h. 30, 8 h. 20, 7 h. 15, en mettant l'abréviation *h.* avant le chiffre des minutes.

f) L'abréviation de médecin est D. M. (Docteur Médecin).

10o Quelques abréviations :

a) Charles s'abrège Chas.

b) Thomas s'abrège Thos.

c) *County of* s'abrège *Co.* Ex. : *St. Victoire, Co. Richelieu.*

d) Les abréviations A. M. et P.M. prennent la majuscule.

e) On écrit 10.30 o'clock, 8.20, 7.15 o'clock, en mettant le mot *o'clock* après le chiffre des minutes.

f) L'abréviation de médecin est M. D. (Medicus-Doctor).

11o On ne met pas de ponctuation au bout des lignes sur les enveloppes :

Monsieur Paul Larose
10, rue S.-Louis
Joliette

11o On tend à supprimer la ponctuation au bout des lignes sur les enveloppes,mais plusieurs écrivent encore :

Mr. Paul Larose,
10 St. Louis St.,
Joliette.

12o Si le destinataire d'une lettre demeure dans la même ville que l'expéditeur, celui-ci met sur l'enveloppe : *Ville,* au lieu du nom de l'endroit.	12o Dans ce cas, on met le mot *City.*
13o Demeure (pas *résidence*), 10, chemin S.-Foy.	13o Residence, 10 St. Foy Road.
14o On met plutôt : *Casier 122* que *Boîte Postale* ou *B. P.* 122.	14o On met *Postal Box* ou *P. B. 122.*
15o Immeuble Dandurand, pièce 10 (et non *Bâtisse,* ni *Edifice* Dandurand, *Chambre* 10).	15o Dandurand Building, Room 10.
16o Si la lettre est destinée à une personne qu'on charge une autre de lui remettre, on met sur l'enveloppe : *Chez...* au *Aux soins de...*	16o Dans le même cas, on met sur l'enveloppe : C. O. (*care of*).
17o D'après Rinfret, le mot *Ecuyer,* traduction de *Esquire,* est une faute ridicule tendant à disparaître.	17o Le mot *Esquire* est conforme à l'usage anglais.

Etienne BLANCHARD, p. s. s.

331 est, Sainte-Catherine, Montréal.

A travers les faits et les oeuvres

Statu quo sur les divers fronts. — La guerre sous-marine. — Un nouvel ukase naval allemand. — Les zones défendues. — Menaces de destruction systématique. — La note allemande aux Etats-Unis. — Ceux-ci agissent promptement. — Rupture des relations diplomatiques. — L'attitude du président Wilson. — Il veut défendre l'indépendance navale de son pays. — Mesures de protection. — La session anglaise. — M. Bonar Law. — Un exposé de sir Edward Carson. — Le discours de M. Lloyd George. — Une grave situation demande des moyens énergiques. — Au Canada.

LA guerre continentale nous a fait assister à peu de faits saillants durant le dernier mois. La rigueur de la saison en est sans aucun doute l'une des causes les plus effectives. Sur le front occidental, cependant, les Anglais ont dirigé plusieurs offensives vigoureuses dans la région de l'Ancre, et ils ont enlevé aux Allemands des positions importantes.

Mais, du point de vue militaire, l'événement du mois, c'est la reprise des hostilités sous-marines avec une recrudescence d'audace et de mépris du droit des gens. Le 31 janvier l'ambassadeur allemand à Washington, le comte Bernstoff, remettait au secrétaire d'Etat Lansing une note dans laquelle le gouvernement allemand annonçait, qu'en présence du refus des Alliés d'entamer des négociations pour la paix, il allait " continuer la lutte pour son existence avec l'emploi complet de toutes les armes placées à sa disposition". Ceci signifiait la reprise à outrance de la guerre sous-marine. C'était l'extension et l'aggravation du blocus inauguré le 18 février 1915, en

vertu duquel les sous-marins allemands coulaient à vue, et sans distinction de pavillon, les navires neutres ou ennemis qui se risquaient dans telles et telles zones défendues. Ce système de destruction dura jusqu'à ce que le *Sussex* fût coulé dans la Manche, désastre qui entraîna la mort de citoyens américains et provoqua d'énergiques réclamations du gouvernement de Washington. L'Allemagne depuis lors avait mis une sourdine à ces opérations. Mais, cette fois-ci, elle déclarait qu'à partir du 1er février elle allait les reprendre sur une plus grande échelle, et sans aucune restriction. Elle désignait une zone dangereuse " s'étendant du bateau-phare de Terschelling, au large de la côte hollandaise, dans la mer du Nord, jusqu'à un point situé au large du littoral norvégien, de là à l'ouest, dans l'Atlantique, et au sud le long du littoral français, et dans la Méditerranée, sauf la partie occidentale près des côtes espagnoles, et ensuite dans les eaux territoriales de la Grèce. Les navires neutres ne s'aventureront dans ces parages qu'à leurs risques et périls. Moyennant certaines conditions, le service régulier des vapeurs à passagers américains pourra se continuer dans l'Atlantique, mais Falmouth devra être le port de destination, et un seul vapeur pourra lever l'ancre pour l'est et l'ouest, par semaine, et le gouvernement des Etats-Unis devra donner l'assurance que ces navires ne transportent pas de produits de contrebande. " La note allemande était accompagnée de memorandums concernant les détails des mesures militaires que l'on entendait prendre en mer, et deux exemplaires de cartes descriptives des zones dangereuses.

Dans ce mémorable document, on lisait le paragraphe qui suit: " Croyant sincèrement que le peuple et le gouvernement des Etats-Unis comprendront les motifs de cette décision et sa nécessité, le gouvernement allemand espère que les Etats-Unis pourront envisager la nouvelle situation des hau-

teurs sublimes de l'impartialité et contribueront, pour leur part, à prévenir d'autres misères et d'autres sacrifices de vie." Mais en dépit de ces paroles diplomatiques, il nous semble impossible que le gouvernement allemand n'ait pas compris que les Etats-Unis ne pourraient accepter, sans se déterminer à une rupture, l'état de choses annoncé par lui. En effet, on leur signifiait qu'ils n'auraient pas la permission de faire partir plus qu'un paquebot de passagers par semaine de chaque côté de l'Océan, et encore que ceux-ci ne pourraient toucher un autre point que Falmouth, qu'ils devraient suivre telle route spécifiée, etc., sinon qu'ils s'exposaient à être coulés sans avis. Un grand pays neutre, soucieux de son indépendance, ne pouvait accepter qu'on lui dictât ainsi la loi.

La réponse du président des Etats-Unis ne s'est pas fait attendre. La note allemande lui avait été remise le 31 janvier. Le 3 février, à une séance commune du Sénat et de la Chambre des représentants, il annonçait la rupture des relations diplomatiques entre les Etats-Unis et l'Allemagne, et déclarait que l'ambassadeur impérial, von Bernstoff, avait reçu ses passeports. M. Wilson ajoutait qu'il ne croyait pas encore que l'Allemagne entendît se porter à des actes formels, *overt acts,* contre des citoyens américains, mais que, s'il s'en produisait, il viendrait de nouveau devant le Congrès pour lui demander son assentiment " à l'emploi de tous les moyens nécessaires à la protection des marins et du peuple américains ". En terminant sa déclaration, le président a prononcé ces paroles : " Nous ne désirons servir aucun intérêt égoïste. Nous voulons simplement demeurer fidèles, en action comme en pensée, aux principes immuables de notre peuple. Nous voulons simplement revendiquer notre droit à la liberté, à la justice et à la sécurité contre toute molestation. Ce sont là des bases de paix, non de guerre. Plaise à Dieu que nous ne soyons pas provoqués à la défendre contre des actes d'in-

justice préméditée de la part du gouvernement germanique."

La rupture des relations diplomatiques entre les Etats-Unis et l'Allemagne crée incontestablement une situation extrêmement grave, mais ne fait pas naître encore l'état de guerre. M. Wilson, c'est connu, ne désire pas la guerre, bien au contraire. Il voudrait, avec raison d'après nous, éviter d'engager son pays dans le conflit formidable qui désole l'Europe. Mais, d'autre part, il lui faut sauvegarder sa dignité et la liberté de son pays. Avant de prendre des mesures ultérieures, il attend l'acte formel, *the overt act*. Que faut-il comprendre par cet *overt act?* C'est évidemment le fait d'un vaisseau américain coulé en violation de la loi internationale, ou d'un autre vaisseau neutre, ayant à son bord des citoyens américains, et coulé, avec perte de vie de ces derniers, en violation de cette loi. Jusqu'ici il ne semble pas que l'*overt act* se soit produit. Et l'attitude du gouvernement américain est toute d'expectative, une expectative pleine d'incertitude et de malaise. Si l'acte formel considéré comme un acte hostile n'a pas encore eu lieu, la situation des Etats-Unis n'en est pas moins très difficile. Par suite de la menace des sous-marins allemands, les vaisseaux américains depuis plusieurs semaines sont presque tous restés immobilisés dans leurs ports. Et il s'en suit une congestion très dommageable du commerce et des expéditions transocéaniques. L'Allemagne obtient donc sans coup férir un résultat énorme. Elle paralyse le commerce américain, elle arrête les transports de l'Amérique à l'Europe. Par une simple menace, elle suspend l'activité navale de la nation américaine et condamne à l'inertie une des plus grandes flottes commerciales du monde. Les Américains s'insurgent naturellement contre cette situation humiliante et préjudiciable à leurs intérêts. Plusieurs compagnies océaniques ont demandé au gouvernement des canons pour armer leurs vaisseaux, afin de leur faire entreprendre la traversée,

avec chance de pouvoir se défendre victorieusement contre les sous-marins. Mais le président n'a pas encore cru devoir se rendre à leurs instances, désireux d'éviter tout ce qui pourrait être considéré comme un acte de guerre.

On se demandait s'il allait revenir devant le Congrès, pour avoir son assentiment aux mesures qui pourront devenir nécessaires, entre autres à l'armement des vaisseaux marchands. Les pouvoirs du Congrès actuel vont expirer le 4 mars, jour de l'inauguration du nouveau terme présidentiel. M. Wilson s'est décidé à profiter des derniers jours qui le séparent de cette date pour obtenir des chambres la sanction anticipée qu'il croit désirable. Il s'est rendu au Capitole et a demandé l'autorisation de fournir des canons et des canonniers aux navires américains, d'employer tous autres moyens qui seront requis. Mais en faisant cela, il a fait comprendre clairement qu'il n'entend exercer que les droits de la paix et qu'il ne venait pas proposer des mesures de guerre. Cela correspond parfaitement à l'idée que nous nous sommes faite des intentions de M. Wilson. D'après nous, le président, même lorsque l'*overt act* se sera produit, ne veut pas lancer son pays dans une guerre avec l'Allemagne. Il nous semble que les journaux des nations alliées se font illusion à ce sujet. Le gouvernement des Etats-Unis ne nous paraît nullement disposé à entrer dans la grande alliance antigermanique. Il prendra, s'il y est forcé, les mesures nécessaires pour la protection des vaisseaux américains. Il repoussera la force par la force. Mais il ne se mettra pas en ligne à côté de la France, de la Russie, de l'Angleterre et de l'Italie. Du moins, c'est ce que nous font augurer toutes les déclarations antérieures du président, toute son attitude et toute sa mentalité.

* * *

En Angleterre, la session du Parlement s'est ouverte le 7 février. Le discours du trône, prononcé par le roi, est uniquement un discours de guerre. Il débute comme suit : "Pour la troisième fois je vous appelle à délibérer pendant que nous sommes en guerre. Certaines propositions que vous connaissez ont été faites par l'ennemi en vue d'ouvrir des négociations de paix. La teneur de ces propositions cependant indiquait qu'il n'y avait aucune base possible pour discuter la paix. Mon peuple par tout l'empire et mes fidèles et héroïques alliés sont fermement et unanimement résolus à obtenir les justes demandes de réparation et de restitution au sujet du passé et de garanties pour l'avenir en ce qui regarde le progrès essentiel de la civilisation. "

Sa Majesté fait ensuite allusion à la reprise de la guerre sous-marine à outrance, et elle déclare que " ces menaces de nouveaux crimes contre le droit public et le droit des gens ne serviront qu'à affermir la détermination " de la nation anglaise.

Le discours mentionne comme suit la conférence impériale: " J'ai invité les représentants de mes Dominions et de mon empire des Indes, qui ont pris une part si glorieuse dans ce conflit, à conférer avec mes ministres sur des questions importantes et d'un intérêt commun, au sujet de la guerre. Les mesures ainsi prises amèneront, j'en ai la confiance, l'établissement de relations plus étroites entre toutes les parties de l'empire. "

Le dernier paragraphe fait appel à l'énergie et au patriotisme de la nation: " On vous demandera, dit le roi, de voter les crédits nécessaires à la continuation effective de la guerre. La tâche que nous avons entreprise exigera la constante mise en oeuvre des énergies et des ressources de mes sujets. J'ai l'assurance, toutefois, que le peuple répondra à tous les appels nécessaires, pour le succès de la cause, avec la

même indomptable ardeur et le même dévouement qui m'ont rempli de fierté et de gratitude depuis le début de la guerre. Je recommande donc avec confiance à votre patriotisme les mesures qui vous ont été soumises et je prie le Tout-Puissant qu'il bénisse vos délibérations. ".

Durant les premiers jours de la session, M. Lloyd George n'a presque pas paru à son siège. Il était très absorbé par des conférences avec des représentants du gouvernement français, venus à Londres pour délibérer avec les ministres anglais sur plusieurs questions urgentes. C'est M. Bonar Law qui est le leader de la Chambre des communes, En cette qualité, il a fait une déclaration qui a semblé causer quelque surprise. Il a annoncé que le gouvernement refuse d'adopter le système des comités parlementaires qui a fonctionné en France. On croyait que M. Lloyd George était favorable à ce système. Le *Manchester Guardian,* organe important du parti libéral, avec des tendances démocratiques assez accentuées, écrit à ce sujet : " L'état actuel des affaires ne peut être normal, et à moins qu'on n'opère un changement, nous ne pouvons compter beaucoup sur l'avenir du gouvernement démocratique. Les adversaires de ce changement parlent comme si le projet d'établir des comités parlementaires constituait une dangereuse révolution constitutionnelle. C'est au contraire un moyen de prévenir les mauvaises conséquences d'une évolution qui a déjà fait trop de progrès. Les pouvoirs de l'exécutif s'accroissent, et cela par suite de la guerre et des problèmes connexes, et les pouvoirs échappent au gouvernement, l'élu du peuple, pour échoir à un groupe qui a moins de responsabilité." Pour notre part, nous estimons que M. Lloyd George mérite une note excellente, si vraiment il est l'adversaire du système des comités de contrôle parlementaire. Pour l'amour de Dieu,que la France et l'Angleterre fassent le moins de parlementarisme possible en ce moment !

Naturellement les mesures financières occupent une large place dans les délibérations. M. Bonar Law, chancelier de l'échiquier, demande l'adoption de deux votes de crédit formant un total de $2,750,000,000; l'un de $1,000,000,000 pour couvrir la fin de l'exercice, qui doit se terminer le 31 mars; l'autre de $1,750,000,000, pour commencer le nouvel exercice. Le ministre a annoncé qu'à la fin de l'année courante la dette nationale sera de $19,000,000,000 (dix neuf milliards de piastres). Ce chiffre formidable ne l'empêche pas de déclarer qu'il a confiance dans l'avenir. Le nouvel emprunt de $5,000,000,000 a été couvert sans difficultés ! Evidemment, les ressources financières de l'Angleterre sont immenses; mais quel fardeau colossal il va lui falloir supporter !

Le premier lord de l'amirauté, sir Edward Carson, est venu, à son tour, faire à la Chambre un exposé. Il a donné quelques chiffres qui constituent un résumé saisissant de l'oeuvre accomplie par la marine anglaise depuis le commencement de la guerre. Jusqu'au mois d'octobre dernier, la flotte britannique a transporté 8,000,000 d'hommes, 9,000,000 de tonnes d'explosifs et de munitions, 1,000,000 de malades et de blessés, 1,000,000 de chevaux et de mules, plus de 47,000,000 de gallons de pétrole. Elle a examiné en haute mer ou dans les ports 15,150 vaisseaux. Dans le mois de janvier seul, 1,754 navires ont été examinés dans les ports britanniques. Mais ce dont on désirait surtout entendre parler le ministre, c'était de la guerre sous-marine. Il a admis que les pertes des alliés ont été sérieuses, mais bien inférieures à ce que tenteraient de faire croire les bravades extravagantes des Allemands. Dans les premiers dix-huit jours de février, quatre-vingt-neuf vaisseaux alliés et neutres de plus de 1,000 tonnes ont été coulés, formant un tonnage global de 268,000. Dans les premiers dix-huit jours de décembre les pertes

avaient été de soixante-neuf vaisseaux avec un tonnage de 206,000, et dans les premiers dix-huit jours de janvier, elles avaient été de soixante-cinq vaisseaux, avec un tonnage de 182,000. Sir Edward Carson a déclaré que l'Amirauté ne négligeait rien pour faire face au péril sous-marin. Un comité spécial composé d'experts a été nommé pour cet objet. Comme mesure préventive, on munit de canons les vaisseaux marchands. Durant les deux derniers mois, le nombre de ces navires ainsi armés a été accru de 47.5 pour cent. La lutte contre les sous-marins a été commencée depuis assez longtemps, et sera continuée avec vigueur. Le ministre a rapporté que, du 1er au 18 février, quarante rencontres ont eu lieu entre des vaisseaux anglais et des sous-marins allemands. Naturellement il ne prétend pas que, dans chacune de ces rencontres, un sous-marin a été coulé ou capturé. Mais dans l'ensemble le résultat lui paraît satisfaisant. Il a donné des chiffres intéressants relativement à l'efficacité de l'armement des vaisseaux marchands : 78 pour cent de ceux qui sont armés échappent au péril, 24 pour cent seulement de ceux qui ne le sont pas ont la même chance. L'ancien premier lord de l'Amirauté, M. Winston Churchill, a pris la parole après sir Edward Carson. Il a semblé satisfait des mesures adoptées.

L'exposé de sir Edward Carson a été accueilli par la presse avec des commentaires qui paraissaient pécher par excès d'optimisme. M. Lloyd George est évidemment d'avis que cela ne vaut rien dans le moment actuel. Le discours, depuis longtemps attendu, qu'il a enfin prononcé le 23 février, a eu pour objet de mettre devant la nation anglaise la réalité toute nue, afin que tout le monde comprenne la gravité incontestable de la situation et la nécessité des durs et universels sacrifices. Pour le premier ministre, la grande question qui se pose en ce moment, c'est la question du tonnage maritime. A ses yeux c'est de cela que dépend le succès

de la guerre. Prouver que le tonnage dont peut disposer à cette heure la Grande Bretagne est inférieur aux besoins militaires et au ravitaillement du Royaume-Uni, et indiquer les moyens de remédier sans retard à cette infériorité, voilà ce que M. Lloyd George s'est proposé. Nous allons essayer d'analyser les points saillants de sa démonstration. Avant la guerre, le tonnage maritime de la Grande-Bretagne était simplement suffisant pour les besoins de la nation. Il y avait un programme de construction considérable — pour fins commerciales ; mais dans une large mesure, ce programme a été suspendu pour laisser le champ libre à la construction navale militaire. Depuis le commencement des hostilités, le tonnage britannique a dû faire face à un énorme accroissement de demandes. Il a fallu pourvoir aux transports de troupes, de munitions, en France et en Orient. Les alliés ont dû recourir aux vaisseaux britanniques. Un million de tonnes a été alloué à la France, et on a été obligé de réserver une proportion considérable de tonnage pour la Russie et l'Italie. Ce qui reste du tonnage maritime anglais, après avoir pourvu aux nécessités de la guerre, n'est plus que la moitié du tonnage total. L'activité de la construction commerciale a été considérablement limitée par l'urgence de la construction militaire et par l'usure ordinaire du matériel. Ajoutez à tout cela la destruction causée par la guerre sous-marine depuis deux ans et demi. Dans les quatre ou cinq derniers mois, la proportion des vaisseaux coulés s'est accrue, et ce mois-ci, vu la recrudescence de l'effort allemand, a été le pire de tous. Comme résultat de cet ensemble de faits, la situation est grave. Ici, nous croyons préférable de citer textuellement M. Lloyd George : " Les Allemands, a-t-il dit, ont concentré tous leurs efforts sur la construction des sous-marins, afin de détruire notre marine marchande, comprenant parfaitement que c'est de beaucoup le moyen le plus efficace — le seul efficace,

à vrai dire — de paralyser ce qui est à leurs yeux le plus formidable facteur de l'alliance. Depuis quelque temps, il y a eu, — il faut, à mon avis, que la Chambre le sache et que ce pays le sache — il y a eu insuffisance de tonnage pour les besoins ordinaires de la nation et pour les besoins militaires, les nôtres et ceux de nos alliés. Sir Edward Carson a fait l'autre jour un exposé de faits très sincère. Il n'a rien dissimulé à la Chambre. Mais on est toujours disposé à considérer plutôt ce qui est agréable et à laisser dans l'ombre les aspects plus graves et plus inquiétants d'une déclaration. Je regrette de constater qu'il en a été ainsi dans cette occasion. Il vaut beaucoup mieux que la nation voie clairement où nous en sommes. Je n'ai rien de nouveau à vous dire, mais je vous demande de lire, de lire une seconde fois l'exposé du premier lord de l'Amirauté, et vous aurez alors une vue nette de la situation. Les mesures les plus sérieuses sont nécessaires pour la solution du problème. Si nous l'abordons, et si nous l'abordons tout de suite, si nous recourons aux moyens énergiques, nous pouvons conjurer le péril. Si nous ne le faisons pas, je ne dissimulerai pas à la Chambre le fait que, si nous ne sommes pas prêts à adopter des moyens énergiques pour combattre le péril sous-marin, nous marchons à un désastre. Et je suis ici, avec toute la rosponsabilité d'un ministre de la couronne, pour en avertir la Chambre et la nation ".

On conçoit au milieu de quel silence de telles déclarations ont été reçues. Pour les appuyer, le premier ministre a donné des chiffres. Durant les douze mois précédant la guerre, environ 50,000,000 de tonnes sont entrées dans les ports anglais. Durant les douze derniers mois ce chiffre était tombé à 30,000,000. Evidemment ceci n'est pas dû principalement à la guerre sous-marine. Cette diminution est dûe en grande partie au fait que l'on a diverti une forte proportion du tonnage britannique pour le service de la guerre et des alliés.

Quant aux pertes causées par les sous-marins, le gouvernement espère trouver le moyen de les faire décroître effectivement. " Mais, a dit le premier ministre, nous serions coupables de folie criminelle si nous faisions reposer notre programme et notre action sur la tranquille perspective que notre espoir sera réalisé. Nous devons être capables de continuer la guerre jusqu'à la victoire, quelle que soit la longueur de l'attente, même si nous ne pouvons pas réussir à chasser les sous-marins des profondeurs océaniques. La voilà, la sûre fondation de la victoire, la seule sur laquelle nous devions édifier notre triomphe. Il importe que la Chambre et le pays le comprennent clairement. Une forte proportion de notre tonnage a été détruite, et j'ose dire qu'une proportion supplémentaire sera encore détruite avant que nous ayons réussi à vaincre cette menace. Mais même si nous réussissons, il n'y a pas d'avertissement qui n'ait son utilité. La maîtrise des mers n'a jamais été absolue. Vous ne pouvez pas vous garer complètement des corsaires, quoique vous fassiez. Telle est la leçon de l'histoire. L'océan est immense et sans chemins tracés. Durant les guerres de Louis XIV, de même qu'aux temps de Trafalgar, nous avions la maîtrise de la mer. Et cependant des centaines de nos vaisseaux étaient coulés tous les ans. L'absolue immunité navale est impossible, et quand nous aurions fait une découverte qui rendrait la mer presque intenable pour les sous-marins, même alors nous devrions nous attendre à perdre des navires. "

Partant de là, M. Lloyd George a insisté sur l'urgence d'adopter des mesures vigoureuses, capables de parer immédiatement au péril. Ces mesures peuvent être classées sous trois chefs. Premièrement, énergique limitation des importations qui ne sont pas absolument nécessaires à la poursuite de la guerre. Deuxièmement, production domestique stimulée jusqu'à un maximum de rendement par un programme vaste

et étendu d'assistance gouvernementale. Troisièmement, restrictions intérieures, comprenant celle de la fabrication alcoolique. La limitation des importations s'appliquera à une foule d'articles. Les principaux seront le bois de construction, le papier, les tomates, les fruits, excepté les oranges et les citrons, les peaux crues, les cuirs, les gants, le saumon et le homard en boîtes, les soies et les peaux manufacturées, les fourrures, les vins, les eaux minérales, les machines agricoles, les bottes et les souliers, le thé, le café, le chocolat, etc. L'importation de presque tous ces articles sera prohibée, quelques-uns ne pourront être importés que dans une proportion très réduite. De cette manière on rendra disponible plusieurs millions de tonnes à bord des navires de commerce. Quant à la production domestique, son accroissement devra se faire sentir surtout pour les vivres, le bois, la construction des navires de transport, et l'agriculture. Dans cette dernière sphère, M. Lloyd George a annoncé des mesures de protection intensive. Il a déclaré que, depuis l'abolition des lois sur les céréales, l'agriculture anglaise a été l'objet d'une lamentable indifférence de la part des pouvoirs publics. Il n'y a pas de pays civilisé au monde qui ait dépensé aussi peu que l'Angleterre pour ses industries agricoles. Et c'est une faute qui ne devra plus jamais être répétée. " Soixante-dix ou quatre-vingt pour cent de notre nourriture est importé chaque année, a dit le premier ministre. Et à l'heure actuelle — je désire que le pays le sache — notre réserve d'aliments est très basse, déplorablement basse, plus basse qu'elle ne l'a été de mémoire d'homme. " Le gouvernement se propose donc d'encourager l'agriculture. Il va garantir aux cultivateurs un minimum de prix considérés comme rémunérateurs, et cela pour une période de six ans. Il va garantir en même temps aux journaliers agricoles un minimum de salaire. Il va donner au Bureau de l'agriculture le pouvoir de faire cultiver les terres

que les propriétaires négligent de rendre productives. Et avec ce système il espère augmenter de plusieurs centaines de mille tonnes la production alimentaire du Royaume-Uni. Enfin, il va recourir aussi à des mesures de restriction domestique, et ceci s'applique spécialement à la fabrication de la bière et des autres liqueurs alcooliques. M. Lloyd George a déclaré que, dans la situation difficile où l'on se trouvait relativement à l'alimentation nationale, le gouvernement ne serait pas justifiable de laisser absorber de grandes quantités de céréales par les brasseries et les distilleries du royaume. Déjà des réductions ont été opérées. En 1914 on brassait dans la Grande-Bretagne 36,000,000 de barils de bière. En 1916 ce chiffre était réduit à 26,000,000. De bonne heure cette année, sur l'avis du contrôleur de l'alimentation, on avait décidé de le baisser encore jusqu'à 18,000,000. Mais ce n'est pas suffisant, et l'on propose de limiter la fabrication de la bière à 10,000,000 de barils. Cela représente une épargne de 600,000 tonnes de grains par année, soit presque assez pour fournir à la consommation nationale pendant un mois.

Si l'on adopte l'ensemble de ces mesures, le premier ministre a déclaré que le pays pouvait faire face aux éventualités. " Si nous ne sommes pas prêts à faire cela, a-t-il ajouté, s'il pouvait être concevable que la nation ne fût pas prête à endurer tout cela, je le dis avec toute la solennité possible, je ne connais pas un corps d'hommes honorables qui voulût assumer pour une heure la responsabilité de cette terrible guerre. " Ce discours de M. Lloyd George a produit une profonde impression. On ne pourra pas le taxer d'optimisme assurément. Mais en même temps, il n'ouvre pas la porte au pessimisme. Il dit simplement la vérité. Il montre la situation telle qu'elle est. Et il indique les moyens assurés de faire traverser victorieusement à la nation l'épreuve suprême qui lui est infligée. Cette netteté et cette vigoureuse fran-

chise, ce programme d'action énergique, semblent avoir conquis l'adhésion universelle. On comprend le péril de la situation et l'on accepte les sacrifices nécessaires pour le conjurer.

* * *

Au Canada, la session fédérale s'est ajournée le 7 février jusqu'au 19 avril prochain, afin de permettre au premier ministre de passer en Angleterre pour assister à la conférence impériale. Du 18 janvier au 7 février, les séances ont été absorbées surtout par le débat sur l'adresse, et par la discussion du crédit de guerre de $500,000,000. Ce chiffre énorme est demandé pour les fins suivantes: la défense et la sécurité du Canada; la conduite des opérations navales et militaires en Canada et en dehors du Canada; le maintien du commerce, de l'industrie, des communications commerciales pendant la guerre; l'adoption de toute mesure jugée nécessaire par suite de l'état de guerre. En demandant ce vote de crédit, le premier ministre a fait la déclaration suivante: "Je n'ai pas besoin de faire observer, en explication de ce crédit, que les dépenses de guerre ont atteint un chiffre que personne n'aurait prévu au début de la guerre. Nous demandons $500,000,000, mais nous avons l'espoir de pouvoir employer une grande partie de cette somme à aider le gouvernement impérial à solder ses achats de munitions au Canada." Sir Robert Borden a donné en même temps un état des dépenses de guerre depuis 1914. Voici les totaux pour chaque exercice : $60,750,476, pour 1914-1915; $166,197,755 pour 1915-1916 ; $216,901,822, pour 1916-1917 (au 20 janvier). Sur le débat relatif à ce crédit, il s'en est greffé un très long au sujet de la carabine Ross. Finalement le crédit a été adopté unanimement. La chambre des communes a aussi voté sans discussion un quart du budget total des dépenses ordinaires et extraordi-

naires pour l'exercice 1916-1917. Ce budget total est de $203,472,765. Il comprend l'intérêt sur la dette de guerre et les pensions militaires. Le ministre des finances a informé la Chambre que, durant le présent exercice, le revenu du Canada a permis de solder toutes les dépenses ordinaires, toutes les dépenses imputables au capital, ainsi que $60,000,000 environ des dépenses de guerre.

Peu de jours après l'ajournement des Chambres, sir Robert Borden est parti pour l'Angleterre, où il est arrivé heureusement vers le 22 février.

Thomas CHAPAIS.

Québec, 27 février 1917.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

UN CLOCHER DANS LA PLAINE, *roman*, par Joseph l'Hôpital. In-12, de 285 pages. Prix : 3 fr. 50. — Paris, librairie Paul Ollendorff, 1917.

" Rien ne lui manquait plus de ce qu'il lui fallait pour être heureux— dit l'auteur, en terminant et le volume et le portrait de son Ludovic Langlois — une femme au foyer, des champs sous le soleil, *un clocher dans la plaine...* " (p. 285). Monsieur l'Hôpital a retenu, de cette trilogie, le dernier terme, pour en faire le titre de son livre. C'est son droit. Nous est avis cependant que les trois visions eussent bien figuré sur la couverture de ce roman éminemment régionaliste.

* * *

La trame en est peu compliquée. Autour de Reine Dorget, jeune fille accorte, laborieuse et riche, tournent trois jeunes gens : Ludovic Langlois, l'enfant du terrien attaché par des liens séculaires à la Normandie ; Desir Huchecorne, issu d'une famille de parvenus, aspirant pharmacien et Parisien d'occasion, grand fainéant devant les hommes et plus encore devant Dieu ; Anatole Vincêtre, le fils aîné du vieux sacristain de Vironville. Tous trois se disputent la main de " la Reine ", à qui le mariage ne dit rien encore.

Natole est tôt écarté. L'excès de son amour le pousse à une imprudence qui provoque sa mort dans l'incendie du Bois-Mesnil. Entre la laborieuse Reine et le fainéant Desir, les sympathies ne sauraient être profondes. Aussi, malgré ses prouesses de jeune beau, Reine ne peut s'éprendre de lui. La terrienne s'unit au terrien Ludovic et la Normandie compte à son actif un solide foyer de plus.

Le foyer n'est pourtant pas si solide. Desir en veut à Ludovic de sa défaite. Il cherche à captiver l'objet de sa conquête. Une fois, il tente de ravir la Reine dans une randonnée d'automobile ; l'arrivée des deux mères Langlois et Dorget coupe court au roman qui s'ébauche. L'autre fois, il va l'amener à Paris. L'apparition subite de Ludovic l'évince encore. Seulement la Reine, prise par le mirage de Paris, s'y enfuit à la recherche du beau fainéant. Ramenée par son père, que la police a prévenue, elle ne peut rentrer au foyer. Le têtu Ludovic, blessé dans son orgueil et son amour à la fois, a juré de ne plus la revoir.

Le jour de la Toussaint, il la retrouve sur la tombe de Natole, comparant la fidélité du soupirant défunt à l'entêtement de son mari vivant. "Lui, il aime sa fierté plus que moi; il n'est pas comme toi, Natole." (p. 280). Ce cri larmoyant de Reine arrache à Ludovic le mot de la réconciliation. L'égaré, qui avait vécu comme un halluciné depuis la séparation, rentre chez lui ayant Reine au bras. On sait maintenant la suite : "Rien ne lui manquait plus de ce qu'il lui fallait pour être heureux; une femme au foyer, des champs sous le soleil,un clocher dans la plaine." (p.285)

* * *

Sur cette trame aux fils peu emmêlés se déroule un véritable panorama, celui de la vie normande, telle que la vivent les campagnards de la vieille province. Il n'y manque ni l'évangélique charité de l'abbé Gâtine, ni la verbosité creuse de l'anticlérical Dubourdeau, ni la rapacité du mastroquet Beauquesne, ni la suffisance des Huchecorne, ni surtout l'héréditaire stabilité des Langlois et du père Vincêtre.

Ces personnages sont les acteurs de scènes vraiment provinciales. La danse publique, l'incendie, la *vendue* (vente aux enchères), la criée, l'abattage des betteraves forment autant de tableaux familiers à la galerie d'art régionaliste. La *vendue* rappelle la vente chez Lureux du *Blé qui lève ;* mais la rouerie normande lui donne son caractère propre.

Aussi bien est-ce tout le caractère normand que les acteurs révèlent en ses différents aspects. Tous sont rivés à la culture du sol. Le maigre argent qu'ils en tirent, tous s'efforcent d'en accroître la somme, de la ménager surtout par tous les artifices. Tous sont rusés, habiles à ne dire ni oui ni non, capables de ne jamais se compromettre.

Surtout encore ils parlent une langue, mais une langue! Nous la connaissons ici pour l'avoir cueillie sur les lèvres de nos paysans, depuis Gaspé jusqu'à Mont-Laurier, depuis les cantons de l'Est jusqu'au lac Saint-Jean. C'est l'un des grands attraits pour nous de ce volume que cette reproduction fidèle du parler populaire. *Maria Chapdelaine* nous a conquis pour cette raison, *Un clocher dans la plaine* ravira aussi les lecteurs, et pour le même motif.

Ils aimeront de même le peu de complication des âmes. Le livre ne manque pas,loin de là,de pages où éclate une fine psychologie ; la double lutte qui se livre dans le coeur de Reine, honteuse de rentrer au logis, et dans celui de Ludovic, résolu à ne pas se réconcilier, est analysée avec une sû-

reté rare. De même en est-il des tergiversations de Reine aux prises avec des sollicitations de Desir et de la parcimonie de Ludovic combattue par son ambition d'acheteur. Néanmoins, tout au cours du volume, ce sont les sentiments simplistes des paysans que l'auteur raconte avec complaisance. Ces paysans pensent comme ils parlent, ils parlent comme ils pensent. Et cette sincérité fait un ouvrage qui est une tranche de vie réelle.

C'est surtout une tranche de vie régionale. Il y aurait à signaler, sous ce rapport, plusieurs points de contact entre le *Blé qui lève* de M. Bazin et le *Clocher* de M. l'Hôpital. L'Anjou n'est pas décrit avec plus de précision chez le premier que la Normandie chez le second. L'un et l'autre aiment la couleur (pp. 6, 98-99), la phrase poétique (p. 5 au bas), les tableaux en contraste comme celui du citadin et du rural (31-32), les descriptions de scènes locales (21, 68, 76, 155, XI, 271), l'appel aux grandes voix de la terre et du sang (54 *et seq.*, 204-205), les portraits révélateurs d'un état d'âme (129, 233), les antithèses amusantes comme celle-ci : " Il priait le Seigneur de renouveler pour lui la multiplication des pains en y ajoutant celui de la diminution des notes chez le boulanger. " (64)

* * *

Au mérite de la simplicité et du réalisme le roman de M. l'Hôpital en joint un autre qui ne saurait laisser indifférente une âme honnête. Sa muse est chaste et réservée. La réserve se manifeste dans le soin avec lequel il n'outre pas les balivernes du libre-penseur Dubourdeau. Et la pudeur est impeccable jusque dans la scène du rapt où il était pourtant si facile de glisser dans la grivoiserie, sinon dans l'indécence.

Pour cette raison dernière autant que pour les précédentes, le livre du romancier normand nous paraît digne de figurer sur les rayons de toutes nos bibliothèques de famille. Il mérite l'encouragement que lui ont donné un autre grand régionaliste, le poète Paul Harel, et l'un de nos meilleurs amis, notre ancien professeur de littérature à Laval, M. Augustin Léger.

E. C.

* * *

MARIE ET LES EPROUVES DE LA GUERRE, par R. Portehault, du diocèse d'Orléans.. 1 vol. in-12 écu, 336 pages. Prix: 2 fr. 50, *franco*, 2 fr. 70.—P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6e)

Voici un livre émouvant. L'auteur, un jeune prêtre mobilisé, qui, depuis le commencement de la guerre, soigne les blessés dans les hôpitaux, n'a pu voir sans émotion les souffrances corporelles et les douleurs morales dont il était le soutien quotidien. Appelé par son double ministère d'infirmier et de prêtre à consoler les uns et à soulager les autres, il a acquis une douloureuse expérience dont son livre est le fruit.

Pas une seule des tristesses présentes qui n'ait été ressentie par la Sainte Vierge. Elle a connu la souffrance de la pauvreté, de l'émigration, de l'absence de nouvelles, de la séparation; et elle a connu, pour les avoir vu éprouver par son Fils, les douleurs de l'emprisonnement, des blessures, de la mort. Mettant à profit cette corrélation, l'auteur nous invite à lever les yeux vers Marie, qui nous apprend par son exemple comment il faut porter sa croix.

* * *

LETTRES D'UN OFFICIER DE CHASSEURS ALPINS, par le capitaine Ferdinand Belmont. 1 vol. in-16. Prix: 3 fr. 50. — Plon-Nourrit et Cie, 8, rue Garancière, Paris (6e).

Médecin de profession, disent les glorieuses citations de l'*Officiel*, Ferdinand Belmont a demandé à servir, au début de la guerre, dans les troupes combattantes. Nommé capitaine, il s'est montré un admirable entraîneur d'hommes. Blessé une première fois, il est tombé sur cette terre d'Alsace, si âprement disputée à l'ardente reprise de possession. Deux de ses frères l'avaient précédé dans la voie du sacrifice. Les lettres à sa famille que laisse le héros expriment, avec une énergie communicative et un touchant abandon, les dispositions d'une jeunesse qui se sentait, bien avant le drame, confusément vouée à de tragiques destinées, et la triple religion qui l'unit étroitement à la petite patrie, au foyer paternel, à la foi traditionnelle. Courte carrière que celle de cet officier de *diables bleus* et marquée du sceau des prédestinations — *consommatus in brevi* — avec des états de services jalonnés par ces noms éclatants : les Vosges, la Somme, les Flandres, la vallée de la Fecht, Metzeral, le Linge, le Vieil-Armand! Par leur sincérité, ainsi que l'a écrit M. Henry Bordeaux, dans une préface d'une mesure et d'une sensibilité parfaites, par leur saveur familiale et provinciale, par leur intimité profonde, par leur sentiment de la nature et leur ferveur religieuse, ces confidences rappellent le *Récit d'une sœur* ou le journal et la correspondance de Maurice et

Eugénie de Guérin. Mais la mort les recouvre, comme l'arche d'un pont une eau vive. Dans la courbe, un morceau du ciel se reflète et l'eau frissonne. Il y a chez le capitaine Belmont un poète et un philosophe à la manière de Vigny. Il y a surtout un croyant et, sans qu'il y songe, ses lettres, d'un tour si vif, si pittoresque, atteignent parfois au rythme d'un Chateaubriand. C'était un écrivain né. Le livre qu'il nous lègue sera conservé et relu après la guerre, car il n'est pas seulement le récit mouvementé d'un soldat, il est le confident naturel de ceux qui ont une croix à porter et aussi des âmes inquiètes de vérité religieuse.

* * *

LES ROUTES SE CROISENT, par Edmond Coz. 1 vol. in-12 de 284 pages, couverture illustrée (*Nouvelle série Bijou*). Broché, 0 fr. 75 (majoration comprise) ; port, 0 fr. 15. — Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris (8e).

Une action rapide, très variée, une psychologie aiguë, qui jamais ne s'attarde aux dissertations et aux analyses, mais qui ressort dans les attitudes, dans les actes, dans l'enchaînement des faits, dans les moindres dialogues. Les personnages qui évoluent dans *Les routes se croisent*, présentent les caractères les plus divers, depuis la "grande Mademoiselle" jusqu'au petit Guy, si véritablement enfant. La claire et lumineuse figure d'Edith de Vimoren domine tout l'ensemble de l'action (parfois de l'intrigue) des hauteurs de sa belle force d'âme, et pourtant combien elle est humaine, combien on la sent vivre, palpiter, souffrir, lutter dans les réalités du combat de l'existence ! A côté d'elle se dresse la fière silhouette de Serge Volney, l'admirable soldat d'Afrique, si désespéré de quitter l'armée. Il est bien le frère aîné de nos héroïques poilus, un de ceux qui ont transmis le flambeau.

L'impression laissée par la lecture si attrayante de *Les routes se croisent* est infiniment saine, vivifiante comme une leçon d'énergie. Nous rappelons que le même auteur a publié, dans la même série, *Après la haine!* roman très dramatique, très documenté et d'autant plus intéressant aujourd'hui qu'il nous fait vivre au milieu de nos frères les Russes.

* * *

LE LIVRE DU BLESSE, par l'abbé Georges Ardant, aumônier militaire. 1 vol. oblong de 160 pages. Prix : 0 fr. 60 ; port : 0 fr. 10. Remises habituelles, 7|16 ; 15|12 ; 70|50 ; 150|100. — Maison de la Bonne Presse, 5 rue Bayard, Paris (8e).

La préface de l'auteur explique ses intentions. — " A mes chers blessés — Depuis plus de vingt mois, je vous ai vus tomber et souffrir. A côté du brancard ou sur la paille des granges, au bord d'un chemin ou contre votre lit d'ambulance, je m'agenouillais pour vous parler de plus près. Je vous plaignais, tout pantelants encore. Je pleurais avec vous. Je vous parlais du bon Dieu, de votre mère, de la France, et je prononçais les formules sacrées qui purifient et qui consolent. — Mais souvent vous ne faisiez que passer. On vous emportait bien vite à un centre sanitaire plus important, ou au train qui vous évacuait sur les hôpitaux de l'arrière. Et je ne pouvais pas poursuivre avec vous la conversation commencée. — Alors, j'ai écrit ce petit livre. — Je l'ai écrit avec amour, rêvant qu'il soit pour vous un secours, un réconfort, comme la parole d'un ami toujours présent; qu'il vous aide à supporter vos souffrances, à *monter* par elles, à élever votre âme et votre coeur, à enrichir d'autant plus votre vie morale que votre corps sera plus atteint, et même plus diminué. — Je l'ai écrit avec sollicitude, pour vous suivre pendant et après votre convalescence, aux heures troubles et dangereuses. — Je l'ai écrit, enfin, avec un respect profond, avec une admiration émue. Dans la vieille France, au sommet de toute grandeur, de toute noblesse, on plaçait les " princes du sang ". Vous le mériteriez, ce titre, mes amis, dans un sens nouveau, par le droit du sang versé pour la patrie. — Lisez et méditez ces lignes tracées pour vous par un prêtre de France témoin de votre beau courage, et passionnément dévoué au bien de vos âmes. "

* * *

QUELQUES PAROLES A DES SOLDATS, par l'abbé Anatole Moulard, prêtre-brancardier. Un élégant vol. in-12 de 240 pages. Prix : 1 fr. 20 (majoration comprise), port, 0 fr. 15. — Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris.

M. l'abbé Moulard, connu dans l'enseignement catholique comme auteur d'une excellente *Apologétique chrétienne*, brancardier depuis le début de la guerre dans une division de réserve, vient de publier quelques-unes des instructions qu'il adresse chaque semaine aux régiments de son secteur. Pour la plupart, ce sont des exhortations morales sur les vertus du soldat, écrites dans une langue simple et claire. N'ayant qu'un souci, convaincre et persuader, l'auteur développe son sujet en quelques formules précises et l'anime d'une émotion qui ne va jamais jusqu'à l'emphase.

Qu'on parcoure les principaux titres de ces courtes instructions : les *Consolations de la foi*, la *Charité*, le *Courage*, la *Tempérance*, la *Résignation*, l'*Honneur*, le *Devoir*, l'*Eglise et la guerre*, les *Béatitudes du soldat*, la *Passion de Notre-Seigneur*, etc., et l'on verra que M. l'abbé Moulard a rappelé à ses auditeurs, souvent mêlés, les grands devoirs du soldat chrétien, combattu dans leur esprit les principales objections que la guerre y faisait naître, et offert à leur coeur les consolations de la foi. A ce titre, il a fait une bonne oeuvre, et son apostolat n'aura pas été vain.

* * *

LA RANÇON DU BONHEUR, par Pierre du Château. 1 vol. in-12 de 128 pages. Couverture en couleurs. Broché, 0 fr. 25 (majoration comprise) ; port, 0 fr. 10. — Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris, (8e).

Enfin, après une suspension forcée de vingt-quatre mois, les petits romans populaires de la Bonne Presse vont reparaître dans les gares, aux étalages des librairies et dans les mains du public. On va revoir leur format si commode et leur couverture aux couleurs vives, qui ont contribué, avec le bon marché invraisemblable, au succès de cette jolie collection. *La rançon du bonheur* n'est pas une oeuvre moins intéressante que les 42 précédents volumes de la série (tous épuisés sauf cinq). L'histoire de cette jeune fille qui a deux mères et deux fiancés, et dont le bonheur va sombrer au milieu de péripéties émouvantes, est aussi pour le lecteur matière à de salutaires réflexions.

Abonnement à 12 volumes mensuels, 3 fr. 50 pour la France, l'Algérie et la Tunisie; 4 francs pour les colonies et l'étranger. Conditions spéciales pour les fascicules et les abonnements pris par quantités.

CRIS DE HAINE ET D'ESPOIR. *Poésies patriotiques*, par Charles Grandmougin. 1 vol. in-12. Prix : 1 fr., *franco* 1 fr. 10. — P. Lethielleux, éditeur, -10, rue Cassette, Paris (6e).

C'est le troisième volume, ardent et pathétique, que publie sur la guerre actuelle le vétéran de 1870 qui, depuis de nombreuses années, n'a pas cessé, dans des oeuvres longuement applaudies, de ressusciter le sentiment national et de sonner le réveil. Souvent ces petits poèmes sont dits par l'auteur ou des artistes dramatiques dans des réunions publiques ou privées, ou dans des hôpitaux, avec un succès spontané qui témoigne de leur valeur.

HISTOIRE ANECDOTIQUE DE LA GUERRE, par Franc-Nohain et Paul Delay. Volume II: *L'espionnage allemand; la lutte économique et intellectuelle contre les Boches.* In-12. Prix: 0.70; *franco* 0.80. — P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6e).

Ce *IIème volume* de *l'Histoire anecdotique de la guerre*, montre bien que Paris n'était pas seul sapé par les espions allemands. Le travail souterrain se poursuivait à travers la France entière. Il s'est poursuivi jusque pendant la guerre elle-même. Il ne s'agit point ici de recontars: les faits sont là, authentiques, confirmés par les jugements rendus, par des documents officiels. En quelques pages les auteurs nous mettent sous les yeux la hideuse organisation de cet espionnage et ses redoutables résultats — depuis les écoles où se forment les espions jusqu'à la révision des naturalisations, jusqu'aux trucs employés par l'ennemi pour continuer chez nous la lutte économique.

* * *

LA SYRIE A LA FRANCE, par Paul Dudon. In-12. Prix: 0.50; *franco* 0.55. — P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6e).

Les événements survenus dans les Balkans, l'invasion de la Serbie, la route entr'ouverte à l'Allemagne sur Constantinople, donnent à ces pages sur la Syrie une actualité qu'il serait puéril de méconnaître. L'auteur, s'appuyant sur l'histoire, puis étudiant le rôle réservé à la France, en Syrie, au point de vue économique, politique et religieux, indique très nettement les droits qui lui appartiennent en cette affaire. Au cours de sa démonstration dont l'intérêt ne se ralentit pas un seul instant, l'auteur est amené à redresser certaines erreurs politiques, particulièrement en ce qui concerne le protectorat religieux en Syrie.

* * *

L'inspiration patriotique dans la poésie française

LE PATRIOTISME DE LA PLEIADE

LORSQU'EN 1544, Marot fut allé dormir son dernier sommeil d'exilé en l'église Saint-Jean de Turin, les poètes de cour, ses disciples, et en particulier le plus illustre de tous, Mellin de Saint-Gelais, continuèrent d'imiter, de leur mieux et par ses petits côtés, ce pur représentant de la littérature gauloise. Ils ne concevaient pas, semble-t-il, qu'il pût y avoir une poésie plus riche et plus savante, une inspiration plus haute. Mais en ce temps-là, dans un collège de Paris, quelques jeunes gentilshommes, qui avaient le culte de l'antiquité et le désir de donner à leur patrie la haute poésie dont ils la croyaient digne, étudiaient avec ferveur les littératures antiques. Ambitieux pour eux-mêmes et pour leur pays, ils rêvaient de patronner la poésie française sur les grands modèles grecs et latins et de faire revivre en leur temps les siècles d'Auguste et de Périclès. Dans leur studieuse retraite ils attendaient que le moment fût venu de donner au public les productions de leur savante Muse, lorsqu'un jour de l'année 1549, provoqués par l'apparition d'un Art poétique, où étaient codifiés tous les procédés mécaniques de la versification issue du moyen-âge, ils levèrent l'étendard de la révolte. Joachim du Bellay et Pierre de Ronsard composèrent hâtivement et fiévreusement un manifeste intitulé: *Défense et illustration de la langue fran-*

çaise, qui fut mis en vente chez Arnoul l'Angelier, au second pilier de la grand'salle du Palais. Puisque cet ouvrage contient dans ses grandes lignes le programme poétique de la pléiade, il est nécessaire de nous y arrêter un peu.

Les hommes de cette école sont des patriotes ardents. On croyait même récemment encore que nous devions à Joachim du Bellay l'introduction du mot *patrie* dans notre langue. Cela n'est pas exact puisque le mot se trouve en des ouvrages antérieurs de Hugues Salel, Maurice Scève, Rabelais et Budé. Mais c'est bien Du Bellay qui l'a vulgarisé et lui seul, je pense, eut l'honneur d'être attaqué pour en avoir fait usage. Un de ses plus aigres détracteurs lui écrivait : " Qui a *pays* n'a que faire de *patrie*... duquel mot n'ont voulu user nos anciens, craignant l'écorcherie du latin. " Mais Du Bellay et ses amis avaient leur idée. Le mot *patrie* répondait mieux à leurs aspirations les plus hautes : la patrie c'était pour eux non seulement le sol natal, mais la terre de leurs pères les plus anciens. En bons érudits,ce qu'ils aimaient avant tout de la France, c'était l'histoire, toute l'histoire de la France, en remontant jusqu'à ces origines fabuleuses qui plongeaient dans les légendes du monde grec et troyen. Joachim du Bellay, angevin, Pierre de Ronsard, vendômois, bien qu'ils fussent attachés de toutes les fibres de leur âme à leur petite patrie, ou peut-être à cause de cela, avaient de leur grande patrie une très haute idée. Pour d'autres la France n'était qu'une province de l'univers ; pour eux, elle était un abrégé de l'univers qui lui appartenait par droit de conquête. Rome et l'hellénisme venaient se fondre naturellement en elle. Notre monarchie ne devait-elle pas son origine à Francus, fils d'Hector? " Nous avons échappé du milieu des Grecs, écrivait Du Bellay, et par les escadrons romains, pénétré jusque au sein de la tant désirée France. " Nos ancêtres les Gaulois n'avaient-ils pas pillé le temple de Delphes, et

semé là-bas la fameuse nation des Gallo-Grecs ? Notre Marseille n'est-elle pas une cité hellénique ? Et ne sommes-nous point les descendants de cet Hercule gaulois, dieu de l'éloquence, " qui tirait les peuples après lui, par leurs oreilles, avec une chaîne attachée à sa langue ? "

Aussi Du Bellay affirme-t-il que, si les Grecs ont eu autrefois le dépôt de la civilisation, c'est nous qui l'avons aujourd'hui " vu qu'en civilité de moeurs, équité de lois, magnanimité de courage, bref, en toutes formes et manières de vivre, nous ne sommes rien moins qu'eux. " Bien mieux, il croit et il prouve que nous sommes plus riches d'idées et d'inventions, et il prend à témoin " l'imprimerie, soeur des Muses et la dixième d'elles, et cette non moins admirable que pernicieuse foudre d'artillerie. "

Ce qu'il rêve pour son pays c'est la domination intellectuelle sur le monde entier : "Le temps viendra peut-être, dit-il,et je l'espère... que ce noble et puissant royaume obtiendra à son tour, les rênes de la monarchie, et que notre langue qui commence encore à jeter ses racines, sortira de terre et s'élèvera en telle hauteur et grosseur, qu'elle se pourra égaler aux mêmes Grecs et Romains, produisant comme eux des Homères, Démosthènes, Virgiles et Cicérons, aussi bien que la France a, quelquefois, produit des Périclès, Nicies, Alcibiades, Thémistocles, Césars et Scipions. "

Il n'est pas jusqu'au son lui-même et aux expressions employées par Du Bellay, qui n'aient la fierté citoyenne. Ce n'est pas un sujet qui parle, ni un courtisan ; à travers le service du prince, il voit toujours le service de l'Etat. Dès les premières lignes de son ouvrage, il écrit à son oncle le cardinal : " Pécherais-je pas contre bien public si, par longues paroles, j'empêchais le temps que tu donnes au service de ton prince, au profit de la patrie ? " Et il affirme avec énergie, qu'aucune autre considération ne l'a guidé dans son oeuvre de

rénovation littéraire: " ...à l'entreprise de laquelle, dit-il, rien ne m'a induit que l'affection naturelle envers ma patrie... "

Quel sera donc le premier devoir de ces poëtes patriotes? — Aimer la langue française, si pauvre et si peu honorée qu'elle soit, croire à sa valeur et à son avenir. " Notre langue, écrit-il, n'a point eu à sa naissance, les dieux et les astres si ennemis qu'elle ne puisse un jour parvenir au point d'excellence et de perfection, aussi bien que les autres, attendu que toutes sciences se peuvent fidèlement et copieusement traiter en icelle. "

Ce n'était pas l'opinion de tout le monde. Un certain nombre d'érudits croyaient que notre *vulgaire,* comme on disait alors, n'était pas capable des grands sujets. " C'est un crime de lèse-majesté, écrira plus tard le chef de la Pléiade, d'abandonner le langage de son pays vivant et florissant, pour vouloir déterrer, je ne sais quelle cendre des anciens. "

Parler français ne suffit pas: il faut enrichir la langue, mais avant tout, il faut l'enrichir de son propre bien. Ronsard veut que l'on emprunte aux divers dialectes français, les mots qui font défaut au langage courtisan. Il conseille de lire les vieux romans d'Arthur, Lancelot et Gauvain, pour y retrouver mille excellents mots que nous avons laissé perdre par notre négligence. Jusqu'à son dernier jour, il protestera contre ceux qui empruntent au latin et aux langues étrangères, des mots dont l'équivalent existe chez nous: " Mes enfants, dira-t-il, défendez votre mère contre ceux qui veulent faire servante, une damoiselle de bonne maison. Il y a des vocables qui sont français naturel, qui sentent le vieux, mais le libre français... Je vous recommande par testament que vous ne laissiez point perdre ces vieux termes, que vous les employiez et défendiez hardiment contre les marauds qui ne tiennent pas élégant, ce qui n'est pas écorché du latin et de

l'italien et qui aiment mieux dire *collauder, contemner, blasonner,* que *louer, mépriser, blâmer.* "

Comment se fait-il donc que ces patriotes, si largement et intelligemment conservateurs, aient pris figure de révolutionnaires? C'est d'abord qu'ils rejetaient une partie du passé, tout ce qui, dans les pratiques du passé leur paraissait mort et stérile. " Laisse-moi, écrivait Du Bellay, laisse-moi toutes ces vieilles poésies françaises aux Jeux Floraux de Toulouse et au Puy de Rouen: comme rondeaux, ballades, virelais, chants royaux, chansons et autres, telles épiceries qui corrompent le goût de notre langue et ne servent sinon à porter témoignage de notre ignorance. " Mais comme ces épiceries étaient pour la plupart de leurs contemporains, toute la poésie, on accusait les jeunes réformateurs de renier en bloc le passé poétique de la France.

Or, la vérité est que, de ce moyen-âge finissant, dont ils rejetaient la scolastique littéraire, ils gardaient tout ce qui était bon et même une grande part de ce qui était moins bon: le Roman de la Rose d'abord, et, ajoute Du Bellay, " tous ceux qui ont été nommés par Marot, en une certaine épigramme à Salel. " C'est beaucoup, et il y a là quelques personnages que l'on s'étonne de voir figurer au Panthéon littéraire de la Pléiade. Passe pour Jean de Meung, Alain Chartier, les deux Gréban et Villon; mais Marot a nommé là Octovian de Saint-Gelais, Molinet, Jean Lemaire de Belges, Georges Chastelain, Crétin, Meschinot, Coquillart et Salel, en un mot, tous les grands rhétoriqueurs. Du Bellay et Ronsard acceptaient que leurs oeuvres continuassent de vivre: c'est leur méthode dont ils ne voulaient plus.

Ils savaient très bien ce qu'ils voulaient mettre à la place. Enrichir la littérature française par l'imitation de l'antiquité, et substituer les grands genres cultivés par les Anciens aux formes poétiques du Moyen-Age, tel était leur program-

me. Car ils avaient bien le tempérament français, idéaliste et intellectuel, en ceci, qu'avant de réaliser leurs oeuvres, ils en donnaient la théorie et la formule. Il est touchant de voir ces jeunes gens exprimer avec toute la naïve conviction de leur vingt-quatrième année, les hautes ambitions dont leurs coeurs sont remplis et leur ferme espérance de contribuer pour une grande part, à l'illustration de leur patrie.

Ils auraient pu le faire toutefois, sans que la patrie elle-même fût directement l'objet de leurs chants; mais les événements de leur vie et surtout des événements de leur temps, les amenèrent à donner dans leur poésie même une expression tendre, douloureuse, éloquente et passionnée à leur amour de la France.

Cette Italie que Joachim du Bellay avait tant vantée, cette Italie de la Renaissance, dont il avait recommandé l'imitation aux poëtes et qu'il avait lui-même si naïvement imitée, dans son premier recueil de sonnets, il lui fut donné de la voir. Et cela est très heureux: car s'il eût toujours vécu dans la douceur de son pays natal, peut-être n'eût-il jamais su lui-même de quelle passion profonde il l'aimait.

Deux ans après la publication de son retentissant manifeste, au moment où la gloire poétique lui souriait déjà, une autre ambition s'empara de lui. Etre poëte ne lui suffisait plus. Il crut qu'il pouvait sans dommage abandonner pour un temps la compagnie des Muses. Le poëte se mua en diplomate. Joachim du Bellay quitta la France pour accompagner à Rome, le cardinal, son oncle, avec l'espoir d'avancer sa fortune. Il y consuma vainement trois belles années de sa jeunesse.

Réduit au rôle d'intendant, alors qu'il eût voulu être poëte, obligé de faire le courtisan, lui, qui détestait la cour, de se plier à la morgue italienne, lui qui, en France, était bienvenu des plus grands personnages, astreint à voyager,

lui, dont la santé était faible, il sentit peu à peu le découragement l'envahir.

La poésie française n'y perdit rien. Et bien au contraire ces souffrances, en pays étranger, rendirent à Joachim du Bellay la claire notion du génie français. La vie et la souffrance le dégagèrent de l'imitation des Anciens, et l'Italie le dégoûta de l'italianisme.

Lui qui avait tant étudié et vanté Pétrarque et ses belles exagérations, et le vent froid de cet esprit qui sèche les larmes sur les yeux, en revint à la bonne vérité française, saine et bien portante, qui prend le sentiment tel qu'il est, qui ne le fausse point par une exagération vaine :

J'ai oublié l'art de pétrarquiser,
Je veux d'amour franchement deviser
Sans vous flatter et sans me déguiser...

Nos bons aïeux qui cet art démenaient,
Pour en parler Pétrarque n'apprenaient,
Ains franchement leur dame entretenaient
Sans fard ou couverture ;
Mais aussitôt qu'amour s'est fait savant,
Lui qui était Français auparavant,
Est devenu flatteur et décevant
Et de Tusque nature.

Ce même Du Bellay qui avait conseillé aux poëtes de " lire et de relire sans cesse, de feuilleter d'une main nocturne et journelle les exemplaires grecs et latins, ", quand il fut en face de son coeur souffrant, ne pensa plus qu'à faire à la poésie la sincère confidence de sa douleur :

Je me contenterai de simplement écrire
Ce que la passion seulement me fait dire.
...Je me plains à mes vers si j'ai quelque regret,
Je me ris avec eux, je leur dis mon secret
Comme étant de mon coeur les plus sûrs secrétaires.

Il n'est plus ni Grec ni Romain. Mais pourquoi donc

est-il si triste ce diplomate de vingt-six ans ? Autrefois, il avait de vastes ambitions poétiques, le culte de l'énergie, le désir de l'immortalité. Maintenant il se laisse aller, il ne résiste plus aux événements, il lui semble qu'il ne désire plus rien et que sa vie est finie. Un seul être lui manque et tout est dépeuplé.

Il lui manque la France.

Autrefois, il rêvait de Rome et ne pensait qu'à en piller les trésors pour enrichir la poésie française. Il est à Rome maintenant, il respire l'air qu'ont respiré les vieux Romains, il a sous les yeux les ruines de leurs monuments : à quoi pense-t-il ?

Sur les bords de la Loire, aux frontières de l'Anjou et de la Bretagne il revoit un village aux toits d'ardoise parmi lesquels se dresse le manoir de sa famille, le séjour qu'ont bâti ses aïeux. Son coeur est là.

Il éprouve la nostalgie de cette maison modeste et de la liberté paisible d'autrefois. Il regrette amèrement ce moment d'ambition folle qui lui a fait quitter les seuls vrais biens de ce monde et le bonheur de vivre " entre pareils à soi ".

Ce qu'il y a de meilleur dans le voyage, c'est le retour. En bon humaniste nourri d'Homère, il pense au retour d'Ulysse, mais il pleure sur lui-même en revoyant par la pensée le clos de sa pauvre maison et la cheminée qui fume et le foyer qui l'attend :

> Je me promène seul sur la rive latine,
> La France regrettant et regrettant encor
> Mes antiques amis, mon plus riche trésor
> Et le plaisant séjour de ma terre angevine.

Dans les fêtes, les jeux, le carnaval de Rome, rien ne lui plaît, tout l'attriste. Il se revoit quittant sa demeure. Il se rappelle tous les mauvais présages qui auraient dû l'y retenir. Il constate par l'astrologie que ce jour était néfaste :

Malheureux l'an, le mois, le jour, l'heure et le point,
Et malheureuse soit la flatteuse espérance
Quand pour venir ici j'abandonnai la France
La France et mon Anjou dont le désir me point.

Ce n'est cependant pas la seule nostalgie du côteau natal qui le rappelle en France, c'est bien la France elle-même, cette France grande et glorieuse, antique, intégrale, qu'il a rêvé d'illustrer lui aussi, aux beaux jours de sa foi poétique, cette France à laquelle il sent maintenant qu'il doit tout ce qu'il est :

France, mère des arts, des armes et des lois,
Tu m'as nourri longtemps du lait de ta mamelle !
Ores comme un agneau qui sa nourrice appelle,
Je remplis de ton nom les antres et les bois.

Si tu m'as pour enfant avoué quelquefois,
Que ne me réponds-tu maintenant, ô cruelle ?
France, France, réponds à ma triste querelle :
Mais, nul, sinon Echo, ne répond à ma voix.

D'autres poètes viendront, qui exprimeront avec plus d'abondance et de fluidité et d'alanguissement, cette douleur de la séparation et cet amour passionné de la patrie lointaine : mais Du Bellay demeure parmi nous le poëte du cri patriotique bref et poignant.

S'il avait pu vaincre son destin, et s'il n'était pas mort à trente-cinq ans, peut-être fût-il devenu au cours de nos guerres civiles, le chantre pacificateur, le prédicateur de sagesse et d'union dont notre patrie avait tant besoin. Il ne disparut point toutefois sans y avoir pensé. La dernière pièce qui figure dans le recueil de ses oeuvres porte le titre suivant : " Ample discours au roi sur le fait des quatre Etats du royaume de France, composé par Joachim du Bellay, gentilhomme angevin, peu de jours avant son trépas. " Le lecteur que n'effraie point la langue un peu vieillie de notre seizième

siècle, y trouvera exprimée en beaux alexandrins la doctrine ferme et modérée de ce grand serviteur de l'Etat que fut alors le chancelier Michel de l'Hospital. Mais ici, comme ailleurs, le doux et mélancolique Du Bellay s'efface devant la gloire éclatante de son ami et de son chef. Le vrai poète-citoyen de cette époque troublée est Pierre de Ronsard.

C'est un aspect sous lequel on le connaît peu, beaucoup trop peu. Parcequ'il est avant tout un artiste, parce qu'il attache à la forme une importance extrême, parce qu'il a le souci primordial d'exprimer une très grande variété de sentiments dans une très grande variété de rythmes, des juges superficiels s'imaginent qu'il n'eut pas un grand souci de la pensée et de l'action. C'est une erreur et une injustice. Ronsard n'a réellement enfermé dans la tour d'ivoire que les premières années de sa jeunesse, et dès le jour où il écrivit des vers, il affirma très hautement l'ambition qu'il avait d'être le poëte de la nation et de la monarchie française.

Non pas un poëte courtisan. Qu'il ait été le favori de quatre rois de France, et honoré de l'amitié de tous les potentats de l'Europe, sa gloire et son génie suffisent à l'expliquer. Et sa touchante fidélité à Marie Stuart nous prouve que son coeur ne changeait pas avec la fortune. La vérité est qu'il a toujours gardé, en face des grands de ce monde, une attitude fière et digne, et qu'il a moins flatté les rois que les littérateurs du 19e siècle n'ont flatté le peuple-roi. Bien qu'il ait souvent employé avec ses protecteurs, les inoffensives hyperboles classiques, il n'a jamais manqué une occasion de leur rappeler qu'Achille et Agamemnon seraient ignorés sans Homère et que le neveu de César doit à Virgile le meilleur de sa renommée. Il a toujours revendiqué dans l'Etat, une très haute place pour l'art dont il était le prêtre. " Il n'y a dans ma maison, disait-il à un prince qui venait le visiter, ni porphyre, ni marbre, ni jaspe, ni plancher lambrissé, ni tableaux

de prix, mais elle a été construite par Amphion, Apollon y est honoré comme à Delphes et la Muse y habite. " Et il concluait hardiment par cette leçon morale :

Apprenez, mon grand prince, à mépriser les biens,
La richesse d'un prince est l'amitié des siens.

Je ne crois pas que jamais d'ailleurs, il ait adressé une flatterie à un roi ou à un grand personnage, sans y envelopper un conseil. Lorsqu'il dit au jeune François II que l'Italie est de son héritage, et qu'il doit la revendiquer, il se hâte d'ajouter que ce doit être pacifiquement :

Souvienne-toi pourtant quand tu seras grand roi,
Beaucoup de sang chrétien ne répandre sous toi,
Mais pardonne au vaincu et dompte le rebelle.

Dans son *Institution pour l'adolescence du Roi très-chrestien Charles IX,* il trace en vers familiers et énergiques l'idéal d'un roi pieux, simple, savant et ami de son peuple.

Car, ce qu'il voit dans le roi, c'est avant tout la France. Ce monument épique qu'il rêve d'élever à la gloire de la monarchie française, cette Franciade qui sera le plus grand effort et la plus grande erreur de sa vie, c'est avant tout l'histoire de France. Il le dira en s'adressant au petit dauphin qui devait être plus tard le roi Charles IX :

Qui pourrais-je moi Français
Mieux célébrer que la France?

Et c'est bien par là en effet qu'il avait débuté dans la carrière poétique. Une des premières pièces qu'il ait publiées en 1549, un an avant les Odes, trois ans avant les Amours, est un hymne à la France. Il adressait à sa patrie la fameuse apostrophe de Virgile : *Salve, magna parens frugum.*

Je te salue, ô terre plantureuse,
Heureuse en peuple et en princes heureuse,
Moi, ton poëte ayant premier osé
Avoir ton los en rime composé.

Plus tard, il retrancha cette pièce du recueil de ses oeuvres, parce qu'il n'y avait pas observé d'une façon absolue l'alternance des rimes masculines et féminines. Mais il reprit, et magnifiquement, cet éloge de la France, dans la première de ses Eglogues.

Passons condamnation sur ce qu'il y a de factice dans ce genre de poésie. Oui, il est bien entendu que les bergers de Ronsard, tout comme les pasteurs de Virgile, ne sont que des princes déguisés. Mais vous aurez la surprise, en lisant ces dialogues, que l'on dit si faux, d'y découvrir des tableaux champêtres pleins de grâce et de fraîcheur, et vous y entendrez la bergère Margot, je veux dire Marguerite de Valois, fille de Henri II, chanter les beautés de la France :

> Soleil, source de feu, haute merveille ronde,
> Soleil, l'âme, l'esprit, l'oeil, la beauté du monde,
> Tu as beau t'éveiller de bon matin et choir
> Bien tard dedans la mer, tu ne saurais rien voir
> Plus beau que notre France...

Elle est un peu savante la royale bergère. Elle ne laisse pas oublier qu'elle appartient à cette famille des grands pasteurs du peuple français dont le hameau était formé de vingt magnifiques provinces entre l'Océan, les Alpes et le Rhin. Elle a fréquenté les poëtes qui lui ont parlé de la vieille Arcadie chantée par les bergers d'autrefois. Mais comme la France est plus belle encore, avec ses rochers, ses fontaines, ses rivages, ses forêts peuplées de nymphes et de dieux. " O bienheureuse France abondante et fertile ! " s'écrie l'éloquente et peu rustique paysanne ; et elle vante la douceur de son climat, la sécurité de son sol, la richesse de ses pâturages, la fertilité de ses plaines, la fierté de ses villes qui se dressent sous le ciel au bord de ses rivières. Tel est l'enchantement de la terre de France : l'histoire de son passé est plus belle encore, si possible. Ils revivent, les miracles de cette histoire, dans les vers

de la princesse érudite qui n'en veut rien sacrifier, pas même les héros légendaires de nos romans d'aventures :

Ces braves chevaliers, aux armes prompts et chauds,
Ces Tristans, ces Ogers, ces Rolands, ces Renauds.

Et comment pourrait-elle aussi, elle, la petite-fille de ce François 1er, qui fonda le Collège de France, ne point faire l'éloge des savants français de ce temps-là ? Les noms austères de Turnèbe, de Budé, de Vatable, de Dorat "le divin artisan des Muses", voltigent sur ses lèvres fraîches. Après les sciences viennent les arts : elle pense aux magnifiques palais qui sont l'ornement de nos villes, aux peintres, aux sculpteurs, aux musiciens qui honorent notre patrie. Et enfin, jetant les yeux autour d'elle, et se rappelant son enfance, elle termine par ce majestueux et patriarcal tableau de notre famille royale :

Que dirons-nous encor de la maison de France?...
Là fleurit la vertu, l'honneur et la bonté,
La douceur y est jointe avec la gravité,
Le désir de louange et la peur d'infamie,
Et tout ce qui dépend de toute prudhomie.
Là, les pères vieillards en barbe et cheveux gris
Conduisent leurs enfants pour y être nourris
Et pour mettre une bride à leur jeunesse folle
Car de toute vertu la France est une école.

A célébrer les vertus de cette école française, Ronsard a consacré les plus beaux efforts de son talent. Il eut toujours l'admiration de nos grands hommes de guerre et le souffle héroïque pour les chanter. Connaissez-vous une éloquence plus splendidement cornélienne que celle du discours qu'il prête au grand François de Guise, vainqueur de Calais et de Metz, pour dire en quelle forme il veut être enseveli ?

Ne dressez un tombeau par artifice humain
Et tant de marbre dur ne polissez en vain.
Pour tombe dressez-moi de Metz la grande ville,

Les grands murs de Calais et ceux de Thionville
Et dessus le trophée en deux lieux soit bâti
De l'honneur que j'acquis à Dreux et à Renty.
Gravez-y mes assauts, mes combats et mes guerres,
Fleuvés, forêts et monts, mers, fontaines et terres
Qui tremblèrent sous moi : et des peuples vaincus
Pendez-y les harnois, les noms et les écus ;
Puis, afin que ma gloire ici vive accomplie,
Assemblez sur mon corps la France et l'Italie
Et toutes les cités qui sentirent les coups
De ma dextre invaincue et m'enterrez dessous.

Quatre-vingts ans avant Corneille et trois siècles avant Victor Hugo, le premier peut-être de nos poëtes français, Ronsard a chanté en beaux alexandrins la gloire de ceux qui pieusement sont morts pour la patrie :

Car celui qui premier s'opposant à l'effort
Des vaillants ennemis, meurt d'une belle mort,
Tenant encore au poing sa pique vengeresse,
A l'heure qu'on l'enterre, une dolente presse
Chante du trépassé la gloire et la valeur.

Et, ce qui est mieux encore peut-être, la poëte a réclamé pour celui qui, ayant risqué sa vie dans la bataille, a survécu à la bataille, une place d'honneur dans la cité :

Le peuple par la rue honorera sa face,
Petits et grands assis, debout lui feront place,
L'honorant comme un dieu et n'aura son pareil,
Premier en la bataille et premier au conseil.

Cette vision de gloire splendide ne fait pas oublier à notre poëte, que les Muses sont amies de la paix. Il est de ceux qui préféreraient que " l'aragne, artisane admirable ", suspendît des filets autour des harnois de guerre. Mais il sait et il dit que, parfois il faut faire la guerre pour la liberté du monde: pour la libération de notre sol national d'abord. Ronsard est fier de son roi Henri II, qui a rendu à la France, Boulogne et Calais, Metz, Toul et Verdun. Il est fier aussi que son roi ait combattu pour la liberté des autres peuples contre la monarchie universelle de l'empereur :

Deux ou trois ans après tu mis en la campagne
Ton camp pour affranchir les princes d'Allemagne...
Tu pris Metz en passant, puis venu sur la rive
Du grand Rhin t'apparut l'Allemagne captive,
Laquelle avait d'ahan tout le dos recourbé ;
Ses yeux étaient cavés, son visage plombé,
Son chef se hérissait à tresses dépliées.
Et de chaînes de fer ses mains étaient liées
Et un peu s'accoudant de travers sur le bord
Du Rhin ainsi te prie : " O prince heureux et fort,
Las ! prends compassion de ma serve misère... "
Ainsi dit l'Allemagne, et à peine n'eut pas
Achevé que ses fers lui tombèrent en bas,
Son dos redevint droit et ses yeux et sa face
Revêtirent l'honneur de leur première grâce :
Et soudain de captive en liberté se vit...

Après avoir lu ce passage, il n'y a pas un commentateur sur cent, qui manque de s'écrier : Voyez comme Ronsard a des idées modernes ; il n'admet la guerre que pour la libération des peuples opprimés. — Mais non ! ce n'est pas Ronsard qui a des idées modernes ; c'est nous, Français du 20e siècle, qui avons les idées que nos ancêtres n'ont jamais cessé d'avoir !

Autre idée éternellement française : Ronsard veut que la guerre soit faite comme Louis XIV ordonnera plus tard de la faire : le plus honnêtement possible. Il félicite son roi d'avoir émerveillé ses ennemis eux-mêmes, par la noble générosité qu'il montra dans son expédition sur les bords du Rhin :

Où la crainte et l'honneur furent de toutes parts
Si saintement gardés entre tant de soudards,
Bien qu'ils fussent divers de face et de langage
Que même l'ennemi ne sentit le pillage ;
Merveille ! et pour ce coup l'épée et les harnois
Par ton commandement obéirent aux lois.

Hélas ! ces Français qui, au dehors, font la guerre en honnêtes gens et que l'étranger ne peut vaincre, voilà qu'ils se sont déclaré à eux-mêmes une guerre impie. L'union qui assurait la grandeur de leur patrie n'existe plus. Le troupeau

est divisé contre lui-même. Cet éloge de la France que nous entendions tout-à-l'heure prononcer par une fille de France, se termine par une apostrophe où l'on sent vibrer douloureusement l'âme du poëte :

Le bonheur te conduise et jamais le discord
Ne pousse tes bergers au péril de la mort,
Afin que pour jamais, notre France ressemble
Aux troupeaux bien unis qui se serrent ensemble.

L'union nationale: telle fut la grande idée politique de Ronsard. Et telle est la raison pour laquelle, en 1560, au péril de sa tranquillité et de sa vie, il entreprit de dénoncer la conduite de ceux qui, par leurs séditions, allaient compromettre la grandeur et peut-être l'existence même de la patrie. C'est alors qu'il écrivit ces éloquents poëmes patriotiques : le Discours et la Continuation du Discours sur les misères de ce temps, la Remontrance au Peuple de France.

Quand les Protestants virent ce poëte dont l'inspiration avait été jusqu'alors si nettement païenne et qui avait naturalisé chez nous la mythologie antique, prendre la défense de la religion traditionnelle des Français, ils exprimèrent vivement leur surprse et leur scandale. Et suivant un procédé, bien misérablement humain, ils cherchèrent les raisons intéressées qui pouvaient l'avoir entraîné dans cette voie :

Ou tu es un athée ou quelque bénéfice
Te fait ainsi vomir ta rage et ta malice.

Ronsard n'eut pas grand'peine à leur répondre qu'il n'avait jamais cessé d'être chrétien :

Appelez-vous athée
Celui qui dès enfance en son coeur a gardée
La foi de ses aïeux, qui ne trouble les lois
De son pays natal, les peuples ni les rois ?
Appelez-vous athée un homme qui méprise
Vos songes contrefaits, les monstres de l'Eglise,
Qui croit en un seul Dieu, qui croit au Saint-Esprit,
Qui croit de tout son coeur au Sauveur Jésus-Christ ?

D'ailleurs, s'il est catholique, ce n'est pas précisément comme catholique qu'il est descendu dans l'arène, c'est en qualité de patriote et de Français. Je sais bien que sa religion et son patriotisme sont étroitement unis, que sa qualité de patriote est une des raisons qui le font demeurer catholique, parce que le catholicisme est la religion de ses pères. Mais, au début de la discussion, tout au moins, il évite les querelles théologiques, les controverses subtiles et irritantes. Il dit à ses adversaires : " Je parle en qualité de Français à des Français, à de mauvais Français, qui, sous prétexte de religion, se sont levés contre leur prince, parce qu'ils l'ont vu jeune et faible, et ont voulu s'agrandir à ses dépens :

L'espérance de mieux, le désir de vous voir,
En dignité plus haute et plus grands en pouvoir,
Vos haines, vos discords, vos querelles privées
Sont cause que vos mains sont de sang abreuvées,
Non la religion qui sans plus, ne vous sert
Que d'un masque emprunté qu'on voit au découvert.

Les Protestants ont troublé l'ordre et rompu l'union : c'est pourquoi il a pris parti contre eux. Ce qu'il leur reproche, ce n'est pas leurs croyances, c'est leur rébellion :

Servez votre pays et le roi votre maître ;
Posez les armes bas.

Il leur rappelle avec désespoir que des étrangers, à la faveur de nos discordes, sont venus chez nous en envahisseurs et en conquérants. Ce sont eux qui ont appelé en France les Allemands pillards et ivrognes :

Les reitres, délaissant le rivage du Rhin,
Comme frelons armés n'eussent bu notre vin.
Je me plains de bien peu : ils n'eussent brigandée
La Gaule qui s'était en deux parts débandée
Et n'eussent fait rouler avec tant de charrois
Dessous un roi mineur les trésors des François.

Le poëte crie sa détresse à tous ceux qui peuvent apporter quelque remède aux malheurs de la nation : il s'adresse à la reine, aux prélats, aux juges, à la noblesse, les conjurant tous avec larmes, de faire leur devoir, de se réformer eux-mêmes, d'oublier leurs querelles, de se réconcilier dans l'amour de la patrie commune. Plus longuement, il s'arrête devant un grand prince, ami de sa jeunesse, oncle de celui qui sera plus tard le roi Henri IV : il supplie le prince de Condé, de se dessiller les yeux, de se séparer des hypocrites qui lui falsifient l'Evangile :

> Prince très magnanime et courtois de nature,
> Ne soyez offensé lisant cette écriture...
> Mais l'amour du pays et de ses lois aussi
> Et de la vérité me fait parler ainsi.

L'amour du pays, tel est son principal et, à vrai dire, son unique argument. La France n'est pas pour lui, un être idéal et inconsistant : elle est une personne vivante, elle est une mère. Ce qu'il demande aux chefs des révoltés, ce qu'il demande en particulier à Théodore de Bèze, ce n'est pas de sacrifier leurs croyances, c'est d'avoir pitié de celle qui leur a donné le jour :

> Ce n'est pas une terre allemande et gothique
> Ni une région tartare ni scythique,
> C'est celle où tu naquis...
> Celle qui t'a nourri et qui t'a fait apprendre
> La science et les arts dès ta jeunesse tendre.

Il parlait en citoyen : on lui répondit théologie. Obligé d'accepter la lutte sur ce terrain, et ne pouvant plus s'adresser comme Français à des Français, il voulut du moins parler en bonne langue française à ces nouveaux rabbins. Ce qui, d'ailleurs, lui donnait assez justement confiance, c'était l'ignorance de ses adversaires. De quoi est-il besoin, dit-il, pour être un bon prédicant ?

Il ne faut pas avoir beaucoup d'expérience
Pour être exactement docte en votre science,
Les barbiers, les maçons en un jour y sont clercs.

Quant à leur doctrine, elle est venue d'Allemagne : belle garantie ! Qu'ont-ils de plus que nous, ces gens-là, pour se vanter de voir plus clair dans l'Evangile ?

D'où serait animé,
Un habitant du Rhin en son poêle enfermé
A bien interprêter les Saintes Ecritures
Parmi les gobelets, les vins et les injures ?

D'ailleurs, si le poëte est demeuré catholique, ce n'est pas qu'il ignore les abus de l'Eglise; mais il sait que ces abus ne sont pas liés à la doctrine, et il sait trop bien aussi, que ceux qui ont rejeté la doctrine n'ont pas réformé leurs mœurs : ils ont modifié leur attitude extérieure, non pas leur coeur ni leur vie.

J'en vois qui ont changé de couleur et de teint
Hideux en barbe longue et en visage feint,
Qui sont plus que devant tristes, mornes et pâles,
Comme Oreste agité des fureurs infernales.
— Mais je n'en ai point vu qui soient d'audacieux
Plus humbles devenus, plus doux ni gracieux,
De paillards continents, de menteurs véritables,
D'effrontés vergogneux, de cruels charitables...

Il est demeuré catholique, parce que rien ne lui semble plus directement contraire à la modestie chrétienne que l'orgueil des prédicants :

...les docteurs de ces sectes nouvelles
Parlent profondément des mystères de Dieu :
Ils sont ses conseillers, ils sont ses secrétaires,
Ils savent ses avis, ils savent ses affaires,
Ils ont la clef du ciel et y entrent tout seuls,
Ou qui veut y entrer il faut parler à eux.

Il est demeuré catholique parce qu'il voit une opposition formelle entre la douceur de l'Evangile et les violences huguenotes :

> Eh ! quoi, brûler maisons, piller et brigander,
> Tuer, assassiner, par force commander,
> N'obéir plus aux rois, amasser des armées,
> Appelez-vous cela églises réformées ?

Il a été fixé sur la valeur de leurs prophètes, le jour où, en sa présence, Théodore de Bèze, un de ses anciens amis, est monté en chaire, l'épée au côté; il voudrait lui faire comprendre que cela n'est ni chrétien ni français :

> Ne prêche plus en France une Evangile armée,
> Un Christ empistolé tout noirci de fumée.

Enfin, il est demeuré catholique, parce que les nouveaux-venus ne font la preuve de leur opinion, ni par textes ni par miracles. Et comment la feraient-ils, quand ils ne peuvent s'accorder entre eux. Ronsard compte sur ses doigts les Eglises dites réformées: Zwingliens, Luthéristes, Puritains, Anabaptistes, etc.: il y a déjà neuf sectes dissidentes, rien qu'en Germanie. " Vous n'êtes donc point, leur dit-il, les successeurs des Apôtres.

> Les Apôtres jadis prêchaient tous d'un accord
> Entre vous, aujourd'hui, ne règne que discord.

Les grands alexandrins français furent tout étonnés d'exprimer pour la première fois, si aisément et avec tant d'éloquence, ces idées théologiques. Ronsard parle théologie en honnête homme qui veut être compris. Et vous avez pu voir que ses arguments ne sont point faibles, puisqu'il en est au moins un, dont Bossuet fera le fondement de sa controverse avec les Protestants. Mais c'est en bon Français, avant tout,

que parle Ronsard : il vise moins à convertir ses adversaires à sa foi religieuse qu'à leur communiquer sa foi patriotique. Ce qu'il leur reproche, c'est d'avoir divisé la France, en divisant la chrétienté ; ce dont il souffre par-dessus toutes choses, c'est de voir la France déchirée, et l'oeuvre magnifique des Pères de la Patrie compromise par leurs enfants ingrats :

Heureux les pères vieux des bons siècles passés
Qui sont sans varier en leur foi trépassés...
...Ah ! pauvre France, hélas, comme une opinion
Diverse a corrompu ta première union !

Que doivent-ils penser de nous, les ancêtres qui ont travaillé pour nous, et que nous continuons si mal ?

Ah ! que diront là-bas, sous les tombes poudreuses,
De tant de vaillants rois les âmes généreuses ?
Que dira Pharamond, Clodion et Clovis,
Nos Pépins, nos Martels, nos Charles, nos Louis?...
...Ils se repentiront d'avoir tant travaillé,
Assailli, défendu, guerroyé, bataillé
Pour un peuple mutin divisé de courage
Qui perd en se jouant un si bel héritage.

Dans la dernière édition de ses oeuvres, Ronsard voulut que ses poésies politiques fussent placées tout à la fin. Il signifiait par là que sa pensée dernière avait été pour sa patrie, et que le poète avait fini en citoyen. A la vérité, il avait toujours vécu ainsi.

On sait qu'il fut un poëte patriote : on n'a pas encore assez dit, qu'il est notre poëte d'Etat. Plusieurs de ceux qui l'ont lu, ayant constaté qu'il prêchait l'union, l'ordre et la stabilité, se sont inquiétés pour l'avenir des partis. Peut-être, en effet, que si une telle doctrine venait à prévaloir, les Français n'auraient plus le droit de se déchirer entre eux.

Aujourd'hui que l'union s'est faite sous la pression de circonstances terribles, nous comprenons mieux la pensée de ce grand artiste qui, lorsqu'il vit sa patrie en danger, cessa d'être un artiste et même d'être un auteur, cessa de travailler pour le plaisir et pour la gloire. Le jour où, s'oubliant lui-même, il se souvint seulement qu'il était Français, et où il écrivit ses vers sous la seule dictée de son indignation et de sa douleur, il croyait faire à la patrie le sacrifice de son art. Il en fut bien récompensé, puisque c'est alors qu'il créa cette langue de la poésie éloquente, que nul n'avait parlée avant lui et qui devait être plus tard celle du grand Corneille.

René GAUTHERON,

Professeur de littérature française
à l'Université Laval.

Nos avocats d'autrefois

A MONTRÉAL

(2ème ARTICLE)

NOUS nous étions arrêté, dans notre dernière livraison, au beau milieu de l'analyse de la conférence sur " nos avocats d'autrefois ", que donnait naguère M. le juge Archambault, à la Bibliothèque Saint-Sulpice. Dans sa première partie, le magistrat-conférencier avait procédé par groupements. La figure de Cartier mise à part, nous avions vu défiler le groupe des Lafontaine, des Girouard et des Lacoste, puis celui des Dorion, des Doutre, des Laflamme et des Geoffrion, enfin celui des Cherrier, des Cassidy, des Loranger (L.-O.), des De Lorimier, des Jetté, des Angers et des Beaudin. Nous avions dû borner là, pour cette fois, notre analyse. Nous y revenons aujourd'hui.

N'oublions pas que c'était une pure et simple causerie, que M. Archambault avait donnée à la Bibliothèque Saint-Sulpice, et dont il a bien voulu nous passer le manuscrit. Il y parlait des anciens du barreau, des défunts et des vivants, un peu au hasard de ses souvenirs. Nous inclinons à croire que, en revisant ses notes lui-même et en refaisant la nomenclature de ses groupes, M. le juge trouverait place, dans ceux déjà indiqués, pour des avocats comme Loranger (Thomas-J.-J.) et Augé, Taillon et Robidoux, et nous ne parlons pas de Chapleau, que notre conférencier avait gardé à bon droit pour son groupe des avocats d'assises ou des criminalistes, mais qui ferait belle figure, pensons-nous, dans tous les groupes.

Avant de nous parler toutefois des avocats de carrière,

dont nous venons de citer les noms, le conférencier de la Bibliothèque Saint-Sulpice s'est donné la joie de rappeler, comme dans une parenthèse, certains noms d'avocats, d'ailleurs connus par leurs talents ou leurs mérites, qu'il a cru devoir placer, ainsi qu'il disait, " en marge de la profession" : Arthur Dansereau, le journaliste, Honoré Fréchette, le poète, Alphonse Lusignan, écrivain et publiciste, Arthur Buies, Hector Fabre, Ludger et Elzéar Labelle. Ce furent ou ce sont là des avocats qui ont honoré le barreau par le dehors, si l'on peut ainsi dire, puisqu'ils n'ont que peu ou jamais exercé. Les notes marginales sont souvent dans un livre, disait plaisamment le conférencier, ce qu'il y a de plus intéressant. Au sujet de ces avocats qui ont vécu ainsi " en marge de la profession ", il aurait, affirmait-il, bien des choses piquantes ou savoureuses à raconter. Mais, faute de temps, il a dû passer vite, tout en le regrettant.

Cependant, Arthur Buies l'intéressait trop pour qu'il n'en dît pas un mot. " Buies, disait-il donc, a étudié le droit au bureau de Laflamme. Il y est allé deux fois : la première fois pour s'y inscrire, la seconde pour y prendre son certificat d'assiduité ! Il se décida pourtant un jour à plaider ; le spirituel chroniqueur l'a écrit lui-même quelque part. Son ami, Joseph Turgeon, lui ayant procuré deux cas d'assises, il emprunte une robe à Geoffrion, l'ami des temps durs, et... s'amène au palais. L'un de ces inculpés, qu'il avait charge de défendre, était un gibier de pénitencier, *indéfendable,* l'autre pouvait être innocent. L'*indéfendable* subit le premier son procès. Buies, au nom de Victor Hugo et de Lamartine, plutôt qu'au nom du droit et de la justice, dans le plus carillonnant des discours, demande son acquittement. Comme de juste, le type est condamné. Le même sort menaçait l'autre, quand l'inneffable Buies se sent tirer par la robe — la robe de Geoffrion ! C'était Turgeon qui voulait l'avi-

ser. Ayant examiné l'acte de mise en accusation, il venait de découvrir qu'il y manquait une formalité quelconque — ce qui s'appelle un *flaw* en anglais. Il souffle donc au plaidant : "Il y a un *flaw.* " Buies bondit et d'une voix triomphante : " Votre Honneur, j'ai un *flaw* ", cependant qu'en *a parte,* à Turgeon, il demande : " Qu'est-ce que c'est que ça ? ", mais continue pour la cour : " Un vrai *flaw,* Votre Honneur, le plus beau des *flaw!* " Le juge Coursol, qui avait bien de la peine à garder son sérieux, parcourt lui-même l'acte de mise en accusation, y découvre le *flaw,* que ce pauvre Buies n'apercevait pas du tout, et prononce l'acquittement. Buies sort de là tout triomphant. L'heureux inculpé le remercie avec effusion et promet même de le payer. Mais il paraît que Buies jamais plus ne le revit. " On ne dira pas, après cette anecdote, que ce n'est pas amusant un avocat en marge de la profession !

Hector Fabre, qui fut surtout journaliste, et finit ses jours représentant du Canada à Paris, était aussi un avocat que l'assiduité au palais ne fatigua jamais. Il apprit un jour à ses dépens, explique M. Archambault, qu'au criminel les frais se paient d'avance, et voici de quelle désopilante façon. Il plaidait pour un pauvre hère qu'on accusait d'avoir volé un mouton. Il plaida avec tant d'esprit, ou peut-être la preuve était si faible contre son client, que la cour prononça l'acquittement. Fabre voulut ensuite présenter son mémoire de frais. Mais le client d'objecter : " Attendez, maintenant que je suis déclaré innocent, je vais tâcher de vendre le mouton. " Et pas plus que Buies, Fabre ne revit son homme.

Un autre bohème du barreau et du palais, ce fut Elzéar Labelle. Il vivait surtout, paraît-il, de l'oncle Papineau. Ayant eu la velléité de se ranger, il voulut un jour exercer sérieusement. Il fallait pour cela commencer par se faire inscrire au tableau de l'ordre, où, en effet, il ne figurait pas, parce qu'il avait oublié de payer sa contribution. Il adressa au secrétaire du barreau, en guise de chèque, ce billet rimé :

Cette lettre d'affaire,
Monsieur le secrétaire,
Est pour vous informer
Que je veux pratiquer.
Or, comme il est d'usage
De payer l'arrérage,
Quand on veut de nouveau
Pratiquer au barreau,
Je t'écris pour te dire,
Et je le dis sans rire,
Que je compte sur toi
Pour éluder la loi...

Le conférencier n'a pas jugé à propos de dire à ses auditeurs si cet avocat spirituel réussit dans sa démarche, mais il a beaucoup amusé ceux qui l'écoutaient.

* * *

La parenthèse fermée, sentant qu'il avait suffisamment reposé son auditoire en lui racontant ces boutades et ces anecdotes, M. le conférencier est revenu aux vrais avocats, que, cette fois, il a cessé de présenter par groupes, et il a parlé successivement de Laurier, de Laberge, de Médéric Lanctôt, puis de Thomas-J.-J. Loranger, de Robidoux, de Taillon, d'Augé,et enfin, dans son groupe de criminalistes ou d'avocats d'assises, de Siméon Morin, de Cornellier et surtout de Chapleau — que beaucoup ont soupçonné être, pour le conférencier, le grand avocat, l'avocat par excellence. Tout naturellement, en faisant cette analyse, le nom de Chapleau évoque en notre esprit le souvenir de Mercier. Mais Mercier n'était pas de Montréal ou si peu. Il a surtout exercé à Saint-Hyacinthe. C'est égal, si jamais M. le juge Archambault voulait nous donner une étude sur Chapleau et Mercier, avocats, criminalistes ou hommes politiques, nous en serions, à la *Revue canadienne,* particulièrement heureux.

Laurier et Laberge appartiennent assez peu, eux aussi, au barreau montréalais. Mais il convenait pourtant de rappeler qu'ils ont débuté à Montréal. Laurier, dont la glorieuse carrière politique devait rejeter dans l'ombre sa carrière d'avocat, ne demeura que deux ans dans notre ville. Sans doute parce qu'il voulait s'aguerrir de bonne heure contre les tempêtes, explique le conférencier, le futur sir Wilfrid débuta à Montréal avec Médéric Lanctôt (dont il nous parlera tout à l'heure), puis il s'en fut, dans les Bois Francs, remplacer au *Défricheur* Eric Dorion (l'enfant terrible) et exercer sa profession. Il s'y fit bientôt une popularité telle qu'elle l'enleva complètement au barreau. Et c'est ce qui explique aussi pourquoi M. Archambault n'a pas insisté.

Charles Laberge, de même, qui fut admis au barreau en 1848 et entra en société avec Laflamme, partit pour Saint-Jean-d'Iberville en 1852, s'y fixa et ne revint plus à Montréal. En 1863, il fut nommé juge suppléant, à Saint-Jean, du juge Bruneau. [1] Mais, pendant la suppléance, les libéraux furent défaits aux élections, et Laberge ne fut pas maintenu par les conservateurs. " Cet acte (du parti bleu) a été regretté, écrivait Oscar Dunn, par les adversaires eux-mêmes de M. Laberge. " Le même Oscar Dunn, dans une notice biographique qu'il consacrait à Laberge — un adversaire politique pourtant — disait encore: "Un seul trait fera voir ce qu'était ce jeune homme au sortir du collège. Aux exercices littéraires de 1845 (au collège de Saint-Hyacinthe), il prononça un discours qui lui mérita le prix d'honneur. Le supérieur du séminaire demanda à Louis-Joseph Papineau, qui était présent, de couronner le lauréat: " Franchement, monsieur, dit au jeune Laberge le grand homme, je n'ai jamais aussi bien parlé que vous venez de le faire. J'ai le titre d'orateur, vous en avez le ta-

[1] Il s'agit ici de l'ancien juge Bruneau, non pas du juge Bruneau actuel.

lent. " Eloquent, Laberge était aussi un homme très spirituel. Lors d'un discours qu'il prononçait contre la confédération, Cherrier, qui n'avait pas la parole facile, s'embarrassa un moment en disant: " Quel est le pouvoir le plus propre... le plus propre... le plus propre... " Et Laberge, de souffler en *aparte* : " C'est un pouvoir d'eau ! "

Et Médéric Lanctôt? Le conférencier ne veut pas omettre d'en dire quelques mots. Son père, nous dit-il, était notaire à Saint-Remi. Il fut arrêté en 1838, en sa qualité de patriote, et emprisonné à Montréal. C'est ce qui fait que, sa mère s'en étant venue dans la grande ville, Médéric y vit le jour le 8 décembre 1838. Ce fut un véritable enfant prodige. A 9 ans, il commençait ses études au séminaire de Saint-Hyacinthe. Mais avant de terminer son cours, il était chassé du collège pour avoir tenté d'y mettre le feu ! Alors, il devient commis au magasin Cuvillier, puis, bientôt après, rédacteur au *Courrier de Saint-Hyacinthe.* Il a 20 ans ! Le voilà à l'étude du droit, chez Doutre et Daoust, à Montréal, et, en même temps, rédacteur au *Pays* (l'ancien) où il succède à Dessaulles. En 1860, il est admis au barreau et prétend se consacrer tout entier à sa profession. Mais deux ans après, il fonde la *Presse* (pas celle d'aujourd'hui). Puis, en 1864, il fonde l'*Union nationale,* pour combattre la confédération. En 1867, il se présente contre Cartier. Il organise des magasins où tout se vend au prix coûtant. Il découvre que le Mont-Royal est en fer, en achète un gros morceau ! Il rêve une fortune. Mais il se fait battre par Cartier. Il tombe dans la misère. Il passe aux Etats-Unis. En 1872, il revient au Canada et soutient la candidature de Cartier, qui, cette fois, fut battu. Enfin, Lanctôt redevient journaliste au *Courrier de l'Outaouais* à $15.00 par semaine, puis sténographe aux débats officiels, et il meurt pauvre à 39 ans, en 1877. Cette vie en

cascades méritait vraiment d'être racontée ainsi en petites phrases qui se heurtent et se brisent.

Thomas-Jean-Jacques Loranger, le frère aîné de Louis-Onésime, dont il avait été question dans la première partie de la conférence de M. le juge Archambault, est, lui aussi, l'un de ces avocats d'autrefois, du barreau de Montréal, qui ont laissé à l'histoire un grand nom. M. le juge estime à bon droit qu'il est l'une des gloires de l'ordre. Il note qu'il fut le premier des avocats canadiens à aller plaider devant le conseil privé d'Angleterre. C'est lui, aussi, qui représenta les censitaires, devant la cour seigneuriale, dans des débats restés fameux. C'était, non seulement en droit, mais d'une façon générale, un homme de savoir et de culture. De l'avocat je ne dirais pas, explique le conférencier, qu'il avait toutes les qualités au plus haut degré, mais, à un degré quelconque, il les possédait toutes, en particulier la vigueur et la vivacité. Avocat civil et avocat d'assises tout ensemble, et de tout premier rang, Loranger se distingue par la puissance et la richesse de son imagination — qualité rare au barreau—, par la vivacité de ses traits et l'éloquence de son verbe. Il a l'assurance que donne la confiance en soi. Il sait amener le sourire sur les lèvres et tenir l'esprit en éveil. C'est un homme d'esprit. Et M. Archambault se plaît à citer quelques-uns de ses bons mots. Un marchand, enrichi dans le commerce de la farine, lui avait servi un jour une diatribe où les "cuirs" étaient en nombre. " Ce monsieur a fait une grande fortune dans la farine, rétorque Loranger, il en eût fait une bien plus grande dans le commerce des cuirs. " Alors que Loranger présidait la cour civile, un usurier, qui rendait témoignage, était aux prises avec l'avocat adverse: " N'insistez pas, dit le juge à l'avocat, je comprends, le témoin veut dire qu'il vole dans les hautes sphères de la spéculation. " Une ancienne jeune fille faisait des façons pour ne pas dire son âge: " Elle

refuse de s'incriminer ", remarqua le juge. Loranger, ajoute encore le conférencier, fut un des plus redoutables adversaires de la célèbre pléiade rouge. Il avait commencé à publier un long ouvrage de droit civil; les deux volumes qui ont paru font beaucoup regretter qu'il n'ait pu continuer.

Olivier Augé fut également un avocat d'esprit. Il avait la riposte vive et le mot parfois cruel. Le conférencier n'en parle que pour nous citer de lui deux anecdotes. Un jour qu'Augé, devenu vieux et malade, s'était misérablement traîné au palais pour plaider—c'était à deux heures de l'après-midi —il commença lentement, d'une voix grave, selon son habitude... et le juge s'endormit. Ce que voyant, Augé se tait. Naturellement, le juge s'éveille. " Continuez, monsieur Augé... je vous écoute. " — " Mais non, monsieur le juge, vous dormiez ", fit Augé un peu cruellement. Et M. Archambault d'affirmer, avec une pointe de malice, que c'est là un accident très rare sur le banc, et que cette ordonnance du XIVe siècle, qu'aimait à citer le regretté juge Gervais, qui défendait aux juges de dormir pendant l'audience, n'a jamais été en vigueur au Canada, parce qu'on n'en avait nul besoin! L'autre anecdote qu'il raconte au sujet d'Augé évoque la figure du spirituel juge Johnson, " qui était de sang anglais mais d'esprit français ". Elle est plaisante. Johnson présidait la cour de circuit, ce qu'il n'aimait guère et le mettait en humeur. On appelle une cause dans laquelle Augé occupait pour le demandeur. Il s'agissait d'une réclamation pour un compte d'épices de 85 cents! Sans entendre l'avocat, le juge prononça: " *De minimis non curat praetor.* On ne poursuit pas pour un compte de 85 cents. Action renvoyée! " Augé croyait pouvoir se reprendre. Une autre cause est appelée dans laquelle il occupait pour la défense. Il s'agissait d'une pauvre femme qui réclamait 40 cents pour une lessive. Augé,souriant, dit: " La demande ne devrait pas être entendue. *De minimis*

non curat praetor. " Mais Johnson, qui ne dormait pas, de décider : "On ne plaide pas une action de 40 cents intentée par une laveuse. Jugement pour la demanderesse ! " Où l'on voit que si Augé avait de l'esprit, Johnson n'en manquait pas.

A propos d'esprit au barreau, deux noms d'avocats, encore bien vivants ceux-là, reviennent à la mémoire du conférencier, celui de sir L.-O. Taillon et celui de l'honorable juge Robidoux. Le juge Robidoux n'a pas, estime-t-il, le brillant ni la chaleur de l'ancien Thomas-Jean-Jacques Loranger. Son tempérament est différent. Mais comme lui, c'est un homme d'esprit et un homme de goût. Il a le souci de la forme et de la correction, trouve toujours aisément le terme propre et se plaît à persuader les gens sans les brusquer jamais. Il y a déjà longtemps Arthur Buies — que notre conférencier, on le voit, aime à citer — écrivait de M. l'avocat Robidoux qu'il avait le génie de la persuasion. Une autre voix autorisée, vers le même temps, affirmait que Robdoux était l'avocat qui plaidait le mieux. Cet hommage, confirme M. Archambault, était mérité. D'autres pouvaient présenter un argument au fond aussi solide, mais pour la forme et l'art de bien dire Robidoux n'avait pas d'égaux. Il a la pensée fine. Son trait est du meilleur esprit et il ne blesse jamais. Evidemment, ce qu'il dit de l'avocat d'il y a vingt ans, M. Archambault le maintient du délicat et si distingué juge Robidoux d'aujourd'hui. M. le conférencier nous permettra de regretter, en analysant son appréciation, que le temps ne lui ait pas permis de citer quelques traits heureux de M. le juge Robidoux. Nous nous rappelons l'allocution, par exemple, qu'il prononça au dévoilement du *Monument Crémazie,* il y a dix ans : un pur chef-d'oeuvre d'à-propos, de grâce et d'harmonie. Mais on ne saurait tout dire dans une conférence d'une heure, quand surtout l'on parle de tant de gens.

Sir L.-O. Taillon est lui aussi un homme d'esprit, en

même temps qu'un solide avocat et un homme politique qui a " fait sa marque ". M. Archambault a tenu à rappeler en quelques mots la belle figure de cette autre gloire du barreau de Montréal. Nous aurions aimé la voir rapprochée de celle de Lacoste et de celle d'Angers. Il nous semble que le rapprochement eût été suggestif. L'honorable L.-O. David, raconte M. Archambault, a un jour appelé M. Taillon "une mitrailleuse de bons mots ", et personne ne l'a contredit. Comme le conférencier parlait de M. Taillon immédiatement après avoir parlé de M. Robidoux, il a naturellement comparé. L'esprit de Taillon, a-t-il dit, a plus de mordant que celui de Robidoux. La raison en est que chez M. Taillon la douceur ne coule pas de source. Elle est acquise, elle a le mérite de la vertu. L'occasion aidant, le naturel reprend ses droits et le trait jaillit parfois avec un peu de piquant. Un jour, alors que M. Taillon était solliciteur-général, un autre solliciteur — un particulier celui-là — l'ennuyait pour la douze ou treizième fois. Il voulait obtenir je ne sais quelle position. Le ministre avait jusque-là patienté, donné des excuses, usé en un mot de diplomatie. Mais, ce jour-là, il n'y tint plus : " Ah! vous voulez une place, fit-il, en se levant subitement. Il vous faut une place à tout prix! Eh! bien, prenez la mienne! " Et il sortit de son bureau, laissant le quémandeur tout ahuri. Encore une fois, notre conférencier devant trop abréger s'excuse de ne pas rendre justice à sir L.-O. Taillon. Ce n'est pas assez, affirme-t-il, de dire qu'il est un homme qui a le mot facile et la répartie heureuse. M. Taillon est sûrement l'une des figures les plus distinguées du barreau de Montréal. Sa science du droit ne le cède en rien à sa proverbiale urbanité. C'est la droiture en personne.

* * *

Nous voici au groupe des avocats d'assises, que l'on nomme chez nous les criminalistes. Le conférencier semble se recueillir. Sa phrase se fait plus ample. On sent qu'il a voué comme un culte à cette belle éloquence judiciaire, dont il va saluer quelques-uns des plus illustres champions. Citons-le textuellement. " Mesdames et messieurs, je crois savoir que sur l'écran où je profile ces figures d'autrefois, il en est une que vous attendez avec quelque impatience. Nos pères ont connu ce temps, où, dans les assemblées populaires, dès le début, tout le monde murmurait un nom... Au deuxième orateur que présentait le président, les voix s'élevaient plus fortes qui criaient ce même nom... La tactique était pourtant de le réserver pour le dernier... Tant que celui-là n'avait pas parlé, la foule n'avait garde de se disperser. Mesdames, vous faites comme nos pères, vous acclamez ce nom que je vais prononcer. C'est celui de Chapleau. Eh! bien, nous y sommes. Chapleau, dans notre histoire du barreau, se place en plein centre de nos avocats d'assises. Il a eu pour prédécesseurs Siméon Morin et André Ouimet, pour contemporain Thomas-J.-J. Loranger, dont j'ai parlé, pour successeurs les Saint-Pierre, les Poirier, les Desmarais et les Cornellier. Notez au passage qu'en donnant ces noms je n'entends nullement dresser une liste exclusive. Pas du tout. A ces noms, j'en pourrais joindre d'autres. D'ailleurs, ce n'est que depuis 1836 que l'éloquence a pu se cultiver, chez nous, devant les assises, et que les avocats ont été admis à plaider devant les jurys. " Et M. le juge-conférencier entreprend de parler tour à tour de Morin, de Cornellier et surtout de Chapleau.

Siméon Morin a été, après Papineau et avant Chapleau, pour notre peuple canadien, la personnification de l'éloquence. C'était vraiment un homme extraordinairement doué. A 9 ans, il commençait ses études classiques. A 28 ans, il était

ministre. A 30 ans, il était peu de chose. Après 30 ans, il ne fut plus rien. Il a sombré avant l'heure. Le Morin des assises est donc un jeune homme de 25 ans. Il s'entend admirablement à faire vibrer la corde du pathétique. Les juges eux-mêmes, à ses accents, pleurent comme des enfants. On rapporte le fait pour le grave Lafontaine en personne. Il ne put un jour devant une charge de Siméon Morin contenir son émotion ni cacher ses larmes. Et M. le juge-conférencier raconte comment une fois le brillant criminaliste détruisit le témoignage d'une femme qui s'était évanouie à l'audience: " Vous l'avez entendue, vous l'avez vue, pâle d'abord, froide comme le marbre, puis hâletante, agitée, bouleversée par le remords, suant le parjure que sa bouche ne pouvait plus proférer ! "

En mettant Cornellier dans un groupe où figurent Morin et Chapleau, continue le conférencier, je le place plus haut que son mérite peut-être, mais pas plus haut que sa valeur. Il était, lui aussi, prodigieusement doué pour l'éloquence. Il avait l'émotion facile et la conception aussi, l'esprit d'analyse tout ensemble et l'esprit de synthèse. Imagination vive, verbe prenant, voix pénétrante, il maniait le trait qui enfonce et l'ironie qui mord avec autant d'élégance que d'aisance enjouée. Sa mémoire était tout simplement merveilleuse. Il faisait une semaine d'enquête sans prendre une note, et pas un fait ne lui échappait. Il avait sa façon à lui de résumer l'argument dans une petite phrase, courte et simple, incisive, véhémente ou ironique, que le jury ne pouvait plus oublier une fois qu'il l'avait entendue. Puissant à la tribune, il était irrésistible à la barre.

Malheureusement, ajoute le conférencier, son cas est celui de Morin, quoiqu'il ait fourni une carrière plus longue. Les deux ont donné la preuve de leur beau talent à chacun. Ni l'un, ni l'autre, n'en a donné la mesure. Et tout le monde comprend ce que le conférencier ne dit pas. L'alcool hélas!

a fait chez nous, Canadiens, bien des ravages, au barreau comme ailleurs.

La grande figure du groupe, c'est Chapleau, nous l'avons dit. Comme criminaliste, il eut à défendre pas moins de vingt-neuf inculpés. Il fit acquitter le plus grand nombre. Quand il plaida en 1873, à Winnipeg, la cause de Lépine, accusé du meurtre de Scott, dans la première affaire Riel, bien qu'il n'ait obtenu qu'une recommandation à la clémence de la cour, il produisit sûrement, devant le jury et devant l'opinion, ainsi qu'en témoigna la presse du temps (anglaise et française), une émotion énorme. Un spectateur anglais disait après l'audience, alors cependant qu'il n'avait pas compris un mot du discours français de Chapleau. : " Cet homme a évidemment raison, il est convaincu. Lépine est innocent. " C'est que Chapleau, c'était par excellence l'orateur. Son nom est resté, dans le peuple, le terme de comparaison obligé. On dit d'un homme qu'on veut louer pour ses dispositions oratoires : " Il parle comme Chapleau. " Il avait tout pour lui : la voix, le geste, le regard, le coeur, l'émotion prenante et communicative. " En fait, dit excellemment M. le conférencier, Chapleau, au physique, semble être une preuve vivante que la nature peut faire aussi bien que le rêve ! L'imagier ne saurait concevoir l'éloquence sous une forme plus accomplie ni donner plus d'expression à un corps parfait dans toutes ses lignes."

* * *

Après avoir fait ainsi défiler devant ses auditeurs les avocats d'autrefois, M. le juge Archambault s'est demandé, en terminant, comment et en quoi le barreau avait évolué chez nous. Et il a ainsi répondu : " L'introduction du téléphone, de la sténographie et de la dactylographie ont apporté un changement. Et l'abord la sténographiste a remplacé le clerc. Il faut le regretter surtout pour celui-ci. Il a perdu le triple

avantage qu'avait le clerc d'autrefois d'apprendre la procédure d'une façon pratique en la faisant lui-même, de s'initier à l'organisation du bureau et de gagner un petit salaire qui lui était d'une grande utilité. Le clerc d'aujourd'hui ne fait que passer au bureau, il n'a que peu ou point de relations avec le patron. D'autre part, et ce n'est peut-être pas un progrès, le goût du luxe et du confort impose à l'avocat d'aujourd'hui l'ameublement somptueux, les pièces spacieuses et donc les loyers élevés. Ajoutons, enfin, que la concurrence est plus grande et que le coût de l'existence augmente sans cesse. " L'avocat d'aujourd'hui a donc des préoccupations d'affaires que n'avait pas au même degré l'avocat d'autrefois. Celui-ci pouvait davantage donner son effort aux études spéculatives, puisqu'il avait plus de loisirs. Cependant, les traditions essentielles du barreau, les usages strictement professionnels ont été conservés. Il y a, aujourd'hui comme autrefois, une élite d'intellectuels qui ont gardé de l'idéal, qui étudient, qui se mêlent aux oeuvres humanitaires et patriotiques, voire même aux mouvements littéraires et économiques. Les avocats d'aujourd'hui ont, dans l'ensemble, les mêmes qualités que ceux d'hier et d'autrefois. Ils sont même traditionnalistes à ce point, ajoute non sans une pointe de malice M. Archambault, qu'ils ont conservé les défauts de leurs aînés.

Le conférencier a recueilli, dans une anthologie française, cette opinion sur les avocats belges et suisses, qui ont ceci de commun avec les nôtres qu'ils sont bilingues : "La vérité, en tous cas, c'est que le bilinguisme n'est,même en Suisse, qu'une cause très accessoire des vices du langage. C'est bien plutôt une question d'atavisme et d'éducation. La plupart des Belges et des Suisses ne se soucient pas d'être, si peu que ce soit, des artistes. Ils n'ont guère, en particulier, le souci de la forme, et pas plus de la forme oratoire que de la forme grammaticale. Ils sont peu sensibles à la correction élégante d'une

période, peu sensibles aussi à la beauté d'un discours clairement ordonné. Ils n'attachent pas toujours une suffisante importance à la propriété des termes, et ils ne pensent pas toujours non plus à garder dans le choix et le développement des idées une mesure harmonieuse. Ces avocats se préoccupent trop exclusivement d'être des hommes d'affaires. A cela les provoque, en Suisse, une législation qui leur impose, comme à nos avoués français, le soin matériel de la procédure. "

" Substituez aux mots Belges et Suisses le mot Canadiens, dit en conclusion M. Archambault, et vous aurez une critique assez juste du barreau canadien, de celui d'autrefois et de celui d'aujourd'hui. Maître Bisaillon, durant son bâtonnat, avait réussi à organiser, en introduisant ici un usage français, une conférence qui devait être annuelle, au lieu d'un banquet annuel, où deux jeunes avocats devaient prononcer l'éloge d'aînés. Les sujets n'eussent pas manqué. Il n'en est pas un de ceux dont je viens de rappeler les noms qui ne mérite l'hommage d'une biographie et de l'appréciation de son oeuvre. Et combien d'autres, anciens et modernes ! Maître Bisaillon n'eut pas de continuateur. La tradition affirma ses droits : l'année suivante, nous eûmes un banquet. "

"D'Aguesseau, termine le conférencier, s'adressant au barreau français disait un jour : "Dans votre vieillesse vous jouirez de la gloire d'un orateur et de la tranquillité d'un philosophe. Vous reconnaîtrez que l'indépendance de la fortune vous a élevés au-dessus des autres hommes et que la dépendance de la vertu vous a élevés au-dessus de vous-mêmes." C'est un idéal auquel n'aspirera jamais qu'une élite. Mais cette élite existe, dans notre barreau montréalais, aujourd'hui comme hier. Puisse-t-elle exister toujours ! "

Nous faisons nôtre le voeu du conférencier, à qui nous renouvelons l'expression de notre gratitude.

E.-J. A.

Musique et musiciens d'autrefois

IL y a quelque soixante ans on ne soupçonnait guère que, pour être musicien, il fallait posséder une science plus étendue que celle des notes, d'aucuns même trouvaient superflue cette connaissance élémentaire. J'étais de ces derniers, quand, en ma qualité d'organiste au vieux collège de Montréal, j'accompagnais les élèves et les séminaristes. [1] Ces gâtes-métiers de tous les temps, qui prétendent accompagner au petit bonheur n'importe quel chant,d'eux connu ou inconnu. Mais mon illusion prit fin quand notre maître de chapelle — on décorait déjà de ce titre le plus modeste directeur de chant — me passa une messe de Winter à répéter pour la fête du collège. A la vue de ce grimoire — car c'en était un pour moi — grand fût mon embarras. Cependant je payai d'audace, comptant m'en tirer comme avec le plain-chant. Mais à la répétition cela n'allait plus du tout, et notre directeur jugea nécessaire d'inviter, pour me remplacer, Gustave Smith, alors organiste à Saint-Patrice.

Très mortifié et mis au défi par l'abbé Avila Valois, qui avait des *velléités* musicales, de jamais savoir la note, je me mis résolument à étudier le solfège. Mis à même de déchiffrer diverses compositions, j'en vins peu à peu à discerner les ouvres ayant quelque valeur des trivialités à la mode, et à ne plus partager les goûts des dilettantes de l'époque.

Dans la vieille chapelle servant de cathédrale, j'entendais la chorale composée de quelques chanoines et de laïcs bien intentionnés faire sur le plain-chant des parties plus ou moins fantaisistes. " Les accords, oh ! les accords ", tel était le mot

[1] Le grand séminaire était alors attenant au petit.

d'ordre qu'on se passait, les jours de fêtes, d'un chantre à l'autre, et le chant principal disparaissait sous l'assaut de la tierce supérieure donnée par tous les chantres, tous devenus des ténors! Notre répertoire musical consistait dans les motets de Lambillote qui, très chantants du reste, permettaient à l'assistance d'en partager ci et là l'exécution. Aux fêtes les plus solennelles, on essayait une messe d'Haydn, de Mozart ou de Mercadante.

Dans d'autres églises, les organistes se permettaient des extraits d'opéras, et l'on citait même le goût exquis qu'y mettait certain organiste d'une basilique [2] — un charmant lettré, dont les écrits témoignent d'un goût plus difficile.

C'est à la cathédrale que j'entendis pour la première fois l'abbé Duranceau. [3] Invité à chanter le solo dans une messe de Dumont, il *surorna,* de sa voix souple et encore belle, la mélodie de trilles, mordants, batteries, *grupetti,* appogiatures doubles et triples, bref, de tous les agréments qui furent de tout temps à la disposition des chanteurs. Le bon abbé ne soupçonnait pas qu'il réalisait, en mouvement et en légèreté, la véritable interprétation, vainement cherchée depuis, des neumes grégoriens.

Nous admirions beaucoup à la cathédrale l'agilité de doigts complaisamment déployée par Aristide Cherrier, alias *Bébé,* qui prodiguait les roulades au point d'y noyer tous ses accompagnements.

Tel était l'idéal qu'on se faisait alors du jeu de l'orgue. Et cela me rappelle l'unique concours qui fût jamais tenu au

---

[2] M. Ernest Gagnon.

[3] Ancien curé de Lachine.

Canada pour le choix d'un organiste. Il fallait élire un successeur à Berlin — quelques-uns disaient *Berline* [4] — et le conseil de fabrique décida de choisir le jury dans la magistrature et la haute finance, vu que ce serait une sûre garantie de sa compétence. Au jour fixé, les concurrents, prenant leur rôle au sérieux, font entendre un programme de vraie musique d'orgue. Cette musique est écoutée d'abord gravement, puis, pour l'ennui qu'elle cause,est accueillie de plus en plus froidement, quand l'un des concurrents, voyant la chose, s'avise de jouer une ouverture des plus échevelées, celle du " Calife de Bagdad ". Aussitôt les figures de s'épanouir, les pieds de battre la mesure, et notre aréopage d'accorder unanimement son suffrage au malin candidat.

Nous avions des concerts composés mi-partie d'amateurs, mi-partie de professionnels. Le programme en était peu compliqué : une ouverture à quatre mains ; une romance d'Etienne Arnould ; une autre de Clapisson ; un solo de flûte ; un autre de violon ; un autre de piston; un grand air de Bordhèse; une chansonnette comique ou bien une saynète, qui mettait fin à la causerie générale. Et la critique, le lendemain, ne manquait pas de citer *les réputations qui ne sont plus à faire* et *le réel succès du chant et de la musique.*

Prenaient part à ces concerts, outre quelques demoiselles chanteuses ou pianistes, François Lavoie, Gaston Maillet, Antoine Trottier, respectivement baryton, ténor et chanteur comique, Sénécal, avocat, violoniste à ses heures, puis, comme professionnels, Henry Prince, cornettiste, et Henri Gauthier, flûtiste. Ce dernier s'emportait tellement.

---

[4] Le 3ème organiste de la *Paroisse*, les deux précédents depuis 1793 avaient été Metchelere et Braüneis.

que le pianiste avait à peine commencé la *reprise* que Gauthier avait salué et quitté la scène.

Dans trois ou quatre occasions, l'admirable virtuose Jéhin Prume se fit entendre, et comme il connaissait bien son public, il ne manquait jamais de donner en rappel les fameuses variations sur " le Carnaval de Venise ", dont l'une imitait certains animaux de basse-cour. C'était alors un vrai délire. En devenant l'un des nôtres, Prume perdit une partie de son prestige. Il est vrai qu'il n'a plus joué en rappel le " Carnaval de Venise ". Mais, en revanche, il fonda le premier quatuor de musique de chambre et il contribua puissamment au progrès de l'étude du violon dans notre pays.

Les professionnels du terroir étaient assez rares; le père de famille permettait bien à ses filles d'apprendre à tapoter du piano, pour suivre la mode et comme moyen d'animer la conversation dans les soirées, mais il redoutait pour son fils la carrière du musicien et n'y consentait qu'après avoir constaté son inaptitude pour toute autre chose.

Les amateurs du reste n'étaient pas encombrants. Sans prétention d'en remontrer aux gens du métier, ils avouaient franchement préférer Offenbach à Beethoven. Napoléon Legendre trouvait que les sonates du maître " avaient la sécheresse d'un problème de mathématique ". Et il avait raison, s'il en jugeait par le spécimen qu'en donnait un simple commençant. Imaginez en effet l'adagio de " la sonate pathétique " sans aucun relief donné à la mélodie, et ne soyez pas surpris que l'élève et ses parents aspirent au morceau *avec un air*.

C'est principalement aux amateurs empressés à donner leur concours à toute musique d'ensemble, qu'Adélard Boucher dût le succès de ses auditions [5], et Messire Barbarin et

---

[5] " La fille du Régiment ", l'ode de Félicien David, " le Désert " et la " Messe de Rossini ".

son successeur Messire Julien Perrault, l'exécution toujours brillante de la messe en musique [6] à la Saint-Jean-Baptiste avec le populaire organiste Jean-Baptiste Labelle.

J'ai connu deux dilettantes ayant un goût inné pour la bonne musique: l'abbé Barbarin, qui dirigea à deux reprises le choeur de Notre-Dame, et l'abbé Isidore Champagne, ancien curé de la Gatineau. Quelques-uns se rappellent la voix admirable du premier et son exubérant enthousiasme, quand il faisait trève à ses citations d'Horace et de Virgile pour nous parler de ses compositeurs favoris, nous chanter des fragments d'Haydn, de Mozart et de Beethoven. Le second, Isidore Champagne, ne manquait pas les auditions bi-annuelles de la Société Philharmonique. [7] Que de charmantes soirées nous avons passées à relire ensemble les belles mélodies de Mendelssohn, de Saint-Saëns et de Widor !

La clientèle d'il y a 50 ans attribuait au maître l'omniscience musicale sur la foi de son enseigne: *Professeur de musique.* Au nombre des premiers à spécialiser l'enseignement furent, à ma connaissance, pour le piano, Paul Letondal, pour le violon, Jules Hone, et pour le chant, Guillaume Couture. La mémoire encore récente de Couture me dispense d'insister sur sa science d'harmoniste et son expérience du métier dans nombre de compositions, dont la dernière, " Saint Jean-Baptiste ", attend, pour être produite, le bon plaisir de la société de ce nom.

---

[6] C'était l'unique messe en musique de toute l'année. La première qui fut chantée à la *Paroisse* était d'un nommé Lasone et ce fut tout un événement.

[7] Alors dirigée par Guillaume Couture et qui donna successivement " le Messie " de Haendel, " le Requiem " de Chérubini, " Elie " de Mendelssohn, " le Paradis et la Péri " de Schumann, " la Damnation de Faust " de Berlioz, " Samson et Dalilah " et " le Déluge " de Saint-Saëns, " la 9ème Symphonie ", etc.

Entre autres élèves de Paul Letondal, rappelons Dominique Ducharme, Charles Panneton, Moïse Saucier, Salomon Mazurette, André Fowler et Calixa Lavallée.

Ducharme dans un concert faisait autorité. Quand les demoiselles anglaises avait dit " here is Mr. Ducharme ", elles étaient pleinement rassurées sur la valeur du pianiste surtout si notre ami donnait le signal des applaudissements.

Panneton joignait à son talent de pianiste au toucher onctueux et expressif des goûts littéraires, ainsi qu'en témoigne une intéressante étude sur le Colorado, qu'il habita deux ans, étude que publia naguère la *Revue canadienne.*

Mazurette, aussitôt ses doigts suffisamment assouplis, partit pour l'ouest, où il comptait avec raison sur des succès faciles, tant par des concerts que par les produits très populaires de sa *fertile plume.* On n'oubliera pas de sitôt, à Windsor et à Détroit, son " Home sweet home " avec imitation de tempête sur mer.

De même qu'Edouard Clark, décédé tout récemment, Calixa Lavallée fut un pianiste à l'âge où l'on est prodige. Devenu prophète en son pays par " O Canada ", il nous a cependant laissé des compositions d'une égale valeur, comme inspiration et originalité. [8]

Je ne saurais terminer cette trop courte revue des musiciens d'autrefois sans payer un tribut à la mémoire des frères Lavigne, Emery et Ernest. Le premier, Emery, avait une réputation d'accompagnateur impeccable et fut recherché comme tel par plusieurs virtuoses du chant et du violon. Si le second, Ernest, fit avec les concerts populaires une affaire d'or, il est juste de dire que son coeur le fut aussi, car il tendit une main secourable à plus d'un musicien dans l'embarras.

---

[8] Un opéra " La Veuve ", un " *Tu es Petrus* ", des pièces de salon.

Avec Joseph Gould, fondateur du *Mendelssohn Choir*, et Lavallée Smith, l'organiste de Saint-Henri, je dois clore la liste des quelques disparus qui ont su traduire dans une harmonie très pure des pensées heureuses et bien personnelles. Celles que Joseph Gould confiait à son choeur *a capella* ne le cédaient nullement en distinction aux compositons du maître dont ce choeur portait le nom, et Lavallée Smith nous a laissé, outre une " Messe de Requiem " et plusieurs mélodies, quatre motets d'une belle facture, chantés un peu partout.

R.-O. P.

Dissemblances anglo-françaises

IV. — DANS LE SENS DES MOTS

D'APRES le statisticien anglais Thommerell, vingt mille mots de la langue anglaise ont été puisés à la même source (le grec et le latin) que vingt mille des nôtres, et un bon nombre de mots anglais sont tout simplement des mots français émigrés. Cette émigration a été causée par le voisinage constant qui a toujours existé entre les fils de John Bull et ceux de la République.

L'étroite parenté des langues française et anglaise, leur grande ressemblance est donc bien facile à expliquer. Il arrive souvent cependant que cette ressemblance n'est qu'apparente, et qu'au fond la dissemblance est plus réelle que la ressemblance. Très souvent ces mots ne se ressemblent que par l'orthographe alors que leur signification est tout à fait différente et parfois même contraire.

Il y a des mots qui, dans le cours des âges, changent de signification. Prenons par exemple le mot *imbécile*. Au XVIIIe siècle, les Précieuses ridicules souffraient que Voltaire parlât des grâces du sexe imbécile et personne n'en était offusqué. La même épithète accolée aujourd'hui au mot sexe attirerait des protestations indignées et serait considérée comme une insulte. Il y a donc eu évolution dans le sens du mot *imbécile*.

Il peut se faire que, deux mots qui, il y a des centaines d'années, étaient semblables en anglais et en français, quant

à l'orthographe et au sens, ne se ressemblent plus que par leur orthographe. Leur sens a évolué différemment dans les deux langues, ou encore, il s'est cristallisé, momifié dans l'une d'elles, et a été en mouvement constant dans l'autre.

Le mot " galant ", il y a des siècles, signifiait brave; aujourd'hui, il veut plutôt dire : empressé auprès des dames. En anglais, le mot " gallant " a conservé le sens de brave, courageux, qu'il avait au temps des romans de chevalerie du moyen-âge. Depuis le commencement de la guerre, les dépêches de la Presse associée nous parlent souvent des exploits des " gallant Canadians " sur le champ de bataille. Il s'agit évidemment du courage, de la bravoure de nos compatriotes. Imaginez la bourde que commettrait le traducteur inexpérimenté qui, trompé par la ressemblance orthographique de ces deux mots, parlerait des exploits de nos " galants " Canadiens en terre européenne, le mot galant exprimant une qualité qui est presque le contraire de brave et courageux.

Il y a donc beaucoup de mots qui, orthographiquement parlant, se ressemblent en français et en anglais, mais qui n'ont pas, n'ont plus,et même parfois n'ont jamais eu,la même signification dans les deux langues.

C'est là un piège dangereux tendu constamment aux novices dans l'étude d'une langue.

Il y a des professeurs qui se sont amusés à bon droit des collections égayantes de traductions bizarres, recueillies dans leurs cours. En voici quelques-unes :

— Un épagneul de forte taille : *A Spaniard with forty tails.*

— Un timbre poste : *A timber post.*

— Depuis cette époque, les lions ont baissé de taille : *Since that time, lions have lowered their tails.*

— Le nègre avait cinq pieds six pouces : *The nigger had five feet and six thumbs.*

— Le mur faisait face à la colline : *The wall was making faces at the hill.*

— Il est hors de combat : *He is a horse of fight.*

— Tiens ! la mer moutonne : *Hold the mother sheep.*

— Le cheval prit le mors aux dents : *The horse took the corpse with his teeth.*

Ne faisons-nous pas des traductions aussi ridicules lorsque nous disons :

— Je vous *introduis* (introduce), au lieu de — présente M. Dupont.

— J'ai *un appointement* (appointment), au lieu de — une séance chez le dentiste.

— Il demeure *au baisement* (bàsement), au lieu de — au sous-sol.

— Les *baraques* (barracks), au lieu de — la caserne.

— C'est un *caractère* (character), au lieu de — original.

— *Charger* (charge), au lieu de — réclamer, demander dix piastres.

— Deux *copies* (copies), au lieu de — deux exemplaires d'un livre.

Voici une liste alphabétique de mots français et anglais qui se ressemblent quant à l'orthographe, mais qui n'ont pas le même sens :

MOTS FRANÇAIS :	MOTS ANGLAIS :
ABATTEMENT : affaiblissement.	*Abatement :* diminution, rabais, remise.
ABUSER DE QUELQU'UN : le tromper.	*To abuse :* insulter, injurier.
ACCOMPLISSEMENT : achèvement.	*Accomplishment:* talent.
ACHEVER : finir.	*To achieve :* exécuter, réaliser.
ACTUEL : présent.	*Actual :* réel.
AGRÉER : accepter.	*To agree :* s'entendre, s'accorder.
AGRÉMENTS : charmes, plaisirs.	*Agreement :* convention.
APPAREIL : machine.	*Apparel :* habit, vêtement.
APPOINTEMENT : salaire.	*Appointment :* nomination, rendez-vous.
ARÇON : étrier.	*Arson :* incendie criminel.
ARTIFICIER : pyrotechnicien.	*Artificer :* artisan, ouvrier.
ASSOCIÉ : membre d'une même association.	*Associate :* compagnon.
ATTENDRE : différer.	*Attend* : assister, accompagner, vaquer, soigner.
ATTIRER : faire venir.	*Attire :* vêtir, orner.
AUDIENCE : admission auprès de quelqu'un.	*Audience :* auditoire.
AVERTIR : informer.	*Avert :* détourner, écarter ; *to advertise* : annoncer.
AVERTISSEMENT : avis.	*Advertisement :* annonce.
AVISER : informer.	*To advise :* conseiller.

AXE : ligne (mathém.).	*Axe :* hache.
BAC : embarcation.	*Back :* dos, en arrière.
BAIL : contrat.	*Bail :* cautionnement.
BAISEMENT : action de baiser.	*Basement :* sous-sol.
BALLOT : gros colis.	*Ballot :* bulletin, scrutin.
BARAQUE : masure.	*Barracks :* la caserne.
BILL : projet de loi (francisé dans ce sens seulement).	*Bill :* billet, facture, note, addition, menu, bec (d'oiseau), projet de loi.
BILLET : court écrit.	*Billet :* une bûche.
BLESSER : faire une plaie.	*To bless :* bénir.
BOND : saut.	*Bond :* lien, obligation.
BONTÉ : douceur.	*Bounty :* largesse, gratification.
BOULET (pour un canon).	*Bullet :* balle (pour fusil).
BRANCHE (d'un arbre).	*Branch :* succursale.
BRIBE : fragment.	*Bribe :* cadeau corrupteur.
BRIDE (rênes).	*Bride :* fiancée, nouvelle mariée.
BULLE (d'eau, d'air, etc.).	*Bull :* taureau.
BUT : objet.	*But :* mais (conjonction).
BUTTER : rechausser.	*To butter :* beurrer.
CANAPÉ : sofa.	*Canopy :* dais.
CANON : engin de guerre.	*Canon :* chanoine.
CAP : pointe de terre.	*Cap :* casquette, capsule.
CAPON : lâche.	*Capon :* chapon.
CARACTÈRE : tempérament.	*Character :* réputation, rôle, original.
CARRIER : ouvrier de carrière.	*Carrier :* voiturier, porteur.
CASQUETTE : sorte de coiffure.	*Casket :* écrin, cercueil.

CAUTION : garantie.	*Caution :* avis, précaution.
CAVE (d'une maison).	*Cave :* caverne.
CHAIR : viande.	*Chair:* chaise.
CHARGE : fardeau.	*Charge :* prix, accusation.
CHARGER : remplir (un fusil, une voiture, etc.).	*To charge :* faire payer.
CHAT : (animal).	*Chat :* causerie.
CLAIE : treillage.	*Clay :* argile.
COIN : angle.	*Coin :* monnaie.
COLON : fermier.	*Colon :* deux points.
COMMANDE : achat.	*Command :* commandement.
COMMODITÉ : aise.	*Commodity :* marchandise.
COMPLAINTE : chant plaintif.	*Complaint :* plainte.
COMPLEXION : constitution (d'une personne).	*Complexion :* teint.
CONCUSSION : pot-de-vin.	*Concussion :* commotion.
CONFECTIONNEUR (d'habits).	*Confectioner :* confiseur.
CONFIDENCE : secret confié.	*Confidence :* confiance.
CONGRÉGATION : ordre religieux.	*Congregation :* assemblée. des fidèles.
CONSERVATOIRE : académie.	*Conservatory :* serre.
CONVENANCES : bonnes manières.	*Convenience :* commodité.
COPIE : reproduction.	*Copy :* exemplaire (d'un livre).
CORNE (instr. de musique).	*Corn :* maïs, cor (au pied).
COURTIER : agent financier.	*Courtier :* courtisan.
CRÂNE : tête.	*Crane :* grue.
CROSSE : bâton d'évêque.	*Cross :* croix.
CURÉ : pasteur.	*Curate :* vicaire.
CURER : nettoyer.	*To cure :* guérir.

DADA : idée favorite.	*Dada:* papa, oncle.
DÉFIANCE : soupçon.	*Defiance :* défi.
DÉPARTIR : diviser.	*To depart :* s'en aller.
DÉPORTEMENT : conduite dissolue.	*Deportment :* maintien.
DÉRIDER : réjouir.	*To deride :* railler.
DÉROBER : voler.	*Disrobe :* déshabiller.
DÉSAGRÉMENT : ennui.	*Disagreement:* désaccord.
DESTITUTION : renvoi.	*Destitution :* indigence, misère.
DÉTERRER : exhumer.	*To deter :* dissuader.
DEVISE : courte sentence.	*Device :* plan.
DEVISER : jaser.	*Devise :* imaginer, inventer.
DIRECTEMENT : en droite ligne.	*Directly :* immédiatement.
DISGRACIEUX : sans grâce.	*Disgraceful :* honteux, déshonorant.
DISPUTER (se) : se quereller.	*To dispute :* discuter.
DISTRAIRE : détourner, amuser.	*To distract :* rendre fou de douleur.
DOT : cadeau de noces.	*Dot :* un point.
DOTER : donner en dot.	*To dote :* radoter.
DRESSER : rendre droit.	*To dress :* habiller.
EDITEUR : publiciste.	*Editor:* rédacteur, gérant (d'un journal).
ENGRAVER : couvrir de gravier.	*To engrave :* graver.
EVIDENCE : ce qui est clair.	*Evidence :* témoignage.
FABRIQUE : manufacture.	*Fabric :* étoffe.
FANGE : boue.	*Fang :* croc, défense.
FASTIDIEUX : ennuyant.	*Fastidious :* difficile.

FAT : orgueilleux.	*Fat :* gras.
FIGURE : visage.	*Figure :* taille, tournure, chiffre.
FILE : suite.	*File :* lime, liasse, dossier.
FLAIRER : sentir.	*Flare :* flamber.
FLAQUE : petite mare.	*Flake :* flocon.
FORAIN : tsigane.	*Foreign :* étranger.
FOURNITURE : accessoire.	*Furniture :* meubles.
GALE (maladie).	*Gale :* tempête.
GALANT : poli, courtois.	*Gallant :* brave, courageux.
GARDIEN (qui garde).	*Guardian :* tuteur.
GENDRE : beau-fils.	*Gender :* genre.
GENTILHOMME : noble.	*Gentleman :* homme bien élevé.
GLAND (du chêne).	*Gland :* glande.
GLU (pour prendre les oiseaux).	*Glue :* colle forte.
GRAPPE : assemblage de fruits.	*Grape :* un grain de raisin.
GRATIFICATION : pourboire.	*Gratification :* satisfaction, plaisir.
GRATIFIER : accorder une faveur.	*To gratify:* satisfaire, faire plaisir à...
GRIEF : reproche.	*Grief :* chagrin, peine.
HABIT : vêtement.	*Habit :* habitude.
HAIRE : habit de pénitence.	*Hair :* cheveux, poil.
HEURTER : choquer rudement.	*To hurt :* faire mal à.
HISSER : tirer, élever.	*To hiss :* siffler.
HOUSSE : couverture.	*House :* maison.
HURLER : crier.	*To hurl :* jeter, lancer.
IDIOME : dialecte.	*Idiom :* idiotisme.

IMPOSITION : contribution, action d'imposer.	*Imposition :* imposture, vol.
INCONVENANT : indécent.	*Inconvenient :* incommode.
INGÉNUITÉ : candeur.	*Ingenuity:* habileté.
INHABILITÉ : pas habité.	*Inhabited :* habité.
INJURE : insulte.	*Injury :* tort, blessure.
INJURIER : insulter.	*To injure :* faire tort, nuire.
INJURIEUX : insultant.	*Injurious :* nuisible.
INSENSÉ : fou.	*Incensed* : exaspéré, furieux.
INSTANCE : supplication.	*Instance :* exemple.
INTOXICATION : empoisonnement.	*Intoxication :* ivresse.
INTOXIQUER : empoisonner.	*To intoxicate :* enivrer.
INTRODUIRE : faire entrer.	*To introduce :* présenter.
INVESTIR : envahir.	*To invest :* placer de l'argent.
JOLI : beau.	*Jolly :* joyeux.
JOURNÉE : jour.	*Journey :* voyage.
LABOUR (sur une ferme).	*Labour :* travail.
LABOUREUR : cultivateur.	*Labourer :* ouvrier.
LAME (d'un couteau).	*Lame :* boîteux.
LARD : viande.	*Lard :* saindoux.
LARGE : grand.	*Large :* gros.
LECTURE : action de lire.	*Lecture :* conférence.
LENT : peu vif.	*Lent :* carême.
LIBRAIRE : qui vend des livres.	*Librarian :* bibliothécaire.
LIBRAIRIE : mag. de livres.	*Library :* bibliothèque.
LIE (du vin).	*Lie :* mensonge.
LIME (outil).	*Lime :* chaux.

LOGEUR : qui tient des chambres garnies.	*Lodger* : locataire.
LOQUE : guenille.	*Lock* : serrure.
LOYAL : franc, sincère.	*Loyal* : fidèle au roi.
MARE : étang.	*Mare* : jument.
MÉNAGER : économiser.	*Manage* : conduire.
MOMENTANÉ : instantané.	*Momentous* : important.
MONNAIE (petites pièces).	*Money* : de l'argent.
NAPPE : linge de table.	*Nap* : poil, sommeil, sieste.
NERVEUX : fort, vigoureux, irritable.	*Nervous* : timide, troublé, craintif.
NOISE : querelle.	*Noise* : bruit.
OFFICE : emploi, fonction, cuisine.	*Office* : bureau.
OMBRELLE : parasol.	*Umbrella* : parapluie.
OUTRAGE : insulte.	*Outrage* : attentat.
PAIN (de farine).	*Pain* : douleur.
PARCELLE : particule.	*Parcel* : colis, paquet.
PATENTE : diplôme, certificat.	*Patent* : brevet d'invention.
PHYSICIEN (connaissant la physique).	*Physician* : médecin.
PIE : oiseau.	*Pie* : pâté.
PIÈCE : chambre, drame.	*Piece* : morceau.
PILER : écraser.	*To pile* : empiler.
PIPE (pour fumer).	*Pipe* : tuyau, conduite.
PIQUE (arme).	*Pike* : brochet.
PLUME (d'un oiseau).	*Plum* : prune.

PÔLE (en géographie).	*Pole* : perche, timon (de voiture), mât, Polonais.
POURPRE : rouge foncé.	*Purple* : violet.
POURSUIVRE : courir après.	*Pursue:* continuer.
PRÉJUDICE : détriment, tort.	*Prejudice* : prévention, préjugé.
PRÉSENTEMENT : maintenant.	*Presently* : bientôt, sous peu.
PRÉVENIR : anticiper, informer, avertir.	*To prevent* : empêcher.
PRÉVENTION : opinion préconçue.	*Prevention* : obstacle, empêchement.
PROCÈS : affaire judiciaire.	*Process* : le cours, la marche.
PROPRIÉTÉ : chose à soi.	*Propriety* : convenances, bienséance.
PUPILLE : partie de l'oeil, enfant mineur.	*Pupil* : élève.
PUPITRE : meuble.	*Pulpit* : la chaire.
QUILLE (d'un bateau).	*Quill* : plume d'oie.
RAME : aviron.	*Ram* : bélier.
RAMPANT : se traînant.	*Rampant* : très répandu.
RECTEUR : chef d'académie.	*Rector* : curé.
RÉGAL : repas abondant.	*Regal* : royal.
REGARD : coup d'oeil.	*Regard* : égards, respect.
REINS (partie du corps).	*Reins* : les rênes.
RELIER (les livres).	*To rely* : compter sur.
RENTE : un revenu.	*Rent* : loyer.
REPLIER : plier encore.	*To reply* : répondre.
RÉSUMER : abréger.	*To resume* : continuer.
RÉTRIBUTION : argent donné pour ouvrage fait ou service rendu.	*Retribution* : châtiment.

RHUME : maladie.	*Rhum :* boisson.
RIDE (de la figure).	*Ride :* promenade.
ROGUE : hautain.	*Rogue :* un coquin, un fripon.
RÔLE (dans un drame).	*Roll :* rouleau, petit pain.
ROMAN : ouvrage d'imagination.	*Roman :* un romain.
ROQUET : chien.	*Rocket :* fusée.
SALE : pas propre.	*Sale :* vente.
SÉMINAIRE : collège ecclésiastique.	*Seminary :* pensionnat, institution.
SENSIBLE : facile à impressionner.	*Sensible :* sensé, judicieux.
SENTENCE : maxime, jugement.	*Sentence :* phrase.
SOBRE : frugal.	*Sober :* pas ivre.
SOLLICITEUR : qui sollicite.	*Sollicitor :* avocat, avoué.
STORE : rideau à ressort.	*Store :* magasin.
SUPPLIER : implorer.	*To supply :* fournir.
SURNOM : sobriquet.	*Surname* (un nom de famille).
TAILLE : stature.	*Tail :* queue.
TALON : partie du pied.	*Talons:* serres (oiseau de proie).
TAPE : coup avec la main.	*Tape :* ruban.
TAPER : frapper.	*Taper :* cierge.
TARGETTE : petit verrou.	*Target :* une cible.
TERME : fin.	*Term:* session, trimestre, condition.
TIMIDE : honteux.	*Timid :* craintif, peureux.
TRAFIC : commerce.	*Traffic :* la circulation.
TRAÎNER : tirer après soi.	*To train:* élever, former, dresser.

TRAITEUR : aubergiste.	*Traitor :* traître.
TRÉPAS : mort.	*Trespass :* violation de propriété.
TRIQUE : verge.	*Trick:* tour.
TRIVIAL : vulgaire.	*Trivial :* insignifiant.
TROUBLER : déconcerter.	*Trouble :* déranger, chagriner, ennuyer.
TUTEUR : gardien de mineur.	*Tutor :* précepteur, instituteur.
VALABLE : qui vaut.	*Valuable :* précieux.
VAN (pour le grain).	*Van :* camion, charrettes.
VÉGÉTAL : plante en général.	*Vegetables:* légumes.
VERGER : champ de pommiers.	*Verger :* sacristain, suisse.
WAGON : voiture de chemin de fer.	*Waggon :* charrette, fourgon.

Etienne BLANCHARD, p. s. s.

331 est, Sainte-Catherine, Montréal.

A travers les faits et les oeuvres

Graves événements. — La révolution russe. — Les faits. — Les commentaires en pays alliés. — L'enthousiasme est de trop. — Quels seront les résultats ? — Retraite allemande en France. — Avance franco-anglaise. — Victoires anglaises en Mésopotamie. — Prise de Bagdad. — En Angleterre. — La question irlandaise. — Situation difficile. — Nationalistes et révolutionnaires. — Lloyd George soulève une tempête. — Accalmie. — A propos de droits de douane. — Succès du ministère. — En France. — Crise ministérielle. — Démission de M. Briand. — Cabinet Ribot. — Un amendement inique. — Chambre d'avant-guerre. — Aux Etats-Unis. — Le président et le Congrès. — Une session extraordinaire.

LE mois qui s'achève a été fertile en événements : faits d'armes considérables, révolutions, crises politiques se sont succédé avec une rapidité vertigineuse, et ont provoqué de toutes parts le plus poignant intérêt. Mentionnons immédiatement le fait capital de ces dernières semaines, la révolution russe. Quel coup de théâtre que cet écroulement pitoyable d'un trône apparemment entouré de tant de prestige ! En dépit des mécontentements et des difficultés politiques qui se manifestaient périodiquement dans l'empire moscovite, qui eût pu prévoir une catastrophe aussi soudaine ? Il y a quelques jours, l'empire des tsars semblait une réalité vivante et puissante, aujourd'hui il n'est déjà plus qu'un souvenir ! Le dixième successeur de Pierre le Grand est prisonnier dans son palais ! Au milieu de toutes les choses prodigieuses auxquelles nous assistons comme en un rêve tragique depuis 1914, il n'en est guère de plus saisissante que cet

effondrement subit d'une monarchie illustre. Nous traversons un de ces moments fatidiques de l'histoire où la grande voix de Bossuet pourrait faire entendre avec plus d'à-propos que jamais le *nunc reges intelligite.*

La situation politique de la Russie n'était guère satisfaisante depuis quelque temps. Mais l'était-elle au point de faire prévoir une révolution, dans un moment où la nation était engagée dans la plus formidable guerre ? Pour notre part nous aurions été bien éloigné de le croire.

Cependant des observateurs, mieux placés pour discerner certains symptômes, signalaient de ce côté une menace. Quelques jours avant l'explosion russe, on pouvait lire dans une des correspondances qu'un Français, le docteur Bardet, adresse depuis deux ans à l'*Evénement* de Québec : " Il y a encore un point noir que je suis obligé de vous signaler, c'est l'état de la Russie. Que se passe-t-il dans ce pays? Nos journaux sont muets, ce qui est très mauvais signe. On sait seulement que, depuis bientôt une année, le parti réactionnaire, c'est-à-dire les éléments allemands naturalisés qui tiennent l'administration depuis près de trois siècles, sont parvenus à dominer le tsar, et à prendre possession du gouvernement. Par les scènes violentes qui ont eu lieu à la Douma et qui ont été rapportées dans nos journaux, nous avons pu nous rendre compte de la gravité de cette situation. Actuellement la Douma ne siège plus et nous n'entendons plus parler de rien. Espérons que la délégation des Alliés qui s'est rendue à Pétrograd aura pu causer avec le tsar et exercer sur lui une certaine influence; mais tenons l'oeil ouvert de ce côté. La Russie est un pays encore en formation, un organisme d'une puissance incalculable, mais non encore organisé,et capable des mouvements les plus opposés et les plus contradictoires. Les directions, dans ce pays, passent alternativement au parti russe et au parti allemand. Il est très à craindre qu'en ce moment ce soit ce

dernier qui tienne la direction et dans ce cas on a tout à craindre. — Cependant, je ne voudrais pas terminer ma lettre sur cette note pessimiste. Je n'indique la tendance que parce que je trouve utile de toujours voir les choses du plus mauvais côté. C'est le seul moyen de ne pas éprouver de désillusions. Mais il ne faut pas oublier que l'armée russe est dirigée par des gens qui sont très patriotes et qui ont la haine des Allemands, que les *zemtvos* ou assemblées provinciales sont très puissantes en Russie et qu'elles marchent complètement d'accord avec la Douma. Par conséquent, quel que puisse être leur désir de servir l'Allemagne, les mauvais bergers qui peuvent s'être emparés du pouvoir ne sauraient cependant exercer une influence complètement néfaste, car ils se sentent surveillés et dans une situation dangereuse. " Cette lettre était datée du 6 février. A la lumière des événements accomplis, on est forcé d'admettre qu'elle dénotait une singulière clairvoyance.

Comment s'est effectué le changement de régime ? On ne le sait pas encore parfaitement, et on sera encore quelque temps sans le savoir. L'éloignement des lieux, les restrictions de la censure, les motifs d'ordre politique et militaire ne nous permettront pas de connaître maintenant toute la vérité. L'histoire précise et authentique de la révolution russe ne s'écrira pas de sitôt. Depuis des années nous avons appris à nous défier des dépêches transmises par les agences transatlantiques, pour ce qui concerne les affaires de Russie spécialement. Voici cependant les faits qui semblent établis quand on analyse les nouvelles télégraphiques. En ces derniers temps, le conflit entre la Douma et le gouvernement était devenu plus aigu. Le ministre de l'intérieur, M. Protapopoff, avait fait prévaloir dans les hautes sphères ses idées de compression à outrance et d'hostilité envers la chambre représentative. Les ministres du tsar avaient décrété la dissolution du Conseil de

l'empire et de la Douma. Ceci coïncidait avec une situation économique très difficile, causée par la désorganisation du service des transports et de l'alimentation. La population de la capitale était irritée contre le gouvernement par suite de cet état de choses, dont elle souffrait cruellement. C'est à ce moment que la Douma se décida à ne pas reconnaître l'ukase impérial décrétant sa dissolution et à continuer ses séances. Cet acte constituait une violation de la souveraineté impériale et une affirmation de la souveraineté parlementaire. Par cette décision la révolution était commencée. La Douma, engagée dans cette voie, alla jusqu'au bout. Elle nomma un comité exécutif, ayant pour chef M. Rodzianko, son président. Et ce corps, assumant les fonctions de gouvernement provisoire, lança l'appel suivant: " Vu les difficultés qu'on rencontre au sujet de la tranquillité intérieure et qui sont dues à la politique de l'ancien gouvernement, le comité exécutif de la Douma se croit forcé de se charger lui-même du soin de l'ordre public. Comprenant parfaitement la responsabilité qu'entraîne cette décision, le comité exprime la certitude que le peuple et l'armée prêteront leur concours à l'accomplissement de la difficile tâche de créer un nouveau gouvernement qui répondra aux désirs du peuple et jouira de sa confiance. ".

Ceci se passait le 11 et le 12 mars. A partir de ce moment les événements se sont précipités. La population de Saint-Pétersbourg, soulevée contre le gouvernement, s'est rangée du côté de la Douma. La plus grande partie des troupes en a fait autant. Le comité exécutif a fait arrêter les ministres, qui ont été incarcérés. Des combats ont eu lieu entre les partisans de l'ancien régime et ceux du nouveau. Mais la victoire est restée à ceux-ci. Ce conflit sanglant aurait fait six ou sept cents victimes — d'autres rapports disent cinq mille — tuées ou blessées.

Pendant ce temps, le tsar était aux quartiers généraux de l'armée. Prévenu très tard, et imparfaitement, des troubles qui agitaient sa capitale, il y revenait en toute hâte, lorsqu'un ordre du gouvernement provisoire arrêta le train impérial. Et coup sur coup l'empereur apprit qu'il s'agissait non pas simplement de troubles ou d'émeutes, mais d'une révolution, que son autorité n'était plus reconnue à Saint-Pétersbourg, que la garnison, forte de 50,000 à 60,000 hommes, appuyait la Douma, et que celle-ci avait aussi l'adhésion du peuple. En face d'une situation qui lui parut désespérée, le malheureux souverain s'est aussitôt déterminé à abdiquer en faveur de son frère, le grand-duc Michel. Celui-ci n'a pas accepté, déclarant qu'il ne prendra le pouvoir suprême que si une assemblée constituante décrète le maintien de la monarchie. En attendant, un nouveau ministère a été formé. Le prince Lvof en est le chef, le professeur Paul Miliukoff est ministre des affaires étrangères, M. Guchkof, ministre de la guerre, M. Kerenski, ministre de la justice, etc. Ce gouvernement *de facto* va convoquer une assemblée nationale qui sera élue par le suffrage universel, se composera d'environ six cents membres et devra déterminer la forme du gouvernement futur et la nouvelle constitution. Les dépêches annoncent que les armées acceptent le changement de régime et que les principales villes et les provinces s'y rallient graduellement. Elles nous apprennent aussi que l'empereur et l'impératrice sont prisonniers au palais de Tsarkoé-Selo.

Voilà le résumé des faits qui se sont produits en Russie, d'après les dépêches du cable. Quant aux commentaires, ils sont tous extrêmement favorables à la révolution et excessivement sévères pour l'empereur déchu ainsi que pour l'impératrice. Celle-ci, restée allemande de coeur, aurait exercé sur son époux une influence néfaste. Le gouvernement russe aurait été entre les mains de pro-allemands, qui se prépa-

raient à trahir l'Entente, etc. En Angleterre, en France, un grand nombre de journaux tiennent ce langage et se réjouissent de ce qui vient de se passer à Saint-Pétersbourg. Les gouvernements alliés eux-mêmes semblent accueillir avec faveur et satisfaction les événements de Russie. Il y a peut-être là une question de tactique. Leur situation est délicate, et les circonstances sont critiques. Cependant, on peut se demander s'ils n'ont pas outré la note satisfaite. A notre humble avis, l'enthousiasme est de trop dans les présentes conjonctures. Faire une révolution en face de l'ennemi, lorsque la nation est engagée dans une lutte effroyable dont l'issue est incertaine, et où tout son avenir est en jeu, ce n'est pas, suivant nous, l'idéal du patriotisme. Nous admettons volontiers que bien des considérations peuvent avoir leur valeur, dans une question comme celle-ci. Nous ne sommes pas assez au courant des circonstances, nous ne connaissons pas assez les faits, nous sommes trop insuffisamment informés, pour porter un jugement impartial et sûr. Le gouvernement des tsars avait assurément bien des fautes à son passif. Mais que sera le nouveau régime? Quels sont les principes des hommes qui se sont emparés du pouvoir ? Quelles sont leurs doctrines? Sont-ils vraiment des patriotes uniquement soucieux d'arracher la Russie aux embûches germaniques et de lui donner un meilleur gouvernement, ou des meneurs mettant à exécution les desseins formés dans les conseils des sociétés occultes qui travaillent depuis si longtemps la Russie ? Nous ne saurons tout cela que plus tard. On juge l'arbre à ses fruits.

Quant aux résultats immédiats, dans les pays de l'Entente on est ou l'on prétend être optimiste. Le nouveau gouvernement annonce son intention de continuer la guerre avec vigueur et sans compromission. Mais le désordre social, le bouleversement politique, la désorganisation administra-

tive, qui doivent être les suites inévitables de la révolution, sont-elles de nature à rendre plus actives et plus énergiques les opérations militaires ? Nous avons à ce sujet des craintes. Il nous semble difficile d'espérer que le nouveau gouvernement soit plus fort que celui du tsar, et que la victoire de la révolution donne aux soldats plus de valeur, aux armées plus de discipline, aux généraux plus de génie. Sans doute, si la trahison était à l'oeuvre au sein de l'ancien gouvernement, si l'impératrice exerçait une influence délétère et servait les intérêts teutoniques, si Nicolas II se laissait entraîner à la violation du pacte qui le liait à la France et à l'Angleterre, on aurait droit d'attendre une action plus efficace de la part du nouveau gouvernement. Mais la trahison impériale ou ministérielle est-elle prouvée ? Ici encore, nous sommes dans les ténèbres. En somme, nous le confessons, la révolution russe nous semble un événement d'un caractère inquiétant et difficile à justifier. C'est un fait accompli. Il y a actuellement à Saint-Pétersbourg un gouvernement *de facto,* avec lequel il faut bon gré mal gré compter dans la crise actuelle. Mais nous estimons que le cabinet et le parlement britanniques se sont bien pressés d'offrir leurs "félicitations" aux hommes qui ont détrôné Nicolas II, le proche parent et hier encore l'allié de Georges V. La preuve seule d'une déloyauté criminelle de la part du souverain déchu pourrait excuser tant de ferveur.

* * *

Pendant que s'accomplissaient en Russie ces événements extraordinaires, les Alliés remportaient en France des succès considérables. Les Allemands ont reculé devant la pression toujours croissante des armées anglo-françaises. Ils ont exécuté un mouvement de retraite qui a duré plusieurs jours, qui,

à certains moments, s'est accéléré, qui, à d'autres, s'est ralenti, et dont le résultat définitif a été d'abandonner aux Alliés une vaste étendue de territoire. Bapaume et Péronne, ces deux points stratégiques si importants, sont tombés entre les mains des Anglais. Noyon, Nesle, Ham, Roye sont occupés par les Français. Plus de cent villages ont été évacués par l'ennemi, qui, en se retirant, a accompli des actes de destruction et de vandalisme indescriptibles. Toujours reculant et toujours combattant des combats d'arrière-garde, les Allemands ont ainsi gagné la ligne de Cambrai-Laon, où ils semblent vouloir s'arrêter sur des positions préparées d'avance et opposer sur ce front une nouvelle barrière aux progrès des Français et des Anglais. Les écrivains militaires allemands ont appelé ce recul une retraite stratégique. Leur théorie n'est pas sans plausibilité. Hindenburg a voulu peut-être raccourcir sa ligne, se rapprocher de ses bases, retarder l'offensive anglo-française ou mieux préparer la sienne en concentrant ses forces. Mais il n'en reste pas moins acquis que les envahisseurs ont dû libérer plusieurs lieues de territoire français et renoncer à se maintenir dans des positions qu'ils croyaient avoir rendues inexpugnables. Les retraites stratégiques ne sont pas des déroutes, nous le savons bien; mais elles dénotent quand même l'impossibilité de garder ce que l'on détenait, ou de conserver ce qu'on avait conquis. Les écrivains militaires annoncent maintenant comme imminente une formidable bataille autour de Saint-Quentin et de la Fère.

En même temps que les Alliés remportaient ces succès en France, les armées anglaises triomphaient en Mésopotamie. Elles refaisaient en sens inverse la campagne du Tigre si malheureusement terminée l'année dernière. Elles remontaient ce fleuve, battaient les Turcs dans une série d'engagements, reprenaient Kut-el-Amara, de douloureuse mémoire, et, continuant leur offensive victorieuse, finissaient par s'emparer

de Bagdad, l'ancienne capitale des califes. Pendant ce temps, les Russes entraient dans Kermanshah, et pénétraient par la frontière perse en Mésopotamie, où ils menacent de prendre en flanc les Turcs pressés en front par les Anglais. Cette suite d'opérations heureuses a rétabli le prestige des armes anglaises en Orient, et porte un rude coup aux visées ambitieuses du kaiser qui rêvait de faire de Bagdad le terminus du chemin de fer Berlin-Constantinople.

* * *

En Angleterre le cabinet Lloyd George a subi de rudes assauts, et pendant plusieurs semaines la situation politique a été fort tendue. La question irlandaise a fait de nouveau son apparition dans la chambre des communes et a failli provoquer une crise. Le 7 mars, M. T.-P. O'Connor, au nom du parti nationaliste, a proposé une résolution demandant l'application immédiate du *Home Rule* à l'Irlande. Il a exposé les griefs de ses compatriotes. L'un des plus irritants est la répression excessive de la récente rébellion, qui " a transformé un peuple ami en un violent ennemi de l'Angleterre ". Les chefs du parti parlementaire irlandais sont évidemment dans une position très difficile. Depuis des années ils préconisent la lutte constitutionnelle et mettent tout en oeuvre pour empêcher le recours à la violence. Ils ont vu le moment où leurs espérances allaient être satisfaites, où leur tactique allait être couronnée de succès. Puis soudain, des circonstances imprévues sont venues, encore une fois, ajourner la solution heureuse du problème irlandais. Un immense désappointement a succédé à un immense espoir. L'opinion irlandaise, très impressionnable, s'est montée. Les propagandistes de l'action séditieuse ont immédiatement repris l'empire qu'ils avaient depuis longtemps perdu. Les nationalistes dans le

parlement ont senti leur influence décroître, et se sont vus menacés de perdre leur autorité sur la nation qu'ils représentent. De là, pour eux, une situation très fausse et très dangereuse. Ils se trouvent comme acculés à une attitude parlementaire de la plus extrême intransigeance pour ne pas être débordés par les éléments révolutionnaires. C'est ainsi que M. O'Connor, l'un des esprits les plus pondérés du parti irlandais, a cependant été son porte-parole pour la présentation de la résolution demandant presque impérieusement l'application immédiate du *Home Rule.*

M. Lloyd George a défini la position du gouvernement. Celui-ci, a-t-il dit, ne peut songer à imposer une solution capable de provoquer la guerre civile pendant la grande guerre européenne. Il a exprimé le voeu qu'on s'abstienne de discuter la question irlandaise pendant le gigantesque conflit. Et il a proposé d'ajouter cet amendement à la résolution : " Cette chambre accueillera avec faveur tout règlement qui amènera une meilleure entente entre l'Irlande et le reste du Royaume-Uni, mais considère qu'il est impossible d'imposer par la force à une partie de l'Irlande une forme de gouvernement sans son consentement. " Du moment que le premier ministre a laissé comprendre à la chambre la nature de sa proposition, son discours a été haché d'interruptions violentes. Les députés nationalistes l'ont harcelé d'interpellations tumultueuses. A plusieurs reprises les clameurs ont couvert sa voix et il a été obligé de s'asseoir pour laisser l'ordre se rétablir. On lui a crié qu'il changeait son fusil d'épaule, qu'il abandonnait le *Home Rule.* C'est avec la plus grande peine qu'il a pu compléter le développement de sa pensée.

Cette pensée, la voici résumée aussi brièvement que possible. Le gouvernement offre le *Home Rule* aux parties de l'Irlande qui le désirent, mais il n'entreprendra pas d'imposer de force le *Home Rule* à l'Ulster qui n'en veut pas. " Mon

offre de *Home Rule* à certaines parties de l'Irlande, a dit M. Lloyd George, est une offre qui prendrait immédiatement effet. Je ne crains pas du tout de soumettre le projet du gouvernement au jugement des amis de l'Irlande sur tous les points du globe. Je veux que non seulement les Irlandais, mais aussi les gens en dehors du Royaume-Uni et de l'empire connaissent la nature de mon offre. C'est que la partie de l'Irlande qui demandera clairement le *Home Rule* l'obtiendra. Chacun de nous doit se poser deux questions. D'abord, le peuple de ce pays est-il disposé à accorder le gouvernement autonome à la partie de l'Irlande qui le demandera de façon indiscutable ? La réponse que je donne au nom du gouvernement est la suivante : le gouvernement est fermement de cette opinion et c'est là l'expression des vues de la vaste majorité du peuple de ce pays. L'autre question est celle-ci. Le peuple de ce pays est-il prêt à forcer les habitants du nord-est de l'Irlande à se soumettre au gouvernement exercé par une population qui leur est entièrement antipathique? A mon sens, et ici je parle au nom du gouvernement, il ne l'est pas. "

A ce moment, M. Dillon a bondi : " Que direz-vous aux Sinn Feiners ? " s'est-il écrié. — " Je leur dirai, a répondu M. Lloyd George, que vous pouvez avoir le *Home Rule* que vous demandez, mais que vous ne mettrez pas sous votre talon les gens qui ne veulent pas du *Home Rule.* "

M. Asquith a déclaré que l'amendement du premier ministre semble contenir une proposition contre laquelle personne ne s'inscrit en faux. Il a suggéré une idée. Que le parlement confie à une autorité impartiale de l'extérieur la tâche de concilier les intérêts et les opinions en jeu. " L'établissement de ce corps, a-t-il dit, pourrait être facilité par la présence à Londres de plusieurs hommes d'Etats d'outre-mer, devant qui les problèmes d'autonomie locale se sont posés sous diverses formes et qui les ont résolus de diverses façons."

Ce débat a été l'un des plus orageux auxquels la chambre ait assisté depuis longtemps. Finalement les députés nationalistes se sont retirés en corps à la suite de M. Redmond, déclarant qu'ils ne voulaient plus avoir rien à faire avec les négociations et les pourparlers stériles. Dans une réunion extra-parlementaire, ils ont décidé de demeurer à leur poste, et déclaré que, tout en restant fermement convaincus de la justice de la cause soutenue par les Alliés, et en maintenant leur attitude à l'égard de la guerre, ils se croient tenus de combattre énergiquement le gouvernement. Ils ont en même temps publié un manifeste adressé aux Irlandais qui habitent les Etats-Unis et les Dominions.

" Nous les supplions instamment, y est-il dit, de venir en aide à ceux qui ont empêché l'Irlande de devenir l'instrument de l'Allemagne et qui luttent contre de terribles obstacles pour tenir ouvert le chemin qui mène à la liberté de l'Irlande par des moyens pacifiques et constitutionnels, lutte dans laquelle nous sommes embarrassés par le gouvernement, qui fait le jeu du parti révolutionnaire irlandais pro-allemand, avec une stupidité digne des pires réactionnaires de Pétrograde. "

Depuis cet orage parlementaire, cependant, il semble s'être produit une détente. On paraît admettre que M. Lloyd George, surmené par l'écrasant labeur auquel il doit faire face, n'a pas fait preuve de sa dextérité habituelle. Le gouvernement a manifesté son désir de rouvrir la question. Et dans sa dernière correspondance au *Star,* M. T.-P. O'Connor laisse entrevoir un règlement assez prochain des difficultés irlandaises.

Le ministère a eu encore un autre mauvais pas à franchir. Il a décidé de sanctionner l'imposition par l'Inde d'un droit protecteur sur les cotonnades importées dans cette colonie. Les filateurs du Lancashire, affectés par cette poli-

tique, se sont agités pour forcer le gouvernement à revenir sur sa décision. Ils ont fait appel à tous les partisans du libre-échange, qui forment l'immense majorité du parti libéral. A un moment donné, en tenant compte de l'hostilité délibérée des nationalistes, on a pu se demander si le ministère n'était pas en péril. Mais M. Asquith a refusé de se prêter à la manoeuvre politique attendue par quelques-uns. Il a appuyé le gouvernement, et la plupart de ses amis ont suivi son exemple. L'amendement qui proposait la modification des droits sur le coton, importé aux Indes, a été rejeté par 265 voix contre 125. La chambre a décidé que cette question sera mise à l'étude après la guerre, en même temps que celle, plus générale, des relations douanières entre les différentes parties de l'empire.

* * *

En France, le parlement s'est passé la fantaisie d'une crise ministérielle. Quand on n'a pas de préoccupations graves ni de soucis sérieux, il est bien permis de s'amuser ! Depuis quelque temps les observateurs politiques prédisaient que, malgré la majorité sur laquelle il pouvait compter dans les scrutins publics, M. Briand serait forcé de se retirer devant l'hostilité sourde des commissions, qui prétendent avoir la haute main sur l'administration et la direction militaire. A plusieurs reprises, le premier ministre avait dénoncé cet état de choses. La démission du général Lyautey, ministre de la guerre, survenue au cours d'un incident de séance, est venue compliquer ses embarras. Et finalement, il a donné sa démission. M. Poincaré a d'abord demandé à M. Paul Deschanel, président de la chambre, de former un nouveau cabinet. Mais celui-ci a décliné cet honneur. Alors le président de la république a confié cette tâche à M. Ribot, qui l'a acceptée.

Il a réussi à former un cabinet dont voici la composition : Alexandre Ribot, premier ministre et ministre des affaires étrangères; René Viviani, ministre de la justce; Paul Painlevé, ministre de la guerre; Albert Thomas, ministre des munitions; l'amiral Lacaze, ministre de la marine; Louis Malvy, ministre de l'intérieur; Joseph Thierry,ministre des finances; Jules Steeg, ministre des travaux publics; Etienne Clémentel, ministre du commerce; Fernand David, ministre de l'agriculture; Maurice Violette, ministre des subsistances; Léon Bourgeois, ministre du travail; André Maginot, ministre des colonies; Daniel Vincent, sous-secrétaire de l'aviation. Lorsque l'on considère la composition de ce ministère, on se demande en quoi il est différent, en quoi il est meilleur que le précédent. Nous voyons là MM. Ribot, Viviani, Bourgeois, Thomas, Clémentel, Lacaze, Malvy, Thierry, qui faisaient partie du ministère Briand et qui sont responsables de tous ses actes. Le chef du nouveau cabinet est un homme d'une incontestable valeur et d'une grande expérience. Mais M. Briand, quelles que soient les justes critiques que l'on ait pu lui adresser bien souvent pour ses principes et ses actes, est lui aussi, sans conteste, un parlementaire doué de talents remarquables, l'un des plus brillants que la troisième république ait produits en ces vingt dernières années. Sa disparition en ce moment ne saurait fortifier le gouvernement français. En somme, il nous paraît que cette crise ministérielle, intempestive et inutile, est une nouvelle sottise ajoutée au dossier déjà très chargé du parlementarisme.

Une autre sottise, digne de réprobation, c'est l'addition de l'amendement Sixte-Quenin à la loi militaire, dont le but était de faire sortir des groupes de brancardiers, des hôpitaux et des ambulances, les ecclésiastiques, les prêtres versés dans le service de santé en vertu de la loi du 15 juillet 1889. Cet amendement a été adopté, malgré l'avis du ministère et de la

commission. Il s'inspirait du sectarisme le plus étroit. Et la seule consolation que l'on puisse avoir en constatant son succès, c'est qu'il émane d'une chambre d'avant-guerre, élue avant les terribles événements qui ont, nous l'espérons, transformé la mentalité nationale. Oui, nous en avons la confiance, une chambre d'après-guerre ne voudra jamais consentir à commettre des actes d'étroitesse d'esprit aussi odieux.

* * *

Nous avons vu, dans notre dernière chronique, que le président des Etats-Unis, avant l'expiration des pouvoirs du Congrès, lui avait demandé l'adoption d'une loi l'autorisant à armer les vaisseaux marchands américains et à adopter les autres moyens requis par la situation. Il fallait se hâter, car la demande de M. Wilson était faite le 26 février et le terme du Congrès expirait le 4 mars. Immédiatement la chambre des représentants prit en considération un bill à cet effet. Au cours du débat sur cette mesure, on rendit publique une manoeuvre tentée par l'Allemagne au moment où elle décidait sa campagne de destruction maritime et ayant pour objet d'induire le Mexique à s'unir au Japon pour déclarer la guerre aux Etats-Unis. L'indignation causée par cette révélation contribua puissamment à faire adopter promptement par la chambre le bill en question. Le 2 mars la mesure était votée par les représentants. Mais au sénat, il en fut différemment. Dans cette assemblée, il n'y a pas de règlement qui permette d'empêcher l'obstruction, de sorte qu'une infime minorité peut arrêter indéfiniment l'adoption d'un projet de loi. C'est ce qui est arrivé dans la présente circonstance. Douze sénateurs récalcitrants, sept républicains et cinq démocrates, dirigés par le sénateur La Follette, ont tenu en échec les soixante-seize membres de la chambre haute, favorables au bill sol-

licité par le président. Ils ont fait siéger le sénat pendant vingt-six heures consécutives, jusqu'à midi le 4 mars. A ce moment les pouvoirs du soixante-quatrième congrès prenaient fin et tout était à recommencer. M. Wilson a dénoncé avec indignation l'acte des obstructionnistes. Il a déclaré que les règlements du sénat devraient être amendés de manière à pouvoir limiter les débats et empêcher des tactiques aussi préjudiciables aux intérêts du pays.

Ce qui rendait la situation si grave, c'était une particularité de la constitution américaine. Nous l'avons naguère expliquée aux lecteurs de la *Revue canadienne,* mais il nous paraît à propos d'en signaler de nouveau la nature. Chaque Congrès dure deux ans. Il est élu au mois de novembre des années représentées par des nombres pairs : 1910, 1912, 1914, 1916, etc. Pendant la durée d'un Congrès, il y a deux sessions régulières : une première ou " longue session ", qui commence au mois de décembre de l'année qui suit l'élection de ce congrès et continue, sauf l'ajournement de Noël, jusqu'au mois de juillet ou d'août ; une seconde ou "courte session", qui commence au mois de décembre suivant et dure jusqu'au 4 mars. Tout cela est déterminé par statut. Ainsi donc, normalement, le Congrès actuel, élu au mois de novembre 1916, ne devrait avoir une session qu'au mois de décembre 1917. On conçoit pourquoi le président tenait tant à obtenir sa loi avant le 4 mars.

Mais il y a un remède, et ce remède c'est la convocation d'une session extraordinaire. Le président des Etats-Unis a ce droit en vertu de la section troisième de l'article deuxième de la constitution américaine. On prêtait d'abord à M. Wilson le désir très accentué d'éviter cette session extraordinaire. Après consultation, il fut constaté que le chef de l'exécutif possède les pouvoirs requis pour l'armement des vaisseaux marchands, sans qu'il soit besoin d'une loi spéciale. Et, de

fait, le président s'en est prévalu, peu après l'inauguration de son second terme. Il a signé un ordre à cet effet le 9 mars. Mais en même temps, vu la gravité des circonstances, il s'est déterminé à convoquer une session extraordinaire, et il l'a d'abord fixée au 16 avril. Quelques jours plus tard, trois vaisseaux marchands américains étaient torpillés et coulés par des sous-marins allemands, et plusieurs pertes de vie de citoyens américains en étaient la conséquence. Cette fois, l'acte formel, *the overt act,* était tangible et brutal. Et M. Wilson a cru devoir avancer de quatorze jours la réunion du Congrès pour la session extraordinaire. Elle commencera donc le 2 avril. Entre temps, les services de la marine et de la guerre déploient une grande activité.

Il est évident que de graves événements se préparent pour les Etats-Unis.

Thomas CHAPAIS.

Québec, 26 mars 1917.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

AVEC LES " DIABLES BLEUS ". I. *L'Artois — Notre-Dame de Lorette.* — II. *Verdun. — Le Fort de Vaux*, par un aumônier. — Deux brochures : chacune 0 fr. 50. — Librairie Gabriel Beauchesne, rue de Rennes, 117, Paris.

Les titres indiquent nettement le théâtre de l'action. C'est en Artois, c'est à Verdun, deux des plus hideux champs de bataille qu'a su créer la guerre infernale, cataclysme inimaginable, boucherie sans nom, ossuaire de l'éperon sanglant de Lorette et des pentes de Vaux, où l'odeur fétide et le sol tragiquement sinueux dénoncent partout le cadavre, vaste désolation où des milliers d'hommes cependant vivent pour s'entretuer. Les acteurs appartiennent à l'un des merveilleux bataillons de chasseurs à pied français, audacieux " diables bleus ", terreur de l'ennemi. Aumônier de ces héros, l'auteur, qui les suit pas à pas, et lit à livre ouvert dans leur grande âme simple, peut parler avec une émotion pénétrante de ces paroissiens d'une trempe spéciale.

Quant au drame, ce sont les gigantesques horreurs et splendeurs de cette guerre : c'est, derrière un parapet étayé souvent de cadavres, le guet silencieux et la constance invincible sous les balles et les obus ; ce sont, maintenues par quelque chef de dix-huit ans, les compagnies fondant stoïques mais tenant toujours ; c'est la traversée inimaginable des boyaux tapissés de morts, semés de trous d'obus, constamment couverts de sifflements de marmites ; c'est la courageuse bonne humeur des combattants, le crane détachement des blessés, la fin toute simple, toute naturelle des mourants.

* * *

LE CHEF, par dom Hébrard, bénédictin. 1 vol. in-16. Prix : broché 2 fr. 26 ; *franco*, 2 fr. 50 ; relié toile anglaise 3 fr. 25 ; *franco*, 3 fr. 50. — Paris, Beauchesne, 1916.

Le chef, c'est le *gradé*. Celui qui, à un titre quelconque, a la lourde et glorieuse *responsabilité* de *conduire des hommes*.

Nul n'a le droit d'être banal, dans l'exercice d'une telle fonction.

Et si plusieurs s'y montrent au-dessous de leur tâche, le catholique, lui, doit s'y affirmer *supérieur*.

Pourquoi? Comment? C'est ce que lui rappelle ce petit livre.

En un style alerte, incisif, tout militaire, l'auteur l'oblige à prendre une conscience pleine et lumineuse de sa *mission patriotique, religieuse, éducatrice.*

Destiné d'abord aux gradés, ce petit volume sera lu avec le même profit par tous ces soldats, qui entendent ne laisser diminuer par la guerre ni leur idéal, ni leur esprit, ni leur coeur.

* * *

LE PRETRE, par dom Hébrard, bénédictin. 1 vol. in-16. Prix: pot broché, 2 fr. 50; *franco*, 2 fr. 75; relié toile anglaise, 3 fr. 50; *franco* 3 fr. 75. — Paris, Beauchesne, 1916.

Ce petit volume est un memento. A l'heure présente, plus qu'en aucun temps, le prêtre doit *se souvenir* de sa grandeur unique, et *l'affirmer* aux yeux de tous.

La patrie attend beaucoup de ses enfants, mais plus encore de ceux qui, *par vocation*, sont les ouvriers les plus actifs de la conscience humaine et du devoir.

Aujourd'hui, demain, toujours, le prêtre est appelé à se montrer le vivant exemple de la plus haute personnalité.

L'auteur le rappelle instamment à ses frères dans le sacerdoce. Voici, leur dit-il, *notre commun idéal et les moyens pratiques* de lui demeurer constamment fidèles.

Les séminaristes—autant que les prêtres—devraient lire et méditer ces pages. Afin d'y puiser un vibrant amour de leur mission d'apôtres et de libérateurs.

* * *

LES NATIONS DE LA GUERRE. (Collection L.-G. Redmond Howard). 2. *La Belgique et les Belges.* Traduit et adapté de l'anglais par Christian de l'Isle. In-12. Prix : 1.00. — P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris, (6e).

Dans cette série d'études la Belgique méritait une place d'honneur, et l'éditeur de la collection n'a point manqué de réserver à un auteur des plus compétents le volume consacré à l'héroïque nation. Sans sortir des limi-

tes de la plus stricte impartialité, l'auteur, on le sent, apporte à son oeuvre un soin particulier. L'idéal du Belge n'est pas de faire de son pays la plus vaste et la plus grande des nations. Il s'efforce de le rendre le plus libre de tous. Voilà pourquoi son histoire, au moment même où son existence est en jeu, présente un intérêt si attachant. Il n'y a peut-être pas de pays où la vitalité intérieure ait été plus intense. Et il est aussi vrai que légitime de dire, avec l'autur : " Toute la vie de ce peuple est concentrée dans sa politique et ses convictions religieuses, en d'autres termes dans l'amour de Dieu et de l'humanité. " Entre tant de chapitres intéressants et soigneusement documentés, nous signalerons ceux qui sont consacrés à la religion et à la politique, à la langue et à la littérature, aux moeurs et aux coutumes.

* * *

LA GUERRE EN ARTOIS : *Paroles épiscopales, documents, récits.* Publié sous la direction du regretté Mgr Lobbedey, évêque d'Arras. In-12, de XXII-514 pages, illustré de 11 gravures et 1 carte. Prix : 3 fr. 50. — Montréal, librairie Granger et librairie Notre-Dame.

Ce livre raconte la guerre en un des pays de France où elle a été le plus intense. L'historien en est le regretté et si vaillant évêque d'Arras. Il s'est documenté aussi près que possible des témoins les plus autorisés. Ils y parlent et y vivent, chacun avec sa note personnelle.

L'inspiration du livre est donc faite de haute doctrine unie au patriotisme. On y admire la résistance à une barbarie sans nom, dans la défensive et dans l'offensive ; la vie militaire et chrétienne,dans les tranchées, sur les champs de bataille, aux ambulances, et à l'arrière ; les manifestations religieuses et charitables créées par la guerre.

A travers la trame méthodique du récit inédit, se multiplient les épisodes les plus variés : des scènes épiques ou familières, des tableaux de vaillance et de charité, de multiples preuves de ce qu'ont su faire des organisations officieuses pour soulager tant de deuils et de misères.

* * *

SAINT THOMAS D'AQUIN ET LA GUERRE, par le R. Père Th. Pègues, professeur de saint Thomas au Collège Angélique. brochure in-12. Prix : 0 fr. 50.—Montréal, Librairie Granger et librairie Notre-Dame.

Voici une publication qui se présente sous les auspices du plus grand

des docteurs de l'Eglise. Elle traite du sujet le plus actuel, le plus angoissant, et elle nous donne, en quelques pages courtes, mais pleines, substantielles, lumineuses, ce que la pensée du docteur angélique projette de clartés souveraines sur le grave sujet de la guerre, où tant de passions travaillent à obscurcir les lois de la morale la plus élémentaire et la plus essentielle.

Les sous-titres de la brochure en précisent le contenu. Ils correspondent à chacun des six chapitres qui la composent: La paix et la guerre — La guerre juste —La guerre sage —La guerre honnête —La guerre sainte —La paix. Pour nous, dont la guerre est d'une si éclatante justice, la lecture de ces pages est d'un puissant réconfort. On est heureux d'y voir flétrir comme ils le méritent les procédés malhonnêtes qui ont révolté le genre humain. Et, en même temps, l'on y apprend à se garder des illusions malsaines d'un faux pacifisme, ou des erreurs pernicieuses d'un laïcisme qui est de nature à irriter la colère divine. Enfin, la question de la paix et du traité qui doit l'assurer s'y trouve précisée et résolue en termes qu'on ne saurait trop relire et méditer.

* * *

LE DERNIER FAUST. *Hantises et visions du kaiser*, par Raymond Maygrier. In-12. Prix: 2 frs., *franco*, 2 fr. 25. — P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris, (6e).

L'auteur s'est inspiré d'une pensée de Maurice Barrès et aussi, croyons-nous, des pages où Joseph de Maistre présente la guerre comme une force terrestre de la justice divine. Usant de la liberté permise à l'écrivain, il nous fait très ingénieusement, et en s'appuyant sur des actes authentiques, toucher du doigt l'intervention de cette justice d'En-Haut qui retourne, chaque fois, contre nos ennemis les nouvelles combinaisons suggérées à leur cruauté et à leur haine par leur *Vieux Dieu*. La kaiser devient ainsi le *dernier Faust*.

* * *

L'AUTRE LUMIERE, par Paul Margueritte. 1 vol. in-16, Prix: 3 fr. 50. — Librairie Plon-Nourrit et Cie, 8, rue Garancière, Paris (6e).

Un homme jeune, beau, ardent, aspire, dans un cadre de luxe, au riche mariage et à la députation, quand un brusque accident de chasse le plonge dans la nuit des aveugles. L'univers visible disparu, abandonné de sa

fiancée et de ses amis, il désespérerait sans le réconfort dû à un vieil oncle et surtout sans l'amour que lui voue une pure jeune fille. A force d'efforts, il s'adapte à son infirmité. Il découvre cette *autre lumière* qui vient de l'âme et qui éclaire le monde de significations nouvelles. Le mariage et l'enfant achèvent de lui donner le bonheur. Ce drame, qui se passe en dehors de la guerre, y fait sans cesse songer. Car il est plein de pitié pour la douleur et il dresse contre l'infortune l'énergie de la race française. A cette heure où la France entretient le même amour envers tous ceux qui la défendent, M. Paul Margueritte s'est noblement inspiré en dédiant son roman aux soldats aveugles et à leurs proches, comme un exemple de consolation, de patience et d'espoir.

* * *

LA FAMILLE ET LE MARIAGE CHRETIEN, par Mgr Albert Pascal. 1 vol. in-8. Prix: 50 sous. — Montréal, Langevin et L'Archevêque.

Cet ouvrage, nous dit l'auteur, est un essai d'apostolat pour relever l'idéal chrétien dans les familles. En raison de son caractère plutôt philosophique, cette brochure sera surtout utile aux prédicateurs, aux éducateurs, aux hommes d'oeuvres et aux personnes possédant une certaine instruction. Le produit de la vente est destiné à une oeuvre de charité.

* * *

LES DERNIERS JOURS DU FORT DE VAUX, par le capitaine Henry Bordeaux. 1 vol. in-16, Prix: 3 fr. 50. — Plon-Nourrit et Cie, 8, rue Garancière, Paris (6e).

Nous devons remonter à nos vieilles chansons de gestes pour trouver l'équivalent de la bataille géante, surhumaine, qui a auréolé d'une gloire universelle le nom de Verdun. Mais, entre tant d'actions sublimes qui illustrèrent l'effort tenace des armes françaises, le long siège de trois mois que soutint le fort de Vaux, sous les ordres du commandant Raynal, méritait une mention exceptionnelle. Ces quatre-vingt-dix-huit jours de luttes et de souffrances épiques, M. Henry Bordeaux, l'illustre romancier des *Yeux qui s'ouvrent* et de la *Maison*, aujourd'hui capitaine d'état-major, en s'aidant de documents de première main, de témoignages directs, de carnets de soldats — tel le *Journal du capitaine Delvert* — et même d'une version allemande des faits, a pu en retracer le tableau émouvant, les péripéties angoissantes, avec une extraordinaire précision. Ce récit, qui nous

fait assister heure par heure au drame et ne vise à aucun effet littéraire, a été publié d'abord dans la *Revue des Deux Mondes*. Il est aussi paru en librairie, revu et complété. Toutes les phases du siège, que l'auteur a suivies de près, puisqu'il était là-bas au mois de mars 1916, avant les combats suprêmes de juin, puisqu'il a été à même d'interroger les héroïques défenseurs à chaque relève, de recueillir les appels et les messages du fort jusqu'à la journée du 4 juin, où un pauvre pigeon blessé apporta la nouvelle d'un dénouement imminent. Il y a là des pages qui appartiennent à la grande histoire, traits d'héroïsme laissant loin ceux des Thermopyles et de Marathon, dévouements obscurs qui s'offrent sans espoir de récompense, consentement unanime des chefs et du moindre fantassin au sacrifice que tous savent nécessaire, bataille terrible de six cents hommes épuisés, à bout de munitions, privés d'eau et de communications, parmi des ruines où l'ennemi a fini par s'installer. Ainsi que le dit si noblement l'auteur en sa conclusion, le pauvre fort de Vaux, réduit de poussière et de cendre, battit comme un coeur et le monde entier eut les yeux sur lui. Il faut lire les éphémérides de sa résistance et de son agonie magnifique pour fixer à jamais dans notre mémoire cet exemple d'immolation féconde, stoïquement acceptée.

* * *

L'ACCOMPAGNEMENT DU CHANT GREGORIEN EN CINQ LEÇONS : *principes, exemples, exercices*, corrigé par l'abbé Jules Carillion, professeur à l'école Jeanne d'Arc, à Lille. In-12, de 32 pages. Prix : 0 fr. 30 (majoration comprise) ; port, 0 fr. 05. — Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris (8e).

Ce petit volume, préparé avec le plus grand soin pendant quinze années, s'adresse surtout aux non-initiés, les méthodes d'A. Gastoué et de l'abbé Brun, étant destinées à un public déjà préparé à ce genre d'études. La concision, le plan et l'abondance des exemples et des exercices font du manuel de M. Carillion un modèle du genre.

* * *

Soulèvement de 1837-1838

LES RESPONSABILITÉS DE L'ANGLETERRE

C'ETAIENT eux (les oligarchiques), a dit un historien, bien plus encore que le gouvernement anglais, et quelquefois même malgré celui-ci, qui imposaient à cette infortunée province une quantité de petites persécutions et de mesures vexatoires... Le gouvernement métropolitain, rendons-lui cette justice, se montra plus libéral, et souvent ses membres déjouèrent leurs plans, qui devaient en dernier lieu succomber devant la résistance patriotique de ceux qu'ils espéraient asservir. "

Ce jugement de M. Rameau semblerait imputer à notre oligarchie la plus lourde part de responsabilités dans l'anarchie politique qui a préparé 37-38. Ne s'agit-il que de rester en notre pays, et de savoir par qui, ici-même au Canada, nous furent administrées les tracasseries et les persécutions ? Assurément le débat sera vite tranché. Les dénonciations véhémentes de Mackenzie et de Papineau contre le *Family Compact* retentissent encore à nos oreilles. Mais peut-être n'est-ce point là la bonne et juste manière de résoudre cette question des responsabilités. Il importerait, croyons-nous, de remonter aux causes premières et de voir si, après tout, les oligarchiques ne font point figure de persécuteurs délégués. Tenons compte, et ce n'est que justice, des éléments de discorde que leurs cupidités et leurs animosités ont pu jeter dans le conflit. Mais cherchons en même temps si ce n'est point à la faveur d'un régime politique que leur oppression a pu s'établir et se prolonger. Et ce régime politique, qui donc l'a forgé ? Et après l'avoir forgé qui l'a maintenu, maintenu et même aggravé, malgré son vice foncier, malgré toutes les

remontrances, quand il fut devenu clair que tant de vexations allaient provoquer un conflit sanglant ?

Voilà, ce semble, qui est vraiment poser le problème. Et alors, n'hésitons pas à exprimer cette proposition : le premier responsable de notre anarchie politique, puis de nos troubles, c'est le bureau colonial, et, en dernier ressort, le gouvernement britannique.

* * *

Qu'est-ce que vaut tout d'abord ce bureau colonial, le vrai siège de l'administration canadienne ? A-t-il compétence et suffisante honnêteté pour s'occuper effectivement de nos affaires? L'on constate qu'il a bien mauvaise réputation dans le Haut comme dans le Bas-Canada. Le *Vindicator* appellera le secrétaire des colonies " the indolent lord of Downing street "; et il publiera un jour (21 octobre 1836) ces quelques lignes qui peignent assez exactement les sentiments du Bas : " Des réformes demandées avec instance par tout un peuple, comme condition de son bonheur et de sa prospérité, ont été refusées péremptoirement par un homme qui demeure à 4,000 milles, et qui doit être ignorant de toute notre situation, qui est guidé par son amour du patronage ou par les sinistres représentants d'une petite clique ". On lit de même dans le *Toronto Constitution* : " En dépit de leurs discours,de leurs dépêches et de leur apparente sincérité, l'historien de la liberté sur ce continent livrera à la postérité les noms de nos secrétaires coloniaux et de leurs premiers aviseurs, comme une succession des plus ignobles charlatans à qui le pouvoir ait jamais été confié ". On trouve toutes naturelles de telles expressions d'opinion dans des feuilles réformistes. Mais voici l'historien anglais John Charles Dent, historien de sympathies gouvernementales, qui écrit :

" Un autre sérieux obstacle à la prospérité du Haut-Canada provenait des continuelles immixtions du bureau colonial dans nos affaires domestiques... Le ministres des colonies, quel qu'il pût être dans les circonstances, connaissait fort peu de chose des colonies de l'Amérique britannique du nord et s'en souciait fort peu. Généralement, il n'avait rien d'autre à faire avec les dépêches adressées aux gouverneurs des colonies que d'y apposer sa signature. "[1]

L'admirable, c'est qu'en Angleterre l'on ne juge pas différemment. Voici tout d'abord une opinion d'un journal de Londres, le *Constitutional*. " Dans ce département, y lit-on, la corruption et l'imbécillité paraissent s'être établies en permanence... Sous la domination des tories, on devait, aux colonies comme ici, s'attendre à l'oppression et à la maladministration. Elles leur offraient un vaste champ pour l'exercice de l'agiotage officiel et le pillage public. L'aristocratie tory regardait les colonies britanniques comme autant de sources pour enrichir ses fils puînés et leur assurer le monopole de toute la richesse et le pouvoir pourvus par les lois de primogéniture..."[2] Hume écrivait à Lafontaine, le 14 avril 1838: " Je connais la parfaite incapacité du bureau colonial à s'occuper des affaires du Canada de façon convenable, et j'ai confiance qu'ils s'en sont remis aux mains de lord Durham. "

Et qui ne sait en quels termes peu équivoques le haut-commissaire a jugé lui-même toute cette administration ! " La tendance, a-t-il écrit, a été de référer toutes les questions au bureau colonial, où l'on ne pouvait pas avoir les lumières nécessaires pour les bien décider. La colonie, dans tous les moments de crise, dans tous les détails d'adminis-

---

[1] *The Story of the Upper Canada rebellion*, 1st vol., p. 68.

[2] Cité par la *Minerve*, 6 février 1837, 3e p., 1ère col.

tration, a donc éprouvé l'embarras d'avoir ainsi son autorité exécutive fonctionnant non chez elle, mais de l'autre côté de l'océan. Les fréquents changements de ministère qui ont eu lieu chez nous, quoiqu'ils n'eussent aucune liaison avec les intérêts coloniaux, n'en ont pas moins déplacé les ministres des colonies si rapidement qu'aucun d'eux n'a eu le temps d'acquérir une connaissance même élémentaire de la situation de sociétés si nombreuses et hétérogènes. De 1827 à 1838, il y a eu huit ministres coloniaux, et la politique de chacun de ces hommes d'Etat a différé de celle de son prédécesseur. Les affaires les plus importantes ont été conduites par de secrètes et mystérieuses correspondances entre le gouvernement et le secrétaire d'Etat. Le voile n'était levé que par des désastres et des faits accomplis, après un long intervalle d'incertitude et de malentendus. " [3]

Ce qui est sûr, c'est qu'à Londres on se maintient dans une révoltante ignorance au sujet du Canada. Nous avions pourtant eu l'enquête de 1825, l'enquête de 1834, l'enquête de 1836; toutes ces enquêtes n'ont pu réussir à dissiper les brumes de Londres. Il faut donc envoyer dans la colonie lord Durham qui viendra entreprendre une quatrième conquête en l'espace de dix ans. Et le premier mouvement du noble lord est de confesser sa parfaite ignorance et celle de tout le cabinet britannique. Voici comme il tombe de son haut, dès son arrivée au pays : " Ma propre conviction, conviction formée par une expérience personnelle, écrivait-il à lord Glenelg, est que même les mieux informés en Angleterre peuvent à peine concevoir le désordre ou la désorganisation qui, pour un enquêteur opérant sur place, devient manifeste en tout ce qui touche au gouvernement de ces colonies. Je n'ai pas besoin de souligner tout ce qu'il y a d'écart entre un tel aveu et

---

[3] Cité par L.-J. Papineau, *Histoire de l'insurrection*, pp. 17-18.

l'opinion qu'entretenaient et qu'entretiennent probablement encore sur ce sujet les ministres de Sa Majesté ! Mais puisque celui qui avait le bénéfice de toutes leurs informations n'est pas moins contraint d'avouer que la vérité, telle qu'elle lui apparaît maintenant, diffère si notablement de ses premières idées, que peut-il en conclure, si ce n'est que la distance les a empêchés d'acquérir une connaissance appropriée de tout le sujet ? " [4]

Le noble lord se trompe et il a dit mieux et plus juste dans son rapport. Non, la distance n'explique pas toute seule l'ignorance de nos ministres britanniques. La faute que nous ne leur pardonnons pas, c'est d'avoir laissé le bureau colonial agir à sa guise et dans l'ombre. Ce bureau a pu se comporter comme un petit gouvernement indépendant et cacher délibérément la vérité sur les choses du Canada. Nous ne rêvons pas en effet lorsque nous voyons le comité de 1828, comité des Communes anglaises, faire dans son rapport cette stupéfiante protestation : " Votre comité ne peut s'empêcher de regretter beaucoup que, dans une colonie britannique, on ait laissé subsister un tel état de choses, pendant un si grand nombre d'années, sans faire au parlement aucune communication à ce sujet. " [5]

Hélas ! si nos pères n'avaient eu à souffrir que de cette ignorance organisée ! Mais il faudrait encore voir en tout cela la part de l'incurie et, disons le mot, de la franche mauvaise volonté !

Faut-il faire remonter tout le mal de cette époque à la constitution de 1791, oeuvre de Pitt ? Quelques historiens ont vu dans l'Acte constitutionnel une haute et généreuse pensée de l'homme d'Etat britannique ; et à cette pensée il

---

[4] *Canadian constitutional development*, by Egerton and Grant, p. 150.

[5] Cité par Bibaud, *Histoire du Canada*, 2e vol., p. 344.

n'aurait manqué que d'être loyalement interprétée. On peut, ce semble, ne point partager cet avis. L'idée pouvait être loyale; elle ne fut ni juste ni profonde. N'expliquons point notre anarchie gouvernementale par la seule mauvaise volonté du conseil législatif. Ce conseil ne fut que ce qu'il devait être, sous l'action des passions humaines et de l'organisme politique introduit au pays. Le vice profond de la première constitution canadienne, c'est l'absence d'équilibre entre les pouvoirs. Au lieu de faire de l'Assemblée populaire, le premier et principal rouage, le vrai pouvoir effectif, au rebours de tous les principes constitutionnels anglais on dressa l'indépendance absolue de l'exécutif au-dessus des représentants du peuple. Nous l'avons affirmé l'année dernière: "En instituant une assemblée parlementaire sans empire sur l'exécutif, le gouvernement de la métropole créait au pays un foyer de discordes." Par la force des choses et par la logique des passions l'exécutif devait domestiquer le conseil législatif et s'en faire un brise-lames contre les assauts de l'Assemblée. La nature des choses veut que les deux corps législatifs travaillent en harmonie. Pour servir l'oeuvre commune, ils doivent s'engrener comme les rouages d'une même machine. Et voici que, dès le début, on laisse surgir entre les deux des oppositions de toute espèce: opposition de races, opposition de croyances, puis, par une conséquence fatale, opposition de politique. A la chambre prévaut l'élément libéral et progressiste; au conseil, le conservatisme têtu et rétrograde, cramponné au *statu quo* par cupidité et par esprit de domination. Pour compléter toutes ces oppositions irréductibles, il se trouve que le conseil est devenu le château-fort et le refuge exclusif d'une infime minorité. Et c'est avec de telles institutions que les ministres de l'Angleterre prétendent constituer le gouvernement d'une colonie! Lord John Russell reconnaissait en 1837 le gâchis opéré au conseil législatif du Bas-Canada: " Je dois

dire, affirmait le ministre, que la manière dont les gouverneurs de la colonie ont dernièrement exercé le pouvoir dont les revêt l'Acte de 1791, sous ce rapport, n'a pas été judicieuse, et je pense qu'il est préférable et plus conforme à la pratique suivie dans les premiers temps de la constitution de choisir alternativement les membres du conseil, l'un dans la souche britannique,l'autre dans la souche française ". Nous demandons pardon au noble lord,mais de toute évidence il s'en lave un peu prestement les mains. Qui donc a déformé ou aggravé l'oeuvre de Pitt? Ce sont les ministres d'Angleterre eux-mêmes qui, dès 1818, dès le moment où l'Assemblée essaya d'user de ses pouvoirs, poussèrent les gouverneurs à faire du conseil une machine à obstruction. Ecoutons ces avis de Bathurst à Sherbrooke : " Jusqu'ici le gouvernement a trouvé dans toutes les occasions ordinaires une ressource constante dans la fermeté et les dispositions du conseil législatif; nul doute qu'il continuera, tant qu'il pourra, à contrecarrer les mesures les plus injudicieuses de l'assemblée. " La correspondance officielle est là, du reste, pour attester qu'en pratique aucune nomination ne se fait à l'un où à l'autre conseil, sans qu'on en passe chaque fois par le bureau colonial. Au surplus, les occasions n'avaient pas manqué aux ministres de Londres pour prendre connaissance de la situation. En 1828, 80,000 signatures étaient allées soutenir à Londres l'exposé des griefs de la colonie. Le comité qui fit rapport étala tous les abus devant les Communes anglaises : " Votre comité, disaient les rapporteurs, recommande fortement de donner aux conseils législatifs du Canada un caractère plus indépendant; il veut que la majorité de leurs membres ne soit pas composée de personnes en place, sous le bon plaisir du gouvernement; et il est d'avis que toutes autres mesures qui tendraient à lier d'intérêt avec la colonie cette branche de la constitution seraient suivies des plus heureux résultats. "

Que va faire le cabinet britannique de ces sages recommandations ? Il n'osera même point proposer l'adoption du rapport. Les chers coloniaux devront se contenter de vagues paroles du nouveau ministre des colonies, sir George Murray, qui leur promet de donner effet aussitôt que possible aux recommandations du comité. Or, en 1836, les commissaires Gosford, Grey et Gipps avouent que les modifications apportées depuis 1828 " *ont à peine modifié le caractère politique de ce corps,* qu'il n'a guère joué efficacement son rôle de modérateur, qu'il a plutôt compromis que servi les intérêts de la minorité britannique et des classes commerciales ". Sir George Grey ajoutait, dans ses observations personnelles à l'enquête: " Le gouvernement local me paraît avoir jusqu'à présent trop fait fond sur le conseil législatif, et s'être trop peu étudié à gagner des adhérents dans l'Assemblée; la conséquence en a été que, lorsqu'à la fin de la présente administration, l'Assemblée était devenue la plus puissante des deux, il n'y avait pas dans son sein — il n'y en a pas même aujourd'hui — un seul membre lié au gouvernement ou engagé de quelque manière à seconder ses mesures ". En 1838, lord John Russell devait convenir que le rapport de 1828 n'avait pas eu de suite, et il attribuait cette inertie à la négligence des ministres, ses prédécesseurs. Bien plus, dans la quatrième de ses fameuses résolutions, il reconnaît que des mesures doivent être adoptées pour donner au conseil législatif un plus haut degré de confiance publique. Et n'a-t-il pas fait l'aveu qu'avec l'ordre de choses existant le conflit devenait inévitable ?

Eh bien ! puisqu'on admet les indubitables griefs de l'Assemblée, va-t-on lui accorder quelques réformes, va-t-on lui donner au moins l'occasion de prouver sa bonne volonté ? Non, et ce serait une grande naïveté que de le penser. Puisque l'Assemblée a tort d'avoir raison, il convient qu'elle soit

châtiée. Voici venir tout-à-coup les trop fameuses résolutions Russell. Par elles le cabinet impérial se décide pour le coup de force le plus arbitraire en pays constitutionnel : celui de taxer le peuple canadien sans l'intervention de sa législature, mesure qui équivaut pratiquement à une suppression de la constitution. Et cet acte de brutale politique, le gouvernement de Londres l'accomplit en quelles circonstances ? Ainsi que le faisait observer lord Brougham, c'est au moment où le cabinet vient d'opposer le plus formel refus au plus cher et au plus intime désir de la province qu'il fait adopter cette mesure radicale. Loin d'offrir une compensation, un adoucissement à son refus, il l'aggrave par la plus vexante des coercitions. Et ceci se passe six années à peine après le jour où, en concédant au parlement bas-canadien la libre administration des deniers publics, les ministres impériaux voulaient bien nous dire : " Enfin vous n'aurez pas que l'ombre d'une constitution. " Il n'y avait pas trois ans, du reste, que lord Stanley avait déjà menacé l'Assemblée de suspendre l'acte de 1831, si elle se refusait à voter une liste permanente pour l'administration de la justice. Le même lord, dans un discours applaudi, le plus applaudi peut-être de tout le débat, n'a pas craint de répondre à Roebuck qui qualifiait les résolutions Russell " d'injustes et impolitiques " : " Moi aussi je les crois impolitiques, parce qu'elles ne vont pas assez loin..."

Et que Londres cette fois ne prétexte pas l'ignorance de l'état des esprits au Bas-Canada. A la session d'août 1837, la chambre fera entendre à la métropole ces graves avertissements : " Il est donc de notre devoir de dire à la mère-patrie que, si elle donne effet à l'esprit de ces résolutions dans le gouvernement de l'Amérique britannique, et de cette province en particulier, sa suprématie, à partir de ce moment, ne reposera plus sur des sentiments d'affection, de devoir et d'intérêts mutuels, sentiments qu'il serait plus sage de cultiver,

mais sur la force physique et matérielle, élément dangereux pour le parti gouvernant, de même que pour les administrés qui perdent toute certitude relativement à leur existence future et à leurs plus chers intérêts, état de choses que l'on ne saurait trouver même chez les gouvernements les plus despotes de l'Europe civilisée... "

Le cabinet Russell n'en persista pas moins dans ses menaces, et c'est bien ici que se place la responsabilité souveraine du gouvernement impérial. En votant ses résolutions oppressives, et en se déclarant prête à les soutenir par la force des armes, l'Angleterre acceptait de sang-froid la possibilité d'un conflit sanglant. Il faut entendre sur quel ton sir William Molesworth commentait, en plein parlement de Westminster, cet abus de pouvoir: " Un changement constitutionnel effectué par un pouvoir extraordinaire contre la volonté du peuple est une tyrannie atroce, et, si le peuple en est capable, il est tenu moralement d'avoir recours à la résistance. " *Le Canadien,* un journal plutôt enclin aux mesures modérées, et dénoncé alors comme rallié à Gosford, ne fait pas entendre un autre langage : " Ils (les ministres) devaient, avant de s'adresser aux susceptibilités du parlement, commencer franchement l'oeuvre de la réforme par quelque démarche décisive. Si les ministres eussent nié l'existence d'aucun grief important dans la colonie, ils auraient pu invoquer la raison de la nécessité; mais tant qu'il existe de leur aveu dans une colonie un grief important, c'est le droit des représentants coloniaux de refuser les subsides, et rien ne peut justifier les autorités impériales de s'emparer des deniers de la colonie. C'est un acte d'aggression au contraire, qui rompt le contrat social, et qui rendrait sainte toute résistance même par la force physique. " [6]

---

[6] *Le Canadien*, 19 avril 1837, 3e p., 2e col.

Oh ! nous avions contre nous la coalition formidable de trop de préjugés et de trop d'intérêts pour obtenir justice. Oui, élargissons ce débat historique et tâchons d'atteindre, si possible, les causes lointaines et profondes. Comment s'expliquer une telle politique d'oppression à une époque où les whigs détiennent habituellement le pouvoir ? Nous sommes d'un pays parlementaire,et nous connaissons un peu, je pense, l'influence du pouvoir sur les hommes et les doctrines politiques. Hume écrivait à Lyon Mackenzie, le 5 décembre 1835, une lettre qui nous édifie suffisamment sur ces palinodies des whigs : " Mon ami Roebuck et quelques autres ici sont trop ardents et disposés à demander trop, et d'une *manière qui est propre à faire du tort au parti ici*... Vous devez toujours songer que le parti libéral a toute la cour, toute l'aristocratie et toute l'église contre lui, et qu'il est d'une politique saine, pour les radicaux, de ne pas pousser les whigs à des exigences qui pourraient donner occasion au roi de renvoyer les whigs et de ramener les tories au pouvoir. "

Hume nous révèle du même coup une autre cause de notre servage politique : l'empire toujours puissant de la ploutocratie impériale sur le gouvernement. Nous avions marché plus vite que l'Angleterre elle-même dans la voie des réformes. Avec la claire logique de leur esprit français, nos parlementaires avaient poussé sans relâche à la pleine application des principes constitutionnels, cependant que dans la métropole le parlement n'avait pas encore fini de s'affranchir de la suzeraineté des landlords. Pour nous affranchir nous-mêmes de la domination oligarchique, alliée et prolongement de celle d'outre-mer, nous avions à lutter contre des préjugés séculaires. Politiques positivistes, peu faits aux spéculations d'idées, les hommes d'Etat britanniques d'alors ne savent subir que la lourde pression des faits. Ils sont impuissants à se libérer des vieux cadres de leur parlemen-

tarisme dégénéré. C'est ainsi qu'ils affirment, sans jamais essayer d'y voir clair, l'incompatibilité d'un gouvernement responsable au Canada avec le maintien du lien colonial. Ils ne peuvent entendre cette chose si simple que le délégué de la couronne ne cesserait pas de maintenir le lien d'attache, par cela seul que son rôle se conformerait davantage aux traditions britanniques.

Peut-être en outre avions-nous l'irrémissible tare du *colonial*. Au commencement du dix-neuvième siècle subsistaient encore les vestiges de ce que l'histoire a appelé *le pacte colonial*, système qui équivalait alors à tenir les colonies dans une absolue dépendance politique et économique. Consommer les produits de la métropole, lui fournir ceux qui lui manquent et servir d'aliments à sa marine, telle est un peu toujours l'office des dépendances coloniales. " Le monopole commercial était à vrai dire le premier principe de la politique coloniale de l'Angleterre, comme des autres Etats maritimes de l'Europe. Elle ne souffrait pas qu'aucun autre pays pourvût aux besoins des colonies; elle s'appropriait en grande partie leurs exportations et, dans l'intérêt de ses propres manufacturiers, elle exigeait que leurs produits leur fussent envoyés à l'état brut et non manufacturés. En vertu des Actes de navigation, les colonies ne pouvaient expédier leurs produits en Angleterre que sur des vaisseaux anglais. Cette politique était ouvertement maintenue au profit de la mère-patrie, de son commerce, de sa marine marchande et de son industrie. " [7]

Si les colonies jouissent d'une liberté relative dans leur vie commerciale, c'est donc dans la mesure où cette liberté peut servir les intérêts métropolitains. L'Angleterre permettra, par exemple, d'exporter ailleurs que chez elle les céréales,

---

[7] May's *Constitutional History of England.*

parce que les landlords veulent écarter la concurrence. Il en sera de même des bois de construction qu'elle trouve dans ses forêts, des salaisons qu'elle repousse dans l'intérêt de ses pêcheurs, du sucre et du rhum dont elle veut aviver la production dans ses îles. En revanche, elle interdira le raffinement du sucre dans ses colonies pour donner plus de fret à sa marine.

Cette dépendance, encore partiellement subsistante, explique, pour une part, la morgue impériale à l'époque de nos plus ardentes luttes. Une correspondance de Londres, adressée au *Populaire,* nous apporte là-dessus des révélations significatives: " On se fait en Canada, dit ce correspondant, une bien singulière idée de la nation britannique, et la manière dont vos chefs envisagent les différentes nuances d'opinions prouvent qu'ils n'entendent rien en politique. Ils s'imaginent que, lorsqu'ils font profession de radicalisme, de réformisme ou de libéralisme, ils doivent avoir pour amis cette grande masse qui professe les mêmes sentiments dans la métropole; ils se trompent grossièrement. Les radicaux ici regardent le Canada comme une dépendance de leur nation, et ils ne permettront jamais que des colonies viennent forcer la main de la métropole et osent menacer ouvertement de s'en séparer..." Et le correspondant illustre son affirmation par une analyse du vote sur les résolutions Russell: " S'ils (vos chefs) avaient eu l'appui de tous les radicaux exaltés, ils eussent compté plus de 50 voix; s'ils avaient eu celui des réformistes de toutes les nuances, ils auraient compté plus de 150 voix; au lieu de cela, 16 votes honteux sont venus, pour ainsi dire, exprimer l'isolement où se trouvent vos meneurs pour avoir voulu pousser les choses trop avant. "

Cette morgue se faisait-elle plus hautaine parce qu'à notre qualité de coloniaux s'ajoutait celle de peuple conquis et étranger ? Il n'est pas défendu de le penser. En 1828, M.

Huskisson, ministre des colonies, ne s'était guère gêné pour qualifier nos lois de " système barbare, de relique du moyen-âge ". C'est toujours une aventure précaire pour une colonie ou pour une minorité que d'opposer son droit aux intérêts anglo-saxons. Ne voyons-nous pas lord Durham soutenir que les intérêts du commerce — entendez les intérêts de l'oligarchie — doivent primer tous les droits de la majorité ? Notre seule volonté de survivre prenait trop souvent, au jugement de Londres, le caractère d'une aggression contre la minorité anglaise. Les persécutés, ce n'étaient pas nous, nous de la majorité asservie politiquement ; c'étaient eux, la petite poignée, les accapareurs de toutes les places et de tout le pouvoir. Lord Stanley s'écriait en 1837, le 8 mars, aux applaudissements des Communes : "...Ignorent-ils, les ministres, qu'il ne s'agit de rien moins que d'abandonner 150,000 sujets anglais, qui s'attachent à nous comme à leur sauvegarde contre la tyrannie d'une majorité, qui invoquent notre aide pour conserver leur droit de naissance, la constitution britannique, qui demandent à jouir paisiblement des lois et des libertés de leurs ancêtres ? Je réclame pour eux, comme un privilège et un droit, la protection de cette chambre, afin d'empêcher qu'abandonnés à leurs propres forces ils ne succombent dans la lutte avec une démocratie envahissante. "

Disons-le sans détours : les gouverneurs et l'oligarchie qui s'efforçaient d'établir leur suprématie sur les ruines de notre nationalité, s'ils ne furent pas toujours poussés expressément par la métropole, agissaient trop bien dans le sens des instincts anglo-saxons pour s'attirer de francs désaveux. A la fin de sa *Vie* de Warren Hastings, ce fameux Verrès des Indes, absous cependant par le parlement anglais, le colonel Malleson a écrit cette conclusion caractéristique : " Les intérêts britanniques dans l'Inde n'ont jamais été servis par un homme plus pénétré de ce principe d'impérialisme que la race

anglaise a dans le sang par droit de naissance. Les pirates qui s'élancèrent jadis des fonds du nord à la conquête de la Grande-Bretagne ont laissé ce principe en héritage à leurs descendants, qui, à leur tour, ont conquis la plus grande partie du monde. La règle de nos ancêtres était de prendre et de garder. Ils n'admettaient pas qu'une autre nation se glissât dans leur sillage, et, quand ils avaient maille à partir avec elle, ses acquisitions devenaient leur proie. "

Ce serait donc là, de l'aveu même d'un écrivain d'Angleterre, la parfaite expression, à travers l'histoire, de la pensée politique anglo-saxonne. C'est cette pensée même qui, en somme, a présidé à nos destinées de colonie britannique, et qu'ont rencontrée à toutes les phases de notre passé les plus graves de nos anciens historiens. Qu'importe après cela que de telles affirmations contrarient les intérêts et les passions du moment! La politique et l'histoire sont heureusement deux choses, et la vérité n'est aux ordres de personne.

Lionel GROULX,

Professeur à l'Université Laval.

JOGUES

(EN MARGE DE L'HISTOIRE)

(1607-1646)

> ...le 5, nous arriuaſmes à Québec. Le meſme iour ſur les II. heures arriua vne chaloupe des Trois Riuieres qui donna aduis du retour du fils d'Ignace Otoüolti des Yroquois aux Trois Riuieres, qui aſſurait entr'autres la mort ou pluſtoſt le maſſacre du P. Iogues et de ſon compagnon Lalande pour leſquels le lendemain on dit vne meſſe haute des morts.
>
> *Journal des Jésuites.*
>
> Juin 1647.

Une dame d'honneur de la Régente, mère de Louis XIV, écrit à sa fille, pensionnaire au monastère de la Visitation, à Annecy, en Haute Savoie. [1]

De Paris, ce novembre, 1647.

Ma Chère Fille :

C'est à quoi je ne m'habituerais guère, que d'être séparée de vous, ma toute belle, si je n'occupais sans cesse ma pensée de la date prochaine de votre retour.

Au reste, votre supérieure m'a dit beaucoup de bon, de l'application à l'étude, et des belles manières de politesse, que vous alliez si bien à l'élévation de votre caractère, comme il sied d'ailleurs à une personne de votre rang.

---

[1] *Note de la rédaction.* — M. Raoul de Lorimier aime les choses de l'histoire. Il se plaît particulièrement à les reconstituer dans le cadre et dans le style du temps. Fantaisie agréable, nous semble-t-il, qui aide

Aussi, n'est-ce plus la petite fille que vous étiez quand vous partîtes pour le couvent que nous attendons au printemps votre père et moi ; mais une belle demoiselle accomplie en tous points, et que nous aurons grand orgueil de présenter à la Cour et à Rambouillet.

A propos de Rambouillet, j'en revins cet après-midi, en compagnie de la Grande Mademoiselle, qui me fit l'honneur de m'en ramener dans son carosse, avec Mesdames de Frontenac et de Fiesque, jusqu'à la porte de notre hôtel.

Savez-vous rien de plus aimable ?

Cette journée devait cependant à son déclin être voilée de tristesses. Car, ma fille, il n'y a pas que des contentements dans le monde, il faut bien que votre mère vous en avertisse. Les peines nous viennent même la plupart des fois d'où l'on attend les plaisirs...

Or, donc, ce soir au Palais-Royal, à l'intention de la Reine-Mère, et en présence de notre jeune Roi, et de la Cour, le cardinal de Mazarini donnait une fête de musique. Il avait même fait venir, pour qu'elle en fasse les frais, toute une troupe de chanteurs et de joueurs d'Italie.

Vous savez, Chère Arthénice, ma passion pour ce genre de divertissement. Aussi m'en promettais-je grande joie.

Sur la fin du concert qui fut divin, j'étais assise en arriè-

---

à relire avec un charme spécial des pages connues. L'histoire du jésuite-martyr Jogues, dont la cause de béatification, avec celle des autres jésuites-martyrs du Canada, a été introduite en cour de Rome, le 8 août dernier (1916), que notre érudit collaborateur met dans la bouche — ou sous la plume ! — d'une dame d'honneur de la Régente, mère de Louis XIV, intéressera grandement, nous en sommes sûr, nos lecteurs d'aujourd'hui. Dans un cadre imaginé et avec l'*écriture* d'autrefois, c'est une bien belle et bien émouvante page de notre histoire qu'il raconte. Les connaisseurs remarqueront que M. de Lorimier reconstitue avec un soin extrême le parler un peu précieux des habitués de la cour du XVIIe siècle et de l'hôtel de Rambouillet. Ajoutons qu'il n'apporte pas moins de soins à préciser les points d'histoire qu'il rappelle. — E.-J. A.

re de Sa Majesté la Régente, sur mon pliant, comme c'est le privilège de ma charge de dame d'honneur, et Sa Majesté entre deux pièces de musique donnait petite audience.

C'est à ce moment que j'appris, par une conversation de hasard, la mort ou plutôt le massacre du Père jésuite Jogues et celui de son compagnon, un français nommé de la Lande, en la Nouvelle-France par les Iroquois. Cette nouvelle m'a mis dedans l'âme une grande pitié. Car je le connaissais ce jésuite martyr, pour l'avoir vu ici même, chez la Reine-Mère, il y a trois ans, quand il y vint mandé par elle, qui le voulut voir à cette époque, à cause des choses extraordinaires qu'on disait de lui. Et à la vérité, son histoire est merveilleuse. J'en ai recausé, tout-à-l'heure, longuement avec la Régente et le gentilhomme qui nous a apporté la nouvelle de sa sainte fin.

Nous nous sommes rappelé force particularités de cette vie édifiante. Il faut que je vous conte cela, ma fille.

Mais auparavant, pour que je sois plus présente à votre esprit, imaginez, ma bien bonne, que vous me voyez, dans le cabinet de travail de votre père, assise à sa table. Or, comme il est minuit j'ai allumé, devant moi, deux flambeaux, garnis de chandelles neuves, afin qu'elles durent avant dans la nuit, car j'en ai long à vous écrire touchant l'héroïque missionnaire et ses travaux.

Et voici maintenant que je commence mon histoire.

Lorsque le Père Jogues aborda en la Nouvelle-France pour la première fois, en l'an 1636, il n'était âgé que de 29 ans, étant né en 1607 à Orléans. Il fut dès lors envoyé au Pays des Hurons, par son supérieur, d'où il revint à Québec, six ans après, soit en 1642. Vous vous souvenez sans doute Arthénice, que cette année-là, Ville-Marie fut fondée, par Monsieur de Maisonneuve, envoyé à cette fin, par la Compa-

gnie de Notre-Dame de Montréal, dont je suis l'une des associées. Mais ceci n'a rien à faire avec mon sujet.

Or sus, pour en revenir au Père Jogues, il y avait à peine quinze jours qu'il était à Québec, qu'il dut se remettre en chemin, notamment le premier jour d'août, 1642, pour retourner au Pays des Hurons, avec les provisions et autres nécessités qu'il était venu quérir.

Malheureusement, dès le début du voyage (le deuxième jour après avoir quitté les Trois-Rivières, qui est une place sur la route qu'il suivait), le parti, composé de quarante hommes dont quatre Français en douze canots, est rencontré par les Iroquois, et attaqué. Dès le premier choc, les Hurons affolés de terreur se dispersent, à part douze à quatorze qui soutiennent courageusement le combat; mais sont bientôt pris avec un des Français à savoir, un "donné" de la Compagnie de Jésus, nommé René Goupil. Le Père Jogues, cependant se tenait caché dans l'épaisseur des roseaux du bord de la rivière, mais à la vue des pauvres Hurons et de son malheureux compagnon Goupil, réduits à l'esclavage, il sort de sa retraite et s'en va partager leur détresse et prodiguer ses consolations. Enfin, un troisième Français, Guillaume Couture, bien que hors d'atteinte, mais ne voulant pas abandondonner les siens, vint grossir le nombre des prisonniers.

La chasse aux hommes et la lutte terminées, les Iroquois avaient fait captifs dix-neuf Hurons et trois Français, soit en tout vingt-deux. Les dix-huit autres (j'ai déjà écrit qu'ils étaient quarante), étaient ou morts ou enfuis.

Les Français eurent alors les ongles arrachés, les doigts écrasés, furent battus, et subirent force autres traitements barbares, qu'il serait oiseux de décrire. Puis les vainqueurs avec proies et butin, se mettent en route, pour leur Pays des Cinq-Cantons, où ils habitent, ce qui n'est pas sans qu'ils assomment un vieillard de quatre-vingts ans, qui s'estimait trop vieux pour pérégriner... Quelle horreur, ma fille !

Ils voguaient depuis huit jours, sur la Rivière-aux-Iroquois (que d'aucuns appellent Richelieu) lorsqu'ils firent la rencontre d'une autre bande de deux cents guerriers des Cinq Cantons. Après les réjouissances, pour célébrer leur victoire, les sauvages se remettent à torturer leurs prisonniers. Munis de batons et d'épines, ils se rangent en deux haies, cent d'un côté et cent de l'autre, ensuite faisant passer leurs victimes toutes nues, entre les deux, ils les frappent de coups impitoyables. Le Père Jogues va le dernier. Il est battu si rudement qu'il s'affaisse. Puis de nouveaux tourments succèdent. On lui brûle un doigt, on lui en écrase un autre avec les dents, ou bien l'on tord ceux déjà mutilés, on lui brûle les bras et les jambes, sans oublier d'égratigner les plaies vives. Ce furent d'ailleurs quant aux autres à peu près les mêmes supplices.

Il y avait parmi les Hurons captifs, un chef chrétien nommé Eustache. Pour celui-là, ils furent de la dernière barbarie. Ils commencèrent par lui couper les deux pouces, et chose inouïe, ils lui fouissaient par l'ouverture jusqu'au coude un bois aiguisé... N'est-ce pas épouvantable ?

Enfin, on reprend le voyage par eau, et deux jours après, ayant pris terre, on se met à marcher à travers la forêt, chargé de fardeaux.

Songez un peu ma fille, à ce défilé de martyrs, chancelant sous la charge et la souffrance, et n'ayant pour toute nourriture que quelques fruits incultes, ramassés en route. Après quatre jours environ, ils arrivent ainsi auprès des bourgades iroquoises. La jeunesse du pays était venue à leur rencontre, et la batterie recommence, les prisonniers passant toujours entre les deux rangs des bourreaux, en la façon que je vous ai décrite plus haut. Ici le Père Jogues reçut sur les reins, un coup si violent, du pommeau d'une épée ou d'une boule de fer grosse comme le poing, qu'il en perdit l'haleine... Au reste tous étaient couverts de sang; le pauvre Français

Goupil surtout, au point que rien de blanc que ses yeux n'apparaissait dans son visage.

Le Père Jogues eut le pouce coupé, par une vieille Huronne, à qui on l'avait commandé, et qui dut s'y résoudre malgré elle. Puis ce fut le tour des autres. Pour l'un des Français, le pauvre Goupil je pense, on se servit d'une coquille d'huître pour lui scier le pouce, afin d'augmenter la douleur.

Arrêtez-vous, ma fille, à cette dernière phrase que je viens de tracer, relisez-la, puis cherchez le mot qui qualifie pareille vilenie; moi, je ne le saurais trouver.

Le soir venu, tous furent conduits dans les cabanes, où l'on donna du blé-d'Inde bouilli. Puis on les attacha, couchés les bras et les jambes écartés, à quatre pieux fichés en terre. Ici, les enfants pour imiter la cruauté de leurs pères, leur jetaient des charbons ardents et des cendres sur l'estomac, que les pauvres tourmentés, avaient peine à secouer, à cause de leurs liens.

Ce que ci-dessus dura trois jours, puis on les promena de bourgades en bourgades, continuant toujours de les martyriser.

Cependant, Guillaume Couture, malgré tous les coups reçus, et les déchirures, n'avait perdu aucun de ses doigts. Un sauvage s'en apercevant, voulut lui couper l'index; mais n'y parvenant pas, il le tord, et l'arrache, faisant sortir un nerf de la longueur de la paume. O douleur indicible !

Vous frémissez, ma fille! Et comment ne frémir point, au récit de tant d'horreurs ?

Dans un troisième village, le bon Jogues fut suspendu par les poignets à une espèce de croix, de manière à ce que ses pieds ne touchassent pas la terre, ce qui lui donnait une géhenne à le faire tomber en pamoison.

Un sauvage étranger, en ayant eu pitié, coupa les liens, ce dont il fut bien récompensé, comme vous le verrez par la suite, ma fille.

A cette phase de barbares vexations, que je ne saurais toutes inclure en des mots, les pauvres prisonniers avaient les mains si tant mutilées, qu'il leur fallait à tous donner à manger, comme à des enfants qu'on empâte...

Et si vous me demandez comment, après tant d'infamies et de tortures, ils n'étaient pas tous trépassés, je vous répondrai que je n'y entend rien, sauf que c'est grande merveille permise par Dieu.

Quoiqu'il en soit, vers ce temps, Guillaume Couture fut adopté par une bourgade, en remplacement de l'un de leurs morts, comme ils sont coutumiers de faire, et le Père Jogues avec son compagnon Goupil furent retenus captifs publics dans un autre village.

Etat lamentable, ma chère fille, que celui de ces deux derniers. Car, n'appartenant à personne, et sans défense au milieu des fauves Iroquois, ils vivaient des jours incertains, chargés de douleurs, d'opprobres et de menaces.

Un jour que Goupil se promenait avec Jogues, il eut la tête cassée d'un coup de hache, et son corps fut jeté dans un lieu écarté. Le Père voulant empêcher que les bêtes ne le dévorent, le traîne sur le bord d'un ruisseau, le couvre de pierres, résolu de revenir lui donner la sépulture chrétienne. Or il arriva que le lendemain, les pluies avaient changé le ruisseau en torrent, et le saint corps avait disparu. Ce ne fut qu'au printemps suivant, que le missionnaire, sur l'indication de petits enfants, découvrit puis, ramassa (avec quelle piété, vous pouvez vous l'imaginer, ma chère Arthénice), quelques-uns des ossements précieux, qu'il cacha au creux d'un arbre, dans l'intention de les rapporter plus tard avec lui. Les événements firent que cela ne se réalisa point.

Après la mort de son compagnon, le Père fut donné à une famille. Il la suivit à la chasse, servant de valet, étant jugé impropre à courir le gibier. Faut-il vous écrire, ma chère

Arthénice, qu'étant sans cesse épié, il était chaque jour à un cheveu de sa perte. Donc il ramassait le bois, faisait les feux, et portait les fardeaux, puis, passait son temps libre à prier devant une croix qu'il s'était érigée.

Il obtint enfin de retourner à la bourgade. C'est au cours de cette pérégrination, qu'il sauva la vie à une pauvre femme tombée à l'eau, et qui était entraînée au fond, par un lourd fardeau, dont les attaches s'étaient enroulées autour de son cou... Revenue sur le bord, elle mit au monde un enfant, qui mourut peu après, ce qui ne fut point cependant sans que son sauveur l'eût baptisé.

A peine arrivé à la bourgade, on le voulut renvoyer avec une charge de blé-d'Inde vers les chasseurs, mais, la force lui manquant, il retourne sur ses pas, où on le jette cette fois dans la cabane d'un homme tout pourri de plaies, dont il se fait l'esclave. Comme on lui laissait quelque liberté, il en profitait pour visiter d'autres villages, apportant aux Hurons captifs les consolations de la religion.

Il advint alors quelque chose de providentiel. Lisez plutôt ma fille, et dites-moi, si vous connaissez rien de plus touchant. Un jour qu'il accompagnait des Iroquois dans un voyage, il entre dans une cabane, où il aperçoit mourant sur un grabat le compatissant sauvage, qui l'avait délivré de ses liens, alors qu'il était attaché à la croix, comme je l'ai rapporté. Le sauvage le reconnaît. Jogues se penche vers lui, l'instruit, le baptise, et peu de temps après, l'âme du nouveau chrétien s'envole vers Dieu. Ainsi fut récompensé ce bon naturel de son action charitable.

A quelque temps de là, le Père, suivant ses marauds, qui allaient faire la pêche et la traite, repart pour de neuves randonnées.

Cette fois, Dieu voulut que la bande approchât d'un établissement européen.

Comme les Iroquois se préparaient à dresser des embûches aux poissons, la nouvelle arrive, que des leurs, qui étaient allés en guerre contre les Hurons, en avaient tué cinq ou six, et amené quatre prisonniers, pour les torturer dans leur village.

Le Père, songeant à ces délaissés, voulut retourner à la bourgade, et obtint de le faire. Or, pour s'y rendre, il fallait passer par un poste de Hollandais, dénommé Rensalaerivich. Là, Jogues apprit, que toute la bourgade iroquoise était montée de rage contre les Français, et que lui-même n'y était attendu, que pour y être mis à mort, à cause de certaine lettre qu'il avait fait parvenir à Richelieu, aux Français, les avertissant des mauvais desseins de ses bourreaux contre eux. Les Français, en effet, mis en garde par Jogues, avaient fort mal reçu les Iroquois.

Malgré ces menaces, le bon Père désirait ardemment atteindre sa bourgade, mais le capitaine hollandais, instruit de ces périls, prit le parti de sauver Jogues.

Il lui offrit donc de le faire esquiver dans un navire, qui se trouvait devant la place, en partance pour l'Europe. Le missionnaire, indécis, lui demande la nuit pour prier, réfléchir, et requérir les lumières du ciel, puis le matin venu, lui signifie qu'il accepte son offre charitable.

Le capitaine lui dit alors de retourner comme pour la nuit avec ses sauvages, et qu'alors il tachât de se dérober, à leur insu, jusqu'à la rive, où une barque serait laissée, dans laquelle il pourrait gagner la nef au large.

Jogues, s'en va donc avec ceux-là, qui logeaient dans une grange... Le soir venu, avant que de se coucher, il sort pour voir comment il pourrait aisément partir malgré ses géoliers. Malheureusement, des chiens qu'on avait laissés libres se jettent sur lui, le mordant cruellement à la jambe.

Il rentre donc dans la grange.

Les sauvages ferment soigneusement la porte et se couchent auprès de lui. En sus, ils confient à un homme, spécialement, de le surveiller.

Je vous laisse à penser, ma toute bonne, quelle nuit passa ce pauvre prêtre.

Au lever du jour, un domestique du Hollandais à qui appartenait la grange, vient à entrer. Le Père lui fait comprendre par signe qu'il avait besoin de son aide.

Le moment semble propice.

Autour de lui, les Iroquois, les uns pelotonnés dans leurs couvertures de peaux, les autres étendus de tout leur long, sont plongés dans un lourd sommeil... Ils rêvent sans doute à d'abondantes chasses, à des combats glorieux, à moins que ce ne soit à quelques festins ou crevailles gigantesques de sagamité.

Mais il faut enjamber tous ces corps endormis, usant de précautions que vous pouvez essayer de vous imaginer, ma chère Arthénice.

Enfin, Jogues parvient à sortir sans bruit, avec le compatissant Hollandais, qui fait taire les chiens, puis il s'en va à la rive, tant bien que mal, à cause de sa morsure à la jambe.

Il y trouve le canot promis. Mais la mer s'étant retirée, il était à sec, et loin de l'eau. Il appelle, au navire, mais aucune voix ne fait écho. Alors, rassemblant ses forces, et tirant la barque, de ci, de là, si bien, il parvient à la mettre à l'eau, et à toucher le navire, où on le cache à fond de cale.

Cependant, au réveil, les Iroquois frustrés de leur prisonnier, commencent à s'agiter, et à faire des recherches, sans le pouvoir découvrir.

Or, la seconde nuit, qu'il était en sa cachette, un ministre des Hollandais vint dire à Jogues que les sauvages faisaient beaucoup de bruit, et que les habitants craignaient qu'ils ne brûlassent leurs maisons, et ne massacrassent leurs animaux.

Le bon jésuite, contre l'avis des nautonniers, laisse le vaisseau, et s'en va à terre, chez le capitaine qui lui avait facilité sa première délivrance.

Celui-ci le donne à recevoir à un vieillard de sa nation, qui le loge dans un galetas, en attendant que le capitaine puisse apaiser les féroces criards.

Ce que ci-dessus se passait vers le commencement du mois d'août.

Voilà le Père dans son nouveau gîte, où le ministre protestant (dont Jogues n'eut toujours qu'à se louer de la bonté et des meilleurs procédés) le visite souvent. Au reste, le ministre tenait le jésuite en grande estime et en la plus grande pitié.

Mais Jogues dans son réduit vivait fort piteusement, n'ayant pour manger que juste ce que nécessaire pour ne pas mourir. Car son vieux gardien, qui était un ladre, bien qu'il reçût ce qu'il fallait pour le sustenter à foison, en gardait une partie par coupable parcimonie, ou mieux, par avarice.

Au surplus, dans son misérable logis (peut-on appeler un lieu semblable un logis), où il passa environ six semaines en proie à la chaleur et à la faim, le pauvre martyr était sans cesse en grand danger d'être découvert par les sauvages qui venaient dans la maison, ce qui le forçait à rester, des heures durant, immobile et quiet, dans des positions peu confortables, et partant épuisantes, derrière des futailles qui y étaient emmagasinées.

Enfin, vers la mi-septembre, une rançon de trois cents livres ayant satisfait les Iroquois, le pauvre Français fut incontinent envoyé à Manhatte, fort principal de la Nouvelle-Hollande.

En effet, le capitaine du susdit Manhatte, sis à soixante lieues de là, ayant su la gêne du missionnaire français, le fit mander auprès de lui, et l'accueillit avec grande considéra-

tion, changeant ses misérables affutiaux et ses haillons contre un bon habit: une casaque et un chapeau, à la mode de leur pays. Et tous les habitants du bourg en usèrent avec lui de la plus grande révérence et de la plus profonde admiration.

Enfin, grâce au gouverneur de la région, Jogues prit passage à bord d'une barque de cent tonneaux, qui faisait voile pour la Hollande. C'était au début de novembre 1643. Le voyage fut rude. Jogues couchait sur le tillac, ou sur les cordages, que balayait l'eau de la mer.

Je ne vous dirai rien d'une traversée pareille, sans vivres suffisantes, sans habits idoïnes, par le froid de cette saison hivernale. Que vous en semble, Arthénice, sinon misère et privation...

Quoiqu'il en soit, sur la fin de décembre, on jetta l'ancre dans un port d'Angleterre, à Falmouth plus précisément, et les mariniers, laissant la barque à la garde de Jogues, s'en furent se rafraîchir un petit dans un village voisin de la côte.

Sur ces entrefaites, une nef de pirates vient, dont les occupants, le pistolet au poing, fouillent la barque, et enlèvent tout le bagage des Hollandais, dépouillant même Jogues de sa casaque et de son chapeau. Puis ces cuistres s'enfuient si bien, qu'au retour de l'équipage, nul ne put retrouver la trace des pillards.

Or on était à la veille de Noël. Pendant que l'on cherchait dans le port, pour découvrir les voleurs, Jogues fit la rencontre de gens, qui appareillaient un petit navire, chargé de charbon de terre, en destination de la Bretagne. Il obtint d'eux de s'embarquer, et le lendemain il prenait pied sur les rives de la Basse-Bretagne, entre Brest et Saint-Paul-de-Léon.

Il y avait tout près, sur la grève, une pauvre cabane. Il s'y dirige, voulant aller aux informations afin de découvrir une église. L'ayant su, il s'y rend, se confesse, communie, ce

jour de Noël, avec quelle joie, vous pouvez vous le figurer, ma chère Arthénice, dans sa douce patrie de France, qu'il avait été en doute plusieurs fois de ne jamais revoir. Puis ses dévotions accomplies, il retourne à la cabane, sur l'invitation qui lui a été faite d'y venir s'y réconforter.

Son état de complet dénûment et le récit de ses aventures ébaudirent et émurent fort ces honnêtes gens, qui ne savaient que faire pour le dédommager un tantinet de sa détresse. Les filles du maître du séant lui firent la charité de leurs épargnes, à savoir de quelques sols. Un marchand de Rennes, qui se trouvait dans la chaumière, le voulut lui-même conduire avec son cheval à Rennes, où le pauvre prêtre arriva le 5 de janvier 1644, à la porte du collège des jésuites ses frères. Mais Jogues était tellement changé, dénudé, et d'aspect si misérable, que le portier qui lui ouvrit ne le reconnut point. Si bien ma fille qu'on eût pu lui appliquer, à l'imitation de son Divin Maître, ce passage des Ecritures: " Il est venu vers les siens, et les siens ne l'ont pas reconnu. "

Cependant Jogues, disant venir du Canada, avait demandé à voir le Père Recteur. Or, juste à ce moment, le Père Recteur se préparait à dire sa messe, et prenait les habits sacrés. Ayant ouï qu'un homme l'attendait, disant venir du Canada, et porteur de nouvelles, il laisse son aube, sa chasuble et va à sa rencontre.

Tout en causant, le Père Recteur lui demande s'il connaissait le Père Jogues. " Je le connais fort bien " répond l'autre. " On nous a dit qu'il était captif des Iroquois ", reprend le premier, " est-il encore en vie, est-il mort ? "... A ces mots, le doux Jogues, se jette aux pieds du Père Recteur disant " Il est en liberté, et c'est lui, mon Révérend Père, qui vous parle "... Le Père le bénit, l'embrasse. Toute la communauté accourt pour voir ce martyr ressuscité et pleurer de joie avec lui.

Et moi-même, ma fille, en entendant raconter ce trait, je n'ai pu m'empêcher de verser des larmes d'attendrissement.

Considérez aussi, ma chère Arthénice, par quelles voies extraordinaires Dieu mène ses saints...

Enfin, la renommée de tant de prodiges s'étant répandue par toute la France, la Reine-Mère voulut voir le Père Jogues, et c'est à la Cour où il vint alors (il y a de cela trois ans) que je le vis moi-même, tout mutilé et véritable martyr vivant.

Au moment où j'écris, je me rappelle encore les paroles que prononça tout haut la Reine-Mère, en entendant la narration de ses pieux agissements et de tout ce qu'il avait souffert. " On feint des romans, nous dit-elle, en voilà un véritable, entremêlé de grandes aventures. " Puis ayant dit ces mots, elle baisa les mains vénérables de l'humble missionnaire des sauvages de la Nouvelle-France.

Or sus, ces mains étaient dans un état si pitoyable qu'on fut en doute, dans sa communauté, s'il pouvait encore offrir le Saint-Sacrifice, l'un des doigts consacrés, le pouce gauche, lui manquant complètement. Son cas référé au Saint-Père, celui-ci répondit: *Indignum esset Christi martyrem Christi non bibere sanguinem* — " Il ne serait pas juste, de refuser à un martyr de Jésus-Christ,de boire le sang de Jésus-Christ."

J'avais oublié toutes ces choses. Mais, ce soir, en entendant narrer l'occurrence de sa mort, je me les suis rappelées avec Sa Majesté, et je n'en n'ai pas dormi de la nuit, laquelle j'ai passée à vous écrire.

Voici d'ailleurs ce que nous apprîmes sur sa mort, par le gentilhomme qui nous en a apporté la nouvelle.

Au printemps de sa venue chez la Reine-Mère, Jogues repartit de nouveau pour la Nouvelle-France, et à son arrivée, fut envoyé à Ville-Marie. Plus tard, il alla fonder, chez les Iroquois, une mission qu'on dénomma *Mission des martyrs.*

De là, il revint encore une fois à Québec, en ambassade de la part des sauvages iroquois, puis derechef, il s'éloigna de Québec, pour ses missions iroquoises, et cette fois pour toujours. Il avait dit en s'en allant *Ibo et non redibo.* Ce qui signifie, ma fille, " Je m'en vais, pour ne plus revenir "...

Au mois de septembre de l'an dernier (1646) il laissa les Trois-Rivières, pour le pays de son martyre, avec un jeune Français du nom de Jean de la Lande, et une petite bande de Hurons. Peu de temps après avoir atteint le pays de leur destination, à savoir celui des Cinq Cantons Iroquois, le Père Jogues eut la tête fendue d'un coup de hache, et le lendemain, Jean de la Lande fut massacré de la même façon.

Ceci arriva au pays des Iroquois, les 18ième et 19ième d'octobre de l'an dernier, à savoir 1646. Ce ne fut cependant qu'au mois de juin de la présente année 1647, qu'on en connut à Québec les particularités, par deux lettres écrites, l'une au gouverneur, Monsieur de Montmagny, l'autre à Monsieur Bourdon, par des Hollandais. La nouvelle de ces morts était cependant un peu avant parvenue à Québec, par des femmes algonquines et un Huron, échappés des Iroquois, mais sans détails.

En vérité, ma chère fille, voici une bien dolente autant que longue lettre. Encore, ne vous l'ai-je écrite qu'en passant force occurrences, qui l'eussent rendue sans doute plus effroyablement lamentable.

Ce que ci-dessus cependant suffit pour vous convaincre de la sainteté du Père Jogues et du mérite de son martyre pour la foi.

Priez-le donc, comme vous le feriez un nouveau saint, car je ne doute pas qu'un jour ou l'autre l'Eglise ne le fasse monter sur ses autels.

Adieu, ma très chère fille.

Les chandelles des flambeaux sont sur le point de s'éteindre.

D'ailleurs, j'ai passé la nuit aux présentes écritures, et l'effort qu'elles m'ont coûté, durant cette veille prolongée, m'invite à aller prendre quelque repos.

Mais il faut que je vous dise cependant, que j'ai aperçu hier, pour la première fois depuis son mariage, votre petite compagne d'enfance, Marie de Rabutin-Chantal, mariée voilà déjà presque trois ans au Marquis de Sévigné. Et dire qu'elle dépasse à peine quatre lustres! Elle m'a parlé de vous, vous aime plus que jamais, et m'a fait promettre de vous le rappeler à l'occasion.

Ecrivez-lui à Paris. Vous savez combien divine est sa plume. Vous ne pouvez manquer d'en recevoir un petit chef-d'oeuvre.

Votre frère Adhémar, que je vis au collège de Clermont à Paris l'autre semaine, se porte bien, étant toujours grasset, et je ne crois pas que ni Horace, ni Virgile ne le fasse maigrir. Ceci pour vous dire que je le voudrais aussi diligent que vous, ma toute belle Arthénice.

Au demeurant, je ne saurais mieux terminer cette longue lettre, qu'en vous exhortant à vous bien conformer à l'esprit des règlements de l'auguste baronne Jeanne de Chantal et du vénérable évêque de Genève, Monsieur François de Sales, les fondateurs de votre couvent.

A bientôt.

Votre père vous embrasse sur les deux joues, ma très chère Arthénice, comme je le fais moi-même,

Votre Mère.

Pour copie conforme,

Louis-Raoul de LORIMIER.

Dissemblances anglo-françaises

V. — DANS LES IDIOTISMES

Aliud est grammatice loqui,
aliud est latine loqui.

COMME on le sait, une construction, une tournure particulière à une langue s'appelle un idiotisme. *Monter sur ses grands chevaux* — *A Jack of all trades* — *Plorans ploravi*: ce sont là trois idiotismes. Le premier est un gallicisme; le second, un anglicisme; le troisième, un latinisme. On dit de même: un germanisme, un hellénisme, un hébraïsme, un italianisme, selon que l'expression se rapporte à la langue allemande, à la langue hellénique, à la langue juive ou à la langue italienne.

Souvent, ce qui est considéré comme de bon aloi dans une langue devient ridicule et sans aucun sens s'il est traduit littéralement dans une autre langue. C'est ce qui fait que l'idiotisme ne se traduit pas mot à mot.

Les idiotismes anglais sont très nombreux et le grand mal se trouve en cela que quelques-uns, ne connaissant pas le sens de ces tournures, expressions, accouplements de mots, ou ne connaissant pas le gallicisme ou la tournure française équivalente, traduisent mot à mot. C'est ce qui rend leur langage obscur, vicié et souvent ridicule.

The good will of a merchant, Have you change for one dollar ? ne se traduisent pas en français par *Le bon vouloir d'un marchand, Avez-vous du change pour un dollar ?,* mais par: L'achalandage (ou la clientèle) d'un marchand, Avez-vous la monnaie d'un dollar ?

Qu'on me permette de signaler ici un bon nombre d'idiotismes anglais ou anglicismes qu'il faut bien se garder de traduire mot à mot. Tous ont une tournure française ou gallicisme qui leur correspond. On y lit :

1. la tournure anglaise ;
2. la traduction imparfaite qu'une personne inexpérimentée est tentée d'en faire ;
3. la bonne expression française équivalente.

1. Keep your eyes ABOUT you.
2. *Tenez vos yeux autour de vous.*
3. Ayez l'oeil ouvert.

1. He is ABOUT forty.
2. *Il est aux environs de quarante ans.*
3. Il frise la quarantaine.

1. Send him ABOUT his business.
2. *Envoyez-le à ses affaires.*
3. Envoyez-le promener.

1. Taken in the ACT.
2. *Pris dans l'acte.*
3. Pris en flagrant délit.

1. There are ACTORS and actors.
2. *Il y a acteurs et acteurs.*
3. Il y a fagots et fagots.

1. To pay one's ADDRESS to.
2. *Payer son adresse à.*
3. Faire sa cour à.

1. You have a lot to ANSWER for.
2. *Vous avez un lot de choses à répondre.*
3. Vous en avez gros sur la conscience.

1. I am ANXIOUS for his improvement.
2. *Je suis anxieux de son avancement.*
3. J'ai son progrès fort à coeur.

1. Goods on APPROVAL.
2. *Marchandises sur approbation.*
3. Marchandises à condition.

1. To walk ARM in arm.
2. *Marcher le bras dans le bras.*
3. Marcher bras dessus bras dessous.

1. ASSAULT and battery.
2. *Assaut et batterie.*
3. Voies de fait.

1. He thinks no small BEER of himself.
2. *Il croit qu'il n'est pas de la petite bière.*
3. Il ne se croit pas un petit personnage.

1. The BEST of the story is that...
2. *Le meilleur de l'histoire est que...*
3. Le plus amusant, c'est que...

1. To introduce a BILL into Parliament.
2. *Introduire un bill au Parlement.*
3. Déposer un projet de loi au Parlement.

1. He gave him a BLACK EYE.
2. *Il lui a donné un oeil noir.*
3. Il lui a poché l'oeil.

1. A BLACK sheep.
2. *Un mouton noir.*
3. Une brebis galeuse.

1. He is a CHIP of the old block.
2. *C'est un morceau du vieux bloc.*
3. Il est de vieille roche.

1. He is a BLOCKHEAD.
2. *C'est une tête bloquée.*
3. C'est un béotien.

1. The BONE of contention.
2. *L'os de la contention.*
3. La pomme de discorde.

1. I have a BONE to pick with you.
2. *J'ai un os à ramasser avec vous.*
3. J'ai maille à partir avec vous.

1. He knows on which side his BREAD is buttered.
2. *Il sait de quel côté son pain est beurré.*
3. Il sait d'où vient le vent (expression maritime).

1. He speaks BROKEN French.
2. *Il parle du français cassé.*
3. Il baragouine le français.

1. To keep one's CARRIAGE.
2. *Tenir sa voiture.*
3. Rouler carrosse.

1. To rain CATS and dogs.
2. *Pleuvoir des chats et des chiens.*
3. Pleuvoir des hallebardes.

1. She is no CHICKEN.
2. *Elle n'est pas une poulette.*
3. Ce n'est pas un tendron.

1. To be CHUMMY.
2. *Etre bons amis.*
3. Etre les deux doigts de la main.

1. A CLEARANCE sale.
2. *Une vente de clairance.*
3. Une vente de soldes.

1. A CLOAK-ROOM.
2. *Une chambre à habits.*
3. Un vestiaire.

1. To be CLOSE-FISTED.
2. *Avoir les poings serrés.*
3. Etre dur à la détente (avare).

1. COCK and bull stories.
2. *Des histoires de coqs et de taureaux.*
3. Des contes en l'air; des coq-à-l'âne.

1. As COLD as a stone.
2. *Aussi froid qu'une pierre.*
3. Froid comme marbre.

1. With the author's COMPLIMENTS.
2. *Avec les compliments de l'auteur.*
3. Hommage de l'auteur.

1. A CHURCHYARD cough.
2. *Une toux de cimetière.*
3. Une toux qui sent le sapin (dont on fait les cercueils).

1. COURT dress.
2. *Habit de cour.*
3. Habit de parade.

1. Under COVER of the night.
2. *Sous le couvert de la nuit.*
3. A la faveur de la nuit.

1. To CRACK a joke.
2. *Faire une farce.*
3. Lancer un bon mot.

1. A CREAM-coloured horse.
2. *Un cheval de couleur crême.*
3. Un cheval soupe au lait.

1. There was an awful CRUSH.
2. *Il y avait un écrasement affreux.*
3. Il y avait un monde fou.

1. As cool as a CUCUMBER.
2. *Aussi froid qu'un concombre.*
3. Avec un flegme britannique.

1. To CUT to the quick.
2. *Couper au vif.*
3. Piquer au vif.

1. Clothes of the most fashionable CUT.
2. *Habits à la coupe la plus à la mode.*
3. Vêtements dernier cri.

1. CUT glass.
2. *Verre coupé.*
3. Cristal taillé.

1. Don't be so DAINTY.
2. *Ne sois pas si délicat.*
3. Ne fais pas la petite bouche.

1. DEAD letter office.
2. *Bureau des lettres mortes.*
3. Bureau des rebuts.

1. To turn a DEAF ear to.
2. *Tourner une oreille sourde à.*
3. Faire la sourde oreille à.

1. He is on the DOWNWARD decline.
2. *Il est sur la pente qui descend.*
3. Il ne bat plus que d'une aile.

1. As DIFFERENT as chalk is from cheese.
2. *Différent comme la craie l'est du fromage.*
3. C'est le jour et la nuit.

1. To DIP deeply into.
2. *Puiser profondément dans.*
3. Puiser à pleines mains dans.

1. He is a DISGRACE to the place.
2. *C'est la disgrâce de la place.*
3. C'est la honte de l'endroit.

1. He took a DISLIKE to me.
2. *Il m'a pris en haine.*
3. Il m'a pris en grippe.

1. He has something to DO with it.
2. *Il a quelque chose à faire avec cela.*
3. Il y est pour quelque chose.

1. That will DO.
2. *Cela fera.*
3. C'est bon; cela suffit.

1. He DOES as he likes.
2. *Il fait comme il aime.*
3. Il fait à sa tête.

1. With DRAWN sword.
2. *Avec l'épée tirée.*
3. L'épée nue.

1. With DRUMS beating and colours flying.
2. *Avec tambours battants et les couleurs- volantes.*
3. Tambour battant et enseignes déployées.

1. What on EARTH is he doing?
2. *Que fait-il sur la terre ?*
3. Que diable fait-il ?

1. In case of EMERGENCY.
2. *En cas d'émergence.*
3. En cas d'urgence.

1. An ERRAND boy.
2. *Un garçon qui fait les commissions.*
3. Un saute-ruisseau.

1. All ERRORS excepted.
2. *Toutes les erreurs exceptées.*
3. A moins d'erreur ou d'omission.

1. EVEN with the ground.
2. *Egal avec le sol.*
3. A fleur de terre.

1. To give EVIDENCE.
2. *Donner évidence.*
3. Faire une déposition.

1. That is SELF-EVIDENT.
2. *Cela est évident en soi.*
3. Cela va de soi *ou* cela saute aux yeux.

1. To take EXCEPTION to.
2. *Prendre exception à.*
3. Ne pas acquiescer à..., faire des réserves.

1. Breathless EXSPECTATIONS.
2. *Attente sans respirer.*
3. Attente fiévreuse.

1. To be EXPOSED to the inclemency of the weather.
2. *Etre exposé à l'inclémence du temps.*
3. Etre en butte aux intempéries du climat.

1. I did not close my EYES all night.
2. *Je n'ai pas fermé les yeux de toute la nuit.*
3. J'ai passé une nuit blanche.

1. He told me to my FACE.
2. *Il me l'a dit à la face.*
3. Il me l'a dit à mon nez, à ma barbe, il ne me l'a pas envoyé dire.

1. He FELL into the trap.
2. *Il est tombé dans la trappe.*
3. Il a donné dans le piège.

1. He is an odd FELLOW.
2. *C'est un compagnon bizarre.*
3. C'est un drôle de corps.

1. To sit on the FENCE.
2. *Se tenir à cheval sur la clôture.*
3. Nager entre deux eaux.

1. A FIRE engine.
2. *Un engin à feu.*
3. Une pompe à incendie.

1. He FIRES up in a minute.
2. *Il prend feu en une minute.*
3. Il s'emporte comme une soupe au lait.

1. He made a FOOL of himself.
2. *Il a fait un fou de lui.*
3. Il s'est rendu ridicule.

1. To have one's FORTUNE told.
2. *Faire dire sa fortune.*
3. Se faire dire sa bonne aventure.

1. Wanted a GENERAL servant.
2. *On a besoin d'une servante générale.*
3. On demande une bonne à tout faire.

1. To GET on the wrong track.
2. *Prendre la mauvaise voie.*
3. Faire fausse route.

1. A GRAND piano.
2. *Un grand piano.*
3. Un piano à queue.

1. A GREASY pole.
2. *Un poteau graissé.*
3. Un mât de Cocagne.

1. You HAD me there.
2. *Vous m'avez eu là.*
3. Vous m'avez attrappé.

1. Second-HAND books.
2. *Livres de seconde main.*
3. Livres d'occasion.

1. HEAR! HEAR!
2. *Ecoutez! Ecoutez!*
3. Très bien! Très bien!

1. I will make it HOT for you.
2. *Je le ferai chaud pour toi.*
3. Il t'en cuira.

1. He is a fortune-HUNTER.
2. *C'est un chasseur de fortunes.*
3. C'est un coureur de dots.

1. To break the ICE.
2. *Briser la glace.*
3. Entamer la conversation.

1. An ILL-bred cub.
2. *Un ourson mal né.*
3. Un ours mal léché.

1. He is his very IMAGE.
2. *C'est sa véritable image.*
3. C'est son sosie.

1. To walk an INDIAN file.
2. *Marcher à la file indienne.*
3. Marcher à la queue leu leu.

1. He has too many IRONS in the fire.
2. *Il a trop de fers dans son feu.*
3. Il court deux lièvres à la fois.

1. A straight-JACKET.
2. *Une jaquette droite.*
3. Une camisole de force.

1. A JACK-TAR.
2. *Un marin.*
3. Un loup de mer.

1. A burglar's JEMMY.
2. *Un outil de cambrioleur.*
3. Un pince-monseigneur.

1. He can't take a JOKE.
2. *Il ne peut pas prendre une farce.*
3. Il n'entend pas raillerie.

1. To JUMP at a proposal.
2. *Sauter sur une proposition.*
3. Mordre à la grappe.

1. To KEEP peace.
2. *Garder la paix.*
3. S'abstenir de voies de fait.

1. To pay in KIND.
2. *Payer en espèce.*
3. Payer en nature.

1. A KITCHEN garden.
2. *Un jardin de cuisine.*
3. Un jardin potager.

1. Now you KNOW all about it.
2. *Maintenant vous savez tout à ce sujet.*
3. Vous voilà maintenant au courant.

1. The high price of LABOUR.
2. *Le haut prix du travail.*
3. La cherté de la main-d'œuvre.

1. To LAUGH in one's sleeves.
2. *Rire dans ses manches.*
3. Rire sous cape.

1. A full LENGTH portrait.
2. *Un portrait en pleine grandeur.*
3. Un portrait en pied.

1. He LET me in for the expenses.
2. *Il m'a laissé dedans pour les dépenses.*
3. Il m'a laissé solder la note.

1. To work betwen LIGHTS.
2. *Travailler entre les lumières.*
3. Travailler entre chien et loup.

1. They are as LIKE as two peas.
2. *Ils se ressemblent comme deux pois.*
3. Ils se ressemblent comme deux gouttes d'eau.

1. That is not in my LINE.
2. *Ce n'est pas dans ma ligne.*
3. Ce n'est pas de mon ressort.

1. He has as many LIVES as a cat.
2. *Il a autant de vie qu'un chat.*
3. Il a l'âme chevillée au corps.

1. How well he LOOKS !
2. *Comme il regarde bien !*
3. Comme il a bonne mine !

1. Let us draw LOTS.
2. *Tirons les lots.*
3. Tirons à la courte paille.

1. By all MEANS.
2. *Par tous les moyens.*
3. A tout prix.

1. In the MEANTIME.
2. *Dans le même temps.*
3. Sur ces entrefaites.

1. Te MEET the expenses.
2. *Rencontrer les dépenses.*
3. Faire face aux frais.

1. To MEET a charge.
2. *Rencontrer une charge.*
3. Faire face à une accusation.

1. Don't MENTION it.
2. *Ne mentionnez pas cela.*
3. Il n'y a pas de quoi.

1. I will show you what METAL I am made of.
2. *Je vais vous montrer de quel métal je suis fait.*
3. Je vais vous montrer de quel bois je me chauffe.

1. I speak my MIND.
2. *Je dis mon idée.*
3. Je n'y vais pas par quatre chemins.

1. MONEY burns a hole in his pocket.
2. *L'argent brûle un trou dans sa poche.*
3. C'est un panier percé.

1. To make MOUNTAINS out of molehills.
2. *Faire des montagnes avec des taupinières.*
3. Faire d'une mouche un éléphant.

1. You have hit the NAIL on the head.
2. *Vous avez frappé le clou sur la tête.*
3. Vous avez mis le doigt dessus.

1. He is a NOBODY.
2. *C'est personne.*
3. C'est un zéro, une nullité.

1. To NOD approval.
2. *Approuver par un signe de tête.*
3. Opiner du bonnet.

1. To talk through one's NOSE.
2. *Parler par son nez.*
3. Nasiller.

1. It will be a hard NUT to crack.
2. *Ce sera une noix difficile à briser.*
3. Cela vous donnera du fil à retordre.

1. The Conservatives are NOW in office.
2. *Les conservateurs sont maintenant en office.*
3. Les conservateurs sont maintenant au pouvoir.

1. ONCE bitten, twice shy.
2. *Une fois battu, deux fois craintif.*
3. Chat échaudé craint l'eau froide.

1. To be PALL-bearer.
2. *Etre porteur du poêle.*
3. Tenir les cordons du poêle.

1. He took my PART.
2. *Il a pris ma part.*
3. Il a pris fait et cause pour moi.

1. I am not SO PARTICULAR.
2. *Je ne suis pas si particulier.*
3. Je n'y regarde pas de si près.

1. A sleeping PARTNER.
2. *Un partenaire qui dort.*
3. Un commanditaire, un bailleur de fonds.

1. He knows where the shoe PINCHES.
2. *Il sait où la chaussure le pince.*
3. Il sait où le bât le blesse.

1. To PLAY the fool.
2. *Jouer le fou.*
3. Faire la bête.

1. To PLOUGH the sand.
2. *Labourer le sable.*
3. Donner des coups de bâton dans l'eau.

1. As POOR as a church mouse.
2. *Pauvre comme une souris d'église.*
3. Gueux comme un rat d'église.

1. To give PRIVATE lessons.
2. *Donner des leçons privées.*
3. Courir le cachet.

1. The PROOF of the pudding is in the eating.
2. *C'est en mangeant le poudigne qu'on connaît ce qu'il vaut.*
3. C'est à l'oeuvre qu'on connaît l'artisan.

1. A PROVISION dealer.
2. *Un marchand de provisions.*
3. Un marchand de comestibles.

1. He shuns PUBLICITY.
2. *Il fuit la publicité.*
3. Il craint le grand jour.

1. To PUMP a person.
2. *Pomper une personne.*
3. Tirer les vers du nez à quelqu'un.

1. To have plenty of PUSH.
2. *Avoir beaucoup de pousse* (pushing).
3. Avoir de l'entregent, faire sa trouée.

1. He PUSHES himself.
2. *Il se pousse.*
3. Il joue des coudes.

1. To give notice to QUIT.
2. *Donner avis de partir.*
3. Donner congé.

1. To lay by something for the RAINY day.
2. *Mettre quelque chose de côté pour un jour de pluie.*
3. Garder une poire pour la soif.

1. READY-made clothing.
2. *Habit tout fait.*
3. Un complet.

1. The *right* man in the *right* place.
2. *L'homme droit dans la bonne place.*
3. L'homme de la situation.

1. They ROW in the same boat.
2. *Ils rament dans le même bateau.*
3. Ils s'entendent comme larrons en foire.

1. A SCHOOLBOY's illness.
2. *Une maladie d'écolier.*
3. Une maladie de commande.

1. A SELF-made man.
2. *Un homme fait de lui-même.*
3. L'artisan de sa fortune, le fils de ses oeuvres.

1. SELLING off at reduced price.
2. *Vendant à prix réduit.*
3. Vente au rabais.

1. To SHAKE one's fist at a person.
2. *Agiter son poing vers une personne.*
3. Menacer quelqu'un du poing.

1. I SHOULD not like to be in your shoes.
2. *Je n'aimerais pas à être dans vos chaussures.*
3. Je ne voudrais pas être dans votre peau.

1. I am SICK of the whole business.
2. *Je suis malade de toute l'affaire.*
3. J'en ai par-dessus la tête.

1. To retrace one's STEPS.
2. *Retracer ses pas.*
3. Rebrousser chemin.

1. STICK no bills.
2. *Ne collez pas d'affiches.*
3. Défense d'afficher.

1. It goes against my STOMACH.
2. *Cela va contre mon estomac.*
3. Le coeur ne m'en dit pas.

1. That's another STORY.
2. *C'est une autre histoire.*
3. C'est une autre paire de manches.

1. To be all SUBMISSION.
2. *Etre toute soumission.*
3. Filer doux.

1. To SUBSCRIBE to a paper.
2. *Souscrire à un journal.*
3. S'abonner à un journal.

1. He SITS well on a horseback.
2. *Il s'assied bien sur un cheval.*
3. Il se tient bien en selle.

1. It is a SORE point with him.
2. *C'est un point malade chez lui.*
3. C'est sa corde sensible.

1. To SPLIT the difference.
2. *Couper la différence.*
3. Couper la poire en deux.

1. To be born with a SILVER spoon in the mouth.
2. *Etre né avec une cuiller d'argent dans la bouche.*
3. Etre né coiffé.

1. He went on the STAGE.
2. *Il alla sur le théâtre.*
3. Il se fit acteur.

1. To STAND star-gazing.
2. *Se tenir à regarder les étoiles.*
3. Bayer aux corneilles.

1. He made a clean SWEEP.
2. *Il a fait grand balayage.*
3. Il a fait table rase.

1. The summer is in a full SWING.
2. *L'été est en plein mouvement.*
3. L'été bat son plein.

1. The sting of this is in the TAIL.
2. *L'aiguillon est dans la queue.*
3. A la queue gît le venin.

1. To take THINGS easy.
2. *Prendre les choses aisément.*
3. En prendre à son aise.

1. You will have to TIP him.
2. *Vous devrez lui donner un pourboire.*
3. Il faudra lui graisser la patte.

1. To TREAD on delicate ground.
2. *Marcher sur un sol délicat.*
3. Marcher sur des oeufs.

1. A WITNESS for the defence.
2. *Un témoin pour la défense.*
3. Un témoin à décharge.

1. A witness for the prosecution.
2. *Un témoin pour la poursuite.*
3. Un témoin à charge.

Etienne BLANCHARD, p. s. s.

331 est, Sainte-Catherine, Montréal.

A travers les faits et les oeuvres

L'offensive anglo-française. — Une série de victoires. — La ligne allemande fléchit. — Au parlement britannique. — La question électorale. — Le suffrage féminin. — Une pétition de principe. — L'extension du terme parlementaire. — Au parlement français. — Une détente. — La désagrégation des partis. — L'événement du mois.— L'entrée en guerre des Etats-Unis. — La réunion extraordinaire du Congrès. — Le discours du président Wilson. — Une date mémorable. — La coopération active du gouvernement américain avec les Alliés. — L'adhésion du Congrès. — Les délégations anglaise et française aux Etats-Unis. — Au Canada. — Une mesure financière. — Le débat budgétaire.

DURANT les dernières semaines, l'offensive anglo-française dans l'Artois, la Picardie et la Champagne, a obtenu des résultats magnifiques. Après la chute de Bapaume et de Péronne, de Ham, de Nesle et de Noyon, il y avait eu un temps d'arrêt dans l'avance des Alliés et dans le recul des Allemands. Mais vers le 9 avril les opérations des armées anglaises et françaises ont pris une recrudescence d'intensité. Dans la région d'Arras, les Anglais ont enlevé de haute lutte les crêtes de Vimy, qui étaient réputées imprenables, et devant lesquelles de formidables assauts étaient déjà venus se briser. C'est la division canadienne de l'armée britannique qui a accompli ce glorieux exploit. Cette victoire, dont le Canada a le droit d'être fier, a rendu imminente l'évacuation de Lens. Dans la région entre Arras et la ligne de Douai à Cambrai, les troupes du maréchal Haig ont pénétré dans les lignes ennemies sur un front très étendu. Elles se sont emparé des villages de Boursies, de Hermies, et ont entouré le bois d'Havrincourt. Elles ne sont plus qu'à

huit milles de Cambrai. Plus au sud, la capture de Fresnoy les a fait avancer jusqu'à deux milles et demi de la banlieue de Saint-Quentin. Sur tout ce front, la ligne allemande a plié, et les Teutons ont laissé entre les mains des Anglais plusieurs centaines de canons et de mitrailleuses, et au-delà de quinze mille prisonniers. De leur côté, les Français ont infligé aux ennemis une série de défaites dans la région de l'Aisne, sur le front qui s'étend de Soissons à Reims. Leur offensive a été foudroyante. Ils ont enlevé aux Allemands Condé, Vauclerc, Loivre, les positions connues sous le nom de " Chemin des dames "; ils ont fait 20,720 prisonniers; ils ont capturé 175 canons, 412 mitrailleuses, 119 mortiers. Les pertes infligées aux armées d'Hindenburg s'élèvent, dans l'opinion de quelques experts, à 200,000 hommes, tués, blessés ou faits prisonniers. Manifestement les Alliés ont l'initiative. Ils ont frustré les calculs du généralissime allemand, ils conduisent la campagne suivant leurs plans soigneusement préparés. En artillerie, en infanterie, en aviation, leur supériorité s'affirme de plus en plus. Et, pour tout résumer, ils avancent pendant que l'ennemi recule. En ces dernières semaines, nous n'avons plus entendu parler de cette fameuse retraite stratégique, dont il était si souvent question dans les journaux d'outre-Rhin le mois dernier. Il est difficile de se leurrer avec de tels mots, quand on perd deux cent mille hommes et sept cents canons, mitrailleuses et mortiers, en quinze jours. A l'heure actuelle, la ligne allemande de Douai, Cambrai, le Câtelet, Saint-Quentin, la Fère et Laon, est terriblement compromise. Et si les succès anglo-français se continuent, on entendra bientôt parler d'un nouveau reploiement des Teutons, sur une ligne moins fortement défendue, qui les rapprochera de la frontière française, franchie par eux avec une si arrogante certitude du triomphe, il y a deux ans et demi. Puissent ces présages se vérifier à courte échéance !

* * *

Au parlement britannique, le rapport du comité nommé pour étudier la question électorale a provoqué un intéressant débat. Ce comité préconise la représentation proportionnelle, le suffrage féminin, la tenue de toutes les élections le même jour, etc. Le sentiment de la chambre des communes s'est manifesté nettement en faveur du suffrage féminin. MM. Lloyd George, Asquith, Bonar Law, Walter Long, ont tous quatre parlé dans ce sens. Les uns et les autres ont déclaré que, devant les services rendus au pays par les femmes durant la guerre, toutes les objections doivent tomber. D'après une dépêche, M. Lloyd George " a rendu un chaud hommage au travail et au dévouement des femmes en temps de guerre, en particulier à celui des ouvrières des fabriques de munitions, et a affirmé que ce serait un outrage, une injustice et de l'ingratitude de ne pas donner aux femmes voix au chapitre, quand il s'agira de la reconstruction industrielle du pays ". Malgré tout le respect que nous devons au premier ministre de la Grande-Bretagne, il nous semble que c'est poser à faux la question. La note dominante de ce discours, et de plusieurs autres, paraît être que la noble conduite, le dévouement, l'énergique labeur, l'héroïsme des femmes durant la guerre leur ont gagné le droit de suffrage. Qu'est-ce à dire? Le droit de vote est-il un salaire ? Est-il une récompense ? Quand on dit qu'elles l'ont gagné par leur belle conduite, on déclare par là même que le suffrage était un droit qu'on leur refusait injustement, que c'était un bien dont on les privait sans motifs. La guerre est survenue, les femmes ont été admirables; il faut le reconnaître en cessant de leur interdire le poll. — Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il y là une pétition de principe. Avant toutes choses, il faudrait établir que le suffrage est pour les femmes un droit naturel, et que

le leur conférer c'est conférer un bienfait à elles et à la société. Ceux qui, avant la guerre, tenaient pour certain qu'accorder le suffrage aux femmes, c'est renverser l'ordre naturel établi dans le monde depuis la création, c'est instaurer un désordre social, c'est faire du mal à la femme elle-même et à la société, ceux-là ne sauraient et ne devraient pas changer d'avis, parce que les femmes ont été vaillantes et parfois sublimes durant la formidable épreuve subie par les nations. Vous me dites qu'il faut récompenser la femme pour sa noble conduite, en lui donnant le suffrage. Si je vous réponds que lui conférer le suffrage ce n'est pas la récompenser, mais la punir, qu'aurez-vous à me répliquer ? Que je me trompe? Très bien, discutons. Mais c'est par là qu'il faut commencer. L'argument de la guerre ne vaut rien, n'en déplaise à messieurs les parlementaires. Le suffrage féminin est-il conforme au droit naturel, est-il dans l'intérêt de la femme et de la société ? Voilà la vraie question. Si la réponse est affirmative, il faut donner à la femme le droit de vote, quand bien même elle n'aurait pas rendu de services extraordinaires depuis deux ans. Si la réponse est négative, continuons à penser et à soutenir que le rôle de la femme n'est pas de se mêler activement de politique, tout en admirant sa noble conduite au milieu du cataclysme mondial auquel nous assistons. Encore une fois, le dévouement des femmes durant la guerre ne saurait déterminer si le principe du suffrage féminin est un principe faux ou un principe juste. Si c'est un principe faux, refusons le suffrage, si c'est un principe juste, accordons-le. La conduite des femmes pendant les années tragiques que nous vivons n'est pas un criterium qui permette de résoudre ce problème.

Quoiqu'il en soit, il semble plus que probable que la chambre des communes votera le suffrage féminin. La tenue de toutes les élections le même jour semble aussi assurée, et

c'est une bonne réforme. Mais la représentation proportionnelle ne paraît pas devoir être adoptée, si l'on en croit la déclaration du premier ministre. Et c'est dommage.

La chambre des communes s'est occupée encore une fois de l'extension du terme parlementaire. On avait annoncé que le gouvernement allait avoir beaucoup de difficultés au sujet de cette question délicate. Il n'en a rien été. Le bill décrétant que la vie du parlement actuel sera prolongée, au moins jusqu'au mois de novembre prochain, a été adopté par 286 voix contre 52. Les députés nationalistes ont été les principaux adversaires de cette proposition, parce qu'aucune solution de la question irlandaise n'a encore été annoncée. Le gouvernement paraît cependant décidé à donner sans retard le *Home Rule* à l'Irlande. Mais comment se propose-t-il de résoudre le problème de l'Ulster ? C'est ce qu'on ignore. Le premier ministre Lloyd George doit faire une déclaration au premier jour.

* * *

Dans le parlement français, les éléments qui ont rendu impossible la situation du ministère Briand semblent moins disposés, pour le quart d'heure, à créer des embarras. Un des caractères actuels de la politique française, c'est la désagrégation des partis. Les différents groupes qui existaient avant la guerre se sont fractionnés et émiettés. Le peu de consistance et de cohésion qui existait auparavant est disparu dans une large mesure. Les socialistes, les radicaux, les républicains de l'alliance démocratique, les progressistes, les constitutionnels, ont vu respectivement s'opérer la dissociation de leurs membres. Il s'ensuit un extraordinaire flottement et une instabilité déconcertante dans la situation parlementaire. Dans un récent article, M. Jean Guiraud, direc-

teur de la *Croix* de Paris, signale cet état de choses, qui lui inspire les réflexions suivantes: " Lorsque des déclarations sont lues à la tribune, avant les scrutins, solennels elles ne sont jamais faites au nom d'un parti ou d'un groupe, mais au nom d'individualités groupées pour la circonstance. M. Bonnefous, progressiste, a parlé, ces jours derniers, au nom d'un amalgame de progressistes, de libéraux et de démocrates, et M. de Baudry d'Asson au nom d'autres libéraux et de royalistes. Cette désagrégation montre combien étaient factices la plupart des partis et des groupements politiques d'avant-guerre. Nés des équivoques électorales, ils n'étaient pas solidement établis sur des principes et des programmes fermes. Qui nous dira pourquoi M. Lefebvre du Prey est inscrit au groupe progressiste plutôt qu'au groupe de l'Action libérale, et pourquoi M. Marin n'avait pas suivi auprès de M. Piou son collègue Driant, avec lequel il était, à Nancy, en parfaite union de vue et d'action ? "

Contrairement à une opinion assez commune, M. Guiraud estime que cette désagrégation des partis n'est pas un bien. Dans le parlement français elle semble rendre impossible le fonctionnement normal du gouvernement. Le directeur de la *Croix* exprime le souhait qu'après la guerre les partis se réorganisent " à condition que ces groupements soient assez larges pour qu'on ne puisse les confondre avec des coteries et des syndicats d'intérêts,assez précis pour qu'ils se distinguent des autres par des idées et des programmes qui leur appartiennent vraiment en propre ".

* * *

Nous voici arrivés au grand événement du mois, l'entrée des Etats-Unis dans la guerre mondiale. Le Congrès américain s'est réuni en session extraordinaire le 2 avril. Et, dès

le premier jour, le président Wilson est allé faire devant les deux chambres réunies la déclaration politique attendue avec tant d'impatience. Disons immédiatement qu'elle a dépassé tout ce que les Alliés de l'Entente pouvaient espérer et tout ce que les empires germaniques et leurs satellites pouvaient craindre. Le président a commencé par rappeler ce qui s'est passé depuis le commencement de la guerre, et de quelle manière l'Allemagne a violé le droit des neutres et foulé aux pieds les principes les mieux établis du droit international. Cependant, depuis le mois d'avril 1916, elle avait imposé quelques restrictions aux commandants de ses sous-marins. Mais, cette année, toute contrainte a été mise de côté, et l'Allemagne a décrété la destruction sans merci, sans avertissement, sans distinction, de tous les navires, qu'ils appartiennent aux nations neutres ou aux belligérantes, s'ils osent s'engager dans les zones interdites par le gouvernement du kaiser. C'est un défi au droit des gens.

" Petit à petit et avec beaucoup de peine, a dit le président, cette loi a été établie avec de pauvres résultats, hélas, après qu'on eut fait tout ce qui pouvait être fait, mais en ayant toujours dans l'esprit au moins ce que le coeur et la conscience du genre humain demandaient. Ce minimum de droit, le gouvernement allemand l'a mis de côté, prétextant les représailles et la nécessité, et parce qu'il n'avait aucune arme dont il pût se servir sur la mer excepté celles dont il est impossible de se servir, comme il s'en sert en jetant à tous les vents tous les scrupules humains ou de respect pour des arrangements qui étaient supposés être les bases des relations du monde.

" Je ne pense pas en ce moment à la valeur de la propriété qui est en cause, quelque immense et précieuse qu'elle puisse être, mais seulement à la destruction en bloc, sans aucune raison, de la vie de non-combattants, hommes, femmes et en-

fants, dans la poursuite d'affaires qui, même aux époques les plus sombres de l'histoire moderne, ont toujours passé pour innocentes et légitimes. Les choses matérielles peuvent se payer; les vies de gens paisibles et innocents ne peuvent pas l'être.

" La guerre sous-marine allemande actuelle contre le commerce est une guerre contre l'humanité; c'est une guerre contre toutes les nations. Des navires américains ont été coulés, des vies de citoyens américains ont été détruites par des moyens qui ont révolté le monde; mais les navires et la vie de citoyens d'autres nations neutres et amies ont aussi été détruits de la même manière.

" Il n'y a eu aucune distinction. Le défi a été lancé à toute l'humanité. Chaque nation doit décider elle-même comment faire face à ce défi. Le choix que nous devons faire nous-mêmes doit être fait avec la modération dans nos délibérations et le calme jugement qui siéent à notre caractère et à nos motifs comme nation. Nous devons mettre de côté tout sentiment de précipitation. Notre motif d'agir ne sera pas l'esprit de revanche ou l'assertion victorieuse de la puissance de la nation, mais seulement celui de la revendication de nos droits, des droits du genre humain dont nous ne sommes qu'un des champions. "

M. Wilson croyait, lorsqu'il a fait sa déclaration du 26 février dernier, qu'il suffirait d'affirmer le droit des neutres en obtenant l'autorisation d'armer les vaisseaux de commerce pour qu'ils pussent se défendre contre l'agression des sous-marins. Il pensait pouvoir se limiter à une attitude de neutralité armée. Mais il s'est convaincu qu'elle est impraticable. Et voici pour quelles raisons :

" Parce que les sous-marins sont effectivement hors la loi quand on s'en sert comme les Allemands s'en sont servis contre les navires marchands, il est impossible de défendre des

navires contre l'attaque de ces sous-marins, car la loi des nations a stipulé que les navires marchands se défendront contre les corsaires, les croiseurs, les vaisseaux visibles faisant la course sur la haute mer.

" Dans les circonstances, il est de toute prudence, il est de toute nécessité, d'essayer de les détruire avant qu'ils aient montré leurs intentions. Ils doivent être attaqués aussitôt qu'ils sont aperçus ou pas du tout. Le gouvernement allemand nie aux neutres le droit de se servir d'armes d'aucune sorte dans la zone de la mer qu'il a circonscrite, même en défendant des droits qu'aucun publiciste moderne n'a jamais mis en doute.

" On nous laisse entendre que les armes que nous avons placées sur nos navires de commerce seront traitées comme illégales et qu'on traitera les navires qui les portent comme des pirates. La neutralité armée est inefficace, même dans la situation la plus favorable. Dans de telles circonstances, et en face de telles prétentions, elle est moins qu'efficace, et elle aurait surtout pour effet de produire ce qu'on voulait empêcher. C'est un moyen de nous entraîner dans la guerre sans nous assurer les droits et les moyens des belligérants. "

Ayant ainsi défini la situation, le président a annoncé la détermination qui s'imposait à lui, et qui, dans son opinion, s'imposait à la nation américaine. Au milieu d'une attention intense, il a prononcé les paroles suivantes, qui marquent une date dans l'histoire des Etats-Unis.

" Il est un choix que nous ne pouvons pas faire, que nous sommes incapables de faire. Nous ne choisirons pas le parti de la soumission et nous ne souffrirons pas que les droits les plus sacrés de notre nation et de notre peuple soient ignorés ou violés. Les méfaits contre lesquels nous protestons ne sont pas des méfaits ordinaires; ils affectent les sources mêmes de la vie.

" Avec un sens profond du caractère solennel et tragique de l'attitude que je prends et des graves responsabilités qu'elle comporte, mais sans hésiter à faire ce que je crois être mon devoir constitutionnel, je conseille que le Congrès déclare que la récente attitude du gouvernement impérial allemand n'est ni plus ni moins que l'état de guerre déclaré contre le gouvernement et le peuple des Etats-Unis; qu'il accepte formellement la situation de belligérant qu'on lui a imposée; et qu'il prenne immédiatement les moyens non seulement de mettre le pays dans un état plus complet de défense, mais aussi d'employer toute sa force et ses ressources à amener le gouvernement allemand à composition et terminer la guerre. "

Lorsque le président a prononcé cette phrase: " Nous ne choisirons pas le parti de la soumission ", une explosion d'acclamations a éclaté dans la salle. On a beaucoup remarqué que c'est le juge en chef White, de la cour suprême des Etats-Unis, qui a donné le signal des applaudissements.

Mais " accepter formellement la situation de belligérant ", qu'est-ce que cela signifie pour la nation américaine? Le président a immédiatement déclaré de quelle manière il envisageait cette grave question. Et c'est ici que sa détermination a pris tout le monde par surprise.

" Ce que cette action entraînera est clair, a-t-il dit. Elle entraînera la coopération la plus complète possible de conseil et d'action avec les gouvernements qui sont maintenant en guerre avec l'Allemagne, et, comme conséquence, l'octroi à ces gouvernements des fonds les plus considérables, de manière à ajouter autant que possible nos ressources aux leurs.

" Elle imposera l'organisation et la mobilisation de toutes les ressources matérielles du pays pour produire le matériel de guerre, et répondre aux besoins de la nation, de la manière la plus abondante, la plus économique et la plus effi-

cace possible. Elle imposera la mise immédiate de la marine sur pied de guerre complet, et particulièrement l'armement de nos navires le plus propre à combattre les sous-marins ennemis. Elle nous obligera à augmenter immédiatement l'effectif des forces armées des Etats-Unis, en ajoutant à ce qui est déjà déterminé par la loi en cas de guerre les contingents nécessaires pour les porter à 500,000 hommes, qui seraient choisis d'après le principe de l'obligation universelle de servir la nation ; et à répéter cet appel par contingents de même nombre aussi souvent qu'on en aura besoin et qu'on pourra entraîner les nouvelles recrues.

" Il faudra sans doute aussi voter des crédits suffisants, soutenus, j'espère, autant que possible, par la présente génération, par une taxation bien conçue. Je dis soutenue autant que possible par des taxes, parce qu'il me semble qu'il ne serait pas sage de fonder les crédits qui seront maintenant nécessaires entièrement sur l'argent emprunté. C'est notre devoir de protéger notre peuple tant que nous le pouvons contre les misères et les maux qu'entraîneraient probablement de vastes emprunts.

" En exécutant les mesures par lesquelles ces choses doivent être accomplies, nous devrons constamment avoir présente à la mémoire la sagesse de ne pas nuire dans la mesure du possible, dans notre préparation et l'équipement de nos propres forces militaires, au devoir très pratique de fournir aux nations actuellement en guerre avec l'Allemagne le matériel qu'elles ne peuvent se procurer que de nous. Elles sont dans la lutte et nous devons les y aider le plus effectivement possible. "

Que l'on remarque bien ces mots saillants " la coopération la plus complète possible de conseil et d'action avec les gouvernements qui sont maintenant en guerre avec l'Allemagne ". Personne, croyons-nous, ne s'attendait à une déter-

mination aussi énergique et d'une aussi vaste portée. Pour notre part, nous pensions que, tout en proclamant l'état de guerre entre les Etats-Unis et l'Allemagne, le gouvernement américain s'abstiendrait de lier partie avec les nations de l'Entente. Evidemment la rapide succession des attentats germaniques a fait subir aux idées et aux desseins de M. Wilson une modification profonde. Cependant, il a tenu à affirmer que son attitude actuelle s'inspire des mêmes principes que ses déclarations antérieures.

On ne saurait être étonné que le discours du président ait contenu le passage obligé sur les vertus de la démocratie, ainsi qu'une allusion enthousiaste aux " événements merveilleux et réconfortants survenus en Russie ". Dans la bouche du chef de la république américaine, ce langage est naturel. Et nous ne nous attarderons pas à signaler qu'il peut y avoir des démocraties intolérantes et tyranniques. Nous aimons mieux faire ressortir les énoncés élevés et nobles du discours présidentiel, celui, par exemple, où M. Wilson s'écrie avec une légitime fierté : " Nous n'avons pas de fins égoïstes à atteindre. Nous ne désirons pas la conquête ou la domination. Nous ne cherchons pas d'indemnités pour nous-mêmes ou de compensations aux sacrifices que nous allons faire. Nous ne sommes qu'un des champions des droits de l'humanité. Nous serons satisfaits quand ces droits seront aussi assurés que l'honneur et la liberté des nations peuvent les rendre. Précisément parce que nous combattons sans rancoeur et sans intentions égoïstes, ne désirant rien pour nous que nous ne désirions partager avec tous les peuples libres, nous conduirons, j'en ai confiance, nos opérations de belligérant sans passion et nous observerons avec une scrupuleuse fidélité les principes de droit et de justice pour lesquels nous disons combattre. "

En terminant ce mémorable discours, qui fera époque

dans l'histoire américaine, le président a prononcé ces graves et émouvantes paroles, où l'on entend l'écho de la lutte intime que le partisan obstiné de la paix a dû se livrer à lui-même pour se déterminer à décréter la guerre : " Messieurs du Congrès, c'est un devoir pénible que j'ai rempli en vous adressant la parole aujourd'hui. Il y a peut-être devant nous plusieurs mois d'épreuve et de sacrifices. C'est une chose terrible que de conduire à la guerre notre grand peuple pacifique, à la plus cruelle et à la plus désastreuse de toutes les guerres, pendant laquelle la civilisation elle-même est dans la balance. Mais le droit est plus cher encore que la paix, et nous nous battrons pour les choses qui nous ont toujours été les plus chères — pour la démocratie, pour le droit des gouvernés de dire leur mot dans leur propre gouvernement, pour les droits et libertés des petites nations, et pour le règne du droit maintenu par un concert de peuples libres, tel qu'il puisse assurer la paix et la sécurité de toutes les nations et assurer la paix du monde. A une pareille tâche nous pouvons dévouer nos vies et nos fortunes, tout ce que nous sommes et tout ce que nous possédons, avec l'orgueil de savoir que le jour est venu où l'Amérique a l'honneur de verser son sang pour la défense des principes qui lui ont donné naissance. Avec l'aide de Dieu, elle ne saurait agir autrement. "

Ce message du président des Etats-Unis a été accueilli avec enthousiasme. Son corollaire immédiat a été la présentation d'une résolution simultanément dans les deux chambres. En voici le texte :

" Résolution qui déclare l'état de guerre entre le gouvernement impérial allemand et le gouvernement et le peuple des Etats-Unis, et établit des dispositions pour continuer la guerre. — Attendu que les actes récents du gouvernement impérial allemand sont des actes de guerre contre le gouvernement et le peuple des Etats-Unis : —

Résolu par le sénat et la chambre des représentants des Etats-Unis d'Amérique assemblés en congrès que l'état de guerre entre les Etats-Unis et le gouvernement impérial allemand qui l'a imposé aux Etats-Unis est par la présente formellement déclaré, et que le président soit et est actuellement autorisé et invité à prendre immédiatement des mesures non seulement pour mettre le pays en état complet de défense,mais aussi pour mettre en oeuvre toute la force de la nation et employer toutes ses ressources pour faire la guerre au gouvernement impérial allemand et pour amener le conflit à une fin victorieuse. "

Cette résolution a été adoptée au sénat par 82 voix contre 6. Les sénateurs qui ont donné un vote hostile sont : MM. Lafollette (Wisconsin), Gronna (du Dakota-Nord), Norris (Nebraska), républicains ; et MM. Stone (Missouri), Lane (Oregon) et Vardaman (Mississipi), démocrates. Ces six opposants faisaient partie du groupe des douze qui avaient tenu en échec le bill présidentiel pour l'armement des vaisseaux de commerce, à la session terminée le 4 mars dernier.

A la chambre des représentants, la résolution a été adoptée par 373 députés contre 50. Parmi ces derniers il y avait des démocrates et des républicains. Le chef parlementaire des démocrates, M. Kitchin, a parlé et voté contre la résolution.

Le 7 avril, le président a signé ce document d'une si redoutable portée, qui déclare l'état de guerre et autorise le chef de l'exécutif à employer toutes les ressources de la nation pour conduire les hostilités contre le gouvernement allemand jusqu'à une heureuse issue. L'administration s'est mise immédiatement à l'oeuvre pour la préparation des mesures de guerre. Une des premières est le vote d'un crédit colossal pour aider les Alliés et défrayer les dépenses de la marine et de l'armée. Le Congrès a voté $7,000,000,000 (sept

milliards de piastres). Cinq milliards devront être prélevés par voie d'emprunt, en émettant des obligations nationales. Et deux milliards seront obtenus au moyen de bons du trésor, qui seront remboursés par une augmentation de taxes. Sur les cinq milliards de l'emprunt, deux milliards seront affectés à des prêts aux nations alliées. Déjà il a été convenu de prêter $200,000,000 à l'Angleterre, et cette somme sera consacrée à payer les achats qu'elle fait en Amérique. En même temps on travaille à l'enrôlement d'une première armée de 500,000 hommes et au recrutement de marins pour la flotte. Une des premières mesures adoptées après la déclaration de guerre a été la saisie dans les ports américains de soixante-six superbes navires allemands, formant un tonnage collectif de 500,000 tonnes et représentant une valeur de $250,000,000 à $500,000,000.

Maintenant que la coopération des Etats-Unis avec les Alliés est proclamée, les gouvernements de l'Entente ont considéré avec raison qu'il convenait d'envoyer à Washington des représentants extraordinaires, afin de discuter avec le gouvernement américain les meilleurs moyens de rendre cette coopération efficace. A cette fin, le gouvernement britannique a délégué une mission composée du très honorable M. Balfour, ministre des affaires étrangères et ancien premier ministre, de Lord Cunliffe, de l'amiral de Chair et du général Bridges. De son côté la France a envoyé pour la représenter M. Viviani, ministre de la justice et ancien premier ministre, le maréchal Joffre, le héros de la Marne, l'amiral Chocheprat, le marquis de Chambrun, attaché au ministère des affaires étrangères, petit-fils de Lafayette, M. Hovelaque, conseiller d'Etat, et M. J. Simon, du ministère des finances. Ces délégués de la France et de l'Angleterre ont reçu aux Etats-Unis le plus sympathique accueil. Et tout fait augurer que leur mission aura les meilleurs résultats.

* * *

Au Canada, le parlement fédéral, ajourné le 8 février, a repris le cours de ses travaux le 19 avril. Deux jours auparavant le gouvernement avait adopté une mesure très importante. Par arrêté ministériel, il avait inscrit le blé, la farine de blé et la semoule, sur la liste des produits qui peuvent être importés en franchise au Canada. Par le fait même, en vertu d'une disposition du tarif américain de 1913, le blé, la farine de blé et la semoule du Canada obtiennent l'entrée en franchise aux Etats-Unis. La raison invoquée par l'arrêté en conseil est la suivante. Depuis la guerre sous-marine, le tonnage disponible pour le transport de nos blés en Angleterre est considérablement réduit, de sorte que notre blé de qualité supérieure seul a pu être transporté outre-mer,et qu'une quantité considérable de blé de qualité inférieure n'a pu être écoulée comme auparavant sur le marché anglais. Une partie de ce blé a été exporté aux Etats-Unis malgré les droits assez élevés qu'il devait payer, et cela au détriment du producteur canadien. Afin de faire disparaître ce désavantage et d'encourager nos agriculteurs à augmenter leur production, principalement en vue du ravitaillement des Alliés, le gouvernement s'est décidé à faire ce qu'il fallait pour obtenir l'entrée en franchise de notre blé aux Etats-Unis..

Cette mesure a été beaucoup discutée dans le débat sur le budget qui a eu lieu après la reprise de la session. Sir Thomas White, le ministre des finances, a fait son exposé budgétaire le 24 avril. Voici quelques-uns des chiffres qu'il a soumis au parlement. Pour la première année de la guerre le revenu provenant de toutes sources s'était élevé à environ $130,000,000. Durant la deuxième année il avait atteint $170,000,000. Et durant l'année terminée le 31 mars 1917, il s'est élevé au chiffre de $232,000,000, soit $100,000,000 de

plus que celui de 1915. Les douanes ont donné $134,000,000, l'accise $24,000,000, et la taxe de guerre sur les profits obtenus dans l'industrie et le commerce $12,500,000. Pour l'exercice terminé le 31 mars, les dépenses ordinaires ont été de $145,000,000, et les dépenses imputables au capital de $27, 000,000, en tout $172,000,000. Dans les dépenses ordinaires sont compris $25,000,000 pour l'augmentation d'intérêt sur la dette et les pensions de guerre. Si l'on déduit nos $172,000, 000 de dépenses imputables au revenu et au capital des $232, 000,000 de revenus que nous avons perçus, on constate que nous avons eu un excédant de $60,000,000 pour payer une partie de nos frais de guerre; chiffre énorme que nous n'avons pas été obligés de demander à l'emprunt. Nos dépenses de guerre, depuis 1914, se sont élevées à $600,000,000. Notre dette nationale est actuellement de $900,000,000.

Le ministre des finances a fait une revue rapide des sources de revenus nouvelles auxquelles le gouvernement pourrait recourir. Il a écarté l'idée d'un impôt supplémentaire sur les articles de luxe, parce que cela viserait surtout la France, notre grande alliée. Il n'est pas non plus favorable à la taxe sur le revenu, qui frapperait durement une foule de citoyens dont les revenus n'augmentent pas pendant que le coût de la vie augmente. Il a proposé de recourir plutôt à une augmentation de la taxe de guerre sur les bénéfices industriels et commerciaux. Le gouvernement demandera à toute personne, maison de commerce ou compagnie auxquelles s'applique la loi de 1916 sur les profits d'affaires, la moitié des bénéfices supérieurs à 15 pour cent jusqu'à 20 pour cent, et les trois quarts de tous les bénéfices supérieurs, annuellement, à 20 pour cent de la mise de fonds.

Sir Thomas White a aussi annoncé que le troisième emprunt de guerre, émis à 96, portant 5 pour cent d'intérêt et remboursable dans vingt ans, a provoqué une offre de $250,

000,000, lorsque le montant de l'émission n'était que de $150,000,000. Depuis le commencement de la guerre le gouvernement a placé au pays des emprunts domestiques pour $350,000,000, et il a de plus fourni, par l'entremise de nos banques autorisées, $150,000,000 au trésor impérial pour solder ses achats de vivres et de munitions au Canada.

Le ministre des finances a fourni des chiffres intéressants sur le mouvement du commerce. En 1912, le chiffre total de nos importations et de nos exportations était de $841,000,000; en 1913, de $1,063,000,000; en 1914, de $1,090,000,000; en 1915, de $958,000,000; en 1916, de $1,309,000,000. Mais, pour l'année terminée le 31 mars dernier, le commerce total international du Canada a atteint le chiffre énorme de $2,043,000,000. Et l'encaisse commerciale en notre faveur, c'est-à-dire l'excédant de nos exportations sur nos importations, a été de $314,000,000.

Le débat sur le budget n'est pas encore terminé. M. Maclean, député d'Halifax, a donné la réplique à sir Thomas White. MM. Clark (de Red Deer), Ames, Turriff, Meighen, Pugsley, etc., ont continué la discussion, qui a porté en grande partie sur la question de la franchise accordée au blé américain.

Thomas CHAPAIS.

Québec, 30 avril 1917.

Chronique des Revues

SOMMAIRE. — OÙ VA L'HUMANITÉ (Article de M. Arthur Meyer—26 mars 1917). — LE BEAU SPECTACLE (Article de M. Georges Ohnet—28 mars 1917). — L'IDÉAL DE LA FRANCE (Extrait d'un discours de M. Victor Giraud, tiré de son récent volume " Discours ", auquel l'Académie française a accordé le prix d'éloquence pour le concours de 1916—janvier 1917). — LE DERNIER MOT SUR VERDUN (Extrait du discours de Mgr Ginisty, évêque de Verdun, prononcé à la *Société des conférences*, à Paris, le 17 février 1917). — LA FRANCE EST-ELLE ENCORE UNE NATION CATHOLIQUE ? (Extrait d'un fascicule de Mgr Baudrillart, recteur de l'Institut catholique de Paris, pour répondre à quelques objections—janvier 1917). — L'EFFORT CANADIEN DANS LA GUERRE MONDIALE (Analyse ou extraits de discours prononcés à la Sorbonne (Paris), le 8 mars 1917, par Mgr Baudrillart et par M. Etienne Lamy, de l'Académie française). — LAFAYETTE ET ROCHAMBEAU (Article de M. Georges Wulff, avril 1917).

OÙ VA L'HUMANITÉ (Article de M. Arthur Meyer — 26 mars 1917).—Si nous avions à faire devant des jeunes gens un commentaire sur les graves événements qui se déroulent actuellement dans le monde et qui mettent aux prises, les unes contre les autres, pas moins de vingt nations, dont le sang et l'or coulent à flots pressés le long des gigantesques tranchées qui coupent en deux l'Europe et l'univers tout entier, il nous semble bien que la première question qui nous viendrait aux lèvres, parce qu'on la sent palpiter au fond de tous les coeurs, même, peut-être surtout, des coeurs qui s'ouvrent à la vie, ce serait la question que se posait naguère (26 mars) le directeur du *Gaulois* de Paris: " Où va l'humanité? " Une vieille barbe de 48, Félix Pyat,

avait inventé la formule fameuse: " Ni Dieu, ni maître! " On l'a, depuis soixante ans, chez les vieilles nations d'Europe, répétée à satiété, cette formule blasphématoire et antihumaine. Les maîtres, en effet, ont été renversés... pour être remplacés par d'autres qui ne valaient guère mieux, c'est le moins qu'on puisse dire. Dieu, on l'a voulu exiler loin de nos terres, loin des conseils des nations, même quand, quelque part, on continuait de l'invoquer en s'efforçant — tel Guillaume II son " vieux Dieu allemand " ! — de le courber à sa taille. Or, il n'est pas besoin d'être Bossuet pour proclamer, sans crainte d'errer, à la vue et au su de tout ce qui se passe, que Dieu se venge terriblement et que, on a beau dire, c'est toujours lui qui mène ! Cette guerre mondiale, atroce, où nous conduit-elle, sinon au désordre et à l'anarchie, à la ruine et à la banqueroute, au chaos et au néant ?

Depuis le premier jour de cette guerre, écrit M. Meyer, toutes les prévisions, et surtout les plus raisonnables, se sont trouvées démenties. Tous les financiers s'accordaient à dire que, pour des raisons économiques, la guerre ne pouvait durer plus de quatre ou cinq mois: elle dure depuis bientôt trois ans. L'Angleterre devait bloquer l'Allemagne avec sa flotte et ne nous apporter sur terre qu'un faible contingent: la flotte anglaise est réduite à une sorte d'impuissance et le contingent anglais, devenu l'armée britannique, est en superbe posture pour chasser les Allemands d'une partie de notre territoire. L'Amérique, pensait-on, était un peuple de gens d'affaires, peu enclins à se liguer pour un idéal: et voici l'Amérique, en dépit des millions d'Allemands que compte sa population, *qui se range* (l'auteur avait écrit *à la veille de se ranger*, mais c'est désormais un fait accompli) aux côtés de ceux qui entendent, dans cette guerre, défendre les grands principes qui sont l'honneur de l'humanité. L'Allemagne présentait sa guerre sous-marine comme le fait décisif qui allait déterminer la victoire en sa faveur: c'est dès aujourd'hui un fait acquis qu'elle sera sans influence sur la marche des hostilités. Et c'est maintenant de la révolution russe, de sa cohésion intérieure, de son énergie contre l'ennemi commun, que nous tirons un espoir nouveau et imprévu. Nous en attendons autre chose encore que l'accroissement de l'effort militaire

russe ; je veux dire une répercussion en Allemagne, qui débiliterait les forces de notre adversaire et mettrait le désordre dans la discipline méthodique et scientifiquement organisée qui lui a été d'un si puissant secours. Et sur ce point, au risque de me répéter, je ne craindrai pas de redire que, si la révolution devait gagner l'Allemagne, on me verrait subitement devenir révolutionnaire. (L'on sait que M. Meyer est un royaliste impénitent.) L'empereur d'Allemagne, mauvais psychologue, comme le sont tous ses compatriotes, n'avait pas prévu que, lui qui se réclame du droit divin, il se faisait l'auxiliaire et le complice des révolutionnaires. En menaçant le monde entier d'une domination qu'il ne pouvait établir que par la défaite de ses adversaires, il ne pouvait qu'ébranler les trônes des souverains vaincus. Ainsi les hommes, si haut que la destinée les ait placés, sont les ouvriers d'une tâche dont les origines et les fins leur échappent.

Ce problème m'obsède ! A quelles fins peut tendre l'immense conflit qui, sous nos yeux, ensanglante le monde? Si désireux que j'aie toujours été de voir, avant de mourir, rattacher à la mère-patrie les deux provinces dont elle avait été si cruellement amputée (l'Alsace et la Lorraine), je n'ai jamais pu croire que l'humanité perdrait dix ou quinze millions d'êtres, uniquement pour que notre voeu patriotique fût exaucé. L'Allemagne convoite le bassin de Briey : ce ne peut être la raison suffisante d'une telle hécatombe. La Russie concevait l'espoir de réaliser le testament de Pierre le Grand en occupant Constantinople : ce n'est pas pour le succès de telles visées que le monde est bouleversé. Est-ce pour le triomphe de la civilisation contre la culture? La révolution, en provoquant la chute du pouvoir personnel, va-t-elle instituer définitivement le triomphe du droit contre la force? Quelle sera alors cette humanité nouvelle, façonnée par une force encore inconnue, dans une Europe émancipée et qui ne reconnaîtrait plus que la souveraineté des peuples?...

Et M. Meyer reste, au fond, sur son point d'interrogation. Il conclut, en effet, que si le monde s'en va vers le chaos et le néant, " une fois de plus la France devrait, par sa sagesse et son bon sens, ramener dans les voies de la raison l'humanité en déroute ". Franchement, bien que nous aimions beaucoup la France et que nous ayons confiance, en dépit de ses fautes, à son génie, nous ne la croyons pas capa-

ble à l'heure actuelle d'accomplir cette besogne d'Hercule. Oh ! si, comme au temps de Clovis, de saint Louis ou de Jeanne d'Arc, elle revenait totalement à Dieu, ce serait différent. Mais reviendra-t-elle, complète, unie, sincère, au Dieu dont elle promena si longtemps les gestes par le monde ? Restons, nous aussi, pour ne contrister personne, sur ce point d'interrogation.

Le beau spectacle (Article de M. Georges Ohnet—28 mars 1917). — Pourtant, il est certain, quelles que soient les incertitudes du lendemain, qu'en un sens au moins, le spectacle de courage et d'héroïsme que donnent les peuples, à l'heure où nous vivons, est vraiment beau à contempler. Un ami et collaborateur de M. Arthur Meyer au *Gaulois,* M. Georges Ohnet, le notait brillamment l'autre jour. On rencontre des gens, exposait-il, qui disent: " Quelle affreuse époque nous vivons!... Les sociétés s'effondrent, les trônes s'écroulent, les peuples se trahissent, ...le sang ruisselle, la famine éclate, et, à la lueur des désastres, apparaissent les menaces d'un avenir impossible à définir et à mesurer. " Or, à tenir un pareil langage, opine M. Ohnet, on accuse une grande faiblesse d'esprit. C'est être bien difficile que de se plaindre quand on assiste tout simplement à la transformation d'un monde. Certes les conséquences de ce bouleversement universel seront prodigieuses, le journaliste français le comprend et le proclame. Mais il estime que la France en sortira grandie. Lisons ce qu'il écrit d'une plume qu'on sent, à distance, toute vibrante d'émotion :

Sans doute cette guerre fut scélérate parce qu'elle fut conduite, avec un esprit satanique, par un impérial brigand qui se fit une gloire de faire rétrograder son peuple jusqu'à la barbarie des Huns ancestraux. Mais elle fut aussi admirable parce qu'elle rendit la France à elle-même, en lui redonnant ses vertus anciennes, et en la dressant si belle aux yeux de l'uni-

vers que chacun voulut être de son parti. Sans doute, nous passons par des heures angoissantes, et nous souffrirons encore beaucoup pendant les quelques mois qui nous séparent de la victoire finale. Mais quelle débilité d'esprit accuse la plainte de ces pauvres gens dérangés dans leur petite vie ordinaire par les horreurs de la guerre et qui mettent en balance leurs neurasthénies avec l'enthousiasme des vrais patriotes !

Les heures que nous vivons sont prodigieuses, rendons-nous-en bien compte. La fresque historique que tracent, dans le temps, les Russes avec leur révolution inconcevable, les Turcs avec leur écartèlement entre le Danube et la Mésopotamie, les Allemands avec leur retraite incendiaire de la Somme, punie instantanément d'une désastreuse défaite, les Anglais avec leurs armées recrutées aux quatre points cardinaux, et la France, bonne hôtesse des Belges, des Serbes, se défendant elle-même en protégeant les autres : quel tableau ! Jamais spectacle plus imprévu, plus grandiose et plus réconfortant, ne se vit sous le vaste ciel.

Cessez de gémir et de trembler, pauvres gens, dont je raillais, à l'instant, les inquiétudes. Ayez foi dans l'avenir. Nous vaincrons, et plus tôt que vous ne le pensez. Et, d'un coeur honnête et amical, nous rebâtirons la société française, comme nous allons commencer à reconstruire tous les villages détruits par les sauvages ivres du kaiser. Il y aura de beaux jours pour la France, si l'on peut arriver à faire taire les fauteurs de troubles, les excitateurs d'envie et les mauvais conseillers qui ne songent qu'à leurs ambitions personnelles, infime minorité de bons à rien qui ont fait de la politique leur carrière ! Et justement, dans la société future, la politique ne devra plus jamais conduire à rien, parce que le travail, seul, devra conduire à tout.

L'IDÉAL DE LA FRANCE (Extrait d'un discours de M. Victor Giraud, tiré de son récent volume " Discours ", à qui l'Académie française a accordé le prix d'éloquence pour le concours de 1916 — janvier 1917). — Que la politique ne conduise plus à rien dans la société future, c'est, nous le croyons bien, avec M. Georges Ohnet, ce qu'un vrai patriote doit souhaiter. — Mais quel homme sérieux pourrait vraiment l'espérer? Il nous plaît davantage, pour escompter l'avenir, de nous appuyer sur les vrais titres qu'ont, de par l'histoire,

les fils de notre race à la reconnaissance et à l'admiration du monde. Le Français peut être frondeur, impie et même blasphémateur. Il ne l'est pas toujours, certes, et tous ne le sont pas. Mais enfin, on a lieu souvent de regretter que quelques-uns le soient, et non des moins illustres. Seulement, le Français reste un chevalier, un épris d'idéal. Lisez cette belle page de M. Victor Giraud, le secrétaire de la *Revue des Deux Mondes,* et pensez à ce que vous a appris l'histoire.

Cet idéal qui consiste à ne point séparer sa cause de la cause de la civilisation elle-même, la France, plus que d'autres peuples modernes peut-être, a le droit de s'en glorifier. Ne l'a-t-elle pas fait triompher, les armes à la main, sur plus d'un champ de bataille ? Elle n'était pas encore la France que déjà, dans les champs catalauniques, elle arrêtait, comme jadis Athènes à Marathon, le plus formidable flot de barbarie qui eût encore menacé notre civilisation occidentale. Si Attila l'eût emporté, ce n'est pas seulement l'Europe moderne qui eût été submergée et anéantie par l'invasion brutalement destructrice, c'est l'ensemble des sentiments, des traditions et des idées que " les deux antiquités " nous avaient légués.

Deux siècles plus tard, la civilisation chrétienne est de nouveau mise en péril par la triomphante invasion des Sarrasins, et c'est de nouveau la France qui, dans les plaines de Poitiers, sauve le monde du joug de l'Islam. Et enfin, quand, il y a quelques mois, sous la ruée des nouveaux barbares, tout ce qui fait la parure, la délicatesse morale, l'orgueil de nos âmes contemporaines, menaça de s'effondrer pour toujours, c'est la France encore qui, dans les plaines historiques de la Marne, brisa l'élan des hordes germaniques et les contraignit à rebrousser chemin. Un écrivain anglais l'a dit avec une éloquente concision : " C'est la haute et dure destinée de ce pays d'être la nation gardienne de ce trésor d'humanité, de sagesse, d'expérience et de moralité qu'on appelle la civilisation. "

Et c'est pourquoi, plus qu'aucune autre nation, la France aime à se battre pour des idées. Les croisades, ces gestes héroïques de l'idéalisme chrétien, ne sont pas une oeuvre exclusivement française ; mais c'est en France qu'elles prirent naissance, c'est un moine français, c'est un pape français qui prêchèrent la première, c'est un roi français qui dirigea les deux dernières, et ce sont les Français qui y participèrent le plus généreusement. Le Français ne se bat jamais aussi bien que lorsqu'il sent que

sa cause le dépasse et que son intérêt matériel n'est pas seul en jeu. Certes, il aime son pays, et pour défendre le sol natal il consent aux plus lourds, aux plus sanglants sacrifices. Mais il est heureux que ces sacrifices profitent à d'autres qu'à lui-même et à ses proches ; et, quand ces sacrifices lui sont demandés non seulement pour sa patrie, mais pour le triomphe d'une de ces grandes idées généreuses, humanité, religion, justice, civilisation, liberté, qui soulèvent l'homme au-dessus de lui-même et mêlent à sa personne éphémère quelque chose des lois éternelles, alors il donne sa vie avec cette sorte d'ardeur mystique qui le rend si terrible sur les champs de bataille. Au fond, les vraies guerres françaises — et nous le voyons bien en ce moment — sont plus ou moins des croisades. Les guerres de la Révolution ont été des guerres de défense nationale et tout à la fois des guerres de propagande révolutionnaire. Les volontaires de 1792 se croyaient avec une sincérité touchante les missionnaires de la liberté dans le monde. La Législative n'avait-elle pas déclaré que la France " n'entreprendrait pas la guerre dans le but de faire des conquêtes "? Et plus tard, après Jemmapes, que disait la Convention? " La Convention nationale déclare, au nom de la nation française, qu'elle apportera secours et fraternité à tous les peuples qui voudront recouvrer leur liberté. " On parle de liberté au lieu de parler de " tombeau du Christ "; l'esprit, au total, n'a point changé.

Il n'y a donc pas d'histoire moins étroitement nationaliste que l'histoire de la France, et cela est vrai même de son histoire intérieure. La France rayonne au dehors par son esprit et par son exemple, même quand elle paraît uniquement absorbée en elle-même. La première des nations de l'Europe féodale, elle avait conçu un régime de monarchie fortement centralisée, et ce régime, à peine inauguré chez nous, devint bien vite le " modèle idéal " vers lequel s'orientèrent tous les grands Etats modernes. Nous n'avons, en France, jamais cherché à imiter l'Espagne, la Russie ou l'Allemagne. Mais il n'est pas, au XVIIe et au XVIIIe siècle, de principicule allemand qui n'ait essayé de copier Louis XIV. L'Angleterre, dont nous devions si souvent nous inspirer dans la suite, subit, comme toute l'Europe d'alors, le prestige du grand roi : elle en oublie sinon sa langue, tout au moins sa littérature, et Corneille et Racine ont à Londres plus d'admirateurs que Shakespeare. Et quand, au siècle suivant, nous commençons à nous détacher d'un régime dont nous avons épuisé tous les avantages, c'est ce même régime qui fleurit à Berlin et à Saint-Pétersbourg : Frédéric II et Pierre le Grand sont des disciples de Louis XIV.

Le dernier mot sur Verdun (Extrait du discours de Mgr Ginisty, évêque de Verdun, prononcé à la *Société des conférences,* à Paris, le 17 février 1917). — De cet amour de l'idéal et de cette grandeur d'âme en face du péril et de la mort, dont nous parle M. Victor Giraud dans l'extrait qui précède, nos frères de France ont-ils jamais donné plus grande preuve que dans la guerre actuelle et, notamment, devant Verdun ? On se souvient que, dans sa conférence d'adieu, au Monument National à Montréal, l'éloquent et sympathique prédicateur de notre dernière station quadragésimale, M. l'abbé Thellier de Poncheville, nous avait magnifiquement raconté, et comme fait revivre sous les yeux, cette horrible et si glorieuse épopée de Verdun. Là-bas, à Paris, en février, le propre évêque de Verdun, Mgr Ginisty, racontait, de façon bien émouvante lui aussi, " les souffrances et la grandeur d'âme de sa glorieuse cité ", ou encore ce qu'il appelait " le martyre et la gloire de Verdun ". Cette gloire, il s'en proclamait fier, et du renom qui s'en répand dans le monde entier. " Comme la Vierge aux noces de Cana — disait-il à ses auditeurs de Paris — qui écoutait avidement et méditait avec une fierté toute maternelle les éloges qu'on faisait de son divin Fils, l'évêque des soldats, des grands champs de bataille et des grandes ruines, aime à prêter une oreille attentive et satisfaite à ce concert universel, qui vient se répercuter sur les murs mousseux de l'antique forteresse, et auquel répondront bientôt les carillons triomphants des tours de la basilique. " Soit, mais en attendant, toute cette gloire a coûté bien cher. Ce fut naturellement le sujet du discours de Mgr Ginisty. Il ne nous convient pas d'y insister ici. C'est la dernière page seule que nous avons voulu retenir, pour la conserver ou la redire à l'occasion à nos lecteurs ou à nos auditeurs canadiens, on verra dans un instant pourquoi.

J'ai fini, disait donc, en terminant sa conférence à Paris, Mgr l'évêque de Verdun, et je m'excuse d'avoir retenu si longtemps votre bienveillante attention. Heureux si, après vous avoir fait parcourir la voie douloureuse et ces régions désormais célèbres que nos soldats appellent "l'enfer de Verdun", j'ai pu faire briller à vos yeux et goûter à vos coeurs quelques-unes des visions enchanteresses que nous offrent les moissons de gloire de l'effroyable guerre. — Verdun! terre sacrée, trempée de sang et de larmes..., terre d'horreur et d'honneur..., terre de mort et de vie..., terre de désolation et d'espérance..., terre de dévastation et d'immortalité..., Verdun! ah! oui, c'est bien pour nos soldats et pour ceux qui l'ont traversé un véritable enfer de feu et d'acier, de tortures indicibles, d'angoisses poignantes, de privations de toutes sortes, de froid, de chaleur, de faim et de soif. Enfer? que dis-je?... Non, chers soldats, non, chers exilés, ce n'est pas l'enfer, malgré les horreurs et les tourments que vous avez endurés dans votre corps et dans votre âme. Dites plutôt que c'est " le calvaire de Verdun ", car c'est là que s'opère le salut de la patrie, comme au Golgotha s'est opéré le salut du monde; c'est là que coule à flots un sang rédempteur; c'est là que fleurissent les plus belles vertus de la race française; c'est là enfin que se préparent les prochains triomphes et la résurrection de la France.

Le dernier mot sur Verdun me semble venir du Canada, de la Nouvelle-France, qui a gardé le génie de la mère-patrie, et ce mot, je le recueille sur les lèvres d'une généreuse Canadienne. Elle nous l'envoie avec un don de sa charité compatissante. Répondant à l'appel de Mgr l'archevêque de Montréal en faveur de notre diocèse si éprouvé, elle lui apporte son offrande: "Ah! Monseigneur, lui dit-elle, Verdun, c'est le drapeau! "

Oui, c'est le drapeau, symbole de toute la France et de l'union sacrée de tous ses enfants, synthèse de toute son histoire, mémorial du passé, force du présent, espoir de l'avenir; c'est le drapeau de la grande guerre, frappé par la mitraille, mutilé, loqueteux, mais portant sur ses loques pendantes, glorieuses franges, les noms à jamais célèbres de Douaumont, Vaux, Fleury, Damloup, Thiaumont, la côte du Poivre, la côte 304, le Mort-Homme, et tant d'autres: c'est le drapeau enfin, qui claque au vent de la victoire, et sur les plis duquel l'ennemi a pu lire *On ne passe pas*, et la France entière *On les aura.*

La France est-elle encore une nation catholique ? (Extrait d'un fascicule de Mgr Baudrillart, recteur de l'Institut catholique de Paris, pour répondre à quelques objections—janvier 1917). — Donc, c'est par un mot canadien — un joli mot, dont la discrétion seule nous empêche de nommer l'auteur — que Mgr Ginisty terminait sa vibrante conférence sur Verdun : " Verdun, c'est le drapeau ! " Mais ce mot évoque dans une âme catholique et française un problème bien angoissant. La France est-elle encore digne de tenir dans le monde le drapeau de la justice et du droit, qui ne saurait être pour nous, en dernière analyse, que celui de Dieu ? Depuis dix ans qu'elle a fait la séparation d'avec l'Eglise, depuis des années qu'elle a spolié les prêtres et ruiné ou chasse les religieux, depuis quarante ou cinquante ans qu'elle se donne pour la gouverner des hommes d'Etat qui ne prononcent jamais le nom de Dieu ou qui se vantent d'avoir éteint au ciel les étoiles qui y brillaient, joyeuses et bienfaisantes pour elle depuis plus de quatorze siècles, la France actuelle, fille de la Révolution, en remportant des victoires, ne triomphe-t-elle pas contre Dieu ? Nos coeurs de Canadiens ne voudraient jamais l'admettre. Mais il est bon qu'on nous dise éloquemment et savamment pourquoi. C'est ce qu'a fait Mgr Baudrillart, le recteur de l'Institut catholique de Paris, dans cinq ou six articles de propagande, qu'il a ensuite réunis dans une plaquette qui est à lire et à méditer. Contentons-nous, pour nous édifier aujourd'hui, de détacher quelques citations de l'un de ces articles (p. 41 et suivantes) où l'éminent publiciste répond à cette question : " La France est-elle encore une nation catholique ? " — " Oui, dit-il, la France est une nation frondeuse, difficultueuse, qui crie, qui murmure, qui se fâche, qui dit volontiers, quand il s'agit d'église et de religion : " Je n'irai pas... " Mais elle y va ; voyez ses oeuvres ! Et Mgr Baudrillart énu-

mère les oeuvres catholiques de France. D'abord, malgré la séparation, on obéit au pape en France. " Où les décrets contre le modernisme ont-ils été plus observés ? Où les décrets sur la première communion précoce ? Et puis, quel accueil a-t-elle fait à l'encyclique condamnant les associations cultuelles ? "

Dans la France entière, répond l'éminent recteur, il s'est trouvé trois ou quatre malheureux prêtres égarés par l'ambition, le vice, ou l'orgueil, pour esquisser une résistance aussitôt brisée. Tous les autres, par dizaines de milliers, ont, sans un mot de plainte, que dis-je, avec une joie surnaturelle, abandonné tous leurs biens, tous leurs moyens d'existence, plutôt que de ne pas obéir au premier signe du pape. Et tous les fidèles, non seulement les ont suivis, mais les ont soutenus de leurs deniers, de telle sorte que pas une église n'a été fermée, que pas une n'a vu diminuer la pompe de ses cérémonies et que le gouvernement en a été réduit à rentrer ses foudres. Tous les catholiques français, prêtres et fidèles, ont marché à l'ordre de Pie X, comme aujourd'hui nos " poilus " à l'ordre de Joffre. Même unanimité et même entrain !

Et puis les dévotions, et puis les oeuvres ? Lourdes, Paray-le-Monial, Notre-Dame-des-Victoires et Montmartre en plein Paris ! La Propagation de la foi, la Sainte-Enfance, les Conférences de Saint-Vincent-de-Paul, les missionnaires et quels missionnaires ! " Qu'est-ce que tout cela prouve, s'écrie Mgr le recteur, sinon la vie du catholicisme dans notre patrie, sinon que la France est encore une nation catholique ? "

Après avoir dit encore que la presque totalité des Français marque toujours du sceau chrétien et catholique les principaux actes de la vie—baptême, mariage et sépulture—, Monseigneur termine en notant que, quand les circonstances deviennent graves en France l'âme catholique reparaît, même chez beaucoup de ceux qui faisaient profession d'anticlérica-

lisme, voire d'incroyance, ainsi qu'on l'a si souvent constaté depuis le début de la guerre. Puis il ajoute, et nous citons textuellement :

J'irai plus loin. Jusque dans ses erreurs où l'on découvre, en général, un fond de générosité, il reste chez le Français quelque chose de chrétien et de catholique... Que l'on veuille bien m'en croire ! Ce sont encore des cloches catholiques qui vibrent dans le coeur des Français, et, de leur coeur, elles résonnent dans tout l'univers pour quiconque veut bien ne pas se laisser assourdir par le fracas d'autres cloches mises en branle par certains politiques... N'est-il pas de cet avis le secrétaire d'Etat de Benoît XV (Mgr Gasparri) qui, il y a peu de temps, terminait son *interview* avec l'envoyé du *Journal* de Paris en disant : " Dites aux catholiques français que le Saint-Père se souvient toujours que la France, dans sa longue et glorieuse histoire, a mérité le beau titre de fille ainée de l'Eglise. Je suis sûr, malgré certaines apparences, qu'elle s'en souvient, elle aussi. "

L'EFFORT CANADIEN DANS LA GUERRE MONDIALE (Analyse ou extraits de discours prononcés à la Sorbonne (Paris), le 8 mars 1917, par Mgr Baudrillart et par M. Etienne Lamy, de l'Académie française). — Voici d'abord l'analyse du discours de Mgr Baudrillart, telle qu'elle nous est donnée par le *Bulletin* de l'*Institut catholique* de Paris. Nous regrettons de n'avoir pas pu jusqu'ici mettre la main sur le texte lui-même. M. Louis Prunel rend ainsi compte du discours de Mgr le recteur.

Puis Mgr Baudrillart, prenant la parole, fit vibrer pendant une heure et demie son magnifique auditoire, en lui montrant l'héroïque et sublime effort accompli par cette nation canadienne qui, jouissant d'un gouvernement et d'un parlement autonomes, était libre de participer ou non à la guerre. — Parlant d'abord de l'effort militaire, l'orateur montra comment le loyalisme des diverses races, le génie organisateur du général Hughes, l'appel du cardinal Bégin, de Mgr Bruchési et de tout le clergé canadien, aboutirent à créer en quelques mois la superbe armée qui fit ses débuts sur notre front au combat de Neuve-Chapelle en mars 1915 et barra, au

saillant d'Ypres, la route de Calais. Il lut des extraits de lettres de soldats canadiens, qui révélèrent à l'auditoire la foi profonde et la belle humeur de ces hommes qui ne reculent jamais et qui, au nombre de près de 500,000, sont venus volontairement au secours de la France. — Mais à côté de l'effort militaire, le Canada a accompli un admirable effort civil, effort hospitalier, effort charitable, dont le détail provoqua l'admiration émue des auditeurs : hôpital de Saint-Cloud, ambulances nombreuses, dons princiers de plus de quarante millions, et tout cela rehaussé par la délicatesse la plus exquise.

Et maintenant donnons le texte du discours de M. Etienne Lamy, que nous a apporté la revue *France-Amérique*. Bien entendu, nous ne prenons pas à notre compte tous les jugements sur les hommes et les choses que portent, de loin, les hommes éminents que nous citons. Mais il nous paraît souverainement intéressant de conserver dans notre chronique des revues ces pages pensées et écrites pour nous. M. Etienne Lamy avait parlé avant Mgr Baudrillart. Comme toujours, le si distingué secrétaire de l'Académie française a eu de ces mots forts et énergiques, qui tendent à peindre vigoureusement une situation. Par exemple, sur la façon de gouverner de l'Angleterre, il écrit cette phrase que je détache du texte— on l'y retrouvera — et que je laisse à méditer à tous ceux qui s'occupent d'histoire et qui connaissent la valeur des mots : " Instruite (l'Angleterre) par la révolte de ses vieilles colonies, qu'elle perdit pour les avoir taxées sans leur consentement, sur ces empires elle se contente d'un pouvoir plus reconnu qu'exercé : elle fait flotter le drapeau et laisse flotter les rênes... " Que ce soit juste ou non, c'est rudement bien dit ! Ceci posé pour libérer notre conscience, voici le discours en entier.

La guerre dure depuis trente-deux mois, elle met aux prises douze peuples, elle s'étend sur presque toute l'Europe, une partie de l'Asie, toutes les mers, et elle n'a pas fini d'attirer dans son mouvement les nations

d'abord neutres. Déjà elle est la plus grande de l'histoire par l'étendue des espaces où elle sévit, des multitudes offertes à ses coups et des tâches qu'elle a imposées au génie humain. N'être pas surpris par elle, en coordonner le prodigieux travail, en concerter tous les efforts, en adoucir les souffrances inévitables, s'épargner par les négociations les ennemis superflus, ne se tromper ni sur la place, ni sur le moment, ni sur les moyens des violences décisives : voilà les devoirs. Nul ne conteste qu'ils aient été intégralement accomplis, que l'imprévoyance, l'incertitude, l'impéritie aient parfois siégé dans les conseils et gouverné dans l'action. La politique, la diplomatie, la puissance civile et militaire rendront leurs comptes, quelques-uns lourds, quand la justice envers les personnes cessera d'être un danger pour l'Etat. Mais si envers les arbitres des événements et les responsables de l'avenir cette justice se réserve, elle peut, dès maintenant, être rendue à d'autres, les plus considérables en nombre et les moins constitués en autorité. Il lui appartient d'honorer deux multitudes. L'admiration universelle a sacré la femme et le soldat : le soldat, parce que, victime de toutes les fautes, il a " tenu " contre toutes, à force de courage ; la femme, parce qu'en des jours où l'homme devenait féroce et la science même barbare, elle a sauvé la pitié. La femme et le soldat de France ont obtenu l'hommage du monde entier. La France doit retourner l'hommage aux femmes et aux soldats de ses alliés, et, parmi ces alliés, aucun autant que le Canada n'a atteint à la perfection des vertus bienfaisantes pour nous.

On se méprendrait si l'on savait gré à l'Angleterre seule qu'elle nous ait, dans son alliance, apporté par surcroît l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du sud et le Canada. Ces " dominions " ne combattent pas parce que l'Angleterre l'a ordonné, mais parce qu'ils l'ont voulu. Peuplés par elle comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande, ou conquis malgré eux comme le Canada et l'Afrique du Sud, tous les Etats que l'Angleterre élève à la communion britannique deviennent participants à ses franchises, et il est de ses franchises que ses domaines lointains et forts se gouvernent eux-mêmes. Instruite par la révolte de ses vieilles colonies, qu'elle perdit pour les avoir taxées sans leur consentement, sur ces empires elle se contente d'un pouvoir plus reconnu qu'exercé : elle fait flotter le drapeau et laisse flotter les rênes. Chaque dominion était libre de ne pas se joindre à la lutte, il n'a été engagé que par le vote de son parlement. Sa collaboration est une offrande volontaire non seulement de l'Etat, mais de chaque homme : car la loi n'y oblige pas, comme en

Angleterre, à servir, et nul n'est dans les rangs sinon de son plein gré. Que des volontaires se soient trouvés en tel nombre pour échanger leurs habitudes et leur sécurité contre nos épreuves est la plus magnifique des libéralités et elle nous fait à jamais débiteurs envers chacun d'eux.

Le Canada fut nôtre, et nôtres étaient, avant 1763, les 60,000 paysans, surabondance de notre race, qui, gardiens de l'ancienne fécondité, ont aujourd'hui pour descendants trois millions de Canadiens français. Ils ne suffisaient pas à remplir un continent dont le vide attirait l'homme et où affluèrent les Anglais parce qu'ils y étaient chez eux, les Américains parce qu'ils se trouvaient tout près, les Irlandais parce que, victimes sur la terre natale, ils voulaient mettre de l'espace entre eux et leurs oppresseurs. Ces Canadiens qu'on appela *anglais* s'accrurent à la fois par l'immigration et par les naissances; ils finirent par l'emporter en nombre sur les Canadiens français auxquels l'ancienne patrie n'envoyait plus de colons et qui se multipliaient seulement par les mariages. Ces Canadiens anglais dépassent aujourd'hui quatre millions.

Ils étaient donc les plus nombreux au parlement canadien qui a voté la guerre, comme ils sont les plus nombreux dans les régiments canadiens qui la soutiennent. Mais deux sangs et deux langues ont ici créé l'unité et, tous semblables et toujours égaux, ces soldats dans leur élan et dans leur calme mêlent les dons de leurs deux races. Entre eux existe une seule différence. Les Canadiens anglais sont venus à notre aide par haine d'une iniquité, sans être nos parents. Ce qui les a décidés ce n'est pas l'attachement à la France, mais l'attachement au droit. Les Canadiens français nous sont autre chose! Ils sont les fils de notre passé, ils n'aiment pas seulement le droit, mais les moeurs, mais la pensée, mais la personne de la France. Si entre les créanciers d'une même dette notre coeur distingue, ils n'auront pas à se plaindre de leur part. A ceux qui, d'une autre race, et sur un sol étranger pour eux, sont venus nous défendre, nous devons plus de reconnaissance, mais nous avons plus de joie d'être reconnaissants à ceux qui sont de notre race et ne se sentent pas étrangers sur le sol d'où partirent autrefois leurs pères.

Et comment penser à de tels alliés sans penser à vous, femmes canadiennes, dont la générosité aussi dépasse les habituelles mesures? L'ordinaire est que les femmes témoignent du dévouement aux soldats de leur pays. Cette sollicitude, plus désintéressée déjà, n'est pas encore insolite quand les femmes d'un pays neutre répandent sur les combattants étrangers les secours que ne réclament pas des détresses plus proches. Mais que ces

femmes d'une nation en guerre, malgré leurs angoisses pour leurs fils, leurs maris, leurs frères, élèvent leurs coeurs au-dessus des affections domestiques, songent aux étrangers, compagnons de ces frères et de ces fils, et traitent ces étrangers comme elles feraient des leurs, voilà l'extraordinaire et voilà l'habituel pour les femmes du Canada. Leurs navires sont chargés, nos entrepôts sont pleins, de ces dons inépuisables ! Et là encore se sont unies les vertus des deux races pour compléter l'oeuvre. Elle emprunte à la libéralité britannique la largesse, la prévoyance, la précision et cette plénitude des actes auxquelles nulle parole ne saurait ajouter. Et pourtant les paroles aussi sont inspirées à la sensibilité des Canadiennes françaises et un prix nouveau est donné aux actes par cette langue du coeur, soit que dans des déclarations publiques elle soit inspiratrice de dévouement et semeuse d'oeuvres, soit que, enfermée dans chaque envoi, et par un mot, elle transmette aux destinataires inconnus l'expression toujours nouvelle d'une bonté spontanée et touchante et ajoute à la valeur des dons la grâce de donner.

Toutes ces gratitudes trouveront en Mgr Baudrillart le meilleur interprète, et à cause de ce qu'il est, et à cause de ce qu'il fait. Avant la guerre, la France avait, au Canada, quelque mauvais renom d'immoralité et d'athéisme. Cela était notre oeuvre, car nous avions des propagateurs de licence et d'irréligion, et cela était aussi l'oeuvre de nos ennemis qui présentaient les excès de deux minorités comme le sentiment de la nation même. Et l'imposture trouvait quelque prétexte dans l'attitude des catholiques français, trop passifs, trop silencieux, trop absents. La guerre a remis en leur place les hommes et les doctrines. Dans la gravité et le deuil des événements, l'impudeur voluptueuse a eu honte de sa nudité et s'est enfuie de notre littérature. Notre armée s'est recrutée de croyants à qui la vue de la mort laissait leur calme et rendait leur foi. Et le péril public a inspiré à nos catholiques la plus méritoire des revanches : rappeler à l'univers leur nombre et leur force, en taisant le mal fait chez eux à leurs doctrines, et sans reprocher, pendant la guerre, les iniquités de la paix au gouvernement qui, dans la guerre, représentait la France. Mgr Baudrillart compte parmi les chefs dans le clergé français qui a été l'apôtre et le témoin de nos croyances renouvelées par l'épreuve. Il dirige la principale des universités où l'on travaille à affirmer ces croyances par l'éducation du savoir. Il est le plus actif organisateur de la propagande, où, par l'affirmation de ces croyances, les catholiques servent les intérêts de la patrie. Sa présence ici rappelle même ce que sa parole s'abs-

tiendrait de dire. Et, par delà les mers, sa voix parviendra comme un gage de cette renaissance chrétienne que, non seulement le zèle ardent des Canadiennes françaises, non seulement la foi intacte des Canadiens français, mais le protestantisme religieux des Canadiens anglais, attendent, désirent, appellent, comme l'accord de notre vie morale avec la leur, et avec nos propres traditions.

LAFAYETTE ET ROCHAMBEAU (Article de M. Georges Wulff, avril 1917). — Pour finir cette chronique, que nous glanons plutôt à travers les journaux qu'à travers les revues, nous tenons à citer au complet une page d'histoire, qui se trouve être très actuelle depuis l'entrée des Etats-Unis dans la guerre. Elle n'a peut-être rien de bien extraordinaire. Elle expose cependant avec tant de précision et de clarté des faits connus sans doute, mais qu'on aime à réapprendre par ces temps où tout est " trouble ", que nous nous croyons plaire à nos lecteurs en la leur servant dans ces lignes de chronique. Nous ne la chargerons d'aucun commentaire. Elle se suffit à elle-même et, dans les circonstances, elle est très significative.

Les Américains ne sont pas de ceux qui oublient. Le souvenir de l'intervention de la France dans la guerre de l'Indépendance leur est toujours cher, et ils en donnent aujourd'hui de magnifiques témoignages. Parmi les noms des Français qui apportèrent, il y a bientôt un siècle et demi, le secours de leur épée aux colonies anglaises de l'Amérique du nord, avides de liberté, ceux de Lafayette et de Rochambeau sont restés les plus populaires de l'autre côté de l'Atlantique. Rappelons donc le rôle que jouèrnt là-bas nos deux illustres compatriotes.

Mais d'abord, il est indispensable de dire quelques mots des causes qui précipitèrent les événements auxquels ils prirent part. Après la paix conclue à Paris en 1763, qui assura à l'Angleterre de nouvelles possessions en Amérique, le gouvernement anglais voulut que ses colonies de l'Amérique du nord contribuassent dans une large mesure aux charges que supportait la métropole. En conséquence, en mars 1764, le parlement, sur la proposition du ministre, lord Bute, déclara que les colonies devraient participer aux dépenses de l'Angleterre, et, le mois suivant, il

vota des droits d'entrée vraiment énormes sur certains produits importés d'Amérique. Les colons protestèrent violemment par la voix de leurs assemblées locales et par celle de la presse, déjà puissante à cette époque. Le gouvernement anglais n'en tint aucun compte et, l'année après, c'est-à-dire en 1765, il fit adopter par le parlement deux nouveaux bills : l'un introduisant la taxe du timbre dans les colonies, l'autre imposant à ces dernières l'obligation de fournir aux troupes royales des logements et des vivres en nature. Ces deux bills mirent le feu aux poudres. A partir de ce moment, les colonies anglaises de l'Amérique du nord furent en état d'insurrection et, après de nombreux incidents dont le récit ne saurait trouver place ici, un congrès général des colonies de Massachusetts, New York, Rhode Island, New Hampshire, Georgie, New Jersey, Delaware, se réunit, le 1er septembre 1774, à Philadelphie, afin d'aviser aux mesures à prendre.

Peut-être, avec plus de douceur et de ménagements, le gouvernement métropolitain eût-il pu enrayer, momentanément au moins, le mouvement d'indépendance qui se dessinait avec autant d'énergie. Mais au contraire, et il faut bien l'avouer, il commit d'irréparables fautes. Les colonies levèrent des troupes et combattirent avec des alternatives de succès et de revers les troupes royales commandées par les généraux Gage, Clinton, Burgoyne, Howe et Cornwallis. Enfin, le 4 juillet 1776, le congrès proclama solennellement l'indépendance des Etats-Unis ! Il fallait quelque courage pour jeter ainsi le gant à la puissante Angleterre, car les affaires du nouvel Etat marchaient intérieurement aussi mal que possible. L'armée de Washington ne comptait plus que 3,000 hommes et celle de Sullivan n'était guère plus nombreuse. Mais le génie de Washington valait plusieurs armées. Il le prouva en battant les Anglais, qu'il surprit le 25 décembre 1776, et en écrasant quelques jours après le général Cornwallis à Princetown.

L'insurrection des colonies anglaises de l'Amérique du nord rencontra en France d'ardentes sympathies. Le roi Louis XIV, la reine Marie-Antoinette, tous les princes, la plus haute noblesse comme l'opinion populaire, firent des voeux ardents en faveur des insurgés. C'est alors que le marquis de Lafayette sollicita du roi l'autorisation d'aller combattre avec Washington.

Arrivé à Philadelphie, il demanda à servir comme simple volontaire. Il fut presque aussitôt blessé grièvement. Mais, à peine rétabli, il eut le commandement d'un régiment de milices, c'est-à-dire de paysans à peine

dégrossis. Il n'en battit pas moins une armée composée de soldats aguerris. Le Congrès lui vota des remerciements et le plaça à la tête d'une division, avec le grade de général en chef. Mais Lafayette n'accepta l'honneur qui lui était fait qu'à la condition de rester sous les ordres de Washington. Le héros français se distingua peu après à la bataille de Monmouth, puis sauva Sullivan en retraite. Il rentra ensuite en France pour lever des troupes. C'est en ce moment (1779) que la France reconnut officiellement l'indépendance de l'Amérique. A la fin de 1779, Lafayette était de retour aux Etats-Unis. A Boston, où il se rendit, il annonça, au milieu du plus grand enthousiasme, l'arrivée prochaine du général Rochambeau avec plusieurs milliers de Français. C'est encore Lafayette qui, en 1780, fut chargé de la défense de la Virginie. Il avait sous ses ordres à peine 5,000 hommes dénués de tout, c'est-à-dire mourant à peu près de faim, à moitié nus et très mal armés. Le général français, avec ses pauvres éléments, tint tête au général Cornwallis, qui commandait une trentaine de mille hommes. Lorsque les forces de Rochambeau et de Washington vinrent enfin se joindre aux troupes fédérales, Cornwallis capitula, et ce succès des Franco-Américains fut dû à la ténacité, à l'intelligence, à l'inlassable courage de Lafayette, qui trouva encore moyen de se distinguer à l'assaut de Yorktown.

On sait que c'est au lieutenant-général comte de Rochambeau que Louis XVI confia le commandement du corps français qu'il envoya aux Etats-Unis. Aucun choix ne pouvait être plus heureux. Rochambeau eut d'abord affaire au général anglais Clinton qui l'immobilisa pendant quelque temps. Mais l'arrivée de la flotte française, placée sous les ordres de l'amiral de Grasse, lui permit de faire sa jonction avec l'armée de Washington, et, ainsi que nous l'avons dit tout à l'heure, l'armée de Cornwallis fut obligée de mettre bas les armes.

L'Amérique actuelle n'a pas oublié la dette que l'Amérique de la fin du dix-huitième siècle avait contractée envers la France. Et c'est en exaltant avec un nouvel enthousiasme les services éminents que lui rendirent jadis deux nobles Français, Lafayette et Rochambeau, qu'elle met sa main dans la nôtre et qu'elle s'apprête à combattre avec nous, pour sauver le droit et la civilisation en péril. Honneur à elle !—GEORGES WULFF.

Elie-J. AUCLAIR,

Professeur à l'Université Laval,
Secrétaire de la rédaction.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

FRANCE... DEMAIN, aux ouvriers et ouvrières de reconstruction après guerre, par le chanoine Lagardère. 1 vol. in-12, Prix: 3 fr. 50. — Chez Téqui, 82 rue Bonaparte, Paris (6e).

Tel est le titre du nouveau livre que M. le chanoine Lagardère nous envoie du front de bataille. Entre deux expéditions périlleuses par boyaux et tranchées, le vaillant aumônier militaire écrit quelques lignes " bien vécues ", puis, il repart vers le danger, vers la mort. — Au milieu des destructions présentes il songe aux reconstructions de demain. Car il est pénétré, lui aussi, comme M. Boutroux, dans *la Revue des Deux Mondes*, " du danger mortel qui nous menacerait si, considérant cette guerre comme un simple cauchemar, effroyable sans doute, mais passager, nous nous imaginions que nous pourrons, la paix signée, reprendre notre vie au point où nous l'avons laissée en juillet 1914 ". — Non! non! il faudra reconstruire sur un plan nouveau. Et il importe que, dès maintenant, une élite éclairée, décidée — d'hommes et de femmes — s'empare de l'avenir, pour la façonner, cette vie, d'après les principes qui relèvent et sauvent les nations. L'aumônier militaire unit sa voix à celle des autres *veilleurs de nuit* — les Barrès, les Bourget, les Bazin, les Maurras, les Bainville, les Cambon — pour convier à cette oeuvre de résurrection toutes les grandes âmes capables de travailler à la régénération de la France de demain. Quelles plaies elle porte au flanc notre race ! Dépopulation, alcoolisme, divorce, dislocation du foyer, erreurs d'éducation, vices d'organisation, anarchie potilique et sociale ! Toutes ces plaies, le prêtre les ausculte avec une intelligente et affectueuse pitié, avec une sorte de piété filiale. Puis, à chacune il applique le remède qui la cicatrisera, qui guérira. Il appelle au secours de la grande blessée les âmes rédemptrices avec leurs larmes et leurs deuils. Il appelle surtout Dieu-Père, et le Christ-Roi, et l'Eglise-Mère. Que la *France... demain* revienne à l'ordre, c'est-à-dire à Dieu, au Christ, à Rome. " Alors, autant que faire se peut sur la terre, le malheur s'écarterait de la route des peuples, et la France magnanime, fière et fidèle, monterait au zénith des nations." Sur cette phrase s'achève le livre, réconfortant comme un breuvage de vie, que nous présente M. le chanoine Lagardère. Les lettrés y admireront l'éclat du style, les penseurs, les principes élevés; tous les bons Français y puiseront un plus ardent amour pour *la France de demain.*

* * *

Les premières rues de Ville-Marie [1]

EN MARGE DE L'HISTOIRE DE MONTRÉAL

> Enfin, comme plusieurs particuliers avaient déjà pris des concessions de terrain, sur la hauteur, pour s'y bâtir des maisons, M. Dollier de Casson, alors supérieur du séminaire, résolut de tracer les premières rues de la Ville-Haute, afin que, dans ces constructions, chacun suivit les alignements qui auraient été donnés. Il se transporta donc sur les lieux, le 12 mars 1672, accompagné, entre autres, de Bénigne Basset, arpenteur et greffier de la justice.
>
> (*Histoire de la Colonie française au Canada*).
>
> L'abbé FAILLON

C'EST le soir, il est neuf heures... Un soir glacé de fin d'hiver en la Nouvelle-France. Le mois de mars de l'année 1672 est à son début.

Sur le seuil du séminaire de Saint-Sulpice, à Ville-Marie, messire l'abbé Dollier de Casson et le tabellion maître Bénigne Basset achèvent, au moment de se quitter, un

[1] Nos lecteurs ont déjà goûté la façon alerte avec laquelle notre collaborateur, M. l'avocat Louis-Raoul de Lorimier, reconstitue l'histoire de nos origines. Il a été dit, très heureusement, par un de nos hommes de lettres (M. de Montigny), que M. de Lorimier est en train de dramatiser les fameuses " Relations " des Jésuites ! En tout cas, nous sommes heureux, au lendemain des belles célébrations qui ont marqué, à Montréal, le 17 mai dernier, le 275e anniversaire de la fondation de notre ville, de publier cette étude, absolument pittoresque, sur les premières rues de la cité de Maisonneuve. Elle a déjà paru dans un quotidien (*Le Devoir*, mars 1914). Mais il y a de cela plusieurs années. Et puis, il convient de la garder dans une revue d'accès plus facile et plus commode à conserver qu'un grand journal. Tous nos remerciements à l'auteur d'avoir bien voulu nous le permettre. — *Note de la rédaction.* — E.-J. A.

colloque commencé à l'intérieur, pendant que ce dernier bat le briquet pour allumer le falot qui l'éclairera jusqu'à son gîte.

— " Bonsoir, messire de Casson. "

— " Bonne nuit, maître Basset. "

— " Alors, messire l'abbé, c'est chose dite et convenue. Dès demain nous parcourrons ensemble les sentiers, pour examiner sur place le tracé des rues projetées de Ville-Marie. J'emporte d'ailleurs, aux fins de le revoir chez moi, plus à loisir, le plan que vous avez conçu et dessiné. "

— " Je vous attends de bonne heure, maître Basset. Que Dieu et sa sainte Mère vous conduisent et vous gardent des embûches du diable et des marauds Iroquois... Bonne nuit!"

— " A demain donc, messire l'abbé. Que le Seigneur et la Vierge vous entendent et nous protègent... Bonsoir!..."

Puis tâtant de la main, par-dessus son épaisse houppelande d'hiver, la crosse de son pistolet passé à la ceinture de sa casaque, il s'enfonce dans la nuit étoilée, au milieu de la lueur tremblottante de sa lanterne, qui fait un grand rond lumineux sur la neige.

Messire l'abbé Dollier de Casson, c'est le supérieur du séminaire de Saint-Sulpice en la Nouvelle-France et le représentant des messieurs de cet ordre, seigneurs de l'île de Montréal. Avec lui habitent plusieurs prêtres, dont messire Gilles Pérot, le curé de Ville-Marie.

L'autre, c'est une puissance et un personnage aussi. Il est notaire, commis au " tabellionnage de l'île de Montréal ", et quand on parle de lui, on dit " maître Bénigne Basset..." Il est de plus greffier de la " sénéchaussée " de l'île, et aujourd'hui, ingénieur-voyer, pour les besoins actuels de Ville-Marie à ses commencements.

Le séminaire, à cette époque reculée, ce n'est pas la résidence des messieurs de Saint-Sulpice que nous connaissons tous, sise à côté de l'église de Notre-Dame. Non. Le séminaire c'est l'ancien " château " de monsieur de Chomedey, [2] sieur de Maisonneuve, affecté à cet emploi depuis l'année 1659. Il est situé à une faible distance du vieux " fort de la compagnie de Notre-Dame de Montréal [3] ", le front tourné vers le fleuve, sur le sentier qui devra bientôt prendre le nom de " rue Saint-Paul ".

Sur le même sentier, du perron du séminaire, en regardant vers l'est, l'on verrait, si le soir n'était venu confondre toutes choses dans ses ombres, l'Hôtel-Dieu, [4] l'école de Marguerite Bourgeois, sur un terrain vague presque en face, et, tout au bout, la chapelle de Notre-Dame de Bonsecours.

Peut-être aussi, en sortant de la cour fortifiée du " château " et en regardant un peu plus loin sur le chemin, vers l'est, par-dessus les arbres chenus, apercevrait-on les ailes grises du vieux moulin à vent, qui sert de redoute et veille sur le monticule [5] au-delà de l'oratoire de Notre-Dame de Bonsecours.

Cependant, l'abbé de Casson, après avoir assujetti la barre de la porte du mur d'enceinte où il est venu reconduire

---

[2] Emplacement actuel des cours de la compagnie *Frothingham and Workman Ltd*, rue Saint-Paul.

[3] Le fort occupait ce coin de terre, où l'on a élevé depuis, les édifices des douanes. C'était alors une pointe, formée par la rencontre du fleuve Saint-Laurent, avec la petite rivière Saint-Pierre, laquelle est aujourd'hui comblée à cet endroit et canalisée en-dessous des quais. C'est ce lieu, que l'on a appelé plus tard, " Pointe-à-Callières ".

[4] Angle nord-est des rues Saint-Paul et Saint-Sulpice.

[5] Site de l'ancienne Place Dalhousie.

son ami et collaborateur, est rentré en son séminaire, qu'on pourrait aussi bien qualifier de " manoir ", puisque messire représente les seigneurs de l'île.

A travers les arbres dépouillés, le vent, qui a passé sur la glace du fleuve immobile, souffle en faisant grelotter et s'entrechoquer les branches. " Par mon doux patron, a dit messire l'abbé, en fermant la porte de la maison, on dirait que l'hiver recommence... Brrr... "

Mais où donc s'en est allé maître Basset?... Le tabellion lui, qui demeure de l'autre côté du sentier, à quelques perches du séminaire, a réintégré son logis, où l'attendent sa femme et ses enfants qui l'accueillent.

— " Comme tu as été lent à venir ce soir, remarque l'épouse, le sable de l'horloge indique passé neuf heures. "

— " Tu trouves, Jeanne, fait le notaire, en soufflant la lanterne. "

— " Oui, depuis quelque temps, tu joues avec le danger, mon homme. "

— " En effet, père, cela nous inquiète fort, accentue sa fille. Si un Iroquois allait un de ces soirs te saisir dans l'ombre et te scalper?... "

— " Allons !... allons !... Vous exagérez, affirme le tabellion. "

— " Non, Bénigne, il ne se passe de mois que l'occurrence n'arrive ", persiste dame Basset.

— " Soit. Mais si personne ne s'exposait un tantinet et ne payait d'audace avec ces païens, ce serait bien pis... D'ailleurs, je suis du sentiment de notre fondateur, monsieur de Maisonneuve,qui répondit un jour à monsieur de Montmagny, alors gouverneur, lequel tentait de le dissuader de venir en

cette place : " Tous les arbres de l'île de Montréal seraient-ils changés en autant d'Iroquois, il est de mon devoir et de mon honneur d'aller y établir une colonie?"... Et moi, Benigne Basset, j'ajoute que c'est ma tâche de travailler à l'embellissement de cette colonie,en dépit des obstacles et des dangers. Au reste, les Agniés ne s'aventurent guère plus en ces lieux, depuis que le marquis de Tracy et le gouverneur de Courcelles les ont refoulés vers leur pays et forcés à demander quartier. "

— " C'est égal, je ne me fierais pas à ces fripons ", conclut la femme...

Tout en parlant, maître Basset a dépouillé sa houppelande, qu'il a accrochée à la muraille, puis est allé mettre, sur les tisons amortis de l'âtre, une bûche qui bientôt flamboie, égayant de ses rayons le paisible logis.

* * *

Cette demeure de notaire d'antan, illuminée par les reflets rouges du foyer et de quelques chandelles, nous pouvons nous l'imaginer facilement.

L'unique pièce de l'habitation tient lieu tout à la fois de chambre à coucher, de cuisine et d'étude. Le plafond est de bois, traversé de lourdes solives jaunies et les murs sont de pierres brutes blanchies à la chaux. Quant à l'épais autant que rugueux plancher, il est couvert de " catalognes " proprettes, tissées par dame Basset elle-même, sur le métier qui est là enveloppé d'ombres, dans un coin, à côté du haut-lit à colonnettes tordues en spirales.

Sur un grand pupître où le notaire rédige ses grimoires, deux chandelles en leurs bougeoirs de fer marient aux clartés joyeuses du foyer leurs lumières. Près des chandelles, un

petit plat de cuivre, rempli de poudre, dont le tabellion se sert pour dessécher l'encre de sa belle ronde, et un gros encrier d'étain, dans lequel plonge une longue plume d'oie, puis, ça et là, épars, un grattoir, d'autres plumes, des livres et un étui de cuir, contenant du parchemin...

Adossée à un pan de muraille se dresse une solide armoire en bois de chêne, encerclée de bande de fer battu, garnie de larges gonds ouvrés de même métal, qui ornent le panneau de front. Justement, le notaire vient de l'ouvrir, pour déposer sans doute un papier précieux, peut-être une de ses minutes... On peut alors apercevoir le dos de gros volumes, et, en approchant, y lire : *Sénéchaussée de l'île de Montréal*— c'est le registre de la cour de justice dont maître Basset est le greffier—, puis sur d'autres énormes tômes, reliés en peau de veau ou de mouton, *Coutume de Paris, Coutume d'Orléans, Vexin François, Traité des armoiries et du blason, Répertoire des actes du tabellionnage de l'île de Montréal*...

Un long coffre de bois muni d'un dossier, qui fait office de siège pendant le jour et s'ouvre le soir pour servir de lit, est là aussi, longeant le mur. Au bout de ce " banc-lit ", près d'une fenêtre où la bise et le froid ont dessiné sur les carreaux de blanches arabesques, un rouet sommeille et une quenouille de filasse de lin y appuie sa tête blonde, comme assoupie à ses côtés. En face de la fenêtre, c'est la cheminée, où danse la flamme. A la droite, un bahut, à la gauche, un pétrin...

Sur les murailles, un crucifix, des estampes, reproduisant les traits de Louis XIV et de Colbert, son ministre, avec une petite tapisserie aux armes du roy-soleil, d'après Lebrun. Là aussi, une copie en gravure du tableau de la *Vierge à la grappe* de Mignard et une autre représentant *La Cène* du Poussin. Puis, au-dessus de son grand pupitre, le tabellion a placé dans un cadre de bois noir un parchemin, signé "Jean Talon, intendant"... sa commission de notaire royal sans doute !

Enfin, de chaque côté de l'huis de la maison, un mousquet et une arquebuse...

Au centre de la pièce, il y a encore une table, recouverte d'un tapis, composé de petits carrés d'étoffes de différentes couleurs, cousus ensemble, et que dame Basset a elle-même fabriqué de son industrie. Sur ce meuble, se peuvent voir un pot de vieille faïence à fleurs bleues et à couvercle d'argent, avec un cruchon " d'hypocras ", escortés de plusieurs tasses d'étain... Des chaises complètent l'ameublement...

* * *

Cependant maître Basset, après s'être réconforté d'une rasade " d'hypocras ", a sorti de dessous sa casaque une feuille de vélin, qu'il a déployée puis étendue sur le pupître.

Ayant alors appelé sa femme et ses enfants, Jean, Benoît, Charles et Marie, il leur dit: " Venez voir le plan des rues nouvelles, destinées à remplacer à Ville-Marie les six sentiers qui relient actuellement le fort à l'Hôtel-Dieu, à la Place d'Armes, à la chapelle de Notre-Dame de Bonsecours, et aux autres endroits. C'est messire de Casson qui l'a conçu puis dressé, et c'est à moi ce soir qu'il vient de confier de le mettre en oeuvre... Demain, qui est le 12 de mars 1672, sera une date mémorable dans les annales de cette ville, puisque avec monsieur le supérieur j'irai poser les premières bornes, sous lesquelles nous mettrons du mâchefer et une estampille de plomb aux armes de Saint-Sulpice... "

Et pendant qu'attentives, les têtes brunes et blondes se penchent tout autour du pupître, le notaire, devenu ingénieur-voyer pour les besoins du bourg naissant, continue, en indiquant maintenant du doigt, sur le plan, les lignes entrecroisées des rues projetées:

— " Voici d'abord la rue principale... Elle s'étendra,

comme vous le voyez, du puits de la Place d'Armes, [6] et courra, vers l'est, jusqu'à la redoute. [7] Plus tard, il sera facile de la prolonger du côté de l'ouest, s'il est opportun de le faire.

— " Mais, interrompt dame Basset, ne doit-on pas construire l'église neuve devant le puits?..."

— " C'est juste, acquiesce le tabellion-ingénieur, le temple paroissial nouveau sera bâti devant le puits, le portail regardant vers l'ouest, et alors, la rue susdite partira de l'arrière du choeur pour aller à l'est, et du puits en avant de la façade, pour se diriger dans la direction de l'ouest, advenant qu'il y aurait lieu de la continuer ainsi. "

— " De sorte que la nouvelle églse s'élèvera au beau milieu de la rue? " interroge l'un des enfants.

— " Il en sera comme tu dis ", répond le père... Puis continuant: " Monsieur le supérieur de Saint-Sulpice propose que cette rue s'appelle *Notre-Dame,* d'abord en l'honneur de la sainte Vierge, dame de l'île, patronne de Ville-Marie, et aussi pour commémorer le pieux dessein de la compagnie de clercs, de gentilshommes et de nobles dames, qui présida aux débuts de cet établissement, sous le nom de " Société de Notre-Dame de Montréal. " Vraisemblablement, cette voie sera la seule ouverte cette année (1672). Elle aura trente pieds de largeur, à la différence des autres, qui en auront de dix-huit à vingt... "

" Ce trait, parallèle à la rue Notre-Dame projetée, c'est le sentier où nous sommes ou à peu près, et où se trouvent échelonnés le séminaire en face d'ici, l'ancienne habitation de notre fondateur, l'hôpital de mademoiselle Mance, l'école de mademoiselle Bourgeois, et la chapelle de Notre-Dame de Bon

---

[6] Il y avait à cette époque, à la Place d'Armes, un puits, où les habitants pouvaient s'approvisionner d'eau sans aller jusqu'au fleuve.

[7] Ancienne Place Dalhousie.

Secours. J'ai suggéré (messire l'abbé étant de mon avis) de la désigner sous le nom de *Saint-Paul* (1674), en mémoire de monsieur Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve. "

" Et maintenant, voici l'ébauche d'une autre rue, courant dans le même sens que la rue de Notre-Dame, mais plus au nord, entre icelle et le ruisseau Saint-Martin. [8] Ce sera plus tard (1678) probablement la rue *Saint-Jacques,* à cause du saint patron de messire Jacques Olier, fondateur de la compagnie de Saint-Sulpice. "

— " Baste, ce n'est que juste, opine l'épouse de maître Bénigne. Car sans messire Olier (que Dieu ait son âme en son paradis) et sa compagnie, qui acceptèrent de devenir les seigneurs de l'île de Montréal, il y a 9 ans (1663), je ne sais ce qui serait advenu de Ville-Marie. "

" Maintenant, poursuit le notaire, pour passer de l'une à l'autre de ces trois allées principales, à savoir, Saint-Paul, Notre-Dame et Saint-Jacques, en voici d'autres, qui les coupent perpendiculairement, en angle droit, comme dit messire de Casson qui est un savant... Ainsi que vous le pouvez voir par le plan, toutes originent du fleuve et vont interceptant les trois lignes des rues sus-nommées, jusqu'au ruisseau Saint-Martin (rue Craig). Je les indique, en commençant par l'ouest du plan. "

" Ici, c'est la rue *Saint-Pierre,* que nous ouvrirons l'an prochain (1673). En la nommant, on évoquera le souvenir du prince des apôtres, dont l'un des soutiens de la Société de Notre-Dame, fondatrice de Ville-Marie, portait le nom, le baron Pierre de Fancamp. "

" Messire l'abbé de Casson a tenu aussi qu'une voie portât le nom de son patron, *saint François d'Assise,* [9] car vous

---

[8] Là où passe la rue Craig coulait autrefois une petite rivière dite " Saint-Martin ".

[9] Ce nom fut plus tard changé en celui de Saint-François-Xavier, quand Mgr de Laval mit en honneur la dévotion à ce saint.

n'ignorez pas que messire s'appelle François. Cette rue est représentée ici sur le plan par cette ligne parallèle, à l'est de celle de la rue Saint-Pierre. "

" Quant à ce chemin, qui coure aussi dans le même sens, et passe le long du mur de l'Hôtel-Dieu, lequel n'est aujourd'hui encore qu'un sentier menant à la Place d'Armes, il prendra le nom de rue *Saint-Joseph* (1673). Je pense que les chères soeurs Hospitalières de Saint-Joseph nous sauront gré de notre intention d'honorer ainsi leur patron tutélaire, qui est aussi celui de toute la Nouvelle-France. Je me suis permis de faire trouver bon, cependant, que si, dans un avenir, et pour des raisons que nous ne pouvons pas prévoir, l'hôpital changeait de lieu, [10] le nom de *Saint-Sulpice,* à cause du séminaire et de sa communauté, devrait être donné à cette rue, quitte à désigner du nom de Saint-Joseph une autre voie... "

" Il reste sur le plan trois autres rues, parallèles à celles dont je viens de parler... Plus tard, en les ouvrant à la circulation, espérons que ceux qui nous succéderont dans nos travaux de voirie, n'oublieront pas le sieur Charles Le Moyne, le major Closse, et nos anciens curés, messires Gabriel de Queylus et Gabriel Souart... C'est dans le dessein de conserver leur mémoire que nous avons inscrit leurs noms sur le plan. Ce sera alors la rue *Saint-Charles* (1677), la côte *Saint-Lambert* (1679) et la rue *Saint-Gabriel* (1680)... "

" Et qui sait, mon brave Bénigne, pense tout haut sa femme, s'il n'y aura pas de même un jour dans Ville-Marie, pour rappeler tes labeurs, une rue *Basset?* " [11]

---

[10] En l'année 1861, les religieuses de l'Hôtel-Dieu quittèrent l'angle nord-est des rues Saint-Paul et Saint-Sulpice, où Mlle Mance avait bâti l'hôpital en 1644, pour aller s'établir sur l'avenue des Pins.

[11] Une rue de Montréal porte aujourd'hui cette appellation.

" Oui, qui peut le dire? fait la tabellion devenu rêveur... L'avenir!... L'avenir!... Allons, ma bonne Jeanne, tu fais errer mon imagination!... Je continue... Enfin, ce trait, qui touche à la ligne de la rue Notre-Dame, et s'en va au-delà du ruisseau Saint-Martin, c'est-à-dire vers le nord-ouest, c'est-à-dire, dans la direction de la montagne (Mont-Royal), c'est le projet de la rue du *Calvaire,* laquelle servira merveilleusement aux charrois. Cette appellation lui a été donnée par messire l'abbé de Casson, dont la soeur à Angers est prieure d'une communauté dite du " Calvaire ".

Et dame Basset, continuant la pensée de maître Bénigne, de dire: " L'idée en est propice. D'en avoir agi ainsi pour ce chemin ne manquera pas d'attirer sur la ville les prières du couvent dont il portera le nom... "

" Ainsi soit-il, " répond maître Basset.

Et pendant qu'il replie la feuille de vélin, le plan des rues, qu'il va déposer entre deux gros bouquins, dans l'armoire de chêne, il ajoute en guise d'épilogue: " Puissent les générations futures, en dénommant les autres rues du bourg, le faire à la façon de messire Dollier de Casson et du tabellion Bénigne Basset, afin de conserver toujours vivaces à la mémoire de ses habitants les noms de ceux qui auront bien mérité de Ville-Marie et de la Nouvelle-France. "

* * *

Maintenant, sur la terre, rien ne bruit dans la sérénité paisible de la nuit constellée... Assis devant la cheminée, où la braise sommeille, maître Bénigne, les pieds sur les chenets, ressasse dans son esprit la conversation qu'il a tenue au commencement de la soirée, au séminaire, avec messire l'abbé... En effet, pense-t-il, les quelques sentiers de 8 à 12 pieds ne suffisent plus pour cet établissement... Lors de sa fondation

(1642), l'on n'y comptait que 72 habitants, tous logés dans le fort de Notre-Dame... Mais aujourd'hui (1672) les 90 maisons de Ville-Marie abritent une population de 872 âmes... Il faut pourvoir la place de voies moins exigues et plus proportionnées à ses besoins...

Envahi par ses pensées de bâtisseur de ville, il s'endort, l'esprit largement ouvert sur l'avenir... et... rêve. Lentement, il gravit les pentes enneigées du Mont-Royal, dont le soleil fait resplendir l'éclatante blancheur, toute parsemée de petits diamants... Sur les hauteurs où jadis monsieur de Maisonneuve transporta sur ses épaules une grande croix pour l'y planter, il s'arrête, et, afin de mesurer la distance parcourue, se retourne... Miracle!!! Aux pieds de la montagne, il perçoit, comme à travers un brouillard prophétique, dans le futur des temps, une grande cité aux avenues s'étendant de toutes parts... " Oh la belle ville! " pense maître Bénigne. A perte de vue, les voies sont bordées de hauts édifices, quelques-uns surmontés de dômes et de coupoles... Puis, au-dessus de tout, une multitude de clochers lancent dans le ciel leurs flèches, surmontées de croix triomphales...

Louis-Raoul de LORIMIER.

Comment nous sommes les héritiers de la civilisation gréco-romaine

I

En histoire et dans l'ordre moral en général les combinaisons symétriques, qu'elles aient pour but de mettre en relief des contrastes ou des similitudes, ont peu de chance de correspondre à la réalité des faits. C'est ce que nous constatons, quand nous voulons opposer la civilisation latine à la kultur germanique. Nous avons découvert les notes caractéristiques de la première dans la cité hellénique, accordant à tous les hommes libres des droits égaux sous l'autorité de lois justes, favorisant l'essor des lettres et des arts en même temps que le progrès matériel, aboutissant à rendre l'homme plus homme par le développement harmonieux de ses facultés et l'emploi ordonné de ses énergies physiques et intellectuelles. Nous avons vu que Rome s'était assimilé cette façon de concevoir l'organisation de la société, y ajoutant toutefois une cohésion et une fermeté de gouvernement inconnues aux groupements tumultueux de l'Attique et du Péloponèse. Avec l'extension prodigieuse de la domination romaine les bienfaits de cette civilisation étaient parvenus à toutes les parties du monde méditerranéen.

Mais continuons-nous à découvrir les traits d'une telle civilisation à travers l'évolution des peuples, qui sont entrés directement dans l'héritage de Rome, de sorte qu'elle reste chez eux un fond permanent et identique sous les différences accidentelles de races et de milieux ?

Nullement. C'est même tout le contraire que nous observons. A part les traits essentiels de la nature humaine, on peut dire qu'entre les populations, qui résidaient sur le sol de l'empire romain au IVe siècle, et celles qui l'habitent aujourd'hui, et que nous appelons pourtant des nations latines, il n'y a rien de commun, pas même le nom.

Mais quoi! Cette civilisation gréco-romaine, qu'était-elle devenue à Rome même, dès le troisième siècle après Jésus-Christ ? Elle avait déjà subi une transformation fondamentale. Les grandes institutions républicaines, y compris le sénat, destinées à sauvegarder les libertés des individus tout en maintenant la suprématie de l'Etat, étaient anéanties ou avaient été absorbées dans la personne de l'empereur, lequel, incarnant en lui seul la majesté du peuple-roi, était devenu dieu, et, comme tel, ne connaissait naturellement pas d'autre loi que son bon plaisir. C'est alors que commence à prendre corps la formule célèbre *Quidquid principi placuit legis habet vigorem*. Le gouvernement romain ne diffère presque plus de celui des autocrates asiatiques.

Ce n'est pas en émigrant sur les bords du Bosphore et en se rapprochant de la terre classique du despotisme qu'il devait rebrousser vers la liberté.

Il est vrai que l'empire s'est christianisé avec Constantin, qu'il a répudié le culte idolâtrique du prince. Mais l'empereur chrétien et orthodoxe, secondé par le servilisme oriental, ne cesse pas de se prendre pour la clef de voûte du plan divin sur l'humanité. Il se proclame le vicaire de Dieu, ne laissant au pape que le titre plus modeste de vicaire du Christ. S'il consent à protéger l'Eglise, c'est en maître et non en auxiliaire. A Constantinople et dans les bibliothèques ou les chaires des principales villes de l'Orient chrétien, à Antioche, à Athènes, à Alexandrie, on peut trouver soigneusement

conservés les trésors littéraires et artistiques des siècles de Périclès et de Demosthène, même des poètes et des orateurs qui ne sont pas trop indignes de leurs illustres devanciers; mais on y chercherait vainement la survivance des anciennes libertés helléniques ou romaines. On n'y découvrirait même presque plus la fameuse distinction apportée par le Christ entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel. On y est en train d'oublier la parole évangélique *Rendez à César ce qui est à César, à Dieu ce qui est à Dieu.* On marche à grands pas vers le césaro-papisme.

Viennent les invasions des Barbares en Occident. Dans ce grand bouleversement, on ne voit pas se reproduire ce qui était arrivé au temps de la conquête de la Grèce par les petits-fils de Romulus, alors que les vaincus avaient imposé leur culture à leurs vainqueurs. Les pillards, que la convoitise des terres romaines avait fait sortir de leurs forêts d'outre-Rhin ou d'outre-Danube, étaient trop peu dégrossis pour se laisser gagner par la politesse de Rome ou d'Athènes. L'empire était d'ailleurs en pleine décadence et avait beaucoup perdu de sa vertu assimilatrice.

Cependant, s'ils étaient insensibles aux raffinements de la civilisation, les Goths, les Francs, les Lombards étaient des hommes et, comme tels, tourmentés par le besoin religieux. A ce besoin ils comprirent vite que le message apostolique, qui leur fut apporté dès leur installation en territoire impérial, répondait d'une façon autrement satisfaisante que le culte d'Odin ou de Thor. Un trop grand nombre d'entre eux se laissèrent malheureusement égarer par les sophistes de l'arianisme, qui triomphait un peu partout à cette époque. Mais enfin, ils étaient des baptisés. Que la protection du pouvoir civil manque à l'hérésie, ils viendront à peu près tous grossir le troupeau du Christ.

Or, les papes étaient, au cinquième siècle, les uniques soutiens de l'autorité et les gardiens de la tradition romaine en Occident. Voyant les Barbares devenus chrétiens, ils rêvèrent d'achever leur transformation en en faisant des néo-romains, comme l'ancienne Rome avait fait des peuples qu'elle s'était annexés. Sans doute la machine impériale avait évolué vers l'autocratie, mais le droit romain était toujours là. Il continuait à refléter les dictames de la raison éternelle. Ses principes et ses directions continuaient à être le moyen par excellence de consolider une société.

Depuis surtout qu'elle s'était christianisée, qu'elle s'était incorporé la plupart des décisions conciliaires et avait sanctionné quantité de privilèges et d'immunités pour l'Eglise ; depuis que, par les soins de Justinien, elle avait été compilée et révisée suivant les principes de l'Evangile et la législation ecclésiastique, l'oeuvre juridique de l'ancienne Rome ne pouvait manquer d'être chère au coeur du pasteur suprême. Celui-ci ne pouvait pas ne pas y voir le grand moyen de mettre un peu d'ordre et de sécurité dans ce pêle-mêle de ferrailleurs qu'étaient les nouvelles ouailles de son bercail. Quel avantage pour les Barbares eux-mêmes, s'ils arrivaient à échanger pour les lois romaines leurs coutumes, tout imprégnées de particularisme et qui donnaient déjà les plus fâcheux résultats, sous la dynastie mérovingienne, chez ces Francs dont le baptême avait fait concevoir des espérances si belles et, hélas! si vite déçues !

Voilà pourquoi Grégoire le Grand envoyait les *Pandectes* de Justinien à Augustin, l'apôtre des Anglo-saxons; pourquoi, écrivant à Ethelbert, le roi de ces tribus, il l'appelait un nouveau Constantin, parce qu'il s'efforçait de donner ce code pour règle à ses sujets; pourquoi, écrivant à Brunehaut, il la pressait d'introduire cette même législation dans son royaume d'Austrasie.

Mais pour policer ce monde germanique, qui avait submergé toutes les vieilles provinces romaines de l'Occident, les textes de loi ne pouvaient remplacer l'admirable et vaste cadre administratif créé par les Césars. Celui-ci existait encore en principe. Il avait son siège central à Constantinople. Le *basileus,* qui en demeurait le chef légitime, n'avait rien abdiqué de ses prétentions à la domination universelle. A ses yeux les rois barbares n'étaient que ses serviteurs, tout au plus ses lieutenants, en aucune façon ses égaux. Malheureusement Constantinople était loin. L'empire d'Orient s'hellénisait de plus en plus et devenait de jour en jour plus étranger aux occidentaux. En outre sa puissance militaire déclinait à vue d'oeil. Avec la rapidité de l'éclair les Arabes lui enlevaient ses plus belles provinces méridionales.

Les Barbares pouvaient en prendre à l'aise avec cette autorité sans prestige et sans force. Ils ne s'en faisaient pas faute. Lombards, Goths, Wisigoths, Francs, Burgondes, s'acharnaient à dépecer l'Occident, et c'était à qui s'attribuerait les morceaux les plus opulents.

Les papes ne se résignaient pas à voir ainsi s'en aller en miettes le grand édifice qu'avait été l'empire romain, et dans lequel l'humanité avait, durant tant de siècles, joui d'une paix féconde. Pour prévenir l'irréparable cataclysme, il était manifeste qu'on ne pouvait compter sur le basileus. Mais était-il impossible à quelque Barbare de le remplacer ? Justement à la fin du huitième siècle, en voilà un qu'à peu près tous ses congénères reconnaissent pour leur maître. Comme conquérant il égale Alexandre et César. Il a promené son épée depuis les bords du Tibre jusque dans l'intérieur des forêts de Germanie. Il a nom Charlemagne. Pourquoi le pape ne sanctionnerait-il pas de son verdict et de son autorité morale cette situation de fait? Pourquoi ne sacrerait-il pas empe-

reur romain celui qui en remplit la mission, au lieu et place du byzantin, qui n'a plus de force que pour troubler l'Eglise par ses intrusions dans le domaine religieux ? Cet acte aurait un double avantage. D'abord il consoliderait l'oeuvre du grand carolingien et il affermirait l'ordre dans ce chaos, où, depuis quatre siècles, tant de peuples s'entrechoquent et se dévorent. Ensuite ce ne serait plus le sénat ni le peuple romain, ni aucun groupement terrestre, qui deviendrait la source de la puissance impériale, ce serait le représentant de l'absolutisme divin, le dépositaire des faveurs célestes parmi les hommes. La hiérarchie essentielle des choses serait ainsi parfaitement établie: à la tête le vicaire de Dieu et de son Christ, immédiatement au-dessous de lui l'empereur, et après ces *deux moitiés de Dieu,* suivant leur dignité et forces respectives, rois, princes, ducs, peuples.

Qu'une telle vision ait hanté l'esprit de Léon III en ce 25 décembre de l'année 800, où, rompant définitivement avec l'hérétique Constantinople, il transportait la couronne impériale sur la tête de Charlemagne, il n'y a guère de doute. En tous les cas, elle hanta l'esprit de ses successeurs, notamment de Grégoire VII, d'Innocent III, de Grégoire IX, d'Innocent IV, de Boniface VIII, et nous savons avec quelle activité ils s'employèrent à la faire passer dans le domaine des réalités.

Le règne du nouvel empereur répondit-il à un si beau rêve ? Charlemagne construisit-il l'empire idéal, qui avait été entrevu le jour de Noël sous les voûtes de la basilique du Latran ? Du moins faut-il convenir qu'il l'ébaucha. Par l'habileté de son système administratif dont les évêques et les comtes, avec les *missi dominici,* formaient les rouages principaux; par le tact de sa législation qui débrouillait, précisait, mais respectait les coutumes des nombreuses nationalités vivant sous son sceptre; par le soin qu'il mit à s'entourer de

tout ce qui représentait la science à cette époque et à promouvoir l'instruction chez son peuple, le fils de Pépin travailla efficacement à unifier, à ordonner, à pacifier, à civiliser. Il enraya pour un temps l'effroyable décadence où les lettres et les arts étaient venus tomber au siècle précédent.

Il doit être compté parmi les grands hommes, promoteurs du progrès de la race. Il ne le fut du reste qu'avec le concours de l'Eglise hors de laquelle rien de grand n'était possible au début du neuvième siècle et ne le sera longtemps encore.

(À SUIVRE)

M. TAMISIER, s. j.

" Choses vues "

A PROPOS DE LA GUERRE D'EUROPE

XII

C'EST en septembre 1916 que la *Revue canadienne* a publié la dernière tranche—la onzième—de ces " choses vues ", que nous devons, depuis les débuts de la guerre en août 1914, à la bienveillance de notre ami et collaborateur, M. le chanoine Desgranges, qui prêcha le carême de Notre-Dame à Montréal, il y a trois ans. Avec lui, M. l'abbé Thellier de Poncheville, M. l'abbé Ardant et quelques autres nous ont donné une collaboration qui a été, nous le savons, très appréciée de nos lecteurs. Mais les événements ayant amené ces prêtres, aussi dévoués que distingués, à assumer, en qualité d'aumôniers titulaires aux armées, des charges par trop absorbantes, ils ont dû renoncer à nous fournir une collaboration aussi active que dans les premiers mois de la guerre. Tout en nous inclinant devant la nécessité, qui ne connait pas de loi, affirme un vieux dicton, nous nous sommes pourtant permis d'insister auprès de notre ami Desgranges. Il nous envoie, en réponse, une série de lettres, adressées par lui, en février et en mars 1917, à ses bons amis restés à Limoges. Ce sont encore des " choses vues ", écrites au jour le jour, par un prêtre de grand coeur et de grand talent, qui intéresseront, croyons-nous, au plus haut point, nos lecteurs canadiens. Comme ces lettres constituent une suite toute naturelle aux communications précédentes de M. le chanoine Desgranges et de ses amis, nous les publions sous la même rubrique que naguère.

M. Desgranges, on voudra bien le noter, écrit à ses amis du pays natal, aux gens de Limoges. Mais on s'apercevra très vite que les lecteurs les plus éloignés, même ceux du Canada, trouvent intérêt et profit à le lire. M. Desgranges donc, étant quelque part aux alentours de la ligne de feu, écrit à ses amis la série de lettres qui suivent.

29 janvier 1917,

Chers amis,

J'aurais voulu vous écrire une longue lettre, je ne le puis pas pour plusieurs raisons. Outre que je n'ai pas le temps d'écrire, je n'ai rien à dire. C'est la neige qui est cause de tout! Comme nous n'avons pas de traîneaux, les communications sont lentes. *Coquette* [1] et moi marchons à pas comptés et nous passons double temps sur les routes.

Toujours à cause du froid, il ne se passe rien sur ce vaste secteur, que je parcours depuis plus de six mois, et où Français et Allemands se préoccupent moins de se garer du feu que d'en faire eux-mêmes.

Cependant nous remarquons une recrudescence du tir de l'artillerie et un *fusant* a même eu le mauvais goût d'éclater, hier, au-dessus de l'écurie de *Coquette*. Ce soir, j'ai vu les camarades russes qui patinaient sur le canal, joyeux comme de petites folles. Le pauvre camarade Antoine, atteint par la relève, va probablement être versé au 88e, dans l'un des régiments de la brigade.

Adieu, chers amis. Tenez toujours! Nous avons surpris hier une conversation téléphonique d'un officier boche, qui se plaignait de n'avoir eu aucun repas chaud depuis huit jours. C'est le commencement de la faim !

---

[1] Coquette, c'est la monture de M. l'aumônier.

5 février 1917,

Chers amis,

Ce sera encore une lettre très courte que je vous adresserai aujourd'hui. Depuis mon mot de la semaine dernière, nous avons subi une rude attaque, avec émission de gaz, dans les conditions les plus redoutables qui aient été réalisées depuis le début de la guerre. C'est du moins l'avis des spécialistes de l'armée dont nous avons reçu la visite. J'ai noté, avec soin, les détails de ma soirée et de ma nuit. Il est prématuré de les confier au papier. Au surplus, le temps et les forces me manquent. Ces émotions et ces labeurs m'ont quelque peu éprouvé et je ne parviens pas à remplir mon programme de travaux. J'ai passé la journée d'hier avec des Limousins. Il m'a été donné de visiter Paul Dubert et l'abbé Fort dans les tranchées, où ils sont venus nous donner un coup de main. C'était pour moi une joie très vive de rencontrer des *pays*, d'être interpellé par de bons petits soldats à qui j'ai fait faire la première communion, ou même par de bons poilus qui ont assisté à mes réunions publiques.

Adieu, chers amis, j'espère voir le docteur cette semaine. Il n'est guère qu'à 25 kilomètres de moi. Tenez toujours, et jusqu'au bout, au Couterard! Nous nous chargeons du front, en dépit des gaz qui ne nous ont pas fait reculer, je tiens à le dire, d'un demi-centimètre...

12 février 1917,

Chers amis,

Il est minuit passé et j'ai accompli durant tout ce jour de grandes randonnées. J'ai peur de ne pouvoir vous tenir des discours piquants, car j'ai la cervelle lourde et molle. L'encre gèle et les doigts sont gourds.

Il serait sans doute encore imprudent de raconter par le menu notre *drame des poisons*. La guerre prend un caractère odieux. Rien de lugubre comme un grand secteur glacé où les soldats errent et succombent comme de pauvres rats empoisonnés. Je constate avec admiration que les nappes de gaz délétère n'ont jeté aucun désarroi et n'ont pas fait reculer d'un pouce nos vaillants soldats. Aujourd'hui l'un des régiments les plus éprouvés, ramené pour une semaine à quelques kilomètres en arrière, a exécuté une brillante manoeuvre puis est rentré musique en tête au village de T... Les troupiers étaient nippés de neuf et astiqués comme des boules d'escaliers. Ils marchaient en cadence, le nez au vent, l'oeil vif, les joues luisantes des soufflets de la bise:

Ces populations,
Vertes d'émotions,
Se pressaient devant les boutiques...

et les petits gars couraient autour du tambour-major !

J'ai visité les sections, qui mangèrent ensuite la soupe dans des greniers venteux calfeutrés avec art au moyen de bouchons de foin, et j'ai distribué des cigares. Après quoi, on est venu à l'église. J'ai prêché et un prêtre-soldat a donné le salut.

Au moment où la nappe de gaz sortait en sifflant des bonbonnes meurtrières, un clairon posté en première ligne sonne l'alarme. Il croit remarquer que des camarades n'avaient pas entendu. Il court vers eux et arrive presque en même temps que les poisons volants. Un sous-officier l'adjure de mettre son masque et de renoncer à sa sonnerie. Il ne veut rien entendre, claironne de toute la force de ses poumons et tombe mort après la dernière note, dans des circonstances plus sublimes, me semble-t-il, que le héros que chanta Déroulède. Je doute que le grand cycle des épopées guerrières contienne des traits plus touchants et plus beaux que celui-là.

Passant du grave au gai, je vais vous raconter encore un trait qui montre le ressort moral de nos soldats après tant d'épreuves cruelles et de si longs mois de guerre. Une grenade malencontreuse atteignit un de ces jours, dans un poste avancé, le bidon d'un fantassin et le creva. Tandis que le vin précieux rougissait le sol, le poilu, furieux, laissa éclater son indignation dans ce discours martial : "Macarelle ! J'en ai marre. Ils m'emm... à la fin. Je veux leur foutre... sur la gueule. Je pars en représailles. " Et ce disant, il bourre ses musettes de grenades. Le caporal et le sergent essaient de le retenir, mais l'adjudant consulté autorise l'expédition. Notre homme se défile derrière les arbres, rampe sous nos fils de fer, s'insinue contre les plis de terrain et, arrivé à portée, lance ses engins sur le petit poste ennemi. Les Allemands abasourdis se terrent, puis, croyant à un tir par grenades à fusil, ils arrosent de projectiles notre première ligne. Pendant ce temps, terré dans un trou d'obus, le fantassin se tient coi. Lorsque le calme est rétabli, il revient, avec des ruses et une souplesse de chat, rejoindre, sain et sauf, ses camarades émerveillés. Cette expédition, en plein jour, ne répara ni ne remplit son bidon, mais elle soulagea son courroux. Elle vient de lui valoir une belle croix de guerre, avec une citation qui reste muette sur l'effusion du vin, ce qui, assurément, dénature un exploit où le héros fut élevé jusqu'à Mars par les propres mains de Bacchus ! Mais l'anti-alcoolique abbé Goguyer répondra sans doute que ce vin générateur d'héroïsme coula dans le boyau du secteur et non dans celui du poilu ! Comme toujours, je lui donne raison.

Mercredi dernier, j'ai vu le docteur. Nous avons passé ensemble quelques bonnes heures, en causant de vous...

19 février 1917,

Chers amis,

Je me suis occupé, cette semaine, de rendre hommage à nos glorieux morts du 31 janvier.

Les inhumations se font d'ordinaire en grande hâte et sans cérémonie. Il faut s'empresser d'ensevelir les centaines de morts que transportent les brancardiers et les voitures d'ambulance. Il est presque toujours impossible de leur procurer des cercueils. On les enveloppe dans des toiles de tente et on les dépose en des fosses creusées dans le secteur même occupé par le régiment. Si mes chers soldats n'ont pas eu de suaires, ils ont, du moins, été enveloppés dans le blanc linceuil de neige que la nature étendait sur le sol. A défaut de cierges, une lune brillante répandait sur ces sépultures simples et grandioses sa lumière recueillie et sacrée. Un prêtre-soldat récitait les dernières prières et quelques brancardiers comblaient les fosses que surmontent de petites croix.

Même lorsque les circonstances le permettent, les soldats ne sont pas conviés à ces lugubres cérémonies. Déjà frappés par la violence de l'attaque, ils seraient peut-être trop démoralisés par la vue des cadavres. On enlève même, aussitôt que possible, les agonisants et les blessés. Des renforts arrivent et comblent les vides. L'activité joyeuse renaît et la guerre continue.

Mais, la première émotion calmée et les funèbres besognes accomplies, je me fais un devoir d'organiser de belles cérémonies religieuses. Je profite pour cela du temps où les unités les plus éprouvées sont au repos auprès d'une église ou dans quelque paisible bivouac. Dans ces conditions, l'hommage aux morts réconforte les vivants et la prière élève le courage des régiments au lieu de débiliter les sensibilités.

Les cérémonies qui viennent de se dérouler—celle par exemple que je présidais ce matin dans un bivouac du camp de Châlons—m'ont donné une entière satisfaction et il en est résulté de fortes et bienfaisantes impressions religieuses auxquelles l'unanimité des officiers et des soldats a participé de tout coeur.

En visitant mes bataillons, je rencontre de nombreux séminaristes des jeunes classes, arrivés avec des renforts. Ils ont pour la plupart de grandes qualités guerrières. Pour les coups de main, on demande des volontaires, qui forment une troupe spéciale exercée par les chefs chargés de la conduire chez l'ennemi. En visitant un groupe de ce genre, j'ai trouvé trois séminaristes de vingt ans : un aspirant, un sergent, et un caporal. Les hommes qui se sont enrôlés avec eux pour ces missions hardies sont pour la plupart des apaches,de bons apaches, avides de réhabilitation ou simplement désireux de sortir de la monotonie du train ordinaire et de se distinguer. Jeunes abbés et fortes têtes font bon ménage.

Mon lévite aspirant, après m'avoir montré son révolver et son poignard de tranchée, qu'il porte entre les dents au moment du coup de main, m'expliquait qu'un de ses hommes lui avait dit: " Mon lieutenant, si je recule, vous me brûlerez la cervelle. " Et qu'as-tu répondu, ai-je demandé? " Je lui ai dit non, je ne te brûlerai pas la cervelle, mais je te f... mon pied quelque part. "

Il est certain que ces petits lions, couvés dans les sacristies, ont une crânerie délicieuse! Leurs propos belliqueux contrastent avec leur physionomie angélique et ils ont une manière charmante de déposer sur la crédence leur couteau de tranchée pour me présenter pieusement les burettes. Que deviendra un clergé qui aura été formé, dès son entrée dans

le sanctuaire, à cette rude école de la guerre? Comment ces mains blanches, qui donnent la mort avec une héroïque audace, distribueront-elles les bénédictions? Je ne puis le dire. Restera-t-il beaucoup de ces lévites-soldats après les batailles meurtrières qui se préparent? Je le sais encore moins et je n'ose pas y penser. Il me semble toutefois que les survivants de ce grand drame feront d'assez crânes vicaires de faubourg, et qu'ils sauront mener avec prestige un patronage ou un cercle d'études...

25 février 1917,

Chers amis,

Nous nous étions couchés fort paisiblement vendredi soir. Tout était calme. Or, samedi matin, vers quatre heures, une formidable canonnade a battu nos lignes. Nous avons immédiatement répliqué avec la dernière énergie. Toutes nos pièces brûlaient et crachaient à la fois. A tous les créneaux, les fusils étaient braqués et les mitrailleuses crépitaient. Cet accueil n'a pas encouragé les assaillants que nos obus ont écrasés dans leur tranchée, ce qui leur a fait passer l'envie de sortir. Je ne trahirai aucun secret en vous disant que les brigades sont placées d'ordinaire devant nos canons et derrière nos lignes d'infanterie. Nous avons donc joui d'une infernale musique et nombre de marmites se sont croisées au-dessus de nos têtes. Le colonel et les officiers, appelés par le planton, sont descendus en hâte auprès du téléphone et ont pris toutes les mesures utiles.

J'ai vaguement ouvert l'oeil. Antoine [2], secoué par les ébranlements, est entré dans ma chambre. Je l'ai invité à ne point me déranger et, comme j'étais très las, en moins de cinq minutes, je me suis paisiblement rendormi.

---

[2] Antoine, c'est l'ordonnance de M. l'aumônier.

Comme on ne signalait que des blessés légers, personne n'a songé à me tirer du lit. Il y a seulement une année, j'aurais été très ému. Ces canonnades me secouaient des pieds à la tête. Aujourd'hui, lorsque je n'ai pas à intervenir, il m'est indifférent que la bataille face rage à quelques kilomètres et que les obus sifflent au-dessus de mon toit. J'ai simplement ouvert l'oeil comme j'aurais pu le faire au bruit d'une dispute de cochers dans la noble rue Haute-Comédie. [3]

Ce détail vous expliquera comment on s'accoutume à la guerre. S'il en était autrement, nous serions tous devenus fous. Les violences horribles des combats n'intéressent directement qu'un petit nombre de soldats. Les proches voisins ne s'en inquiètent même pas et vaquent à leurs affaires ou dorment d'un sommeil paisible.

Aujourd'hui dimanche, il a fait une journée de printemps. J'ai terminé mes messes par un service funèbre dans l'église mutilée de B. Tout un bataillon se pressait auprès d'un catafalque enveloppé de guirlandes et de drapeaux. Des décorations de feuillages verts masquaient avec agrément les trous d'obus pratiqués dans les murs de l'édifice. Le colonel de cavalerie, qui commande ce régiment territorial, occupait le banc des fabriciens et les officiers remplissaient le choeur. J'ai prêché de mon mieux, et il m'a semblé que cette assistance compacte communiquait avec moi dans le même idéal chrétien et français. Or la plupart de ces soldats sont des électeurs de monsieur Caillaux !

Après la cérémonie, le colonel m'a retenu à déjeûner et nous sommes allés sur les bords d'une agreste rivière, dans un châlet rustique et confortable, où il a installé son poste de commandement. Le petit parc est entièrement entouré

---

[3] Une rue de Limoges.

d'eau. De gentils ponts de bois permettent de communiquer avec le monde des vivants. Mais, en cette sorte de petite île, blottie sous de grands arbres, on jouit d'une paix profonde et l'on se trouve comme perdu dans une solitude champêtre.

Un vieux sergent nous avait pêché de beaux perchats, qui arrivèrent tout juste pour faire un saut dans la poêle, et, de là, dans notre assiette. La dévote octogénaire qui est demeurée dans ce logis en dépit du péril avait tordu le cou à une de ses poules en l'honneur de monsieur l'aumônier. Nous avons fait un repas apprécié, parce qu'il nous changeait un peu des viandes rudes et congelées qu'apporte l'intendance.

Comme j'avais tiré ma péroraison du geste sublime de ce clairon mort au milieu des gaz en sonnant de toutes ses forces pour avertir ses camarades, le colonel a pris l'initiative en terminant son toast d'instituer un comité chargé de faire élever une statue destinée à commémorer, devant le village en ruines qui en a été le théâtre, ce trait digne des plus héroïques faits d'armes.

Je suis revenu chez moi par le canal, accompagné d'un séminariste artilleur. Des soldats avaient improvisé des canots et ils sillonnaient l'eau paisible, sur laquelle ils patinaient avec allégresse quinze jours auparavant. D'autres se promenaient sur la berge. D'autres lavaient leurs chemises. D'autres faisaient la chasse aux poux. Et d'autres enfin pêchaient à la ligne. Des avions se battaient à coups de mitrailleuse au-dessus de nos têtes. Mais les lignes étaient calmes. Et les veilleurs charmaient leurs heures de faction en fumant de grosses pipes et en chantant.

Et voilà comment, chers amis, nous avons fêté le premier sourire du printemps. On se livrera peut-être demain à un horrible carnage, mais pour aujourd'hui on s'abandonne à la joie de vivre.

De retour dans ma chambre, j'ai fait quelques lectures et rédigé quelques notes. On a frappé à la porte. : Entrez ! C'étaient les généraux de Lobie et Gassoin qui venaient familièrement dire un bonjour à l'aumônier. Les chefs semblaient guillerets et rajeunis et s'ébaudissaient un instant sous cette influence printanière.

Quand un gai soleil éclaire le lendemain d'une attaque repoussée, il y a comme une détente générale qui provoque, chez le chef comme chez le poilu, une joie d'enfant...

5 mars 1917,

Chers amis,

Les blessés et les permissionnaires m'ont donné tant de détails sur la triste journée d'attaque aux gaz du 31 janvier que je puis sans inconvénients vous raconter à mon tour ma soirée et ma nuit.

Je me trouvais dans un bataillon à l'extrême-droite du secteur, en train d'organiser une petite cérémonie religieuse pour la Purification, lorsque cloches et *claxons* annoncèrent l'alerte aux gaz.

Nous nous précipitons sur les cagoules dont les masques protègent les poumons contre les poisons ennemis. Les fumées que nous voyons monter au-dessus des petites cheminées inclinent doucement leurs panaches vers le nord-est. Il est donc probable que la nappe verdâtre, qui s'échappe en sifflant des bonbonnes alignées dans la tranchée ennemie, va se répandre sur les quatre autres régiments de la division, mais que nous serons nous-mêmes épargnés. Une canonnade furieuse éclate aussitôt. Les Allemands bombardent avec rage les lignes qu'ils ont l'intention d'occuper. Nous répondons nous-mêmes par de formidables tirs de barrage. Les

fusants éclatent au-dessus de nos têtes. Néanmoins, les compagnies qui sont auprès de moi réunissent leurs hommes disponibles pour les envoyer en renforts sur les points menacés.

Je me rends moi-même aux postes de secours qui devraient canaliser les blessés. Tout est prêt, mais les lits restent encore vides. Au commandement de l'artillerie du sous-secteur les officiers ne quittent pas le téléphone. On leur annonce que des ennemis, vêtus de blanc pour mieux se dissimuler dans la neige, suivent une seconde nappe de gaz qu'ils viennent de lancer et s'avancent sur notre ligne de résistance. Les points attaqués sont précisés avec soin. Des ordres sont donnés pour que nos batteries de campagne et de lourde y concentrent aussitôt leurs feux.

Pendant ce tonnerre de bombardement, je cours à la brigade où aboutissent tous les renseignements utiles. Il fait nuit. De gros 105 fusants éclatent toutes les vingt secondes au-dessus de notre village. L'ennemi s'efforce ainsi de rendre impraticable le front par lequel il suppose qu'arrivent nos renforts. Ce tir gêne singulièrement ma marche. Entre les éclatements qu'accompagne la fulgurance d'un gros globe de feu, je fais des bonds qui d'abord me mènent derrière un gros arbre, ensuite sous les ruines d'un moulin, enfin sous le porche de l'église. J'arrive juste pour éviter un nouveau coup dont les shrapnells criblent les toits du village. La zône battue étant franchie, je rentre sans encombres à ma demeure. Les messages chiffrés se succèdent au poste de commandement, mais ils ne signalent encore que deux morts et deux blessés. Nous prenons notre repas sous cette impression favorable. Mais vers dix heures du soir les nouvelles sont plus alarmantes.

Je remonte au poste de secours. Il est établi dans une salle somptueuse qui servait à des rendez-vous de chasse. Les

vitraux bizarres, les sculptures du plafond, l'étrange collection de cornes de cerfs contrastent avec cette multitude de moribonds qui geignent, vomissent et se tordent sur les matelas ou sur le plancher. Je m'approche auprès de chacun et je vais prier un instant auprès des morts étendus côte-à-côte dans la salle voisine et qui reposent, l'oeil éteint, le visage bruni, avec un bourrelet d'écume sur la bouche.

On me dit que les postes des régiments sont encombrés. J'entreprends aussitôt de les visiter afin de prêter secours aux prêtres-brancardiers qui s'y trouvent en permanence.

Une automobile sanitaire me permet de franchir en quelques minutes la plus grande partie du trajet. Nous voici sur la route de N., large bande de neige que l'interdiction de voyager le jour a gardé plus éclatante et qui rayonne sous la lune. Vent glacé. Nous croisons des voiturettes à bras où des brancardiers transportent des blessés. Un groupe m'appelle: " Nous amenons là le capitaine Bosco! " Je descends en hâte. Ce jeune capitaine de 23 ans, la joie et la fierté du 88e, d'un grand sens pratique, très allant, très courageux, avec qui je passais dimanche l'après-midi, n'est plus qu'une pauvre loque angoissée. On a mis le brancard sur le bord de la route. J'essaie de réconforter ce pauvre enfant et je l'absous. J'aide à le charger dans l'auto et je lui dis adieu pour toujours.

Je continue la route à pied. En avant des réflecteurs, au tournant qui mène à la C..., une rangée de malades, rongés par l'intoxication, mordus par le froid, se tordent sur le brancard. Deux viennent de mourir. L'un me crie qu'il est perdu, qu'il sera bientôt comme ses deux voisins, et que son état est pire, car il souffre d'une façon atroce. Les pauvres gens réclament les voitures d'ambulance qui ne viennent pas, car le sergent de santé n'avait pas prévu, en ce secteur, réputé calme, une pareille hécatombe.

Nous avançons. Je marche en tête d'un renfort de bran-

cardiers. Le 75 hurle soudain ses éclatements rauques, envoyant, par-dessus nos têtes, un barrage contre des patrouilles allemandes qui coupent nos fils de fer. Explosions et fumées donnent à ce paysage lunaire, aux immenses horizons glacés, des fulgurances magiques.

Avant de sauter dans le boyau de la C... j'aperçois un groupe de soldats couchés dans la neige. Je m'approche. Tous sont morts et le froid a raidi leurs gestes convulsés. Leurs lèvres semblent baillonnées par le bourrelet d'écume, leurs visages ont une teinte terreuse, leurs yeux vitreux et fixes semblent perdus dans l'immensité du ciel.

Le poste de secours est un entassement de corps dans une atmosphère surchauffée et fétide. Un médecin auxiliaire, accablé de fatigue, prescrit quelques remèdes. Un sergent écrit d'une main agitée. On tasse encore un peu plus ces malheureux, pour introduire un sous-officier qui agite ses pauvres membres frissonnants sous la morsure âcre du poison.

Dans l'abri du major, brancardiers et infirmiers se partagent un peu de nourriture et un breuvage chaud. Ils sont à jeun depuis le déjeuner de la veille. L'abbé Couture m'explique qu'il a pu se prodiguer auprès du plus grand nombre des mourants. Le colonel de Guibert, plus pâle encore que de coutume, mais dominant ses nerfs à force de conscience et de volonté, prend des dispositions, en vue d'une nouvelle attaque, avec son adjudant de bataillon et le lieutenant Meurice, son adjoint. Il s'ingénie à prévoir les périls qui menacent encore son bataillon et prêche, avec une ardeur fiévreuse, le labeur qui rendra plus efficaces les défenses accessoires établies devant son secteur.

Je pars seul pour me rendre au poste B... où de nombreux blessés me sont signalés. C'est une longue course que je dois faire à travers les boyaux absolument déserts, dans un silence impressionnant, qu'aucune détonation ne trouble. A un détour j'aperçois une masse qui erre et se plaint. C'est

un mitrailleur agonisant porté à califourchon par un camarade exténué. Le moribond vomit... L'odeur et le spectacle sont pitoyables. Ces malheureux ne savent où se diriger. Je les guide jusqu'au poste de secours où M. l'abbé Garas nous accueille. Le mitrailleur s'affale sur un matelas et commence à râler.

Je m'efforce de répandre des absolutions et des paroles d'espoir. Puis, sur le pas de la porte, le bon abbé Garas me raconte sa journée. Il n'a pas cessé d'aller chercher des malades et de les secourir. Il se reproche de n'avoir pas osé aborder la question religieuse avec les premiers mourants. L'un d'eux avait été l'objet de ses soins affectueux. Il l'avait transporté sur ses épaules, puis, dans le boyau, l'avait fait évacuer. Bref, il l'avait traité comme une mère traiterait son enfant. Le malheureux est mort entre ses bras et c'est à peine s'il a pu l'absoudre. Ensuite il s'est enhardi et a reçu partout le meilleur accueil. Mais il est consterné de sa timidité du début. Il est navrant, en effet, de penser qu'on est détenteur de la grâce et qu'on la laisse inutile, faute de se ressaisir, et parce qu'on est comme accablé par l'effroyable tragédie et par l'épuisante fatigue.

Une voiture de fortune que tire un cheval minable est amenée par un chemin de terre jusqu'à l'infirmerie. On y charge les derniers blessés, y compris le mitrailleur. Je monte à côté du conducteur. Mais la pauvre bête qui en est à son quatrième voyage glisse à chaque pas. Je descends avec le conducteur et le brancardier et nous poussons le véhicule en encourageant les blessés. C'est un navrant cortège. La lune rougeoie, éclairant un Christ de fer qui étend, le long du chemin, ses bras douloureux.

En traversant le village de W., le factionnaire, un tout jeune soldat, me reconnaît et me prend la main. Les événements et la solitude l'ont désemparé. Je sens une âme tendre et un corps frêle auprès de ce fusil armé et de cette baïon-

nette luisante. Je réconforte affectueusement ce cher petit. Le factionnaire qui garde l'autre issue du village est plus âgé. Il me demande le mot: " Je n'ai pas eu le temps de le prendre, il y avait trop de blessés! " Il s'incline et présente les armes.

A C..., la salle s'est renouvelée. On essaie de réchauffer avec des bouillottes les pieds des mourants. J'en administre plusieurs. Les majors Billiet et de Lavergne me donnent leur avis sur la virulence du gaz qu'ils jugent très funeste. J'apprends que la 67e brigade a souffert beaucoup plus que la nôtre.

Je rentre à la C... La lune s'étant couchée, l'ombre s'est épaissie. Je suis saisi par une profonde impression de lassitude et de tristesse. Je ne reconnais plus les chemins que je traverse, et il me semble que mon âme est également perdue dans un infini de mystères douloureux.

Il était grand jour lorsque je pus célébrer la messe. Le vin gelait dans le calice. Je priai de mon mieux pour les pauvres morts. J'allais enfin me coucher exténué, mais une autre alerte nous tira du lit.

Ma consolation, dans cet effroyable et lâche combat, est que nos soldats n'ont pas perdu un pouce de terrain et qu'ils n'ont pas subi le moindre désarroi...

11 mars 1917,

Chers amis,

Mardi dernier, un officier, attaché au grand quartier général, a bien voulu me conduire à Châlons, où j'avais à traiter quelques affaires relatives à mes fonctions. Nous avons traversé la partie du secteur où devait s'accomplir, quarante-huit heures plus tard, la reprise de Maisons-de-Champagne.

Ces campagnes pouilleuses sont uniformes et désolées. On y a livré à diverses reprises, depuis deux ans, de grands combats. Des enchevêtrements de boyaux étendent leurs

lèvres crayeuses au-dessus de la boue et de la glèbe pelée. On voit, ici et là, beaucoup de petits ouvrages abandonnés et des tas de vieux matériel hors d'usage.

Les moindres bois sont occupés par des batteries qui viennent de prendre position en vue de l'action du surlendemain. Pour le moment, elles font des réglages, que dirigent cinq ou six avions, qui évoluent dans un ciel limpide.

En arrivant du côté de S... nous tombons au milieu de pièces géantes, roulées sur rails, qui, elles aussi, ajustent leurs tirs. Le vent qui sort de leur gueule soulève notre auto. Nous nous hâtons de quitter ces molosses, dont il faut regarder de bas en haut les tubes énormes, dédaigneusement tendus vers le ciel.

A Châlons, après avoir expédié mes affaires, je soupe à l'hôtel avec le bon docteur, qui me conduit ensuite au cercle militaire. Un grand nombre d'officiers sont réunis dans la bibliothèque et dans la vaste salle de consommations où de commodes petites tables s'offrent aux équipes de bridge et aux joueurs d'échecs. Tout se passe dans le plus grand ordre parmi ces officiers retirés de la tranchée. Ils éprouvent une joie sensible dans cette chaude atmosphère et sous ces lumières. A dix heures un timbre strident invite chacun à s'aller coucher. Les salles se vident. Je sors avec le docteur et avec quelques majors et nous allons nous reconduire les uns les autres à travers les rues désertes, comme jadis au retour des assemblées populaires. Il fait clair de lune, l'air est doux, et cette innocente *vadrouille* nous fait éprouver un grand charme. On aime à fouler des pavés, à voir des maisons alignées et non éventrées, et à causer doucement sans toujours entendre le bruit du canon ou de la mitrailleuse.

Mais voici que retentit le tocsin. Des lueurs d'incendie s'élèvent de l'autre côté de la ville. Nous nous hâtons de ce côté. Ce sont la boulangerie et les dépendances d'aliénés qui viennent d'être envahies par le feu. Les voisins, arrachés au

sommeil, arrivent de tous côtés. Gendarmes et pompiers organisent les secours. En face des immeubles qui brûlent, les religieuses d'un couvent inondent soigneusement leurs persiennes en récitant quelques prières. Les femmes gémissent et se lamentent à haute voix. Elles poussent des cris lorsque tombe un pan de murailles, ou qu'une saute de vent leur porte des bouffées d'air brûlant, de la fumée et des flammèches. C'est la grande différence avec les incendies de guerre où personne ne se lamente ni ne crie, où les tragédies les plus sinistres sont enveloppées d'un morne silence. Un grand gaillard de pompier, monté sur le toit, dirige sur le brasier un jet d'eau. Deux filles, blotties l'une contre l'autre, le regardent: " C'est encore *Cirette* qui est là-haut! Toujours lui!" *Cirette*, caressé par ce regard admirateur, soutenu par cette parole que ses oreilles fines ont devinée plutôt qu'entendue, relève son pantalon d'un geste aisé et prend une attitude plastique. Je puis mesurer ainsi l'éclat qu'emprunteraient à ces regards luisants dans l'ombre les hauts faits de *Cirette*. Tout danger étant conjuré pour les hospitalisés de l'asile, nous avons repris le chemin du logis.

J'avais dû rentrer à mon cantonnement le matin à la première heure, et je comptais rattrapper la nuit suivante le sommeil perdu. Mais, comme je venais à peine de m'endormir, un effroyable bombardement m'a tiré du lit.

L'ennemi attaquait nos lignes et plus spécialement les zouaves placés à notre gauche. Des Allemands de la troupe spéciale, vêtus de blanc pour mieux se confondre avec la neige, s'efforçaient de pénétrer dans nos positions. Notre feu, aussitôt déclenché, les a repoussés avec furie. Je suis descendu dans le parc qu'éclairait la lune. Des lueurs palpitaient à travers les ramures glacées des arbres.

Le concert de la canonnade était prodigieux! On entendait comme des arpèges géantes, de formidables gammes avec des sons heurtés et sourds, surmontés de tonalités plus dou-

ces quand l'air portait et diffusait le son du canon avec des vibrations dégradées. Le roulement était continu et la cadence du tir lui donnait comme un rythme. Fusils et mitrailleuses crépitaient, mêlant à cette harmonie de mort leurs notes sèches et grêles. Les obus qui arrivaient en s'écrasant lourdement formaient comme les contre-points de basse de cette infernale musique dont l'ensemble était à la fois terrifiant et magnifique. Après une heure de déchaînement, le calme est revenu et, comme les messages que nous portait à tout instant le téléphone m'avaient tranquillisé sur le sort de la brigade, j'ai pu essayer de me rendormir...

20 mars 1917,

Chers amis,

Comme vous avez pu vous en rendre compte en lisant les communiqués—si tant est que cette lecture vous paraisse encore profitable!—nos secteurs continuent d'être un peu agités. L'artillerie ennemie bombarde tour à tour et parfois simultanément nos cantonnements, nos batteries et nos lignes.

Il arrive parfois que des obus isolés font de nombreuses victimes, alors que d'intenses bombardements ne causent pas le moindre dégât. Au début de la semaine, quelques-uns, lancés sans doute en vue d'un réglage, tombèrent au milieu d'un groupe de brancardiers. L'un fut tué sur le coup et six autres blessés, dont trois mortellement. On me téléphona aussitôt et, après m'être inquiété des blessés, j'organisai pour le lendemain les funérailles des victimes. Elles appartenaient à une batterie blottie contre les maisons du village de B... où s'élèvent les voûtes gravement endommagées d'une église. Le lendemain, à l'heure fixée, j'arrive à B... laissant *Coquette* et mon vieux tringlot à quelque distance de l'entrée du bourg, recommandant à mon ordonnance de s'éloigner à travers champs au cas où le tir ennemi reprendrait, ce qui ne manqua pas d'arriver. Deux cents coups de fort calibre

tombèrent avec une régularité et une précision mathématiques dans la prairie où nos 75 dissimulaient leurs casemates et leurs abris. Les éclats pleuvaient sur les toitures des maisons et de l'église. Mais comme le feu était fort exactement dirigé, nous avons cru pouvoir, quand même, procéder à la cérémonie. Le cortège s'avança en bon ordre en frôlant les murs. Nous chantâmes les prières liturgiques et je prononçai une allocution en m'efforçant de dominer le bruit sinistre des éclatements. La déposition au cimetière ne fut faite qu'à la nuit tombée. Accompagné par le colonel du régiment, je fis un détour par l'autre côté du village et ne tardai pas à rejoindre, au milieu d'un champ, *Coquette* et mon tringlot pareillement impressionnés.

De ce point un peu élevé, nous pouvions contempler, sans péril, les effets du bombardement. Chose curieuse, on voit d'abord tomber le projectile, puis on entend son sifflement précipité, enfin l'éclat déchirant de l'explosion. Les projectiles arrivaient maintenant par trois faisant surgir de terre une haute gerbe de poussière embrasée de fumée noire, telles des plantes diaboliques qui s'élèveraient soudain d'un jardin infernal. Une petite maison frêle se voyait blottie à côté de la prairie occupée par la batterie bombardée. Elle servait de poste de commandement au capitaine. Il semblait qu'elle allait être broyée, anéantie. Elle n'a pas eu une éraflure. Pas une pièce ne fût endommagée. Après cette avalanche de fer et de feu, nos artilleurs et nos canons ont pu tranquillement reprendre leurs exercices.

Le surlendemain, un projectile venu des tranchées a blessé mortellement un de mes petits séminaristes bretons de la classe 1917, Paul Elluard. Il était à son poste en avant de la première ligne. Couvert de sang, il revenait dans la direction du poste de secours, lorsqu'il s'avisa qu'il avait laissé dans le poste des consignes écrites. Il crut que l'ennemi, au cas où il tenterait un coup de main, pourrait utiliser ce docu-

ment. Surmontant sa souffrance, et en dépit d'un immense bombardement, il revient au poste, prend les instructions et repart vers le poste de secours. Il défaille bientôt. On l'emporte. Son état empire de minute en minute. A ses camarades, qui témoignent de leur douloureuse consternation, il dit: " Je suis heureux de mourir pour la France. " Il peut arriver vivant jusqu'à l'ambulance de V... où il reçoit successivement les sacrements de l'Eglise, la croix de guerre et la médaille militaire. On a enterré, dans le petit cimetière du village, ce jeune héros, tombé avec une sérénité simple, et qui m'avait séduit dès notre première rencontre par son regard vaillant et candide.

Au revoir, mes chers amis, et que Dieu vous garde !

Jean DESGRANGES,
aumônier-titulaire.

Note de la rédaction. — Il n'y a évidemment rien à ajouter à de pareils récits, si simples, si naturels, et, en même temps, si émouvants. Et dire que cette horrible guerre dure depuis bientôt trois ans ! Quand donc tout cela finira-t-il ? Ah ! que les hommes sont fous de s'entretuer ainsi ! Et pourtant, comme beaucoup, au sein de cette folie géante qu'est la guerre, savent se montrer grands, forts et héroïques ! Notre collaborateur, M. l'abbé Desgranges, comme son ami M. l'abbé Thellier de Poncheville, a été fait chevalier de la légion d'honneur. On vient de constater, en lisant ses belles lettres, qu'il ne l'a pas volé. Il honore la croix autant qu'elle l'honore. Puisqu'il est un peu des nôtres, à la *Revue,* quelque chose de cet honneur rejaillit sur nous. Nous l'en remercions une fois de plus. Qu'il sache, si jamais il nous lit, que nous sommes fiers de lui, autant que le clergé canadien en général est fier du clergé de France, qui se montre si digne et si brave.

E.-J. A.

Oublis dans l'emploi de l'article

1o L'article *le, la, les* ne prend pas la majuscule :

a) Quand il précède le nom de certains hommes illustres : *le* Tasse, *l'*Arétin, *le* Poussin, *le* Camoens, *la* Mirandole. Plusieurs écrivent aussi *la* Fontaine, *la* Bruyère, *la* Rochefoucauld, etc.

b) Devant un nom propre de ville, de localité : *le* Havre, *le* Caire, *le* Mans, *le* Puy, *la* Présentation, *la* Rochelle, *la* Havane, *la* Trappe, *les* Eboulements, *les* Trois-Rivières, *les* Ecureuils, etc.

c) Devant le nom d'un fleuve, d'une rivière, d'un ruisseau, etc. : *le* Saint-Laurent, *la* Chaudière, *le* Beloeil (ruisseau).

d) Non plus devant les noms de musées, palais, monuments, immeubles de rapport : *le* Louvre, *le* Vatican, *le* Monument national, *le* Salaberry (maison à appartements).

e) Devant le titre d'un livre : *J'ai lu* les *Rapaillages ;* d'un journal : *Je reçois* le *Bien public ;* d'une revue : *Lisez* la *Revue canadienne ;* d'une pièce : *On a joué* les *Cloches de Corneville ;* d'un tableau : *J'admire* la *Quête de l'Enfant-Jésus ;* d'un hymne patriotique : *Chantons* la *Marseillaise ;* d'un nom de vaisseau : *On vit arriver* la *Capricieuse ;* d'une compagnie : *J'ai une pension dans* la *Caisse nationale d'Economie.*

Dans ces différents cas, l'article n'est pas censé faire partie du nom et présente par le fait même l'avantage de se

contracter sans que le titre en soit affecté. Ex.: *Reportez-vous* aux *Anciens Canadiens* (et non à " Les Anciens Canadiens "); *J'ai assisté* au *Drapeau de Carillon* (et non à " Le Drapeau de Carillon "); *s'embarquer à bord* du *Montréal* (et non... de " Le Montréal "); *acheter* au *Bon Marché* (et non à " Le Bon Marché ").

Quand ces divers noms ou titres sont guillemetés ou mis en italiques, l'article demeure hors des guillemets ou s'écrit en caractère romain dans le second cas: les " Heures solitaires ", ou les *Heures solitaires;* le " Parler français ", ou le *Parler français;* l' "Aiglon" ou l'*Aiglon;* à bord de la "Grande Hermine" ou à bord de la *Grande-Hermine.*

L'italique est préférable aux guillemets dans ces différentes énonciations, le guillemet étant plutôt réservé aux citations et d'une apparence peu élégante, surtout quand il s'agit du guillemet anglais que nous imposent nos dactylographes et nos machines à imprimer de fabrication américaine.

f) Dans le classement des matières par ordre alphabétique, il est d'usage de rejeter l'article après le second mot d'une énonciation. Dans ce cas l'article prend un *l* minuscule :

Songe (le) d'Athalie
Organisation (l') ouvrière.

g) Il ne faut pas non plus la majuscule à l'article placé devant le nom d'une fête. Ex: la *Noël,* la *Toussaint,* la *Saint-Pierre,* l'*Annonciation.*

2o L'article s'élide maintenant devant *ouate : de l'ouate.* Il en est de même devant le mot *euchre* qui est francisé et se prononce *eu-cre* (pas *ioukeur*). Ex: *L'euchre,* et

non *le euchre* a commencé à 8 heures. On écrit : *l'évier,* et non *le lévier;* on dit l'huissier, et non *le* huissier.

3o On emploie l'article devant le nom de toutes les provinces du Canada : *le* Québec, *l'*Ontario, *le* Manitoba, *le* Nouveau-Brunswick; les lois *du* Québec, de *l'*Ontario, *du* Manitoba, etc., on dit *le* New York, quand il s'agit de l'état et non de la ville de New-York. On dit ainsi *le* Luxembourg, *le* Siam, *le* Hanovre, *le* Brunswick, etc.

4o *Le, la, les,* devant *dit, dite, dites,* se soudent en un seul mot : *ledit* époux, *ladite* épouse, *lesdits* enfants. Il en est de même de *mondit, madite, vosdits, vosdites.*

5o L'article placé devant un nom de vaisseau est féminin toutes les fois que le nom propre du navire est féminin: *la France, la Provence, la Liberté.*

Au contraire, quand il s'agit de ballons dirigeables, on emploie toujours le masculin: le *Patrie,* le *Ville-de-Paris,* le *Jeanne-d'Arc.*

6o Dans l'indication d'une adresse, on supprime les mots *sur le, sur la, dans le, dans la, au, à la,* et l'on dit tout simplement: Il demeure rue S.-Jean, avenue Péronne, boulevard S.-Denis, et non *sur la rue S.-Jean, dans l'avenue Péronne,* etc.

7o L'article précédant tout nom de rivière formé d'un substantif commun de la langue française, que ce substantif soit accompagné ou non d'un adjectif, est du genre de ce substantif. Ex: *le Détroit, le Gros-Morne, la Chaudière, la Sainte-Croix.*

Les noms de rivières auxquels ne s'applique pas la règle précédente prennent l'article féminin. Ex: *la Gatineau, la Matapédia, la Windigo, la Sans-bout, la Fraser.*

Par exception, prennent l'article masculin les noms de rivières suivants: *le Richelieu, le Saguenay, le S.-François, le S.-Maurice.* Ceci, d'après la Commission de géographie de Québec.

8o Dans une liste de noms, on fait précéder le mot *honorable* de *l'*... Ex: Etaient présents : MM. les sénateurs X, Y, Z., *l'honorable* A. D. (et non : *Honorable* A. D.). — Président : *l'honorable* X (et non : *Honorable* X) ; vice-président : *l'honorable* Y (et non : *Honorable* Y).

9o Dans une date, il vaut mieux faire précéder de l'article le nom du jour de la semaine. Ex: *le lundi* 23 *octobre* 1916, et non *lundi, le* 23 *octobre* 1916. Ne pas mettre de virgule entre *lundi* et 23 *octobre* : le lundi 23 octobre, et non *le lundi,* 23 *octobre;* entre octobre et 1916 : octobre 1916, et non *octobre,* 1916. (En anglais: *October,* 1916.)

10o Dans le corps d'un nom propre composé, l'article *le, la, les* prend une minuscule: S.-Grégoire-*le*-Thaumaturge, S.-Anne-de-*la*-Pérade, S.-Pierre-*les*-Becquets.

Etienne BLANCHARD, p. s. s.

331 est, Sainte-Catherine, Montréal.

L'inspiration patriotique dans la poésie française

AU GRAND SIECLE

LA poésie classique française, dans ses plus brillantes manifestations, offre ce caractère étrange que les sujets nationaux y sont à peine représentés. Quelques odes, quelques épîtres, des chansons nous renvoient l'écho des événements contemporains; mais tout le reste est dépourvu, en apparence, de caractère national. Deux ou trois faiseurs d'épopées ont bien essayé d'échapper à la règle, mais leur médiocrité nous oblige à les ignorer. Dans tous les autres genres: tragédie, comédie, fable, poésie morale ou didactique, si la forme est française et l'esprit français, les sujets ne sont jamais empruntés à notre histoire. Les Romains et les Grecs foisonnent sur notre théâtre; on y voit des Espagnols, on y voit des Assyriens et des Juifs, on y voit des Turcs; on n'y voit pas un Français.

De cette omission voulue et préméditée les causes sont diverses. Il faut mettre en première ligne la tradition léguée par la Renaissance, le goût des sujets antiques, cette naïve croyance qu'ils ont une majesté particulière en raison même de leur éloignement. D'ailleurs le respect que l'on professe alors pour la religion chrétienne interdit d'employer dans la tragédie, qui est un *jeu,* des sujets français et par conséquent chrétiens. N'oublions pas non plus que la poésie traîne alors avec elle un amas de fictions mythologiques froides et lointaines qui ne s'accommodent point avec nos moeurs, nos croyances et notre histoire. Enfin les écrivains de ce temps-

là sont des psychologues que les différences de race, de civilisation, de nationalité, n'intéressent guère, qui étudient l'homme universel, et veulent donner aux Français une littérature qui puisse être celle de tous les hommes.

Est-ce à dire que le sentiment de la patrie soit étranger aux productions poétiques du XVIIe siècle ? Non ; et le but de cette étude est précisément de définir la place qu'il occupe et la forme qu'il revêt dans les oeuvres des grands maîtres qui, au temps du grand Roi, ont plié la langue française au rythme des vers.

* * *

Le premier poète que je nommerai est aussi le plus grand. Jamais la Muse héroïque ne trouva un plus éloquent interprète que Pierre Corneille. Non pas qu'il se soit beaucoup mêlé aux grands événements de son temps ; nous ne compterons point parmi les oeuvres qui assurent son immortalité les épîtres laudatives qu'il composa à la gloire de Louis XIV comme tous les rimeurs de l'époque. Ce qu'il nous est peut-être le plus agréable de rencontrer dans ces pièces de circonstance, c'est l'éloge fier et naïf que le grand vieillard fait de ses propres enfants. En 1667, au retour victorieux du roi qui vient de conquérir la Flandre, il lui offre une épître dans laquelle il déplore de n'avoir plus la vigueur poétique de sa jeunesse et de ne pouvoir que donner sur le théâtre, par pièces détachées, le grand portrait de son souverain ; puis il ajoute :

> C'est tout ce que des ans me peut souffrir la glace ;
> Mais j'ai d'autres moi-même à servir en ma place :
> Deux fils dans ton armée et dont l'unique emploi
> Est d'y porter du sang à répandre pour toi.

Ils en avaient déjà répandu : le plus jeune venait d'être blessé au pied par " la tempête des mousquets, " :

> Ceux qu'elle atteint au pied ne cachent pas leur tête,

concluait-il, avec une fierté naïve, mêlant à ses grands alexandrins rigides une de ces antithèses de conversation qu'il aimait. Il ne croyait pas si bien dire : le jeune lieutenant de cavalerie fut tué en 1674 au siège de Grave. Et, dans une de ses dernières épîtres, son père le rappelait au roi :

> Je sers depuis douze ans, mais c'est par d'autres bras
> Que je verse pour toi du sang dans nos combats :
> J'en pleure encore un fils et tremblerai pour l'autre
> Tant que Mars troublera ton repos et le nôtre.

La société douloureusement nombreuse des pères de famille qui ont donné un fils à la patrie est fière de compter le grand Corneille parmi ses membres.

Dans la force de la jeunesse, il avait fait à la France un autre magnifique présent : son oeuvre dramatique, dont il ne faut point se lasser de répéter qu'elle est la grande école du citoyen français. Elle est presque toute romaine cette oeuvre, et l'on a pu regretter que l'auteur n'ait point consacré son génie à illustrer notre histoire nationale. Pourtant, si l'on y regarde de près, on voit bien que dans la tragédie cornélienne il n'y a qu'une chose vraie, éternellement vraie : ce que Corneille y a mis, ce qui est cornélien et non romain. Qu'était-ce que ces héros de la Rome primitive dont la tragédie des *Horaces* nous fait la splendide et émouvante apologie? Nous ne les reconnaissons guère, dans l'oeuvre de notre poète, les ancêtres de Caton l'Ancien, ces cultivateurs parcimonieux, grands éleveurs de porcs et mangeurs d'ail, usuriers féroces qui avaient créé un Etat puissant, grâce à leur énergie patiente et au magistère perpétuel de leur Sénat. Depuis long-

temps ils ont été dépouillés de leur grossièreté primitive, idéalisés par les philosophes, par les rhéteurs, par les poètes. Sénèque et Juvénal se sont autorisés de leurs grands exemples pour diminuer ou attaquer les Romains du temps de l'Empire. Plutarque a raconté leur vie comme s'il y avait assisté; et c'est par lui que notre Renaissance et notre 17e siècle ont conçu le type splendide et fictif du désintéressement et de la fermeté romaine. Corneille y ajouta sa grande âme, sa haute prédication morale et le langage magnifiquement simple de ses vers. Ce qu'il y a de plus vrai dans les tragédies romaines de Corneille, ainsi d'ailleurs que dans son oeuvre tout entière, est donc ce qui est proprement français.

Or les deux grandes leçons qui se dégagent de cette oeuvre, utiles en tout temps, infiniment précieuses aux époques troublées et difficiles, c'est l'énergie du caractère et l'amour du pays. Ce fidèle sujet d'un monarque absolu nous a donné le vrai code moral du citoyen libre.

"Il nous représente les hommes tels qu'ils devraient être", dit La Bruyère. Cette formule, souvent répétée, n'est pas vraie en ce qui concerne la moralité et l'intelligence ; mais les héros de Corneille sont des maîtres de volonté. Si, pour notre goût, ils parlent un peu trop de leur vertu et de la fermeté de leur âme, c'est une nécessité du genre de la tragédie et leurs actes ne démentent point leurs paroles. Madame de Sévigné aimait ces belles tirades qui font frissonner: nous les aimons aussi. Le spectacle des grandes âmes nous réconforte. Cinna n'est pas un héros et il sera tout à l'heure un bien petit garçon en face d'Auguste, mais c'est déjà quelqu'un l'homme qui peut dire lorsqu'un danger mortel le menace :

S'il est pour me trahir des esprits assez bas,
Ma vertu pour le moins ne me trahira pas.

Emilie est plus grande que lui car elle est plus ferme en ses desseins, car elle peut affirmer que quelle que soit la puissance d'Auguste " le coeur d'Emilie est hors de son pouvoir." Mais Auguste est plus grand qu'eux tous, car il est maître de son coeur au point de dominer sa plus légitime colère, de forcer l'admiration de ses propres assassins et de les humilier devant sa clémence :

> ...O siècles, ô mémoire,
> Consacrez à jamais ma dernière victoire.
> Je triomphe aujourd'hui du plus juste courroux
> De qui le souvenir puisse aller jusqu'à vous.
> Soyons amis, Cinna...

Cette force d'âme implique nécessairement le mépris du danger, de tout danger, y compris la mort, ce roi des épouvantements. Un personnage qui craint la mort dans l'oeuvre de Corneille c'est presque un personnage de comédie: on le bafoue. Lorsque la conspiration de Cinna est découverte, Maxime, qui voudrait bien échapper aux conséquences de ses actes, vient supplier Emilie de s'enfuir avec lui; mais écoutez de quel ton orgueilleusement sarcastique elle lui rentre dans la gorge l'aveu de son médiocre amour :

> ...Tu m'oses aimer et tu n'oses mourir !
> Tu prétends un peu trop, mais quoi que tu prétendes,
> Rends-toi digne du moins de ce que tu demandes.
> Cesse de fuir en lâche un glorieux trépas
> Ou de m'offrir un coeur que tu fais voir si bas.

Chez d'autres poètes le coeur ce sont les tendres égarements, les faiblesses, les lâchetés: chez Corneille le coeur c'est le courage; les deux mots sont synonymes et s'emploient indifféremment. Quand une héroïne de Corneille parle de son coeur, entendez son énergie, sa fermeté d'âme, un principe qui peut céder à la raison, jamais au caprice ni à la force. Vous

rappelez-vous cet ambassadeur romain qui, dans la tragédie de *Nicomède,* essaie d'intimider Laodice, la jeune reine d'Arménie, en lui vantant pompeusement la grandeur de Rome:

> Tout fléchit sur la terre et tout tremble sur l'onde
> Et Rome est aujourd'hui la maîtresse du monde !

Que se passe-t-il derrière son masque diplomatique lorsque la princesse lui répond avec des rires dans la voix :

> La maîtresse du monde ! ah ! vous me feriez peur
> S'il ne s'en fallait pas l'Arménie et mon coeur !

"L'Arménie et mon coeur" : c'est en effet à la défense ou à la libération de la patrie que cette grandeur d'âme trouve son meilleur emploi. Le Cid c'est la lutte de la Castille contre les Maures; Nicomède, la résistance des nations orientales à l'impérialisme romain; Pompée, les derniers sursauts de la liberté romaine expirante; Cinna, le réveil de cette liberté dans la Rome des Césars. Enfin une tragédie entière est consacrée à l'expression dramatique des diverses formes du sentiment patriotique: ce sont les *Horaces.*

L'action de cette tragédie se passe dans la Rome monarchique. C'est un point qu'il importe de faire remarquer, car des commentateurs à courte vue ont voulu faire de Corneille un républicain avant la lettre. Il est de fait que l'on peut trouver chez lui l'expression énergique des sentiments républicains. Rappelez-vous la hautaine apostrophe d'Emilie à Cinna :

> L'indigne ambition que ton coeur se propose !
> Pour être *plus qu'un roi* tu te crois quelque chose !
> Aux deux bouts de la terre en est-il un si vain
> Qu'il prétende *égaler un citoyen romain ?*

César lui-même dans la *Mort de Pompée* nous affirme " qu'il tient le trône égal à l'infamie " et, lorsqu'il rencontre un de ses anciens serviteurs à la cour de Ptolomée, il l'écrase de son dédain :

> César ne peut souffrir la présence d'un traître,
> D'un Romain *lâche assez pour servir sous un roi,*
> Après avoir servi sous Pompée et sous moi.

Mais Corneille, citoyen paisible, bon et loyal sujet, n'était l'homme d'aucun parti-pris en politique. Vous le verrez ailleurs faire démontrer à l'un de ses personnages que

> Le pire des Etats c'est l'Etat populaire.

Il est donc persuadé que le patriotisme est compatible avec toutes les formes de gouvernement, sauf la tyrannie; et c'est ainsi que, dans une pièce monarchique, il nous représente ce sentiment sous toutes ses formes.

Nous y trouvons l'amour du pays natal, la souffrance que l'on éprouve à vivre loin de la terre où se sont écoulées nos premières années ; c'est la tendre plainte de Sabine :

> Albe où j'ai commencé de respirer le jour,
> Albe, mon cher pays et mon premier amour !

Nous y trouvons cette croyance à la grandeur future de la patrie, si nécessaire au coeur de ceux qui veulent se dévouer pour elle; c'est le vieil Horace qui, dans l'espérance de la victoire prochaine, rappelle la promesse faite à Enée par les dieux :

> Un jour, un jour viendra que par toute la terre
> Rome se fera craindre à l'égal du tonnerre.

Nous y trouvons le patriotisme outrancier et féroce qui ignore tous les autres sentiments, le fanatisme entier, aveugle, implacable; c'est le jeune Horace, affirmant que la vertu supérieure consiste à immoler au public ses affections les plus chères :

> *Contre qui que ce soit* que mon pays m'emploie,
> J'accepte *aveuglément* cette gloire avec joie.
> Celle de recevoir de tels commandements
> Doit *étouffer en nous tous autres sentiments.*
> Qui, près de le servir, considère autre chose,
> A faire ce qu'il doit lâchement se dispose.
> Ce droit saint et sacré rompt tout autre lien :
> *Rome a choisi mon bras, je n'examine rien.*

Cette forme pritimive et barbare de l'amour de la patrie est déjà un peu adoucie chez le vieil Horace. Au moment fixé pour le combat qui doit décider du sort de Rome, lorsqu'il voit que son fils et le fiancé de sa fille se laissent amollir par les pleurs des femmes, il prononce à dessein quelques paroles rudes par lesquelles il affecte une fermeté qui n'est pas dans son coeur ; il brusque le départ des deux adversaires; il leur répond brièvement comme s'il avait peur que les mots ne s'étranglent dans sa gorge et ne trahissent une émotion qu'il juge coupable. Et il pleure à la fin :

> Pour vous encourager ma voix manque de termes,
> Mon coeur ne forme point de pensers assez fermes.
> Moi-même en cet adieu, j'ai les larmes aux yeux,
> *Faites votre devoir et laissez faire aux dieux.*

Ce devoir est terrible: il veut que tout le monde s'y soumette comme il s'y soumet lui-même. On vient lui annoncer que son fils a fui; son devoir est de le tuer: il le tuera. Pourtant il n'ose dire ce mot-là: il parle de punition, d'éclatant châtiment. L'humanité reparaît. On lui demande ce que son fils aurait dû faire lorsqu'il s'est vu seul contre trois: " Qu'il

mourût! " répond-il; puis il se reprend: il se rappelle qu'il restait à son fils une chance de vivre sans déshonneur et qu'il fallait la tenter :

Ou qu'un beau désespoir alors le secourût.

Ce n'est pas un vers faible amené par la rime: c'est bien la nature qui parle ainsi après l'héroïsme féroce. Pourtant pas plus que son fils il ne transige sur les principes: Rome au-dessus de tout; l'honneur d'être Romain est un bien inestimable et il n'y a pas de plus grand honneur que celui de mourir pour Rome. Son fils disait :

Mourir pour le pays est un si digne sort
Qu'on briguerait en foule une si belle mort.

Et lui aussi lorsqu'il apprendra que deux de ses fils sont morts pour la patrie enviera leur bonheur:

Ils jouissent d'un sort dont leur père est jaloux.
Que des plus nobles fleurs leur tombe soit couverte :
La gloire de leur mort m'a payé de leur perte.

Et il ne trouvera des larmes que pour pleurer le déshonneur du troisième qui s'est enfui. Mais aussi quel cri de triomphe lorsqu'il apprend la victoire finale! et comme il est peu habile, le pauvre vieillard, à manier les passions féminines que le patriotisme et la guerre ont fait saigner! En face de Camille prosternée et sanglotante qui vient d'apprendre la mort de son Curiace il ne trouve que les monotones arguments de son vieux coeur de patriote :

Rome triomphe d'Albe et c'est assez pour nous :
Tous nos maux à ce prix doivent nous être doux.

Le patriotisme humain est représenté par Curiace. Pas plus que les autres celui-là ne balance à faire son devoir. Ni

l'amitié qui le joint à Horace ni l'amour qui doit l'unir à Camille soeur d'Horace ne l'empêcheront lui, citoyen d'Albe, de lutter contre le champion de Rome. Il demeure brave, mais il sent les affres de la situation.

> J'ai le coeur aussi bon mais enfin je suis homme.
> ...Et quoique à mon devoir je coure sans terreur,
> Mon coeur s'en effarouche et j'en frémis d'horreur.

Nous l'aimons cet héroïsme tout pénétré d'humanité: il est tout près de nous, il est celui de nos soldats. Combien de fois depuis trois ans l'avons-nous entendue, sous toutes les formes, cette parole de Curiace à Camille sa fiancée :

> Je vous plains, je me plains, mais *il y faut aller.*

Ni grands mots ni grandes phrases ni vaines rodomontades : c'est la nécessité. Il y faut aller. La seule différence c'est que la fiancée française ne détourne pas Curiace de son devoir et, si elle ne prononce pas les belles tirades des grandes héroïnes de Corneille, du moins ses larmes ne se transforment pas en conseils de lâcheté.

Il est une autre forme du patriotisme que nous ne trouvons à aucun degré dans la tragédie des Horaces et qui même n'existe pas, à ma souvenance, dans l'oeuvre de Corneille : c'est la haine de l'ennemi. En face de leurs adversaires les acteurs de ce drame ne vont même pas jusqu'à dire ce que disait Cornélie subjuguée par la grandeur d'âme de César :

> O ciel, que de vertus vous me faites haïr !

Non, ils ne se haïssent point: ils continuent même de s'aimer. Le vieil Horace le dit en parlant des trois Curiaces qui vont lutter contre ses fils :

> Tous trois me sont encor des personnes bien chères.

Il laisse entendre seulement qu'il aime Rome davantage. Le mot le plus dur qui soit prononcé contre l'ennemi au cours de la tragédie est celui du jeune Horace :

> Albe vous a nommé, *je ne vous connais plus.*

Et il attire immédiatement cette admirable réponse de son adversaire :

> *Je vous connais encore* et c'est ce qui me tue.

Je vous ai déjà dit que le patriotisme de Curiace était le nôtre. Il faut qu'un peuple ait commis contre l'humanité de bien grands crimes pour que nous ne le connaissions plus et que nous considérions la haine à son égard comme un devoir douloureux et sacré. Les héros de Corneille sont heureux : ils peuvent du moins estimer leurs ennemis.

(À SUIVRE)

René GAUTHERON,

Professeur de littérature française
à l'Université Laval.

A travers les faits et les oeuvres

La guerre. — L'offensive anglo-française. — La résistance teutonne. — Nouveaux succès des Alliés. — En Russie. — Déplorable situation. — Les lendemains d'une révolution. — Anarchie gouvernementale. — Désorganisation et indiscipline. — Nicolas II et la cause russe.— Crise ministérielle. — Réorganisation. — Nouveau ministère. — Au parlement britannique. — Une séance secrète. — La question irlandaise. — Un nouveau projet. — Il n'est pas accepté. — La convocation d'une convention irlandaise. — Lloyd George et Redmond. — Une assemblée à Londres. — La ligue des nations. — Au Reichstag. — M. de Bethmann-Holweg. — Joffre à Montréal et Viviani à Ottawa. — Le retour de sir Robert Borden. — Questions épineuses.

L'OFFENSIVE anglo-française dans l'Artois, la Picardie et la Champagne, n'a pas été signalée durant les dernières semaines par des succès aussi éclatants et aussi rapides que durant les semaines précédentes. Cependant, les armées alliées ont encore gagné du terrain. Les Anglais ont enlevé Bullecourt après des combats acharnés; et les dépêches semblent indiquer l'évacuation prochaine de Lens par les Allemands. De leur côté les Français ont capturé Craonne et s'avancent dans la direction de Laon. Hindenburg et les généraux sous ses ordres font des efforts surhumains pour arrêter ce mouvement combiné, dont le progrès continu ferait infailliblement tomber entre les mains des Alliés Cambrai et Saint-Quentin. La paralysie de l'action russe a permis au généralissime allemand de diriger du front oriental sur le front occidental de puissants renforts, et de masser peut-être au-delà d'un demi-million de nouvelles troupes sur la Scarpe, la Somme et l'Aisne. Toutes ces forces ont été lancées à l'assaut des positions conquises par

les Alliés, mais sans autre résultat que le sacrifice de milliers d'hommes. Les Français et les Anglais ont dû ralentir leur avance simultanée, mais ils ont conservé leurs avantages et maintenu leur supériorité tactique. En même temps, sur le front italien, les opérations, qui semblaient presque suspendues depuis plusieurs mois, ont repris une activité nouvelle. Les Autrichiens ont été battus dans une série d'engagements sanglants, et l'armée du général Cadorna n'est plus qu'à quelques milles de Trieste.

* * *

En revanche, du côté de la Russie on dirait qu'il règne un armistice pratique entre les belligérants. A certains endroits même, on prétend que les soldats russes et allemands ont fraternisé et échangé des visites. Si tel devait être le résultat de la révolution du 12 mars, nous avions bien raison de trouver beaucoup trop empressées les félicitations adressées par les hommes d'Etat de France et d'Angleterre au gouvernement né de l'insurrection. Plus nous étudions la situation russe, plus nous demeurons convaincu que cette révolution faite en face de l'ennemi a été un acte injustifiable. Nous n'entendons pas nous constituer l'apologiste du gouvernement autocratique. Nous savons quels reproches on pouvait lui adresser, quelles erreurs et quels abus il avait à son passif. Que des réformes considérables et des transformations efficaces fussent à effectuer dans un avenir prochain, nous en sommes parfaitement convaincu. Mais ce n'est pas en temps de guerre, lorsque l'intégrité et la sécurité nationales sont en jeu, que ces opérations peuvent heureusement s'accomplir. Le tsarisme, avec toutes ses défectuosités, était un gouvernement, et toujours, mais surtout en temps de guerre, un gouvernement vaut mieux qu'une anarchie. Or, depuis deux

mois, c'est pratiquement l'anarchie qui règne à Saint-Petersbourg. L'ébranlement révolutionnaire a disloqué tous les rouages administratifs,le désordre s'est introduit partout,l'insubordination a saboté tous les services publics, l'indiscipline a envahi l'armée. Jamais la nation russe n'a couru un pareil péril. Comme on pouvait s'y attendre, les hommes qui ont fait la révolution ont été attaqués et dénoncés à leur tour par des meneurs plus violents et plus radicaux, qui les ont accusés de modérantisme. Et au milieu de ce conflit la puissance politique et la force militaire de la Russie sont menacées d'un effondrement total. Naturellement tout cela est un coup de fortune pour l'Allemagne. Pendant que le gouvernement provisoire, représentant la Douma, se défend contre les empiètements et les attaques du comité des ouvriers et des soldats, que les régiments russes affichent la prétention d'élire leurs officiers, que les généraux russes, désespérés, donnent et reprennent leur démission, Guillaume et Hindenburg, débarrassés de tout souci sur le front oriental, peuvent transporter de l'est à l'ouest des masses formidables de soldats teutons pour essayer d'écraser enfin l'invincible France. C'est ici que se manifeste lamentablement l'ironie des choses. Les fauteurs de la révolution russe ont renversé Nicolas II au nom du patriotisme outragé. Le gouvernement impérial trahissait la nation moscovite au bénéfice de l'Allemagne. Et c'était pour mener plus vigoureusement la guerre contre l'ennemi germanique qu'on détrônait le tsar. Résultat, la révolution accomplie avec ce mot d'ordre a été l'événement le plus heureux qui se soit produit pour l'Allemagne depuis trois ans. Parmi les éléments qui ont triomphé dans les journées de mars, on a entendu retentir le cri que la Russie doit faire le plus tôt possible une paix séparée. Et les Alliés de l'Entente se sont vus menacés de désertion par le pays qui, en 1914, a été le premier à déclarer la guerre inévitable, en face

de l'agression autrichienne contre la Serbie et de la complicité allemande. Car, dans l'appréciation des événements présents, il ne faut pas perdre de vue les origines de la guerre. On parle de la trahison du gouvernement impérial, des influences germanophiles qui dominaient la cour et l'empereur. Où est la vérité dans tout cela ? Que des ministres russes aient manqué à leur devoir, aient eu des défaillances antinationales, c'est possible. Encore est-il peu sage d'accepter comme parole d'évangile toutes les accusations portées par les meneurs de la révolution. Nous nous rappelons le dicton populaire: " Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il est enragé. " Admettons que Sturmer et Protapopof aient été de mauvais citoyens. Mais à qui fera-t-on croire que Nicolas II n'avait pas à coeur la victoire de ses armes et le succès de la cause dont la Russie était le champion traditionnel ? C'étaient le tsar et son gouvernement qui avaient reconnu l'impérieuse nécessité d'entrer en lice pour résister à la main-mise des empires du Centre sur les Balkans. C'étaient eux qui avaient proclamé l'impossibilité d'assister sans mot dire à l'étranglement et à l'anéantissement de la Serbie. Croit-on que l'empereur Nicolas aurait consenti à fléchir le genou devant Guillaume, à s'humilier devant l'Autriche, à accepter la domination germanique sur les Balkans, sur la Grèce, et la souveraineté virtuelle de l'Allemagne sur les Dardanelles, Constantinople, l'Asie mineure et la Mésopotamie? Cela n'est pas admissible. Nous sommes fermement persuadé que Nicolas II n'aurait jamais renié la signature apposée par lui au traité qui liait les nations de l'Entente à une action commune soit pour la guerre, soit pour la paix.

Sans doute, en ces derniers mois, l'action militaire russe n'avait guère été efficace. Mais elle pouvait le redevenir, comme on en avait eu l'expérience à maintes reprises depuis trois ans. Et dans tous les cas les armées impériales res-

taient redoutables et la discipline était intacte. Maintenant la commotion révolutionnaire a tout désorganisé et tout compromis. Et l'on en est réduit à se demander si la Russie est désormais un facteur appréciable dans le gigantesque conflit.

Cependant les dernières nouvelles qui nous viennent de Saint-Petersbourg sont un peu moins déprimantes. Le désaccord entre le gouvernement provisoire et le conseil des délégués des ouvriers et des soldats était devenu aigu. L'insubordination était universelle. Et le ministre de la justice, M. Kerensky, l'un des vainqueurs du 12 mars, laissait échapper ce terrible aveu : " La Russie libre est-elle donc dans le cas d'un Etat d'esclaves révoltés? Nous avons goûté à la coupe de la liberté et elle nous a pour ainsi dire enivrés. Nous fraternisons au front avec les troupes ennemies. La république de Schlusselburg défie l'autorité du gouvernement provisoire. La maison du duc de Leuchtenberg dans Pétrograd est occupée par des anarchistes. Et le gouvernement est impuissant... Je regrette de n'être pas mort il y a deux mois alors qu'apparaissait, dans toute sa splendeur, le rêve d'une vie nouvelle pour le peuple russe, alors que j'étais sûr que le pays pourrait se gouverner lui-même sans y être contraint par le fouet. "

Une telle situation devait aboutir à une crise. Elle s'est produite. Plusieurs ministres ont donné leur démission, parmi lesquels on signale deux des plus importants, M. Milioukoff, ministre des affaires étrangères, et M. Guchkoff, ministre de la guerre. En même temps démissionnaient aussi les généraux Brussiloff et Gurko. Après une période d'incertitude pénible et de pourparlers ardus, un nouveau gouvernement a été formé. Le prince Lvof est resté premier ministre et ministre de l'intérieur. Les autres membres de l'administration sont MM. Kerensky, qui a pris le portefeuille de la guerre et de la marine, Tereschtenko, ministre des affaires

étrangères, Konovaloff, ministre du commerce et de l'indusdustrie, Skobeleff, ministre du travail, Pereveiezeff, ministre de la justice, Pieschehonoff, ministre des munitions, Shingaroff, ministre des finances, Tseretelli, ministre des postes et des télégraphes, Nekrasoff, ministre de la voirie et des communications, Manuinoff, ministre de l'éducation, Godneff, contrôleur d'Etat, Grimm, ministre des affaires relatives à l'Assemblée constituante, Shakhovsky, ministre de l'assistance publique. Ce ministère renferme cinq socialistes, représentants du conseil des ouvriers et des soldats. On affirme que cette coalition sera assez forte pour comprimer les éléments anarchistes et imprimer aux opérations militaires plus d'activité. Les généraux Brussiloff et Gurko ont, paraît-il, retiré leur démission. Ce qui les avait déterminés à abandonner leur commandement, c'était la conviction que l'anarchie gouvernementale allait entraîner l'anarchie militaire. Le général Brussiloff avait récemment prononcé un discours significatif, dans un banquet en l'honneur de trois membres de la Douma. On y avait remarqué le passage suivant: " Les officiers et les soldats voient avec peine qu'à côté du gouvernement véritable existe apparemment un autre gouvernement qui, bien que d'importance secondaire, essaye de dominer le premier. Nous estimons et nous apprécions tous le conseil des délégués des ouvriers. Il compte parmi ses membres des hommes respectables, qui ont prêté un concours efficace au mouvement révolutionnaire à Pétrograd. Les officiers et les soldats estiment cependant qu'il serait préférable que le conseil des délégués des ouvriers évitât toute immixtion dans le gouvernement légal, auquel ils ont prêté serment de fidélité et qu'ils respectent. — Comme on le sait, le conseil des délégués des ouvriers a lancé une proclamation dans laquelle il a déclaré que les officiers doivent être choisis par les soldats. Or, jamais le monde n'a connu une armée

constituée de cette façon. Si on procédait de la sorte, on obtiendrait non pas une armée, mais une foule sans cohésion. — Jusqu'au moment où nous aurons battu l'ennemi et détruit l'impérialisme allemand et le militarisme, il ne pourra y avoir de Russie glorieuse ou puissante. Ceux qui pensent que la guerre peut prendre fin maintenant ou que le pays peut être sauvé sans aller de l'avant se trompent grossièrement. Pour battre l'ennemi, il faut aller de l'avant, car celui qui avance remporte la victoire. D'autre part, les Allemands occupent une portion importante de notre territoire et il faut la reconquérir. "

Ce discours donne une juste idée de la situation russe avant les nouveaux changements ministériels. Maintenant les journaux anglais et français expriment l'espoir que le gouvernement reconstitué va pouvoir l'améliorer considérablement du point de vue politique aussi bien que du point de vue militaire. Souhaitons-le.

• • •

Au parlement britannique, la chambre des communes a tenu une séance secrète à la demande de plusieurs députés. On y a considéré d'abord le vote d'un crédit de plusieurs milliards. Il a ensuite été question des pertes navales, des événements de Russie, de la situation militaire et de la question des approvisionnements. M. Winston Churchill a fait un long discours. Le premier ministre a abordé successivement tous les sujets mentionnés au cours du débat. Relativement à la question des vivres, il a déclaré " qu'avec une judicieuse économie dans la consommation et un accroissement de la production, il n'y a pas lieu de s'alarmer, et qu'en 1918, l'Angleterre subviendra elle-même à ses besoins ". M. Asquith, l'ancien premier ministre, s'est déclaré en parfait accord avec

M. Lloyd George, mais il a exprimé l'avis que la séance à huis clos aurait fort bien pu être publique.

A une séance ultérieure — non secrète celle-là — un député socialiste, M. Snowden, a proposé une résolution ayant pour objet d'approuver la répudiation par la Russie de tout dessein de conquête et d'agrandissement impérialiste, et de demander au gouvernement britannique une déclaration analogue. Au nom du cabinet, lord Robert Cecil a fait observer que, dans sa forme, une telle résolution était inadmissible. L'Angleterre ne peut se lier les mains en ce qui concerne la Pologne, l'Alsace-Lorraine et l'Italie *irredenta*. M. Asquith a parlé dans le même sens. La motion a été rejetée sans division.

La question irlandaise, comme tout le faisait prévoir, est revenue à l'ordre du jour. Cette fois, c'est sous la forme d'une lettre adressée à M. John Redmond que M. Lloyd George a abordé de nouveau cet épineux problème : " Le gouvernement, a déclaré le premier ministre, est désireux d'effectuer un règlement immédiat concédant la plus large mesure de *Home Rule* qu'il soit possible de procurer par un accord commun en ce moment, tout en laissant la porte ouverte au règlement ultérieur et final, par le parlement, après la guerre, des points les plus discutés. " Voici en quoi consistaient les propositions de M. Lloyd George. Le gouvernement aurait présenté un bill pourvoyant à l'application immédiate du *Home Rule* à l'Irlande, mais en excluant les six comtés du nord-est de l'Ulster, cette exclusion étant sujette à la révision du parlement au bout de cinq ans, si toutefois il n'y était pas mis un terme par l'action du conseil d'Irlande mentionné ci-après. En second lieu, pour assurer à l'Irlande tout entière une mesure aussi complète que possible d'action commune, le bill aurait institué un conseil de l'Irlande formé par deux délégations : l'une composée de tous les représentants à la

chambre des communes des six comtés exclus, l'autre composée de représentants en nombre égal choisis par le parlement irlandais. Ce conseil aurait pu être convoqué sur l'initiative de six de ses membres. Une majorité de chacune de ces deux délégations aurait eu le pouvoir d'adopter de la législation privée applicable à toute l'Irlande, de recommander l'extension au territoire exclu de toute législation du parlement irlandais, de décider l'extension à toute l'Irlande de la juridiction du parlement irlandais, sujette à l'approbation d'une majorité des voteurs dans les comtés exclus, etc. Les dispositions financières de l'ancien bill du *Home Rule* auraient aussi été remaniées dans le nouveau. Après sa deuxième lecture, il aurait été soumis à une conférence analogue à celle qui étudia la question de la réforme électorale. Si ce projet n'était pas jugé acceptable par le parti nationaliste, M. Lloyd George proposait comme une autre solution la convocation d'une convention composée de représentants de tous les différents partis irlandais, orangistes, nationalistes, même sinn-feiners, ayant pour mission de préparer un projet de gouvernement autonome pour l'Irlande. Le bill analysé plus haut ne devait être présenté que s'il était jugé susceptible de servir de cadre à une législation satisfaisante pour les parties intéressées. Les nationalistes déclarèrent immédiatement qu'ils ne pouvaient le considérer comme acceptable. Dans sa correspondance hebdomadaire au *Star*, T.-P. O'Connor écrivait le 14 mai : " Il va sans dire que les chefs du parti nationaliste ont rejeté, comme on s'y attendait, les dernières propositions de M. Lloyd George. On n'avait pas cru un seul instant qu'ils les accepteraient, ou qu'ils les considéreraient comme un ultimatum de la part du gouvernement. Nous savons, tout le monde sait, que Lloyd George ou bien fera encore des propositions, ou bien renoncera absolument à essayer de résoudre le problème irlandais pendant la guerre. " Devant l'attitude du parti

nationaliste le gouvernement a abandonné le bill projeté. Et alors M. Lloyd George s'est rabattu sur l'autre solution qu'il avait mentionnée. Il a annoncé la convocation immédiate d'une convention irlandaise, chargée de soumettre au gouvernement un plan pour le gouvernement futur de l'Irlande. Elle sera composée, a dit le premier ministre, de représentants des administrations locales, des églises, des *trade unions,* du commerce et de l'éducation, et inclura jusqu'aux sinn-feiners. S'il y a une entente suffisante, sur le caractère et la portée de la constitution élaborée par la convention, le gouvernement prendra les mesures nécessaires pour que le parlement impérial lui donne la sanction législative. Au début de son discours, M. Lloyd George a fait observer que jusqu'ici les échecs subis par les tentatives de règlement avaient eu pour cause le fait que les propositions émanaient du gouvernement britannique. Le cabinet actuel a conséquemment décidé d'inviter les Irlandais eux-mêmes à soumettre leurs propositions. Parlant après le premier ministre, M. John Redmond a dit que pour la première fois l'Irlande est invitée à résoudre elle-même son propre problème. "Je tiens pour acquis, a-t-il ajouté, que toutes les sections du peuple irlandais comprennent qu'il est de leur devoir de coopérer à cette tâche. Quatre tentatives infructueuses ont été faites par trois gouvernements différents. Mais cette proposition est entièrement nouvelle. On demande à l'Irlande elle-même de se faire une constitution... J'ai le ferme espoir que le résultat de la convention sera bienfaisant pour l'Irlande et l'empire. Du fond du coeur j'ai confiance que la convention sera animée d'un véritable esprit de conciliation entre Irlandais." Ces déclarations du chef nationaliste ont fait une excellente impression. Lorsque, au cours de ses observations, il a dit que, si quelques-unes des paroles prononcées par lui dans la chaleur des luttes antérieures avaient laissé des souvenirs trop amers, il était prêt à

disparaître, on lui a crié " non, non ", de toutes les parties de la chambre. Après M. Redmond, sir John Lansdale, secrétaire et whip du parti unioniste irlandais, a déclaré que les représentants de l'Ulster soumettraient la proposition dans son intégrité au peuple de cette province et la recommanderaient à leur attentive considération. Lui et ses collègues ne voudraient pas prendre la responsabilité de fermer la porte à cette expérience. Le peuple de l'Ulster, a-t-il ajouté, serait guidé par les mêmes sentiments patriotiques qui l'ont toujours dirigé. Cependant il a exprimé son peu de confiance dans le résultat de la convention.

La grande presse de Londres approuve l'idée de la convention, mais plusieurs laissent entendre qu'ils redoutent un échec. Fasse le ciel que l'événement ne justifie pas leur scepticisme !

* * *

Une assemblée importante a eu lieu à Londres le 14 mai, sous les auspices de la société de la ligue des nations. Douze cents personnes y assistaient, parmi lesquelles figuraient bon nombre d'ecclésiastiques, de membres de la chambre des lords et de la chambre des communes. Lord Bryce, l'ancien ambassadeur anglais à Washington, présidait la réunion. Les orateurs ont été le lord-évêque Thomas Davidson, archevêque de Cantorbéry, le lieutenant général Smuts, le baron Buckmaster, lord Hugh Cecil et le vicomte Harcourt. Le général Smuts, appuyé par l'archevêque de Cantorbéry, a proposé la résolution suivante: "Dans l'intérêt de l'humanité, il est urgent que quelque chose se fasse après la guerre actuelle en vue de maintenir le droit international et la paix universelle, et cette assemblée accueille vivement la suggestion faite par le président Wilson et appuyée par les hommes d'Etat amé-

ricains les plus influents, et soumet à la considération du peuple anglais l'idée de former une union des nations libres pour la préservation de la paix permanente. "

Cette résolution a été adoptée au milieu d'un vif enthousiasme. Quelques-unes des déclarations faites en cette occasion méritent d'être signalées. Lord Buckmaster a exprimé l'avis que l'Allemagne devrait être incluse dans cette ligue. " Cette ligue des nations, a-t-il dit, n'atteindra pas son but, à moins que l'Allemagne n'y soit admise. Si elle est exclue, ce ne sera rien autre chose qu'une ligue contre l'Allemagne, ce qui ne pourrait que rendre plus sombres les ténèbres qui enveloppent le monde. Nous devons séparer les gouvernants allemands du peuple d'Allemagne. Nous devons détruire les premiers et appuyer le peuple. Si cela est fait, je crois que l'avenir est assuré. "

Lord Bryce a dénoncé énergiquement la pensée des représailles. " Cette guerre, suivant lui, serait une monstrueuse calamité si elle n'inspirait aucun moyen d'éviter sa répétition en changeant le coeur des peuples de l'univers. Il faudra remettre en vigueur les règles du droit international et punir sévèrement les crimes contre le droit des nations. Les représailles ne sont pas un remède, elles sont la répétition de l'offense, et tous les peuples civilisés devraient les condamner. Les représailles ne sont pas dignes des meilleures traditions de l'Angleterre. C'est le sentiment de nos soldats et de nos marins comme celui de notre population de les condamner."

Le général Jan Christian Smuts, délégué du Sud-Africain, a parlé de l'ère pacifique qui devra succéder à la guerre. Il s'est écrié: " Si la centième partie des pensées que nous dirigeons vers cette guerre étaient dirigées vers la paix, il n'y aurait jamais plus de guerre. Je suis convaincu que de cette guerre est né un amour de la paix qui dominera à l'avenir tout désir de gains et de conquêtes. Autant qu'il est humaine-

ment possible, une guerre comme celle-ci ne devrait jamais être tolérée. Cependant, il y a danger à trop compter sur les traités s'il ne survient un changement radical au coeur des peuples. Je crois que ce changement est à la veille de se produire. Il ne doit pas y avoir de paix boîteuse ou de paix qui ne serait qu'un compromis des intérêts en conflit. Chaque nation doit pouvoir choisir sa propre destinée et ne doit pas être arrêtée dans ses efforts de paix parce qu'il en plaît ainsi aux grandes puissances. "

L'archevêque de Cantorbéry a demandé le rétablissement de l'arbitrage international. Il a reconnu que l'institution d'une ligue comme celle qu'il s'agit d'établir n'est pas chose facile. Mais elle n'est pas impossible, et Dieu veuille qu'elle se fasse.

* * *

Presque en même temps que cette assemblée se tenait à Londres, le chancelier d'Allemagne refusait de discuter la question de la paix au Reichstag. " Les interpellations qu'on a faites, a-t-il dit, demandent de ma part une déclaration précise sur la question de nos buts de guerre. Une pareille déclaration à l'heure actuelle ne serait pas dans les intérêts de la nation. Je refuse donc de la faire. " D'après M. de Bethman-Holweg, les déclarations qu'il pourrait faire seraient de nature à nuire à la cause allemande. Et voici comment il justifie son refus de répondre aux questions qui lui étaient adressées : " Il ressort de la dernière déclaration faite à Londres que les buts de guerre des Alliés annoncés voici deux ans restent les mêmes. Même M. Scheidemann ne s'imaginera pas que nous puissions répondre à cette déclaration par un beau geste. La situation est la suivante. Vais-je donner immédiatement à nos ennemis de l'ouest l'assurance qu'ils

peuvent prolonger la guerre indéfiniment sans danger de pertes pour eux-mêmes ? Vais-je leur dire qu'à tout événement nous sommes un peuple qui renonce à ses conquêtes, et que ceux qui veulent nous détruire peuvent, sans aucun risque, continuer à courir leur chance ? Vais-je lier l'empire allemand en tous sens par une formule unilatérale qui ne comprendrait qu'une partie de toutes les conditions de paix, qui constituerait une renonciation aux succès dus au sang versé de nos fils et de nos frères, et laisserait toutes les autres questions en suspens? Non, je ne suivrai pas une telle politique. Ce serait commettre la plus noire ingratitude envers la nation, ce serait une déchéance permanente et ce serait compromettre son avenir. "

Cependant M. de Bethmann-Holweg n'a pas voulu non plus énoncer un programme de conquêtes. " Nous ne sommes pas entrés en guerre, a-t-il dit, et nous ne luttons pas contre le monde presque en entier pour faire des conquêtes,mais uniquement pour assurer notre existence et établir fermement l'avenir national. Un programme de conquêtes est aussi impuissant à amener la victoire qu'un programme de réconciliation. Semblable politique ferait au contraire le jeu des gouvernants de l'Entente et les aiderait à induire leurs peuples las de la guerre à continuer démesurément la lutte. "

Ne nous lassons pas de contredire l'affirmation mensongère faite pour la vingtième fois par le chancelier teuton. Non, ce n'est pas pour assurer leur existence nationale que l'Allemagne et l'Autriche sont entrées en guerre au mois d'août 1914. Qui donc menaçait alors cette existence ? Qui donc voulait attaquer l'empire germanique ? Etait-ce la Russie ? Etait-ce l'Angleterre? Etait-ce la France? Aucun de ces Etats ne voulait la guerre, aucun d'eux n'était prêt à la faire. C'est l'attentat contre la Serbie qui l'a déchaînée. Et cet attentat est le fait de l'Autriche et de l'Allemagne. C'est le coup de canon

tiré contre Belgrade, le 30 juillet 1914, qui a embrasé l'Europe. Voilà la vérité, et le chancelier d'Allemagne ne réussira pas à la dénaturer.

Au cours de ce débat, les orateurs socialistes ont été d'une hardiesse extraordinaire. Le porte-parole du parti, M. Scheidemann, a prononcé les paroles suivantes: " Ceux qui appuient le programme de conquêtes demandent bien haut l'augmentation de notre puissance, un agrandissement de territoire, le développement de nos finances et de notre matériel. Cela ne peut se faire que par une nation composée de bandes de voleurs. (Tempêtes d'indignation de la droite) La prétendue coopération du kaiser dans cette agitation a eu pour résultat qu'à l'étranger on le tient responsable de la fureur pangermanique, de la déclaration de guerre et qu'il est insulté chaque jour. Une paix par compromis serait une bonne fortune pour l'Europe. Quatre-vingt-dix-neuf pour cent des peuples tournent leurs regards avec espoir vers Stockholm. Si la France et la Grande-Bretagne renoncent à toute annexion et que l'Allemagne insiste, nous devons alors avoir recours à la révolution au pays. "

Naturellement, ces paroles ont provoqué une tempête d'indignation. Mais un autre député socialiste est allé encore plus loin. Il s'est écrié: " Nous devrons bientôt fonder une république en Allemagne, et nous proposerons qu'un comité constitutionnel prenne les mesures préparatoires en conséquence."

Ces scènes parlementaires ne doivent pas nous induire à croire que le peuple allemand est prêt à se soulever contre son gouvernement pour lui imposer la paix. Mais elles indiquent assurément qu'il y a du mécontentement et de l'anxiété en Allemagne.

* * *

Les délégations anglaise et française ont été reçues avec la plus grande cordialité et le plus vif enthousiasme aux Etats-Unis. Au cours des conférences qui ont eu lieu, d'importantes résolutions ont été adoptées, relativement au concours économique et militaire que le gouvernement américain va donner aux puissances de l'Entente. Le président Wilson et le Congrès vont vite en besogne. Le projet de loi ayant pour objet la création d'une puissante armée a été voté promptement par les deux chambres. Il décrète la conscription sélective. En même temps, les " départements " de la marine et de la guerre déploient une prodigieuse activité.

Les membres de la délégation française sont venus faire une visite au Canada. Le maréchal Joffre a eu à Montréal une réception grandiose. Le vainqueur de la Marne a dû emporter de cette province un impérissable souvenir. M. Viviani, de son côté, a été reçu à Ottawa, et a été invité à adresser la parole dans notre chambre des communes. Ceux qui ont assisté à cette séance extraordinaire disent qu'elle a été émouvante au-delà de toute expression. M. Viviani est, sans conteste, l'un des premiers orateurs français du jour. Il a littéralement électrisé son auditoire, composé cependant, en grande partie, d'Anglais. Sans doute, la voix et le débit de l'orateur, la solennité dramatique de la circonstance ont dû contribuer puissamment à l'effet produit. A la lecture, cette pièce oratoire, dont le texte a été publié, ne provoque pas une aussi vive impression. Et cela prouve, une fois de plus, la différence qu'il y a entre l'éloquence écrite et l'éloquence parlée. Naturellement, comme la plupart des orateurs officiels du moment, l'ancien premier ministre français a beaucoup parlé de démocratie. On ne saurait en être étonné. Il a aussi loué, en termes magnifiques, l'Angleterre et les prodiges d'improvisation accomplis par elle. Il a enfin signalé l'effort surhumain de la France avec un accent d'amour filial qui a fait

battre tous les coeurs. Sa péroraison entraînante a été saluée par des acclamations qui ne voulaient plus finir. On a voté l'impression du discours de M. Viviani dans les débats de la chambre des communes.

Le jour même où avait lieu cette séance historique, sir Robert Borden arrivait à Québec. Son retour à la tête du ministère et du parlement a fait entrer notre session fédérale dans une phase nouvelle et qui promet d'être mouvementée. Au cours d'un débat, sir Robert s'est d'abord déclaré favorable au suffrage féminin et il a annoncé qu'une mesure serait proposée pour cet objet. Et quelques jours plus tard, après avoir rendu compte de sa mission en Angleterre et des délibérations de la conférence impériale, il a déclaré que le gouvernement était convaincu que l'enrôlement volontaire avait donné tout ce qu'il pouvait et que, dorénavant, pour maintenir l'effectif de nos divisions d'outre-mer, la conscription s'impose. Ce sont là de graves et épineuses questions, qui vont provoquer des controverses ardentes et des luttes passionnées. Tout cela se terminera-t-il par des élections générales ? C'est assurément fort possible.

Thomas CHAPAIS.

Québec, 25 mai 1917.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

LE LIVRE DE LA SOUFFRANCE, par Dom J. Rabory. 1 vol. in-12, Prix: 2 frs 50. — Chez Téqui, 82, rue Bonaparte, Paris (6e).

La souffrance est de tous les temps. C'est, depuis la chute originelle, le lot de l'humanité. Elle peut cependant à certaines époques, dans certaines circonstances, revêtir un caractère plus général : c'est l'histoire de nos jours... Et si le chrétien parvient à l'aimer pour les biens qu'elle lui procure, elle n'en reste pas moins antipathique à notre nature... Qui nous aidera à supporter, à réagir? Les exemples plus que les paroles. Le grand modèle sera toujours Jésus crucifié: mais il nous apparaît si supérieur à nous! La Sainte Vierge, les martyrs, les saintes âmes livrées à la souffrance semblent avoir reçu une grâce spéciale pour souffrir. *Job* se présente à nous, dans les livres saints, comme le type du patient, le modèle de la souffrance, le plus humain, le plus proche de nous: le livre de Job devrait être le bréviaire de tous ceux qui souffrent.

* * *

DOULEUR ET RESIGNATION, par l'abbé Rouzic, 1 vol. in-12. Prix: 3 frs 50. — Chez Téqui, 82, rue Bonaparte, Paris (6e).

Voici le livre de l'heure actuelle, ou plutôt (car la douleur n'est jamais absente de la terre) le livre de toutes les heures. Dans ces pages, le grand problème de la douleur est envisagé du point de vue philosophique et du point de vue théologique. On y trouve résumé tout ce que la raison a dit de plus noble par la plume de ses sages, tout ce que la foi nous apprend de plus sublime dans la Sainte Ecriture et dans les échos qu'en ont donnés les docteurs et les saints. Que dire du style et de la méthode, sinon que nous y retrouvons les qualités de clarté, de précision et d'élégance auxquelles l'auteur nous a dès longtemps habitués ? Le lecteur apprendra ici à bonne école la nature de la douleur, ses différentes formes, ses causes et ses motifs, son rôle, la résignation et ses sources. Ce sont les titres de principaux chapîtres. Bréviaire des temps présents, ce livre sera lu, prêché et médité. Il ranimera et consolera bien des coeurs. Il me semble qu'on peut lui appliquer ce qu'Henry Bordeaux écrivait récemment d'un autre ouvrage: " Je ne crois pas me tromper en affirmant qu'il sera lu, aimé et fidèlement déposé dans ce coin des bibliothèques

réservé aux livres qu'on reprend, quand on a reçu de la vie quelques blessures profondes et qu'on recherche un confident discret qui ait connu la souffrance. "

* * *

AUX ECOLIERS. *Causeries éducatives*, par l'abbé Saussey. In-12, 324 pp. Prix : 3 frs. — Chez Téqui, 82, rue Bonaparte, Paris (6e).

Excellent livre, dédié aux écolières de France, et d'ailleurs, à qui il prêche l'idéal vrai, le courage méthodique et la prudence avertie. Nul doute qu'un tel livre ne contribue puissamment par ses conseils pratiques à faire du bien aux jeunes générations et par là à préparer l'avenir.

* * *

POUR LA FRANCE, discours par l'abbé Truptin. In-12. Prix: 2 frs. — Chez Téqui, 82, rue Bonaparte, Paris (6e).

Parmi toutes les approbations qui ont récompensé l'auteur, qu'on nous permette de citer, sans plus, celle du cardinal Sevin, désormais consacrée par la mort. C'est le plus bel éloge et le plus vrai qu'on puisse faire de ce livre. — " Je souhaite une large diffusion aux pages que vous venez de m'adresser. Elles sont nourries des pensées les plus nobles; elles sont rédigées dans une langue noble, forte, précise; la lumière et la piété les pénètrent. Elles seront utiles à toutes les âmes; car toutes ont besoin qu'on fasse en elles l'éducation de la foi et du patriotisme, et vous y excellez. "

* * *

LES SECRETS DE LA VIE RELIGIEUSE, par le Père de Fressencourt, s. j. 1 vol. Prix: 0 fr. 50.—Chez Téqui, 82, rue Bonaparte, Paris(6e).

Ces secrets de la vie religieuse sont la pure crême de tous les enseignements qu'on peut donner aux âmes qui professent la religion, pour vivre dignement en leur vocation. Le Père Ramière écrit à l'auteur que son petit livre est un vrai trésor et que c'est une bonne action de contribuer à le propager.

* * *

LA PAIX, *méditations historiques et religieuses* (3e édition), par le Père Gratry. 1 vol. in-12. Prix: 2 fr. 50. — Chez Téqui, 82, rue Bonaparte Paris (6e).

Cette troisième édition contient une remarquable préface de Mgr Gauthey, archevêque de Besançon. Le Père Gratry, écrit ce prélat, " n'était pas de ceux qui encensaient la force, la victoire, le succès, la richesse : c'étaient les causes vaincues ou opprimées qui avaient sa sympathie et auxquelles il se consacrait... L'Irlande, la Pologne, les Maronites massacrés par les Druses, instruments des Turcs, furent les clients de son éloquente compassion. " On ne relira pas sans émotion ni profit cet intéressant volume de l'illustre oratorien.

* * *

PENSEES, par le Père Olivaint, s. j. Prix: 1 fr. — Chez Téqui, 82, rue Bonaparte, Paris (6e).

Du *Journal des retraites et des lettres* du Père Olivaint est sorti, comme un mémorial de son centenaire, ce petit volume de *Pensées*. On y sent battre le coeur d'un vaillant apôtre de Jésus-Christ. Puisse cet opuscule aviver dans le coeur de qui le lira, avec la haine du *moi humain*, l'amour du *divin maître !*

* * *

LES SAINTES VOIES DE LA CROIX, par le chanoine Gonon, 1 vol. in-32. Prix: 1 fr. — Chez Téqui, 82, rue Bonaparte, Paris (6e).

Dans cet opuscule, M. le chanoine Gonon réédite les pensées de Henri-Marie Boudon, qui fit partie de la belle pléiade des mystiques du XVIIe siècle. Le sous-titre primitif " *où il est traité de plusieurs peines intérieures et extérieures et des moyens d'en faire bon usage* " indique nettement l'objet du livre. Tous les conseils qui s'y trouvent supposent une psychologie sûre et une longue habitude des âmes : à les méditer, les personnes affligées y puiseront lumière, consolation et énergie.

* * *

TABLES

1o TABLE DES SOMMAIRES

JANVIER. — I. Le devoir du catholique instruit (*Le Père Marion*), p. 5. — II. Précurseurs d'histoire (*à suivre*) (*Victor Morin*), p. 15. — III. L'abbé Jacques Odelin (*Emile Chartier*), p. 27. — IV. Civilisation latine et kultur germanique (*à suivre*) (*M. Tamisier*), p. 38. — V. Louis Juchereau de Saint-Denys (*Pierre-Georges Roy*), p. 49. — VI. A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*), p. 61. — VII. Notes bibliographiques (***), p. 78.

FÉVRIER. — La " Vie du Père Lacombe " (***), p. 81. — II. Précurseurs d'histoire (*suite et fin*) (*Victor Morin*), p. 95. — III. Civilisation latine et kultur germanique (*suite et fin*) (*M. Tamisier*), p. 108. — IV. Les hommes d'Eglise et la guerre (***), p. 122. — V. Dissemblances anglo-françaises (*Etienne Blanchard*), p. 131. — VI. A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*), p. 136. — VII. Notes bibliographiques (***), p. 154.

MARS. — I. Du Guesclin dans la poésie française (*René Gautheron*), p.161. — II. Un séminaire de France en temps de guerre (*Ed. Gouin*), p. 173. — III. Nos avocats d'autrefois (I) (*Juge J.-B. Archambault*), p. 189. — IV. Le pêcheur à la ligne au Canada (*Ernest Marceau*), p. 207. — V. Dissemblances anglo-françaises (*Etienne Blanchard*), p. 213. — VI. A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*), p. 217. — VII. Notes bibliographiques (***), p. 233.

AVRIL. — I. L'inspiration patriotique dans la poésie française : Le patriotisme de la pléïade (*René Gautheron*), p. 241. — II. Nos avocats d'autrefois (II), (*Juge J.-B. Archambault*), p. 263. — III. Musique et musiciens d'autrefois (*R.-O. P.*), p. 278. — IV. Dissemblances anglo-françaises (*Etienne Blanchard*), p. 285. — V. A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*), p. 298. — VI. Notes bibliographiques (***), p. 315.

MAI. — I. La responsabilité de l'Angleterre (*Lionel Groulx*), p. 321. — II. Jogues (*Louis-Raoul deLorimier*), p. 336. — III. Dissemblances anglo-françaises (*Etienne Blanchard*), p. 352. — IV. A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*), p. 363. — V. Chronique des revues (*Elie-J. Auclair*), p. 381. — VI. Notes bibliographiques (***), p. 400.

JUIN. — I. Les premières rues de Ville-Marie (*Louis-Raoul de Lorimier*), p. 401. — II. Comment nous sommes les héritiers de la civilisation gréco-romaine (*M. Tamisier*), p. 413. — III. " Choses vues " à propos de la guerre (*Jean Desgranges*), p. 420. — IV. Oublis dans l'emploi de l'article (*Etienne Blanchard*), p.441. — V. L'inspiration patriotique

dans la poésie française (*René Gautheron*), p. 445. — VI. A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*), p. 456. — VII. Notes bibliographiques (***), p. 473. — VIII. Tables (**), p. 476.

2o TABLE DES CHRONIQUES

A.—A TRAVERS LES FAITS ET LES OEUVRES (*Thomas Chapais*)

JANVIER. — Un mois mouvementé. — La guerre. — *Statu quo* sur le front occidental. — Ecrasement de la Roumanie. — Contre-coup politique.— La crise ministérielle anglaise. — L'attitude de M. Lloyd George. — Une tentative de reconstruction. — Divergences de vues. — Démission du cabinet Asquith. — M. Bonar Law décline le poste de premier-ministre. — M. Lloyd George est appelé par le roi. — Son gouvernement. — Une évolution politique. — Innovations étonnantes. — Discours de M. Lloyd George. — En France. — Discussions orageuses. — Un nouveau ministère Briand. — Changements dans le haut commandement militaire. — L'esprit parlementaire. — La paix allemande. — Note aux puissances. — Attitude des Alliés. — Intervention de M. Wilson ..... p. 61

FÉVRIER. — La guerre. — Peu de faits saillants. — Vigoureuse défensive russo-roumaine. — Activité diplomatique. — Une série de documents importants. — La réponse des Alliés à la note allemande. — Les responsabilités. — Ce que serait la paix allemande. — La réponse des Alliés à la note américaine. — Quel est leur objet. — Un memorandum complémentaire de M. Balfour. — L'Allemagne et les neutres.— Conférence des gouvernements alliés à Rome. — Le nouvel emprunt anglais. — Discours de Lloyd George au *Guildhall*. — L'attitude du pape. — Un discours à sensation du président des Etats-Unis. — Au Canada. ..... p. 136

MARS. — *Statu quo* sur les divers fronts. — La guerre sous-marine. — Un nouvel ukase naval allemand. — Les zones défendues. — Menaces de destruction systématique. — La note allemande aux Etats-Unis. — Ceux-ci agissent promptement. — Rupture des relations diplomatiques. — L'attitude du président Wilson. — Il veut défendre l'indépendance navale de son pays. — Mesures de protection. — La session anglaise. — M. Bonar Law. — Un exposé de sir Edward Carson. — Le discours de M. Lloyd George. — Une grave situation demande des moyens énergiques. — Au Canada. ..... p. 217

AVRIL. — Graves événements. — La révolution russe. — Les faits. — Les commentaires en pays alliés. — L'enthousiasme est de trop. — Quels seront les résultats? — Retraite allemande en France. — Avance franco-anglaise. — Victoires anglaises en Mésopotamie. — Prise de Bagdad. — En Angleterre. — La question irlandaise. — Situation

difficile. — Nationalistes et révolutionnaires. — Lloyd George soulève une tempête. — Accalmie. — A propos de droits de douane. — Succès du ministère. — En France. — Crise ministérielle. — Démission de M. Briand. — Cabinet Ribot. — Un amendement inique. — Chambre d'avant-guerre. — Aux Etats-Unis. — Le président et le congrès. — Une session extraordinaire.....p. 298

MAI. — L'offensive anglo-française. — Une série de victoires. — La ligne allemande fléchit. — Au parlement britannique. — La question électorale. — Le suffrage féminin. — Une pétition de principe. — L'extension du terme parlementaire. — Au parlement français. — Une détente. — La désagrégation des partis. — L'événement du mois. — L'entrée en guerre des Etats-Unis. — La réunion extraordinaire du Congrès. — Le discours du président Wilson. — Une date mémorable. — La coopération active du gouvernement américain avec les Alliés.— L'adhésion du Congrès. — Les délégations anglaise et française aux Etats-Unis. — Au Canada. — Une mesure financière. — Le débat budgétaire .....p. 363

JUIN. — La guerre. — L'offensive anglo-française. — La résistance teutonne. — Nouveaux succès des Alliés. — En Russie. — Déplorable situation. — Les lendemains d'une révolution. — Anarchie gouvernementale. — Désorganisation et indiscipline. — Nicolas II et la cause russe. — Crise ministérielle. — Réorganisation. — Nouveau ministère. — Au parlement britannique. — Une séance secrète. — La question irlandaise. — Un nouveau projet. — Il n'est pas accepté. — La convocation d'une convention irlandaise. —Lloyd George et Redmond. — Une assemblée à Londres. — La ligue des nations. — Au Reichstag.— M. de Bethmann-Holweg. — Joffre à Montréal et Viviani à Ottawa.— Le retour de sir Robert Borden. — Questions épineuses.....p. 456

B. — CHRONIQUE DES REVUES (*Elie-J. Auclair*).

MAI. — Où va l'humanité (Article de M. Arthur Meyer—26 mars 1917). — Le beau spectacle (Article de M. Georges Ohnet—28 mars 1917). — L'idéal de la France (Extrait d'un discours de M. Victor Giraud, tiré de son récent volume " Discours ", auquel l'Académie française a accordé le prix d'éloquence pour le concours de 1916—janvier 1917). — Le dernier mot sur Verdun (Extrait du discours de Mgr Ginisty, évêque de Verdun, prononcé à la *Société des conférences*, à Paris, le 17 février 1917). — La France est-elle encore une nation catholique ? (Extrait d'un fascicule de Mgr Baudrillart, recteur de l'Institut catholique de Paris, pour répondre à quelques objections—janvier 1917). — L'effort canadien dans la guerre mondiale (Analyse ou extraits de discours prononcés à la Sorbonne (Paris), le 8 mars 1917, par Mgr Baudrillart et par M. Etienne Lamy, de l'Académie française). — Lafayette et Rochambeau (Article de M. Georges Wulff, avril 1917). .....p. 381

3o TABLE DE LA BIBLIOGRAPHIE

PAGES

Accompagnement (L') du chant grégorien en cinq leçons: *principes, exemples, exercices*, corrigé par l'abbé Jules Carillion..... 320
Ame (L') existe, par Henry de Pully..... 80
Aux écoliers. *Causeries éducatives*, par l'abbé Saussey..... 474
Bible du paysan (La), par Prosper Gérald..... 78
Champs (A travers les) de bataille: morts et immortels, par l'abbé Paul Delbant 80
Chef (Le), par dom Hébrard, bénédictin..... 315
Cinquante-six ans de vie littéraire. *Benjamin Sulte et son oeuvre*, par Gérard Malchelosse..... 157
Clocher (Un) dans la plaine, *roman*, par Joseph l'Hôpital..... 233
Cris de haine et d'espoir. *Poésies patriotiques*, par Charles Grandmougin 239
" Diables bleus ". I. *L'Artois — Notre-Dame de Lorette*. — II. *Verdun Le Fort de Vaux*, par un aumônier..... 315
Douleur et résignation, par l'abbé Rouzic..... 473
Etincelles de foi et d'amour *ou* Quarante préparations et actions de grâces pour la communion, par le Père De Nadaillac..... 158
Famille (La) et le mariage chrétien, par Mgr Albert Pascal..... 319
Faust (Le dernier), *Hantises et visions du kaiser*, par Raymond Maygrier 318
France... Demain, aux ouvriers et ouvrières de reconstruction après guerre, par le chanoine Lagardère..... 400
Foi (Notre), par le Père Compaing..... 78
Guerre (La) en Artois. *Paroles épiscopales, documents, récits*, publié sous la direction du regretté Mgr Lobbedey, évêque d'Arras.. 317
Guerre (La) en Picardie, par l'abbé Charles Calippe..... 159
Histoire anecdotique de la guerre, par Franc-Nohain et Paul Delay.. 160
Histoire anecdotique de la guerre, par Franc-Nohain et Paul Delay. 240
Jours (Les derniers) du fort de Vaux, par le capitaine Henry Bordeaux 319
Langue (La) française au Canada, par Louvigny de Montigny..... 156
Lauriers et feuilles d'érable. Recueil de poésies, par Albert Lozeau. 155
Lettres d'un officier de chasseurs alpins, par le capitaine F. Belmont 236
Livre (Le) de la souffrance, par Dom J. Rabory..... 473
Livre (Le) du blessé, par l'abbé Georges Ardant..... 237
Lumière (L'autre), par Paul Margueritte..... 318
Marie-de-Sainte-Hélène (La très honorée Mère), ancienne supérieure du Bon-Pasteur à Montréal..... 154
Marie et les éprouvés de la guerre, par R. Portehault..... 235
Nations (Les) de la guerre. (Collection L.-G. Redmond Howard)... 316
Paix (La), *méditations historiques et religieuses* (3e édition), par le Père Gratry 474
Pensées, par le Père Olivaint, s. j..... 475

PAGES

Pour la France, *discours*, par l'abbé Truptin..... 474
Prêtre (Le), par dom Hébrard, bénédictin..... 316
Prêtre (Le) sur le champ de bataille, par le Père Archambault, s. j. 154
Quelques paroles à des soldats, par l'abbé Anatole Moulard..... 238
Rançon (La) du bonheur, par Pierre du Château..... 239
Routes (Les) se croisent, par Edmond Coz..... 237
Saint-Martin et les destinées de la France..... 158
Saint Thomas d'Aquin et la guerre, par le R. Père Th. Pègues..... 317
Secrets (Les) de la vie religieuse, par le Père de Fressencourt, s. j. 474
Syrie (La) à la France, par Paul Dudon..... 240
Vierge Marie (L'humble). Elévations sur les mystères de sa vie, par le P. Louis Perroy..... 160
Vie (La) parfaite en religion. Pensées et conseils, par le R. P. Bouchage, rédemptoriste 79
Voies (Les saintes) de la croix, par le chanoine Gonon..... 475

4o TABLE GENERALE PAR ORDRE ALPHABETIQUE

A travers les faits et les oeuvres (*Thomas Chapais*).....61, 136, ...271, 298, 363, 456
Avocats (Nos) d'autrefois (*Juge J.-B. Archambault*).....189, 263
"Choses vues" à propos de la guerre d'Europe (XII) (*Jean Desgranges*) 420
Chronique des revues (*Elie-J. Auclair*)..... 381
Civilisation latine et kultur germanique (*M. Tamisier*).....38, 108
Comment nous sommes les héritiers de la civilisation gréco-romaine (*M. Tamisier*)..... 413
Devoir (Le) du catholique instruit (*Le Père Marion*)..... 5
Dissemblances anglo-françaises (*Etienne Blanchard*)..131, 213, 285, 352
Du Guesclin dans la poésie française (*René Gautheron*)..... 161
Hommes (Les) d'Eglise et la guerre (***)..... 122
Inspiration (L') patriotique dans la poésie française : Le patriotisme de la pléïade (*René Gautheron*)..... 241
Inspiration (L') patriotique dans la poésie française : Au grand siècle (*René Gautheron*)..... 445
Jogues (*Louis-Raoul de Lorimier*)..... 336
Juchereau de Saint-Denys (Louis), (*Pierre-Georges Roy*)..... 49
Musique et musiciens d'autrefois (*R.-O. P.*)..... 278
Notes bibliographiques (***).....78, 154, 233, 315, 400, 473
Odelin (L'abbé Jacques) (*Emile Chartier*)..... 27
Oublis dans l'emploi de l'article (*Etienne Blanchard*)..... 441
Pêcheur (Le) à la ligne au Canada (*Ernest Marceau*)..... 207
Précurseurs d'histoire (*Victor Morin*).....15, 95
Responsabilité (La) de l'Angleterre (*Lionel Groulx*)..... 321
Séminaire (Un) de France en temps de guerre (*Ed. Gouin*)..... 173
"Vie du Père Lacombe" (La) (***)..... 81
Ville-Marie (Les premières rues de), (*Louis-Raoul de Lorimier*).... 401

AP
21
R34
v. 72

Revue canadienne

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY